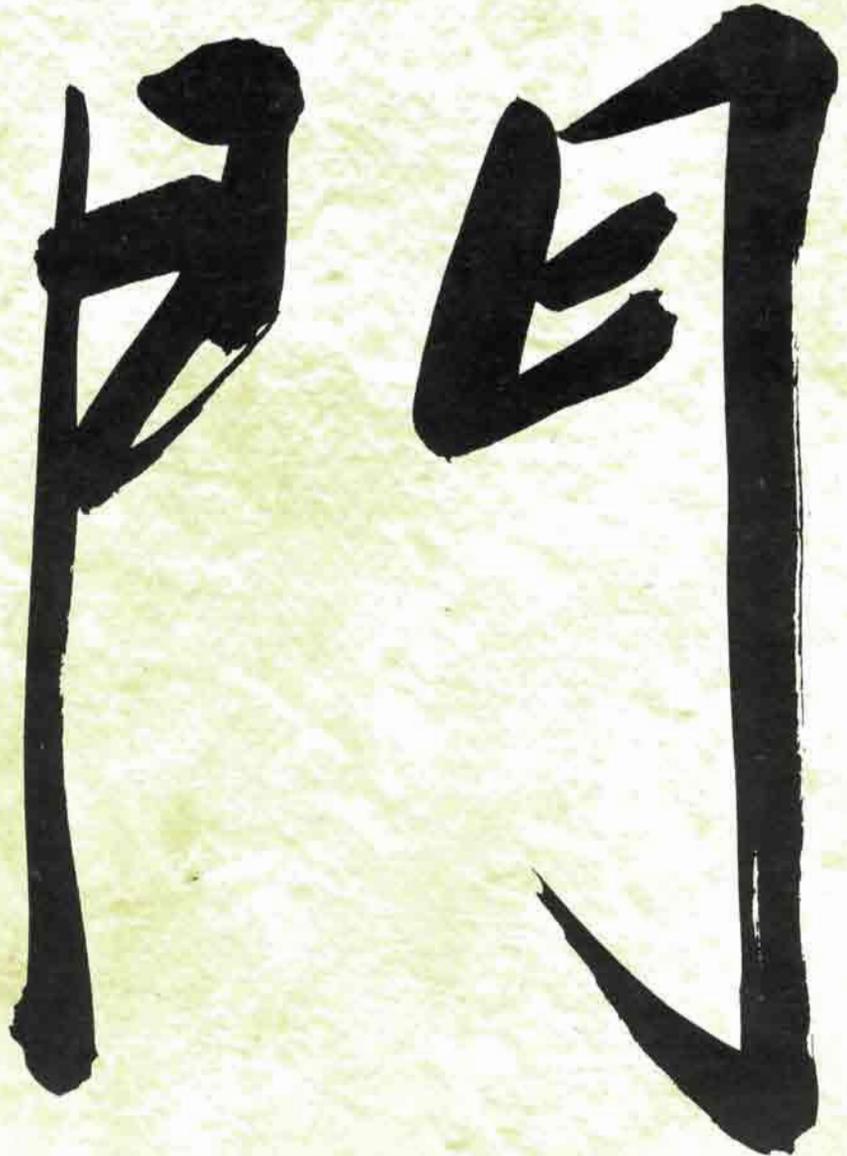


19279

BANQUE MONDIALE
2000

Le développement
au seuil du **XXI^e** siècle
Rapport sur le développement
dans le monde, 1999-2000



B
A
N
Q
U
E

M
O
N
D
I
A
L
E

E
D
I
T
I
O
N
S

E
S
K
A



Public Disclosure Authorized

Public Disclosure Authorized

Public Disclosure Authorized

Public Disclosure Authorized

Le développement
au seuil du **XXI^e** siècle

Rapport sur le développement
dans le monde, 1999-2000

World Development Report 1999/2000

Entering the 21st Century

Copyright © 2000 by

ISBN 2-86911-914-3

Éditions ESKA

12, rue du Quatre-Septembre

75002 Paris, France

Tél : 33 (1) 42 86 58 88

Fax : 33 (1) 42 60 45 35

Pour la présente édition :

Rapport sur le développement dans le monde, 1999-2000

Le développement à l'aube du XXI^e siècle

Copyright © 2000 by

The International Bank for Reconstruction and Development/

The World Bank and Éditions ESKA

ISBN2-86911-914-3

Publié dans sa version originale en anglais

sous le titre *World Development Report 1999/2000*

par Oxford University Press pour la Banque mondiale

Tous droits réservés. Aucune partie de la présente publication ne peut être reproduite, mise en mémoire ou transmise sous aucune forme, ni par aucun moyen, électronique ou mécanique, par photocopie, enregistrement, ou de toute autre façon, sans l'autorisation préalable de la Banque mondiale.

Maquette de la couverture et des têtes de chapitre : W. Drew Fasick, ULTRAdesigns

Illustration calligraphiée : Jun Ma. La couverture et les têtes de chapitre portent le caractère chinois qui signifie *porte* ou *portail*.

Communications Development Incorporated, Washington, D.C., with Grundy & Northedge of London.

Imprimé en Italie

Premier tirage : janvier 2000

Le présent rapport est l'œuvre des services de la Banque mondiale, et les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues du Conseil des administrateurs ni des pays que ceux-ci représentent. La Banque mondiale ne garantit pas l'exactitude des données citées et n'accepte aucune responsabilité quant aux conséquences de leur utilisation. Les frontières, les couleurs, les dénominations et toute autre information figurant sur les cartes du présent rapport n'impliquent de la part du Groupe de la Banque mondiale aucun jugement quant au statut juridique d'un territoire quelconque et ne signifient nullement que le Groupe reconnaît ou accepte ces frontières.



Imprimé sur du papier recyclé conforme aux normes des États-Unis.
(American Standard for Permanence of Paper for Printed Library
Material Z39.48-1984)

Avant-propos



ingt-deuxième édition de cette série, *le Rapport sur le développement dans le monde, 1999-2000* est cette année consacré à la nouvelle dynamique du développement au XXI^e siècle. C'est un grand pragmatisme qui prévaut aujourd'hui car, au-delà de la croissance économique, on sait désormais qu'il faut s'attacher à promouvoir le progrès social en faisant reculer la pauvreté, en améliorant la qualité de vie et en facilitant l'accès à l'éducation et aux services de santé. L'expérience a montré aussi que, pour obtenir des résultats durables, il faut mener une action globale placée sous le signe de l'ouverture, de la participation et de la non-exclusion. Sans un cadre institutionnel solide, les politiques mises en œuvre, aussi judicieuses soient-elles, se traduiront par des progrès éphémères. Récemment mis en place par la Banque mondiale pour aborder la problématique du développement de façon plus globale, le Cadre de développement intégré s'appuie sur ces idées et ces enseignements et fait intervenir des aspects tels que le mode de gestion publique et les règles et structures juridiques et financières, facteurs trop souvent négligés auparavant.

En se projetant dans l'avenir, les auteurs du Rapport examinent le cadre dans lequel il faudra affronter les grands problèmes du XXI^e siècle — croissance démographique, insécurité alimentaire, pénurie d'eau, changement climatique, perte des identités culturelles. Des forces multiples et puissantes sont en train de remodeler progressivement ou de transformer rapidement le contexte du développement. C'est notamment le cas des innovations technologiques, de la propagation de l'information et du savoir, du vieillissement de la population, de l'interdépendance financière des pays et de la poussée des revendications de droits politiques et de droits individuels. Le Rapport analyse en particulier deux grandes dynamiques

— la mondialisation et la localisation — dont l'impact peut être considérable. Toutes deux ouvrent en effet des perspectives de croissance et de développement sans précédent, mais elles portent aussi en elles des germes d'instabilité économique et politique, qui peuvent menacer les résultats de longues années d'efforts.

Compte tenu des conséquences qu'elles ont d'ores et déjà, il n'est pas étonnant que ces deux forces soient au cœur des préoccupations des décideurs dans le monde entier. Certains considèrent que la mondialisation ouvre des horizons nouveaux par l'expansion des marchés, les transferts de technologie et la diffusion du savoir-faire managérial, laissant ainsi bien augurer d'un accroissement de la productivité et d'un relèvement du niveau de vie. D'autres, en revanche, la redoutent et la condamnent parce qu'ils la considèrent comme une source d'instabilité et de changements inopportuns, préconisant l'emploi, confronté à la concurrence des importations, déstabilisant les banques et le système financier, voire l'économie tout entière que l'afflux de capitaux étrangers risque d'emporter et d'entraîner dans la récession, et aussi, ne l'oublions pas, fragilisant le patrimoine de l'humanité, menacé de multiples transformations irréversibles.

La localisation, quant à elle, est bien accueillie par ceux qui y voient un vecteur de participation et un moyen d'influer davantage sur leur cadre de vie. La décentralisation qu'elle engendre multiplie les décisions pouvant être prises par des collectivités territoriales plus proches de l'électeur, ce qui peut se traduire par un mode d'administration locale plus responsable et plus attentif aux besoins du citoyen. Les autorités nationales peuvent aussi recourir à la décentralisation pour désamorcer des conflits intérieurs ou même des guerres civiles. Toutefois, si elle est mal conçue, la décentralisation peut

aussi imposer une trop lourde charge à des autorités locales qui n'ont pas les ressources ou les capacités nécessaires pour fournir l'infrastructure et les services essentiels. Elle peut aussi menacer la stabilité macroéconomique lorsque les collectivités locales doivent être renflouées par l'État pour avoir emprunté massivement et dépensé inconsidérément.

Le Rapport ne vise pas à faire l'apologie ou la critique de l'une ou l'autre de ces forces. Il souligne simplement que toutes deux ouvrent de nouvelles perspectives mais créent aussi de nouveaux défis économiques et politiques. Il s'agira donc, dans les prochaines décennies, d'endiguer l'instabilité qui en résulte et de créer des conditions propices à la mise en œuvre d'un programme de développement permettant de tirer parti des possibilités offertes. La première partie du Rapport est consacrée à trois des grands volets de la mondialisation : le commerce des biens et des services, les flux de capitaux internationaux et les problèmes environnementaux à l'échelle planétaire, notamment les risques inhérents au changement climatique et à l'appauvrissement de la biodiversité. La deuxième partie porte sur trois aspects de la localisation : la décentralisation du pouvoir politique au profit des collectivités infranationales, le déplacement de la population et des forces économiques vers les zones urbaines dans les pays en développement et la fourniture des services publics essentiels dans les villes en pleine expansion.

Dans l'examen des mesures institutionnelles possibles face aux enjeux de la mondialisation et de la localisation, toute une série d'exemples de réussite et d'échec aux niveaux national et international est présentée. Il n'existe pas de solution simple. Il faut seulement appréhender les problèmes de façon pragmatique, en analysant comment le contexte social va influencer sur le choix des interventions, en quoi une série de mesures est préférable à une autre, ou comment tirer parti des complémentarités et des synergies de certaines politiques. Par ses engagements et son action, l'État reste au cœur de toute stratégie de développement viable.

Toutefois, par le jeu de la mondialisation et de la localisation, le renforcement des mécanismes institutionnels nécessaires au développement se fera en grande partie aux niveaux supra et infranational. Dans un cas comme dans l'autre, les pays devront privilégier les stratégies de développement qui reposent sur le consentement mutuel, que ce soit dans le cadre de conventions internationales ou d'accords constitutionnels et institutionnels entre les différents niveaux d'administration et les diverses composantes de la société civile. Tant au niveau mondial qu'à l'échelon local, un cadre institutionnel bâti sur le partenariat, la négociation, la concertation et les règles sera à la base du développement durable.

Ni la mondialisation ni la localisation ne vont s'arrêter, ni même ralentir. Elles sont mues par des forces puissantes, comme les progrès de l'informatique et des télécommunications, et par un sentiment croissant, parmi les peuples du monde entier, que chacun a le droit de participer pleinement à la vie politique et sociale de son pays. À mesure que la mondialisation abolit les frontières et que la localisation multiplie les cadres d'action, il est fort possible que les bonnes politiques de développement portent plus vite leurs fruits et que les conséquences des mauvaises se fassent plus vite et plus durement sentir. Dans un tel contexte, la recherche et la large diffusion des mécanismes institutionnels permettant d'exploiter les forces de la mondialisation et de la localisation sont susceptibles de faire considérablement progresser les stratégies de développement, qui peuvent devenir une source de bienfaits multiples et durables pour les plus démunis.



James D. Wolfensohn
Président
de la Banque mondiale

Août 1999

Le présent rapport est l'œuvre d'une équipe de rédaction dirigée par Shahid Yusuf et composée d'Anjum Altaf, de William Dillinger, de Simon Evenett, de Marianne Fay, de Vernon Henderson, de Charles Kenny et de Weiping Wu. Cette équipe a été aidée par Mohammad Arzaghi et Stratos Safioleas. L'ensemble des travaux était placé sous la direction générale de Joseph Stiglitz. Tout au long de la préparation du rapport, Lyn Squire a fourni des conseils très utiles et a prêté un précieux concours. Timothy Taylor était le responsable de publication.

Cette équipe de rédaction a pu profiter des conseils d'un groupe d'éminents spécialistes comprenant Alberto Alesina, Masahiko Aoki, Richard Cooper, John Dixon, Barry Eichengreen, Jon Elster, Alan Harold Gelb, Harry Harding, Gregory K. Ingram, Christine Kessides, Jennie Litvack, Wallace Oates, Anthony J. Pellegrini, Guillermo Perry, David Satterthwaite, Paul Smoke, Paul Spray, T. N. Srinivasan, Jacques Thisse et John Williamson.

Beaucoup d'autres personnes, de la Banque et d'ailleurs, ont fourni de précieux éléments d'information, rédigé des documents de référence et autres notes, et participé à des réunions consultatives. La préparation de certains documents de référence et l'organisation de plusieurs ateliers ont été prises en charge par le Fonds spécial pour l'élaboration de politiques et la valorisation des ressources humaines, financé par le Japon, et par un don du ministère du Développement international du Royaume-Uni. L'identité de ces différents intervenants figure dans la Notice bibliographique. Le Groupe de gestion des données sur le développement a contribué à la préparation de l'Annexe et était chargé des Grands indicateurs du développement dans le monde.

Rebecca Suguí a exercé les fonctions d'assistante exécutive, et Maribel Flewitt, Leila Search et Thomas A. J. Zorab celles d'assistants de secrétariat. Maria D. Ameal était la chargée d'administration.

La version française a été établie par le Service de traduction de la Banque mondiale.

Table des matières

Résumé

Une nouvelle façon de penser le développement	2
Mondialisation et localisation	4
Aspects supranationaux.....	5
Aspects infranationaux.....	9
De la théorie à la pratique.....	12

Introduction Une nouvelle façon de penser le développement

Tirer profit de l'acquis	14
Les multiples objectifs du développement.....	18
Le rôle des institutions dans le développement	22
Le développement intégré : bilan et perspectives.....	26
Un monde en mutation	28

Chapitre 1 Un monde en mutation

Le commerce international	35
Les flux financiers internationaux	37
Les migrations internationales.....	40
Les enjeux environnementaux à l'échelle planétaire.....	43
L'évolution du pouvoir politique dans les pays en développement	46
Une nouvelle dynamique à l'échelon infranational.....	48
Les impératifs urbains	50
Incidences sur la politique de développement	53

Chapitre 2 Le système commercial mondial : les perspectives

Quels avantages le système commercial procure-t-il aux pays en développement ?.....	56
Promotion du libre-échange dans le cadre de l'OMC	57
Maintenir la dynamique de la réforme commerciale	62
Le commerce international et le développement au cours des 25 prochaines années.....	67

Chapitre 3 Les pays en développement et le système financier mondial

Accélération de l'intégration financière internationale.....	74
Vers un système bancaire plus solide et plus diversifié.....	80
Échelonnement ordonné de la libéralisation des opérations en capital	84
Comment attirer les investissements étrangers	85
Renforcer la coopération internationale dans le domaine macroéconomique	89

Chapitre 4 La préservation du patrimoine de l'humanité

Le lien entre le caractère national et le caractère mondial des problèmes environnementaux.....	94
De l'action nationale à la coopération internationale	97
Les traités relatifs à l'ozone : une réussite exemplaire.....	100
Le changement climatique	102

La diversité biologique.....	108
Exploiter les interactions entre les problèmes environnementaux de portée mondiale.....	110
Chapitre 5 La décentralisation : repenser l'État	
Quels sont les enjeux ?.....	113
La gestion des affaires publiques : de la centralisation à la décentralisation.....	118
La répartition du pouvoir politique entre les acteurs nationaux et locaux.....	119
La structure, les fonctions et les ressources des collectivités territoriales.....	121
Comment engager la responsabilité politique des administrations locales ?.....	128
Faciliter une transition sans heurts.....	130
Quelles leçons tirer pour l'avenir ?.....	131
Chapitre 6 Des villes dynamiques au service de la croissance	
Quels sont les facteurs de croissance urbaine ?.....	134
Le rôle de l'État dans l'urbanisation.....	139
Politiques locales au service de la croissance économique des zones urbaines.....	140
Chapitre 7 Des villes vivables	
L'aménagement urbain : ce qu'il reste à faire.....	150
Quels enseignements tirer ?.....	152
La prestation des services dans les pays en développement.....	155
Les perspectives.....	164
Chapitre 8 Études de cas et recommandations	
Tirer le meilleur parti de la libéralisation des échanges : le cas de l'Égypte.....	169
Réformer les systèmes bancaires fragiles : le cas de la Hongrie.....	173
Gestion macroéconomique et décentralisation budgétaire : le cas du Brésil.....	176
Améliorer les conditions de vie des citoyens : le cas de Karachi.....	180
Entretien des synergies entre zones rurales et urbaines : le cas de la Tanzanie.....	183
La nouvelle dynamique du développement au seuil du XXI ^e siècle.....	187
Notice bibliographique.....	191
Annexe Décentralisation, urbanisation et environnement statistiques et indicateurs.....	239
Grands indicateurs du développement dans le monde.....	249
Encadrés	
1 Qu'avons-nous appris en Asie de l'Est et en Europe orientale ?.....	18
2 Le patrimoine associatif, le développement et la pauvreté.....	19
3 Comment expliquer les résultats des projets dans le secteur de l'électricité en Afrique subsaharienne ?.....	19
4 Le Cadre de développement intégré.....	22
5 L'approche intégrée du développement dans les précédentes éditions du <i>Rapport sur le développement dans le monde</i>	23
6 Les mécanismes institutionnels, les organisations et le régime d'incitation.....	24
7 Morbidité et soins de santé : perspectives d'évolution.....	29
8 Le développement durable.....	30
9 La pénurie d'eau fait peser une menace grandissante.....	31
1.1 Les incidences macroéconomiques du vieillissement des populations au plan mondial.....	38
1.2 Le réseau international des Chinois expatriés.....	43
2.1 Les accords commerciaux régionaux et le système commercial mondial sont-ils complémentaires ou concurrents ?.....	59

2.2	Renforcer les compétences techniques en matière de politique commerciale : le Cadre intégré pour l'existence technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés.....	62
2.3	Le travail des enfants : étendue du problème, méfaits constatés et remèdes possibles	66
3.1	L'aide reste nécessaire	77
3.2	Quels sont les facteurs de contagion d'une crise financière ?	79
3.3	La question du respect des engagements se pose aussi pour les collectivités locales.....	88
3.4	Comment inciter au respect des engagements : la contribution de la Banque mondiale.....	88
4.1	Des problèmes environnementaux de portée mondiale	92
4.2	Sauvegarder le patrimoine océanique commun en prévenant la surexploitation des ressources halieutiques.....	96
4.3	Le Fonds pour l'environnement mondial	98
4.4	Le rôle des ONG dans la défense de l'environnement mondial.....	101
4.5	Baisse du coût d'exploitation de l'énergie renouvelable	104
4.6	Un régime de taxes ou de quotas pour réduire les émissions	105
4.7	Les mesures commerciales et les accords internationaux pour la protection de l'environnement....	111
5.1	Décentralisation et délégation des pouvoirs.....	114
5.2	L'Afrique du Sud et l'Ouganda : unifier en décentralisant.....	114
5.3	La Bosnie-Herzégovine et l'Éthiopie : décentraliser face à la diversité ethnique.....	115
5.4	L'Inde : un fédéralisme sur la voie de la décentralisation ?.....	116
5.5	La décentralisation en Chine.....	119
5.6	Financer les échelons territoriaux intermédiaires	124
5.7	La charrue avant les bœufs : la décentralisation en Russie	131
6.1	Villes et zones urbaines — quelques définitions.....	135
6.2	Les synergies entre zones rurales et urbaines.....	136
6.3	La déconcentration de l'activité économique en Corée	137
6.4	Une urbanisation sans croissance en Afrique.....	139
6.5	La structure urbaine et les marchés fonciers	144
6.6	Les leçons tirées du régionalisme et du développement économique local en Europe.....	146
6.7	Connaître son économie — l'importance des données économiques locales	148
7.1	Une inadéquation géographique : le cas des habitants des <i>kampung</i> de Djakarta.....	158
7.2	À Haiphong, l'exemple d'un partenariat avec les usagers.....	160
7.3	À Manille, une meilleure image de marque récompense la lutte contre la pollution.....	162
7.4	Shenyang : la protection sociale dans une ville industrielle en difficulté.....	163
7.5	Les fiches d'évaluation des habitants de Bangalore	166
8.1	Cinq études de cas	170
8.2	La République arabe d'Égypte en bref.....	171
8.3	La Hongrie en bref.....	174
8.4	Le Brésil en bref.....	176
8.5	Le Pakistan en bref.....	181
8.6	La Tanzanie en bref.....	184

Figures

1	L'ordinateur connecte le monde	4
2	Dans presque tous les pays démocratiques, l'État a délégué une partie de ses pouvoirs politiques..	5
3	Dans les pays en développement, le commerce extérieur croît plus rapidement que le revenu national.....	6
4	Le nombre des pays membres de l'OMC ne cesse de croître	7
5	Le volume des capitaux privés entrant dans les pays en développement a considérablement augmenté	7
6	Le nombre de pays augmente... celui des démocraties aussi	10
7	La population urbaine augmente, surtout dans les pays en développement.....	11
8	L'écart entre pays riches et pays pauvres ne cesse de se creuser	14

9	L'investissement n'explique pas seul les variations de la croissance.....	15
10	La mortalité infantile a reculé dans la plupart des pays en développement entre 1980 et 1995, même là où le revenu n'a pas progressé	20
11	Le nombre des pauvres a augmenté dans le monde entier et, dans certaines régions, leur proportion aussi s'est accrue.....	27
12	L'espérance de vie a fortement progressé dans certains pays, mais reculé dans d'autres.....	28
1.1	Depuis 1990, les exportations de services commerciaux ont fortement progressé dans la plupart des régions du monde.....	36
1.2	Un nombre croissant de pays en développement s'engagent sur la voie des réformes commerciales.....	36
1.3	Au plus fort d'une crise bancaire, les prêts improductifs peuvent représenter jusqu'à 50 % de l'ensemble des crédits accordés	39
1.4	Résoudre une crise bancaire peut coûter jusqu'à 40 % du PIB.....	39
1.5	Les investissements étrangers directs ont été plus instables que les prêts des banques commerciales et les investissements de portefeuille, 1992-97	40
1.6	La hausse des températures suit l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre	44
1.7	De plus en plus de pays se tournent vers un régime démocratique.....	46
1.8	La plupart des citoyens habitent dans les pays en développement.....	51
1.9	La révolution urbaine ne fait que commencer en Asie et en Afrique	51
1.10	C'est en Afrique et en Asie que l'accroissement de la population urbaine sera le plus fort pendant la période 1980-2020	52
2.1	Le commerce extérieur s'est accru dans la plupart des régions en développement depuis 1970.....	56
2.2	Les règles de l'OMC s'appliquent à une part plus importante des exportations mondiales, en particulier celles des pays en développement	57
2.3	Les accords commerciaux régionaux se sont multipliés dans les années 90	58
2.4	De nombreux pays en développement se sont engagés sur la voie de la libéralisation avant la fin du Cycle d'Uruguay	60
2.5	Des partenaires égaux ? Représentation des pays africains à l'OMC.....	61
2.6	En l'espace d'une dizaine d'années, la composition des exportations de nombreux pays en développement a changé	63
2.7	Multiplication des procédures antidumping engagées par de nouveaux pays entre 1987 et 1997 ..	64
2.8	En ouvrant des enquêtes antidumping, les pays industriels et les pays en développement se visent mutuellement dans des proportions presque égales	65
2.9	Durant le Cycle d'Uruguay, de nombreux pays ont consolidé leurs droits de douane sur les produits agricoles à des niveaux bien supérieurs au niveau estimatif des droits effectifs entre 1986 et 1988	68
2.10	Les exportations de services commerciaux ont progressé dans toutes les parties du monde entre 1985 et 1997	69
3.1	Les entrées nettes d'investissements étrangers directs et de portefeuille dans les pays en développement ont explosé depuis 1980.....	74
3.2	Les entreprises des pays en développement empruntant davantage sur les marchés internationaux que par le passé	75
3.3	Les placements à l'étranger des investisseurs institutionnels vont en augmentant	75
3.4	Quelques pays en développement ont drainé la majeure partie des investissements étrangers directs réalisés hors des pays industriels en 1997	77
3.5	L'intermédiation bancaire représente généralement une part plus importante du secteur financier dans les pays en développement	80
4.1	Les rendements agricoles risquent de souffrir du changement climatique, particulièrement dans les pays en développement	93
4.2	Après avoir augmenté, les concentrations de substances nocives pour l'ozone dans l'atmosphère ont commencé à diminuer	100
4.3	Une élévation de 1 mètre du niveau de la mer réduirait environ de moitié la production de riz du Bangladesh.....	106

4.4	La consommation d'énergie des pays en développement devrait largement dépasser celle des pays industriels.....	106
4.5	Les pays à revenu élevé font une utilisation plus intensive de l'énergie que les pays des régions à faible revenu.....	107
5.1	Les dépenses locales ne représentent qu'une faible partie des dépenses publiques, sauf dans les pays industriels et les grandes fédérations.....	118
5.2	Les administrations locales ne contrôlent jamais une part importante des ressources publiques...	118
6.1	L'urbanisation est étroitement liée à la croissance économique.....	134
6.2	En 1995, la majorité des citoyens de la planète vivaient dans des villes petites et moyennes.....	136
6.3	De 1970 à 1990, les petites villes ont enregistré le taux de croissance démographique le plus élevé et les mégapoles, le plus faible	138
6.4	À mesure qu'un pays se développe, la part des dépenses de l'État dans les investissements publics diminue	142
7.1	Même dans les pays à faible revenu, une part importante de la population peut avoir accès à des services minimum d'approvisionnement en eau et d'assainissement	150
7.2	Dans les pays à faible revenu, le coût du logement varie considérablement.....	151
8.1	La Tanzanie s'urbanise de plus en plus	185

Tableaux

1.1	Investissements étrangers directs dans le monde, 1997.....	40
1.2	Décentralisation politique et fonctionnelle dans de grandes démocraties, 1997	49
2.1	Procédures antidumping notifiées par les pays membres du GATT et de l'OMC, 1987-97	64
2.2	Part des pièces et des composants dans les exportations, 1995	71
5.1	Subdivisions administratives du territoire dans les grandes démocraties	123
5.2	Mécanismes de contrôle applicables aux emprunts des collectivités territoriales dans quelques pays ..	126
7.1	Mortalité infantile au Bangladesh en 1990.....	152

Définitions et notes sur les données

Le présent rapport fait mention de groupements de pays établis en fonction de l'appartenance géographique et du revenu. Les pays composant chacun de ces groupements sont énumérés dans le tableau intitulé Classification des économies par région et par revenu à la fin des Grands indicateurs du développement dans le monde. Les classifications par revenu sont organisées sur la base du PNB par habitant ; les valeurs retenues comme seuils figurent dans l'Introduction aux Grands indicateurs du développement dans le monde. Les moyennes par groupement dont il est fait état dans les figures et les tableaux sont, sauf indication contraire, des moyennes non pondérées des pays qui y appartiennent.

L'utilisation du terme *pays* pour désigner des économies n'implique aucune prise de position de la Banque quant au statut juridique ou autre du territoire en question. Le terme *pays en développement* désigne les économies à revenu faible ou intermédiaire et peut, par commodité, inclure les pays dits « en transition ».

Le terme *dollar* désigne, sauf indication contraire, le dollar des États-Unis en valeur nominale.

Les sigles n'apparaissant pas en français ont été délibérément omis.

Les sigles, acronymes et abréviations ci-après sont utilisés dans le Rapport :

CDI	Cadre de développement intégré
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit national brut
Sida	Syndrome d'immunodéficience acquise



Résumé

L

e nouveau cadre du développement qui est en train de se dessiner pose aux gouvernants des défis inédits à l'échelon mondial et local. Nous tentons d'en cerner les contours et de tirer les enseignements de l'action menée pour tracer la nouvelle voie. Nous nous penchons sur la dynamique à l'œuvre aux niveaux supra et infranational, et nous proposons des règles et des structures nouvelles pour jeter les bases de la politique de développement du XXI^e siècle.

Quatre enseignements essentiels se dégagent de 50 années de promotion du développement. Premièrement, sans stabilité macroéconomique, il ne peut y avoir de croissance, et donc de développement. Deuxièmement, la croissance ne se répand pas automatiquement par gravité ; les politiques de développement doivent répondre directement aux besoins des populations. Troisièmement, aucune politique ne peut, à elle seule, déclencher le processus du développement ; une approche globale s'impose. Quatrièmement, le cadre institutionnel joue un grand rôle ; un développement durable doit être ancré dans un processus qui fait intervenir l'ensemble de la société et évolue avec les circonstances.

Ces considérations façonnent la manière dont la Banque mondiale envisage

son action pour le XXI^e siècle et influent considérablement sur la façon dont elle se propose de faire face aux principaux défis qu'il faudra relever dans le domaine du développement. Outre la lutte contre la pauvreté, il faudra en effet se préoccuper de l'insécurité alimentaire, de la pénurie d'eau, du vieillissement de la population, de la perte des identités culturelles et de la dégradation de l'environnement.

Il faut affronter ces problèmes alors même que de nombreux facteurs, tels que les innovations technologiques, la diffusion des connaissances, l'accroissement et l'urbanisation de la population, l'intégration mondiale des marchés financiers et la revendication croissante de droits politiques et individuels, sont en train de remodeler le cadre du développement. Certains facteurs, comme la croissance démographique, agissent progressivement, laissant aux responsables le temps de réagir. D'autres, comme la propagation des crises financières, peuvent frapper à l'improviste des économies apparemment saines si aucune disposition préventive n'a été prise. Si certains, comme le financement de la protection sociale, posent des problèmes difficiles, l'État-nation peut généralement les affronter seul. En

revanche, d'autres, tels que l'évolution du climat à l'échelle planétaire, dépassent les capacités de n'importe quel pays et doivent faire l'objet d'accords internationaux.

Bien maîtrisés, ces facteurs pourraient radicalement transformer les perspectives de développement national et d'amélioration des conditions de vie. Mais ils peuvent aussi être à l'origine d'une instabilité et de souffrances auxquelles aucun État-nation, pris individuellement, ne saurait remédier.

Nous rattachons ces mutations à deux phénomènes, dont elles sont à la fois la cause et la conséquence. Le premier — la mondialisation — résulte de l'intégration internationale des économies. Il obligera les administrations nationales à se tourner vers des partenaires internationaux pour faire face dans les meilleures conditions aux changements qui affectent le commerce, les flux financiers et l'environnement. Le second — la localisation — reflète la volonté croissante des populations d'influer sur la façon dont elles sont administrées. Il se manifeste par l'affirmation des identités locales et pousse l'État à s'adapter efficacement à l'évolution de la politique intérieure et des modèles de croissance. Au niveau supranational, comme à l'échelon local, le cadre institutionnel et les mécanismes de négociation, de coordination et de réglementation joueront un rôle crucial en favorisant l'instauration d'un nouvel équilibre international et national, et en aidant à créer l'environnement stable qui permettra de mettre en œuvre les programmes de développement.

Une nouvelle façon de penser le développement

En cette fin de XX^e siècle, le pragmatisme forme la trame des grands courants de pensée au sein de la communauté du développement. Comme dans beaucoup d'autres domaines, pour mieux comprendre les choses, il faut reconnaître qu'il ne suffit pas d'asséner des vérités, que les apparences voilent une réalité complexe et que les décisions de bon sens sont souvent fonction du lieu et de l'époque. Au cours des dernières décennies, le chemin parcouru et le travail d'analyse réalisé sur ce sujet ont amené les théoriciens du développement à sortir de la problématique sur les rôles respectifs de l'État et du marché, et à abandonner la recherche d'une formule universelle.

On dit, par exemple, que l'investissement dans le capital matériel et humain stimule la croissance économique et, en règle générale, cette assertion est corroborée par les faits. Mais, dans de nombreux cas, un niveau élevé d'investissement et un effort éducatif important ne se sont pas traduits par une croissance

rapide. Ce constat vaut aussi pour les politiques industrielles. À l'usage, bon nombre de pays sont en effet parvenus à la conclusion que les subventions à l'exportation enrichissaient leurs bénéficiaires sans réellement impulser une croissance plus rapide. Ainsi, des subsides accordés dans un but légitime sont en fait devenus une forme d'assistanat pour les entreprises de quelques secteurs, une façon coûteuse d'utiliser l'argent du contribuable pour soutenir l'emploi dans le secteur privé. En revanche, les pays d'Asie de l'Est, qui ont eu activement recours au crédit et aux subventions à l'exportation, ont enregistré l'essor économique le plus vigoureux et le plus soutenu que le monde ait connu au cours des dernières décennies. La Chine, qui représente à elle seule 40 % de la population totale des pays à faible revenu, connaît un succès économique remarquable en suivant une stratégie de développement dans laquelle la libéralisation des marchés et la privatisation des entreprises n'occupent pas le devant de la scène.

Le retard pris par les pays à économie planifiée sur leurs homologues à économie de marché a manifestement montré que la planification centralisée de l'économie tout entière ne favorise pas le développement à long terme. Mais il est clair aussi, à la lumière de l'expérience du Japon, des pays d'Asie de l'Est et de la Chine, qu'une croissance extrêmement rapide pendant plusieurs dizaines d'années n'est pas incompatible avec une politique interventionniste.

Le Brésil a lui aussi connu une vigoureuse expansion dans les années 60, notamment en faisant du remplacement des importations l'un des axes de sa politique. Le fait que cette option lui ait assurément paru judicieuse à l'époque — elle n'a pas pour le moins fait obstacle à l'accélération de la croissance — ne signifie pas qu'il en serait de même 30 ans plus tard au Brésil ou ailleurs. De même, certaines des politiques qui ont aidé le Japon à se développer dans les années 50 et 60, qui ont engendré la croissance en Asie de l'Est dans les années 70 et 80 et qui sont à l'origine de l'essor économique rapide de la Chine dans les années 80 et 90 étaient adaptées aux circonstances et à l'époque. Elles n'auraient peut-être pas été aussi fructueuses dans d'autres pays et risquent fort de ne pas se prêter aux conditions qui prévaudront pendant les dix ou vingt premières années du XXI^e siècle.

Dans tous les pays, le progrès dépend d'une multitude de facteurs qui varient au fil du temps. Il faut aujourd'hui dépasser la polémique sur le rôle de l'État et du marché, reconnaître la nécessaire complémentarité de ces deux pôles et enterrer l'idée qu'une politique donnée — dans le domaine de l'éducation, de la santé, des marchés financiers ou ailleurs — peut être la formule magique, garante du développement en tout

temps et en toute circonstance. Cette nouvelle conception peut se résumer en quatre points.

Les objectifs du développement durable sont multiples. L'accroissement du revenu par habitant n'en est qu'un parmi tant d'autres. L'amélioration de la qualité de vie s'articule autour d'objectifs plus précis, tels que de meilleurs services de santé, un accès plus aisé à l'école, une participation plus large à la vie publique, un environnement propre et la préservation des intérêts des générations futures.

Les politiques de développement sont interdépendantes. À elle seule, aucune politique de développement ne pourra réellement faire évoluer les choses si elle ne s'inscrit pas dans un cadre général favorable. Pour obtenir des résultats significatifs, les pays doivent se doter d'un cadre institutionnel et d'un programme global d'action qui récompensent l'efficacité, minimisent les incitations aux effets pervers, encouragent l'initiative et favorisent la participation.

L'État joue un rôle essentiel dans le développement, mais la manière de procéder ne répond à aucun ensemble de règles simples. Au-delà d'un certain nombre de principes généralement admis, le rôle de l'État dans l'économie varie en fonction de sa capacité d'action, du stade du développement du pays, de la conjoncture extérieure et de multiples autres facteurs.

Les méthodes comptent autant que les politiques. Les politiques qui s'appuient sur le consensus, la participation et la transparence ont des effets plus durables. Un cadre institutionnel bâti sur ces principes et sur des partenariats rassemblant tous les pans de la société civile est l'une des conditions du développement.

Un nouveau cadre de développement

C'est autour de ces axes que la Banque mondiale a lancé un cadre de développement intégré qui vise à recentrer l'action sur les principaux objectifs poursuivis, à promouvoir l'élaboration de politiques globales, à mettre en lumière les mécanismes institutionnels requis et à coordonner les efforts de tous ceux qui œuvrent pour le développement.

Le cadre intégré marque une prise de conscience : pour optimiser les résultats — et parfois même pour retirer le moindre fruit de l'action menée —, il faut programmer et mettre simultanément en action les multiples rouages du processus du développement. Prenons l'exemple d'un projet de construction d'école. La réalisation du bâtiment n'en constitue que la première étape. L'incidence du projet sur le niveau d'instruction dépend de beaucoup d'autres facteurs, tels que l'existence de mécanismes efficaces pour sélectionner, former et rémunérer convenablement les enseignants et

l'accès à des ressources suffisantes pour acheter les manuels et fournitures scolaires nécessaires.

Ce qui est vrai des projets de construction d'écoles l'est aussi des programmes de privatisation, de protection sociale et de gestion durable de l'énergie. Le succès dépend de la complémentarité des opérations menées et des méthodes utilisées. Un cadre de développement intégré fait clairement ressortir ces synergies en mettant l'accent sur les liens qui unissent les aspects humain, matériel, sectoriel et structurel du développement.

Les dimensions humaine et matérielle sont bien connues. Le volet sectoriel, lui, est axé sur l'importance d'éléments de portée générale comme la coordination, la gestion et le maintien d'un environnement véritablement favorable aux entreprises privées et à l'initiative locale. Les aspects structurels s'articulent plus particulièrement autour de la qualité de la gestion publique, de la transparence des mécanismes de décision, de l'efficacité des procédures juridiques et judiciaires et de la solidité des dispositifs de réglementation. Reconnaître que ces règles et mécanismes jouent un rôle clé, c'est donner une dimension nouvelle à l'idée qu'on se fait généralement du développement.

Mais l'équation du développement ne se limite pas à ces éléments. L'égalité des sexes et l'équité sociale sont des questions qui en font partie intégrante. Et, comme on l'a vu plus haut, la stabilité macroéconomique est une condition préalable à tout succès en la matière. L'importance relative de ces différents facteurs variera en fonction de l'époque et du lieu considérés, mais chaque pays gagnera à définir et à hiérarchiser ses besoins, un exercice qui met en lumière les carences économiques ou gouvernementales et les déficiences du cadre institutionnel, qui sont autant d'entraves au plein essor de la nation.

La mise en place de mécanismes institutionnels et la création de partenariats

Le développement suppose un partenariat entre les différents niveaux d'administration publique, le secteur privé, les bailleurs de fonds et la société civile. Aucune collectivité locale, quel que soit l'échelon territorial ou le secteur de compétence considéré, aucun bailleur de fonds ne peut répondre seul aux exigences d'une stratégie globale. Aussi faut-il que l'État fournisse les orientations dont les différentes administrations et organisations ont besoin pour coordonner leurs efforts et surmonter les obstacles.

Sans l'assise solide que fournissent des organisations et un cadre institutionnel efficaces, il ne peut y avoir de développement. Dans ce contexte, le cadre institutionnel s'entend des règles qui régissent les actions des par-

ticuliers et des collectivités, organisent les relations d'interdépendance de toutes les parties intéressées et administrent les négociations entre les différents acteurs. Concrètement, les pays doivent se doter des règles et mécanismes qui renforcent les entités existantes et favorisent des modes d'administration solides, au moyen de lois et de règlements ou d'instruments coordonnant les actions de multiples acteurs, à l'image des conventions internationales et des partenariats entre les secteurs public et privé. Lorsqu'ils obéissent à des règles, les mécanismes ainsi mis en place améliorent la transparence des politiques et celle des entités utilisées pour les mettre en œuvre.

Face aux forces de la mondialisation et de la localisation, un nouveau cadre institutionnel s'impose. Tel est le message du présent rapport. La première de ces forces oblige les gouvernements à nouer des partenariats — avec d'autres pays, avec des organismes internationaux, des organisations non gouvernementales (ONG) ou des sociétés multinationales — par le biais de mécanismes supranationaux. La seconde les amène à se tourner vers des structures locales pour s'entendre avec les régions et les villes sur des questions telles que la répartition des pouvoirs pour le prélèvement de l'impôt. Dans un cas comme dans l'autre, il faudra souvent faire appel à des formules qui dépassent la compétence d'une seule administration nationale. L'État conservera cependant un rôle déterminant dans l'élaboration de la politique de développement, mais il évoluera dans un contexte qui circonscrit et redéfinira ses missions. Dans un monde interdépendant dont la recomposition territoriale pourrait se poursuivre, les programmes de développement devront tenir compte des impératifs mondiaux aussi bien que locaux.

Mondialisation et localisation

Les progrès technologiques dans le domaine des télécommunications permettent de savoir instantanément ce qui se passe à l'autre bout du monde, chez des proches, dans une entreprise ou sur un marché boursier. La place toujours plus grande des services et de l'information dans l'économie mondiale accroît l'immatérialité des biens économiques qui, au lieu d'être transportés par porte-conteneurs, sont transmis par câble à fibre optique. Dans le même temps, l'amélioration des réseaux et des techniques de transport réduit le coût du fret maritime, terrestre et aérien. Les avancées de la télématique facilitent la gestion de ces nouvelles interconnexions (figure 1). Les sociétés multinationales dépendent aujourd'hui de chaînes de production dispersées dans le monde. Les matières pre-

mières peuvent venir d'un pays, les composants d'un autre, l'assemblage être réalisé dans un troisième, alors que la commercialisation et la distribution se feront encore ailleurs. Les décisions des consommateurs à Londres ou à Tokyo, par exemple, ont une incidence presque immédiate sur la fabrication des produits — et sur leur style — partout dans le monde.

L'élévation du niveau d'instruction, les innovations technologiques qui permettent aux idées de circuler et l'échec économique de la plupart des pays à économie planifiée sont tous des facteurs qui ont contribué à la montée des régionalismes. Les administrations nationales ont réagi de diverses façons à cette aspiration à plus d'autonomie. Un nombre croissant de pays se sont tournés vers la démocratie, et la tenue d'élections a permis une plus large participation à la vie publique nationale et locale. L'État partage davantage ses attributions et ses recettes avec les collectivités locales, instances plus proches des ménages touchés par les décisions des pouvoirs publics (figure 2). Les individus se regroupent aussi en ONG pour poursuivre des objectifs tels que les réformes politiques, la protection de l'environnement, la parité des sexes et l'amélioration des possibilités éducatives.

Mondialisation et localisation sont des mots qui suscitent des réactions tranchées, tantôt positives, tantôt négatives. Les tenants de la mondialisation voient en elle une force qui ouvre des horizons nouveaux par l'expansion des marchés et les transferts de technologie,

Figure 1
L'ordinateur connecte le monde



Source : Network Wizards, Internet Domain Survey, janvier 1999 (www.nw.com).

laissant ainsi bien augurer d'un accroissement de la productivité et d'une élévation du niveau de vie. D'autres, en revanche, la redoutent et la condamnent parce qu'ils la considèrent comme une source d'instabilité et de changements inopportuns, menaçant l'emploi, confronté à la concurrence des importations, et déstabilisant les banques, voire l'économie tout entière que l'afflux de capitaux étrangers risque d'emporter.

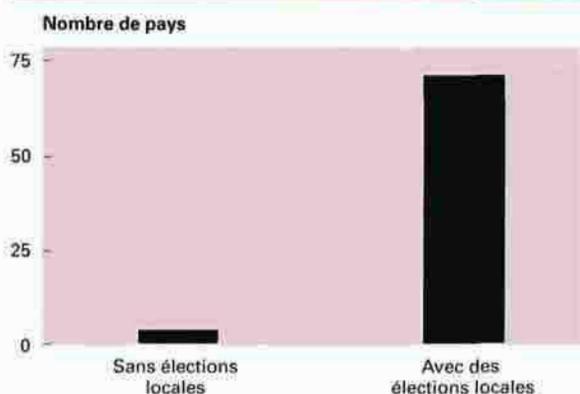
La localisation, quant à elle, est bien accueillie par ceux qui y voient un vecteur de participation aux mécanismes de décision et un moyen d'influer davantage sur leur propre cadre de vie. La décentralisation qu'elle engendre multiplie les décisions pouvant être prises par des collectivités territoriales plus proches de l'électeur, ce qui se traduit par un mode d'administration plus efficace et plus attentif aux besoins du citoyen. Mais cette autonomie locale accrue peut aussi menacer la stabilité macroéconomique. C'est par exemple le cas lorsque des collectivités locales doivent être renflouées par l'État pour avoir emprunté massivement et dépensé inconsidérément.

Notre propos n'est pas ici de faire l'apologie ou la critique de la mondialisation ou de la localisation. Il est simplement de montrer qu'aucun programme de développement ne peut ignorer ces deux phénomènes. L'État, qui reste au cœur de l'effort de développement, doit donc engager un indispensable processus de renforcement du cadre institutionnel aux niveaux supra et infranational si le pays veut recueillir les fruits de la croissance au XXI^e siècle.

Aspects supranationaux

Dans leurs efforts pour s'adapter à la mondialisation, les administrations nationales essuieront inévitablement des revers, surtout dans les petits pays en développement. Mais, comparativement à leurs homologues plus grands, ces pays devraient davantage profiter de l'expansion des échanges et des flux financiers internationaux, tant les limites imposées par le volume de leurs ressources et la taille de leur marché sont pénalisantes. Par contre, les perturbations dues à des facteurs hexogènes risquent d'être beaucoup plus violemment ressenties. Ainsi, un choc économique qui aurait à peine l'effet d'une vaguelette sur un colosse économique comme les États-Unis, ou même sur un assez grand pays en développement comme le Brésil, peut provoquer un véritable raz-de-marée dans une économie de la taille de celle du Bangladesh ou du Ghana. Dans le domaine de l'environnement, les administrations nationales peuvent trouver elles-

Figure 2
Dans presque tous les pays démocratiques, l'État a délégué une partie de ses pouvoirs politiques



Note : La figure correspond à tous les pays classés parmi les démocraties pluralistes pour lesquelles des données étaient disponibles.

Source : Freedom House, *Freedom in the World*, 1998 ; tableau A.1 de l'annexe.

mêmes des solutions à des problèmes internes, par exemple en déterminant comment appliquer des normes antipollution à une région située entièrement sur leur territoire. Mais, en l'absence d'accords internationaux, les pays en développement n'ont guère les moyens de s'attaquer à des problèmes environnementaux de portée planétaire, comme la menace d'un changement climatique. Dans le présent rapport, nous examinerons trois aspects de la mondialisation : le commerce international, les flux financiers et les enjeux environnementaux.

Le commerce international

Au cours des dernières années, le commerce international a progressé plus rapidement que l'économie mondiale, et cette tendance semble devoir se poursuivre (figure 3). Pour les pays en développement, le commerce est le principal moyen de tirer parti de la mondialisation. Les importations stimulent la concurrence et la diversification sur le marché intérieur, au bénéfice des consommateurs, et les exportations élargissent les débouchés, au profit des entreprises. Mais, et peut-être, surtout, le commerce permet aux firmes nationales de se familiariser avec les méthodes les plus performantes de leurs concurrentes étrangères et avec les exigences de consommateurs avertis, ce qui les incite à devenir plus efficaces. Grâce au commerce, les entreprises peuvent aussi acquérir des biens d'équipement plus modernes, ce qui dope également leur productivité. Au fil du temps, les échanges favorisent la redistribution du travail et du capital vers les

secteurs les plus productifs. Ils contribuent en particulier au redéploiement actuel de certaines activités de fabrication et de services vers les pays en développement, ouvrant ainsi de nouvelles possibilités d'expansion.

La création, en 1995, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), dans le sillage de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), est la dernière mesure multilatérale prise pour créer un environnement propice à l'échange de biens et de services (figure 4). D'autres initiatives importantes doivent être lancées pour entretenir la dynamique de la réforme.

Pour continuer à favoriser l'ouverture des marchés comme elles l'ont fait dans le passé, les futures négociations commerciales doivent s'organiser autour d'un programme de libéralisation des échanges tourné vers l'avenir. Le « Cycle du millénaire », qui devrait débuter en novembre 1999 sous l'égide de l'OMC, pourrait bien servir de banc d'essai à ce programme qui devra faire une place importante à la réduction des obstacles au commerce dans les secteurs de l'agriculture et des services. Sans les barrières commerciales érigées par les pays riches, l'expansion du commerce des produits agricoles pourrait ouvrir de réelles perspectives à de nombreux pays en développement. Le commerce des services est un autre secteur dans lequel il faudra intervenir. Porté par les progrès de l'informatique et des télécommunications, il s'est accru de 25 %, rien qu'entre 1994 et 1997. Ce secteur en pleine expansion offre aussi des débouchés aux pays en développement, qui peuvent fournir nombre de services très recherchés.

Les pays doivent recourir plus largement aux mécanismes de l'OMC. Par exemple, un pays peut renforcer son engagement de réduire durablement les obstacles au commerce et de les maintenir à un bas niveau en les consolidant, c'est-à-dire en incluant cette décision dans les obligations internationales qu'il a contractées dans le cadre de l'OMC. Plus l'OMC et les règles du commerce international seront considérées comme un moyen de réaliser des objectifs de portée nationale (et non comme une atteinte à la souveraineté des pays), plus large sera le soutien apporté aux organisations de ce genre.

Les pouvoirs publics doivent s'intéresser au sort des travailleurs qui perdent leur emploi sous l'effet de la libéralisation des échanges. D'une façon générale, les politiques publiques doivent répondre aux préoccupations de tous les travailleurs victimes d'une compression d'effectifs, car beaucoup d'entre eux sont prêts à rendre le commerce responsable, à tort ou à raison, d'un licenciement ou d'une réduction de salaire. La libéralisation, relayée par une politique de l'emploi qui facilite l'ajustement à la mondialisation des échanges, est susceptible d'atténuer les pressions protectionnistes.

Figure 3
Dans les pays en développement, le commerce extérieur croît plus rapidement que le revenu national



Note : Le commerce extérieur est la somme des exportations et des importations de biens et services.

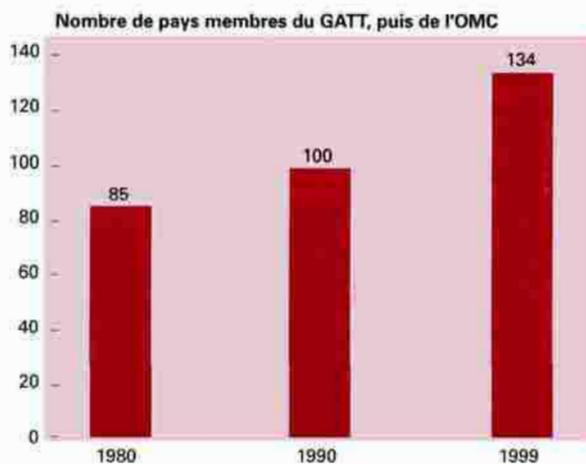
Source : Banque mondiale, *World Development Indicators*, 1999.

Les pays doivent modifier les politiques qui, bien qu'encore autorisées par les règles commerciales actuelles, entravent les échanges plus qu'elles ne les favorisent. Par exemple, l'OMC autorise les mesures antidumping, qui visent à faire en sorte que des produits ne soient pas vendus à un prix inférieur à leur « juste » prix sur le marché intérieur. Or, ces règles peuvent aisément être transformées en barrières commerciales, restreignant l'accès au marché et annulant les bienfaits des accords antérieurs. Une solution consiste à exiger que les décisions des importateurs en matière de prix soient traitées de la même façon que celles des entreprises nationales. Ainsi, seuls les comportements contraires à la législation antitrust, tels que les pratiques d'éviction, font l'objet de mesures correctives.

Les flux financiers

Les flux financiers internationaux ont considérablement augmenté au cours des dernières années, beaucoup plus vite que les échanges commerciaux. Ces flux de capitaux se composent des investissements étrangers directs, des investissements étrangers de portefeuille, des prêts bancaires et de l'aide publique au développement. L'investissement direct correspond aux capitaux destinés à une prise de participation dans une société ou une usine afin d'acquérir un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'entreprise. L'investissement de portefeuille s'entend de l'acquisition d'actifs titres, tels

Figure 4
Le nombre des pays membres de l'OMC ne cesse de croître



Source : OMC, Rapport annuel, années diverses.

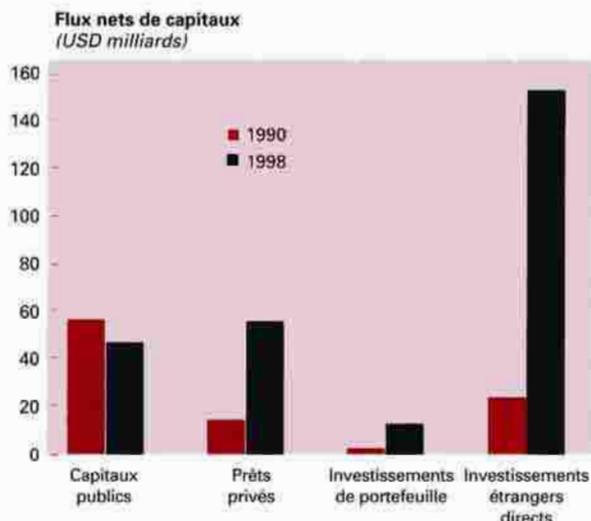
que des actions ou des obligations, en dessous du seuil nécessaire pour exercer un contrôle effectif sur les biens corporels. L'accroissement spectaculaire des investissements directs et des investissements de portefeuille mérite particulièrement d'être signalé (figure 5).

Les flux de capitaux étrangers peuvent procurer des gains économiques substantiels à toutes les parties. Les investisseurs étrangers peuvent ainsi diversifier leurs risques hors de leur marché d'origine et trouver des possibilités d'investissement rentables dans le monde entier. Les pays bénéficiaires en tirent parti sous diverses formes. Ils peuvent, dans un premier temps, relever le niveau de leurs investissements. Lorsqu'il s'agit d'investissements étrangers directs, ils profitent du savoir-faire managérial, des programmes de formation et des contacts avec les fournisseurs et les marchés internationaux qui accompagnent souvent ces apports de capitaux. Toutefois, l'afflux de capitaux internationaux, et notamment d'investissements spéculatifs à court terme, expose les pays en développement à des risques tels que le revirement des investisseurs ou les vagues de spéculation qui peuvent bouleverser le régime de change, déstabiliser les banques, menacer les grandes entreprises et ruiner l'économie. Faire rentrer le démon des capitaux mouvants dans sa boîte est impossible — et à dire vrai peu souhaitable. Toute la question est en fait de mettre en place des politiques, des règles et des mécanismes qui permettent d'infléchir ces mouvements de capitaux de manière qu'ils profitent à l'économie des pays en développement au lieu de lui porter préjudice.

Les pays en développement peuvent commencer par réformer leur secteur bancaire et développer leurs marchés financiers. Dans ces pays, en effet, le manque de fonds communs de placement et de fonds de pension, conjugué à la fragilité des marchés boursiers et obligataires, fait des banques les principaux intermédiaires financiers. Aussi une réglementation bancaire solide est-elle un atout économique de taille. Elle crée un environnement qui incite à prendre des risques calculés. Elle fixe les conditions d'établissement des banques, les services qu'elles peuvent fournir, le capital qu'elles doivent détenir et l'information financière qu'elles doivent communiquer. Enfin, elle précise les mesures prudentielles que les organes de réglementation sont tenus de prendre en cas de non-respect des normes fixées.

L'intensification de la concurrence dans le secteur financier peut renforcer les incitations pour les banques comme pour leurs clients. Elle résulte du développement du secteur financier national ainsi que de l'expansion du rôle du marché des valeurs mobilières et de celui des autres intermédiaires. L'implantation de banques étrangères sur le territoire national, surtout si celles-ci sont soumises à des règles strictes dans leur pays d'origine, est un coup de pouce à la réglementation

Figure 5
Le volume des capitaux privés entrant dans les pays en développement a considérablement augmenté



Note : Les prêts privés comprennent les prêts bancaires et les emprunts obligataires. La République de Corée est prise en compte dans les calculs pour les pays en développement.

Source : Banque mondiale, *Global Development Finance*, 1999.

locale qui profitera des normes élevées de gestion des risques, des procédures réglementaires et des savoir-faire ainsi importés.

Les banques des pays en développement sont confrontées à un double risque. En effet, après avoir mobilisé des capitaux à court terme sur le marché mondial dans une seule monnaie, comme le dollar ou le yen, elles les prêtent à plus long terme dans la monnaie nationale. Elles risquent donc à la fois de perdre leur source de capitaux étrangers à court terme, en cas de tarissement du marché, et de voir la valeur de leurs actifs se réduire considérablement, en cas de dépréciation de la monnaie nationale. Il est certes possible de se prémunir partiellement contre ces risques, mais il s'agit avant tout d'adopter une réglementation qui freinera la demande de capitaux étrangers à court terme. L'une des mesures possibles est d'effectuer un prélèvement d'une durée déterminée sur les capitaux qui ne servent pas à l'achat de biens productifs, ce qui a pour effet d'augmenter le coût des emprunts à court terme à l'étranger.

Dans un monde où les marchés financiers ne cessent de repousser leurs frontières, les pays en développement doivent s'employer à offrir un environnement sécurisant pour les investissements étrangers à long terme. À cette fin, ils doivent s'engager à garantir la transparence du cadre juridique et réglementaire, assurer le même traitement et la même protection aux investisseurs étrangers et locaux, suivre de près les données macro-économiques fondamentales et investir dans le capital humain. Lorsque l'investissement fait partie intégrante d'une économie aux rouages solides, le départ d'un investisseur est vite compensé par l'arrivée d'un autre.

Les règles et structures internationales peuvent aussi aider les pays en développement à promouvoir la stabilité financière et l'investissement. Ainsi, les accords bancaires internationaux, comme l'Accord de Bâle, peuvent servir de modèle pour l'établissement de normes comptables à l'intention des banques locales. Le Fonds monétaire international peut surveiller le fonctionnement des économies et coordonner l'octroi de fonds pour remédier à court terme aux problèmes de liquidité, et amortir ainsi les chocs financiers. Les accords commerciaux peuvent aider à éviter que ces chocs déclenchent un engrenage protectionniste se traduisant par un appauvrissement mutuel. Enfin, lors des négociations régionales et internationales sur la coordination des politiques macroéconomiques, les mesures qui favorisent un pays au détriment des autres peuvent être écartées.

Les enjeux environnementaux à l'échelle planétaire

Si les économies nationales sont à la merci de forces mondiales que les pays n'ont guère les moyens de con-

trôler ou d'infléchir, il en est de même de leur environnement qui se trouve exposé aux activités se déroulant hors de leurs frontières et de leur juridiction. Dans certains pays à faible revenu, le risque peut être tel que la poursuite du développement durable s'en trouve compromise. Ainsi, le changement climatique peut se traduire par une élévation du niveau de la mer qui peut engloutir des millions d'habitations dans des pays de faible altitude comme le Bangladesh. Seuls, ni les pays, ni même les organisations régionales ne peuvent parer efficacement à des problèmes environnementaux de cette nature. La riposte ne peut être que mondiale. Les pays industriels sont certes responsables de la plupart des actuels problèmes environnementaux de portée mondiale — particulièrement l'émission dans l'atmosphère de gaz à effet de serre résultant de l'activité humaine —, mais les pays en développement les rattrapent rapidement, leur expansion s'accompagnant d'un accroissement de la part qu'ils prennent à la dégradation de l'environnement.

La signature, en 1987, du Protocole de Montréal a été un véritable succès écologique pour le monde entier. Les nations ont alors décidé de concert de s'attaquer à un problème environnemental commun, celui des émissions de chlorofluorocarbones, qui réduisent la concentration d'ozone dans la haute atmosphère. Dans les années 80, les scientifiques sont arrivés à la conclusion que la non-réglementation de ces émissions conduirait à une augmentation dangereuse du rayonnement ultraviolet sous les hautes latitudes, ce qui provoquerait une hausse des cas de cancer et de cataracte et une dégradation de l'environnement. Grâce au Protocole de Montréal et aux accords qui ont suivi, la production mondiale de chlorofluorocarbones a fortement reculé et la coopération internationale pour lutter contre l'appauvrissement de la couche d'ozone semble donner des résultats positifs.

Le monde est confronté à beaucoup d'autres problèmes environnementaux qui appellent une attention immédiate, car ils mettent en danger le patrimoine de l'humanité. Si le changement climatique lié à l'augmentation des émissions de dioxyde de carbone dans l'atmosphère est peut-être le plus connu, on peut aussi citer l'appauvrissement de la biodiversité, qui diminue à un rythme alarmant, la désertification, l'amenuisement des stocks de poisson, la propagation des polluants organiques persistants et les menaces pesant sur les écosystèmes de l'Antarctique.

La démarche fructueuse adoptée dans le cas de l'ozone peut servir de modèle aux futurs accords internationaux sur des questions de même nature. Un vigoureux débat public doit être l'occasion d'établir

solidement le bien-fondé scientifique de mesures préventives. Du simple citoyen aux autorités nationales, chacun doit être convaincu que le coût de la dégradation de l'environnement justifie une action immédiate. Les solutions de remplacement proposées doivent être techniquement réalisables et avoir un coût raisonnable. Tous les pays doivent également être prêts à appliquer les accords internationaux et ils devront parfois y être incités. Ainsi, les pays à revenu élevé pourront être amenés à aider financièrement les pays moins prospères à respecter un accord, et les groupes de signataires devront prévoir des sanctions pour ceux qui ne se conformeraient pas aux normes convenues. Enfin, il faut que les normes adoptées soient suffisamment souples car, dans bien des cas, la formule universelle n'existe pas.

La situation propre à la préservation de la biodiversité et au changement climatique donne à penser qu'il sera plus difficile de parvenir à un accord international sur ces questions que lors des négociations sur l'ozone, mais la communauté internationale s'achemine déjà vers des solutions. La Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre sur les changements climatiques, ouvertes à signature au Sommet « Planète Terre », à Rio, en 1992, ont apporté la première pierre de l'édifice à bâtir. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), créé conjointement par le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la Banque mondiale, fournit, à titre gracieux ou à des conditions libérales, des moyens de financement destinés à couvrir le coût supplémentaire qu'un pays doit supporter lorsqu'un projet de développement cherche aussi à atteindre des objectifs écologiques de portée mondiale dans le domaine du changement climatique, du recul de la biodiversité, de la pollution des eaux internationales ou de l'appauvrissement de la couche d'ozone. Les pays peuvent en outre prendre diverses mesures pour améliorer les conditions de vie sur le plan national tout en contribuant à la sauvegarde du patrimoine mondial ; par exemple, la suppression des subventions énergétiques ou l'amélioration des transports publics sert directement des intérêts nationaux mais aide aussi à réduire les émissions mondiales de dioxyde de carbone.

Aspects infranationaux

Alors même que la mondialisation amène les gouvernements à porter leur regard au-delà des frontières nationales, la localisation attire leur attention sur l'optique et les attentes des populations locales. Nous

traiterons plus particulièrement de ce second phénomène sous deux angles, celui de la décentralisation et celui de l'urbanisation.

Le pluralisme politique et la décentralisation

La montée des revendications locales a favorisé le pluralisme politique et l'autodétermination sur les cinq continents. Cela s'est notamment traduit par l'accession à l'indépendance de différentes régions, augmentant ainsi le nombre de pays dans le monde. Les régimes politiques ont aussi changé. Il y a à peine 25 ans, moins d'un tiers des pays du monde étaient des démocraties. À la fin des années 90, cette proportion est de plus de 60 % (figure 6).

La faculté pour chacun d'être associé à la prise des décisions qui le concernent fait partie des éléments qui conditionnent directement l'amélioration du niveau de vie, une des dimensions du développement. Toutefois, le succès des mesures politiques prises pour répondre aux aspirations à plus d'autonomie — la décentralisation en est une — dépend de la façon dont elles sont mises en œuvre. Tout gouvernement s'engageant sur la voie de la décentralisation devrait garder à l'esprit les grands aspects suivants :

La décentralisation obéit presque toujours à des considérations politiques. Elle a souvent pour principal objectif de maintenir la stabilité politique et de réduire les risques de conflits violents en associant des groupes très divers à des négociations officielles, dans le cadre d'un processus obéissant à des règles. Débattre du bien-fondé de la décentralisation présente peu d'intérêt ; l'important est de décider des modalités d'exécution, véritable clé du succès.

Il n'est pas aisé d'élaborer une stratégie de décentralisation qui donnera de bons résultats, car les décideurs ne sont pas toujours maîtres du processus. La décentralisation suppose un mode d'administration différent, reposant sur de nouvelles structures politiques, fiscales, réglementaires et administratives. Il ne suffit pas de décider que des élections locales auront lieu ; encore faut-il prendre toute une série de décisions sur le mode de scrutin et les règles applicables aux partis, le dispositif retenu influant sur le choix offert aux électeurs. Il ne suffit pas non plus de décider de transférer certaines compétences aux collectivités locales. Dans le domaine de l'éducation, par exemple, il faut déterminer quel échelon sera responsable du financement nécessaire (en particulier dans les régions pauvres), de l'élaboration des programmes et des supports pédagogiques et de l'administration au quotidien des établissements, notamment pour ce qui est de la nomination, de la promotion et du licenciement des enseignants. Pour que la

décen-tralisation ne se fasse pas au détriment de l'équité sociale, il faut que les collectivités territoriales aient leur fiscalité propre et que des mécanismes de transfert budgétaire soient mis en place pour compléter les ressources locales. Enfin, il faut veiller à rendre les collectivités locales mieux à même de s'acquitter de leur mission supplémentaire.

Les différents volets de la réforme doivent être synchronisés. La dynamique politique qui sous-tend souvent la décentralisation amène l'administration centrale à faire des concessions hâtives. Par exemple, la décision d'autoriser la tenue d'élections locales peut être prise facilement et rapidement, alors qu'il faudra du temps pour définir de nouveaux rapports réglementaires entre l'administration centrale et les collectivités territoriales, et pour transférer l'actif et le personnel nécessaires à l'échelon local. Il est tout aussi difficile de passer d'un système de transferts budgétaires annuels entre services de l'administration centrale à un système de délégation des recettes et des dépenses à différents niveaux d'administration.

L'administration territoriale doit démontrer dès le début qu'elle est déterminée à appliquer les nouvelles règles qui régissent les relations entre les différents niveaux d'administration. Les précédents comptent beaucoup parce qu'ils déterminent les anticipations. L'un des précédents les plus importants que l'État peut créer pour des institutions locales récemment démocratisées est celui d'une contrainte budgétaire effective. Les autorités territoriales doivent savoir que l'administration centrale ne les renflouera pas en cas de déficit budgétaire et que les

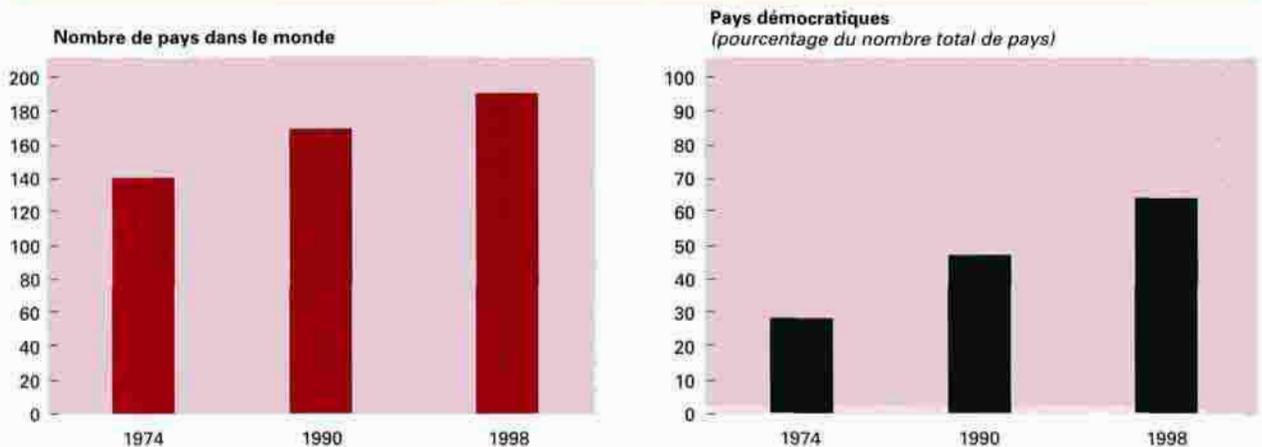
contribuables et les hommes politiques locaux supporteront la charge de l'ajustement.

L'urbanisation

La population mondiale se concentre de plus en plus dans les zones urbaines. Il y a 25 ans, nous étions moins de 40 % à vivre en ville ; dans 25 ans, nous pourrions être près de 60 %. Quatre-vingt-dix pour cent des citadins de demain se trouveront dans les pays en développement. Il y a 50 ans, ces pays ne comptaient que 41 des 100 plus grandes villes du monde. En 1995, ce chiffre était passé à 64 et cette proportion ne cesse de croître (figure 7).

Dans certains pays, l'État exerce une pression fiscale sur les zones rurales ou limite le prix de leurs produits afin de soutenir les villes, au motif qu'une telle politique encouragerait la modernisation de l'économie. Dans d'autres pays, face à l'accroissement de la population urbaine pauvre, il a tenté de freiner l'exode rural, parfois en exigeant l'obtention d'un permis officiel pour s'installer en ville. Aucune de ces deux formules n'a donné de résultats véritablement satisfaisants. Empêcher les gens de s'établir en un lieu, alors qu'ils sont par ailleurs incités à le faire, est une politique généralement vouée à l'échec. L'État n'a en effet pas vocation à décider où les ménages et les entreprises doivent s'installer. Il gagnerait plus à appliquer une politique de développement profitant à la fois aux zones urbaines et aux régions rurales, à reconnaître que le processus de développement a tendance à favoriser l'urbanisation, et à planifier en conséquence.

Figure 6
Le nombre de pays augmente...



Source : Freedom House, *Freedom in the World*, 1998 ; Larry Diamond, « Is the Third Wave Over? » *Journal of Democracy*, 1996.

Les administrations locales peuvent prendre des mesures pour faire de leurs villes des lieux plus propices au développement économique, en veillant notamment à ce que les investissements d'infrastructure soient suf-fisants dans des secteurs tels que l'eau, l'assainissement, les routes, le téléphone, l'électricité et le logement. Si le secteur privé est de plus en plus souvent associé à l'action des villes dans les domaines du logement, de l'infrastructure d'accompagnement et des services municipaux, les communes devront continuer à mobiliser des ressources importantes pour financer les investissements productifs, plus particulièrement pendant le temps que durera la révolution urbaine. Les marchés de capitaux privés sont une source de financement prometteuse, mais ils doivent être convenablement réglementés et les emprunteurs doivent savoir qu'ils ne pourront pas se tourner vers l'État en cas de difficulté financière. Quant aux plans d'urbanisme, ils offrent un outil important et utile, mais les règles applicables doivent être adaptées aux conditions locales.

Il est possible de commencer à améliorer les services urbains avant même d'être devenu un pays riche. Même si le niveau de revenu est faible, on peut faire un grand pas en avant en innovant sur le plan institutionnel. Ainsi, pour assurer les services de base, on cherche aujourd'hui davantage à exploiter les possibilités qu'offrent les partenariats entre les secteurs public et privé.

■ **Le logement.** Les promoteurs privés, les organismes bénévoles, les organisations de proximité et les ONG doivent jouer un rôle plus important. Le secteur pu-

blic, quant à lui, devrait se concentrer sur les droits de propriété, le financement et les subventions, la législation sur la construction, et l'infrastructure primaire.

■ **L'eau.** Les grandes métropoles se tournent vers le secteur privé. Des concessions privées de distribution ont déjà remplacé les prestataires publics à Buenos Aires, Djakarta et Manille. Le rôle de l'État est désormais de réglementer cette activité et de favoriser autant que possible la concurrence.

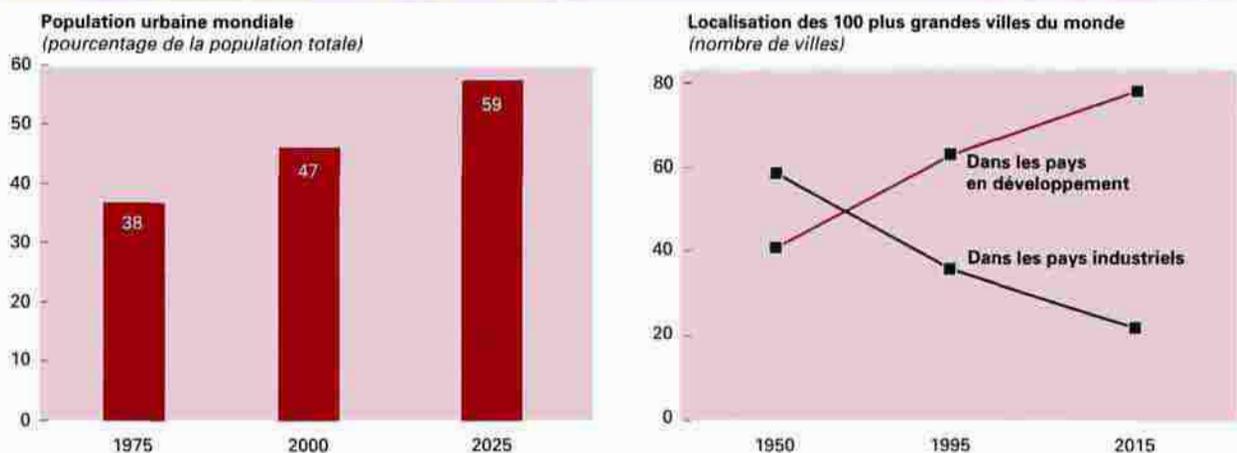
■ **L'assainissement.** Les pouvoirs publics sont souvent dans l'impossibilité de financer les gros investissements initiaux nécessaires à l'équipement d'une ville tout entière. Toutefois, les habitants parviennent souvent, avec l'aide d'ONG, à trouver des solutions d'un coût abordable, qui pourront être appliquées à l'avenir.

■ **Le transport.** L'éducation du public et l'instauration de partenariats constructifs peuvent aider à réduire la pollution atmosphérique. Mais la formule plus payante consiste probablement à canaliser l'expansion urbaine le long des axes de transit afin de créer des couloirs de transport efficaces.

Certains estiment que la lutte contre la pauvreté est exclusivement du ressort de l'État. Celui-ci a certes un rôle prépondérant à jouer dans le financement des aides en faveur des pauvres, mais de nombreux services dans des secteurs essentiels pour les plus démunis — eau, santé, éducation, transport — sont mieux administrés à l'échelon local, où ils peuvent être gérés d'une façon qui répond efficacement aux besoins existants.

Figure 7

La population urbaine augmente, surtout dans les pays en développement



Source : Département des affaires économiques et sociales internationales de l'ONU, *World Urbanization Prospects*, 1998.

De la théorie à la pratique

Mondialisation et localisation sont des forces qui ouvrent des perspectives exceptionnelles, mais qui peuvent aussi avoir des effets déstabilisateurs. Nous mettons ici en lumière un certain nombre de mesures que les pays peuvent prendre, individuellement et collectivement, pour réduire au minimum les risques de crise. Les administrations nationales jouent un rôle clé, mais les organisations internationales, les collectivités territoriales (dont les autorités des villes), le secteur privé, les ONG et les bailleurs de fonds prêtent un concours indispensable. Tous façonnent les mécanismes institutionnels — c'est-à-dire les règles et les usages — qui influent sur la façon dont la mondialisation et la localisation évolueront. Cinq études de cas sont présentées dans le présent rapport. Elles montrent comment les gouvernements et les organisations peuvent tirer parti de ces deux phénomènes et faire face aux dérèglements possibles. Elles portent sur la libéralisation du commerce dans la République arabe d'Égypte, sur la réforme du secteur bancaire en Hongrie, sur les efforts

du Brésil pour restructurer les rapports budgétaires entre l'État et les administrations régionales, sur l'amélioration du niveau de vie à Karachi (Pakistan) grâce à l'action de groupes de proximité et de promoteurs locaux, et sur la valorisation des synergies entre les zones urbaines et rurales en Tanzanie.

Les obstacles au développement sont multiples. Ce sont la pauvreté, la faim, la maladie, la pénurie de logements et l'analphabétisme, pour ne citer qu'eux. Beaucoup de progrès ont certes été faits et les populations de certaines régions, telles que l'Asie de l'Est, vivent beaucoup mieux qu'il y a quelques dizaines d'années. Même en Afrique subsaharienne, où les résultats économiques ont été déplorables au cours des dernières décennies, l'espérance de vie et le niveau d'instruction se sont améliorés. Et pourtant, le nombre de personnes qui vivent avec moins de 1 dollar par jour ne cesse d'augmenter. Pour le bien commun de l'humanité, nous pouvons inverser cette tendance en tirant le meilleur parti des forces de la mondialisation et de la localisation alors que nous entrons dans le XXI^e siècle.

Une nouvelle façon de penser le développement

L

es politiques de développement ont avant tout pour but d'améliorer durablement la qualité de la vie de tous. L'augmentation du revenu et de la consommation par habitant s'inscrit certes dans ce dessein, mais on ne doit pas négliger pour autant certains autres objectifs, tels que la lutte contre la pauvreté, le meilleur accès aux services de santé publique et l'amélioration du niveau d'instruction. Pour les réaliser, il faut aborder le problème du développement dans une perspective globale.

Au cours des 50 dernières années, l'avenir du développement a suscité un mélange de pessimisme et d'optimisme. La révolution verte a permis de croire qu'on allait pouvoir conjurer la menace malthusienne, et des pays tels que l'Inde sont parvenus à assurer leur sécurité alimentaire. Mais l'augmentation constante de la population mondiale, combinée à un accroissement relativement faible du rendement des céréales alimentaires durant les années 90, a fait réapparaître le spectre de la disette. Certaines stratégies de développement, comme la politique de substitution aux importations adoptée par le Brésil, qui avaient semblé réussir pendant quelque temps, ont fini par montrer leurs

limites. Le revers le plus récent, dans le sillage de la réussite la plus éclatante — la crise en Asie de l'Est —, de même que la lenteur avec laquelle les réformes menées dans les pays en transition portent leurs fruits soulèvent de nouveaux points d'interrogation sur les politiques de développement. Pourtant, un consensus est en train de se former sur les grands axes de la politique de développement de demain.

- *Les objectifs du développement durable sont multiples.* Dans la mesure où l'augmentation du revenu par habitant améliore le niveau de vie de la population, c'est là un objectif de développement parmi beaucoup d'autres. L'amélioration de la qualité de vie, le but suprême, s'articule autour d'objectifs plus précis, tels que de meilleurs services de santé publique, un accès plus aisé à l'école, une participation plus large à la vie publique, un environnement propre et la préservation des intérêts des générations futures.
- *Les politiques de développement sont inter-dépendantes.* Quand une politique ne donne pas tous les résultats voulus, ce n'est peut-être pas seule-

ment une stratégie donnée qui est en cause. Pour pleinement réussir, les politiques doivent être complétées par des mesures d'accompagnement, dont l'absence est parfois un facteur d'échec.

- *L'État joue un rôle irremplaçable dans le développement, mais la conduite à tenir ne se résume pas à quelques règles simples.* Au-delà de ses missions fondamentales, sur lesquelles tout le monde s'accorde, l'État peut jouer un rôle qui dépendra de son aptitude à prendre des décisions judicieuses, de ses capacités administratives, du niveau de développement du pays, de la conjoncture extérieure et d'une foule d'autres facteurs.
- *Les méthodes comptent autant que les politiques.* Le développement durable suppose un cadre institutionnel solide s'appuyant sur la transparence et la participation, et bâti sur des partenariats ou d'autres formes d'association avec l'administration, le secteur privé, les organisations non gouvernementales (ONG) et les autres composantes de la société civile.

L'idée selon laquelle le développement a des objectifs multiples et que les politiques et les mécanismes qui permettent de les atteindre sont à la fois complexes et interdépendants a provoqué un débat intense sur la validité des théories de développement traditionnelles. Dans cette introduction, nous reprenons les grands thèmes de ce débat pour analyser les perspectives et les enseignements du chemin parcouru en matière de développement. Nous soulignons qu'il faut dépasser les aspects purement économiques pour aborder les questions de société comme un tout. Nous passons ensuite au rôle des institutions dans le développement, en indiquant les changements institutionnels qui devront intervenir si l'on veut assurer la pérennité du développement au XXI^e siècle. Les difficultés à surmonter restent nombreuses, mais, simultanément, les opportunités qui ne demandent qu'à être saisies offrent tout autant de promesses exaltantes.

Tirer profit de l'acquis

Les faits observés au cours des dernières décennies prouvent que, si le développement est du domaine du possible, il n'est ni une certitude, ni une évidence. Les exemples de réussite sont assez nombreux pour justifier un sentiment de confiance en l'avenir, mais s'il est possible de transposer ces réussites dans d'autres pays, l'échec d'un grand nombre de tentatives de développement montre cependant que la tâche sera ardue.

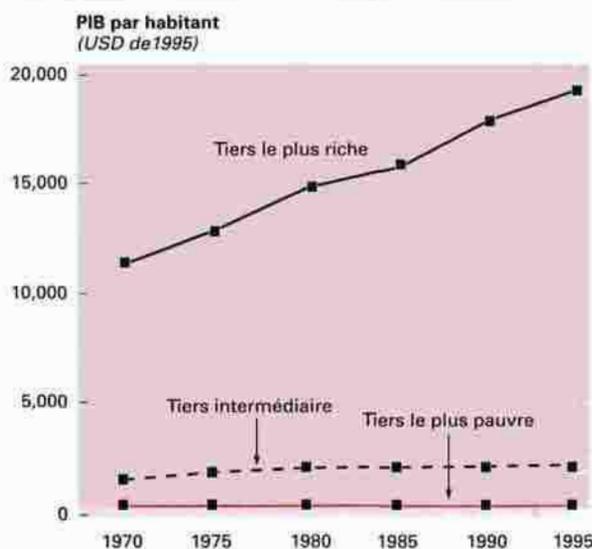
On se sert communément du PIB par habitant pour mesurer le niveau de développement, en établissant

des corrélations avec d'autres indicateurs de prospérité. Il est donc commode de le prendre comme point de départ. Le niveau moyen du PIB par habitant dans les pays en développement sur lesquels on dispose de données a progressé à raison de 2,1 % par an entre 1960 et 1997, taux qui, s'il se maintenait, permettrait au PIB moyen par habitant de doubler tous les 35 ans environ.

Comme toujours, ces chiffres qui correspondent à des agrégats recouvrent d'importantes variations dans le temps et dans l'espace. Ainsi, le taux d'accroissement du revenu par habitant des pays en développement a connu une accélération relativement rapide pendant les années 60 et 70, avant de plafonner pendant les années 80. Un optimiste pourrait peut-être voir des signes de retour à une croissance rapide pendant la première moitié des années 90, mais ces signes se sont faits plus discrets depuis qu'a éclaté la crise financière en Asie de l'Est en 1997. De plus, l'Asie de l'Est est la seule région au monde où l'écart entre les pays à revenu faible et intermédiaire et les pays plus riches diminue.

Ce succès régional mis à part, le bilan général des résultats du développement ne laisse pas d'être préoccupant. En effet, depuis plusieurs décennies, le revenu par habitant moyen des pays situés dans les deux tiers inférieurs de l'échelle des revenus (pays à revenu faible et intermédiaire) ne cesse de reculer par

Figure 8
L'écart entre pays riches et pays pauvres ne cesse de se creuser



Source : Banque mondiale, *World Development Indicators*, 1999.

rapport à celui des pays du tiers supérieur (figure 8). Le PIB moyen par habitant du tiers intermédiaire est tombé de 12,5 à 11,4 % de celui du tiers le plus riche, et celui du tiers le plus pauvre est passé de 3,1 à 1,9 % de ce dernier. En fait, les pays riches jouissent d'une expansion plus rapide que les pays pauvres depuis la révolution industrielle du milieu du XIX^e siècle. On a estimé récemment que le ratio du revenu par habitant entre les pays les plus riches et les pays les plus pauvres avait sextuplé entre 1870 et 1985¹. Ces chiffres sont extrêmement préoccupants, car ils montrent combien il est difficile aux pays pauvres de combler leur retard.

Selon les théories économiques ordinaires, toutes choses étant égales par ailleurs, l'expansion devrait être plus rapide dans les pays pauvres que dans les pays riches. Par exemple, il serait logique de penser qu'il est plus facile pour les pays en développement de copier les techniques et méthodes de production nouvelles, si importantes pour le développement économique, que pour les pays industriels de les inventer. Les capitaux, les connaissances spécialisées et le savoir devraient aller des pays plus riches, où ces ressources sont abondantes, vers les pays en développement, où elles sont rares et où elles seraient encore plus productives.

Aujourd'hui comme autrefois, les chercheurs s'efforcent laborieusement de comprendre pourquoi cette théorie se vérifie si difficilement dans la pratique². Plusieurs études indiquent que les pays à faible revenu peuvent enregistrer une expansion plus rapide que les pays à revenu élevé (d'environ 2 % par an), et donc combler progressivement leur retard, s'ils appliquent des politiques de nature à stimuler la croissance³. Aujourd'hui, un recul plus grand nous donne une idée de la complexité du processus et nous permet de comprendre qu'une approche pluridisciplinaire est le seul moyen de parvenir au but recherché⁴.

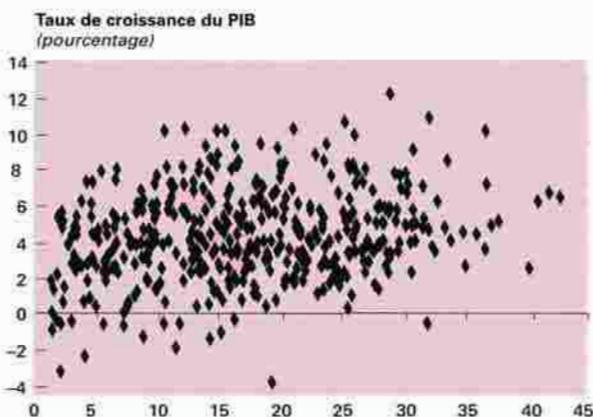
La complexité du processus de développement n'est pas une révélation nouvelle. L'étude classique d'Arthur Lewis, *La Théorie de la croissance économique*, publiée en 1955, analyse tour à tour les incitations au profit, le commerce et la spécialisation, la liberté économique, les changements institutionnels, l'expansion du savoir, l'application des nouvelles idées, l'épargne, les investissements, la population et la production, le secteur public et le pouvoir, et la politique⁵. Au fil des ans, cependant, en se fondant sur leurs effets, on en est venu à juger certaines méthodes de développement comme « premières entre égales ». Les différents modèles de développement des 50 dernières années, surtout dans leur version « grand public », étaient sou-

vent trop exclusivement axés sur la recherche de la panacée. Lorsqu'une formule donnée ne produisait pas en tous lieux et en toutes circonstances les avancées espérées, on la reléguait aux oubliettes pour en chercher une nouvelle.

Les modèles de développement en vogue pendant les années 50 et 60 appelaient l'attention sur les contraintes imposées par l'insuffisance de l'accumulation de capital et l'inefficacité de l'affectation des ressources⁶. Dans cette optique, on a avant tout cherché à intensifier les investissements, au moyen de transferts de l'étranger ou de l'épargne intérieure. L'expérience des décennies suivantes montre toutefois qu'en misant exclusivement sur les investissements, on a été amené à négliger d'autres aspects importants du développement. Les taux d'investissement et de croissance enregistrés par les différents pays entre 1950 et 1990 varient considérablement (figure 9). Certains pays qui n'ont guère investi ont connu une croissance rapide, tandis que la croissance restait lente dans d'autres qui avaient investi massivement⁷. L'investissement est sans doute le facteur qui a été le plus étroitement lié au taux de croissance économique au cours de ces 40 années, mais il n'explique pas tout⁸.

Selon les anciennes théories du développement, surtout celles qui s'inspiraient des thèses de Simon Kuznets, l'inégalité augmente généralement durant les premières étapes du développement. Cette hypothèse n'est pas confirmée par les faits observés depuis

Figure 9
L'investissement n'explique pas seul les variations de la croissance



Note : La figure indique la moyenne décennale des taux d'investissement comparée à la moyenne décennale des taux de croissance du PIB entre 1950 et 1990, pour un échantillon de 160 pays.

Source : Kenny et Williams, 1999.

20 ou 30 ans : on pense aujourd'hui que la croissance, l'égalité et le recul de la pauvreté peuvent aller de pair, comme cela a été le cas dans une grande partie de l'Asie de l'Est. De nombreuses politiques favorisent une croissance égalitaire. Ainsi, l'amélioration des possibilités d'éducation renforce le capital humain et aide les pauvres ; ou encore, l'octroi des terres aux paysans défavorisés exerce des effets bénéfiques non seulement sur l'égalité mais aussi sur la productivité. L'Asie de l'Est a aussi montré qu'un pays peut avoir un taux d'épargne élevé sans inégalités profondes.

Les théoriciens du développement des années 50 et 60 ont aussi avancé toutes sortes d'arguments pour expliquer que l'ouverture des économies et une intervention limitée de l'État ne suffiraient pas à stimuler la croissance. Pour beaucoup d'économistes, la planification était un moyen de remédier, au moins en partie, à la faiblesse des investissements et à la lenteur de l'industrialisation, considérées à l'époque comme les principaux problèmes à résoudre. Ce point de vue était d'autant mieux accepté que beaucoup de dirigeants, ayant vécu la crise des années 30, ne croyaient guère aux vertus des forces du marché laissées à elles-mêmes. Deux autres exemples semblaient justifier une démarche volontariste de la part de l'État : le contrôle étroit exercé sur la production par le gouvernement des États-Unis pendant la Deuxième Guerre mondiale et le niveau des investissements et du PIB en Union soviétique, qui s'envolait sous le régime communiste, en dépit de l'énormité des coûts humains.

Peu à peu, cependant, on a compris que si l'État avait un rôle vital à jouer dans le développement, rares sont les gouvernements qui ont su gérer efficacement les entreprises publiques. En Union soviétique, la rentabilité des investissements est tombée à un niveau presque nul. Un peu partout, l'administration a gonflé les effectifs du secteur public, et la pléthore de fonctionnaires, alliée au manque d'efficacité, a engendré d'énormes déficits, grevant les finances publiques et détournant des recettes budgétaires qui auraient été mieux utilisées ailleurs. On a également commencé à craindre que, dans bien des pays en développement, les gouvernements n'aient pris des décisions peu judicieuses dans le domaine macroéconomique, engendrant des problèmes tels que l'inflation et les crises d'endettement en Amérique latine⁹.

À la fin des années 60, les dirigeants ont commencé à porter leur attention sur le capital humain, souvent mesuré par le taux de scolarisation (comme indicateur indirect du niveau d'éducation) et l'espérance de vie (comme indicateur indirect de l'état de santé de la

population). Depuis 20 ans, les investissements effectués dans le capital humain donnent des résultats remarquables. Le taux de rentabilité de l'enseignement primaire dans les pays à faible revenu peut parfois atteindre 23 % par année d'étude¹⁰. Mais, tout comme les investissements dans le capital physique, les investissements dans la santé et dans l'éducation ne sont pas à eux seuls un gage de développement. En Afrique subsaharienne, par exemple, où l'espérance de vie et le taux de scolarisation ont augmenté de manière spectaculaire depuis quelques décennies, la croissance est lente, voire négative, depuis le début des années 70, dans l'ensemble de la région.

Au début des années 80, un nouveau changement s'était produit dans les écoles de pensée. La planification centrale était largement discréditée. De fait, les cibles favorites étaient à l'époque les distorsions de prix introduites par l'État (par le biais des droits de douane, par exemple) et les gaspillages engendrés par l'intervention de la puissance publique dans les activités de production.

Et pourtant, on continuait d'affirmer le rôle central de l'État dans le processus de développement. Comme le faisaient remarquer les auteurs du *Rapport sur le développement dans le monde, 1991*, « les marchés ne peuvent pas fonctionner dans le vide — il leur faut un cadre juridique et réglementaire que les pouvoirs publics sont seuls à pouvoir fournir. Et il y a beaucoup d'autres fonctions pour lesquelles les marchés accusent parfois des insuffisances, quand ils n'y échouent pas complètement. Il ne s'agit pas de choisir entre l'État ou le marché : chacun a un rôle important et spécifique à jouer¹¹ ». Parallèlement, les études montraient que les imperfections du marché, qui étaient au cœur des débats pendant les années 50 et 60, étaient, théoriquement du moins, plus répandues qu'on ne l'avait pensé. Cependant, en réponse à l'inefficacité du secteur public, les experts n'en préconisaient pas moins une solution fondée sur le marché, c'est-à-dire l'élimination des distorsions (liées au protectionnisme, aux subventions et au secteur nationalisé) imposées par les pouvoirs publics. Pour résoudre le problème de l'accumulation excessive de dettes, il suffit, disaient certains, de corriger les déséquilibres budgétaires, monétaires et extérieurs qui exerçaient des effets préjudiciables sur la stabilité des prix et la croissance. Comme l'intervention de l'État et les investissements dans l'éducation et la santé auparavant, la réduction des distorsions et l'austérité sont devenues les maîtres-mots de la politique de développement.

Les éléments d'information réunis depuis 20 ans confirment encore à présent la nécessité de la stabilité

macroéconomique et des réformes sectorielles. Mais une fois de plus, on a cru à tort que cela suffirait. Certains pays ont suivi des politiques de libéralisation, de stabilisation et de privatisation sans en retirer les bienfaits attendus. Plusieurs pays africains ont appliqué de bonnes politiques macroéconomiques, sans que leur taux moyen de croissance annuelle ne parvienne à dépasser 0,5 %¹². Même les pays qui ont maîtrisé l'inflation et le déficit budgétaire ne sont pas à l'abri de dangers tels que la faiblesse et le manque de contrôle des institutions financières, comme l'a découvert à ses dépens l'Asie de l'Est.

Quant à la question de savoir si moins d'État vaut mieux que plus d'État ou inversement, les choses sont moins claires qu'on ne le pensait. Dans la Fédération de Russie, on s'attendait à ce que l'abandon de la planification centrale et du régime de propriété publique en faveur de mécanismes de marché décentralisés, de la propriété privée et de la recherche du profit stimule la production, en accentuant peut-être légèrement les inégalités. Or, l'économie russe s'est contractée d'un tiers, selon certaines estimations, et les inégalités de revenu se sont aggravées dans des proportions spectaculaires. Le niveau de vie s'est dégradé, parallèlement au PIB, et les indicateurs de santé publique sont en baisse¹³.

D'autres pays, où l'État intervenait assez largement sur le marché, ont connu une croissance rapide. Dans les pays est-asiatiques, les pouvoirs publics se sont abstenus d'appliquer un bon nombre des grands principes de la libéralisation durant les premières étapes du développement, ce qui n'a pas empêché une métamorphose de leur société en un demi-siècle¹⁴. En dépit des quelques années de croissance nulle ou négative que ces pays viennent de traverser, leur PIB par habitant est un multiple de ce qu'il était voici 50 ans et l'emporte de loin sur celui des pays qui ont suivi d'autres stratégies de développement. La politique industrielle appliquée par les pouvoirs publics dans ces pays visait généralement à promouvoir des secteurs donnés. L'État intervenait dans le commerce extérieur, quoique pour encourager l'exportation plutôt que pour freiner les importations. Il réglementait les marchés financiers, en limitant les possibilités d'investissement ouvertes aux particuliers, en encourageant l'épargne, en abaissant les taux d'intérêt et en rendant les banques et les sociétés plus rentables¹⁵. Il a privilégié l'éducation et la technologie pour combler le retard dans ces deux domaines par rapport aux pays plus avancés. Tout récemment, la Chine a commencé à appliquer sa propre version des méthodes de développement suivies en Asie de l'Est. La stratégie qu'elle a adoptée pour remplacer la planification centrale par

un système favorisant les mécanismes de marché a fait progresser de façon spectaculaire le niveau de vie de centaines de millions de personnes, parmi les plus démunies au monde.

Les rebondissements de la politique de développement et la nature des réussites et des échecs survenus de par le monde montrent combien il est difficile de percer les secrets de la croissance au sens large. Les succès et les échecs surviennent dans des situations si différentes qu'on ne sait, parfois, quelles leçons en tirer ni si ces enseignements pourraient être appliqués ailleurs. Ainsi, le rôle de l'État dépend de tout un ensemble de facteurs, tels que les capacités administratives, le stade de développement et la conjoncture extérieure.

En dépit de ces difficultés, la communauté du développement est parvenue, en observant l'évolution de la situation dans différents pays, à dégager un certain nombre d'enseignements sur les politiques qui semblent réussir. On a constaté à l'usage que les pays qui appliquent simultanément, et d'une manière adaptée à leur situation propre, ces différentes politiques de caractère complémentaire ont des chances de prospérer. Plusieurs des facteurs qui ont contribué au plus bel exemple de développement réussi au cours de ces 50 dernières années — l'Asie de l'Est — stimulent incontestablement la croissance et le développement en général. Ces facteurs sont un taux d'épargne élevé, une forte rentabilité des investissements, l'éducation, le commerce extérieur et une politique macroéconomique judicieuse. Inversement, les échecs ont mis en lumière l'importance des structures institutionnelles, de la concurrence et de la lutte contre la corruption (encadré 1).

L'analyse des projets de la Banque mondiale révèle les nombreux ingrédients nécessaires au succès des politiques de développement¹⁶. Elle montre que les projets menés dans les pays qui respectent les principes macroéconomiques fondamentaux, à savoir une inflation réduite, un déficit budgétaire limité et l'ouverture au commerce extérieur et aux flux financiers, donnent de meilleurs résultats que ceux qui se déroulent dans des pays où l'économie est fermée et les déséquilibres importants. Mais la stabilité macroéconomique n'est pas une garantie de succès pour les projets. Ainsi, les projets dans les secteurs de l'éducation et de la santé atteignent plus sûrement leur but s'ils encouragent la participation des bénéficiaires et la parité entre les sexes. On a également observé que le gouvernement doit être aux commandes et qu'il existe une corrélation étroite entre certains indicateurs de crédibilité et la rentabilité des projets. Dans les pays à faible revenu,

Encadré 1**Qu'avons-nous appris en Asie de l'Est et en Europe orientale ?**

Les succès remportés par l'Asie de l'Est nous fournissent des enseignements utiles sur les stratégies de développement qui réussissent.

- **Épargne.** Tous les pays est-asiatiques avaient un taux d'épargne beaucoup plus élevé que les autres pays en développement. De 1990 à 1997, par exemple, l'épargne intérieure brute des pays de l'Asie de l'Est et du Pacifique a atteint 36 % du PIB, contre 20 % en Amérique latine et aux Caraïbes et 17 % en Afrique subsaharienne.
- **Investissement.** Les pays d'Asie de l'Est sont parvenus à investir cette épargne de façon efficace, si bien que le rendement des investissements productifs est demeuré plus fort que dans la plupart des autres pays en développement, au moins jusqu'au milieu des années 90.
- **Éducation.** Ils ont largement investi dans l'éducation, notamment dans la scolarisation des filles. Ces investissements ont contribué à stimuler la croissance.
- **Savoir.** Ils ont réussi à réduire l'écart par rapport aux pays à revenu élevé en investissant massivement dans l'enseignement scientifique et technique et en encourageant l'investissement étranger direct.
- **Intégration à l'économie mondiale.** Le cas des pays est-asiatiques montre que les pays en développement sont beaucoup mieux placés pour pénétrer sur les marchés mondiaux des produits manufacturés que ne le croyaient de nombreux observateurs il y a quelques dizaines d'années.
- **Politique macroéconomique.** Les pays de l'Asie de l'Est ont mis en œuvre de bonnes politiques macroéconomiques solides, qui les ont aidés à endiguer l'inflation et à éviter les récessions. L'Indonésie et la Thaïlande ont affiché des taux de croissance du PIB réel positifs de 1970 à 1996; la Malaisie et la République de Corée ne connaissant qu'une seule année de croissance négative. Ces éléments soulèvent chacun un certain nombre de points d'interrogation. Par exemple, comment expliquer le

niveau élevé du taux d'épargne : par les préférences individuelles, la politique des pouvoirs publics, ou un mariage des deux ? Et si ces pays ont investi judicieusement leur épargne, ce n'est pas toujours le cas ailleurs, tant s'en faut. Cependant, ces éléments de politiques qui ont fait leurs preuves permettent d'ébaucher un programme d'action.

On peut également tirer des leçons utiles des échecs. Parmi les exemples les plus récents (et parfois les plus spectaculaires), on pense à la Russie, à certains des pays en transition d'Europe centrale et orientale, et à plusieurs pays d'Asie de l'Est victimes de la crise économique et financière. Leur cas met en lumière d'autres facteurs qui peuvent influencer sur la croissance économique, dont le mode d'administration des entreprises, la conduite des affaires publiques et la concurrence.

- **Cadre juridique.** Lorsqu'un cadre juridique solide est en place, les dirigeants et actionnaires majoritaires des entreprises s'efforcent de les faire prospérer et non pas d'en dissiper les actifs.
- **Corruption.** Réduire la corruption dans la sphère publique attire l'investissement. Combien de tentatives de privatisation n'ont-elles pas été minées par la corruption, sapant la confiance et dans l'État et dans l'économie de marché ? Le programme russe d'attribution de participations contre des prêts est généralement considéré comme une source de corruption inégale, au point que la richesse qui en est résultée est en grande partie réputée illicite.
- **Concurrence.** La concurrence est un ingrédient essentiel. Elle incite à l'efficacité et encourage l'innovation. Mais les monopoles peuvent tenter de l'étouffer si les autorités ne font rien.

un projet a 20 % de plus de chances d'être jugé « satisfaisant » lors de son évaluation si les institutions sont solides¹⁷. Le rôle du patrimoine associatif a également été démontré. Le fait est qu'on ne soulignera jamais assez l'importance des liens de confiance et du tissu associatif dans le développement durable (encadré 2). Enfin, les analyses font ressortir l'importance de la coordination des activités de développement entre pouvoirs publics et bailleurs de fonds¹⁸.

Au total, l'impact des projets de la Banque mondiale dépend d'une multiplicité de facteurs extérieurs aux activités elles-mêmes. Une étude récente de projets réalisés par la Banque mondiale dans le domaine de l'énergie en Afrique subsaharienne donne quelques exemples frappants de ces facteurs, au nombre desquels on compte la conduite des affaires publiques, le capital humain et le cadre de politique générale (encadré 3). Ce qui est vrai pour les projets énergétiques en Afrique subsaharienne l'est également pour les programmes de privatisation. Le résultat de ces derniers dépend dans

une large mesure des structures de gouvernement, des facteurs macroéconomiques et structurels, de la compétitivité du marché, de la viabilité des projets sur le plan social, des régimes réglementaires, du droit des entreprises et des affaires, des réformes du secteur financier et de l'état de la comptabilité des entreprises²⁴. Enfin, ce qui vaut pour le secteur de l'électricité et les privatisations vaut tout autant pour les activités visant à créer des programmes sociaux, à construire des écoles ou à améliorer l'environnement.

Les multiples objectifs du développement

L'expérience acquise par la Banque mondiale dans la réalisation des projets de construction de grands barrages montre combien il est important de considérer les résultats escomptés sous tous leurs angles. Au cours des années 50 et 60, les grands barrages étaient pour ainsi dire synonymes de développement. Depuis quelque temps, cependant, on mesure mieux leurs

Encadré 2**Le patrimoine associatif, le développement et la pauvreté**

Par « associatif », on entend les réseaux et les relations qui, d'une part, encouragent la confiance et la réciprocité et, d'autre part, influent sur la qualité et l'intensité des rapports sociaux¹⁹. La densité du tissu associatif exerce des effets notables sur divers aspects du développement. En voici quelques exemples :

- Dans l'enseignement, les professeurs sont plus consciencieux, les élèves ont de meilleures notes et les installations scolaires sont mieux utilisées là où les parents et les citoyens s'intéressent activement à la qualité de l'éducation des enfants²⁰.
- Dans les services de santé, il y a moins d'absentéisme et plus de conscience professionnelle parmi le personnel médical et infirmier lorsqu'il se sent soutenu et encadré par des associations d'usagers²¹.
- Dans le développement rural, les habitants des villages où la vie associative est plus active recourent davantage au crédit et aux produits agrochimiques, et la construction des routes fait l'objet d'une coopération plus intense²².

Le patrimoine associatif est une sorte de système d'assurance pour les pauvres qui ne peuvent s'adresser au marché. Il est donc important de faciliter la création de nouveaux réseaux là où les anciens sont en train de se désintégrer, comme en période d'urbanisation.

Il peut à l'inverse présenter des inconvénients sérieux. Les localités, les groupes ou les réseaux qui sont isolés, ont une vision étroite ou adoptent une conduite asociale (on pense notamment aux cartels de la drogue) peuvent au contraire faire obstacle au développement économique et social²³. C'est pourquoi certains observateurs parlent de patrimoine associatif vertical (avec une connotation généralement négative, gangs par exemple) et de patrimoine associatif horizontal (avec une connotation généralement positive, association par exemple).

Encadré 3**Comment expliquer les résultats des projets dans le secteur de l'électricité en Afrique subsaharienne ?**

Jusqu'au milieu des années 90, le bilan des projets exécutés par la Banque mondiale dans le secteur de l'électricité en Afrique subsaharienne était relativement peu brillant. Sur 44 projets terminés dans la région entre 1978 et 1996, 64 % ont été jugés satisfaisants, contre une moyenne mondiale de 79 %. Une étude récente consacrée aux causes de ce problème a mis en lumière un large éventail de facteurs qui influent sur les résultats des projets et du secteur. Parmi eux :

- *Des facteurs extérieurs*, tels que la hausse du prix des combustibles, les taux d'intérêt internationaux et les bouleversements des termes de l'échange ;
- *Les structures réglementaires et juridiques*, caractérisées en particulier par l'opacité du mode de réglementation ;
- *La faiblesse des capacités techniques*, et notamment l'insuffisance du patrimoine de ressources humaines ;
- *L'absence de participation du secteur privé*, que ce soit par l'actionariat ou par les contrats de service ;
- *Le manque d'adhésion des autorités au processus de réforme* ;
- *L'insuffisance de la coordination entre les organismes bailleurs de fonds et des grandes orientations définies par les pouvoirs publics*.

Cette liste révèle toute la complexité et l'imbrication des facteurs qui contribuent en pratique au processus de développement.

Source : Covarrubias, 1999.

conséquences sur l'environnement et sur la qualité de la vie des populations déplacées par les travaux, et on se rend compte aujourd'hui que ces projets doivent être conçus avec le plus grand soin si l'on veut qu'ils aient un impact positif sur le développement durable. Il s'agit de réalisations exigeant une approche concertée qui permettra de discuter ouvertement de tous les coûts potentiels, sans exception²⁵. Cette approche ne s'applique pas qu'aux barrages. Pour porter leurs fruits, tous les projets doivent être exécutés en pleine connaissance de leurs répercussions sociales, civiles, environnementales, politiques et internationales.

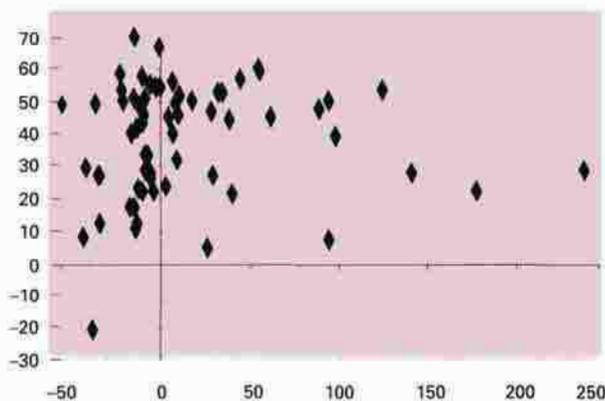
Il en est de même au niveau macroéconomique. L'augmentation du revenu est certes un aspect important de l'amélioration du niveau de vie, mais ses liens avec d'autres indicateurs de bien-être sont complexes. C'est ainsi que ceux qui naissent avec moins de 1 dollar par jour pour vivre ont cinq fois plus de chances de mourir avant l'âge de cinq ans que ceux qui ont un revenu plus élevé²⁶. Néanmoins, des études récentes

indiquent que les taux de croissance économique observés depuis 30 ans ne donnent qu'une idée très approximative de l'amélioration enregistrée par certains indicateurs de développement essentiels, tels que la stabilité politique, l'éducation, l'espérance de vie, la mortalité juvénile et la parité hommes-femmes. Il semble, par exemple, qu'il n'y ait guère de lien entre la baisse des taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans et la rapidité de la croissance économique (figure 10). Alors que beaucoup de pays en développement n'ont affiché que des résultats économiques médiocres pendant les années 80 et le début des années 90, un seul pays de l'échantillon utilisé ici (la Zambie) a enregistré une aggravation de la mortalité infantile et juvénile.

Cela tient probablement en partie au fait que les pays et leurs populations ont des priorités différentes en matière de santé et d'éducation. Ainsi, en Amérique latine et dans les Caraïbes, les dépenses publiques de santé atteignent 6,3 % du PIB, et en Asie du Sud-Est 5 %, tandis qu'elles n'en représentent que 2,7 % en Afrique subsaharienne. On cite souvent l'exemple de Sri Lanka, pays pauvre qui a investi avec sagesse et avec profit dans les soins de santé primaires.

Figure 10

La mortalité infantile a reculé dans la plupart des pays en développement entre 1980 et 1995, même là où le revenu n'a pas progressé



Note : Calculs sur la base d'un échantillon de pays choisis dans les *World Development Indicators, 1998* de la Banque mondiale. Le PIB par habitant a été corrigé de la parité du pouvoir d'achat.
Source : Calculs des services de la Banque mondiale.

En dépit de la faiblesse de son PIB par habitant, Sri Lanka avait, en 1997, une espérance de vie de 73 ans et un taux de mortalité infantile de 14 pour 1 000 naissances vivantes, pas tout à fait le niveau des pays à revenu élevé, mais de peu²⁷. Par comparaison, pour cette même année, l'espérance de vie moyenne s'établissait à 59 ans pour l'ensemble des pays pauvres, et la mortalité infantile était de 82 pour 1 000 naissances vivantes.

Qui plus est, comme pour toutes les activités de développement, les résultats dans les domaines de la santé et de l'éducation sont liés et peuvent aussi influencer sur ceux d'autres programmes gouvernementaux. Les pays qui suivent des stratégies de croissance égalitaires, par exemple dans l'éducation ou par la réforme foncière, ont généralement de meilleurs résultats dans le domaine du bien-être. Il se peut donc que le meilleur moyen d'améliorer les résultats dans le domaine de la santé consiste à investir directement dans la nutrition et la lutte contre le tabagisme, l'usage des drogues et la consommation d'alcool, plutôt que d'affecter les dépenses aux soins de santé. Dans certaines régions, si l'on veut améliorer les résultats scolaires, il vaut peut-être mieux construire une route rurale ou un pont pour aider les enfants à se rendre à l'école que d'acheter des manuels ou de recruter des enseignants. Les pays qui accordent toute l'attention voulue à ces liens pourraient noter des améliorations inattendues dans leurs indicateurs de bien-être.

L'amélioration de la santé est elle-même un exemple frappant des retombées spectaculaires obtenues lorsqu'on cherche à atteindre un large éventail d'objectifs. Il ressort de certaines études que non moins de 30 % du taux de croissance par habitant, tel qu'il est estimé pour la période 1870-1979 au Royaume-Uni, pourraient être liés à l'amélioration de la santé et de la nutrition. Ces conclusions sont corroborées par certaines microétudes : en Indonésie, par exemple, l'anémie a réduit la productivité masculine de 20 %²⁸.

L'amélioration de l'égalité entre les sexes est aussi un exemple important de la façon dont un objectif de développement peut renforcer d'autres éléments de la politique menée. La faiblesse de leurs niveaux d'instruction et de formation, la médiocrité de leur état de santé, leur mauvaise nutrition et la difficulté d'obtenir des ressources sont autant de facteurs qui amoindrissent la qualité de la vie des femmes dans tout le monde en développement. La discrimination sexuelle peut aussi être très préjudiciable à d'autres aspects du programme de développement durable. Les femmes entrent pour une large part dans la main-d'œuvre des pays en développement. Par exemple, elles représentent 60 % des travailleurs du secteur informel en Afrique et 70 % de la main-d'œuvre agricole. La discrimination réduit leur productivité. Au Kenya, par exemple, on estime que si les femmes jouissaient de l'égalité d'accès aux facteurs et moyens de production, la valeur de leur production augmenterait de près de 22 %. La discrimination a également des répercussions négatives sur toutes sortes d'indicateurs du développement. Selon une étude, une augmentation de 10 % des taux d'alphabétisation des femmes réduirait la mortalité juvénile de 10 % (l'amélioration de l'alphabétisation des hommes n'a guère d'effet)²⁹. Dans l'ensemble du monde en développement, le relèvement du niveau d'instruction des femmes pendant la période 1960-90 pourrait expliquer jusqu'à 38 % du recul de la mortalité infantile pendant cette période, et 58 % de la baisse de l'indice synthétique de fécondité³⁰. Il y a lieu de croire que l'amélioration de l'égalité des sexes produira des résultats spectaculaires, et c'est un objectif que les pays peuvent se fixer quel que soit leur stade de développement.

Si la hausse du revenu ne s'accompagne pas forcément d'un relèvement du niveau de vie, il est certain que la croissance économique engendre certains effets négatifs, en particulier les émissions de dioxyde de carbone et de dioxyde de soufre et la production de déchets³¹. D'où l'importance des arbitrages dans une stratégie générale de développement : les dirigeants

doivent parfois prendre des décisions difficiles lorsqu'un projet ou une politique favorise la réalisation d'un objectif de développement au détriment d'un autre objectif. Ces arbitrages ne portent pas exclusivement sur les projets qui ont une rentabilité économique élevée et des effets préjudiciables sur l'environnement. Dans l'éducation, par exemple, l'amélioration de l'enseignement primaire présente peut-être le plus d'avantages du point de vue de l'équité sociale, mais des investissements dans l'enseignement supérieur pourraient permettre de combler le retard pris sur les pays industriels dans le domaine du savoir.

Il s'ensuit qu'il faut chercher à promouvoir le développement dans toute une série de domaines, parmi lesquels l'équité, l'éducation, la santé, l'environnement, la culture et le bien-être social. Qui plus est, il faut bien comprendre les liens qui existent entre les effets des programmes de développement, aussi bien négatifs que positifs³². En coopération avec la Banque mondiale et l'ONU, le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE a établi des indicateurs qui chiffrent, au niveau mondial, les grands objectifs de développement qui doivent être atteints au plus tard en 2015. Les objectifs en question sont les suivants :

- Réduire de moitié la pauvreté extrême.
- Ouvrir à tous les portes de l'école primaire et éliminer les disparités entre les sexes dans ce domaine.
- Réduire des deux tiers la mortalité infantile et juvénile et des trois quarts la mortalité maternelle, et généraliser les services de santé génésique.
- Mettre en œuvre dans le monde entier des stratégies nationales de développement durable et inverser la tendance à l'appauvrissement des ressources de l'environnement.

Ces objectifs de développement du CAD, qui traduisent une optique d'ensemble, représentent une étape importante dans l'évolution de la conception du développement. Plus récemment, la Banque mondiale a commencé à expérimenter à titre pilote une stratégie, le Cadre de développement intégré, qui vise à traduire au niveau des opérations une politique de développement polyvalente (encadré 4).

Tant l'histoire économique que les enseignements tirés des projets de la Banque mondiale confirment un certain nombre de conclusions. Le développement durable est un processus aux aspects multiples, qui exige des moyens d'action divers et dont les objectifs sont nombreux. Dans certains cas, les buts et les moyens du développement se confondent, comme

par exemple pour la parité des sexes, la santé et l'éducation. Des liens puissants unissent ces objectifs de sorte que, fréquemment, on ne peut progresser dans un domaine que si on progresse aussi dans les autres. Les autorités et la société civile ont un rôle essentiel à jouer. De plus, les projets de développement doivent être convenablement articulés et se compléter les uns les autres. On voit donc combien il est important de voir où le bât blesse, c'est-à-dire de mettre en évidence les déficiences de l'économie ou de l'administration qui s'opposent à la réalisation d'un vaste éventail d'objectifs de développement. Ces enseignements, qui nous font comprendre nos erreurs, sont le fruit de bien des échecs au cours des 50 dernières années. Ils changent le cadre dans lequel l'œuvre de développement doit être menée et il est impossible de ne pas en tenir compte.

Depuis 1990, plusieurs éditions du *Rapport sur le développement dans le monde* ont examiné un grand nombre des composantes d'une vaste stratégie de développement et ont présenté des recommandations en vue de mieux assurer les services structurels, physiques, humains et sectoriels nécessaires (encadré 5). Certains détails ont pu changer au cours des dernières années, mais les mécanismes éprouvés qui sont préconisés dans ces rapports pour éliminer les obstacles au développement forment toujours un bon point de départ. Tous les rapports analysent les liens qui rattachent les éléments du processus de développement : pauvreté, éducation, santé, égalité des sexes, environnement et prestation de services, par exemple. Le présent rapport et les suivants (et en particulier le rapport 2000-2001 sur la pauvreté) poursuivront cette tradition et fourniront des conseils pratiques sur la manière de tisser ensemble les nombreux aspects d'un développement diversifié.

Ce rapport prolonge les analyses précédentes de plusieurs façons. Nous y examinons la réforme de la gestion publique dans le contexte de l'urbanisation et de la décentralisation. Nous étudions la réforme réglementaire et les systèmes financiers dans un contexte mondial. Les éléments humains sont pris en compte dans l'analyse de l'impact du commerce extérieur et de la nécessité d'un développement urbain durable, et la partie consacrée à l'urbanisation souligne l'importance des services d'infrastructure. Nous abordons les problèmes environnementaux tant au niveau de la planète qu'à l'échelon local. Enfin, nous y présentons les enseignements tirés du chemin parcouru ainsi que les recommandations les plus récentes pour l'élaboration de bonnes stratégies de développement.

Encadré 4**Le Cadre de développement intégré**

La Banque mondiale a mis au point le Cadre de développement intégré (CDI) afin de traduire au niveau des opérations une conception intégrée du développement. Outil à la fois de planification et de gestion, il permet de coordonner les interventions visant à éliminer les blocages et à réaliser les objectifs de développement. Il implique, dans tous les pays, la concertation avec divers acteurs de la société civile ainsi que les ONG, les bailleurs de fonds et le secteur privé, dont le soutien est indispensable. Sous la direction générale du gouvernement, différentes institutions et organisations peuvent coordonner leur action pour faire tomber les obstacles au développement. Le CDI peut aider les autorités à élaborer une grille de fonctions dans chaque domaine, indiquant ce que chaque groupe doit faire pour lutter contre la pauvreté et favoriser la croissance³³.

Conçu pour renforcer l'efficacité de la lutte contre la pauvreté, le CDI repose sur les principes suivants :

- La stratégie de développement appartient au pays, et non pas aux organismes d'assistance. À lui de fixer les objectifs, les calendriers et l'échelonnement de ses programmes de développement.
- Les pouvoirs publics doivent former des partenariats avec le secteur privé, les ONG, les organismes d'aide et les organisations de la société civile pour déterminer les besoins de développement et exécuter les programmes.
- Il faut qu'une vision collective et à long terme des besoins et des solutions prenne forme et qu'elle soit présentée d'une manière qui garantisse l'appui durable de la nation.
- Les dossiers structurels et sociaux doivent être placés sur un pied d'égalité avec les dossiers macroéconomiques et financiers, et être traités simultanément.

Il ne faut pas perdre de vue que le CDI est un guide, non pas un plan directeur. Ses principes seront appliqués différemment suivant les pays, compte tenu des besoins économiques et sociaux et des priorités des parties prenantes. De plus, le CDI n'en est qu'au stade pilote et il n'a rien de définitif. Le bilan mitigé des programmes de développement antérieurs doit nous inciter à la prudence dans l'exécution et au réalisme dans nos attentes. Néanmoins, on peut espérer que le CDI permettra aux participants d'un programme de développement dans un pays donné de réfléchir de façon plus stratégique à l'ordonnement des politiques, des programmes et des projets. Le CDI peut aider à améliorer l'équilibre sectoriel, encourager une utili-

sation efficace des ressources et faciliter la transparence lorsque des choix doivent être faits et qu'il faut tenir compte des complémentarités dans les sphères macroéconomique et sociale.

Le nouveau cadre traite du développement sous quatre angles — structurel, humain, physique et sectoriel.

- Les *éléments structurels* sont des administrations intégrées, compétentes, décidées à lutter contre la corruption ; une solide législation sur les droits de propriété et les droits inhérents à la personne, dont l'application est assurée par des systèmes juridique et judiciaire efficaces et intégrés ; un système financier bien réglementé, favorisant la transparence ; et un dispositif de protection sociale solide.
- Les *éléments humains* sont un enseignement primaire universel, un enseignement secondaire et supérieur de qualité, et un système de santé centré sur la planification familiale et la protection de l'enfance.
- Les *éléments physiques* sont des services de distribution d'eau et d'assainissement fiables, un accès élargi à une alimentation électrique fiable, et un accès aux transports routiers, ferroviaires et aériens et aux télécommunications ; c'est également la protection du cadre de vie et la volonté de sauvegarder les sites et les objets historiques et culturels qui fondent les cultures et les valeurs autochtones.
- Les *éléments sectoriels* sont une stratégie de développement rural intégré, une gestion solide des villes et un environnement propice au secteur privé.

Le CDI ne vise pas à l'exhaustivité. La stabilité macroéconomique, fruit de politiques budgétaires et monétaires avisées, est le fondement indispensable des actions proposées par le CDI. Cet environnement macroéconomique stable et le CDI sont les deux forces d'une même pièce. Les dossiers urgents que sont la pauvreté, l'inégalité des sexes, les disparités face au savoir et à l'information et le surpeuplement recoupent la quasi-totalité de ses composantes. La parité hommes-femmes, pour prendre un exemple, est au centre de tous les aspects d'un cadre intégré. Cela étant, chaque pays aura sans doute ses propres priorités. Celles-ci devront être incorporées à une grille qui évoluera avec le temps. La priorité accordée par chaque pays aux dossiers du commerce extérieur, du marché du travail et de l'emploi, par exemple, dépendra de la situation particulière de son économie et des résultats d'une concertation nationale sur les priorités de développement et sur les programmes à entreprendre pour les réaliser.

Le rôle des institutions dans le développement

Le développement intégré nécessite un réseau solide d'organisations efficaces et un cadre institutionnel bien adapté. Par *cadre institutionnel*, on entend ici des ensembles de règles, écrites ou non, régissant les actes des particuliers et des organisations et l'interaction de ceux qui participent au processus de développement (encadré 6). Le cadre institutionnel d'un pays comprend deux composantes principales. La première est formée par la vie associative et les normes sociales,

c'est-à-dire par des règles de conduite non écrites qui permettent de coopérer et de régler des différends à un coût de transaction minimale. La deuxième est l'ensemble des règles juridiques qui assurent l'exécution des contrats, le respect du droit de propriété, le règlement des faillites et le maintien de la concurrence.

L'efficacité des marchés, qui comptent eux-mêmes au nombre des institutions, dépend de la solidité du soutien institutionnel, qui contribue à faire coïncider les attentes des agents en ce qui concerne les procé-

Encadré 5

L'approche intégrée du développement dans les précédentes éditions du *Rapport sur le développement dans le monde*

Politique macroéconomique et commerce. Le *Rapport sur le développement dans le monde, 1991 : Le défi du développement* démontrait qu'un cadre macroéconomique stable et un régime commercial ouvert étaient essentiels au développement, thème qui a été repris dans les éditions qui ont suivi. Ainsi, le *Rapport sur le développement dans le monde, 1997* notait le rôle joué par l'OMC dans la promotion des échanges internationaux (question qui sera traitée plus en détail dans le présent numéro).

L'État, la réglementation et la corruption. Le *Rapport sur le développement dans le monde, 1996 : De l'économie planifiée à l'économie de marché* décrivait les risques que fait peser la corruption sur l'économie et examinait les politiques de nature à en aggraver ou à en atténuer les effets. Ses auteurs soulignaient, entre autres, que le pouvoir judiciaire devait être fort et indépendant et montraient comment on pouvait renforcer les systèmes financiers dans les pays en transition par des réformes bancaires et l'expansion des marchés financiers. Ils examinaient aussi les mécanismes qui rendent l'État plus efficace, notamment le contrôle des dépenses publiques, la gestion budgétaire et la réforme de la politique fiscale. Le *Rapport sur le développement dans le monde, 1997 : L'État dans un monde en mutation* poursuivait l'analyse des questions relatives à la réforme de l'État et à la réglementation. Ses auteurs se penchaient sur les institutions nécessaires à un secteur public efficace, examinaient les moyens de limiter la corruption et indiquaient comment l'État pouvait se rapprocher du citoyen.

Protection sociale. Le *Rapport sur le développement dans le monde, 1990 : La pauvreté* expliquait pourquoi il faut compléter les politiques économiques axées sur le marché par des transferts et des programmes sociaux en faveur des pauvres. Il montrait pourquoi ces programmes doivent être ciblés efficacement, examinait les moyens d'améliorer les systèmes publics de protection sociale et proposait des mécanismes complémentaires d'aide alimentaire. Le *Rapport sur le développement dans le monde, 1995 : Le monde du travail dans une économie sans frontières* reprenait ces dossiers, présentant des mesures de protection du revenu dans le secteur structuré et proposait des moyens de préparer les travailleurs au changement et de faciliter la mobilité de la main-d'œuvre.

Santé. Le *Rapport sur le développement dans le monde, 1993 : Investir dans la santé* décrivait des mécanismes d'un coût raisonnable permettant à l'État de contribuer à améliorer la santé publique. Le programme général d'action couvrait l'éducation et les droits des femmes, l'augmentation et le recentrage des dépenses, l'amélioration de la gestion et les partenariats décentralisés entre le secteur public et le secteur privé. Dans tous les domaines, les mécanismes décrits comportaient des moyens de diffuser l'information, fournir une protection contre les maladies infectieuses et généraliser l'accès aux services cliniques essentiels.

Éducation. Le *Rapport sur le développement dans le monde, 1998-1999 : Le savoir au service du développement* indiquait des stratégies visant à relever la qualité de l'enseignement, du niveau primaire au niveau supérieur, par la décentralisation, l'amélioration des courants d'information et le ciblage de l'aide fournie.

Infrastructures. Le *Rapport sur le développement dans le monde, 1994 : Une infrastructure pour le développement* démontrait combien il était urgent de trouver des moyens plus efficaces de fournir les infrastructures nécessaires, notamment par l'adoption de modes de gestion de type commercial (partenariats entre le secteur public et le secteur privé ou privatisation), par le jeu de la concurrence et par la participation des intéressés. Les auteurs de l'édition de 1998-1999 étudiaient le rôle des réformes et de l'aide de l'État dans l'amélioration de l'accès aux télécommunications.

Environnement. Le *Rapport sur le développement dans le monde, 1992 : Le développement et l'environnement* analysait les liens entre la politique économique, la pauvreté et l'évolution de l'environnement, et présentait des méthodes performantes de promotion d'un développement durable. Il examinait les politiques et les normes autorégulatrices, le rôle de la population locale et l'amélioration du savoir-faire et des technologies. Dans leur livraison de 1998-1999, les auteurs du Rapport se penchaient sur les liens entre l'information et la dégradation de l'environnement.

Stratégie rurale. Dans son étude de la pauvreté, le *Rapport sur le développement dans le monde, 1990* présentait une stratégie efficace pour améliorer l'accès des pauvres aux services fournis par l'État en milieu rural, en particulier aux services sociaux, aux équipements collectifs, au crédit et à la technologie.

Stratégie de promotion du secteur privé. Le *Rapport sur le développement dans le monde, 1996* présentait un cadre institutionnel propice à l'expansion du secteur privé. Il soulignait l'importance de droits de propriété clairement définis et de lois régissant les sociétés, les contrats, la concurrence, les faillites et les investissements étrangers, et décrivait les différentes méthodes de privatisation. Le *Rapport sur le développement dans le monde, 1997* reprenait les thèmes de la libéralisation, de la réglementation et de la politique industrielle, et leur rôle dans le développement des marchés.

Parité entre les sexes. Le *Rapport sur le développement dans le monde, 1990* soulignait le rendement élevé de l'instruction des femmes et le rôle des services de santé et de planification familiale de proximité pour une maternité sans risques. Ces questions étaient examinées dans l'édition de 1993, qui présentait en outre un programme plus large en vue de promouvoir la parité. La livraison de l'an dernier soulignait le rôle important des systèmes de micro-crédit pour les femmes.

dures régissant leurs transactions. Ces règles et mécanismes affectent les modes de participation et de négociation entre les groupes et, par leurs effets incitatifs, influent sur la nature des réactions et des réponses des agents.

La solidité du cadre institutionnel et réglementaire est au cœur de l'éventail d'activités qu'implique une approche diversifiée du développement, comprenant notamment les éléments structurels, humains, physiques et sectoriels visés par le CDI³⁶.

Encadré 6

Les mécanismes institutionnels, les organisations et le régime d'incitation

Ce rapport retient la notion de mécanismes institutionnels, telle qu'elle est récemment apparue dans l'économie des institutions, c'est-à-dire sous forme d'un ensemble de règles³⁴. Les règles peuvent être écrites — ce sont alors des constitutions, lois, règlements et contrats — ou bien ne pas l'être — c'est le cas des valeurs et des normes sociales. Ces mécanismes encadrent les conduites au sein d'une collectivité. Lorsqu'on les réforme, on promulgue de nouvelles règles ou on modifie les anciennes dans le but de transformer le comportement des personnes et des organisations dans le sens recherché. Par exemple, pour que les marchés fonctionnent, on a besoin de normes sociales qui permettent un minimum de respect des contrats et du droit de la propriété, et d'un système juridique qui aide à résoudre rapidement et à peu de frais les différends en la matière. Il faut aussi disposer de règles éliminant les délais inutiles dans l'instruction des affaires ou les jugements tendancieux qui créent un environnement peu propice à l'investissement et à la croissance. C'est pourquoi la réforme judiciaire est une priorité importante dans tant de pays.

Les organisations elles-mêmes sont caractérisées par des règles internes qui définissent, à l'intention de leurs membres, les conditions d'admission, les responsabilités, les sanctions et les récompenses. L'efficacité et la loyauté avec lesquelles les membres poursuivent les objectifs de l'organisation dépendent de ces règles. Les grosses sociétés adaptent constamment leurs règles intérieures, centralisant certaines fonctions, en décentralisant d'autres, se donnant une liberté de manœuvre lorsqu'elles le jugent avantageux, et modifiant le régime de primes pour stimuler le personnel. De nombreux pays ont inscrit en bonne place à leur ordre du jour une réforme de la fonction publique qui instaurera des règles internes de suivi et de transparence. Des réformes analogues des institutions locales visent à mieux assurer les services urbains et à mieux les réglementer.

Nous connaissons encore mal les facteurs de changement sur le plan institutionnel. Les règles et les mécanismes changent lentement mais constamment, soit pour s'adapter à l'évolution de la situation extérieure, soit par suite de conflits et de négociations³⁵. Néanmoins, on peut supposer qu'il existe des normes et des règles qui peuvent aider à stabiliser l'économie mondiale et améliorer les perspectives de développement, et suggérer des mécanismes qui facilitent leur application en créant des conditions qui incitent à agir pour obtenir les résultats désirés. Dans ce rapport, la notion de réforme des mécanismes institutionnels implique généralement la modification ou la création de règles écrites qui détermineront les facteurs agissant sur le comportement des personnes et des organisations.

Les mécanismes institutionnels au niveau structurel

Pour que l'action des pouvoirs publics puisse donner tous les résultats voulus, une fonction publique bien gérée et un système judiciaire efficace sont indispensables. Lorsque l'État fournit directement des biens, il est souvent en position de monopole. Aussi ne doit-il pas profiter de sa situation pour fournir à la population un niveau de service inférieur. Il doit au contraire se structurer de manière à encourager l'efficacité dans la production et à améliorer constamment

la productivité. Le *Rapport sur le développement dans le monde, 1997 : L'État dans un monde en mutation* décrit comment améliorer le fonctionnement des organes de décision et d'exécution, tout en réduisant les possibilités pour les dirigeants et les fonctionnaires d'exploiter la mainmise du secteur public sur les biens. Dans les pays dotés de gouvernements stables, qui modifient les lois de façon prévisible, où les droits de propriété sont respectés et où le pouvoir judiciaire est fort, les investissements et la croissance sont plus élevés que dans ceux où ce cadre institutionnel fait défaut.

On ne saurait surestimer l'importance d'une politique réglementaire solide dans toute une série de secteurs. Nous examinerons son rôle dans la prestation des services publics urbains essentiels au niveau local, dans le règlement des problèmes environnementaux à l'échelle mondiale et dans le renforcement de la stabilité du secteur financier. En l'absence de normes comptables et réglementaires, par exemple, ni les déposants auprès des banques ni les investisseurs ne sont en mesure d'évaluer le degré de risque que prennent les banques en accordant des prêts. Le *Rapport sur le développement dans le monde* de l'an dernier notait que des problèmes analogues affectent les relations entre les investisseurs et les sociétés sur les bourses des valeurs d'une manière plus générale. Aussi les règles relatives à ces problèmes d'information sont-elles très utiles.

Les mécanismes institutionnels et les services de développement humain

Le cadre institutionnel détermine en grande partie de quelle manière la société se préoccupe du développement humain. Dans le domaine de l'éducation, par exemple, le choix des consommateurs, force qui a tant d'influence sur les fournisseurs sur les autres marchés, est bridé de plusieurs façons. Les élèves, et même les parents, sont rarement en mesure d'évaluer la qualité et l'incidence de l'enseignement, et il coûte cher de changer d'école. Les réformes des mécanismes institutionnels visent surtout à donner aux enseignants et aux écoles les moyens de remplir leur mission et à améliorer l'accès à l'information, aussi bien pour les parents que pour les élèves. Dans le Minas Gerais, au Brésil, les réformes mises en œuvre depuis 1991 ont accru l'autonomie des écoles et la concertation avec les parents, et ont amélioré l'évaluation des élèves. Conjuguées aux efforts menés pour renforcer les capacités et les possibilités de carrière du personnel enseignant, ces réformes ont permis aux élèves d'obtenir de meilleures notes³⁷.

Pour que les programmes de protection sociale profitent effectivement aux pauvres, et à eux seuls, ils doivent être conçus de manière à atteindre ceux qui en ont le plus besoin. Le *Rapport sur le développement dans le monde, 1998-1999* signalait une étude réalisée à la Jamaïque, d'où il ressortait que 94 % des enfants souffrant de malnutrition recevaient les bons d'alimentation distribués par l'intermédiaire des dispensaires. Ainsi, plus de 30 % des bons d'alimentation, dont la distribution était ciblée, ont profité aux 20 % les plus pauvres de la population, tandis que les subventions des aliments de base, qui touchent l'ensemble des couches sociales, avantagent plus les riches que les pauvres.

Les mécanismes institutionnels et les services matériels

Les services d'utilité publique et d'infrastructure sont caractérisés par des effets externes marqués : le coût moyen de la fourniture des services tend à diminuer et l'utilité des services tend à croître à mesure que le réseau s'étend. Ainsi, le coût par personne de l'installation d'un réseau téléphonique desservant deux lignes est élevé et le réseau ne présente guère d'utilité, même pour les deux abonnés, puisqu'ils ne peuvent communiquer que l'un avec l'autre. En revanche, un réseau constitué d'un grand nombre de lignes coûte moins cher et offre plus d'avantages par utilisateur. Les effets externes des réseaux créent des situations qui encouragent les monopoles. Pourtant, en l'absence de concurrence, les compagnies pratiquent souvent des tarifs excessifs et opèrent de façon inefficace. Il faut réglementer le secteur des télécommunications pour que la concurrence puisse s'exercer, et prévoir notamment des règles obligeant les opérateurs à relier leurs clients aux abonnés des autres compagnies à des tarifs raisonnables. Une réglementation efficace et bien administrée a eu une influence spectaculaire sur le nombre de lignes, comme le montre l'exemple du Chili, où, en dix ans de concurrence réglementée, le nombre de lignes par habitant a triplé³⁸.

La dimension matérielle du développement englobe aussi l'environnement. S'il n'existait aucune forme de réglementation, les entreprises ne paieraient pas pour les méfaits que leurs procédés de fabrication ont sur la santé et l'environnement. Les particuliers et les entreprises n'hésitent pas à polluer aveuglément si rien ne les en empêche, laissant à d'autres le soin de régler les frais. Dans certains cas, le simple fait de réunir et de diffuser largement des informations sur les pratiques des

entreprises peut avoir un impact notable sur la pollution. On songe à cet égard au programme indonésien de cours d'eau propres, qui exploite habilement le souci qu'ont les entreprises de préserver leur image en les incitant à limiter les émissions de polluants. En publiant les informations relatives aux émissions des usines, le programme a fait baisser d'un tiers les émissions totales des usines participantes entre 1989 et 1994.

Les mécanismes institutionnels et les problèmes sectoriels

Les zones rurales sont souvent désavantagées parce que le marché ne leur fournit pas les prestations voulues, comme les services bancaires. Mais ce problème peut être résolu par des structures institutionnelles innovantes, comme l'a montré le *Rapport sur le développement dans le monde, 1998-1999*. Au Bangladesh, la Grameen Bank propose aux femmes des zones rurales un programme de prêts collectifs qui leur donne accès au crédit. Les prêts sont accordés aux membres d'un groupe, dont la responsabilité collective est engagée, ce qui encourage chacun à se soucier de ce que font les autres.

Les villes présentent toutes sortes d'effets externes positifs et négatifs. Il leur faut un cadre institutionnel efficace pour tirer parti des externalités positives associées aux économies d'agglomération et pour réduire les externalités négatives que sont les encombrements et les atteintes à l'environnement. Le *Rapport sur le développement dans le monde, 1997 : L'État dans un monde en mutation* évoquait la question de l'administration des villes, qui est traitée de façon plus détaillée dans le présent rapport.

Le développement durable est une entreprise complexe, dans laquelle des règles et des mécanismes solides sont appelés à jouer un rôle de premier plan. Mais ce cadre ne va pas apparaître du jour au lendemain. Il se développe et évolue avec le temps, même si ce cheminement ne produit pas toujours un résultat optimal sur le plan social. L'évolution institutionnelle résulte le plus souvent de désaccords sur l'affectation des ressources de la société que d'un dessein visant à maximiser le bien-être social. Par conséquent, si le cadre institutionnel joue un rôle clé, il n'en est pas moins indispensable de comprendre en quoi il doit évoluer pour assurer un développement durable au XXI^e siècle. Pour cela, il faut avoir une idée claire non seulement de ce qui a déjà été accompli, mais également des défis qui seront à relever au siècle prochain. La fin de ce chapitre est consacrée à ces questions.

Le développement intégré : bilan et perspectives

Quel est le bilan des stratégies de développement menées à ce jour ? Que nous réserve l'avenir ? Pour répondre à ces questions, il faut examiner tout un éventail d'indicateurs de bien-être économique, humain et environnemental. Force est de constater que si l'on a remarquablement progressé dans certains domaines, on a au contraire régressé dans d'autres. Les dernières tendances indiquent que les avancées elles-mêmes pourraient être éphémères en l'absence de politiques et de règles nouvelles.

Certaines régions du monde en développement ont enregistré des taux de croissance assez élevés pour faire reculer la pauvreté au cours des dernières décennies. Même là où les taux de pauvreté demeurent élevés, on observe une baisse de la proportion des plus défavorisés, ceux qui ont moins de 1 dollar par jour pour vivre (seuil de pauvreté fréquemment utilisé). En Asie du Sud, par exemple, la proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté est passée de 45,4 % en 1987 à 43,1 % en 1993. Elle augmente en revanche dans d'autres régions. En Amérique latine, elle est passée de 22,0 à 23,5 % entre 1987 et 1993, et de 38,5 à 39,1 % en Afrique subsaharienne pendant la même période (figure 11).

Étant donné que les chiffres de population augmentent, cela signifie que le nombre absolu de personnes ayant 1 dollar par jour ou moins pour vivre continue de croître. Le total mondial est passé de 1,2 milliard en 1987 à 1,5 milliard actuellement et, si ces tendances se maintiennent, il atteindra 1,9 milliard d'ici à 2015.

La crise est-asiatique a eu pour effet de faire remonter le taux de pauvreté, même dans cette région qui se développait avec succès. Avec un taux de pauvreté de 2 dollars par jour, les projections indiquent que la Thaïlande verra la pauvreté augmenter de 19,7 % entre 1997 et 2000³⁹. L'inégalité met généralement du temps à s'inverser, de sorte que si les niveaux moyens de revenu varient, le nombre des individus situés au bas de l'échelle, ceux qui vivent dans la pauvreté, ne variera pas dans les mêmes proportions.

On considère généralement qu'il faut au minimum un taux de croissance par habitant de 3 % pour faire rapidement reculer la pauvreté⁴⁰. Mais les taux moyens de croissance à long terme des pays en développement sont inférieurs à cela. En effet, entre 1995 et 1997, seuls 21 pays en développement (dont 12 en Asie) ont atteint ou dépassé ce niveau. Parmi les 48 pays les moins avancés, seuls 6 % l'ont dépassé⁴¹.

Les indicateurs de santé et d'éducation fournissent une autre perspective sur le développement et le niveau de vie. Dans l'ensemble, l'augmentation des revenus enregistrée au cours des 50 dernières années s'est accompagnée d'une amélioration de toute une série d'indicateurs de bien-être humain : durée de vie, mortalité infantile et niveau d'éducation. Beaucoup de pays à faible revenu qui n'ont connu qu'une croissance économique lente sont cependant parvenus à améliorer notablement la qualité de la vie de leurs habitants. Dans le groupe des pays à faible revenu, le taux de mortalité infantile est tombé de 104 pour 1 000 naissances vivantes en 1970-75 à 59 en 1996, et l'espérance de vie progresse tous les ans de quatre mois depuis 1970. Le taux de scolarisation primaire a sensiblement augmenté et l'alphabétisation des adultes est passée de 46 à 70 %. Les inégalités entre les sexes se sont atténuées, puisque de 7 filles pour 10 garçons dans l'enseignement secondaire en 1980, on est passé à 8 pour 10 en 1993. Ces chiffres illustrent les avancées extraordinaires qui ont été faites dans la durée et la qualité de la vie de milliards de gens démunis⁴².

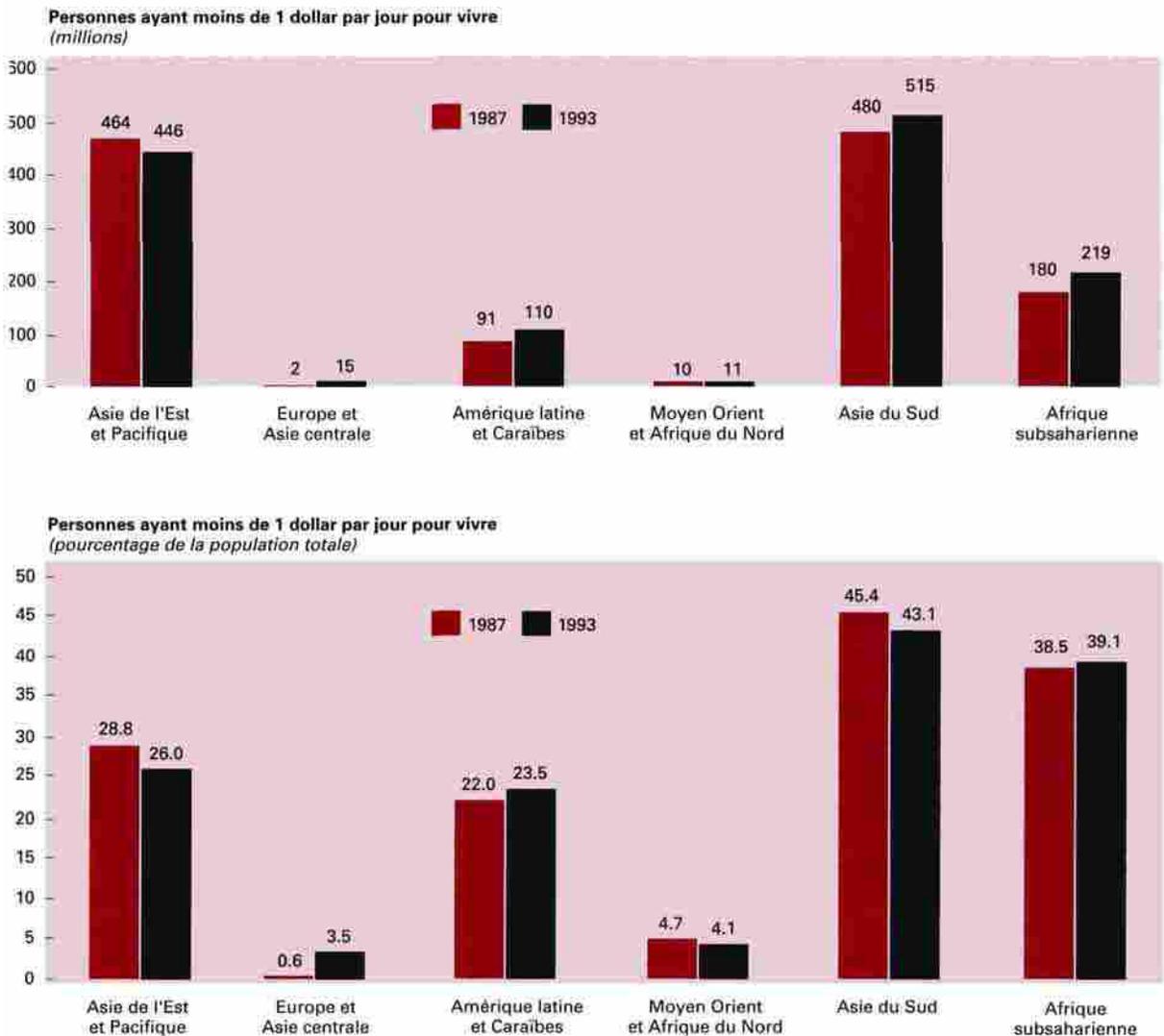
Néanmoins, certaines de ces avancées se révèlent fragiles. Plusieurs facteurs, notamment les crises et les récessions économiques prolongées, ont commencé à faire reculer les gains réalisés précédemment dans le domaine de l'espérance de vie. Dans les pays africains où la croissance ne parvient pas à décoller et où le nombre de sidéens augmente, l'espérance de vie est retombée en 1997 à des niveaux antérieurs à ceux de 1980. On note également que l'espérance de vie a baissé dans l'ex-Union soviétique et en Europe orientale (figure 12).

Plusieurs autres indicateurs fondamentaux, en particulier l'apport calorique, l'habitat et l'accès aux services essentiels, restent très insuffisants. Sur les 4,4 milliards de personnes vivant dans les pays en développement, près des trois cinquièmes sont privées des services d'assainissement élémentaires ; un tiers n'ont pas accès à l'eau salubre ; un quart sont logés dans de mauvaises conditions ; et un cinquième ne bénéficient pas de services de santé modernes. Environ 20 % des enfants restent scolarisés moins de cinq ans et un pourcentage analogue a un régime pauvre en calories et en protéines.

La lutte contre les maladies infectieuses a donné des résultats spectaculaires au cours des 40 dernières années. Si chacun sait que la variole a été entièrement éradiquée, on ignore peut-être que la poliomyélite bat aussi en retraite. Le dernier cas de polio causé par le poliovirus sauvage sur le continent américain a été

Figure 11

Le nombre des pauvres a augmenté dans le monde entier et, dans certaines régions, leur proportion aussi s'est accrue



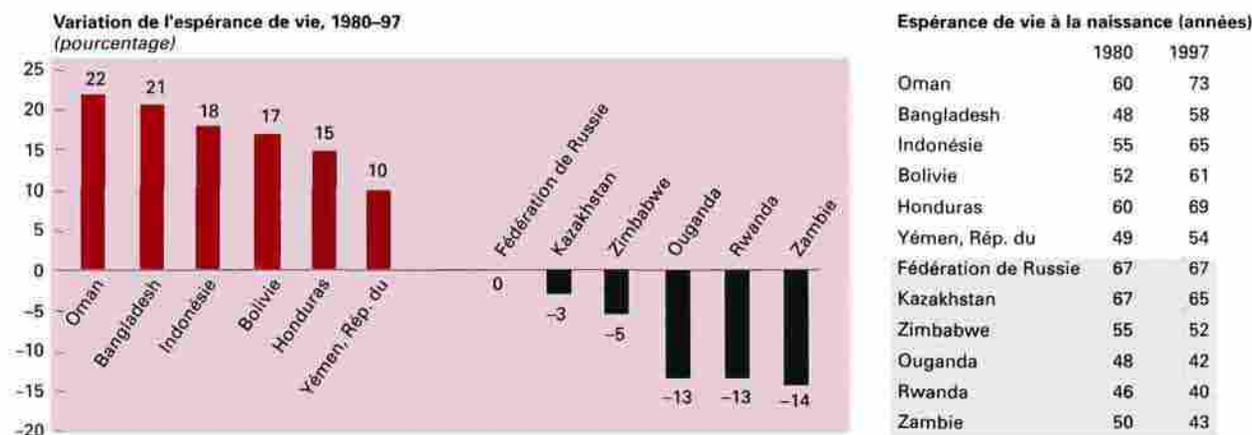
Source : Banque mondiale, *World Development Indicators*, 1998.

enregistré le 23 août 1991 et, dans le Pacifique occidental, le dernier cas s'est déclaré en mars 1997. Hélas, le poliovirus sévit encore dans la majorité des pays africains, ainsi que le paludisme et la tuberculose. De nouvelles maladies, telles que le sida, se répandent à une vitesse alarmante (encadré 7)⁴³. Durant la seule année 1995, le décès de plus de 9 millions d'enfants de moins de cinq ans dans les pays en développement aurait pu être évité.

La croissance démographique est aussi liée au succès ou à l'échec des programmes de développement

durable. Selon les projections à long terme, le chiffre de la population mondiale, actuellement de 6 milliards, se stabilisera vers le milieu du XXI^e siècle. Mais auparavant, il pourrait dépasser les 10 milliards, ce qui soulèverait de graves problèmes dans les domaines de l'éducation, de la formation de la main-d'œuvre, de la préservation des identités culturelles, des régimes de retraite, des majorités politiques, pour n'en citer que quelques-uns.

Dans les régions du monde où des écosystèmes fragiles sont déjà menacés par la pénurie d'eau et la dégra-

Figure 12**L'espérance de vie a fortement progressé dans certains pays, mais reculé dans d'autres**

Source : Banque mondiale, *World Development Indicators*, 1999.

dation des sols, l'accroissement de la pression démographique risque de conduire à des catastrophes écologiques. Il faudra que l'offre alimentaire mondiale double au cours des 35 prochaines années pour faire face à l'accroissement de la population (et à la croissance économique). Si l'offre alimentaire a effectivement doublé au cours des 25 dernières années, les agronomes avertissent qu'il sera difficile de rééditer cet exploit, surtout si l'on veut ménager l'environnement. Au Népal, par exemple, où la croissance démographique entraîne une réduction de la superficie des exploitations agricoles, les paysans en sont arrivés à défricher et à cultiver les flancs de coteaux afin de préserver leur revenu, cela au prix d'une érosion de plus en plus sérieuse.

Comment doubler la production alimentaire dans un monde où 800 millions d'êtres humains souffrent déjà de malnutrition, où 25 milliards de tonnes de terres arables disparaissent tous les ans et où près des trois quarts des ressources halieutiques sont surexploitées ? On estime que le coût actuel des préjudices écologiques, notamment l'érosion et les effets de la pollution sur la santé et dans d'autres domaines, atteint 5 % ou plus du PNB mondial, pourcentage qui risque fort d'augmenter rapidement si tous les pays ne s'orientent pas vers une démarche de développement compatible avec la sauvegarde de l'environnement (encadré 8).

Et comment pourra-t-on, sans eau, continuer à améliorer la qualité de la vie des plus défavorisés ? À notre époque déjà, le tiers de la population mondiale doit faire face à une contrainte ou à une pénurie d'eau et, dans au moins 19 pays, plus de 50 % des eaux de surface sont

d'origine étrangère. En 2050, cette proportion de la population risque d'avoir doublé (encadré 9). La grande majorité des populations affectées vivra dans les pays en développement, où l'insuffisance des compétences techniques, des moyens financiers et des capacités de gestion compliquera les efforts entrepris pour faire face au problème⁶⁶. En situation de pénurie d'eau, les rendements agricoles tomberont, faute d'irrigation, et la santé publique se dégradera, car plus de gens seront conduits à utiliser de l'eau insalubre pour la boisson et l'hygiène. Les différends sur les droits des États riverains risquent également d'augmenter.

Le marasme ou l'effondrement de l'économie, de nouvelles crises de santé publique, la poursuite de la croissance démographique et divers problèmes environnementaux menacent de compromettre les progrès accomplis dans le domaine du développement au cours des 50 dernières années et resteront des défis à l'aube du nouveau millénaire. Il faudra faire face à ces questions dans un monde qui sera très différent de celui que nous connaissons, un monde qui fera naître de nouveaux enjeux.

Un monde en mutation

Lorsqu'on envisage l'avenir, la seule chose qu'on puisse affirmer avec certitude, c'est qu'il sera différent du présent. Si l'on voulait dresser la liste des principaux changements qui interviendront au cours des prochaines décennies, elle aurait forcément un côté arbitraire. On peut toutefois imaginer qu'elle comprendrait les éléments suivants :

Encadré 7**Morbidité et soins de santé : perspectives d'évolution**

L'état de santé influe profondément sur les résultats économiques et sur la qualité de vie. Depuis 50 ans, la médecine et la santé ont réalisé des progrès extraordinaires dans les pays en développement mais, au seuil du XXI^e siècle, les statistiques épidémiologiques présentent un bilan décevant. De nombreuses maladies infectieuses sont en recul grâce à l'amélioration de l'assainissement, de la nutrition, des médicaments et des vaccins, et l'espérance de vie s'allonge⁴⁴. L'urbanisation pourrait réduire l'incidence des maladies hydriques parasitaires si elle améliore l'accès à l'eau salubre et au réseau d'égouts. De plus, on sait que les villes sont un milieu hostile pour certains insectes vecteurs de maladies⁴⁵. Mais la virulence des vieux fléaux infectieux tels que la tuberculose et le paludisme résiste à la science moderne et, depuis quelques années, le sida est devenu une cause de décès et d'invalidité importante parmi les adultes du groupe des 15-59 ans⁴⁶. En outre, dans les pays à revenu intermédiaire et beaucoup de pays à faible revenu, le tribut prélevé par les maladies infectieuses est de plus en plus souvent éclipsé par celui des maladies non transmissibles, comme le cancer, les accidents et les affections neuro-psychiatriques. Le rôle de la santé dans le développement durable sera de plus en plus largement conditionné par les résultats de la lutte entreprise sur tous ces fronts⁴⁷.

Si l'on utilise la notion d'année de vie corrigée du facteur invalidité (AVCI), qui exprime les années de vie perdues en raison d'un décès prématuré et les années vécues en état d'invalidité, on constate que les accidents représentent 16 % des AVCI, suivis par les affections psychiatriques (10 %), les maladies non transmissibles (10 %) et le VIH/SIDA, la tuberculose et les affections liées à la maternité (7 %). Les grandes affections de l'enfance, causées par les infections diarrhéiques et respiratoires et par le paludisme, forment également une composante majeure des AVCI⁴⁸.

L'urbanisation et l'accroissement de la circulation automobile vont probablement accroître les risques d'accidents. Les accidents de la route sont déjà la neuvième cause d'AVCI dans le monde et la cinquième dans les pays industriels⁴⁹. L'allongement de l'espérance de vie et le vieillissement de la population entraîneront dans beaucoup de pays à revenu intermédiaire et dans quelques pays à faible revenu une augmentation des troubles chroniques et psychiatriques, qui se répercutera sur les frais liés au diagnostic et aux soins curatifs. Qui plus est, le regroupement de la population dans les zones urbaines pourrait aggraver la propagation des maladies infectieuses comme la tuberculose, le VIH/SIDA, et peut-être la dengue dont le vecteur, l'aède (un moustique), prospère dans un environnement urbain⁵⁰.

Dans de nombreux pays en développement, les accidents, le VIH/SIDA et la tuberculose⁵¹ pourraient réduire le taux de croissance du PIB de plusieurs points, dans la mesure où ils sévissent parmi les adultes des classes d'âge les plus actives. Compte tenu, par ailleurs, de l'accroissement des dépenses liées aux affections chroniques et psychiatriques, on risque donc d'assister à une hausse substantielle des dépenses de santé. Selon certaines estimations concernant l'effet du VIH/SIDA sur les pays africains les plus touchés⁵², où le taux d'infection continue de croître, cette maladie pourrait, à elle seule, réduire le PIB potentiel de 10 à 15 % en dix ans⁵³.

Pendant que la recherche sur les vaccins qui offrent une protection efficace contre le VIH/SIDA⁵⁴ et le paludisme se poursuit, avec des résultats encourageants dans le cas de ce dernier⁵⁵, d'autres domaines sont en recul par suite de l'apparition de souches de bacille de Koch et de peste polychi-

miorésistantes⁵⁶, et de souches de streptocoques et de staphylocoques qui commencent à défier jusqu'aux antibiotiques les plus puissants, tels que la vancomycine⁵⁷. En 1997, la tuberculose a causé plus de 2,9 millions de décès⁵⁸. Dans les zones d'habitat précaire et surpeuplé des villes, le bilan risque de s'alourdir encore, surtout si les services de santé ne sont pas à la hauteur de la situation. Le problème ne se limitera probablement pas aux pays à faible revenu, car dans un monde sans frontières, où la population est très mobile, les nouvelles souches pathogènes se propagent rapidement, transformant des phénomènes locaux en problèmes mondiaux⁵⁹. La vitesse à laquelle les nouvelles souches de grippe et de choléra se sont répandues dans le monde illustre cet aspect de la mondialisation.

À l'échelon national, les pays à revenu faible ou intermédiaire devront poursuivre des stratégies polyvalentes, dont les priorités seront dictées par le niveau de revenu, les ressources financières, la pyramide des âges, le contexte social et les capacités d'organisation. Les mesures préventives diffusées dans le cadre de campagnes éducatives seront sans doute le moyen le plus économique de lutter contre le VIH/SIDA, le tabagisme, les complications de la maternité et les affections de l'enfance. Des campagnes d'information bien conçues, visant à faire connaître des techniques simples mais d'une efficacité éprouvée, telles que les suppléments de vitamines A et de zinc⁶⁰ et les moustiquaires imprégnées d'insecticide⁶¹, sont probablement les mesures les plus efficaces de lutte à moyen terme contre le paludisme qui, par suite de l'évolution du climat, pourrait s'étendre à des latitudes et à des altitudes plus élevées⁶².

Pour lutter contre les maladies infectieuses telles que la tuberculose, il faudra mener une action plus vaste, englobant le logement et l'infrastructure des services de santé. Dans un contexte de décentralisation, les entités locales devront coordonner leur action, tandis que le suivi et le financement seront en partie centralisés. Si l'on veut enregistrer des progrès sensibles, il faudra à tout le moins simplifier et abrégier les traitements et mettre sur pied une organisation capable de dépister les cas, d'administrer les traitements sur une période de plusieurs semaines et d'assurer le suivi des malades⁶³. En soignant des maladies comme la tuberculose, le personnel médical devra utiliser soigneusement les antibiotiques disponibles de manière à en ménager la puissance et circonscrire la menace engendrée par les souches résistantes.

À plus long terme, la riposte face à plusieurs maladies, anciennes et nouvelles, y compris, peut-être, les maladies cardiaques, pourrait être trouvée dans de nouveaux vaccins à base d'ADN, de meilleurs médicaments exploitant les progrès du génie génétique et de nouvelles méthodes ingénieuses, ciblant et détruisant les agents pathogènes à l'intérieur de l'organisme⁶⁴. Mais le meilleur moyen de réduire les affections chroniques, les accidents et les maladies mentales, qui représenteront une part croissante des AVCI, consistera à mener des campagnes éducatives afin d'influer sur les modes de vie et d'alimentation et à prévenir les risques environnementaux.

Le renforcement des activités menées à l'échelon national doit être étayé par des mesures bien orchestrées au niveau international, et une division judicieuse du travail entre les organisations internationales et autres organismes. C'est de cette manière qu'on pourra assurer non seulement la fourniture de biens publics, mais aussi la gestion des externalités liées à la santé, dont la probabilité a été multipliée par la mondialisation⁶⁵.

Encadré 8

Le développement durable

Pour être durable, un programme de développement doit veiller à préserver les intérêts des générations futures. Autrement dit, il faut ce que celles-ci aient les mêmes possibilités de développement que la génération actuelle. Un mode de développement n'est soutenable que s'il permet au patrimoine de la collectivité de demeurer constant ou d'augmenter dans le temps. Ce patrimoine comprend les biens d'équipement (les machines et les routes), le capital humain (le savoir et les compétences), les ressources associatives (les liens sociaux et les ensembles de règles et d'usage) et le capital environnemental (les forêts et les récifs coralliens). Si l'environnement est important, ce n'est pas seulement pour ses effets sur le confort mental et le bien-être non économique, mais aussi pour l'impact qu'il exerce à long terme sur la production.

La viabilité écologique est en outre étroitement liée à l'équité entre générations. En effet, si les riches consomment globalement plus, les pauvres ont tendance à être plus tributaires de l'exploitation directe des ressources naturelles. S'ils ne peuvent se procurer des ressources autres qu'environnementales, et si leur capacité d'adaptation est de ce fait limitée, force leur est parfois de recourir à des modes d'utilisation peu respectueux de l'environnement.

Source : Pearce et Warford 1993 ; Watson *et al.*, 1998.

L'expansion de la démocratie. La proportion des pays considérés comme démocratiques a plus que doublé depuis 1974. Dans un mouvement d'ampleur mondiale, la population veut avoir son mot à dire sur la façon dont elle est gouvernée. Cette tendance s'accompagne souvent d'un désir de décentralisation.

Urbanisation. L'agriculture représente une part plus importante de la production dans les pays à faible revenu que dans les pays à revenu élevé. Ainsi, en Afrique subsaharienne, l'agriculture est à l'origine de près du quart du PIB, proportion voisine de celle des États-Unis au début du XX^e siècle. Cependant, deux forces se conjuguent pour encourager l'exode rural : la hausse des rendements agricoles (qui voient moins d'agriculteurs produire davantage) et l'élargissement des possibilités économiques dans les secteurs de la transformation et des services. On s'attend que la population urbaine augmente de 1,5 milliard de personnes en 20 ans. Qui plus est, dans les pays en développement, la proportion de citoyens passera sans doute de la moitié aux deux tiers d'ici à 2025. Cette explosion aura un effet notable sur le poids politique des villes, dans lesquelles il sera plus que jamais indispensable d'appliquer de bonnes politiques.

Les pressions démographiques. La terre devrait compter au moins 4 milliards d'habitants de plus en 2050. Ce nombre astronomique devra être nourri,

logé et absorbé dans la population active. La composition par âge de la population variera elle aussi, puisque les taux de natalité diminueront et que l'espérance de vie augmentera. La transition sera particulièrement rapide dans le monde industriel où, dans 30 ans, une personne sur quatre aura plus de 65 ans, contre une sur sept aujourd'hui⁶⁸. Cette évolution exercera une influence considérable sur les flux financiers mondiaux, car un nombre grandissant de retraités auront cessé d'épargner et commenceront au contraire à prélever sur les actifs qu'ils auront accumulés.

La révolution de l'informatique et des télécommunications. Traditionnellement, qui disait production économique disait produits et marchandises : blé, café, chemises ou automobiles. Cette conception de l'économie est de moins en moins exacte. Dans les pays industriels, le secteur des services représente plus de la moitié de la production depuis plusieurs dizaines d'années. Une évolution comparable est en train de s'opérer dans les pays en développement. L'importance croissante des services fait que le savoir — la façon de faire les choses, de communiquer, de travailler avec les autres — est plus important que jamais, prenant le pas sur le patrimoine de ressources naturelles. Les investissements dans le capital humain, notamment la santé et l'éducation, risquent de devenir plus urgents que les investissements dans le capital physique. La production économique devient plus « fluide », puisque de nombreux services et renseignements peuvent être acheminés par câble téléphonique ou fibres optiques, ou même par ondes radio, ce qui ouvre de nouveaux horizons quant à l'implantation des outils de production. L'amélioration des techniques de télécommunications et les progrès constants des transports internationaux facilitent aussi l'expansion rapide des flux commerciaux et financiers dans le monde⁶⁹.

Les menaces pour l'environnement. Si on n'y accorde pas l'attention voulue, un certain nombre de problèmes environnementaux pourraient compromettre fortement la viabilité du développement. Le changement climatique lié à la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et le rythme accéléré auquel les espèces végétales et animales disparaissent sont parmi les plus graves de ces problèmes, mais ce ne sont pas les seuls. La pénurie d'eau et la dégradation des sols sont d'autres exemples.

Nous estimons dans ce rapport que les changements qui se sont déjà amorcés mettront les institutions mondiales et locales sur la sellette. Dans bien des cas, la coopération internationale sera le seul

Encadré 9

La pénurie d'eau fait peser une menace grandissante

La population mondiale a doublé depuis 1940, mais la consommation d'eau douce a quadruplé. Selon les estimations, le volume maximum d'eau douce utilisable ne permettra probablement pas un deuxième quadruplement⁶⁷. La perspective d'une pénurie d'eau, avec toutes ses conséquences sur la paix à l'échelle régionale, la sécurité alimentaire mondiale, la croissance urbaine et l'implantation des industries, n'est que trop réelle. Le problème est exacerbé par l'irrégularité de la répartition de la ressource. La majeure partie de l'eau douce disponible est située dans les pays industriels, qui comptent un cinquième de la population mondiale. Or, la presque totalité des trois milliards d'habitants supplémentaires que comptera la planète d'ici à 2025 vivra dans les pays en développement, où la ressource est déjà rare.

Le ralentissement de la croissance démographique donne un sursis, puisque les projections relatives à la population qui vivra en 2050 dans des pays soumis à des contraintes ou à des pénuries d'eau (là où les ressources hydriques sont respectivement inférieures à 1 700 et 1 000 mètres cubes par personne et par an) sont tombées de 3,5 milliards (plus de dix fois le chiffre de 1990) à 2 milliards. Mais le problème va sans doute s'aggraver avant qu'on ne trouve une solution. Actuellement, seules 166 millions de personnes, dans 18 pays, souffrent d'une pénurie d'eau et près de 270 millions de gens, dans 11 autres pays, sont considérés comme faisant face à une contrainte.

C'est dans les régions arides et semi-arides, les zones côtières en expansion rapide et dans les mégapoles du monde en développement que les conséquences du manque d'eau se feront le plus durement sentir. L'urbanisation fera augmenter la demande, car la consommation par habitant est plus forte en milieu urbain. Il y a 25 ans, moins de 40 % de la population mondiale vivait dans les villes. Dans 25 ans, cette proportion pourrait atteindre 60 %. Beaucoup de villes ont déjà du mal à fournir une eau propre et salubre et des services d'assainissement convenables, et leurs capacités seront mises à rude épreuve.

Cette situation comporte des risques de conflits au niveau régional, voire mondial, en raison, principalement,

des données géographiques. Près de 47 % des terres émergées, Antarctique non compris, sont situées dans des bassins hydrographiques communs à deux pays ou plus. Il existe 44 pays dont au moins 80 % des terres font partie de bassins transnationaux. Quant au nombre de bassins fluviaux et lacustres partagés par deux pays ou plus, il dépasse à présent 300.

La rareté de la ressource pénalisera particulièrement l'agriculture, qui utilise 70 à 80 % de toute l'eau douce disponible dans le monde. La sécurité alimentaire risque d'en pâtir, étant donné que l'accroissement de l'offre des dernières dizaines d'années est dû en grande partie à l'irrigation, tant pour ce qui est de l'augmentation des surfaces cultivées que des hausses de rendement. Selon les coefficients correspondant aux méthodes actuellement les plus performantes, il faudra 17 % d'eau de plus pour nourrir la population mondiale en 2025. Mais l'agriculture est déjà en concurrence avec les usages industriels et urbains dans ce domaine, concurrence qui ne peut que s'intensifier avec le temps. Si les progrès techniques permettent d'envisager la désalinisation pour les usages urbains et industriels, c'est une option qui reste trop coûteuse pour l'agriculture.

On n'évitera les crises, les conflits régionaux et leurs retombées que par un ensemble de mesures d'ordre économique et institutionnel. L'intensification de la concurrence pour l'utilisation de la ressource conduit à penser que l'eau s'imposera comme un bien économique, tarifié en conséquence. Les paramètres géographiques imposeront en outre aux pays de chercher à conclure des accords de coopération. À l'intérieur des pays comme au-delà des frontières, l'affectation et l'utilisation de l'eau devront être régies par des lois et des politiques claires, et les infrastructures de stockage et de distribution devront être construites de manière concertée si l'on veut éviter les facteurs d'inefficacité économique dus aux comportements antarctiques. Mais, surtout, seules les stratégies applicables à l'ensemble d'un bassin donné, et non limitées à l'échelon national, pourront s'inscrire dans la durée et profiter à la majorité des riverains.

moyen de faire face aux mutations économiques, sociales et environnementales, dans le cadre de structures institutionnelles renforcées ou entièrement nouvelles. Simultanément, l'État déléguera une part croissante de ses pouvoirs aux autorités municipales et régionales. Le pouvoir central continuera de jouer un rôle important dans la coordination et l'application de mesures prises en coopération, mais les décisions touchant la vie des citoyens se prendront de plus en plus aux niveaux international et local.

Cette double évolution vers la mondialisation et la localisation crée un monde où le nombre d'acteurs et d'intervenants aux niveaux supra et infranational va croître de manière impressionnante, offre de nouvelles possibilités de développement et présente de nouveaux défis pour les gouvernants. Ces enjeux ne seront synonymes de bienfaits que si des règles et des mécanismes infléchissent et canalisent les forces du

changement pour promouvoir au mieux un développement durable.

• • •

Les théories du développement ont suivi un cours tortueux durant les 50 dernières années. Elles ont, selon les époques, mis l'accent sur les carences et les succès du marché, présenté l'État comme un acteur volontariste ou un catalyseur passif, et vanté tour à tour les mérites de l'ouverture au commerce extérieur, de l'épargne et de l'investissement, de l'éducation et de la diffusion du savoir, de la stabilité financière et macroéconomique, et de bien d'autres choses encore. La panoplie des politiques jugées susceptibles de promouvoir un développement durable n'est plus la même qu'il y a seulement dix ans, et certaines des grandes orientations ont changé. On

continue à redouter l'inflation, par exemple, et pourtant il est loin d'être prouvé qu'un taux d'inflation faible ou modéré entrave la croissance. En revanche, on s'accorde aujourd'hui à reconnaître l'importance des institutions financières et, dans le domaine de la réglementation, la mise en place de cadres réglementaires efficaces a pris le pas sur la déréglementation.

Il serait présomptueux de prédire les points qui figureront en tête de l'ordre du jour des responsables politiques d'ici 10 à 20 ans mais, à mesure que la

réflexion sur le développement s'amplifie et évolue, une leçon s'impose. Pour comprendre le processus de développement, il faut en reconnaître toute la complexité et tenir compte du contexte. Les solutions simples, investir dans le capital physique et humain, par exemple, et libérer les forces du marché, ne suffiront pas à elles seules. L'État, le secteur privé, la société civile et les bailleurs de fonds devront travailler ensemble pour promouvoir un développement diversifié.

Un monde en mutation



u cours du siècle à venir, c'est dans un cadre nouveau, fruit de mutations économiques, politiques et sociales, que les gouvernements chercheront à atteindre leurs objectifs de développement. Le monde dans lequel leur politique sera définie et mise en œuvre sera modelé par deux forces majeures : la mondialisation (intégration continue des pays du globe) et la localisation (aspiration à l'autonomie locale et dévolution des pouvoirs).

En cette fin de XX^e siècle, la mondialisation a déjà montré que les décisions économiques, où qu'elles soient prises, doivent tenir compte de facteurs internationaux. Certes, le mouvement des biens, des services, des idées et des capitaux par-delà les frontières n'a rien de nouveau, mais l'accélération qu'il connaît depuis une dizaine d'années marque un saut qualitatif¹. Le monde n'est plus une série d'îlots relativement autonomes qui n'entretiennent que des liens marginaux (grâce au commerce, par exemple) et sur qui la situation du voisin n'a aucune incidence. Une simple pression sur une touche donne aujourd'hui accès à l'information et aux idées en n'importe quel point de la planète. Peu à peu, l'ordre écono-

mique international se transforme en un système de réseaux électroniques fortement intégrés. Les mailles de ce système sont si serrées qu'un détaillant peut décrire les produits recherchés par les consommateurs de son propre pays à des producteurs basés dans plusieurs autres pays et provoquer des modifications immédiates au niveau des concepts et des modes de production. Dans le contexte des marchés financiers, cette interconnexion est telle que les taux de change, les taux d'intérêt et le cours des actions de différents pays sont intimement liés, et que le volume des capitaux privés en circulation dépasse largement les ressources de bien des pays.

Mais alors que les pays du monde se rapprochent sous l'effet de la mondialisation, l'équilibre des pouvoirs au sein même de ces pays se modifie sous l'effet de la localisation. Ce phénomène peut prendre des formes diverses, qu'il s'agisse de substituer un système politique pluraliste à un régime de parti unique ou à un mode de pouvoir autoritaire, de donner une plus grande autonomie aux organes politiques infranationaux ou d'associer les groupes de proximité et les organi-

sations non gouvernementales (ONG) à la conduite des affaires publiques. Tandis que les entreprises privées se regroupent pour avoir plus de poids sur le marché mondial, beaucoup de pays font la démarche inverse, remettant en cause et morcelant le pouvoir établi, et recherchant tant bien que mal des mécanismes pour pouvoir coordonner leurs activités internes.

À première vue, la mondialisation et la localisation peuvent passer pour deux dynamiques antinomiques, mais il s'agit en fait de phénomènes qui, dans bien des cas, ont la même origine et se renforcent mutuellement. Ainsi, les progrès de l'informatique et des télécommunications qui ont tant contribué à la propagation des forces économiques à travers le monde permettent souvent aussi à des groupes locaux de contourner l'administration centrale dans leur quête d'information, de notoriété, voire d'apports financiers. Sous l'effet conjugué de ces deux vecteurs, une modification radicale des formes traditionnelles de gouvernement centralisé est en train de s'opérer, et cette évolution a une incidence considérable sur les théories du développement.

Née dans le sillage de la Deuxième Guerre mondiale, l'économie du développement a pris forme à un moment où le pouvoir de décision résidait principalement dans des États souverains et autonomes, mais cette autonomie est peu à peu battue en brèche. C'est ainsi que les marchés ont aujourd'hui les moyens potentiels de rappeler les États à l'ordre, de sanctionner leurs erreurs et de les forcer à jouer cartes sur table. Avec la mondialisation, l'État a souvent perdu une partie de sa capacité de mobiliser des recettes en taxant les sociétés, qui ont aujourd'hui l'option de transférer tout ou partie de leurs opérations dans des endroits à régime fiscal privilégié. Il est ainsi amené à rechercher d'autres sources de revenu alors même que les régions et les villes se rapprochent pour faire valoir leurs propres intérêts, ce qui fragilise encore davantage les formes de gouvernement traditionnelles. Aussi a-t-on été conduit à repenser les modes d'administration des pays et à créer de nouveaux mécanismes institutionnels à cette fin. Ces mécanismes devront agir à trois niveaux — supranational, national et local.

À l'échelon supranational, il existe déjà des dispositifs institutionnels capables d'orienter et de canaliser les forces de la mondialisation. L'Organisation mondiale du commerce (OMC), les Accords de Bâle et le Protocole de Montréal, consacrés respectivement aux échanges, aux systèmes bancaires et aux émissions de substances chimiques nocives pour l'ozone, sont représentatifs du type de mécanisme dont le monde aura besoin au siècle prochain. Les événements des

années 80 et 90 ont montré que les dispositifs actuels sont loin de suffire face aux problèmes qui vont se poser sur le plan économique et environnemental ; il en faut bien d'autres. Le monde risque de connaître d'autres crises économiques — telle celle de l'endettement dans les années 80 en Amérique latine ou, plus près de nous, l'effondrement des économies d'Asie de l'Est — qui pourraient prendre des formes plus spectaculaires encore. Et, bien que les pays aient commencé à prendre des mesures pour faire face aux grands problèmes environnementaux tels que le changement climatique ou l'appauvrissement de la biodiversité, ce n'est là qu'une infime partie de ce qu'il reste à faire pour préserver le patrimoine commun de l'humanité (voir chapitre 4). L'absence de consensus sur un grand nombre de questions primordiales et les problèmes inhérents à des négociations laborieuses font obstacle à l'adoption de règles concrètes au plan international.

À l'échelon national, beaucoup de pays apprennent à l'usage ce qu'il faut faire et ne pas faire pour assurer la stabilité macroéconomique. Échaudés par des événements comme la dépression des années 30 qui avait mis en lumière les dangers potentiels du capitalisme, avec ses cycles d'expansion et de récession, bien des pays industriels se sont dotés d'un arsenal de politiques et de lois pour agir en conséquence. Le dispositif a une finalité multiple. Il cherche à réduire les fluctuations de l'économie par des mesures macroéconomiques anticonjoncturelles destinées à limiter le risque d'instabilité des flux de capitaux ; il règle la conduite des agents privés ; il protège les investisseurs, les déposants et les consommateurs ; il fait connaître l'information nécessaire à l'évaluation des risques et à la prise de décisions judicieuses ; et il assure une protection sociale permettant de surmonter les périodes de crises provisoires. Ces dispositifs font désormais partie intégrante du système capitaliste des pays industriels, influant sur les attentes et modifiant de manière fondamentale les modes de décision du secteur privé. Étant de plus en plus exposés au nouvel ordre économique mondial, les pays en développement se dotent aujourd'hui de structures analogues et seront probablement amenés à se rendre compte que certaines politiques peuvent avoir des retombées particulièrement positives. Il en est ainsi de la stabilisation du cadre macroéconomique, de la libéralisation du secteur des services aux entreprises et de la mise en place d'un cadre juridique favorisant la transparence et la protection des droits des investisseurs. Inversement, de mauvaises politiques financières et des pratiques commerciales déficientes mènent droit à la catastrophe, comme le monde en a fait l'amère expérience lors des crises bancaires et monétaires de la fin du XX^e siècle.

À l'échelon infranational, l'aspiration à plus d'autonomie a souvent amené l'État à déléguer aux collectivités locales une partie de ses pouvoirs politiques, administratifs et budgétaires, mais les dispositifs destinés à maintenir des relations de travail effectives entre les divers niveaux d'administration n'ont pas pu suivre le rythme de la décentralisation. Dans l'absolu, celle-ci repose sur des règles et mécanismes efficaces qui fixent les modes de scrutin, assurent la diffusion de l'information, rendent les collectivités locales comptables de leurs actes et définissent les modalités du transfert de ressources et de compétences. Mais cette dévolution des pouvoirs et des fonctions de l'État a souvent suivi sa propre dynamique, faite en partie de tâtonnements et de trébuchements. Chaque décentralisation a son propre modèle. Les cas récents du Brésil et de la Russie, où des tensions entre l'État et les collectivités territoriales ont été l'une des causes de l'instabilité macroéconomique (mais dans des contextes très différents), montrent combien des relations harmonieuses entre l'administration centrale et les pouvoirs locaux contribuent à donner durablement confiance aux marchés. Les administrations à tous les niveaux ont en outre commencé à mesurer l'importance du respect des formes régulières et le rôle de modes de décision et d'affectation des ressources dans le secteur public qui soient équitables, participatifs et consensuels.

Dans ce chapitre, nous nous efforcerons de situer le cadre dans lequel s'inscrit le reste du présent rapport en définissant les notions de mondialisation et de localisation. Nous traiterons d'aspects tels que le commerce international, les flux de capitaux et les conséquences de l'urbanisation, et nous examinerons en quoi le cadre institutionnel devra évoluer pour permettre au développement d'avoir des effets durables — autant de questions qui seront examinées plus en détail dans les chapitres suivants.

Le commerce international

Les courants d'échanges internationaux pénètrent aujourd'hui au cœur des rouages de l'économie des pays en développement, ce qui influe d'une façon générale sur la structure économique globale, et plus particulièrement sur la répartition des revenus, les pratiques en matière d'emploi et l'accroissement de la productivité². Les échanges de biens et de services ont progressé deux fois plus vite que le PIB mondial au cours des années 90, et la part attribuable aux pays en développement est passée de 23 % à 29 %. Mais ces chiffres globaux ne font pas ressortir les changements importants intervenus dans la composition de ces flux

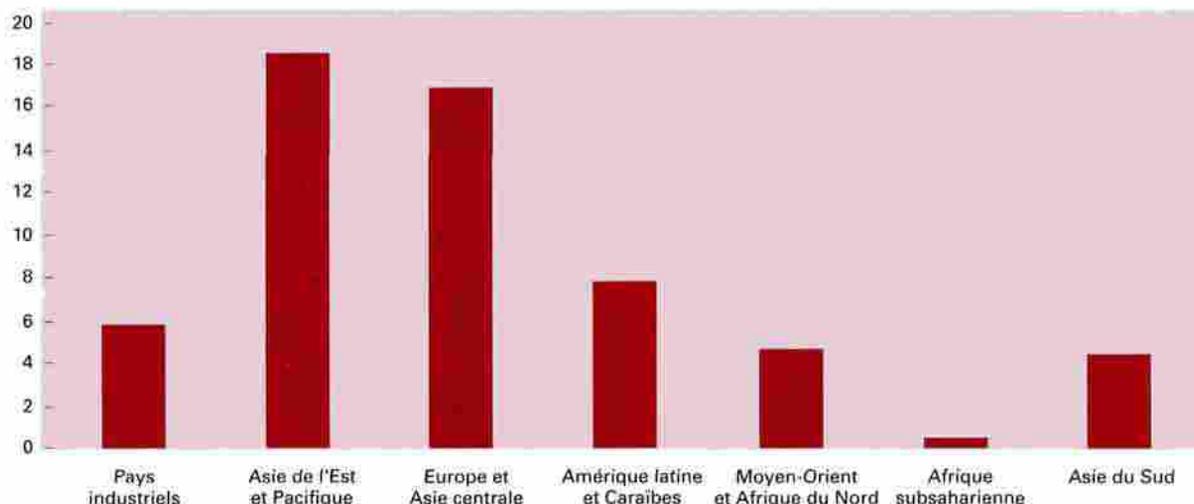
depuis dix ans, changements qui laissent entrevoir de nouvelles possibilités de croissance pour les pays en développement. Les enjeux de cette transformation seront examinés plus en détail au chapitre 2.

Ces mutations ont donné une nouvelle configuration aux échanges internationaux de biens, de services et d'idées. Le commerce des composants en constitue un élément. Les entreprises tendent de plus en plus à se procurer ces composants à l'étranger, et le recours à l'internet ne fera certainement que renforcer cette pratique, ce qui encouragera l'entrée sur le marché de nouveaux producteurs de l'ensemble des pays en développement. Bien qu'il soit difficile d'obtenir des chiffres précis, on peut dire qu'un tiers de tous les échanges de produits manufacturés au début des années 90 (représentant environ 800 milliards de dollars) portait sur des pièces détachées et des composants. Ce type d'échange a suscité la mise en place d'une trame toujours plus vaste de réseaux de production mondiaux reliant des filiales de sociétés transnationales à des entreprises indépendantes les unes des autres ayant chacune pour vocation de concevoir, produire ou distribuer les composants. Ces réseaux permettent aux sociétés qui en font partie d'accéder à de nouveaux marchés et d'établir de nouvelles relations commerciales, et ils favorisent en outre les transferts de technologie. Grâce aux progrès de l'informatique, des entreprises basées dans les pays en développement peuvent se relier à des réseaux de production mondiaux. C'est ainsi que General Electric a désormais recours à l'internet pour faire connaître ses besoins en composants, donnant ainsi l'occasion à des fournisseurs du monde entier de lui soumettre des offres.

L'explosion du commerce des services et, plus récemment, du commerce électronique est un autre élément de la nouvelle donne. Les exportations de services commerciaux ont progressé sur tous les continents (à commencer par l'Asie) tout au long des années 90 (figure 1.1), et cette évolution est particulièrement significative dans la mesure où les services sont fréquemment mis à contribution dans la production de biens et même d'autres services. Une concurrence internationale accrue dans ce domaine se traduit par des baisses de prix et des gains de qualité susceptibles de renforcer la compétitivité des secteurs en aval. Les pays industriels comme les pays en développement ont beaucoup à gagner de l'ouverture de leurs marchés. Ainsi, un allègement des restrictions affectant le commerce des produits agricoles, les services de construction à fort coefficient de main-d'œuvre et les services de transport maritime profiteraient beaucoup aux pays en développement³. À plus longue échéance,

Figure 1.1

Depuis 1990, les exportations de services commerciaux ont fortement progressé dans la plupart des régions du monde



Note : Le taux de croissance annuel de l'Union européenne, pour laquelle les données ne tiennent pas compte des échanges internes, a été nul en 1997.

Source : OMC, Rapport annuel, années diverses.

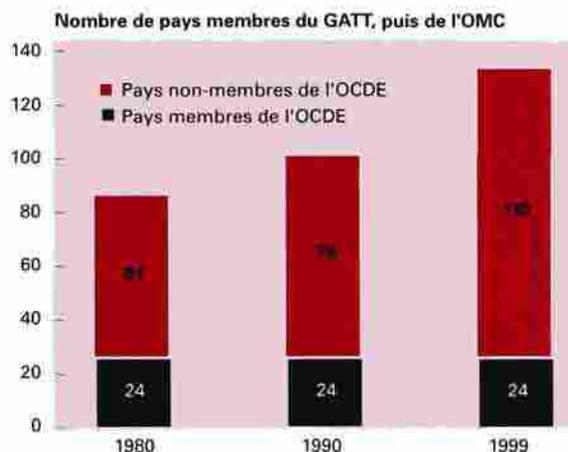
le commerce électronique est un domaine majeur dans lequel l'expansion des possibilités d'échanges nécessitera un élargissement du cadre réglementaire⁴.

Un facteur à l'origine de cet essor des courants d'échanges est la détermination croissante des pays en développement à libéraliser leurs régimes commerciaux. Cela se manifeste sous diverses formes, comme l'adhésion à l'OMC (sur 152 pays en développement, 110 étaient membres de l'organisation en 1999), la participation à des accords commerciaux régionaux et la mise en œuvre de réformes unilatérales (figure 1.2)⁵. Mais cette dynamique de réforme dans le domaine commercial se heurte à une résistance accrue, surtout dans les pays industriels où l'ajustement aux pressions concurrentielles des marchés internationaux ne se fait pas toujours sans mal. Le succès des réformes commerciales passe en effet par un redéploiement des ressources entre les différentes catégories socio-professionnelles, dont certaines risquent de se trouver ainsi pénalisées. De plus en plus, les pays prennent conscience du fait que ce type de réforme ne peut aboutir que si des règles et des mécanismes souples s'appliquent au marché du travail ; c'est là un point sur lequel nous reviendrons plus en détail au chapitre 2. Les entreprises dont les produits sont en concurrence avec les produits importés constituent un autre foyer de résistance aux réformes. Elles utilisent

en effet les lois antidumping pour remettre en question les progrès déjà réalisés sur le plan de l'ouverture des marchés. En 1997, ce type de législation était en vigueur dans au moins 29 pays et à l'étude dans bien d'autres.

Figure 1.2

Un nombre croissant de pays en développement s'engagent sur la voie des réformes commerciales



Note : Le nombre de pays membres de l'OCDE est celui de 1999.

Source : OMC, Rapport annuel, années diverses.

La libéralisation du commerce a enregistré des succès pendant les années 90 qu'il ne sera pas facile de rééditer pendant les 25 années à venir. Le « Cycle du millénaire », qui doit débuter en novembre 1999, donnera à la communauté internationale une occasion de relever ce défi. Pour les pays en développement, l'important sera de s'investir pleinement dans ces négociations et d'utiliser les compétences techniques à leur disposition pour parvenir à une issue favorable dans des domaines tels que la libéralisation des échanges agricoles et celle du commerce des services qui conditionnent le plus directement leur essor. D'emblée, il importe toutefois de reconnaître que les réformes commerciales ne feront pas que des gagnants, même si ceux qui perdent au change seront moins nombreux. La clé du problème sera de convaincre les premiers de renoncer à une partie de leur acquis au profit des seconds, afin que les pays influents qui sont lésés ne risquent pas de faire obstacle au processus en cours.

Les flux financiers internationaux

Les crises financières de la période 1997-99 ont mis en lumière l'interdépendance croissante des pays et ont fait l'objet d'analyses détaillées. Bien qu'encore limité à une douzaine de pays environ, l'afflux de capitaux étrangers vers les pays en développement s'impose rapidement comme une force majeure, faisant de l'expansion, de la réglementation et de la libéralisation effectives des marchés financiers une impérieuse nécessité. Les flux financiers ont connu un prodigieux essor dans les années 90, favorisés en cela par la propension croissante des pays à libéraliser les mouvements de capitaux. Après un léger tassement en 1998, ils ont aujourd'hui repris leur tendance à la hausse⁶. Le fait que les progrès de l'informatique et des télécommunications contribuent à réduire le coût des transactions est un élément qui a souvent été à juste titre reconnu⁷. Le risque de volatilité accrue des flux de capitaux résultant de l'utilisation de fonds à caractère spéculatif et des nouveaux produits dérivés est un autre aspect qui retient beaucoup l'attention aujourd'hui, même si l'innovation financière a beaucoup contribué à limiter ces nouveaux types de risques et à enrichir la palette des investissements réalisables. Ce dernier phénomène est d'ailleurs destiné à durer, car les gains potentiels sont tout simplement trop attrayants⁸. Mais, surtout, il faut savoir que l'offre de ressources financières va croître dans les 20 années qui viennent, sous l'effet des fonds communs de placement et des fonds de pension des pays industriels

(encadré 1.1). La valeur des actifs des régimes de pension à l'échelle mondiale est passée de 6 000 milliards de dollars en 1992 à 9 700 milliards en 1997. Le taux de croissance de ces avoirs aux États-Unis et au Royaume-Uni pourrait certes diminuer sur le moyen terme (pour tomber à 6-7 % par an), mais les projections à l'horizon 2002 pour l'ensemble du monde font état d'un chiffre appréciable de 13 700 milliards de dollars — autant de ressources que les investisseurs chercheront agressivement à placer dans des instruments à hauts rendements à travers le monde.

La demande de fonds va augmenter autant, sinon plus, que l'offre. En effet, environ 85 % de la population du globe est concentrée dans les pays en développement, pour moitié dans des villes, et nombreuses sont les personnes (près de 1,5 milliard en l'an 2000) qui subsistent avec moins de 1 dollar par jour (chiffre communément utilisé comme indicateur du seuil de pauvreté). Pour les pays en développement, le processus de modernisation, d'industrialisation et d'urbanisation nécessitera d'énormes injections de capitaux. L'épargne intérieure en assurera l'essentiel mais, dans les pays bien gérés offrant la perspective d'un solide rendement, des ressources du monde entier viendront la compléter¹⁷. Les pays en développement représentent également les marchés les plus dynamiques pour les produits des sociétés multinationales¹⁸, et le développement de ces marchés drainera un volume toujours croissant d'investissements étrangers directs, source d'emplois et de compétences managériales et techniques aussi bien que de capitaux. Mais les gouvernements de ces pays doivent prendre des mesures pour attirer ce type d'investissement, car ces apports ne se feront pas automatiquement. Ainsi, en 1996, seul un quart des investissements sont allés vers les pays en développement¹⁹.

La mondialisation des marchés financiers a une incidence sur le développement en raison de la place qu'occupe le financement dans le processus de croissance économique et d'industrialisation²⁰. Cette intégration financière au niveau mondial influe de deux façons sur la croissance. D'une part, elle renforce l'offre mondiale de capitaux et, d'autre part, elle favorise un développement financier intérieur propre à assurer une répartition plus efficace des ressources, à créer de nouveaux instruments financiers²¹ et à relever le niveau de qualité des services bancaires²². Pour les banques, la concurrence provient non seulement de leurs homologues locales, mais aussi des établissements étrangers et d'intermédiaires financiers non bancaires en plein essor. Ces deux dernières catégories viennent compléter les banques locales et, dans le cas

Encadré 1.1

Les incidences macroéconomiques du vieillissement des populations au plan mondial

Le vieillissement des populations des pays industriels et de certains pays d'Asie de l'Est en voie d'industrialisation risque d'amputer sérieusement l'offre internationale de capitaux d'ici à 2025. Trois facteurs détermineront l'ampleur exacte de cette réduction : l'effet du vieillissement et de l'augmentation du rapport inactifs/actifs sur l'épargne des ménages, l'âge auquel les individus partent en retraite et le degré de couverture assuré par les régimes de sécurité sociale.

Le pire scénario est celui d'une forte baisse de l'épargne des ménages dans les pays industriels et les pays d'Asie de l'Est à mesure que le nombre de personnes de plus de 65 ans continue d'augmenter. Il met en évidence la tendance de plus en plus marquée des actifs à prendre leur retraite entre 50 et 60 ans, comme beaucoup le font déjà en Europe. Et il montre que les régimes de sécurité sociale fondés sur la répartition feront faillite ou seront pour le moins dans une situation très délicate si aucune réforme n'est engagée.

Dans les pays du nord-est de l'Asie, l'âge médian de la population passera de 28 à 36 ans entre 1995 et 2015⁹. Si, en 1990, les plus de 65 ans ne représentaient que 12,5 % de la population des États-Unis et 11,8 % de celle du Japon, ces chiffres seront respectivement de 18,7 % et 26,7 % d'ici à 2025. Dans le même temps, le vieillissement rapide de la population de la Chine et de la République de Corée fera passer la part de cette génération de 6 à 13,3 % et de 5 à 15 %, respectivement.

Ce vieillissement des populations s'accompagne d'une baisse extrêmement rapide du nombre d'hommes âgés de 60 à 64 ans qui sont encore sur le marché du travail. Entre 1960 et 1995, la proportion des hommes de ce groupe d'âge qui occupaient encore un emploi est tombée de 80 à 55 % aux États-Unis, de 80 à 20 % en Italie et de 70 à 15 % en France. Ce scénario se traduirait par une grave pénurie de capitaux au plan mondial, débouchant sur des perspectives aussi sombres qu'une hausse des taux d'intérêt, un ralentissement de la croissance et des échanges, et une baisse des prix des produits de base.

Selon un autre scénario, beaucoup plus favorable, le resserrement de l'épargne pourrait être évité. Les enquêtes auprès des ménages montrent en effet que le vieillissement des populations n'aboutira peut-être pas à la forte baisse de l'épargne que prédisent certaines études dans plusieurs pays. Le nombre croissant de femmes qui entrent sur le marché du travail compensera en partie la diminution du

nombre d'hommes actifs plus âgés. Par ailleurs, les politiques et dispositifs institutionnels peuvent réduire (sinon combler) le déficit d'épargne dans certains pays industriels, et prévenir cette pénurie dans les pays en développement.

Des études consacrées au Japon et à des pays d'Asie de l'Est confirment l'idée que le vieillissement des populations entraînera effectivement une diminution de l'épargne, mais que celle-ci sera largement compensée par une réduction des taux d'investissement¹⁰. De plus, la baisse de la fécondité en Asie du Sud et dans les pays d'Amérique du Sud et centrale s'accompagnera d'une contraction du rapport inactifs/actifs au cours des 20 prochaines années, ce qui pourrait se traduire par un gonflement de l'épargne et amener peu à peu les pays de la région à devenir des exportateurs de capitaux, à l'instar du Japon¹¹. Certains travaux de recherche récemment menés sur les États-Unis et le Royaume-Uni montrent d'ailleurs qu'il faut s'attendre à une hausse des taux d'épargne à mesure que la génération de l'après-guerre approchera de l'âge de la retraite, dans les deux décennies à venir¹².

Certains sociologues estiment que l'âge de la retraite cessera de baisser pendant cette période, et qu'il pourrait même commencer à augmenter¹³. Si tel est le cas — mais beaucoup pensent le contraire, soulignant l'attrait de la vie de retraité et la baisse du coût des loisirs —, une réduction de l'épargne dans les pays industriels ne poserait plus de problème immédiat¹⁴. Même à supposer que cette hypothèse se confirme, il faudra que les pays industriels et en développement à population vieillissante accélèrent le rythme des réformes. En effet, les régimes de sécurité sociale fondés sur la répartition auront épuisé leurs ressources dans les 20 ou 30 prochaines années si les gouvernements ne prennent pas des mesures pour accroître le financement, réduire les prestations et maintenir ou relever l'âge de la retraite. La hausse des cotisations ou la réduction des prestations provoqueront des résistances, mais ces ajustements sont inévitables. On estime en effet que les retraites et les soins médicaux des personnes âgées coûteront au total 64 000 milliards de dollars dans les 30 années à venir¹⁵. Pour pouvoir assumer leur part de dépenses, les pays industriels doivent établir le cadre institutionnel qui permettra de minimiser le risque d'un déficit d'épargne. À cette fin, ils doivent veiller à ce que les régimes de sécurité sociale soient entièrement provisionnés et réduire l'attrait des départs en retraite anticipée¹⁶.

des marchés de titres et des autres organismes de contrôle, elles agissent dans le sens d'une plus grande discipline en évaluant continuellement l'information sur les portefeuilles et les performances²³. De plus, l'expérience tend à montrer que les établissements financiers étrangers n'ont pas d'effet déstabilisant sur les systèmes bancaires nationaux, car ils occupent rarement une place dominante et ont tendance à prendre des engagements sur le long terme²⁴.

Les performances financières des marchés émergents au cours des années 90 ont fait de la libéralisation des mouvements de capitaux une option attrayante pour les pays en développement. Devant la

stabilité et la discipline qui, en règle générale, semblaient caractériser ces marchés, bon nombre de pays ont commencé à juger que l'échelonnement recommandé du processus de libéralisation (qui débute par l'établissement de dispositifs réglementaires et le renforcement des marchés bancaires et financiers) avait moins d'importance que ne l'avaient laissé croire les études théoriques²⁵. Sous la pression de l'opinion dans certains pays industriels, plusieurs pays en développement ont commencé à assouplir leurs contrôles sur les entrées et sorties de capitaux, allant même jusqu'à totalement supprimer les contraintes pour certains d'entre eux²⁶. En outre, la difficulté croissante à

contrôler les sorties de capitaux et les avantages toujours plus grands à faciliter leur entrée faisaient de la libéralisation l'option la plus prisée.

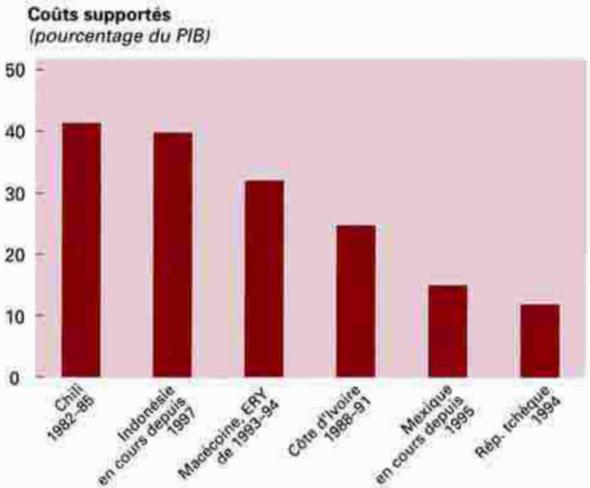
La crise qui a frappé l'Asie de l'Est en 1997 a suscité des appréhensions chez les gouvernants quant à la poursuite de la mondialisation des flux financiers. Parmi les pays émergents qui avaient jusque-là obtenu les meilleurs résultats, plusieurs ont en effet été sérieusement ébranlés par les turbulences financières. Les répercussions de cette crise ont de fait été bien plus lourdes que celles occasionnées dans un passé récent par d'autres débâcles financières (figure 1.3). Et les conséquences budgétaires ne sont que peu de chose par rapport à la perte de croissance et à l'aggravation de la pauvreté et des inégalités qui peuvent frapper les pays, surtout dans les zones urbaines (figure 1.4)²⁷. Du fait de cette crise, la question de l'échelonnement des mesures de libéralisation est soudain venue occuper le devant de la scène. Il faudra en outre apporter des réponses sur un certain nombre de points. En quoi le contrôle des mouvements de capitaux peuvent-ils rendre les économies moins vulnérables aux revirements subits des investisseurs ? Est-il souhaitable ou même possible de réglementer les sorties de capitaux ? Enfin, ces règles ne peuvent-elles pas être aisément contournées, au vu du volume croissant des transactions internationales de biens et de services ?

Figure 1.3
Au plus fort d'une crise bancaire, les prêts improductifs peuvent représenter jusqu'à 50 % de l'ensemble des crédits accordés



Source : Chiffres officiels pour l'Indonésie, la Malaisie et la Thaïlande ; chiffres tirés du *Wall Street Journal*, 9 décembre 1998, pour les autres pays

Figure 1.4
Résoudre une crise bancaire peut coûter jusqu'à 40 % du PIB

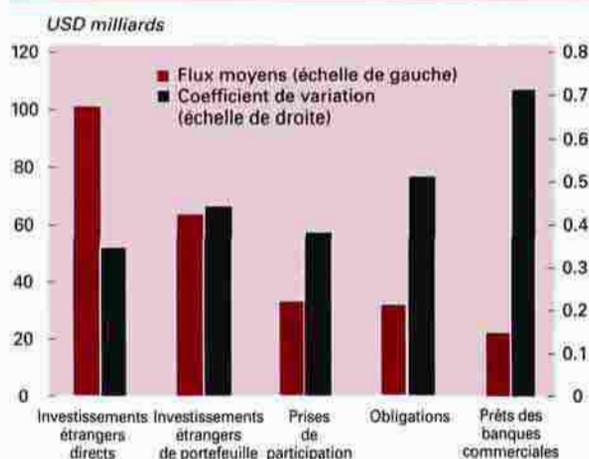


Note : Coûts directs supportés par l'État et dépenses quasi budgétaires, telles que subventions de change, conformément à la définition du FMI.
Source : Caprio et Klingebiel, 1999.

La crise en Asie a, comme les précédentes, renforcé l'attrait de l'investissement à long terme, à une différence près. Jusqu'à une date récente, le financement par l'emprunt avait la faveur des États, de préférence aux prises de participation et aux investissements étrangers directs, à la fois parce que les gouvernants ne voulaient pas d'une prise de contrôle d'importants secteurs de leur économie par des intérêts étrangers et parce que les propriétaires locaux de grandes sociétés craignaient eux-mêmes d'en perdre le contrôle²⁸. Les mentalités ont commencé à évoluer lorsque les pays ont compris que les investissements directs ne se limitent pas à des apports de capitaux, mais qu'ils se traduisent aussi par des transferts de technologie et de savoir-faire managérial et par des facilités d'accès aux marchés. Les crises financières récentes ont été l'occasion d'études portant plus particulièrement sur la volatilité de certains flux de capitaux privés et sur la façon dont cette instabilité fragilise l'environnement et entrave le développement économique. Consacrée à la période 1992-97, l'une de ces études montre que les investissements étrangers directs ont été plus instables (l'instabilité est mesurée par le coefficient de variation) que les prêts des banques commerciales et les investissements de portefeuille (figure 1.5).

En 1997, 30 % des investissements étrangers directs, soit 1 043 milliards de dollars, sont allés vers les pays en développement. Ces investissements provenaient à 90 % de pays industriels (tableau 1.1) et étaient concentrés pour moitié dans cinq pays :

Figure 1.5
Les investissements étrangers directs ont été plus instables que les prêts des banques commerciales et les investissements de portefeuille, 1992-97



Source : CNUCED, *Rapport sur l'investissement dans le monde, 1998*.

l'Argentine, le Brésil, la Chine, le Mexique et la Pologne³⁰. À l'origine d'une grande partie des ressources ainsi investies, les sociétés multinationales stimulent une croissance basée sur les exportations dans les pays d'accueil bien positionnés, grâce aux effets induits par leurs approvisionnements et la répartition de leurs unités de production³¹. La firme d'électronique Philips, par exemple, emploie plus de main-d'œuvre en Chine qu'aux Pays-Bas. On continue d'assister à la fusion des marchés sous l'effet des alliances entre multinationales, qui tirent ainsi parti des économies d'échelle et de gamme et peuvent également faire face à l'escalade des coûts résultant de l'innovation technologique³². Nous examinerons au chapitre 3 la façon dont les pays en développement peuvent adapter leur cadre institutionnel et leurs politiques pour capter un plus large volume d'investissements étrangers directs.

Beaucoup se sont également demandé si une action coordonnée sur le plan réglementaire et macroéconomique aurait permis d'empêcher ou de minimiser la crise, et d'en réduire l'effet de contagion. Un certain nombre d'options d'ordre institutionnel sont examinées au chapitre 3. Une coordination plus étroite des politiques au niveau des principaux pays de la région Asie-Pacifique aurait peut-être pu limiter l'ampleur des fluctuations des taux de change et de celles, connexes, des taux d'intérêt, ce qui aurait permis aux pays de prendre plus tôt des mesures concertées pour endiguer la crise³³. La réglementation financière est

un autre domaine qui aurait pu faire l'objet d'un effort de coordination et de dispositions plus uniformes. Des organismes régionaux, voire internationaux, auraient pu passer en revue les pratiques des pays dans le domaine bancaire pour s'assurer de leur conformité aux règles prudentielles de base établies en la matière par les Accords de Bâle. (En principe, les pays peuvent adopter de manière unilatérale ou à l'échelon régional des normes plus rigoureuses que celles instituées par ces accords ou par les modifications qu'il a été proposé d'y apporter en 1999³⁴.)

Les migrations internationales

À l'image des biens, des services et des investissements, les personnes sont de plus en plus nombreuses à franchir les frontières. Ainsi, entre 2 et 3 millions d'individus s'expatrient chaque année, surtout vers quatre pays qui sont, par ordre décroissant, les États-Unis, l'Allemagne, le Canada et l'Australie³⁵. À l'aube du XXI^e siècle, plus de 130 millions d'hommes et de femmes vivent en dehors de leur pays d'origine, et ce chiffre augmente d'environ 2 % par an. En valeur relative, le nombre de migrants ne représente guère que 2,3 % de la population mondiale, mais les pays d'accueil sont concentrés dans quelques régions seulement : l'Amérique du Nord, l'Europe de l'Ouest, l'Océanie et le Moyen-Orient³⁶. En Amérique du

Tableau 1.1
Investissements étrangers directs dans le monde, 1997

Zone	Montant (USD milliards)	Pourcentage du total
Ensemble du monde	3 455,5	100,0
Pays industriels	2 349,4	68,0
Europe de l'Ouest	1 276,5	36,9
Amérique du Nord	857,9	24,8
Autres pays industriels	215,1	6,2
Pays en développement	1 043,7	30,2
Argentine, Brésil et Mexique	249,2	7,2
Autres pays d'Amérique latine	126,2	3,7
Chine (y compris Hong Kong)	244,2	7,1
Asie du Sud-Est ^a	253,1	7,3
Autres pays d'Asie	96,3	2,8
Afrique	65,2	1,9
Autres pays en développement	9,4	0,3

^a Indonésie, Malaisie, Philippines, République de Corée, Singapour, Taïwan (Chine) et Thaïlande.

Source : CNUCED, *Rapport sur l'investissement dans le monde, 1998*.

Nord et en Europe de l'Ouest, le nombre de migrants a progressé entre 1965 et 1990 à un rythme annuel de 2,5 %, ce qui est de loin supérieur au taux d'accroissement de la population locale. Si l'on inclut l'Océanie dans ce groupe, une personne sur 13 vivant dans ces régions du monde est née à l'étranger³⁷. Bien que se traduisant par des avantages nets pour les pays d'accueil et, bien souvent, pour les pays d'origine, ces déplacements sont aussi source de tensions ethniques sur le marché du travail des zones urbaines, ce qui a amené certains pays à restreindre davantage l'immigration.

Les conflits et les catastrophes naturelles sont à l'origine d'une augmentation spectaculaire du nombre des réfugiés. Entre 1975 et 1995, le nombre total de personnes réfugiées à l'étranger est passé de 2,5 à 23 millions³⁸. Et il convient d'ajouter à ce chiffre plus de 20 millions de personnes déplacées dans leur propre pays³⁹. Les effets de ce phénomène ne sont pas provisoires et vont au-delà des individus concernés. Dans le sud-ouest de l'Afghanistan, par exemple, un vaste mouvement de population a nui considérablement à l'agriculture locale⁴⁰, car le nombre de partants a été tel qu'il n'y a plus eu assez d'habitants pour maintenir l'infrastructure agricole de base dans la région.

Les mouvements de populations à travers les frontières, conjugués à l'exode des compétences vers les pays industriels, seront parmi les principaux facteurs qui influenceront sur la situation mondiale au siècle prochain, et ce pour trois raisons au moins. D'une part, ces migrations entraînent une profonde transformation du profil démographique des pays industriels comme de celui des pays en développement. D'autre part, le départ de personnes hautement qualifiées affecte non seulement les pays à faible revenu qu'elles quittent, mais aussi les pays d'accueil. Enfin, les diasporas disséminées de par le monde ont un potentiel énorme sur le plan de l'activité économique.

Dans les décennies à venir, beaucoup de pays vont voir leur taux de croissance et leur profil démographique se modifier profondément. Dans la plupart des pays industriels et des pays d'Europe orientale, où le taux de fécondité est faible, la population locale est en déclin. En Asie et en Afrique subsaharienne, par contre, le taux de croissance démographique reste élevé, bien qu'un ralentissement se soit amorcé. Le manque de terres agricoles et le chômage urbain sont deux grands sujets de préoccupation, qui pourraient être source de problèmes pour d'autres pays du fait des migrations. En Afrique, dans certaines parties du Moyen-Orient et en Asie du Sud, l'intense compétition à laquelle donne lieu la recherche d'emploi pour-

rait être une incitation de plus à émigrer. La diminution et le vieillissement des populations des pays européens, du Japon et des États-Unis pourraient également accroître la demande de travailleurs immigrés, comme cela avait été le cas en Europe occidentale entre le milieu des années 50 et le milieu des années 70⁴¹.

On peut envisager un scénario favorable, dans lequel les réformes menées dans les pays en développement, l'intégration accrue des économies sur le plan financier et commercial, les migrations à court terme provoquées par la libéralisation des services de construction et l'accroissement des possibilités d'émigration vers les pays industriels se conjugueront pour permettre aux pays à faible revenu de faire face aux pressions subies durant la phase de transition démographique. Les investissements étrangers et les échanges commerciaux ont également leur rôle à jouer, en alimentant la croissance et en augmentant les possibilités d'emploi dans les pays en développement, ce qui réduit d'autant les pressions à émigrer⁴². Mais cet optimisme doit être tempéré par le fait que les nouveaux migrants peu qualifiés connaissent de sérieuses difficultés à leur entrée sur le marché du travail dans les pays industriels⁴³.

Selon une autre hypothèse, moins favorable, la mondialisation se ralentit, les pays en développement ont moins accès aux capitaux et aux marchés internationaux, et les migrations deviennent plus difficiles car les pays industriels se montrent peu enclins à libéraliser le commerce des services faisant appel à des mouvements de main-d'œuvre à court terme et prennent des mesures pour freiner considérablement l'immigration. S'il n'est pas à exclure que quelques pays à faible revenu réagissent de manière énergique en réduisant la fécondité et en favorisant la croissance par des mesures propres à mobiliser les ressources intérieures et à promouvoir l'innovation, la plupart risquent de connaître une instabilité toujours plus grande et de voir leur revenu progresser lentement.

Un autre motif de préoccupation est l'émigration de travailleurs qualifiés des pays en développement, surtout ceux d'Afrique et d'Asie du Sud. Cette fuite des cerveaux peut empêcher un pays en développement de pouvoir tirer pleinement parti des techniques modernes de production agricole et industrielle. Or, certains pays d'Afrique subsaharienne, des Caraïbes, d'Amérique centrale et d'Asie du Sud ont effectivement perdu un tiers de leur main-d'œuvre qualifiée⁴⁴. Mais de récentes études mettent aussi en évidence les avantages de cette émigration, le principal étant les envois de fonds des travailleurs dans leur pays d'ori-

gine. Les sommes en jeu ne sont pas négligeables, puisqu'elles sont chaque année de l'ordre de 75 milliards de dollars, chiffre supérieur de 50 % au montant global de l'aide publique au développement⁴⁵. Ces envois permettent de subvenir aux besoins des membres de la famille ou peuvent servir à réaliser des investissements (dans le domaine immobilier principalement), ce qui peut déboucher, par voie de conséquence, sur d'autres dépenses⁴⁶.

De tous les investisseurs extérieurs potentiels qu'un pays peut compter, ce sont probablement ses propres émigrés qui connaissent le mieux les usages en matière de commerce et d'emploi, ainsi que les règles juridiques qui prévalent sur le territoire national. Pour les pays qui adoptent des mesures destinées à accroître le volume des investissements étrangers directs et qui s'intègrent aux réseaux de production mondiaux en maintenant des barrières commerciales limitées et prévisibles, cette politique ne tardera pas à présenter d'autres avantages. En effet, les expatriés hautement qualifiés pourraient décider de revenir si le niveau de qualité et de complexité technologique des exportations s'améliore, comme plusieurs pays en ont fait l'expérience en Asie de l'Est.

Cela étant, l'expérience tend à montrer que le retour de travailleurs émigrés ne présente pas toujours que des avantages pour un pays. Selon une étude réalisée à ce sujet en Turquie, la moitié seulement des travailleurs rentrés dans le pays faisaient partie de la population active en 1988⁴⁷. Parmi ceux-ci, 90 % étaient des travailleurs indépendants et beaucoup avaient monté leur propre affaire grâce aux économies rapportées de l'étranger. Les quelques expatriés de retour qui avaient un certain niveau d'instruction ne trouvaient guère de demande dans leur domaine de qualification en Turquie. Les gouvernements peuvent toutefois prendre un certain nombre de mesures pour accroître les avantages qu'ils retirent du retour de leur main-d'œuvre émigrée. Ils peuvent notamment inciter les expatriés à maintenir des liens avec leur pays d'origine et à leur fournir informations et conseils aussi bien avant qu'après leur retour.

Le marché de la main-d'œuvre hautement qualifiée continuera son processus d'intégration mondiale dans les décennies qui viennent, et les revenus croissants perçus par ce type de main-d'œuvre pourraient continuer de jouer en faveur d'une concentration géographique. La « matière grise » franchira librement les frontières, facilitant la diffusion des technologies, favorisant l'essor de secteurs de haute technicité (comme en Israël) et contribuant à instituer un véritable marché mondial des compétences⁴⁸. Le dévelop-

pement nécessitant une main-d'œuvre hautement qualifiée, l'éducation primaire et secondaire continuera de jouer un rôle important. Les pays qui ne seront pas capables ou désireux de créer ce type de main-d'œuvre, d'attirer des travailleurs qualifiés et d'établir un environnement porteur sur le plan technologique se trouveront condamnés à occuper les échelons inférieurs de l'échelle des revenus. Afin de se rapprocher des pays riches, les pays en développement devront en outre prendre des mesures qui, par un effort de formation supérieure, leur permettront de se doter d'une main-d'œuvre qualifiée qu'il faudra alors employer efficacement, comme l'ont fait la République de Corée et Taïwan (Chine). Faute de mesures allant dans ce sens, les activités de fabrication et de services à forte valeur ajoutée ne parviendront pas à s'implanter dans les pays qui en ont le plus impérativement besoin.

Autre facteur d'interconnexion à l'échelle planétaire, l'expansion des diasporas des pays en développement dispersées de par le monde constituera le troisième aspect des migrations internationales au cours du siècle qui s'ouvre (encadré 1.2). Ces diasporas jouent le rôle de circuits informels pour la diffusion d'informations d'ordre général, de renseignements sur les marchés, de capitaux et de compétences. Elles peuvent venir compléter les circuits officiels qui font appel aux organismes du marché, permettant ainsi aux migrants d'effectuer des transactions dans un climat de confiance — ce en quoi elles contribuent à remédier aux asymétries d'information et aux autres dysfonctionnements des marchés. Comme autrefois autour du bassin méditerranéen, les diasporas d'aujourd'hui facilitent les transactions commerciales en remédiant aux problèmes de contrôle, en minimisant les comportements opportunistes et en favorisant le développement d'une image de marque et de liens de confiance ethnique grâce au jeu de leurs réseaux⁴⁹. Avec la poursuite des migrations, les diasporas vont s'étendre et relier régions et continents. Même si les gouvernements cherchent à freiner le mouvement, les communications, les technologies et les relations humaines entre-tiendront cette dynamique.

Les pays d'Asie du Sud, d'Amérique latine et centrale et d'Afrique subsaharienne ont peu cherché à promouvoir leur développement en tirant parti des possibilités offertes par ces réseaux à l'étranger. L'établissement de partenariats peut se faire à l'initiative des autorités locales, comme en Chine, le pouvoir central s'efforçant alors d'établir un climat propice à ce type d'interactions. Le manque d'ouverture et la régle-

Encadré 1.2

Le réseau international des Chinois expatriés

Forte de plus de 50 millions d'individus, la diaspora chinoise dispose de ressources considérables et contribue fortement au développement des pays de la région Asie-Pacifique⁵⁰. S'appuyant sur une mosaïque de liens sociaux et de relations d'affaires et sur la structure de ses associations établies à l'étranger, cette communauté est un facteur de dynamisme pour beaucoup d'économies d'Asie de l'Est. Elle a pallié des dysfonctionnements des marchés, créé des débouchés là où il n'y en avait pas et aidé des économies émergentes à devenir compétitives dans des délais étonnamment courts. Ces succès sont le fruit d'une collaboration avec les populations et les autorités des pays de la région. Ce tissu de relations d'affaires formelles et informelles est destiné à durer et pourrait même, à terme, éclipser les liens officiels.

Outre le contrôle d'un vaste ensemble de chaînes de fabrication qui lui permet de produire, d'assembler et de distribuer des marchandises dans toute la région Asie-Pacifique, la diaspora chinoise dispose d'un important patrimoine immobilier et jouit de nombreux droits civiques. Ces droits, qui font partie d'un dispositif complexe, permettent à leurs titulaires de se protéger contre le risque de revirement brutal dans le domaine économique, politique ou réglementaire. Ce risque diminue d'ailleurs chaque fois que les pays en développement de la région se dotent d'un régime obéissant à des règles précises dans des domaines comme le commerce ou les investissements, situation qui incite les membres de la diaspora à abandonner les instruments de couverture au profit d'investissements directs.

En fait, l'apparition de régimes s'articulant sur des règles fiables pourrait susciter un écho plus rapide et, ini-

tialement au moins, plus fort dans la diaspora que parmi les sociétés multinationales, car la connaissance approfondie du contexte économique et des entreprises de la région donne aux investisseurs chinois un avantage. Mais ceux qui souhaitent attirer durablement de tels investissements doivent savoir que les collectivités locales devront être associées à la mise en place de ces cadres régis par des dispositions claires. Pour que les pays de la région Asie-Pacifique tirent parti des multiples avantages qu'offre la diaspora chinoise, il faudra que la législation devienne plus prévisible à chaque échelon territorial important.

Les Chinois de souche ont aussi beaucoup investi en Europe et aux États-Unis, surtout dans l'informatique. Ainsi, en 1997, des entreprises de Taiwan (Chine) ont investi dans 55 projets manufacturiers à travers l'Europe, dont 44 dans le secteur informatique⁵¹. Cette volonté de se rapprocher du lieu de mise au point des produits et des procédés est également à l'origine de la multiplication des créations d'entreprises dirigées par des Chinois de souche dans la Silicon Valley, en Californie. Les autres communautés d'émigrants ne sont pas en reste, développant leur présence dans différents secteurs d'activité économique et commerciale. La diaspora des émigrés d'Asie du Sud, implantée en Amérique du Nord, en Asie du Sud-Est, au Moyen-Orient et au Royaume-Uni, a une valeur nette de 150 à 300 milliards de dollars, potentiel qui reste à exploiter à l'orée du XXI^e siècle. Et du nord au sud du continent américain, la communauté latino-américaine crée des réseaux qui ont un profond effet sur le développement industriel et les échanges.

mentation excessive des activités constituent les principaux obstacles. Tant qu'un pays reste replié sur lui-même, tend à réglementer l'activité des entreprises et est enclin à l'arbitraire, il est peu probable que les diasporas deviennent des réseaux d'affaires susceptibles de renforcer les marchés et de stimuler le développement. Il reste que les pays qui comptent, de par le monde, des communautés d'émigrants importantes et en expansion auront la possibilité, dans les décennies à venir, de mettre le potentiel de ces diasporas au service de leur développement.

Les enjeux environnementaux à l'échelle planétaire

Les problèmes environnementaux retiennent depuis longtemps l'attention de la communauté internationale, ne serait-ce qu'en raison de l'augmentation constante de la population mondiale, mais ils se posent avec une acuité toute particulière en cette fin de XX^e siècle. En 20 ans, la problématique a totalement changé tant sur le fond que sur la forme. Ne serait-ce que par leur volume, les données scientifiques qui font autorité sur les problèmes environnementaux

interpellent les autorités comme le public. En outre, avec la mondialisation est venue une nouvelle prise de conscience du fait que l'environnement est du ressort de chacun. À tous les niveaux – international, gouvernemental, non gouvernemental –, de nombreuses organisations s'intéressant de très près à ces questions ont fait leur apparition. Elles ont fait pleinement usage du système des Nations Unies et des possibilités offertes par les nouvelles techniques de communication pour diffuser leur message à travers le monde⁵².

Peu à peu, le changement climatique, l'appauvrissement de la biodiversité et les autres problèmes affectant le patrimoine commun de l'humanité s'imposent dans les esprits comme des aspects auxquels la communauté des nations doit s'attaquer collectivement. Si rien n'est fait pour remédier à ces problèmes, ils ne feront que s'aggraver sous l'effet des pressions grandissantes que la surpopulation exercera sur notre planète et ses ressources naturelles. L'issue de beaucoup de ces questions est étroitement liée à l'éventuel succès des efforts de développement menés dans les pays pauvres, et la prise de conscience de cette dimension se répercute sur l'évolution permanente des courants de pensée au sein de la communauté du développement. Il y a dix ans seule-

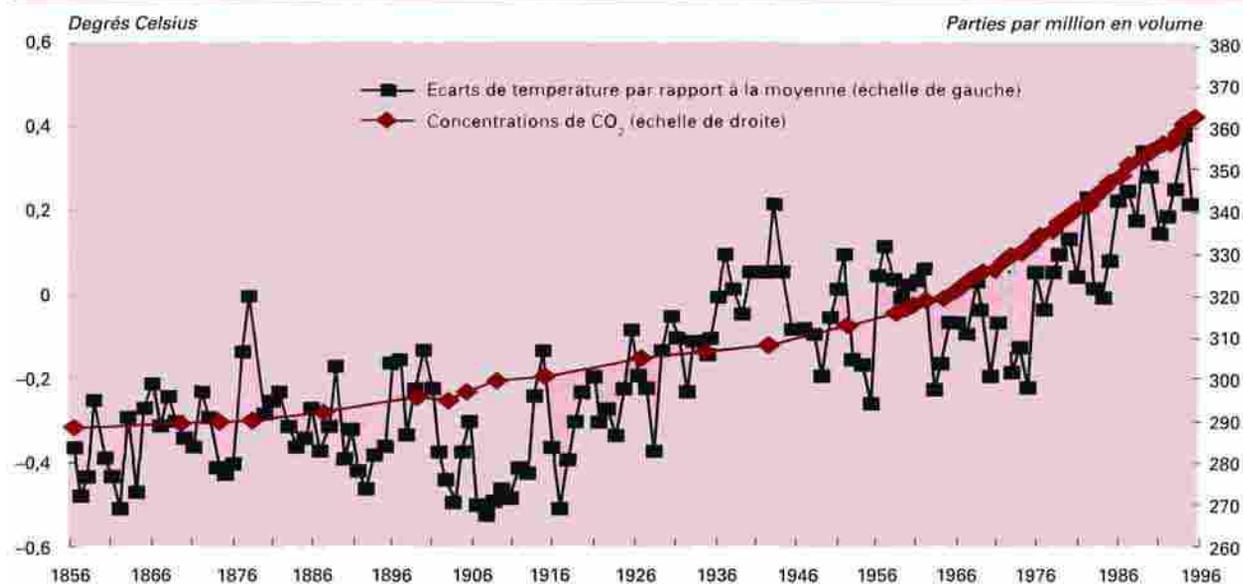
ment, il n'était pas rare de voir les milieux du développement faire fi des préoccupations environnementales et insister plutôt sur la primauté de la croissance, de la stabilité et de la réduction de la pauvreté. À l'aube du XXI^e siècle, le débat sur le développement écologiquement viable porte essentiellement sur la définition des modalités qui permettront de répartir équitablement la charge des réformes à entreprendre, en s'assurant de la participation de chaque pays susceptible de porter atteinte à l'environnement. Cette question se pose avec d'autant plus d'acuité que les pays en développement sont parfois amenés à mettre en balance les impératifs écologiques et l'aspiration au progrès économique de leur population. Les conditions préalables à la conclusion d'accords internationaux allant dans le sens d'un développement écologiquement viable sont examinées au chapitre 4. Deux domaines en particulier exigent un effort concerté à l'échelon international : le changement climatique et l'appauvrissement de la biodiversité.

Le changement climatique

Le climat évolue aujourd'hui à un rythme sans précédent sous l'effet des énormes quantités de dioxyde de carbone, de méthane et d'autres gaz à effet de serre qui sont rejetées chaque jour dans l'atmosphère (figure 1.6). On note une augmentation progressive des températures mondiales depuis 1800. Le XX^e siècle

aura été le siècle le plus chaud de ces 600 dernières années, et les années 80 et 90 auront vu 14 des années les plus chaudes que le monde ait connues depuis la période de 1860-1870. En 1998, les températures ont été supérieures aux températures moyennes des 118 années pour lesquelles on dispose de données, même abstraction faite des effets du phénomène El Niño⁵³. Les relevés de satellites confirment aujourd'hui une élévation similaire des températures dans les couches supérieures de l'atmosphère⁵⁴. Qui plus est, les températures hivernales de l'eau de mer au nord du 45^e parallèle ont augmenté de 0,5° C depuis les années 80, si bien que la présence de glace de mer dans les routes de navigation des Grands Bancs de Terre-Neuve a diminué : en 1999, pour la première fois depuis le naufrage du *Titanic* en 1912, la Patrouille internationale des glaces n'a pas signalé un seul iceberg au sud du 48^e parallèle⁵⁵. La concentration de dioxyde de carbone dans l'atmosphère est passée de 280 parties par million (ppm) en 1760 à 360 ppm en 1990, et on s'attend à ce qu'elle atteigne 600 ppm en 2100. Les températures moyennes pourraient alors augmenter d'environ 2° C⁵⁶. L'augmentation des émissions de dioxyde de carbone enregistrée jusqu'ici, tout comme l'augmentation globale des concentrations atmosphériques de chlorofluorocarbones responsables de l'appauvrissement de la couche d'ozone, est due à l'activité de l'homme⁵⁷.

Figure 1.6
La hausse des températures suit l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre



Source : Centre d'analyse des informations sur le gaz carbonique (Carbon Dioxide Information Analysis Center, CDIAC).

Si tous ces faits sont aujourd'hui bien établis, d'autres aspects sont moins bien connus. Il en est ainsi de l'ampleur des variations du climat induites par le réchauffement planétaire, du mode de répartition des effets du changement climatique sur l'agriculture et le cadre de vie à travers le monde, de la rapidité à laquelle cette évolution interviendra, et de la façon dont les populations déplacées par l'élévation du niveau de la mer dans des pays comme le Bangladesh pourront trouver à se reloger ailleurs⁵⁸. Dans ces conditions, l'impact économique du changement climatique est très difficile à mesurer avec précision, mais on sait qu'il sera très prononcé et qu'il sera ressenti principalement dans les pays en développement⁵⁹.

Tout accord international destiné à limiter l'évolution du climat fait face à de nombreux obstacles. Il y a d'abord les incertitudes quant à l'ampleur des avantages à en attendre et à la portée des ajustements à opérer. Ensuite, il y a les réticences des pays qui ne sont pas disposés à assumer les coûts des mesures à prendre pour parvenir à une nette atténuation des tendances à long terme. Enfin, il y a les difficultés que suscitent le contrôle du respect des limites d'émission et leur application au moyen de sanctions crédibles. La répartition des responsabilités et des charges pose aussi des problèmes. Les pays industriels sont à l'origine de 60 % des émissions de dioxyde de carbone liées à la consommation d'énergie, et les États-Unis à eux seuls étaient responsables de 25 % de ces émissions en 1998. Mais si des mesures correctives ne sont pas prises, les pays en développement seront à l'origine d'une plus grande part des émissions de gaz à effet de serre d'ici 20 ans, et la Chine aura dépassé les États-Unis en 2015⁶⁰. Jusqu'au début des années 90, on n'avait guère avancé sur la voie d'un accord qui réponde à la fois aux préoccupations des pays en développement et à celles des pays industriels. Les premiers faisaient notamment valoir que les gaz à effet de serre résultaient de l'industrialisation dans les pays riches, et qu'il appartenait donc à ceux-ci d'assumer la charge des problèmes correspondants. Mais ces mêmes pays en développement avaient aussi à surmonter bien des obstacles pour se doter des moyens réglementaires devant leur permettre de contrôler les rejets de gaz et d'autres polluants⁶¹. Ce type d'impasse a également été atteint dans d'autres domaines, tels que les efforts entrepris pour ralentir le recul de la biodiversité. On constate malgré tout quelques progrès sur le plan international pour faire face à l'évolution du climat, les pays étant plus conscients des longs délais nécessaires pour arrêter les tendances observées, comme l'accumulation des gaz à effet de serre, et davantage sensibilisés aux risques qu'elles posent.

Deux accords internationaux pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre ont déjà été conclus : à Rio, en 1992, et à Kyoto, en 1997. Dans le cadre de l'accord de Rio, les pays industriels se sont engagés volontairement à ramener le niveau de leurs émissions en l'an 2000 à celui de 1990. L'accord de Kyoto a fixé des objectifs plus ambitieux et défini des engagements plus contraignants (bien qu'il ne prévoise pas non plus de mesures d'application effectives). Or, les pays en développement n'ont pas voulu prendre d'engagements ayant force obligatoire et, de ce fait, plusieurs pays industriels, dont les États-Unis, sont peu enclins à s'imposer de telles obligations. En outre, sans dispositif d'application adéquat au plan mondial (y compris en matière de contrôle), les pays dotés d'un cadre juridique plus solide finiraient par supporter une charge inéquitable une fois les traités ratifiés.

La Convention de Rio définissait des niveaux d'émission pour les pays en se fondant sur leurs antécédents, si bien que ceux dont les rejets polluants étaient élevés pouvaient continuer de polluer davantage. Cela a paru injuste aux pays en développement : pourquoi permettre aux pays industriels de maintenir des niveaux plus élevés d'émission par habitant (même si les niveaux par unité de PIB devaient diminuer) du simple fait qu'ils l'avaient toujours fait dans le passé ?

Bien qu'elle n'ait pas véritablement apporté de réponse à ces questions d'équité, la Convention de Kyoto a marqué un pas important dans le sens d'une réduction effective des émissions avec l'instauration du Mécanisme pour un développement propre. Ce mécanisme doit permettre aux pays industriels d'aider les pays en développement à réduire leurs émissions et d'obtenir en échange une sorte de « crédit ». Le chapitre 4 sera l'occasion d'examiner tous ces aspects plus en détail et de se pencher sur les moyens de mettre en place les règles et les mécanismes voulus.

La préservation de la biodiversité

Les indices relatifs à un appauvrissement de la biodiversité sont de plus en plus nombreux. Selon les estimations du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la planète abrite environ 22 millions d'espèces en cette fin de XX^e siècle. Environ 1,5 million d'entre elles ont été décrites, et quelque 7 millions, soit plus de quatre fois ce chiffre, sont menacées d'extinction dans les 30 années à venir. Parmi les espèces animales supérieures, les trois quarts des espèces d'oiseaux sont en déclin, et certains affirment que près du quart des mammifères sont menacés d'extinction⁶². En agriculture, des variétés de plantes cultivées disparaissent chaque année, mais un nombre

limité d'entre elles se trouvent dans les collections de matériel génétique existant dans le monde, et les variétés sauvages y sont encore moins bien représentées. Sur les 38 collections de base de riz figurant au répertoire de matériel génétique établi par le Conseil international des ressources phytogénétiques (CIRP), 12 seulement comprennent des espèces sauvages, et il n'y en a que cinq pour lesquelles on dispose de moyens de conservation à long terme⁶³.

Les principaux facteurs à l'origine de l'appauvrissement de la biodiversité sont les façons culturales modernes, le déboisement et la destruction des terres humides et des habitats marins — autant de phénomènes intimement liés au processus de développement. De tous les pays du monde, ce sont les pays en développement qui ont la plus riche diversité biologique. Cela tient notamment au fait que beaucoup sont situés dans des zones de climat tropical. Les pressions auxquelles ils sont soumis en vue de préserver cette diversité sont intenses. Un cinquième seulement des forêts primaires de notre planète subsistent au sein de grands écosystèmes relativement naturels. On les appelle les forêts frontières. Celles-ci ont totalement disparu dans 76 pays, et 70 % de celles qui subsistent se rencontrent dans trois pays seulement : le Brésil, le Canada et la Russie. Quant aux espèces cultivées restantes, 90 % sont concentrées dans trois régions : l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie⁶⁴. En dépit de ces tendances, dont il y a tout lieu de s'inquiéter, un consensus international sur la préservation de la biodiversité commence seulement à émerger. La Convention sur la diversité biologique et le Fonds pour l'environnement mondial représentent deux premiers pas importants dans ce sens.

L'évolution du pouvoir politique dans les pays en développement

Face à la mondialisation qui déferle sur des secteurs tels que le commerce, la finance et l'environnement, la localisation est l'autre force qui influe aujourd'hui sur l'évolution des programmes de développement à travers le monde. Elle incarne la volonté des populations de participer plus étroitement à la vie politique et d'obtenir une large autonomie de décision au plan local. Cette aspiration à plus d'autonomie résulte en partie d'une autre dynamique mondiale : l'urbanisation.

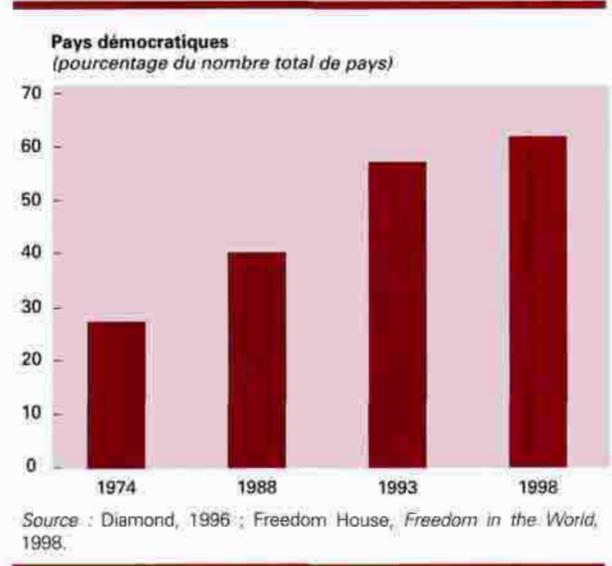
Quels sont les principaux éléments du nouveau paysage politique ? On peut en citer deux. D'une part, les régimes autoritaires ou à parti unique font place à des systèmes pluralistes et la participation des citoyens

dans le cadre de groupes de proximité et d'ONG s'est accrue. D'autre part, les entités infranationales revendiquent une autonomie et des compétences substantielles, ce qui amène l'État à déléguer une partie de ses pouvoirs et responsabilités à l'échelon local.

Le pluralisme politique et la participation de larges pans de la société sont des aspects qui caractérisent de plus en plus les formes modernes de gouvernement. De 28 % en 1974, le pourcentage de pays ayant adopté une forme de régime démocratique est passé à 61 % en 1998 (figure 1.7). Une majorité de gouvernements se sont engagés d'une manière juridiquement contraignante à respecter les droits civils et politiques de leurs citoyens. À ce jour, 140 pays ont ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et 42 en ont signé le protocole facultatif, reconnaissant ainsi au Comité des droits de l'homme le pouvoir d'examiner les plaintes déposées par des individus faisant état de violations de leurs droits.

À mesure que la population participe plus largement à la vie de la société, le nombre d'organisations qui lui permettent de se faire entendre augmente aussi. Les ONG et les comités citoyens jouent un rôle croissant et se chargent plus que jamais d'exprimer les aspirations de la population et de faire pression sur les gouvernants pour qu'ils y répondent. Ce renforcement de la participation promet d'avoir des conséquences plus grandes encore que les élections elles-mêmes. Il influera en effet sur l'adoption des règles et des politiques qui pourront donner des résultats. Avec la

Figure 1.7
De plus en plus de pays se tournent vers un régime démocratique



décentralisation du pouvoir et la moindre capacité de l'État à imposer ses propres solutions, un courant de revendications se développera pour la mise en œuvre de politiques répondant davantage aux besoins de la société.

Quelles implications ce mouvement dans le sens d'une participation accrue des citoyens et d'un pluralisme politique aura-t-il pour le développement ? Il faut s'attendre à quatre grands changements. En premier lieu, l'État verra ses possibilités d'agir de manière autonome sensiblement réduites par la vigueur de l'activité politique faisant intervenir une multitude de groupes structurés prenant leurs racines dans des sociétés volontiers revendicatrices. Le pouvoir central devra communiquer et négocier avec les citoyens, gérer les doléances et autres formes de pression de divers pans de la société et chercher à faire légitimer son action par l'opinion. Il y aura moins de tractations en cercle fermé, il faudra être davantage comptable de ses actes, et l'autoritarisme pratiqué dans différentes parties du monde entre les années 60 et les années 80 continuera de reculer.

Mais cette évolution a de profondes implications par ailleurs. Ainsi, il pourra devenir de plus en plus difficile aux responsables de prendre des mesures rapides pour faire face à des chocs extérieurs. Les initiatives tendant à promouvoir des secteurs stratégiques qui profitent également à des intérêts particuliers seront passées au crible, et pas seulement de la part de l'électorat. Les milieux d'affaires, les syndicats et d'autres entités pourront jouer le rôle de contrepoids par rapport au pouvoir central. Le gouvernement coréen a pu mesurer l'influence exercée par ces groupes lorsqu'il a essayé d'imposer un nouveau code du travail en 1997 et de restructurer les grands conglomerats industriels en 1998-99.

Plusieurs événements ont récemment souligné l'importance de ce nouveau paysage politique et mis en évidence les problèmes auxquels peuvent se heurter les organisations financières internationales au moment de négocier des accords pouvant avoir des conséquences négatives pour certaines catégories sociales dans un pays, au moins sur le court terme. En Russie et au Brésil, les parlements ont refusé de souscrire aux engagements que leurs présidents avaient pris à l'échelon international durant la crise en Asie de l'Est. Cela a amené le secrétaire au Trésor des États-Unis, Robert Rubin, à faire observer que, pour sauver des pays d'une implosion économique, la clé du problème n'est pas économique ou financière mais, au bout du compte, politique. Les gouvernements doivent apprendre à mobiliser un courant d'opinion en faveur

des politiques qu'ils doivent absolument entreprendre, surtout si elles exigent des générations actuelles qu'elles consentent des sacrifices au profit des générations futures⁶⁵.

En deuxième lieu, le processus d'ouverture politique fera une place privilégiée à la transparence et à l'émergence des dispositifs de contrôle, de réglementation et de traitement de l'information qui sont essentiels dans un système économique dynamique. Il pourra s'agir de mécanismes privés chargés de faire appliquer les lois, tels que ceux qui ont été proposés pour les pays de l'ex-Union soviétique⁶⁶. Les régimes autoritaires ont tendance à adopter un comportement abusif et, à quelques exceptions près, ils ne sont jamais parvenus à établir des administrations technocratiques efficaces ou à agir avec la détermination voulue en faveur du développement. Ces carences sont en partie à mettre au compte des tentations créées par le clientélisme, de l'ingérence politique dans le fonctionnement des organismes publics et de la politisation des fonctionnaires à tous les niveaux. Le pluralisme politique et la participation peuvent inverser ces tendances et prévenir les pires excès des régimes autoritaires, mais même les bonnes intentions ne sont pas une garantie de progrès rapides dans ce domaine, comme le montre l'exemple de l'Inde⁶⁷. Il reste à voir si des réformes institutionnelles propres à encourager ces revirements sont du domaine du possible.

En troisième lieu, les régimes politiques faisant appel à la participation accéléreront le processus de décentralisation dans certains pays, car ils donnent aux populations davantage l'occasion de s'exprimer. C'est dans les pays de grande dimension et ceux caractérisés par de profonds clivages ethniques et par des identités locales profondément ancrées que l'on risque le plus d'observer cette tendance. Des zones urbaines dynamiques pourraient accélérer la redistribution des pouvoirs entre l'État et les collectivités territoriales, obligeant ainsi le premier à tenter de réaliser par consensus les grands objectifs de développement à long terme. Quant aux secondes, elles pourraient se voir conférer une responsabilité accrue pour le processus de développement.

En quatrième lieu, dans un contexte caractérisé par la participation à la vie politique et la faible mobilité de la main-d'œuvre au plan international, la revendication d'une politique de lutte contre la fracture sociale pourrait se faire plus pressante⁶⁸. Tant que des instances régionales et mondiales n'auront pas commencé à coordonner les mesures visant à réduire les risques posés par les chocs susceptibles d'avoir des conséquences à long terme, c'est aux autorités natio-

nales qu'il appartiendra de fournir les filets de protection nécessaires en cas d'extrêmes difficultés économiques, même si cela crée un certain nombre de dilemmes. En effet, pour financer ces dispositifs de protection sociale, l'État devra revoir la répartition de ses dépenses publiques, au risque de freiner la croissance à court terme. S'il cherche à mobiliser des ressources additionnelles, il pourra se heurter aux résistances de contribuables peu disposés à croire qu'il peut être un bon prestataire de services et plus habitués à une culture d'évasion fiscale⁶⁹. Nous examinerons aux chapitres 5 et 6 des données préliminaires sur la mobilisation de ressources financières et budgétaires à l'échelon local.

Qu'en est-il des différences d'un pays à l'autre ? Une situation économique et sociale instable, comme celle que connaissent la Russie et l'Ukraine, risque d'émousser le désir de changement. En Afrique subsaharienne, l'expansion du pluralisme et la poursuite des objectifs de développement se heurtent aux problèmes posés par l'existence d'une classe moyenne limitée, les frictions entre ethnies et les systèmes politiques clientélistes de la région dans un passé récent. En Afrique et au Moyen-Orient, la pression démographique fait figure de test pour les pays, qui auront à faire face, dans les 20 prochaines années, à un grand nombre de jeunes en quête d'emplois. En Éthiopie, par exemple, la population doublera probablement d'ici à 2030, pour atteindre 120 millions d'habitants ; en Iran, déjà plus de la moitié de la population a moins de 25 ans. Pour que la croissance économique se maintienne, les institutions politiques et sociales vont devoir s'adapter rapidement à cette évolution. Bien que la tendance à l'adoption de régimes politiques faisant appel à la participation se soit affirmée au cours des années 90, le risque est que les réformes institutionnelles qui en conditionnent la stabilité n'aient pas progressé assez vite.

Une nouvelle dynamique à l'échelon infranational

En cette fin de XX^e siècle, on voit les populations locales à différents niveaux (à celui des provinces ou des États d'une fédération, par exemple) revendiquer le droit à disposer d'elles-mêmes. Ces revendications, qui s'inscrivent dans le processus dit de « localisation », peuvent avoir pour origine un mécontentement à l'égard du pouvoir central, le refus des autorités de subventionner certaines parties d'un pays ou encore des conflits entre groupes ethniques. Quelle qu'en soit la cause, cette aspiration à plus d'autonomie se traduit en général par une redistribution des pou-

voirs au sein d'un pays, et elle peut, dans certains cas (comme dans certains pays du sud-est de l'Europe et d'Asie centrale), aboutir à la création de nouveaux États⁷⁰. Le nombre de pays a plus que doublé au cours des 30 dernières années, passant de 96 en 1960 à 192 en 1998, et le nombre de pays comptant moins de 1 million d'habitants a pour ainsi dire triplé, passant de 15 à 43. Lorsqu'elle intervient dans un cadre démocratique, la décentralisation implique un déplacement du pouvoir de décision, un changement structurel et qualitatif du mode de gouvernement et des modifications dans le processus de mise en œuvre des politiques. Aussi cette dynamique devrait-elle influencer sensiblement sur l'avenir du développement.

Localisation et décentralisation

Face aux revendications autonomistes, l'État s'est engagé sur la voie d'un transfert ou d'une délégation d'une partie de ses compétences à des échelons territoriaux inférieurs. Dans certains pays, cela se fait à contrecœur ; dans d'autres, l'État accompagne davantage le changement (surtout lorsqu'il est aux prises avec des difficultés financières et qu'il est soucieux de se décharger d'une partie de ses obligations de dépense). Mais la machine est bien lancée, et les chiffres sont éloquentes. En 1980, des élections nationales avaient lieu dans 12 des 48 plus grands pays du monde, et des consultations locales se tenaient dans dix d'entre eux. À la fin de 1998, ils étaient 34 à avoir organisé des élections à l'échelon tant national que local. La moitié des pays ont complété la décentralisation politique d'une décentralisation fonctionnelle en déléguant des domaines de compétence majeurs (tableau 1.2)⁷¹. L'État polonais a ainsi délégué aux échelons administratifs inférieurs la responsabilité de l'enseignement primaire et secondaire, et les Philippines en ont fait de même pour les services de santé primaires et l'entretien des routes locales. La décentralisation se traduit souvent par une augmentation substantielle de la part des dépenses publiques incombant aux collectivités locales. Ainsi, entre 1987 et 1996, cette part est passée de 11 à 30 % au Mexique, et de 21 à 50 % en Afrique du Sud⁷².

Il n'y a pas que les pays grands et riches qui décentralisent. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, la Jordanie, le Liban, le Maroc et la Tunisie ont tous des administrations locales dont les responsables sont élus. En Europe et en Asie centrale, l'Albanie, la Bosnie, la Bulgarie, la Croatie, la Géorgie, la Hongrie, le Kazakhstan, la Russie, le Tadjikistan et l'Ukraine ont inscrit dans leur constitution des dispositions relatives aux droits et aux responsabilités des collectivités

Tableau 1.2
Décentralisation politique et fonctionnelle dans
de grandes démocraties, 1997

Décentralisation uniquement politique	Décentralisation politique et fonctionnelle
Bangladesh	Afrique du Sud
Corée, Rép. de	Argentine
Iran, Rép. islamique d'	Bésil
Kenya	Colombie
Maroc	Éthiopie
Népal	Fédération de Russie
Nigeria	Mexique
Pakistan ^a	Ouganda
Roumanie	Philippines
Thaïlande	Pologne
	Ukraine
	Venezuela

Note : L'échantillon comprend tous les pays qui comptaient au moins 20 millions d'habitants en 1997 et qui avaient institué des élections libres et pluralistes à l'échelon local entre 1980 et 1995.
a. Au Pakistan, faute d'élections régulièrement tenues à l'échelon local, l'administration à ce niveau est essentiellement du ressort d'administrateurs non élus.
Source : Freedom House, *Freedom in the World*, 1996 ; U.S. Central Intelligence Agency, *The World Factbook*, 1998 ; données propres aux différents pays.

locales (sans que, toutefois, ces clauses leur garantissent automatiquement l'autonomie). Les pays Baltes et la République kirghize ont eux aussi fait un pas important vers le renforcement des administrations territoriales⁷³. En Afrique, 25 des 38 pays qui ont organisé des élections à l'échelon national dans les années 90 en ont également tenu à l'échelon local, et cela inclut un certain nombre de petits pays tels que le Cap-Vert, Maurice et le Swaziland. En Amérique latine, tous les pays ont des maires élus et, dans ceux pour lesquels on dispose de données, 20 % des dépenses publiques sont du ressort des collectivités locales (ce chiffre ne tient pas compte de l'Argentine, du Brésil, de la Colombie et du Mexique, qui sont tous de grands pays au système fédéral)⁷⁴.

La fin de la guerre froide est un élément majeur à l'origine de cette récente vague de décentralisation. Dans l'ex-Union soviétique, la suppression du monopole du parti communiste sur le pouvoir politique au plan national a amené les collectivités territoriales à revendiquer avec plus de force un élargissement de leurs pouvoirs. En Europe de l'Est, l'effondrement du communisme a fait disparaître l'appui militaire extérieur qui avait aidé à maintenir en place des gouvernements impopulaires, et les administrations locales ont repris un certain ascendant, à la fois en réaction contre le centralisme imposé par les régimes antérieurs et pour faire rempart au retour de l'autoritarisme. Enfin, pour

les économies de faible taille, les avantages que pouvait présenter l'appartenance à une grande fédération ont perdu de leur attrait sous l'effet conjugué de la diminution du risque de conflit international majeur et de la plus grande ouverture commerciale des pays⁷⁵.

La fin de la guerre froide a également eu dans d'autres régions des effets qui, quoique moins directs, n'en sont pas moins importants. En Amérique latine, la menace décroissante d'actions violentes de la part de groupes d'extrême-gauche (motif initial des putschs militaires) a contribué à la chute des régimes autoritaires dans la majorité des pays. (Au Pérou, où ces risques n'ont pas diminué, la plupart des décisions en matière de dépenses publiques continuent d'être prises par la présidence.) En Afrique et dans certains pays d'Asie de l'Est (Corée et Philippines), les États-Unis comme la Russie ont mis fin à leur soutien aux États totalitaires. Dans un certain nombre de pays africains, le déclin de l'aide extérieure et le marasme économique intérieur ont amoindri la capacité qu'avaient les régimes autoritaires d'utiliser les dépenses publiques pour s'assurer l'appui continu de grands groupes d'intérêts. Les élites dirigeantes ont été contraintes de céder une partie de leurs pouvoirs, même si, dans bien des cas, les concessions faites leur permettent de conserver leur emprise⁷⁶.

Le rythme du processus de décentralisation et les types de réformes entrepris varient d'un pays à l'autre. En Inde, où la démocratie pluraliste est en vigueur à l'échelon fédéral et au niveau des États, les autorités locales ont assez peu de pouvoirs (voir encadré 5.4). En Chine, pays qui reste officiellement un État centralisé doté d'un parti dominant, les gouverneurs de province et les maires jouissent d'une autonomie et de pouvoirs de gestion bien plus grands depuis les réformes engagées en 1978 (voir encadré 5.5). Dans un certain nombre de pays, le processus de décentralisation n'a pas amené l'État à abandonner beaucoup de ses prérogatives⁷⁷. Au Ghana, au Malawi et en Zambie, des conseils locaux ont bien été institués, mais c'est le pouvoir central qui garde le contrôle de la plupart des décisions en matière de dépenses et de gestion. De même, en Tanzanie, le parti national au pouvoir détient la quasi-totalité des postes aux échelons infranationaux. Au Pakistan, des élections locales sont certes organisées, mais de manière tellement occasionnelle qu'il est rare que des instances élues siègent effectivement à ce niveau⁷⁸.

Problèmes institutionnels

La montée des revendications locales soulève des problèmes institutionnels et stratégiques complexes que les pays vont devoir résoudre dans les décennies à

venir. L'élargissement des pouvoirs des administrations territoriales a des implications non seulement pour la croissance et la stabilité macroéconomique, mais aussi pour la gestion et la coordination des affaires publiques et sur le plan réglementaire. Les concours financiers disponibles au plan international, la fourniture des services publics et la gestion des filets de protection sociale sont autant d'éléments qui se ressentiront de cette dynamique (et qui influenceront à leur tour sur elle), et il faudra aussi compter avec la réduction des capacités de redistribution et l'accroissement des inégalités qu'elle risque d'entraîner. Des règles devront répartir les responsabilités, organiser les relations entre les différents niveaux d'administration et assurer un équilibre acceptable entre l'autorité centrale et les pouvoirs locaux. L'objet des règles examinées au chapitre 5 est d'aider les administrations à rester efficaces et comptables de leurs actes. Ces règles visent aussi à limiter le risque de déstabilisation que les emprunts massifs et le déficit budgétaire des collectivités locales font peser sur l'économie⁷⁹.

Avec des pouvoirs décentralisés, le développement ne sera possible que si les collectivités territoriales gèrent solidement et efficacement les affaires publiques. Un bon mode de gouvernement au niveau local permet aux administrés de se faire entendre et s'appuie sur des règles qui rendent les agents publics redevables de leur gestion. En donnant à chacun voix au chapitre, en incitant le citoyen à exercer un contrôle sur le fonctionnement de l'administration locale et en encourageant sa participation, cette forme d'administration inculque le sens du respect des lois et des obligations fiscales⁸⁰. Au fil du temps, une saine gestion de la chose publique crée un climat de confiance et renforce le tissu social. Que ce soit en Tanzanie ou dans le nord de l'Italie, les localités bien administrées ont une vie associative riche et des recettes fiscales adéquates.

Dans bien des cas, l'administration locale devra se doter des compétences et des moyens voulus pour dispenser des services de qualité répondant aux attentes de ses administrés⁸¹. C'est précisément grâce à ces services (ainsi qu'à des ressources financières et fiscales adéquates) que les villes peuvent être économiquement performantes et offrir à leurs habitants un niveau de vie adéquat. Le secteur privé devra le plus souvent être associé aux services à fournir, surtout dans les pays qui n'ont guère accès aux marchés internationaux de capitaux⁸². Mais encourager la participation du secteur privé nécessite des pays qu'ils mettent en place des dispositifs réglementaires permettant non seulement de limiter les coûts de transaction et les barrières à l'entrée, mais aussi de faire en sorte que les

prestataires privés assurent les services voulus en termes de qualité, de coût et de volume. Un tel travail aura des effets positifs. En effet, le renforcement des capacités administratives et réglementaires et l'amélioration de la gestion des affaires publiques permettront aux collectivités locales de recueillir les fruits d'un développement impulsé par le marché.

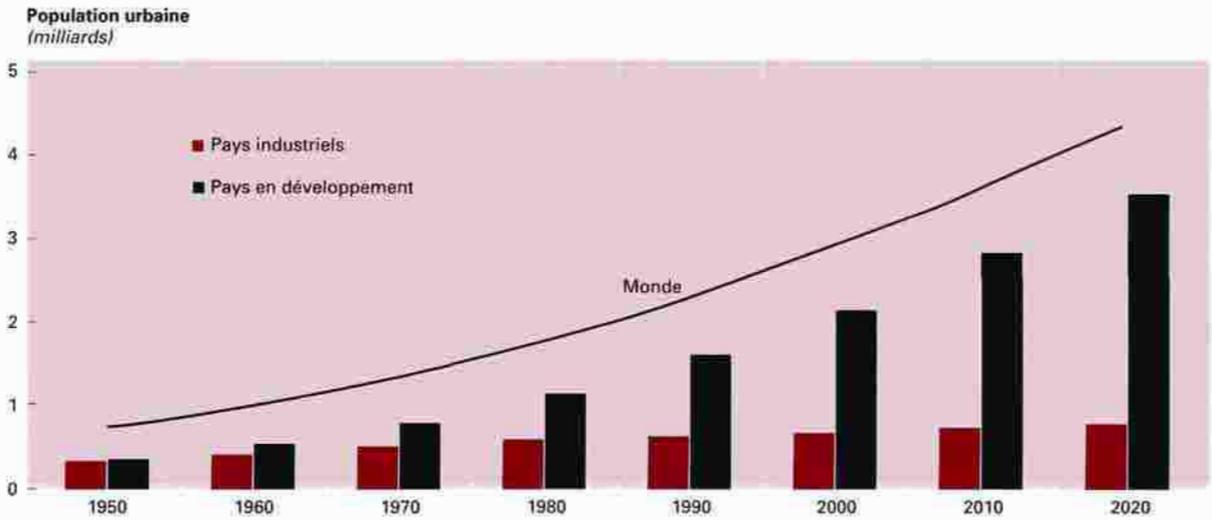
Les impératifs urbains

Au début du XXI^e siècle, la moitié de la population mondiale vivra dans des zones classées comme urbaines. Cette proportion, qui n'était encore que d'un peu plus d'un tiers en 1975, approchera les deux tiers en 2025. C'est dans les pays en développement que la mutation sera la plus marquée (figure 1.8). Si le taux d'urbanisation plafonne déjà dans les pays à revenu relativement élevé d'Amérique latine, d'Europe orientale et du Moyen-Orient, la transition ne fait que commencer en Asie et en Afrique (figure 1.9). La population des villes devrait augmenter de près de 1,5 milliard de personnes au cours des 20 années qui viennent (figure 1.10). Par son rythme et son ampleur, cette urbanisation représente l'un des défis majeurs pour le développement au siècle prochain.

Cela étant, si l'on en juge par les pays industriels où la croissance économique et les transformations structurelles ont accompagné l'urbanisation, celle-ci devrait avoir des effets positifs. Dans ces pays, le nombre d'emplois dans l'agriculture a diminué à mesure que les activités de ce secteur se modernisaient, se mécanisaient et devenaient plus efficaces. La main-d'œuvre rurale a alors cherché à se reconvertir dans les secteurs non agricoles, lesquels sont généralement implantés dans des zones où la densité de population dépasse nettement celle des régions rurales — autrement dit, dans des villes. En cette fin de XX^e siècle, les quatre cinquièmes de la population des pays riches vivent en zone urbaine. L'agriculture représente moins de 3 % du PIB de ces pays, alors qu'elle entre encore pour 30 % ou plus dans celui des pays à faible revenu.

Cette évolution peut-elle se répéter dans les pays en développement, sachant que le processus d'urbanisation et de développement économique dans les pays industriels a duré relativement longtemps et concerné un nombre d'habitants nettement moindre ? Ces derniers pays étaient à l'avant-garde, et leur croissance n'a pas été tributaire du respect de normes et de codes imposés de l'extérieur dans le domaine du travail, des droits de l'homme ou de l'environnement. Les conditions dans lesquelles les pays en développement cherchent à se transformer en des sociétés urbaines sont

Figure 1.8
La plupart des citoyens habitent dans les pays en développement



Source : DIESA (ONU), *World Urbanization Prospects*, 1998.

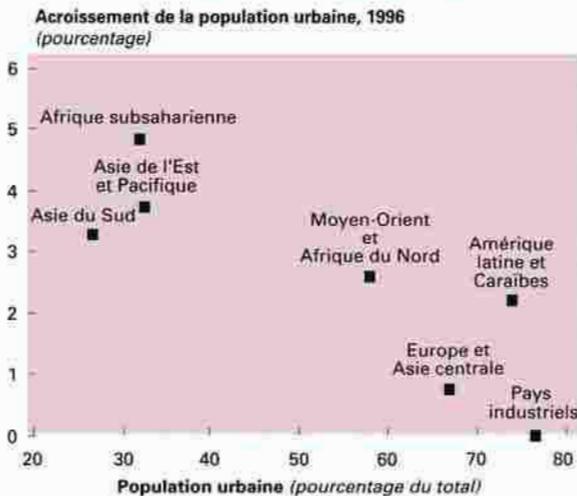
radicalement différentes et, sous l'effet des progrès constants des télécommunications, elles continueront de se modifier.

L'expérience de l'Asie de l'Est, caractérisée par une croissance économique soutenue et un développement rural robuste, donne à penser que le schéma peut effectivement se répéter. En Corée, la société, à 80 % rurale, est devenue à 80 % urbaine en tout

juste 40 ans. Dans cet intervalle, la part de l'agriculture dans le PIB est tombée d'un niveau record de 37 % en 1965 à 6 % en 1996. Ailleurs, le lien entre l'urbanisation et la croissance est moins évident. Famines, guerres civiles, conflits ethniques, manque de dynamisme de l'agriculture ou de développement des zones rurales, ou tout simplement suppression des restrictions à la libre circulation des personnes sont autant de facteurs qui peuvent pousser la population vers les zones urbaines, sans que celles-ci aient nécessairement les moyens de l'accueillir de manière productive. Des régions du monde comme l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud, qui ont vu leur PIB par habitant progresser lentement ou même stagner, ont eu le plus grand mal à absorber l'afflux de nouveaux arrivants dans leurs villes. Ce lien entre développement économique et urbanisation est examiné plus en détail au chapitre 6.

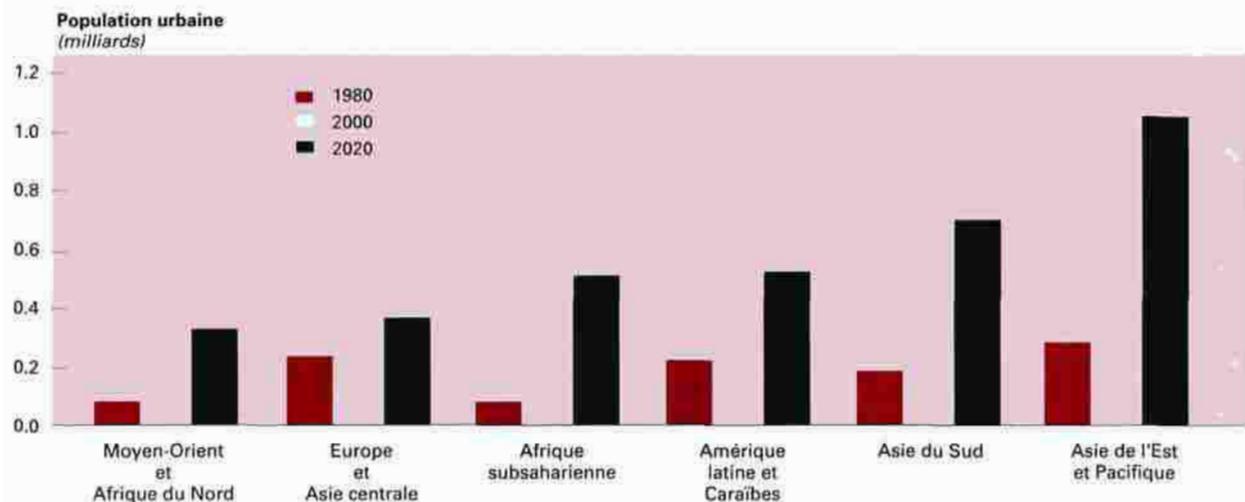
Les centres urbains sont censés offrir un meilleur accès que les zones rurales à des services aussi essentiels que l'eau, l'assainissement, la santé et l'éducation. Les conditions de vie en milieu urbain ont le plus souvent pour effet d'abaisser les taux de morbidité et de mortalité infantile et d'allonger l'espérance de vie. Mais les avantages qui avaient été l'apanage des zones urbaines (notamment des grandes villes) ont commencé à diminuer à partir du milieu des années 80. En Afrique subsaharienne, les zones rurales et les petites villes ont à peu près le même taux de mortalité (90 pour 1 000) ; en Amérique latine, celui des grandes villes a aujourd'hui rejoint celui des petites agglomérations⁸³.

Figure 1.9
La révolution urbaine ne fait que commencer en Asie et en Afrique



Source : Banque mondiale, *World Development Indicators*, 1998.

Figure 1.10
C'est en Afrique et en Asie que l'accroissement de la population urbaine sera le plus fort pendant la période 1980-2020



Source : DIESA (ONU), *World Urbanization Prospects*, 1996.

Dans les zones urbaines, l'accès au logement se serait plutôt dégradé. À travers le monde, quelque 100 millions d'êtres humains, dont un grand nombre d'enfants, n'ont pas de domicile fixe et en sont réduits à occuper comme ils peuvent les quelques espaces libres qu'ils arrivent à trouver en ville. À Mumbai (Bombay), plus de 700 000 personnes vivent sur les trottoirs⁸⁴. Au Brésil l'extension des *favelas* de Rio de Janeiro et de São Paulo est représentative de ce qui se passe dans d'autres grandes villes des pays en développement⁸⁵. La montée de la violence est liée à l'accroissement des inégalités observé dans les zones urbaines, tout particulièrement en Amérique latine mais aussi en Asie du Sud⁸⁶. L'immigration peut exacerber cette tendance⁸⁷. On voit alors les ménages aisés se retirer dans des îlots sécurisés et laisser des quartiers entiers aux pauvres — une situation de plus en plus fréquente dans des villes où le déclin des services publics et le recul des perspectives ont créé un milieu urbain où les clivages sont profonds⁸⁸.

À bien des égards, on voit ainsi se répéter la dégradation du niveau de vie dans les villes qui avait accompagné l'industrialisation accélérée des pays d'Europe occidentale dans la première moitié du XIX^e siècle⁸⁹. Un renversement de tendance spectaculaire s'était opéré pendant la seconde moitié. On peut se demander si des stratégies de réforme similaires à celles appliquées à l'époque pourront contribuer à inverser la tendance actuelle dans les pays en développement, ou si la dégradation du milieu va devenir un trait permanent des zones urbaines.

Les problèmes que pose une urbanisation rapide⁹⁰ ne sont pas une nouveauté pour les milieux du développement, mais ceux soulevés par la décentralisation, la mondialisation et l'industrialisation ne feront que s'y ajouter⁹¹. Parmi les grandes questions qui se posent au seuil du XXI^e siècle figurent les emprunts des collectivités locales pour la réalisation d'équipements publics, la coordination des infrastructures interrégionales et la localisation des gros investissements concentrés. La concurrence sur le marché des capitaux internationaux est un autre élément de l'équation sur lequel les autorités locales devront compter, et dans le contexte duquel il leur faudra comprendre que les politiques destinées à attirer les entreprises ne doivent pas prendre le pas sur la protection sociale. Les politiques nationales qui restreignent la mobilité du capital et du travail posent un autre problème majeur. Les gouvernements devront examiner la possibilité de revoir ces politiques pour promouvoir un processus d'industrialisation rationnel qui permettra aux entreprises des branches d'activité parvenues à maturité de quitter les grandes villes, où elles sont installées, pour se réimplanter dans des petites agglomérations.

Durant les 30 années de développement qui ont marqué la période comprise entre 1960 et 1990, la concentration des activités économiques dans les zones urbaines a coïncidé avec une hausse du PIB par habitant. Mais on s'est contenté de prendre acte de cette évolution qui n'a pas eu d'incidence sur les politiques ou les mesures institutionnelles mises en

place⁹². À l'heure où la mondialisation et la localisation redessinent les contours non seulement géographiques mais aussi économiques du développement, on ne peut plus ignorer la corrélation qui existe entre croissance et urbanisation.

Une urbanisation rapide a également des répercussions sociales et politiques. Les mécanismes institutionnels, les ressources associatives et l'organisation politique qui étaient au service d'une population stable mais disséminée ne s'appliquent pas bien au contexte des villes. Il faut remplacer, reconstituer et renforcer le tissu social de proximité qui a en grande partie disparu. Dans la société rurale hiérarchisée, l'économie morale fournissait une certaine assurance contre les risques, et elle doit être remplacée en milieu urbain par des filets de protection sociale à la fois formels et informels⁹³. Dans les villes, des classes moyennes apparaissent et se développent, qui sont soumises aux effets d'émulation des pays industriels⁹⁴. Souvent, les citoyens de deuxième et troisième générations commencent à s'organiser et à exprimer leurs revendications avec plus de détermination. Les gouvernements ont besoin de nouveaux mécanismes politiques et sociaux pour répondre à cette montée des revendications.

Incidences sur la politique de développement

Si les gouvernements n'adoptent pas les politiques et les règles qui leur permettront de faire face au processus d'urbanisation et à l'établissement des infrastructures complémentaires, les zones urbaines risqueront de connaître une croissance économique limitée ainsi que des troubles sociaux, et de précieuses ressources seront gaspillées. Des villes mal gérées, dotées de ressources inadéquates et de processus politiques inopérants ne sont pas de nature à attirer de nouvelles branches d'activité. Elles ne sont pas en mesure d'améliorer la qualité de la vie de leurs habitants, et elles ne parviennent pas à renforcer leur capital humain ou à attirer de jeunes talents. Et si les autorités ne placent pas toutes les villes sur un pied d'égalité, les petites et moyennes agglomérations ne pourront pas rivaliser avec les grands centres urbains pour attirer les activités manufacturières.

L'absence de réglementations appropriées dans des zones urbaines en pleine croissance risque de se traduire par un mode d'occupation des sols irrationnel qui encouragera les habitants à se déplacer en voiture. Des systèmes de transports urbains bien conçus n'ont pas seulement une incidence sur l'aménagement de l'espace ; ils améliorent également les perspectives de

croissance en assurant une meilleure intégration du marché de l'emploi local⁹⁵. La qualité de la vie, qui se mesure souvent en termes de disponibilité et d'efficacité des services publics, est un autre aspect majeur⁹⁶. Un niveau insuffisant d'investissement dans les réseaux d'assainissement peut être à l'origine de graves problèmes d'hygiène. Les faiblesses de codes fonciers qui ne permettent pas d'établir clairement le régime des droits d'occupation et de propriété risquent d'avoir un effet préjudiciable sur la qualité du logement. Karachi (Pakistan) et Lagos (Nigeria), deux villes en proie à un déclin quantitatif et qualitatif de leurs services d'infrastructure et de leurs services sociaux, sont des exemples types d'agglomérations où le secteur public est sur le point de s'effondrer. Ces problèmes appellent des solutions novatrices, qui s'appuient notamment sur des partenariats entre les secteurs public et privé, sur la privatisation sélective de certaines fonctions au plan local et sur la participation des populations locales au processus de réglementation.

L'activité économique est aussi source de nouveaux problèmes pour les villes. Avec la multiplication des débouchés à l'exportation et l'apparition de « pôles industriels », il leur faut planifier soigneusement leur action pour être à même de fournir les infrastructures et la main-d'œuvre qualifiée dont ont besoin les secteurs de haute technologie actuels⁹⁷. En Amérique latine, la médiocrité des moyens de formation de qualité en milieu urbain a entravé le développement de ces secteurs. Et la question des compétences n'est qu'un volet de l'équation. En Inde, l'État du Kerala possède la main-d'œuvre la plus qualifiée du pays, mais son industrialisation est freinée par le militantisme syndical, des obstacles fonciers et des pénuries d'énergie⁹⁸.

Les réformes institutionnelles et réglementaires auxquelles les pays doivent soumettre leurs marchés financiers doivent prendre en compte non seulement les impératifs de dimensions nationale et mondiale, mais aussi les besoins qui existent dans le domaine des infrastructures et des investissements immobiliers en zone urbaine. Dotées de leurs nouveaux pouvoirs, les collectivités locales doivent trouver les moyens de financer ces investissements⁹⁹ et devront par ailleurs élaborer de nouvelles mesures pour faire face au chômage, à la pauvreté et aux inégalités. Pour éviter les écueils de la pauvreté, les villes vont devoir renforcer leur patrimoine de compétences professionnelles et se doter d'une économie concurrentielle. Le risque de voir la main-d'œuvre qualifiée partir à la recherche d'emplois est un élément important à prendre en compte, car cette mobilité est parfois le seul recours

pour les travailleurs dans des villes à l'assise industrielle limitée et en déclin. Bon nombre de zones urbaines de Chine, d'Europe de l'Est et de l'ex-Union soviétique sont ainsi aux prises avec la faillite de pans entiers de leur économie et la montée du chômage.

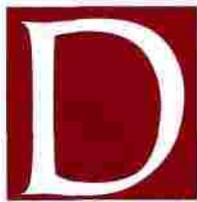
Les villes qui veulent rivaliser pour attirer les investissements étrangers directs doivent pour cela satisfaire aux normes internationales en matière de production. À ce jeu, ne pas être le meilleur peut se traduire par un chômage élevé et une pauvreté croissante¹⁰⁰. La facilité avec laquelle les entreprises peuvent s'approvisionner à l'étranger dans un environnement compétitif riche de nombreux fournisseurs spécialisés a transformé le marché du travail. Les tâches pouvant désormais être facilement combinées, un fossé se creuse entre les centres urbains qui peuvent respecter les normes rigoureuses d'un système de production mondialisé et ceux qui ont trop peu de capacités pour y parvenir. Dans cette structure de production intégrée à l'échelle mondiale, les centres urbains qui offrent un environnement macroéconomique, des services et une flexibilité du marché du travail inférieurs à la moyenne sont impitoyablement éliminés.

Un dispositif de protection sociale en bonne et due forme doit par ailleurs être mis en place pour les citadins. Dans les villages, les liens de parenté ou les relations entre les protecteurs et leurs obligés assuraient souvent cette fonction mais, quand les ruraux émigrent vers les villes, leurs liens avec leur région d'origine finissent par se distendre. Fournir des services de base et une certaine garantie de revenu constituera un objectif prioritaire pour les autorités au siècle prochain. Les administrations et les populations locales pourraient être appelées à jouer un rôle moteur dans la mise en place de ces filets de protection. Ici, la réussite dépend avant tout de la capacité d'organisation, de la transparence et de la confiance. Comme dans le cas des sociétés de prévoyance qui existaient au début du siècle en Grande-Bretagne, les populations locales ont un rôle majeur à jouer à titre individuel ou collectif,

mais seulement si les pouvoirs publics fournissent l'appui voulu. Avec le soutien d'administrations locales à l'écoute des besoins, les efforts entrepris par les populations peuvent venir compléter dans d'autres domaines également les ressources procurées par les pouvoirs publics¹⁰¹.

Les pays en développement abordent le XXI^e siècle dans un monde qui se transforme sous l'impact des forces de la mondialisation et de la localisation, un monde soumis aux multiples effets des mutations démographiques des migrations internationales et de l'exode rural, un monde également confronté à l'évolution constante du climat et à l'appauvrissement de la biodiversité. Tous ces facteurs modifient aujourd'hui le rôle de l'État et redessinent ses obligations. Toutefois, cela ne signifie pas que les pays en développement doivent se contenter de subir ces forces. Dans les chapitres qui suivent, ainsi qu'à partir des études de cas présentées au chapitre 8, nous proposerons une série de solides mesures institutionnelles qui pourraient leur permettre de tirer parti des opportunités offertes par cette double dynamique, tout en limitant les risques. Mais, ici, l'État ne suffira pas à la tâche. Il faudra au contraire une interaction constante d'engagements et de responsabilités. Les collectivités locales assumeront des responsabilités nouvelles, mais resteront encadrées par l'administration centrale. Celle-ci prendra des engagements, dont l'exécution sera contrôlée à la fois par les autorités locales et par les organisations internationales compétentes. Les forces du marché joueront un rôle central et déterminant, parce qu'elles serviront d'élément moteur à la croissance économique ou parce qu'elles réagiront aux incitations et contraintes nées de l'action des différents échelons d'administration. Mais, et c'est peut-être là le plus important, la population des pays en développement collaborera avec les administrations et les organisations non gouvernementales et agira par le biais de mécanismes institutionnels ouverts et participatifs pour façonner son propre destin.

Le système commercial mondial : les perspectives



urant les années 90, l'attention s'est polarisée sur différents aspects de la mondialisation, comme les mouvements de capitaux, les migrations et les problèmes environnementaux. Mais, depuis plus d'un siècle, c'est le commerce international qui est le moteur de la mondialisation. Et, dans les prochaines décennies, il restera le principal déterminant de l'intégration économique mondiale.

Le commerce international représente un enjeu particulièrement important pour les pays en développement, et ce pour plusieurs raisons. Premièrement, il leur permet de tirer avantage de la mondialisation en accédant aux marchés extérieurs, en bénéficiant des transferts de nouvelles technologies et en s'ouvrant davantage à la concurrence, ce qui contribue à une meilleure répartition des ressources. L'augmentation de la part des importations et des exportations dans le produit intérieur brut (PIB) des pays d'Amérique latine et d'Asie du Sud-Est entre 1980 et 1997 témoigne de leur participation croissante au commerce mondial (figure 2.1). Les pays africains ont eux aussi bénéficié des effets du commerce international

pendant un certain temps même si, partant d'un niveau élevé, leur part dans les échanges a diminué au cours des années 80¹.

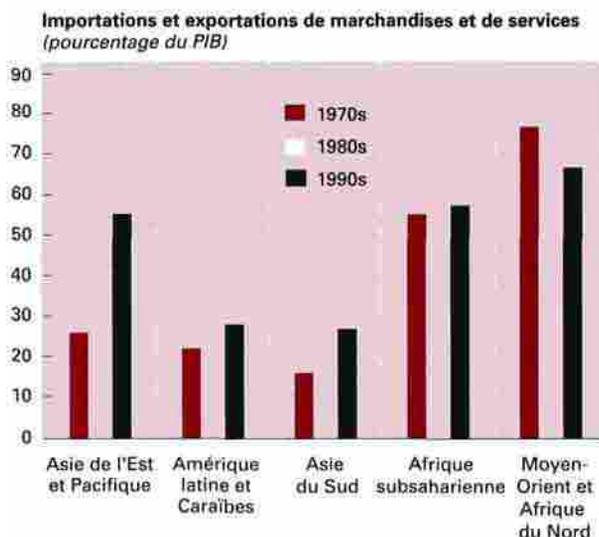
Deuxièmement, le redéploiement dans les pays en développement des activités manufacturières des pays industriels peut contribuer largement à la croissance du commerce des marchandises, mais aussi à celle du commerce des services, un secteur en plein essor qui pourrait fort bien, dans quelques décennies, supplanter celui des biens.

Troisièmement, le commerce international est étroitement lié à un autre élément de la mondialisation : l'expansion des réseaux internationaux de production, qui entraîne l'éclatement des processus séquentiels, traditionnellement organisés en un lieu unique, et leur dispersion géographique par-delà les frontières nationales. Cette dynamique stimulera les échanges entre villes, régions et pays et, à travers eux, les nouveaux centres de production deviendront de plus en plus interdépendants.

Quatrièmement, la croissance du commerce international est favorisée par des institutions internationales bien établies. La création de

Figure 2.1

Le commerce extérieur s'est accru dans la plupart des régions en développement depuis 1970



Note : Les données sont des moyennes par décennie.

Source : Banque mondiale, *World Development indicators* 1999.

l'Organisation mondiale du commerce (OMC), héritière de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), est le dernier exemple des efforts faits pour instaurer un cadre international plus favorable à l'échange multilatéral de marchandises et de services². Le GATT et l'OMC ont servi à consolider les progrès accomplis grâce à la libéralisation multilatérale des échanges. Mais surtout, l'OMC peut être à l'origine de l'élaboration de nouvelles règles qui contribueront à l'ouverture plus grande encore des marchés. Pour que l'expansion rapide du commerce se poursuive et profite davantage aux pays en développement, il faut que la communauté internationale poursuive le processus de libéralisation et de réforme sur le plan institutionnel.

Dans ce chapitre, nous expliquons d'abord en quoi le système commercial mondial profite aux pays en développement et nous examinons les progrès remarquables de la libéralisation des échanges au cours des 15 dernières années. Les conséquences sociales de cette évolution n'ont pas été suffisamment prises en compte, ce qui a suscité une vive réaction dont le commerce international a été la cible, menaçant la dynamique de la réforme. Nous expliquons ensuite comment la libéralisation des échanges dans deux secteurs — agriculture et services — peut profiter tout particulièrement aux pays en développement. Le développement des réseaux mondiaux de production et l'expansion des villes auront aussi de

profondes répercussions sur le système commercial mondial — en élargissant la participation aux échanges et en rapprochant de plus en plus les participants. Pour finir, nous examinons comment ces tendances influenceront sur le rythme de la libéralisation et sur le soutien apporté à ce processus dans les pays en développement.

Quels avantages le système commercial procure-t-il aux pays en développement ?

La libéralisation des échanges procure deux avantages économiques majeurs. Premièrement, l'abaissement des droits de douane et la modification des prix relatifs permettent de réorienter des ressources vers les activités de production qui contribuent le plus à l'accroissement du revenu national. Les réductions tarifaires mises en œuvre à la suite du Cycle d'Uruguay ont entraîné une augmentation de 0,3 à 0,4 % des revenus nationaux³. Deuxièmement, les pays en retirent des avantages beaucoup plus importants à long terme à mesure qu'ils s'adaptent aux innovations technologiques, aux nouvelles structures de production et aux nouvelles conditions de concurrence.

La libéralisation des échanges a d'autres conséquences importantes. D'une part, elle influe fortement sur le fonctionnement des entreprises. Ses effets sur les entreprises nationales mettent en relief les avantages que les pays en développement retirent de l'accès aux marchés mondiaux.

- L'accroissement des importations impose une discipline aux entreprises en les obligeant à aligner les prix sur les coûts marginaux, réduisant ainsi les distorsions qui apparaissent en situation de monopole, comme on a pu le constater en Côte d'Ivoire, en Inde et en Turquie⁴.
- La libéralisation des échanges peut entraîner une augmentation permanente de la productivité en permettant aux entreprises de se procurer des biens d'équipement modernes et des intrants intermédiaires de qualité à des prix relativement bas. En République de Corée et à Taïwan (Chine), par exemple, certaines entreprises ont augmenté la productivité en diversifiant les intrants intermédiaires utilisés⁵.
- La productivité augmente aussi quand les entreprises sont exposées à une clientèle internationale exigeante et aux « pratiques optimales » de leurs concurrents étrangers. Les entreprises nationales peuvent en profiter pour adapter les

produits mis au point à l'étranger. Comme le montrent des études concernant la Colombie, le Mexique, le Maroc et Taïwan (Chine), les écarts de productivité entre les entreprises exportatrices et les entreprises non exportatrices diminuent souvent quand ces dernières commencent à vendre à l'étranger⁶.

D'autre part, la libéralisation des échanges peut déclencher un processus qui aboutit à la concentration de l'activité économique dans une ville ou une région⁷. Comme les coûts diminuent à mesure que la production augmente, les entreprises ont intérêt à se regrouper géographiquement, jetant ainsi les bases de l'agglomération des activités économiques. Sous l'effet de la demande extérieure, la production s'accroît, les coûts moyens diminuent et les profits augmentent, ce qui attire de nouvelles entreprises fabriquant des produits similaires. L'augmentation du nombre de producteurs de produits finals encourage l'arrivée de producteurs de nouveaux intrants intermédiaires (tels que des services non marchands), spécialement adaptés aux besoins des premiers, ce qui favorise une production plus efficace et entraîne une baisse des coûts et une amélioration de la qualité (et éventuellement une augmentation des revenus). La rentabilité croissante attire un plus grand nombre d'entreprises et le cycle se poursuit jusqu'à ce qu'il y ait saturation — c'est-à-dire jusqu'au moment où la production augmente plus rapidement que la capacité de l'infrastructure locale. Ce processus cumulatif explique pourquoi la productivité est plus élevée dans les zones urbaines (voir chapitre 6)⁸.

Promotion du libre-échange dans le cadre de l'OMC

Le système commercial international doit son vigoureux développement à des institutions efficaces tant au niveau international qu'à l'échelon national : le GATT, pendant de nombreuses décennies, et son successeur, l'OMC. L'OMC sert les intérêts des pays en développement de quatre façons :

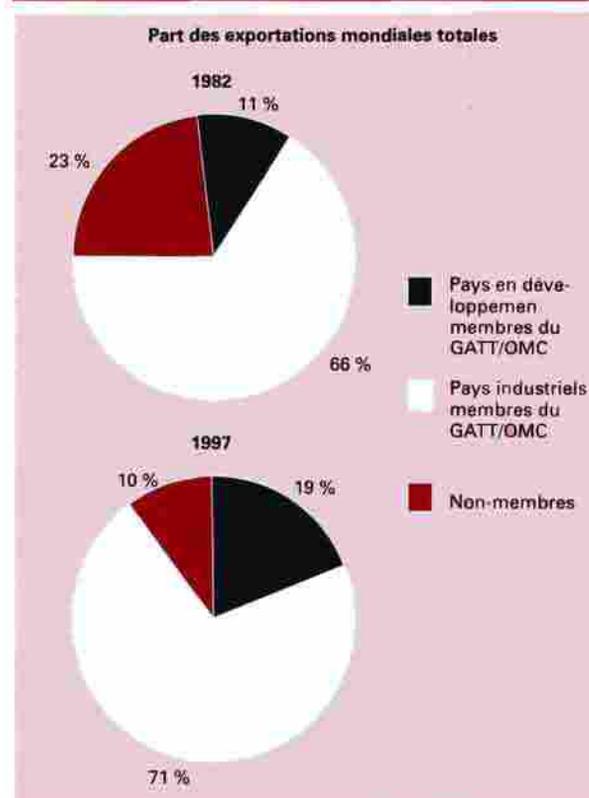
- Elle facilite les réformes commerciales.
- Elle offre un mécanisme de règlement des différends.
- Elle renforce la crédibilité des réformes commerciales.
- Elle encourage la mise en place de régimes commerciaux transparents qui réduisent les coûts de transaction.

Ces avantages expliquent pourquoi les pays en développement sont de plus en plus nombreux à vouloir rejoindre l'OMC. En 1987, 65 pays en développement étaient membres du GATT⁹. Et aujourd'hui, l'OMC compte en son sein 110 pays non membres de l'OCDE, représentant environ 20 % des exportations mondiales (figure 2.2)¹⁰.

L'OMC facilite les réformes commerciales

Les pays ont intérêt à réduire unilatéralement leurs barrières douanières. Mais le coût de cette libéralisation unilatérale est supporté essentiellement par quelques secteurs exposés à la concurrence des importations, tandis que les avantages se répartissent entre un grand nombre de consommateurs. Les bénéficiaires potentiels de la libéralisation sont donc peu motivés pour s'opposer aux adversaires de la réforme. C'est pour surmonter ce problème que l'OMC a été créée — c'est-à-dire pour faciliter les réformes commerciales en modifiant l'équation poli-

Figure 2.2
Les règles de l'OMC s'appliquent à une part plus importante des exportations mondiales, en particulier celles des pays en développement



Source : OMC, Rapport annuel, 1997.

tique en faveur des accords commerciaux multilatéraux. Ces accords profitent aux entreprises exportatrices des pays membres, qui tirent avantage de la baisse des droits de douane sur les marchés d'exportation et qui ont ainsi intérêt à s'opposer aux entreprises qui subissent la concurrence des importations. Pour qu'il y ait le plus grand nombre possible de gagnants, les négociations commerciales multilatérales englobent de nombreux secteurs et de nombreux pays.

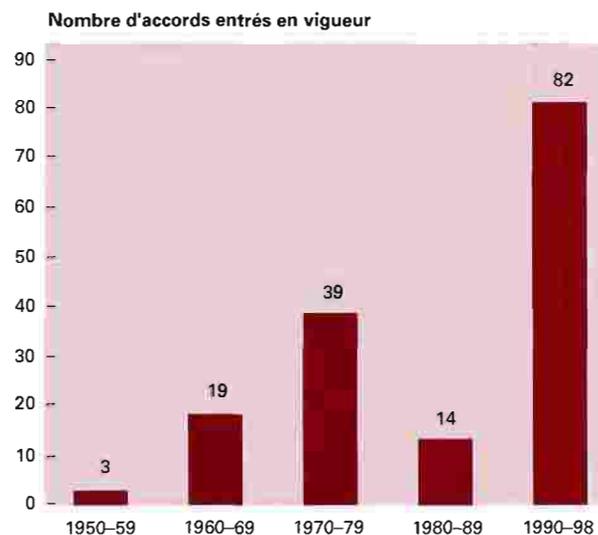
Mais les négociations multilatérales ne sont pas la seule façon de faire pencher la balance en faveur de la libéralisation des échanges. Les pays industriels et les pays en développement sont de plus en plus nombreux à conclure des accords commerciaux régionaux, souvent, mais pas exclusivement, avec des pays voisins. Ces accords se sont multipliés depuis 1990, portant non seulement sur le commerce des marchandises, mais aussi sur les services, les régimes d'investissement et les pratiques réglementaires (figure 2.3). Cette libéralisation à l'échelon régional a favorisé la croissance des échanges et des flux d'investissements intrarégionaux¹¹. La concentration régionale des échanges est même devenue très prononcée dans certains cas. En 1992, le commerce entre les membres de la Communauté andine — Bolivie, Colombie, Équateur et Venezuela — était 2,7 fois plus important que ce que leur revenu national et leur situation géographique auraient en principe permis (encadré 2.1)¹².

L'OMC encourage les pays à régler leurs différends par la voie de la négociation

Le mécanisme de règlement des différends de l'OMC est utile aux pays en développement¹³. Pour régler leurs différends, les membres de l'Organisation engagent d'abord des consultations bilatérales. Si celles-ci échouent, le différend peut être porté devant un groupe d'experts internationaux. Si celui-ci estime que la plainte est fondée, il peut recommander le retrait de la mesure incriminée¹⁴. Si le pays contre lequel la plainte a été déposée n'obtempère pas, le plaignant peut demander l'autorisation de prendre des mesures de rétorsion en retirant des concessions.

Le mécanisme de règlement des différends facilite en principe la mise en œuvre des nombreux accords commerciaux conclus sous l'égide de l'OMC. Mais en raison du coût d'une procédure et des compétences requises pour l'engager, et compte tenu du peu d'avantages qu'il y a à exclure un partenaire commercial d'un petit marché, le mécanisme de règle-

Figure 2.3
Les accords commerciaux régionaux se sont multipliés dans les années 90



Source : Banque mondiale, 1999g.

ment des différends profite surtout aux grands pays en développement ou aux petits pays agissant de concert. Il est néanmoins particulièrement utile aux pays en développement dans certains domaines. Par exemple, dans le secteur des textiles, bon nombre des mesures de libéralisation négociées pendant le Cycle d'Uruguay seront appliquées au cours des dix premières années du XXI^e siècle¹⁶. Le mécanisme de règlement des différends pourrait alors jouer un rôle important en veillant à ce que les pays en développement puissent continuer à développer leurs exportations de textiles. Il peut aussi éviter que ces pays soient en butte à des mesures de limitation des importations prescrites ou autorisées, telles que la conclusion forcée d'accords de restriction « volontaire » des exportations, ou l'application abusive de normes sanitaires pour faire obstacle au commerce, et non pour protéger la santé publique¹⁷.

L'OMC renforce la crédibilité de la libéralisation des échanges

Les pays qui ont privilégié dans le passé le remplacement des importations — en érigeant des obstacles aux importations pour fabriquer localement les produits visés — souhaiteront parfois faire savoir qu'ils ont adopté une orientation plus libérale. Pour cela, ils peuvent choisir de consolider leurs droits de douane dans le cadre de l'OMC¹⁸. Autrement dit, ils peuvent abaisser unilatéralement

Encadré 2.1**Les accords commerciaux régionaux et le système commercial mondial sont-ils complémentaires ou concurrents ?**

La multiplication des accords commerciaux régionaux a fait craindre qu'ils ne sapent les fondements du système commercial mondial en établissant une discrimination à l'encontre des importations et des investissements en provenance des pays tiers. Les détracteurs de ces accords font valoir que cette pratique serait contraire à l'un des principes fondamentaux de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), selon lequel le même traitement doit être appliqué aux importations en provenance de tous les pays membres. De surcroît, la suppression des droits de douane sur les marchandises en provenance de certains pays seulement peut avoir un effet contraire. En effet, si les importations en provenance de pays à prix de revient élevé signataires de l'accord remplacent celles en provenance de pays tiers à prix de revient faible, non seulement les recettes douanières du pays importateur diminuent, mais encore ses importations lui coûtent presque aussi cher qu'auparavant.

Les partisans des accords régionaux soutiennent que ces mécanismes se traduisent par une libéralisation du commerce et de l'investissement beaucoup plus importante que celle pouvant être obtenue dans le cadre de négociations commerciales multilatérales. Ils font valoir aussi que les accords régionaux ne se limitent pas à la libéralisation des échanges, mais tendent aussi vers l'harmonisation des règlements, l'adoption de normes minimales et la reconnaissance des normes et des pratiques des autres pays, ce qui facilite l'accès aux marchés. Certains faits donnent raison aux uns et aux autres. Ainsi, selon une étude récente, les accords régionaux « semblent entraîner une amélioration du bien-être dans les pays participants, avec d'éventuelles retombées négatives limitées sur le reste du monde »¹⁵.

Si l'on constate à l'avenir que les accords régionaux portent préjudice au système commercial mondial, il faudra les

mettre en conformité avec le principe de non-discrimination sur lequel ce système repose. Une solution serait d'amplifier la libéralisation multilatérale des échanges afin de limiter la marge de préférence créée par ces accords. Les gouvernements qui pensent que leur pays pâtit de la multiplication de ces accords ont donc une raison supplémentaire de soutenir la libéralisation multilatérale.

Une autre solution serait de modifier l'accord de l'OMC relatif aux accords commerciaux régionaux pour que les pays membres s'engagent à supprimer, dans un délai déterminé, l'accès préférentiel au marché, ce qui donnerait un caractère provisoire à cet aspect particulier des accords régionaux. Pour que les pays qui sont parties à de tels accords acceptent cette formule, un crédit pourrait leur être attribué pour la réduction des obstacles au commerce, crédit qui pourrait être utilisé par la suite dans les négociations commerciales multilatérales.

Une troisième solution serait de négocier une « clause d'adhésion type » pour les principales formes d'accord. Cette clause énoncerait un ensemble de conditions que les pays tiers devraient remplir pour adhérer à l'accord. Si ces conditions sont remplies, des négociations sont engagées automatiquement en vue de l'adhésion du pays à l'accord régional. Cette clause pourrait aussi éviter le renforcement des obstacles au commerce des pays tiers au moment de la conclusion d'un accord régional ou de l'admission de nouveaux membres.

Source : Baldwin et Venables, 1995 ; Bhagwati, 1991 ; Fernandez et Portes, 1998 ; Frankel, 1997 ; Panagariya, 1999 ; Panagariya et Srinivasan, 1997 ; Primo Braga, Safadi et Yeats, 1994 ; Schiff et Winters, 1998 ; Serra *et al.*, 1998 ; Wei et Frankel, 1996 ; Banque mondiale, 1999g ; Yeats, 1996.

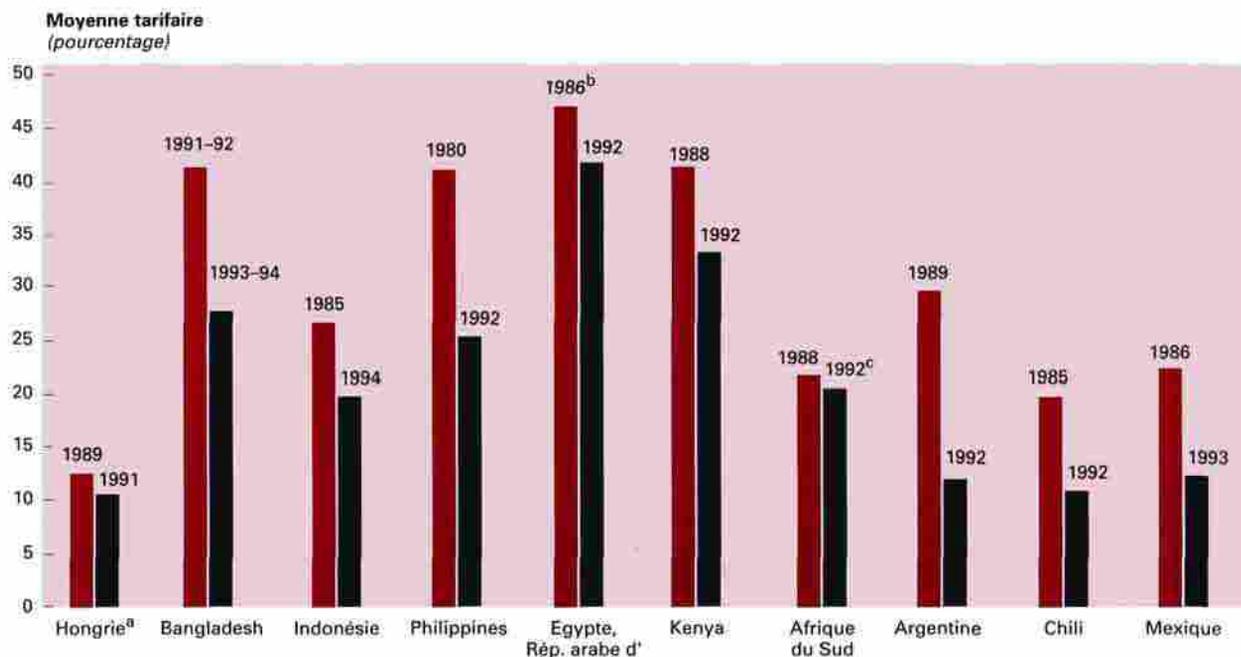
les obstacles au commerce en s'engageant à ne pas en ériger de plus élevés dans l'avenir vis-à-vis de tous les autres pays membres de l'OMC. Cet engagement, appelé « consolidation », fait partie intégrante des obligations que le pays contracte dans le cadre de l'OMC. Il renforce la volonté politique de poursuivre une politique commerciale plus libérale, même si les entreprises concurrencées par les importations tentent de remettre en cause la réforme. En vertu des règles de l'OMC, un pays qui manque à ses obligations doit offrir une compensation à ses partenaires commerciaux dont les intérêts sont lésés¹⁹.

Au cours des 15 dernières années, de nombreux pays en développement ont réduit unilatéralement leurs obstacles au commerce, à la faveur des conditions créées par le GATT et l'OMC. Cette tendance à l'ouverture s'est manifestée sur tous les continents et dans toutes les régions, bien avant la fin du Cycle d'Uruguay (figure 2.4). Par exemple, entre 1988 et 1992, le Kenya a ramené sa moyenne tarifaire de 41,7 à 33,6 %. La crédibilité de ces réformes unila-

térales est l'une des clés de leur succès. Le secteur privé et les investisseurs internationaux réagissent moins favorablement à l'annonce de mesures de libéralisation s'ils pensent que le pays risque de faire marche arrière aux premiers signes de poussée des importations, de difficultés de balance des paiements ou de récession.

Seuls quelques pays ont consolidé leurs mesures commerciales unilatérales, généralement au cours d'un cycle de négociations multilatérales ultérieur²⁰. Pour inciter les pays en développement à le faire, on pourrait leur accorder explicitement un crédit à valoir lors de négociations multilatérales ultérieures s'ils consolident leurs droits de douane avant le début de ces négociations. L'avantage de ces incitations est apparu au cours du Cycle d'Uruguay, où un crédit a été attribué de manière informelle aux pays qui avaient procédé à une telle consolidation. Les pays en développement qui avaient consolidé des mesures unilatérales substantielles ont obtenu 1,50 dollar de concessions tarifaires pour chaque dollar offert, alors que ceux qui n'avaient

Figure 2.4
De nombreux pays en développement se sont engagés sur la voie de la libéralisation avant la fin du Cycle d'Uruguay



Note : Cette figure se base essentiellement sur les taux de droits antérieurs à 1994, car la réduction des moyennes tarifaires après 1994 peut résulter de la mise en œuvre des accords du Cycle d'Uruguay.

a. Données provenant de la base de données de la Commission européenne sur l'accès aux marchés.

b. Moyenne pondérée par les échanges.

c. Moyenne pour le secteur manufacturier.

Source : Drabek et Laird, 1998.

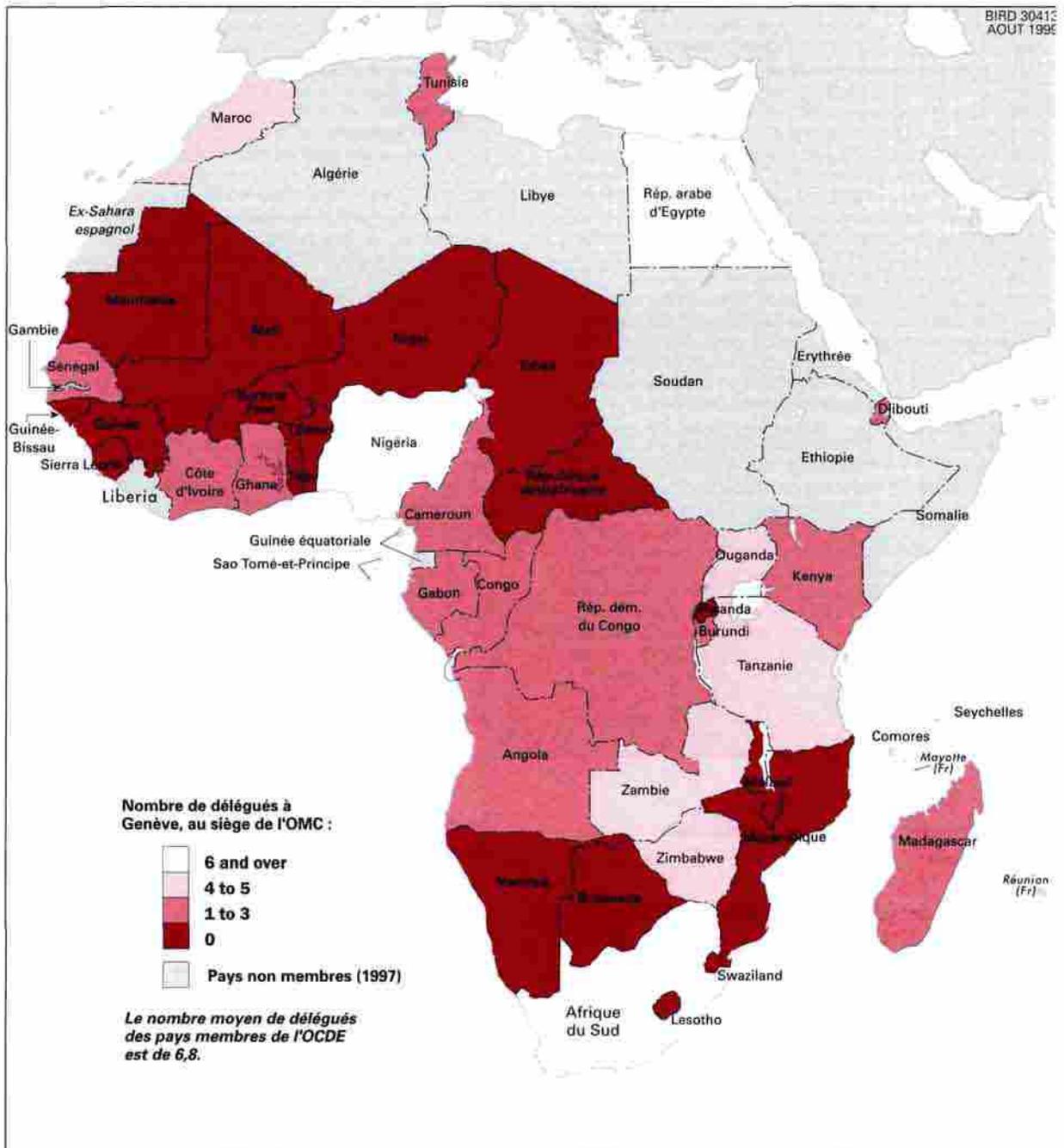
pas entrepris de réforme unilatérale n'ont reçu que 1,10 dollar²¹. La codification de ce système réduirait l'incertitude quant aux avantages de ce mécanisme d'engagement.

L'OMC encourage la transparence

Le Mécanisme d'examen des politiques commerciales établi en 1989 vise à renforcer la transparence des régimes commerciaux dans le monde entier. La politique commerciale d'un pays est examinée tous les deux, quatre ou six ans, en fonction de sa part du commerce mondial. Les représentants des pays membres analysent les résultats de ces examens dans un cadre propice à un débat non conflictuel sur les pratiques commerciales²². Cela dissuade les pays, en particulier ceux qui dominent le commerce mondial, d'adopter et de maintenir des mesures commerciales qui contreviennent aux règles internationales. Ce mécanisme force les pays membres à respecter les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'OMC tout en réduisant les tensions entre eux.

L'OMC aide à renforcer les capacités techniques en matière de commerce dans les pays les moins avancés

Le nombre et la complexité croissante des questions abordées à l'OMC ont amené à se demander si les pays en développement disposaient des compétences techniques nécessaires dans leurs capitales et dans leurs missions à Genève²³. En 1997, les pays industriels avaient en moyenne 6,8 délégués à Genève pour suivre les activités de l'OMC, tandis que les pays en développement en avaient 3,5 (figure 2.5). Comme ces derniers sont moins bien représentés, ils peuvent avoir des difficultés à négocier les accords commerciaux les plus favorables et à utiliser efficacement le mécanisme de règlement des différends. Pour y remédier, la Banque mondiale a élaboré, conjointement avec d'autres institutions multilatérales, un cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés, dont l'objectif est de préparer les pays en développement à participer efficacement aux activités de l'OMC (encadré 2.2).

Figure 2.5**Des partenaires égaux ? Représentation des pays africains à l'OMC**

Note : Les données correspondent à l'année 1997. Maurice, qui n'apparaît pas sur la carte, avait quatre délégués à Genève.

Encadré 2.2**Renforcer les compétences techniques en matière de politique commerciale : le Cadre intégré pour l'existence technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés**

Le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés, partenariat entre les organisations multilatérales et les pays les moins avancés, vise à faciliter l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale. L'idée en a été lancée dans la Déclaration ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce de 1996, qui demandait que les pays membres de l'OMC assurent aux pays les moins avancés un plus large accès à leurs marchés et que les institutions multilatérales compétentes — OMC, Banque mondiale, Fonds monétaire international, Programme des Nations Unies pour le développement, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et Centre du commerce international — établissent un cadre intégré pour l'assistance liée au commerce.

Le Cadre intégré prévoit des mesures pour développer l'infrastructure, simplifier la conduite des affaires, améliorer l'efficacité et la transparence de l'administration des douanes, permettre aux gouvernements d'élaborer des politiques commerciales efficaces et aider le secteur privé à trouver des marchés extérieurs et à opérer sur ces marchés. Il vise aussi à aider les pays les moins avancés à participer plus activement aux activités de l'OMC et à contribuer à la définition des thèmes du prochain cycle de négociations multilatérales.

En établissant ce cadre intégré, l'OMC a invité chacun des pays les moins avancés à présenter une évaluation de l'assistance requise dans le domaine du commerce, notamment au plan de l'infrastructure matérielle, de la valorisation des ressources humaines et du renforcement des capacités institutionnelles. Dans leur évaluation des principaux obstacles à l'expansion du commerce, la plupart des pays ont fait état des contraintes liées à l'offre et du manque de compétences techniques. Les pays doivent actualiser leurs évaluations et hiérarchiser leurs besoins afin d'établir des pro-

grammes pluriannuels d'assistance dans le secteur du commerce qui seront présentés aux bailleurs de fonds lors de consultations sur les questions commerciales, qui doivent aboutir, pour chaque pays participant, à l'annonce d'engagements concrets constituant un programme d'assistance bien arrêté.

Sur les 48 pays les moins avancés, 40 ont déjà présenté une évaluation de leurs besoins. L'Ouganda a déjà mis en œuvre son programme, et 16 autres pays ont élaboré le leur en vue d'une consultation des bailleurs de fonds prévue en 1999. L'examen du programme pluriannuel à la réunion du Groupe consultatif tenue à Kampala en décembre 1998 a rehaussé le profil du Cadre intégré. Plusieurs bailleurs de fonds, comme l'Agence des États-Unis pour le développement international et le Département pour le développement international du Royaume-Uni, se sont engagés à soutenir certaines activités. Des équipes des organismes multilatéraux fournissent une assistance aux pays dont elles s'occupent quand ils en font la demande.

L'expérience de l'Ouganda montre à quel point le Cadre intégré peut être utile à un pays en développement. L'Ouganda a présenté son programme à la réunion du Groupe consultatif tenue en 1998. La mission résidente de la Banque mondiale en Ouganda a établi le processus opérationnel pour la mise en œuvre du programme en mettant à profit les projets d'investissements sectoriels en cours dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des routes. Un comité directeur, sous l'égide du ministère du Commerce, a examiné l'évaluation des besoins et a classé les différents points en fonction des priorités générales du pays. La présence au comité directeur des bailleurs de fonds et représentants du secteur privé a facilité le consensus et a garanti le financement intégral des activités prioritaires définies par le programme.

Maintenir la dynamique de la réforme commerciale

Le succès des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay et la multiplication des accords commerciaux régionaux ont suscité un élan considérable en faveur de l'intégration plus étroite des pays dans le système commercial mondial. Les gouvernements des pays en développement et des pays industriels doivent maintenant soutenir cet élan. Au cours des dernières années, l'attention s'est portée sur les effets du commerce international, notamment sur les problèmes d'inégalité, de pauvreté, d'environnement et de financement de la protection sociale²⁴. Bien que les faits prouvent presque toujours que les craintes à cet égard sont infondées, les gouvernants sont de plus en plus sensibles à ces préoccupations.

Craintes récemment suscitées par le rythme des réformes commerciales

Les exportations des pays en développement vers les pays industriels ont augmenté. Dès 1990, beaucoup de ces derniers avaient enregistré une nette progression de leurs importations de marchandises par rapport à leur production, ce qui avait renforcé la concurrence pour accéder à leurs marchés²⁵. De plus, la composition des exportations des pays en développement a changé, suscitant une concurrence plus intense dans le secteur des produits manufacturés, en particulier des produits de moyenne et haute technologie. Par exemple, la part des produits de haute technologie exportés par les pays d'Asie de l'Est s'est fortement accrue entre 1985 et 1996. Dans le même temps, les pays d'Amérique latine et l'Inde ont réduit leurs exportations de produits manufacturés à base de ressources naturelles pour exporter

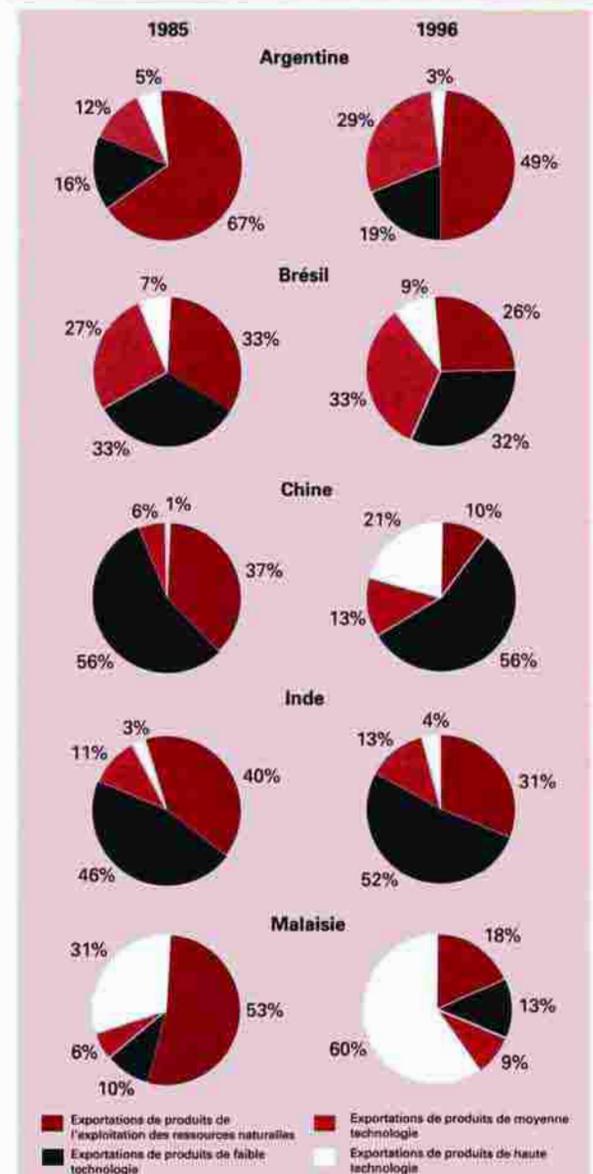
davantage de produits de faible et moyenne technologie (figure 2.6). La qualité des exportations de produits des industries mécaniques, de vêtements, de textiles et de chaussures de la République tchèque, de la Hongrie, de la Pologne et de l'ex-Yougoslavie s'est également améliorée dans les années 90²⁶.

Ces pressions concurrentielles accrues contribuent à l'amélioration globale du bien-être national, mais elles sont mal accueillies par les entreprises exposées à la concurrence des importations, qui ont lancé une vaste campagne contre la libéralisation du commerce tant dans les pays en développement que dans les pays industriels. Outre les pressions qu'elles exercent sur les dirigeants, ces entreprises utilisent les lois antidumping — toujours autorisées par les règles de l'OMC — pour accuser leurs concurrents étrangers de recourir à des pratiques commerciales déloyales. Une marchandise est réputée faire l'objet d'un dumping si son prix à l'exportation est inférieur au prix pratiqué sur le marché d'origine ou au coût de production moyen. Les lois antidumping permettent aux pays d'imposer des droits compensateurs sur les produits importés s'il est établi qu'ils font l'objet d'un dumping sur leur marché et que cela cause un dommage grave à une branche de production nationale²⁷.

Jusqu'au début des années 90, les pays qui recouraient le plus aux lois antidumping étaient l'Australie, le Canada, la Communauté européenne (alors composée de 12 membres), les États-Unis et la Nouvelle-Zélande. D'autres pays en ont fait autant par la suite, notamment les pays en développement comme l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Brésil, la Corée, l'Inde et le Mexique (tableau 2.1). À la fin des années 90, 50 % des procédures antidumping étaient engagées par des pays en développement, contre moins de 20 % à la fin des années 80 (figure 2.7). Les pays en développement sont aussi devenus la cible de procédures antidumping presque autant que les pays industriels (figure 2.8). Ce phénomène prend de l'ampleur, menaçant l'accès aux marchés et les fruits de la libéralisation des échanges²⁸.

La réaction contre la concurrence accrue des importations ne se limite pas aux procédures antidumping. D'aucuns se sont plaints qu'elle affectait l'emploi et était la cause de l'inégalité croissante des revenus observée dans certains pays industriels²⁹. Ces inquiétudes ont amené à réclamer des mesures pour freiner, stopper ou même inverser la libéralisation du commerce dans les pays industriels — ce qui se répercuterait directement sur le nombre et la taille des marchés d'exportation ouverts aux pays en développement.

Figure 2.6
En l'espace d'une dizaine d'années, la composition des exportations de nombreux pays en développement a changé



Note : Les catégories de produits exportés tiennent compte de l'intervention de scientifiques et d'ingénieurs dans la production et de l'importance des activités de recherche-développement requises. Les *produits d'exploitation des ressources naturelles* sont des produits bruts non finis. Les *produits de faible technologie* sont généralement des produits manufacturés nécessitant beaucoup de main-d'œuvre et peu de qualification, comme les textiles, les vêtements et les chaussures. Les *produits de moyenne technologie* sont des produits à circulation rapide qui nécessitent un certain effort de conception, comme les automobiles, les produits chimiques, les machines industrielles et l'électronique grand public. Les *produits de haute technologie* sont des produits qui nécessitent à la fois beaucoup de main-d'œuvre très qualifiée et une importante activité de recherche-développement, tels que les substances chimiques nobles et les produits pharmaceutiques, les avions et les instruments de précision.

Source : Lall, 1998.

Tableau 2.1
Procédures antidumping notifiées par les pays membres du GATT et de l'OMC, 1987-97

	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Nouveaux utilisateurs	24	17	19	20	48	70	162	114	83	148	115
Utilisateurs traditionnels	96	107	77	145	180	256	137	114	73	73	118

Note : Les utilisateurs traditionnels des lois antidumping sont l'Australie, le Canada, la Communauté européenne (et son successeur l'Union européenne), les États-Unis et la Nouvelle-Zélande. Cette classification est reprise de la source. Les nouveaux utilisateurs sont l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Brésil, la République de Corée, l'Inde et le Mexique.
Source : Miranda, Torres et Ruiz, 1998.

L'existence d'une corrélation entre l'augmentation des importations et l'aggravation de l'inégalité des revenus est très contestée. À quelques exceptions près, les études empiriques ont montré que les importations en provenance des pays en développement ont une incidence assez limitée sur les salaires et l'emploi dans les pays industriels³⁰. Ces études ne nient pas que l'inégalité des revenus s'accroît, mais elles laissent entendre que, comme l'accroissement des échanges n'en est pas la cause première, l'apparition de nouveaux obstacles au commerce ne résoudrait probablement pas ce problème pressant³¹.

Figure 2.7
Multiplication des procédures antidumping engagées par de nouveaux pays entre 1987 et 1997



Note : Les pays utilisateurs traditionnels des lois antidumping sont l'Australie, le Canada, la Communauté européenne (et son successeur l'Union européenne), les États-Unis et la Nouvelle-Zélande. Cette classification est reprise de la source. Les nouveaux pays sont l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Brésil, la République de Corée, l'Inde et le Mexique.

Source : Miranda, Torres et Ruiz, 1998.

Soutenir la réforme en soumettant les importations et les produits locaux aux mêmes règles de concurrence

La multiplication des procédures antidumping contre des entreprises étrangères risque de compromettre l'un des principaux avantages que procure un système commercial mondial fondé sur des règles : l'accès stable et prévisible aux marchés extérieurs³². Les lois antidumping ne traitent pas de la même façon les effets de la concurrence étrangère et ceux de la concurrence intérieure, bien que cela n'ait aucune justification économique. Il serait possible de mettre les entreprises étrangères et les sociétés locales sur un pied d'égalité en négociant un accord international prévoyant la suppression des lois antidumping et en soumettant les importations aux lois nationales en matière de concurrence. Cela étant, s'il se pose un problème relevant de la législation antitrust — par exemple, la vente à des prix abusivement bas —, il faut certes y remédier mais, en règle générale, il faut laisser aux entreprises le soin de déterminer les prix.

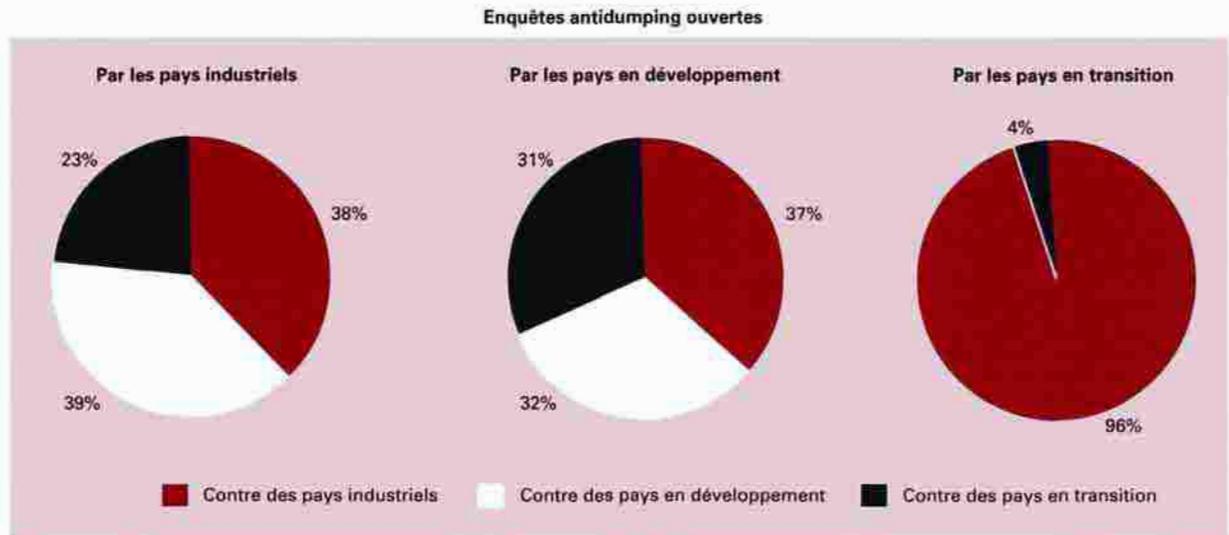
Soutenir la réforme en facilitant l'adaptation à la libéralisation des échanges

Les partisans de la libéralisation des échanges devraient accorder une plus grande attention à l'élaboration de mesures de protection sociale et de politiques d'éducation et de formation facilitant l'adaptation du marché du travail aux chocs endogènes et exogènes³³. En complétant les mesures de libéralisation par des politiques de l'emploi susceptibles de faciliter l'ajustement, on renforcera la cohésion sociale tout en neutralisant les pressions en faveur d'une fermeture du marché intérieur aux produits étrangers³⁴.

La recherche de politiques novatrices susceptibles de réduire le coût de l'ajustement économique se poursuit. Il a été proposé, par exemple, d'établir un programme de garantie des revenus pour compenser en partie, à court terme, les pertes de salaires dues à l'ajustement. Un tel programme atténuerait les conséquences des licenciements tout en maintenant

Figure 2.8

En ouvrant des enquêtes antidumping, les pays industriels et les pays en développement se visent mutuellement dans des proportions presque égales



Source : Miranda, Torres et Ruiz, 1998.

l'incitation à rechercher un emploi³⁵. Toutefois, il n'est guère justifié, du point de vue économique, de traiter différemment les salariés victimes de la concurrence des importations et ceux qui sont victimes de la concurrence intérieure, des chocs macroéconomiques, de l'adoption de nouvelles technologies ou de toute autre forme d'ajustement économique. Les politiques d'ajustement devraient viser à amortir l'impact de tous les chocs, d'où qu'ils viennent.

Soutenir la réforme en s'attaquant directement aux conditions de travail dans les pays en développement

Les conditions de travail dans les pays en développement ont récemment fait l'objet d'une grande attention surtout grâce aux efforts des organisations non gouvernementales (ONG). Les sociétés multinationales sont tout particulièrement dans le collimateur. Des informations accablantes ont été diffusées, révélant que la main-d'œuvre qu'elles employaient percevait un salaire bien inférieur au minimum dans les pays industriels et travaillait dans des locaux qui étaient loin d'être conformes aux normes de sécurité en vigueur dans les pays à revenu élevé. La publicité donnée à ces problèmes a amené à réclamer la reconnaissance des normes de travail internationales par l'OMC et la mise en place de sanctions commerciales pour les faire respecter³⁶. Cette proposition suscite une vive polémique, mais rien ne prouve que des normes de travail moins

strictes améliorent les résultats à l'exportation³⁷. De surcroît, l'imposition de sanctions commerciales frappant des produits exportés par les pays en développement — en particulier dans des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre — entraînerait une baisse des salaires et une aggravation des conditions de travail dans ces pays. Il existe de meilleures solutions, comme la mise en place de programmes d'aide pour améliorer les conditions de travail. Les pays en développement peuvent aussi prendre eux-mêmes des mesures pour améliorer le sort des travailleurs, notamment des enfants (encadré 2.3).

Soutenir la réforme en garantissant la légitimité des règles commerciales mondiales

Les différends entre les pays membres de l'OMC risquent de se multiplier dans l'avenir en raison de l'intensification de la concurrence sur tous les marchés et de la portée plus étendue des règles commerciales multilatérales. Les ONG, les collectivités locales et même les entreprises privées voudront être associées aux procédures de règlement des différends³⁸. Si ces pressions ne sont pas bien maîtrisées, la légitimité des règles commerciales mondiales risque d'être remise en cause.

Pour garantir leur légitimité, il faut tout d'abord mettre davantage de ressources à la disposition de l'OMC pour assurer le bon fonctionnement du mécanisme de règlement des différends. Plusieurs

Encadré 2.3**Le travail des enfants : étendue du problème, méfaits constatés et remèdes possibles**

Dans les pays en développement, quelque 250 millions d'enfants de 5 à 14 ans travaillent, dont au moins 120 millions à plein temps. C'est le cas de 61 % des enfants en Asie, de 32 % en Afrique et de 7 % en Amérique latine. Environ 70 % de ces enfants sont des travailleurs familiaux non rémunérés. Moins de 5 % sont engagés par des entreprises produisant pour l'exportation. Dans les régions rurales, la grande majorité des enfants travaillent dans l'agriculture, tandis que, dans les zones urbaines, ils sont plutôt employés dans le secteur des services et le secteur manufacturier.

Les statistiques officielles semblent indiquer que les garçons sont plus nombreux à travailler que les filles, mais la différence tient principalement à ce que les premiers ont généralement un emploi plus visible (à l'usine, par exemple), tandis que les secondes exécutent des tâches ménagères non rémunérées ou travaillent comme domestiques. Compte tenu de cette différence, garçons et filles travaillent dans des proportions analogues, mais l'intensité de leur travail peut cependant varier, les filles travaillant plus longtemps. Cela concorde avec le fait que le taux de scolarisation des filles dans les pays en développement est généralement inférieur à celui des garçons, comme on peut l'observer couramment.

Le travail des enfants n'est pas toujours néfaste. Les enfants qui travaillent et qui vivent dans un environnement stable avec leurs parents ou sous la protection d'un tuteur peuvent recevoir une éducation extrascolaire et se former sur le tas. Bon nombre d'enfants étudient parallèlement à leur travail, et leurs salaires aident à scolariser leurs frères et sœurs. Toutefois, certaines formes d'emploi, comme la prostitution et le travail forcé ou servile, sont dangereuses pour la santé des enfants, tant physique que mentale.

Plus le PIB par habitant est élevé, moins les enfants participent à la vie active. Alors que, dans les pays les plus pauvres, près de la moitié des enfants travaillent, ce nombre diminue rapidement dès que le PIB par habitant atteint 1 200 dollars environ. Le travail des enfants est aussi moins fréquent là où le taux de scolarisation est plus élevé et l'enseignement de meilleure qualité, mais ces rapports varient considérablement d'un pays à l'autre.

Les politiques permettant de réduire le travail des enfants se justifient incontestablement du seul point de vue strictement économique. Les enfants qui travaillent à un âge précoce pendant de longues périodes ne peuvent pas acquérir les connaissances nécessaires pour obtenir plus tard un salaire plus élevé, et la société perd ainsi un capital humain indispensable. À l'âge adulte, leur productivité est faible, ce qui pèse sur la croissance économique.

Plusieurs solutions ont été proposées pour réduire le travail des enfants. Elles ne s'excluent pas mutuellement et leur panachage permet probablement d'obtenir les meilleurs résultats.

- **Lutte contre la pauvreté.** La pauvreté est l'une des principales causes du travail des enfants sous des formes néfastes. Dans les ménages pauvres, le salaire des enfants peut être indispensable pour assurer la subsistance de la famille. Bien que le recul de la pauvreté soit un processus à long terme, les programmes qui augmentent les revenus des pauvres, remédient aux contraintes financières et assurent une protection sociale peuvent aider à court terme à réduire le travail des enfants.
- **Scolarisation des enfants.** Le travail des enfants a tendance à diminuer quand les taux de scolarisation primaire augmentent. Dans les régions rurales, la meilleure solution serait peut-être de faire en sorte que les enfants puis-

sent aller à l'école et travailler simultanément. Il faudrait donc établir un calendrier scolaire qui n'empiète pas sur la période où les travaux agricoles battent leur plein. Il faudrait aussi réduire le coût de l'éducation au moyen de subventions, d'allocations et de programmes de repas scolaires afin d'encourager les familles à envoyer les enfants à l'école plutôt qu'au travail.

- **Services de soutien pour les enfants qui travaillent.** Il s'agit, par exemple, de fournir des repas, des cours d'alphabétisation et des abris de nuit. Ces programmes étant généralement limités aux enfants qui travaillent dans la rue, leur portée est assez limitée.
- **Sensibilisation du public.** Cela recouvre un large éventail d'activités ; l'objectif est de faire mieux connaître les risques inhérents au travail des enfants, de sensibiliser les parents à la perte de capital humain que cette activité implique et de faire participer les employeurs, les syndicats et la société civile aux actions de lutte nécessaires.
- **Application des textes législatifs et réglementaires.** La plupart des pays ont des lois et des règlements régissant le travail des enfants, mais ils ne les font pas respecter. Cela dit, leur application plus systématique peut au bout du compte nuire à ceux qu'elle est censée protéger, en réduisant le revenu des familles pauvres et en poussant les enfants dans des emplois plus dangereux et plus clandestins. L'autre solution serait de cibler la législation sur les formes les plus intolérables du travail des enfants. Une nouvelle convention adoptée en juin 1999 sous l'égide de l'Organisation internationale du travail (OIT) s'attaque à cette dimension du problème, couvrant des aspects tels que l'esclavage, la prostitution, le travail forcé ou servile et le travail illicite et dangereux.

Les autres propositions pour réduire le travail des enfants ne manquent pas — application de sanctions commerciales, boycott des consommateurs et adoption de clauses sociales et de règles de certification ou d'étiquetage —, mais elles soulèvent de nombreux problèmes. Par exemple, les mesures commerciales frapperaient avant tout les produits du secteur structuré, ce qui pourrait avoir pour effet de pousser les travailleurs (y compris les enfants) à se replier sur le secteur informel, où les conditions de travail sont généralement moins bonnes. Des sanctions commerciales, qui peuvent n'être rien de plus que des mesures protectionnistes déguisées, peuvent être appliquées d'une façon qui n'a aucun rapport avec le travail des enfants. Enfin, il est souvent impossible de contrôler l'application des règles d'étiquetage et des clauses sociales.

La Banque mondiale a pris des mesures pour lutter contre les formes néfastes du travail des enfants dans le cadre de ses efforts pour faire reculer la pauvreté et d'un programme créé à cette fin, en mai 1998. Ce dernier, qui est le point de convergence des activités qu'elle mène dans ce domaine, encourage des opérations telles que celles qui visent à évaluer le ralentissement du travail des enfants. Il tire parti de l'expérience internationale d'experts provenant des milieux universitaires, des organisations non gouvernementales et d'autres organisations multilatérales et bilatérales comme le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'OIT.

Source : Fallon et Tzannatos, 1998 ; Grootaert et Kanbur, 1995 ; OIT, 1993 ; Banque mondiale, 1999f.

autres mesures peuvent aussi être envisagées³⁹. Les groupes spéciaux chargés de l'examen des différends pourraient être autorisés à recueillir des témoignages émanant de milieux autres que les gouvernements, de manière que toutes les parties intéressées puissent faire entendre leur voix. De plus, la jurisprudence résultant de ces procédures pourrait être examinée lors des réunions ministérielles de l'OMC afin de corriger les incohérences que les différends pourraient révéler dans les dispositions des accords.

Le commerce international et le développement au cours des 25 prochaines années

Les institutions internationales chargées des questions commerciales et la libéralisation des échanges ne sont qu'un moyen de parvenir à une fin. Elles donnent une impulsion au commerce des produits traditionnels et des nouveaux produits, ce qui stimule la concurrence, améliore la productivité et encourage les transferts de technologie, contribuant au bout du compte à l'amélioration du bien-être social. L'expérience des 50 dernières années montre que les règles du commerce mondial accroissent les avantages de la libéralisation unilatérale des échanges en poussant les pays à réduire les obstacles au commerce et à ne pas adopter de politiques qui entravent les échanges.

Le système commercial mondial est confronté à plusieurs problèmes (examinés plus haut) auxquels il faut s'attaquer pour continuer à aller de l'avant. Une fois ces problèmes réglés, quels seront les moyens de stimuler la croissance ? Quatre activités joueront sans doute un rôle prépondérant à cet égard dans les dix ou vingt premières années du siècle prochain : le commerce agricole, l'investissement étranger et le commerce des services, les réseaux de production internationaux et les échanges induits par l'urbanisation⁴⁰. D'autres possibilités ont déjà été examinées ailleurs. Par exemple, l'établissement d'un régime de protection des droits de propriété intellectuelle dans les pays en développement a été examiné dans le *Rapport sur le développement dans le monde, 1998-1999 : Le savoir au service du développement*⁴¹. La Banque mondiale n'est pas la seule à analyser ces questions, comme le montre l'étude de l'OCDE de 1998, intitulée *Pour l'ouverture des marchés*.

Stimuler le commerce des produits agricoles

Dans les pays en développement, l'agriculture offre des possibilités non seulement de développer le commerce d'exportation, mais aussi d'améliorer les

moyens de subsistance de la population rurale, comme le montre clairement l'étude de cas sur la Tanzanie, au chapitre 8. Les négociations commerciales du Cycle d'Uruguay n'ont permis de réaliser qu'une petite partie des gains que peut procurer la libéralisation du commerce des produits agricoles parce que les pays étaient réticents à réduire les obstacles à ce commerce⁴². De nouvelles possibilités apparaîtront probablement sous l'effet de divers facteurs, tels que la modification des habitudes des consommateurs, la diminution du coût des transports aériens, les progrès de la biotechnologie et la libéralisation des règles du commerce mondial.

En raison de l'augmentation du revenu des consommateurs et du recul de la demande d'aliments surgelés, en conserve ou transformés sous d'autres formes, il est plus important d'offrir des produits à forte valeur ajoutée que des denrées en vrac homogènes. La diminution du coût du transport terrestre et aérien permet aux entreprises d'approvisionner de nouveaux marchés en produits frais. La diversification de la production agricole grâce aux progrès de la biotechnologie pourrait être particulièrement utile pour les pays en développement dont le climat ne permet qu'une gamme limitée de cultures. Ces nouveaux éléments permettent de diversifier les exportations et les débouchés. Toutefois, les exportations peuvent être entravées si l'infrastructure locale et les règlements commerciaux du pays ne permettent pas une livraison rapide. Les craintes au sujet de la sécurité des denrées alimentaires peuvent amener à réclamer l'interdiction de l'importation de certains produits, ce qui peut aussi freiner les exportations. Le différend qui oppose de longue date l'Union européenne et les États-Unis au sujet de l'utilisation d'hormones dans l'alimentation du bétail n'en est qu'un exemple. Il faut donc s'attendre à ce que le débat sur la politique commerciale agricole ne se limite pas à la question de l'accès aux marchés et porte aussi sur les méthodes de production⁴³.

L'accord du Cycle d'Uruguay sur l'agriculture a jeté les bases d'une libéralisation future. Les pays sont convenus de convertir les mesures non tarifaires en mesures tarifaires et de fixer leurs droits de douane à un niveau égal ou inférieur à un certain plafond (le taux de droit « consolidé »). Ils sont aussi convenus d'appliquer les mêmes plafonds aux subventions à l'exportation et aux subventions intérieures. L'avantage de cette approche est qu'elle permet de mettre fin aux innombrables distorsions en instituant trois catégories de mesures observables et en fixant des niveaux maximums qui peuvent être

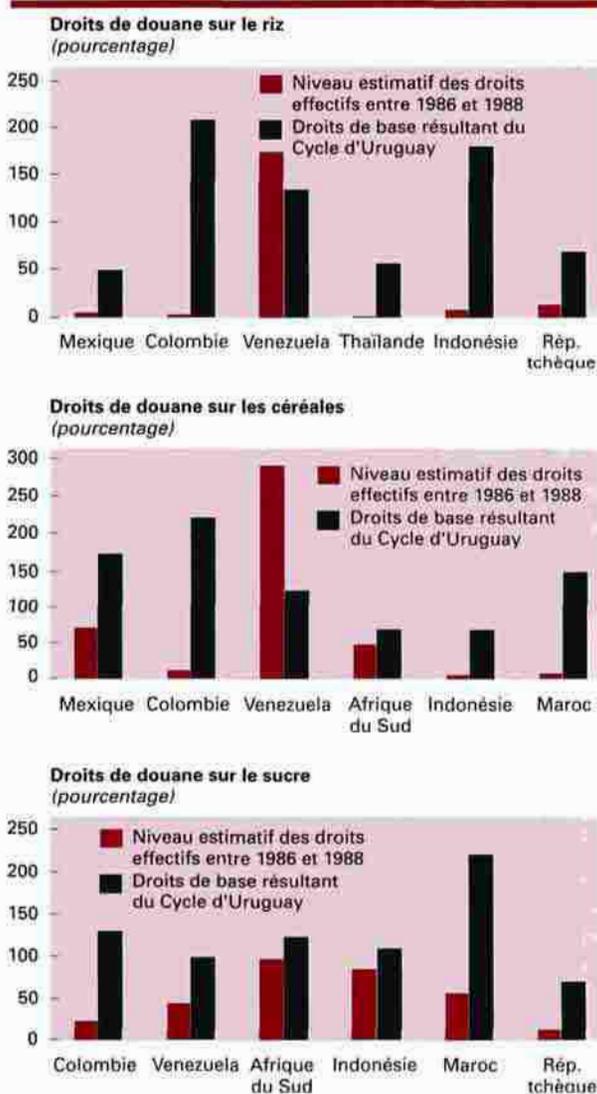
renégociés à la baisse par la suite⁴⁴. De nombreux pays ont cependant profité de cette occasion pour convertir leurs mesures non tarifaires en droits plafonds très élevés. Pour trois produits dont le commerce est important — le riz, les céréales et le sucre —, de nombreux gouvernements ont choisi de fixer le taux maximal autorisé à un niveau bien plus élevé que le droit de douane effectivement perçu entre 1986 et 1988 (figure 2.9).

Ces tarifs sont très préjudiciables pour plusieurs raisons. Premièrement, ils entraînent le renchérissement des produits alimentaires sur le marché intérieur où les prix sont plus élevés que les prix mondiaux. Deuxièmement, ils augmentent les coûts des industries agroalimentaires nationales, ce qui nuit à leur compétitivité à l'exportation. Troisièmement, l'expansion artificielle du secteur agricole local accroît la demande de ressources, dont le prix augmente pour l'ensemble de l'économie⁴⁵. À ces coûts économiques s'ajoutent les coûts liés aux subventions à l'exportation des produits agricoles et aux impôts qui servent à les financer. Le prochain cycle de négociations commerciales devrait donc viser à une réduction substantielle des obstacles au commerce des produits agricoles et des obstacles érigés par les monopoles d'État qui commercialisent ces produits⁴⁶.

Comme ces obstacles faussent la répartition des ressources nationales, leur abolition entraînera des ajustements qui pourraient accroître l'exode rural. La réforme pourrait aussi faire craindre que le pays devienne tributaire des importations de produits agroalimentaires. Les perturbations provoquées par la réforme commerciale rendent encore plus nécessaires l'accroissement de la flexibilité du marché du travail et la mise en place de solides filets de protection sociale. En 1996-97, la Banque mondiale a accordé des prêts à plus de 20 pays pour faciliter les ajustements liés à la réforme. Une aide a été offerte aussi aux pays confrontés à des pénuries alimentaires et à d'autres urgences agricoles⁴⁷.

Les progrès de la biotechnologie ont introduit un nouvel élément dans la politique commerciale agricole — les règlements sanitaires et phytosanitaires. Ces règlements peuvent être des instruments très imprécis, imposant des restrictions à l'importation qui vont bien au-delà de ce qui est nécessaire pour protéger la santé publique⁴⁸. Toutefois, les pouvoirs publics ont souvent le souci légitime de protéger la santé. L'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires issu du Cycle d'Uruguay vise à établir un équilibre entre ces préoccupations légitimes et les restrictions indues, en faisant en sorte que les règlements sanitaires et phytosanitaires ne désavantagent pas délibérément les fournisseurs étran-

Figure 2.9
Durant le Cycle d'Uruguay, de nombreux pays ont consolidé leurs droits de douane sur les produits agricoles à des niveaux bien supérieurs au niveau estimatif des droits effectifs entre 1986 et 1988



Note : Les données concernent certains produits qui ont fait l'objet d'une tarification et pour lesquels des mesures de sauvegarde sont prévues.

Source : Hathaway et Ingco, 1996.

gers. Il prescrit que les normes nationales, qui peuvent être plus strictes que les normes internationales, doivent s'appuyer sur des données scientifiques avérées⁴⁹. Mais même des règlements apparemment incontestables, basés sur des éléments scientifiques, peuvent donner matière à des plaintes, et la mise en œuvre de cet accord imposera une charge supplémentaire au mécanisme de règlement des différends de l'OMC. En effet, il se peut

que les membres des groupes spéciaux soient amenés à évaluer les arguments scientifiques de chaque partie et les implications pour le commerce international⁵⁰.

Libéralisation du commerce et de l'investissement étranger dans le secteur des services

L'évolution des technologies, de la demande et des structures économiques fera de l'échange de services une forme de commerce de plus en plus importante au XXI^e siècle (figure 2.10). La diminution du coût des communications et l'application de normes internationales communes pour certains services professionnels ont contribué à la forte progression du commerce des services observée au milieu des années 90. Les pays en développement peuvent retirer des avantages considérables de la libéralisation de ces échanges, en particulier dans des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre comme la construction et les services maritimes⁵¹. Cette libéralisation améliorera aussi la compétitivité des secteurs productifs qui utilisent les services comme intrants.

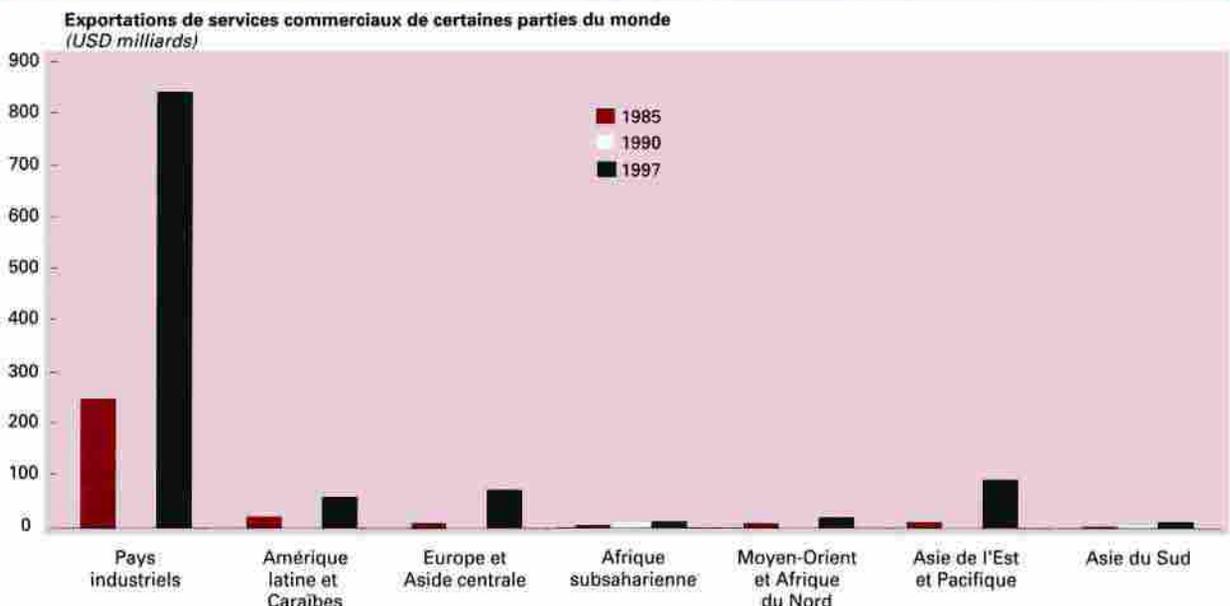
Entre 1994 et 1997, les exportations mondiales de services ont augmenté de plus de 25 % et, d'après les prévisions de croissance pour le commerce des services aux États-Unis, ce rythme devrait reprendre au début du siècle prochain, une fois dissipés les effets macroéconomiques de la crise en Asie de l'Est. Cette croissance vien-

dra en grande partie des pays en développement d'Asie ainsi que du Brésil, remettant en cause la domination des entreprises nord-américaines et européennes⁵². De plus, les progrès du commerce électronique ouvrent de nouvelles perspectives à l'échange de services. Cela permet, par exemple, à un important fabricant ukrainien de turbines éoliennes de sous-traiter toutes les tâches d'information administrative et financière à un cabinet d'experts-comptables établi dans le sud de l'Angleterre⁵³.

La libéralisation des services représente un enjeu considérable, car la plupart des industries utilisent des services dans le processus de production. Pour rester compétitives, les industries manufacturières ont besoin d'un accès peu coûteux et fiable aux réseaux mondiaux de communications et de transports. Comme le facteur temps est de plus en plus important — conséquence de la réduction du cycle de vie des produits et de la production en flux tendu —, les acheteurs étrangers doivent être sûrs que les produits dont ils ont besoin peuvent être livrés au moment voulu. L'inefficacité des systèmes de transport (voir l'étude de cas sur la République arabe d'Égypte au chapitre 8) peut empêcher les entreprises nationales de participer aux réseaux mondiaux de production.

Quand elles sont protégées contre la concurrence étrangère, les entreprises de services augmentent les prix de leurs prestations. Ainsi, leur protection a

Figure 2.10
Les exportations de services commerciaux ont progressé dans toutes les parties du monde entre 1985 et 1997



Source : OMC, *Rapport annuel*, 1996, 1998.

pour effet de réduire la protection dont bénéficient leurs clients, comme on l'a vu en Égypte en 1994, où elle a compromis les résultats industriels dans des secteurs comme la chimie, le pétrole brut et le gaz naturel (où les services représentaient 89 % des moyens de production achetés) et la sidérurgie⁵⁴.

Un même principe fondamental sous-tend la réforme de la politique commerciale dans le secteur des services et dans celui des marchandises. Les mesures qui facilitent l'accès des entreprises étrangères au marché intérieur stimulent la concurrence, font baisser les prix et améliorent la qualité et le bien-être social. Mais le commerce des services présente une particularité dont il faut tenir compte. Il implique généralement le mouvement de personnes ou de capitaux à travers les frontières nationales, souvent par l'établissement de filiales. En conséquence, l'ouverture des services à la concurrence internationale peut amener à modifier la politique sur les mesures aux frontières (comme les droits de douane) et l'investissement étranger direct (voir chapitre 3) ou de l'immigration, temporaire ou permanente. Dans le prochain cycle de négociations, comme lors du Cycle d'Uruguay, les négociateurs auront pour tâche difficile de préciser les règles commerciales applicables aux services en tenant compte de l'interaction de ces politiques.

Le Cycle d'Uruguay a abouti à un accord sur la réduction des obstacles au commerce des services, l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), qui vise essentiellement à définir principalement un cadre prescrivant l'application de certaines règles à tous les secteurs de services, notamment les règles imposant l'application du traitement de la nation la plus favorisée (NPF) et prohibant certaines restrictions à l'égard des fournisseurs⁵⁵. Ce cadre définit en outre quatre modes de fourniture des services : la fourniture transfrontière, qui n'exige pas le mouvement de personnes physiques, producteurs ou consommateurs ; le mouvement du consommateur vers le producteur ; le mouvement permanent du producteur (notamment par l'établissement d'une filiale) ; et le mouvement temporaire de personnes.

L'Accord laisse cependant une marge importante pour libéraliser davantage le commerce des services. Les secteurs et les modes de fourniture visés sont limités. L'Accord ne couvre que 47 % des secteurs (y compris les secteurs clés des télécommunications et des services financiers) dans les pays industriels et 16 % dans les pays en développement, et il prévoit de nombreuses exceptions. L'ouverture à la concurrence internationale ne sera totale que dans 25 % des secteurs dans les pays industriels et dans 7 % dans les pays en développement, ce qui

témoigne des limites de la libéralisation engagée dans le cadre de cet accord⁵⁶.

Les pays industriels ont tendance à imposer davantage de restrictions aux services qui nécessitent l'entrée temporaire de personnes ou l'établissement temporaire d'entreprises, comme c'est par exemple le cas dans le bâtiment, secteur où les pays en développement ont un avantage comparatif⁵⁷. À l'avenir, les échanges de services dans de nombreux secteurs pourraient être libéralisés de façon beaucoup plus large, tant dans les pays en développement que dans les pays industriels. La compétitivité variant d'un pays à l'autre, les négociations qui portent sur un large éventail de secteurs, plutôt que sur les quelques domaines dans lesquels un État (ou groupe d'États) possède un avantage compétitif, ont plus de chances de déboucher sur des compromis et des accords mutuellement avantageux⁵⁸.

Intégration des entreprises nationales dans des réseaux mondiaux de production

L'internationalisation des processus de production est une autre tendance importante, en particulier pour les pays en développement. Ce morcellement de la chaîne des valeurs ajoutées signifie que les différents stades de la production se déroulent dans différents pays⁵⁹. La diminution du coût des moyens de communication et l'amélioration des systèmes de transport permettent une livraison en flux tendu et une coordination des opérations de production par-delà les frontières⁶⁰. Les pays en développement peuvent accélérer leur intégration dans les nouveaux systèmes de production en libéralisant et en améliorant leurs services de télécommunications et de transport. Les règles du commerce mondial ont favorisé le développement de réseaux mondiaux de production et, partant, celui des échanges intragroupes, tout en réduisant progressivement les obstacles au commerce et en limitant les risques d'augmentation imprévisible⁶¹.

Les données sur le commerce international montrent bien l'importance prise par les réseaux mondiaux de production⁶². Plus de la moitié des exportations des filiales étrangères des entreprises japonaises et américaines sont destinées à d'autres membres de leurs réseaux de production, et près de 40 % des exportations de la société mère vont à ses filiales étrangères. Au milieu des années 90, un tiers environ du commerce mondial se déroulait dans le cadre de réseaux mondiaux de production. Dans certains secteurs, la tendance est encore plus marquée. En 1995, les composants représentaient plus du tiers des importations de matériel de transport et de machines au Honduras, en Indonésie, au Mexique, aux Philippines et

Tableau 2.2**Part des pièces et des composants dans les exportations, 1995**

Pays	Part des pièces et des composants en pourcentage des :		
	Exportations totales	Exportations d'articles manufacturés	Exportations de matériel de transport et de machines
Singapour	18,2	21,7	27,8
Taiwan (Chine)	17,4	18,8	36,3
Malaisie	14,3	19,1	25,9
Hong Kong (Chine)	13,6	14,5	46,2
Mexique	13,0	16,8	24,9
Thaïlande	10,9	15,0	32,5
Barbadé	10,9	18,5	61,6
Rép. tchèque	10,6	13,0	36,2
Rép. de Corée	10,0	11,0	19,1
Slovénie	7,7	8,6	24,5
Philippines	6,6	16,0	29,7
Brésil	6,4	12,1	33,9
Chine	6,0	7,2	28,8
Croatie	5,4	7,3	32,1
Nicaragua	5,0	24,6	81,6

Source : Yeats, 1998.

en Thaïlande⁶³. De même, les pièces et les composants représentaient plus du tiers des exportations de matériel de transport et de machines de la Barbade, du Brésil, de la République tchèque, de Hong Kong (Chine), du Nicaragua et de Taïwan (Chine) (tableau 2.2).

Le développement de ces réseaux mondiaux de production, dans le cadre de sociétés ou de diasporas ethniques (voir le chapitre premier), aide à promouvoir un système commercial ouvert. Il faut s'attendre à ce que leurs partisans prônent la poursuite de la libéralisation sur trois grands fronts. Premièrement, ils demanderont la suppression des droits de douane en cascade sur les pièces et les produits semi-finis, qui réduisent la rentabilité. Deuxièmement, ils exerceront des pressions pour que soient améliorés les systèmes de transport nationaux et internationaux, dont les insuffisances nuisent aussi à la rentabilité⁶⁴. Troisièmement, comme les nouveaux réseaux de production ne peuvent pas prospérer sans des politiques stables et prévisibles en matière de commerce et d'investissement, les sociétés multinationales appuieront, pour cette seule raison, l'inclusion de mesures d'application strictes dans les accords commerciaux régionaux et multilatéraux⁶⁵.

Les pays en développement peuvent tirer des avantages substantiels de la participation de leurs entreprises aux réseaux mondiaux de production. Ils doivent cependant se méfier des possibles retombées fiscales. Une grande partie des échanges générés par ces réseaux ont lieu au sein de groupes qui peuvent réaliser des bénéfices dans les pays où les taux d'imposition sont faibles. Les pays où l'impôt sur les sociétés est élevé peuvent certes attirer des investisse-

ments étrangers directs, mais ils réaliseront moins de bénéfices qu'ils ne l'escomptaient⁶⁶. Les avantages pour l'économie locale sont annulés en partie lorsque la base d'imposition des sociétés est plus étroite, obligeant à augmenter l'impôt sur les revenus moins mobiles, comme ceux du travail. Cette pression accrue peut à son tour réduire le soutien politique en faveur de l'ouverture du marché. Les multinationales peuvent apparaître comme les principaux bénéficiaires de la libéralisation, en n'apportant qu'une maigre contribution à l'infrastructure qui encourage en premier lieu les réseaux de production.

Du fait de ces considérations et des problèmes liés aux conséquences environnementales de certaines formes de production et aux effets sur la concurrence des fusions entre grandes sociétés, les activités des multinationales pourraient se heurter à davantage d'obstacles. Pour préparer l'avenir, les multinationales les plus influentes pourraient élaborer un code des règles à suivre en matière de fiscalité et d'environnement, prévoyant des mécanismes d'application analogues à ceux qui sont inclus dans les accords commerciaux internationaux. Une autre solution à long terme pourrait être d'établir un système fiscal unitaire répartissant entre les pays le produit de l'impôt sur les sociétés selon une formule préétablie⁶⁷.

L'urbanisation, les courants d'échanges et le système commercial mondial

L'accent est mis tout au long du rapport (en particulier dans les chapitres 6 et 7) sur l'expansion prévue des villes, qui est considérée comme l'un des facteurs déterminant l'avenir des pays en développement. La crois-

sance des villes, tant géographique qu'économique, influera à la fois sur les courants d'échanges et sur le système international qui les régit. L'un des problèmes déjà mentionnés touche au nécessaire renforcement de la concertation au sein des instances internationales — en y associant notamment les responsables des villes — tout en conservant aux gouvernements nationaux le droit d'engager des négociations commerciales, d'y participer et de conclure des accords. Mais beaucoup d'autres problèmes se poseront.

Premièrement, la puissance économique des villes repose sur les économies d'agglomération qui favorisent une production plus efficace grâce à la proximité d'un réseau dense d'informations, de main-d'œuvre, de fournisseurs et de clients. Les économies d'agglomération peuvent générer des structures de production urbaines plus spécialisées. Les responsables des villes ont donc aussi intérêt à veiller, d'une part, à ce que leurs propres entreprises aient accès aux marchés d'exportation et, d'autre part, à ce que leur marché soit ouvert aux produits intermédiaires qui amélioreraient la productivité et aux biens de consommation qui peuvent être moins chers ailleurs. L'émergence des villes en tant que puissances économiques et politiques suscitera alors un plus large soutien en faveur d'un système commercial mondial ouvert.

Deuxièmement, les villes se rendront compte que, pour tirer parti des économies d'agglomération, elles doivent faire des progrès dans plusieurs autres domaines importants. Il est évident, par exemple, que l'efficacité et le coût des services de transport et de communication influent sur leur capacité d'importer et d'exporter des biens et services⁶⁸. Les villes peuvent affirmer leur force en préconisant la négociation simultanée de mesures de libéralisation dans de nombreux secteurs, s'opposant ainsi aux intérêts des producteurs partisans d'une négociation par secteur. Étant donné que dans les négociations commerciales internationales les possibilités d'arbitrage sont plus importantes entre secteurs qu'à l'intérieur d'un même secteur, les villes peuvent soutenir la libéralisation des échanges à grande échelle dans le cadre de l'OMC.

Troisièmement, si l'intégration dans le système commercial mondial offre de nombreuses possibilités aux producteurs et aux consommateurs des villes, celles-ci devront renforcer leurs capacités d'absorber les chocs extérieurs, comme l'effondrement des prix à l'exportation. Les possibilités d'emploi sont plus diversifiées dans les villes que dans les campagnes (où la production est souvent limitée à un petit nombre de biens et de services), ce qui aide à amortir certains effets des chocs affectant le marché du travail. Il est cependant essentiel,

pour éviter l'aggravation durable du chômage, de veiller à ce que le marché du travail urbain ne soit pas assujéti à des règlements trop rigides qui l'empêchent de remplir cette fonction. La diffusion rapide d'informations sur les possibilités d'investissements rentables dans les villes peut aussi aider ces dernières à amortir les chocs. Pour tirer parti de cet avantage, il faut mettre en place des politiques urbaines qui facilitent la sortie et l'entrée des entreprises, y compris les entreprises étrangères. Au bout du compte, l'expansion des villes — en particulier celles qui prennent des mesures pour atténuer les dommages causés par des chocs extérieurs — peut accélérer la libéralisation des échanges et l'intégration des pays en développement dans le système commercial mondial.

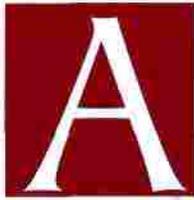
• • •

Les profondes réformes commerciales que les pays en développement ont entreprises au cours des dernières années ont procuré des avantages économiques substantiels. Mais le maintien de cette dynamique de réforme sera l'un des principaux défis à relever au cours des 25 prochaines années. En particulier, la poursuite de la libéralisation dans les secteurs de l'agriculture et des services devrait assurer aux pays en développement des avantages considérables.

Les retombées sociales de l'ouverture au commerce international ont entraîné une série d'ajustements économiques, notamment une accentuation des disparités régionales et sectorielles et de l'exode rural. Il est indispensable de renforcer les mécanismes du marché du travail, notamment ceux qui favorisent la mobilité de la main-d'œuvre et l'amélioration de la formation, afin de faciliter l'adaptation aux effets de la réforme de la politique commerciale. Les responsables doivent veiller à ce que le plus grand nombre profite des gains considérables retirés de cette réforme et réaffirmer à ceux qui en pâtissent initialement que leur bien-être est assuré à long terme.

Un cadre institutionnel stable et prévisible est indispensable pour tirer le meilleur parti des possibilités de développement découlant de l'expansion du commerce international. L'adoption de règles et mécanismes à large assise pour codifier les droits, les responsabilités et les politiques de toutes les parties intéressées facilitera la libéralisation des échanges et les réformes axées sur le développement au cours des 25 prochaines années. Le Cycle de négociations commerciales du Millénaire qui s'ouvrira prochainement sera une excellente occasion de poursuivre cette stratégie de réforme commerciale de grande envergure.

Les pays en développement et le système financier mondial



Au cours des années 90, les flux de capitaux privés des pays industriels vers les pays en développement ont considérablement augmenté. Au début de la décennie, les apports du secteur privé et du secteur public étaient pratiquement équivalents, mais seulement, cinq ans plus tard, les premiers avaient pris le pas sur les seconds. C'est la première fois depuis la fin du XIX^e siècle que les flux financiers internationaux ont pris une telle importance¹. Les mouvements de capitaux à la fin du XX^e siècle sont cependant très différents de ce qu'ils étaient un siècle plus tôt, ce qui a des conséquences importantes pour les pays en développement qui cherchent à s'intégrer dans le système financier mondial.

À la fin du XIX^e, les flux de capitaux servaient à financer des projets d'infrastructure, comme la construction de chemins de fer, ou des investissements directs dans des entreprises étrangères. Aujourd'hui, les investissements étrangers directs passent essentiellement par le canal de sociétés multinationales qui essaient leurs installations et leurs activités de service dans le monde entier. Outre des ressources financières, ces investissements

apportent dans leur sillage un meilleur accès aux marchés, de nouvelles technologies et des possibilités de formation professionnelle. Mais il existe une autre forme d'investissements — les capitaux colossaux, extrêmement mobiles, des fonds communs de placement, des fonds de pension et des particuliers richissimes, qui sont prêts à franchir instantanément les frontières en quête des meilleurs rendements à court terme.

Les pays qui s'ouvrent aux placements à court terme découvrent que cela n'est pas sans risque. Si les investisseurs changent brusquement d'avis, leur économie peut être profondément déstabilisée, surtout s'il s'agit de pays en développement. Cette prise de conscience a amené à réexaminer l'architecture du système économique international, ce qui soulève des questions importantes : les avantages de la libre circulation des capitaux justifient-ils leur coût ? Les pays en développement peuvent-ils trouver des moyens de tirer profit de la mondialisation financière sans courir autant de risques, souvent au détriment des plus pauvres ? La réponse à ces questions se trouve dans une réforme financière par

étapes successives, permettant la stabilité dans les pays en développement tout en donnant à ces derniers la possibilité de profiter des avantages de l'intégration aux marchés financiers mondiaux.

Dans ce chapitre, nous mettons l'accent sur les quatre grands axes d'une telle stratégie :

- Les pays en développement doivent renforcer la réglementation bancaire et développer, si possible, des marchés boursiers complémentaires et bien réglementés pour que les avantages de la libéralisation du marché financier intérieur se matérialisent.
- Parallèlement au renforcement de la réglementation bancaire, ils doivent élaborer des politiques visant à limiter la demande — et la volatilité — de capitaux étrangers à court terme.
- Il faudrait envisager de renforcer la coopération internationale pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques budgétaires, monétaires et de change.
- Les pays devraient chercher à attirer l'investissement étranger à long terme en créant un environnement économique favorable —notamment par l'investissement dans le capital humain, la suppression des distorsions sur les marchés intérieurs et le strict respect des droits et des obligations des investisseurs — et non en proposant des subsides ou d'autres avantages.

Nous dressons ici un bilan en demi-teinte de l'intégration des pays en développement dans le système financier international. Cette analyse s'appuie sur le parcours de différents pays pour mettre en évidence les avantages et les risques de cette intégration. Mais, surtout, nous proposons des solutions nationales et mondiales susceptibles de contribuer au développement sans compromettre la stabilité financière.

Accélération de l'intégration financière internationale

Les progrès rapides des techniques de collecte, de traitement et de diffusion de l'information, conjugués à l'ouverture des marchés financiers nationaux, à la libéralisation des opérations en capital et à l'augmentation de l'épargne privée pour la retraite, ont stimulé l'innovation financière et créé une masse colossale de capitaux internationaux extrêmement mobiles, atteignant plusieurs milliers de milliards de dollars. Dans le même temps, la concentration du secteur bancaire à l'échelle mondiale et la concurrence des établissements financiers non bancaires (y

compris les fonds spéculatifs et les fonds communs de placement) ont attiré de nouveaux acteurs sur la scène financière internationale. Ces tendances se sont accélérées dans les années 90, élargissant les possibilités de placement pour les épargnants et offrant aux emprunteurs des sources de financement très diversifiées². Il faut s'attendre à ce qu'elles se poursuivent pendant une bonne partie du XXI^e siècle.

Augmentation de la masse de capitaux internationaux

Au cours des 20 dernières années, les marchés financiers des grands pays industriels se sont fondus en un système financier mondial, qui a permis l'afflux de capitaux de plus en plus importants non seulement dans leur économie, mais aussi dans celle des pays en développement et des pays en transition³. Depuis 1980, le volume net des investissements étrangers directs dans les pays en développement a été multiplié par plus de 12 (figure 3.1)⁴. En revanche, les flux nets d'investissements de portefeuille ont été beaucoup plus instables tout au long des années 90, atteignant plus de 100 milliards de dollars en 1993 et 1994, pour marquer ensuite un recul considérable.

Figure 3.1
Les entrées nettes d'investissements étrangers directs et de portefeuille dans les pays en développement ont explosé depuis 1980

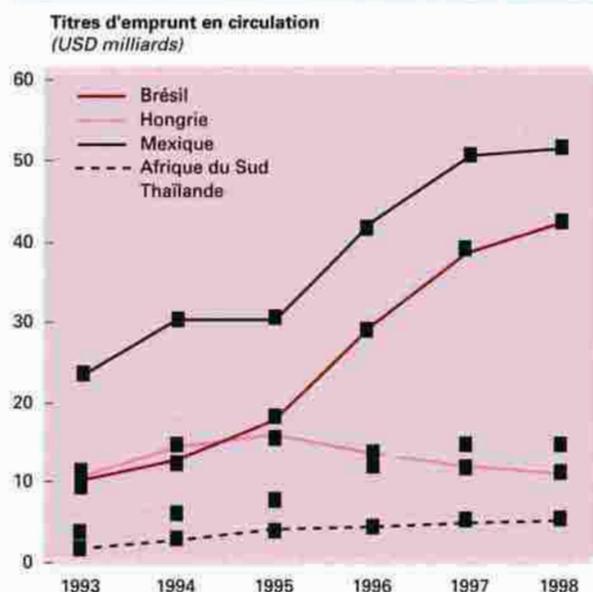


Source : FMI, *Balance of Payments Statistics Yearbook*, 1998.

Les entreprises des pays en développement comme celles des pays industriels lèvent de plus en plus de capitaux sur les marchés boursiers internationaux. Les sociétés multinationales se font coter sur plusieurs places et mobilisent des fonds dans différents pays. Depuis 1993, l'encours des emprunts internationaux contractés par les entreprises a augmenté de 75 %, atteignant 3 500 milliards de dollars au début de 1998. Bien que ces emprunts soient lancés principalement par des sociétés financières et non financières établies dans les pays industriels, les firmes de pays comme le Brésil, le Mexique et la Thaïlande font elles aussi appel au marché international des capitaux — et d'autres leur emboîteront certainement le pas (figure 3.2).

L'augmentation du nombre d'opérations internationales en capital, conjuguée à la forte croissance du commerce international des biens et des services, a multiplié par huit le volume des transactions sur les marchés des changes. En 1998, celui-ci était d'environ 1 500 milliards de dollars par jour, ce qui équivaut à peu près au sixième du produit annuel des États-Unis. Les instruments financiers comportant des risques analogues ont des rendements similaires, quel que soit le lieu où ils sont émis, ce qui est une preuve supplémentaire de l'intégration des marchés

Figure 3.2
Les entreprises des pays en développement empruntent davantage sur les marchés internationaux que par le passé

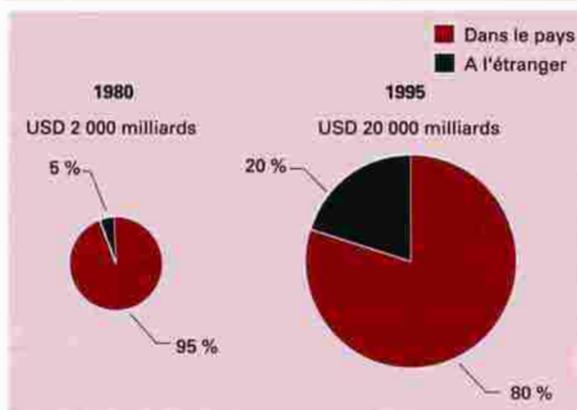


Source : FMI, *International Capital Markets*, 1998.

financiers nationaux. Il y a dix ou vingt ans, leur rendement variait considérablement d'un pays à l'autre.

Les fonds communs de placement, les fonds spéculatifs, les fonds de pension, les sociétés d'assurances et autres gérants de portefeuilles et d'actifs sont maintenant en concurrence avec les banques pour collecter l'épargne nationale. Bien que ce phénomène ait été circonscrit jusqu'à présent aux pays industriels, ses conséquences pourraient être considérables pour les pays en développement. Les investisseurs institutionnels ont profité de l'assouplissement des restrictions dans de nombreux pays industriels pour diversifier leurs portefeuilles au plan international, augmentant ainsi la masse de capitaux à la disposition des pays en développement et des pays en transition. En 1995, ils détenaient 20 000 milliards de dollars, dont 20 % étaient placés à l'étranger. Cela signifie que le montant des fonds a été multiplié par dix et le montant des investissements par 40 depuis 1980 (figure 3.3).

Figure 3.3
Les placements à l'étranger des investisseurs institutionnels vont en augmentant



Source : FMI, *International Capital Markets*, 1998.

Libéralisation des mouvements de capitaux dans les pays en développement et dans les pays en transition

Les années 90 ont été marquées par une tendance constante à l'assouplissement des régimes de change et à la libéralisation des opérations en capital. Cette dernière implique un changement de politique à l'égard des différents flux de capitaux privés comme les investissements étrangers directs, les placements étrangers en obligations et en actions et les emprunts extérieurs à court terme. Les pays en développement d'Asie et du continent américain et les pays en tran-

sition ont opté pour un taux de change unique, au lieu d'avoir un taux pour les transactions commerciales avec l'étranger et un autre taux pour les opérations de change à des fins de placement⁵. Les anciennes règles qui obligeaient les exportateurs à convertir leurs recettes en devises auprès de la banque centrale ont été assouplies dans tous les pays en développement, en particulier sur le continent américain et en Europe orientale.

Le rythme et l'ampleur de la libéralisation des opérations en capital varient cependant selon les pays. La plupart ont institué la convertibilité aux fins des transactions en capital dans le cadre d'un vaste programme de réforme économique progressive prévoyant des mesures pour renforcer le secteur financier. Toutefois, des pays comme l'Argentine, les pays Baltes, le Costa Rica, El Salvador, la Jamaïque, la République kirghize, Maurice, Singapour, Trinité-et-Tobago et le Venezuela ont libéralisé d'un seul coup une grande partie des opérations en capital⁶.

Outre l'orientation vers la convertibilité pour les opérations en capital, d'autres mesures ont fait de nombreux pays en développement une destination plus intéressante pour les investissements étrangers, notamment les mesures de stabilisation macroéconomique, les réformes structurelles, les privatisations, l'assouplissement des règles régissant les investissements étrangers directs et la baisse des taux d'intérêt dans les pays industriels. En raison du regain de confiance dans l'avenir économique des pays en développement durant les années 90, les investissements étrangers directs ont représenté une part plus importante des entrées de capitaux, ce qui dénote une volonté d'investir à une échéance plus longue que celle des investissements de portefeuille, comme les placements en actions⁷.

En 1997, la moitié environ des flux de capitaux vers les pays en développement consistait en investissements étrangers directs⁸. Ces investissements ont légèrement diminué en 1998 sous l'effet de la crise en Asie de l'Est, ce qui pourrait amener de nombreux pays à reconsidérer leur politique à l'égard de ces investissements — les recommandations formulées dans la suite de ce chapitre offrent un cadre d'action. Les pays en développement commencent eux aussi à investir à l'étranger. En 1996, leurs investissements à l'étranger ont atteint 51 milliards de dollars, et leur part du total mondial des investissements étrangers directs sortants est passée à 15 %. Comme les pays industriels, ils investissent surtout dans les pays de la même région ou du même continent.

Les investissements étrangers directs dans les secteurs de services représentent près des deux tiers de ces

flux de capitaux, tandis que leur part dans le secteur manufacturier est allée en diminuant. Certes, ces données globales dissimulent des différences entre les pays, mais la réorientation vers les services est très nette. Dans le passé, les industries de services étaient moins exposées au commerce international de sorte que rien ne les encourageait à maîtriser les coûts, à développer de nouveaux produits et à innover. Les investissements étrangers directs compensent cette lacune en stimulant la concurrence sur le marché intérieur et en favorisant le transfert des méthodes les plus performantes (voir chapitre 2). De plus, les entreprises des pays en développement cherchent davantage à établir des partenariats transfrontaliers avec des entreprises étrangères — coentreprises avec ou sans prise de participation, franchises, cession de licences et accords de sous-traitance ou de commercialisation. Depuis 1990, plus de 4 000 accords de ce genre ont été conclus, complétant les investissements étrangers⁹.

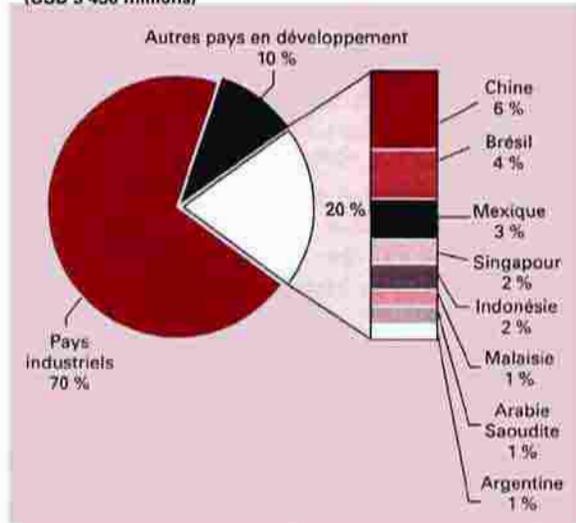
L'assouplissement continu de la législation régissant l'investissement étranger a encouragé ces entrées de capitaux et a favorisé la conclusion d'accords interentreprises. En 1997, au moins 143 pays s'étaient dotés d'un cadre réglementaire favorable à l'investissement étranger direct. Depuis 1990, les réformes réglementaires ont effectivement permis, dans environ 94 % des cas, de créer des conditions plus propices à ce type d'investissement¹⁰.

La multiplication des accords d'investissement bilatéraux a renforcé les réformes intérieures. Entre 1990 et 1997, les pays en développement ont conclu 1 035 accords de ce genre qui protègent les droits des investisseurs étrangers et établissent un cadre réglementaire favorable à l'investissement. De plus, des conventions fiscales évitent aux investisseurs d'être imposés à la fois dans leur pays d'origine et dans le pays de destination des investissements¹¹. Des conventions de ce genre ont été signées surtout par l'Argentine, la Chine, la République de Corée, la République arabe d'Égypte et la Malaisie, suivis par les pays d'Europe centrale et orientale. Plus récemment, les pays d'Amérique latine ont aussi conclu des accords de ce genre, en priorité avec leurs voisins. En renforçant l'engagement de maintenir un régime d'investissement stable, ces accords bilatéraux encouragent les flux d'investissements internationaux. De plus, ils sont complétés par un nombre croissant d'accords d'investissement régionaux et sectoriels¹².

Quelques pays en développement sont depuis longtemps la destination favorite des investissements étrangers (figure 3.4)¹³. Au cours des 30 dernières années, le Brésil, l'Indonésie, la Malaisie, le Mexique

Figure 3.4
Quelques pays en développement ont drainé la majeure partie des investissements étrangers directs réalisés hors des pays industriels en 1997

Volume total des investissements étrangers directs en 1997
 (USD 3 456 millions)



Source : CNUCED, *World Investment Report*, 1998.

et la Thaïlande ont figuré parmi les 12 principaux bénéficiaires. La Chine (y compris Hong Kong) fait partie de ce groupe depuis 1990 et, en 1998, elle avait capté 265,7 milliards d'investissements étrangers directs, ce qui en faisait la destination la plus prisée parmi les pays en développement. Quelques pays d'Afrique et du Moyen-Orient ont également réussi à attirer des investissements étrangers, mais ces deux régions ont reçu moins de 10 % du total des investissements étrangers directs. Pour l'Afrique seule, ces investissements représentaient moins de 2 % du total mondial en 1997. C'est pour cette raison que de nombreux pays d'Afrique subsaharienne auront encore besoin de l'aide multilatérale et bilatérale pour financer les projets d'investissement (encadré 3.1).

Bien qu'en général les sociétés multinationales investissent dans des pays étrangers pour vendre sur leur marché intérieur ou pour établir de nouvelles plateformes d'exportation, elles s'intéressent aussi depuis longtemps à l'exploitation des ressources naturelles des pays en développement, notamment le pétrole, les ressources minérales et le bois. Les investissements dans ce secteur correspondent souvent à des opérations enclavées. Ils procurent au pays les capitaux nécessaires mais pas les autres avantages — nouvelles technologies, nouveaux débouchés et capital humain — généralement associés aux investissements dans le secteur industriel.

Encadré 3.1 L'aide reste nécessaire

Parmi les pays les moins avancés, les plus petits et les plus démunis sont les moins susceptibles d'attirer des flux de capitaux privés importants. Ces pays ont toujours besoin d'une aide publique pour financer leurs investissements dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'environnement et de l'infrastructure de base. En 1998, les flux nets d'aide publique dans le monde ont atteint environ 51,5 milliards de dollars.

L'aide peut beaucoup aider à stimuler la croissance et à faire reculer la pauvreté. Mais c'est aussi une ressource rare qu'il faut utiliser à bon escient, ce qui suppose l'adoption de décisions judicieuses tant par les gouvernements que par les donateurs. Par exemple, la contribution de l'aide à la croissance dépend du cadre d'action et de l'environnement institutionnel du pays bénéficiaire. Une gestion macroéconomique solide, des politiques structurelles saines, une bonne administration du secteur public et des mesures assurant une plus grande justice sociale sont indispensables. Elles stimulent la croissance à la fois directement et en synergie avec l'aide au développement.

Comme beaucoup d'autres facteurs économiques de production, l'aide au développement est soumise à la loi des rendements décroissants. Même les pays qui appliquent d'excellentes politiques ont une capacité d'absorption limitée. Dès lors que l'aide publique représente environ 12 % du PIB, elle ne peut plus contribuer à la croissance. Mais, comme elle est rarement aussi importante, c'est seulement le cadre de politique générale qui limite la capacité d'absorption d'un pays.

Si la contribution de l'aide à la croissance dépend de l'action des autorités des pays en développement, son efficacité dans la lutte contre la pauvreté dépend de l'action des donateurs. En effet, ce sont eux, et non les gouvernements des pays bénéficiaires, qui décident des bénéficiaires. Dans leur décision, ils doivent tenir compte de deux facteurs :

- la contribution possible de l'aide à la croissance, facteur qui dépend du cadre d'action et de l'environnement institutionnel et qui, de ce fait, varie considérablement d'un pays à l'autre ;
- le niveau et la répartition des revenus dans le pays bénéficiaire, étant donné que l'augmentation des revenus a moins d'effet sur la pauvreté dans un pays où celle-ci est limitée, comme le Chili, que dans un pays où elle est très répandue, comme l'Inde.

Les trois quarts de la population mondiale pauvre (vivant avec moins de 2 dollars par jour) se trouvent aujourd'hui dans des pays où l'action des pouvoirs publics s'inscrit dans un cadre tel qu'une aide supplémentaire se traduirait par une accélération de la croissance. La difficulté consiste à répartir l'aide de manière à tirer parti des conditions propices à la croissance.

Source : Collier et Dollar, 1998 ; Banque mondiale, 1998a, 1999i.

Dans bien des cas, les activités économiques liées à ces investissements se déroulent dans des régions assez isolées, loin des autres zones d'activité.

Les avantages que les pays en développement retirent des investissements étrangers dans l'exploitation des ressources naturelles ne sont pas sans contrepartir.

tie pour plusieurs raisons. D'abord, ils peuvent être moins importants que ne le donnent à penser les indicateurs du PIB, qui ne tiennent pas compte de la perte de richesse provoquée par l'extraction des ressources. Ensuite, la croissance économique induite peut ne pas être durable. Les séquelles peuvent être plus graves dans certains cas que dans d'autres. Les techniques d'extraction de l'or, par exemple, peuvent répandre du cyanure dans l'environnement, dont l'élimination peut coûter fort cher. Par contre, les entreprises peuvent replanter les forêts de feuillus qui ont été exploitées.

Les investissements étrangers directs qui peuvent procurer les avantages les plus importants et contribuer à une croissance durable à long terme sont les investissements dans le secteur des services aux producteurs dans le secteur manufacturier. Hélas, même les pays africains qui affichent un bilan de cinq années de politique économique satisfaisante ont du mal à attirer ce type d'investissement, bien que les faits prouvent que le rendement global peut y être aussi bon qu'ailleurs.

Les crises bancaires et monétaires cassent le développement

Bien qu'il soit généralement admis que les pays en développement ont grandement profité de l'afflux d'investissements étrangers directs, la politique (ou l'absence de politique) à l'égard des investissements étrangers de portefeuille et des emprunts extérieurs à court terme est de loin l'aspect le plus controversé de la libéralisation des opérations en capital¹⁴. L'instabilité des marchés financiers et monétaires observée à la fin des années 90 est étroitement liée à ces flux de capitaux. Les pays dont la dette à court terme est très importante sont à la merci des brusques revirements des investisseurs. La réorientation massive des flux de capitaux qui en résulte a souvent des effets désastreux sur les systèmes financiers, même les plus solides. Les crises économiques provoquées par ces fluctuations ont coûté fort cher aux pays concernés — touchant non seulement les emprunteurs, mais aussi l'ensemble de la société. Elles ont entraîné une flambée du chômage et une baisse des salaires de 25 % ou plus¹⁵. Des petites entreprises modérément endettées se sont trouvées privées d'accès au crédit ou confrontées à des taux d'intérêt exorbitants. Les faillites se sont multipliées, contribuant au chaos économique et à la destruction d'un capital de savoir et d'organisation qui ne pourra être reconstitué avant longtemps.

Compte tenu des risques inhérents au flux et au reflux des capitaux internationaux, les pays ont tout intérêt à faire une distinction entre la libéralisation des institutions financières nationales et celle des opérations en capital. Certes, les instruments utilisés dans chaque cas et les risques encourus sont différents, mais les deux formes de libéralisation peuvent être source d'instabilité financière si elles sont mal gérées. L'expérience des 20 dernières années ne laisse subsister aucun doute quant au coût des crises bancaires globales. Entre 1977 et 1995, 69 pays ont été confrontés à une crise bancaire si grave que leurs banques ont perdu la quasi-totalité de leur capital¹⁶. Leur recapitalisation a coûté fort cher à l'État, engloutissant environ 10 % du PIB en Malaisie (1985-88) et 20 % au Venezuela (1994-99). Ces crises peuvent freiner la croissance économique pendant des années. Comme l'ont montré clairement la crise mexicaine en 1994 et la crise asiatique en 1997-98, les crises bancaires et monétaires vont souvent de pair¹⁷.

La libéralisation des opérations en capital influe aussi sur la stabilité du système financier en raison de la volatilité des investissements de portefeuille¹⁸. En Amérique latine, les capitaux étrangers ont été très fluctuants. En 1993, les entrées nettes s'élevaient à 60 milliards de dollars mais, au lendemain de la crise mexicaine en 1995, les sorties nettes ont atteint 7,5 milliards de dollars. L'accès à une masse croissante de capitaux internationaux peut engendrer une plus grande instabilité sur les marchés financiers émergents, qui sont aussi plus vulnérables aux revirements des investisseurs institutionnels. De nombreuses études empiriques montrent que les investissements étrangers de portefeuille sont très sensibles à l'évolution des taux d'intérêt dans les pays industriels.

La hausse des taux dans les pays industriels accroît le risque de crise bancaire dans les pays en développement et les pays en transition, pour trois raisons¹⁹. D'abord, pour retenir les investisseurs qui peuvent désormais obtenir des rendements plus élevés chez eux, les banques des pays en développement doivent relever leurs taux. La hausse est répercutée sur les emprunteurs nationaux, ce qui augmente le risque de défaillance. Ensuite, comme les entreprises des pays en développement sont nombreuses à emprunter à l'étranger, la hausse des taux d'intérêt dans les pays industriels provoque un choc macroéconomique collectif, mettant les entreprises dans l'impossibilité de rembourser les prêts consentis par les banques nationales et étrangères²⁰. Les bilans se détériorent encore plus si la hausse des taux d'intérêt dans les pays

industriels entraîne la dépréciation de la monnaie des pays en développement, ce qui a pour effet d'accroître le coût du remboursement des emprunts en devises.

Enfin, les attaques spéculatives peuvent sérieusement compromettre la stabilité du système bancaire d'un pays en développement²¹. Une attaque spéculative contre une monnaie a lieu quand les déposants étrangers et nationaux décident brusquement de retirer leurs fonds des banques locales pour les convertir en devises, provoquant ainsi une ruée sur les guichets de banque. Cela se produit quand les investisseurs disposent d'informations qui les incitent à la méfiance envers le pays. En général, une crise financière se propage à un autre pays lorsque le second présente les mêmes caractéristiques économiques que le premier (encadré 3.2)²².

La crainte d'une attaque spéculative contre les banques ou la monnaie peut provoquer d'elle-même un mouvement de panique, déclenchant une crise macroéconomique artificielle²³. Pendant la crise bancaire en Argentine, en 1995, les dépôts ont diminué d'un sixième au premier trimestre et la banque centrale a perdu 5 milliards de dollars de réserves. La crise a été attribuée en partie à la perte de confiance dans les marchés financiers latino-américains à la suite de la crise mexicaine en décembre 1994²⁴. Les deux crises

financières récentes en Asie de l'Est et en Amérique latine donnent à penser que la proximité géographique est un important facteur de contagion. La « similarité institutionnelle », c'est-à-dire les analogies entre systèmes juridique et réglementaire, et l'exposition aux mêmes chocs peuvent également être des facteurs importants. Les pays ont donc intérêt à veiller à ce que le système financier et la politique macroéconomique de leurs voisins n'augmentent pas le risque de crise financière et de contagion. Les retombées possibles par-delà les frontières sont une raison impérieuse de renforcer la coopération et la coordination régionales dans le domaine macroéconomique et dans celui de l'établissement et de l'application des normes et des règlements bancaires — proposition qui sera examinée plus loin dans ce chapitre²⁵.

Des comparaisons internationales récentes montrent que le contrôle des mouvements de capitaux a peu d'effet sur la croissance économique²⁶. Cette observation signifie sans doute que les avantages de l'accès à la masse des capitaux circulant dans le monde — notamment la possibilité d'augmenter les investissements ou de diversifier les risques — sont neutralisés par le coût des crises provoquées par la libéralisation du système financier. Bien qu'il faille toujours interpréter avec prudence les comparaisons d'un pays à l'autre, celles-ci mettent bien en évidence la différence

Encadré 3.2

Quels sont les facteurs de contagion d'une crise financière ?

On parle de contagion quand un pays succombe à une crise financière venue d'ailleurs pour des raisons autres qu'une modification des données économiques fondamentales. Les crises qui ont éclaté au Mexique en 1994 et en Thaïlande en 1997 se sont rapidement propagées à travers le monde. Elles ont eu de profondes répercussions sur les marchés financiers, les marchés du travail et la production dans beaucoup d'autres pays, situés dans différentes régions — même aux antipodes.

Quelles sont les causes de cette contagion²⁷ ? Le point de départ peut être une dévaluation dans un pays sous l'effet conjugué d'attaques spéculatives des investisseurs étrangers contre les banques et la monnaie. Les produits exportés par ce pays deviennent alors moins chers pour les consommateurs étrangers, ce qui place les pays qui exportent les mêmes produits dans une situation de concurrence défavorable. Ils sont alors poussés à dévaluer leur monnaie. On craignait d'ailleurs en 1997 et au début de 1998, que, pour protéger leur secteur exportateur contre la concurrence régionale, les pays d'Asie de l'Est ne dévaluassent par « surenchères » successives, ce qui aurait pesé sur leurs perspectives économiques.

La dévaluation du baht en 1997 a eu des répercussions de ce type sur le commerce et les taux de change, et ces effets ont favorisé la propagation de la crise asiatique. Mais ils n'expliquent pas l'intensité et l'ampleur de la

contagion. La réaction des gérants de fonds communs de placement, relayée par l'attitude des investisseurs dans le monde, est un autre facteur qui peut propager l'instabilité financière de plusieurs façons :

- Les gérants de fonds de placement sur les marchés émergents répartissent leur portefeuille entre différents pays selon des pourcentages préétablis. Si la valeur des investissements chute dans un pays, ils peuvent réagir en vendant des actions sur d'autres marchés émergents pour rééquilibrer le portefeuille, ce qui fait baisser les cours et pèse sur les monnaies de tous les pays où ils investissent.
- Les pertes subies dans un pays peuvent causer des problèmes de liquidités, qui obligent à vendre sur d'autres marchés.
- Pour les investisseurs, en particulier sur les marchés émergents, il est coûteux d'obtenir des informations sur les perspectives d'une entreprise ou d'un pays, ce qui favorise les comportements grégaires : qu'un investisseur vende et les autres lui emboîtent le pas, pensant que sa décision est fondée sur des informations encore confidentielles. Le manque d'informations amène aussi les investisseurs à croire que l'annonce de mauvais résultats sur un marché émergent laisse présager de difficultés imminentes sur les autres.

entre les effets sur la croissance économique de la libéralisation des échanges et de la libéralisation des opérations en capital. De multiples études sur la libéralisation des échanges concluent toutes aux nombreux avantages de cette politique, mais les travaux empiriques sur la libéralisation des opérations conduisent à un constat beaucoup plus nuancé. La difficulté est donc d'élaborer des politiques et un cadre institutionnel suffisamment attrayants pour attirer des investissements susceptibles de stimuler la croissance, tout en réduisant le risque de crise financière grave. Un programme intégré est proposé à cette fin dans la suite de ce chapitre²⁸.

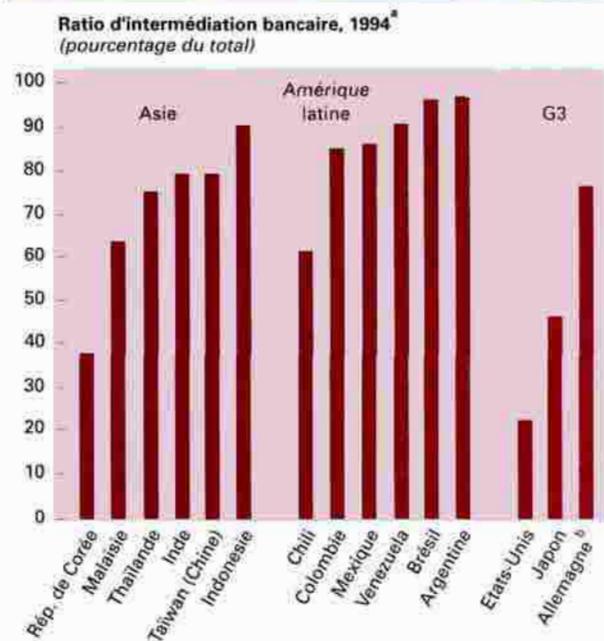
Vers un système bancaire plus solide et plus diversifié

Le système bancaire joue un rôle particulièrement important dans la mobilisation et la répartition des capitaux dans les pays en développement, où il intervient davantage dans l'intermédiation financière qu'il ne le fait dans les pays industriels (figure 3.5)²⁹. Les études internationales montrent qu'un système bancaire solide contribue à l'accumulation de capital, à la productivité et à la croissance économique³⁰. Ces observations et la fréquence des crises bancaires dans les pays en développement donnent à penser qu'une bonne réglementation des banques peut procurer des avantages substantiels, en obligeant directeurs et actionnaires à peser les coûts et les avantages des risques qu'ils peuvent prendre.

Il est cependant difficile d'élaborer des règles qui ne soient ni trop laxistes, ni trop rigoureuses. Un règlement trop souple peut amener les banques à prêter de manière inconsidérée, tandis qu'un dispositif trop strict peut faire fuir les capitaux vers le secteur financier non bancaire moins réglementé³¹. Ce dernier est moins exposé que le secteur bancaire au risque de défaillance systémique, dans la mesure où les faillites bancaires perturbent les mécanismes de paiement. Il peut cependant être source d'instabilité, ce qui donne à penser qu'il faudrait peut-être étendre le champ d'application de certains règlements aux établissements financiers non bancaires.

La complexité et la diversité croissantes des opérations bancaires rendent la réglementation de plus en plus difficile dans tous les pays, mais surtout dans les pays en développement qui manquent de moyens dans ce domaine. La surveillance des banques par le secteur privé peut compléter les règles écrites. D'ailleurs, ce n'est qu'en couplant judicieusement contrôle public et contrôle privé que les pays en

Figure 3.5
L'intermédiation bancaire représente généralement une part plus importante du secteur financier dans les pays en développement



a. Rapport des actifs du secteur bancaire aux actifs de tous les établissements financiers.

b. Le système bancaire universel en Allemagne explique le très haut ratio d'intermédiation bancaire de ce pays.

Source : Banque mondiale, 1997c.

développement pourront recueillir tous les fruits de la libéralisation du secteur financier.

Dans les pays industriels, les opérations bancaires reposent sur un dispositif juridique et réglementaire très complet. Les lois protègent les droits des créanciers, ce qui permet aux banques de prêter en confiance et de recevoir des dépôts. Elles réglementent la faillite et le recouvrement des avoirs et des garanties, et des procédures judiciaires rapides en assurent l'application impartiale³². Des normes de comptabilité et d'audit permettent de comparer les projets d'investissement et sont indispensables pour que les marchés d'obligations et d'actions fonctionnent bien. L'augmentation du volume des prêts bancaires internationaux accroît l'importance des normes comptables internationales³³. La mise en place de ces mécanismes juridiques et professionnels étant longue, il est important que les autorités des pays en développement s'attellent dès maintenant à la tâche. Dans l'intervalle, elles peuvent établir des cadres réglementaires qui répondent à certains des problèmes propres aux banques de ces pays.

Pourquoi assurer les dépôts ?

Les banques empruntent des fonds à court terme pour les prêter à plus longue échéance. Les déposants, soucieux de la sécurité de leurs avoirs, doivent essayer d'évaluer les pratiques de leur banque en matière d'octroi de prêts, car elles conditionnent la solvabilité de l'établissement et sa capacité de restituer les fonds sur demande. Si de nombreux retraits sont effectués simultanément — que cela soit justifié ou non par la situation —, la banque est confrontée à un problème de liquidités. Quand les banques se prêtent mutuellement des sommes importantes, les engagements financiers qui en résultent peuvent peser sur de nombreuses entités. Si les déposants ne peuvent pas les différencier, la ruée sur les guichets d'un établissement peut provoquer une panique généralisée, menaçant la stabilité du système financier tout entier. Pour limiter ce risque, les pouvoirs publics se chargent souvent d'assurer les dépôts, donnant ainsi aux déposants la garantie qu'ils récupéreront leurs fonds, ce qui évite en premier lieu les mouvements de panique. La banque centrale peut aussi intervenir en tant que prêteur de dernier ressort pour aider les établissements bancaires à faire face à des problèmes de liquidités à court terme.

Il a été reproché au mécanisme d'assurance des dépôts de contribuer à la fragilité du système bancaire, et cela peut être vrai s'il n'existe pas de structures réglementaires appropriées. En effet, quand les dépôts sont assurés, les épargnants s'adressent tout simplement aux banques qui offrent les meilleurs rendements. Cette situation peut alors déboucher sur une variante de la Loi de Gresham : les mauvaises banques chassent les bonnes. En effet, une banque qui est disposée à prendre davantage de risques pour obtenir des rendements plus élevés peut offrir aux déposants des taux plus avantageux ; les capitaux affluent vers cette banque, au détriment des banques plus prudentes, qui effectuent des opérations peu risquées à faible rendement, dont la rentabilité diminue³⁴. En fait, le problème ne réside pas dans l'assurance des dépôts proprement dite, car les pouvoirs publics renflouent de toute façon les grandes banques pour éviter une crise systémique. Les crises financières ont touché aussi bien des pays qui avaient une assurance officielle des dépôts que des pays qui n'en avaient pas, comme l'a montré la crise récente en Suède. En somme, le problème de l'aléa de moralité se pose dès lors qu'il existe de grandes banques ; or, dans la plupart des pays en développement et des pays en transition, l'activité bancaire est tellement concentrée qu'il est improbable que l'État n'intervienne pas.

Toutefois, les mécanismes d'assurance des dépôts ne sont pas tous semblables³⁵. Certains sont plus efficaces que d'autres et comportent des éléments qui pourraient utilement être imités ailleurs. Dans certains cas, la couverture de l'assurance est limitée et le montant des dépôts ou le nombre de comptes pouvant être assurés est soumis à un plafond. Dans d'autres, les autorités exigent que toutes les banques versent régulièrement une prime, au lieu d'imposer un prélèvement après coup sur les banques qui réchappent d'une crise, pratique qui n'incite pas les banques à commencer par faire le nécessaire pour ne pas sombrer. Les primes peuvent en principe être fixées en fonction du degré de risque du portefeuille d'une banque ou de la proportion de prêts improductifs. Mais, jusqu'à présent, aucun gouvernement n'a essayé cette formule.

Des règles incitant à réduire le risque

La réglementation bancaire régit de nombreux aspects des opérations : elle définit les conditions d'établissement des banques et les services qu'elles peuvent fournir, elle fixe le montant des fonds propres qu'elles doivent détenir, le montant des réserves qu'elles doivent constituer pour se prémunir contre les prêts improductifs et le niveau des liquidités nécessaires pour faire face aux retraits de fonds. La réglementation définit aussi les conditions de notification des prêts improductifs, la composition du portefeuille des banques et les mesures correctives à prendre en cas de détérioration du portefeuille ou de retraits massifs. Les services offerts par les banques ne cessant de se multiplier et de se diversifier, les organes de réglementation doivent prendre des dispositions dans l'éventualité où des problèmes surviendraient simultanément dans de nombreux domaines.

Quand, par excès d'optimisme, les autorités de tutelle hésitent à contrôler la prise de risque ou à fermer par précaution les banques dont le portefeuille de prêts se détériore, elles ne font qu'aggraver la crise bancaire³⁶. Aussi importe-t-il de mettre en place des mécanismes limitant ce « laxisme réglementaire » (le fait de différer l'adoption de mesures énergiques dans l'espoir que la banque va se redresser d'elle-même) afin d'améliorer l'efficacité du contrôle bancaire³⁷. Certains gouvernements ont déjà commencé à remédier à ce problème en exigeant la vérification des bilans des banques par des auditeurs indépendants, en sanctionnant les établissements qui ne notifient pas dans les délais les prêts improductifs et en imposant des amendes (ou la fermeture) à ceux qui ne res-

pectent pas les normes de fonds propres. Après la crise bancaire de 1982, le Chili a entrepris des réformes visant expressément à réduire le laxisme réglementaire en conférant plus d'autonomie aux organes de réglementation et en exigeant la publication d'informations sur leurs activités et sur celles des banques. La loi chilienne proscrit en outre les relations entre les banques assurées et les conglomérats industriels³⁸.

La multiplication des crises bancaires remet en question le bien-fondé d'autres mesures des pouvoirs publics. Par exemple, certains gouvernements ont essayé d'encourager l'octroi de prêts à certains secteurs en offrant des garanties ou simplement en donnant instruction aux banques de les accorder³⁹. Certains commentateurs ont fait observer, au sujet de la crise asiatique, que de telles mesures ont fait naître des garanties publiques, implicites ou explicites⁴⁰. En effet, les banques ne sont pas incitées à examiner attentivement les demandes de prêts pour les projets sélectionnés, ce qui se traduit souvent par des défauts de paiement à grande échelle.

Il arrive aussi que les banques ne soient pas autorisées à consentir certains types de prêt et ne puissent prêter qu'à certains secteurs ou certaines régions. Dans la mesure où cela les empêche de diversifier leur portefeuille en équilibrant les risques, ces restrictions devraient être évitées. C'est là un problème particulièrement important pour les banques dont le rayon d'action est limité à une région et dont les clients appartiennent pour la plupart au même secteur. Dans ce cas, une brusque chute des prix menace non seulement la solvabilité du secteur, mais aussi celle des banques.

Deux autres problèmes à surmonter méritent d'être signalés pour élaborer une réglementation bancaire appropriée : les conflits de compétences entre instances de contrôle des banques et l'existence de liens étroits entre les banques locales et les administrations infranationales⁴¹. Il y a tout lieu de réglementer l'activité bancaire au niveau national pour éviter le double emploi des ressources aux échelons local et national, la tendance au laxisme réglementaire des collectivités locales, et l'offre de garanties implicites par ces autorités.

Mécanismes privés incitant à réduire le risque

Des incitations privées complétant le cadre de la réglementation gouvernementale peuvent aider à équilibrer les coûts et les avantages de la prise de risques. Par exemple, une banque peut émettre périodiquement une catégorie particulière d'emprunts

subordonnés qui ne sont pas garantis par l'État. Les détenteurs de ces emprunts ont alors tout intérêt à contrôler le degré de risque des prêts accordés car, si l'établissement fait faillite, ils perdent leur capital⁴². De plus, à la différence des actionnaires, les détenteurs d'emprunts subordonnés n'obtiennent pas un meilleur rendement si la banque accroît ses recettes en accordant des prêts risqués, car le rendement initial de ces emprunts est fixé par le marché⁴³.

Les banques qui veulent éviter de verser des intérêts élevés aux détenteurs d'emprunts subordonnés (en particulier parce que des taux d'intérêt élevés sont un signal pour les déposants et les organes de réglementation) ont intérêt à établir des méthodes de surveillance et d'information qui leur permettent de publier régulièrement des informations sur la qualité de leur portefeuille de prêts. Le Chili et l'Argentine ont adopté des méthodes de ce genre⁴⁴.

Crédibilité de la réforme bancaire

La crédibilité d'un nouveau système de réglementation bancaire peut être difficile à établir, en particulier dans les pays habitués à l'octroi de crédits dirigés, à la corruption réglementaire et aux crises bancaires récurrentes. L'indépendance des organes de réglementation vis-à-vis des établissements financiers qu'ils contrôlent peut être une notion nouvelle, de même que l'idée qu'une intervention énergique doit avoir lieu automatiquement, et non au gré des autorités de tutelle, quand une banque manque à ses obligations légales. Les pays en développement peuvent rendre plus crédible la réforme du système bancaire en adoptant des normes bancaires internationales et en les faisant respecter, notamment celles qui sont établies par les différents accords conclus sous l'égide du Comité des règles et pratiques de contrôle des opérations bancaires de la Banque des règlements internationaux, communément appelés « accords de Bâle » ou « normes de Bâle ».

Il a souvent été dit que les accords de Bâle, sous leur forme actuelle, ne vont pas assez loin. Ces accords sont d'ailleurs en cours de révision⁴⁵. Les critiques disent aussi qu'ils ne sont pas suffisants pour décourager l'octroi de crédits dirigés, pour promouvoir la transparence (par la publication de normes réglementaires) et réduire le risque des décisions laissées à la discrétion des instances compétentes, et que les normes de fonds propres qu'ils recommandent sont trop faibles pour les pays en développement qui peuvent subir des chocs externes importants⁴⁶. Ces derniers ont cependant la possibilité d'établir un mémorandum d'accord avec des institutions finan-

cières internationales comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) pour adopter des normes plus strictes que celles des accords de Bâle. Ou bien, compte tenu des risques de contagion régionale, les pays limitrophes peuvent établir des normes bancaires non obligatoires plus rigoureuses pour l'ensemble de la région.

L'adoption de normes bancaires internationalement reconnues ne permet pas seulement de stabiliser le système bancaire. Elle présente aussi d'autres avantages, comme la réduction du coût des emprunts des banques nationales, désormais considérées comme sûres. Pour que ces avantages se matérialisent, il faudra probablement que l'application des nouvelles normes soit surveillée de l'extérieur. Par exemple, si des pays voisins s'entendent sur un ensemble de normes non obligatoires, l'accord peut prévoir un mécanisme permettant de vérifier régulièrement si les normes sont respectées, sur le modèle, par exemple, du mécanisme d'examen des politiques commerciales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Une instance indépendante procède à une enquête et, après des échanges de vues non conflictuels entre les pays concernés, elle publie ses conclusions. Le pays qui fait l'objet de l'enquête peut y répondre en prenant l'engagement de procéder à de nouvelles réformes. Les rapports peuvent être consultés par les investisseurs, qui peuvent ainsi mieux faire la différence entre les pays. Au bout du compte, un tel système réduit le risque de crise bancaire et de contagion en incitant les pays à se conformer à des normes bancaires plus strictes.

Rôle des banques étrangères

L'arrivée de banques étrangères dans un pays peut initialement perturber le système bancaire national. Mais, à long terme, leur présence présente des avantages car elle incite les banques locales à gérer convenablement les risques. L'admission de banques étrangères n'est pas une panacée, mais si elle a lieu au moment opportun et si l'économie peut supporter les dérèglements initiaux, les avantages peuvent être considérables.

Les pays peuvent favoriser les transferts de compétences et l'apprentissage de bonnes pratiques en autorisant des banques internationales jouissant d'une excellente réputation à fournir des services financiers sur le marché intérieur⁴⁷. Cela suppose qu'ils donnent aux banques étrangères le droit de s'établir sur leur territoire et qu'ils autorisent l'immigration de personnes dûment qualifiées. Sachant que le personnel bancaire du pays a inévitablement une

meilleure connaissance de l'économie locale, des pratiques commerciales et des usages de la place, les banques internationales l'emploient, donnant à ces effectifs la possibilité de se familiariser avec leurs pratiques et d'acquérir des compétences qu'ils pourront mettre à profit lorsqu'ils retourneront dans un établissement national.

La présence de banques étrangères ne favorise pas seulement les transferts de compétences et de technologie. Elle peut aussi stimuler la concurrence en encourageant tous les établissements à réduire leurs marges et leurs frais généraux. Une étude récente des effets de la présence de banques étrangères sur le système bancaire de 80 pays a révélé que, là où les banques étrangères sont relativement nombreuses, les banques locales ont des frais moins élevés. Mais leur rentabilité est elle aussi plus faible⁴⁸. Ces observations indiquent qu'il faut choisir avec beaucoup de soin le moment où les banques étrangères seront autorisées à s'implanter dans le pays. Il serait regrettable que l'ouverture à la concurrence étrangère amène les banques locales à prendre davantage de risques pour échapper à la faillite⁴⁹.

Les banques étrangères sont généralement plus diversifiées et mieux à même de supporter les effets de chocs internes. Un brusque retournement de conjoncture peut entraîner la défaillance d'une banque locale. En revanche, une banque étrangère dont les actifs sont placés dans des pays à économie solide sera moins affectée localement par un choc macroéconomique. Bien entendu, cela n'est vrai que si les cycles conjoncturels des différents pays diffèrent. Les chocs économiques peuvent être propres à une région, à un continent ou à un secteur. Dans ce cas, les pays en développement ne tireront qu'un profit limité de la diversification si les banques étrangères établies sur leur territoire viennent de la même région ou du même continent, ou de pays ayant des structures de production identiques. Une autre mise en garde s'impose : la volonté des banques étrangères de prêter dans le pays d'accueil est influencée par les événements extérieurs. Par exemple, la baisse des prix de l'immobilier et des actions au Japon dans les années 90 a entraîné une diminution des prêts consentis par les filiales de banques japonaises installées aux États-Unis⁵⁰. Mais, en général, les risques inhérents à un système bancaire non diversifié estompent cette possibilité.

L'admission de banques étrangères présente encore un autre avantage : leur présence permet d'économiser les moyens administratifs et réglementaires limités dont disposent les pays en développe-

ment. Les banques étrangères sont habituellement réglementées par les autorités de leur pays d'origine. Si elles sont autorisées à reprendre des banques de la place — ou à racheter des établissements en cours de privatisation —, la responsabilité de la réglementation se trouve transférée à l'étranger de sorte que les autorités locales peuvent concentrer leur attention sur les banques locales. Ce scénario met en évidence la nécessité de répartir clairement les responsabilités réglementaires entre les pays.

Échelonnement ordonné de la libéralisation des opérations en capital

L'amélioration de la réglementation bancaire serait une mesure importante même en l'absence de l'interdépendance grandissante des marchés financiers mondiaux. Mais elle prend encore plus d'importance pour la sécurité du système bancaire des pays en développement face à l'instabilité des mouvements de capitaux internationaux. Il s'agit donc de trouver le moyen de concilier réglementation bancaire et libéralisation des opérations en capital. Les crises macroéconomiques qui ont éclaté au Mexique et en Asie de l'Est à la suite du retrait des capitaux étrangers à court terme ont suscité un regain d'intérêt pour les propositions préconisant la libéralisation progressive et échelonnée des opérations en capital⁵¹.

Nous indiquons ici un certain nombre d'écueils que les pays en développement doivent éviter pour limiter autant que possible le risque de crise financière lorsqu'ils envisagent de libéraliser les opérations en capital. Bien entendu, les corps de lois, les méthodes de gestion des entreprises, la réglementation bancaire, le degré de développement du marché financier et les conditions macroéconomiques diffèrent considérablement d'un pays à l'autre⁵². L'échelonnement de la libéralisation ne peut donc répondre à une seule et même recette. La formule variera selon les circonstances et sera dictée en partie par la rapidité avec laquelle le pays concerné pourra corriger les déséquilibres macroéconomiques et appliquer des règlements financiers crédibles.

Le contrôle de la demande d'emprunts extérieurs à court terme est un élément essentiel de cette approche graduelle⁵³. En effet, les capitaux étrangers à court terme sont extrêmement volatiles et ils peuvent déstabiliser le secteur bancaire et l'économie tout entière. Les politiques qui influent sur l'endettement à court terme doivent de préférence être appliquées avant que les capitaux n'affluent. La limitation des emprunts étrangers à court terme tient en

partie à la volonté politique. Au Mexique, par exemple, les États empruntaient massivement à l'étranger⁵⁴. Il faut éviter d'encourager la demande privée de capitaux extérieurs à court terme en accordant un traitement fiscal préférentiel, comme cela s'est produit en Thaïlande pour les emprunts contractés par l'intermédiaire de la zone franche bancaire internationale de Bangkok.

Une façon plus énergique de limiter les emprunts extérieurs à court terme consiste à agir directement sur les entrées de capitaux⁵⁵. Nous traiterons principalement ici du contrôle des entrées de capitaux parce que le contrôle à la sortie est généralement inefficace⁵⁶. Les sociétés multinationales peuvent en effet le contourner en vendant des produits à leur société mère à l'étranger à un prix comptable très bas, transférant ainsi de la valeur hors du pays. Les investisseurs étrangers peuvent aussi le contourner en échangeant des fonds contre les avoirs à l'étranger de résidents du pays.

Un mécanisme dissuasif a été mis en place au Chili en 1991 pour freiner les entrées de capitaux à court terme⁵⁷. Il impose l'obligation de constituer une réserve non rémunérée pour toutes les entrées de capitaux qui n'augmentent pas le stock de capital physique, comme les prêts, les titres à revenu fixe et les investissements de portefeuille. Ainsi, une partie de ces fonds doit être déposée pendant un an sur un compte ne portant pas d'intérêts. Initialement fixée à 30 %, cette part a été ramenée à 10 % en juin 1998 et à 0 % par la suite. Toutefois, cette disposition figure toujours dans les textes et elle peut être réactivée à tout moment. Cet exemple montre qu'une obligation de ce genre peut être modulée de manière à stabiliser le volume des entrées de capitaux. Au lieu de viser des catégories particulières de capitaux — mesures que les investisseurs peuvent aisément tourner en passant à une autre catégorie —, ce mécanisme réduit beaucoup l'attrait des placements inférieurs à un an⁵⁸. Des études empiriques montrent qu'il a eu pour effet de modifier la composition des flux financiers au profit d'investissements étrangers directs, moins mouvants, mais les renseignements sur son incidence globale sur les entrées de capitaux ne laissent pas apparaître de tendance nette⁵⁹. Les pays devraient pouvoir se protéger contre les revirements des investisseurs étrangers sans interdire purement et simplement les investissements de portefeuille. À mesure qu'ils renforcent la réglementation bancaire, les pouvoirs publics peuvent alléger progressivement l'obligation de constituer une réserve non rémunérée. Cela permet de réduire la vulnérabilité d'un pays

à une sortie massive de capitaux en limitant en partie leur entrée.

Outre la nécessité de freiner les emprunts extérieurs à court terme, les autorités doivent décider du régime des dépôts en devises auprès des établissements financiers nationaux. Dans les pays en développement, ces dépôts représentent souvent une part substantielle de la masse monétaire au sens large ; en 1995, cette proposition dépassait en fait 30 % dans 18 pays⁶⁰. Bien que la dollarisation ait assurément de nombreuses conséquences pour la gestion macroéconomique, nous nous intéressons ici à ses effets sur la stabilité financière et à ses répercussions sur la libéralisation des opérations en capital⁶¹.

Dans un système de réserve peu développé, l'accroissement rapide des dépôts en devises augmente les exigibilités des banques locales. Le risque tient à ce que le volume de devises nettes dans l'économie est inférieur au volume total des avoirs et des exigibilités libellés en devises. En cas de ruée sur les dépôts en devises, la banque centrale peut être poussée à agir en tant que prêteur de dernier ressort en accordant aux banques des prêts en devises considérables⁶². Mais, pour cela, elle doit obtenir des réserves de change relativement importantes, qui ont un coût élevé. De surcroît, la liquidation des dépôts en devises peut avoir une incidence sur le taux de change et sur la solvabilité des entreprises nationales qui ont contracté des emprunts en devises. Ces facteurs montrent que, dans les pays où le contrôle bancaire est insuffisant, il faut prévenir les dépôts en devises par le biais de la fiscalité ou de normes de fonds propres plus strictes.

Les pays en développement peuvent aussi réduire le risque de crise financière et économique lié aux sorties de capitaux en conservant des réserves de change importantes⁶³, dont le niveau dépendra du volume du commerce extérieur du pays et du volume des capitaux flottants qui y sont investis. Le fait que le pays dispose de réserves suffisantes indique aux investisseurs qu'il est en mesure de convertir ses avoirs aux taux de change en vigueur. Cela évite un « sauve-qui-peut » provoqué par la crainte d'un effondrement de la monnaie⁶⁴. Mais la constitution de réserves importantes a un prix. Il faut généralement limiter la consommation et l'investissement intérieurs pour faire en sorte que les exportations dépassent les importations afin de conserver les recettes nettes. Un pays peut aussi constituer des réserves en émettant des emprunts à long terme, auquel cas le coût équivaut à la différence entre les taux courts et les taux longs.

Le choix du régime de change est un autre élément important qui influe sur l'échelonnement du processus de libéralisation. Sa compatibilité avec la libéralisation des opérations en capital n'est évidemment pas le principal critère pour déterminer la politique de change qui sert le mieux les intérêts du pays. Toutefois, les incitations offertes aux éventuels emprunteurs de capitaux étrangers à court terme varient en fonction du régime adopté. En particulier, un régime de change fixe leur donne ce que certains considèrent comme une garantie implicite contre le risque de variation du taux de change. Conjugué à l'assurance des dépôts, il décharge les déposants étrangers d'une grande partie du risque de crédit⁶⁵. Tout cela encourage les entrées de capitaux, ce qui peut rendre l'économie encore plus dépendante des emprunts étrangers à court terme. Mais, ce qui est encore plus inquiétant, c'est que les capitaux risquent de fuir le pays si les investisseurs mettent en doute ces garanties. Le régime de change est alors menacé si les réserves de devises ne sont pas suffisantes pour couvrir les sorties de capitaux. Il semble que les conditions requises pour maintenir un taux de change fixe sont plus rigoureuses qu'on ne le pensait auparavant.

En revanche, un régime de change variable incite les investisseurs à tenir compte du risque de change et n'offre aucune protection contre une baisse des taux. Comme le montre l'exemple du Mexique en 1995, de la Thaïlande en 1997 et de l'Indonésie en 1998, la viabilité du système bancaire national peut être sérieusement compromise si les entreprises débitrices sont menacées d'insolvabilité parce que la dévaluation de la monnaie augmente considérablement le montant de leurs engagements en devises. Les crises financières sont certes possibles en régime de change flottant, mais un tel régime incite davantage les investisseurs à tenir compte des fluctuations du taux de change. Il offre aussi aux responsables des possibilités d'action différentes face à un brusque afflux de capitaux — question examinée dans le document de la Banque mondiale intitulé *Perspectives économiques mondiales 1998/99*.

L'importance de l'instabilité et des déséquilibres macroéconomiques doit également être prise en considération pour déterminer le rythme de la libéralisation des opérations en capital. Quel que soit le régime de change, il serait hasardeux de supprimer les obstacles à l'entrée de capitaux à un moment où des entrées ou des sorties massives semblent probables. Par exemple, la libéralisation peut précipiter la fuite des capitaux si elle intervient dans une période de forte inflation ou

les investisseurs nationaux préfèrent obtenir des rendements stables à l'étranger.

La libéralisation prudente et graduelle des opérations en capital a pour objectif d'accroître progressivement la tolérance du système financier national face aux perturbations exogènes. En mettant en place les institutions du marché financier local (notamment une réglementation bancaire), les autorités nationales peuvent étudier les moyens de réduire l'exposition de leur pays aux changements de perception des détenteurs de titres étrangers — pourvu que la méthode choisie ne fasse pas fuir les investissements étrangers à long terme.

Comment attirer les investissements étrangers

Les investissements étrangers à long terme continueront à jouer un rôle très important pour les pays en développement. Les projets d'infrastructure publics, qui vont se multiplier dans les villes en pleine expansion, ne doivent pas être financés exclusivement par les pouvoirs publics et par l'épargne intérieure. Dans la sphère privée, les investissements étrangers à long terme contribuent tout d'abord à l'accroissement du stock de capital du pays bénéficiaire. Mais, comme ils émanent pour l'essentiel des sociétés multinationales, ils procurent beaucoup d'autres avantages. Ils stimulent la concurrence sur le marché intérieur, ce qui améliore la répartition des ressources et encourage les entreprises nationales à investir. S'ils revêtent la forme de coentreprises ou d'accords de licences entre des entreprises locales et étrangères, ils s'accompagnent souvent de transferts de technologie⁶⁶ et de la diffusion des méthodes les plus performantes, ce qui accroît la productivité⁶⁷. (L'importance des investissements étrangers directs en Égypte et en Tanzanie est examinée dans deux études de cas au chapitre 8.)

Les méthodes les plus efficaces pour attirer les investissements étrangers consistent notamment à adopter une politique de renforcement du capital humain, à libéraliser les échanges, à éviter d'offrir des subsides et autres avantages aux investisseurs étrangers, à définir clairement les droits et obligations de ces investisseurs et à développer le marché boursier pour assurer d'autres sources de financement.

Adopter une politique de renforcement du capital humain

Une étude récemment réalisée montre que les pays où le niveau d'instruction est bas et où les investissements étrangers directs sont limités ont une crois-

sance plus faible que les pays où ces indicateurs sont élevés⁶⁸. Dans les pays où la population active a en moyenne moins de cinq mois d'instruction secondaire et où les investissements étrangers représentent moins de 0,1 % du PIB, le taux de croissance annuel est inférieur à 1 %. En revanche, dans les pays où les actifs ont suivi un enseignement secondaire pendant plus d'un an et où les entrées de capitaux représentent plus de 0,2 % du PIB, le taux de croissance annuel est en moyenne de 4,3 %. Les pays où un seul des deux indicateurs est faible ne font guère mieux que ceux où les deux sont médiocres. Ces résultats signifient peut-être en partie que, pour favoriser les transferts continus de capitaux et de technologie, il faut que la main-d'œuvre soit suffisamment instruite — et spécialisée — et soit en mesure de continuer à apprendre⁶⁹. Comme les investisseurs étrangers sont de plus en plus sélectifs dans le choix d'une région ou d'une ville, les collectivités locales ont tout intérêt à améliorer le système d'éducation et de formation sur leur territoire.

Libéraliser les échanges

Les investissements étrangers directs ont une plus grande incidence sur la croissance dans les pays qui encouragent les exportations que dans ceux qui poursuivent une politique de remplacement des importations⁷⁰. Cela tient peut-être au fait que les sociétés étrangères qui veulent être compétitives sur les marchés mondiaux sont davantage disposées, dans le premier cas, à apporter des technologies et une formation — et cela a des retombées sur la croissance. Dans les pays d'Asie de l'Est, l'investissement étranger direct a joué un rôle important en stimulant les exportations et la production de produits de pointe. En Corée, par exemple, les filiales de sociétés étrangères assuraient entre 65 et 73 % de la production de matériel électrique et électronique⁷¹.

Une politique commerciale ouverte est une autre condition importante pour attirer les investissements étrangers directs. Des enquêtes effectuées auprès d'entreprises japonaises investissant à l'étranger ont révélé qu'une perception positive des politiques régissant ces investissements était un facteur déterminant dans le choix d'un pays, et que les sociétés multinationales sont davantage attirées par les pays où les obstacles au commerce sont réduits⁷². Si le libre accès au marché est renforcé par des systèmes d'information les plus modernes, le pays est mieux intégré dans l'économie mondiale et devient encore plus intéressant pour les investisseurs. Une enquête sur les entreprises internationales établies à Hong

Kong (Chine), à Singapour et à Taïwan (Chine) a montré que l'existence d'infrastructures de qualité était le critère le plus important pour le choix du site du siège régional d'une société et de ses activités de service et d'approvisionnement, et que c'était le deuxième critère pour l'implantation des opérations de production. Les investissements étrangers directs sont liés de plus en plus aux opportunités commerciales et de moins en moins aux possibilités d'exploitation du marché local, comme on l'a vu au Mexique, par exemple, où leur forte augmentation après l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) prouve que le pays est considéré comme une base intéressante pour approvisionner le marché américain⁷³.

Avec une stratégie de développement axée sur l'exportation, les décisions d'investissement dépendent moins de la taille du marché local, puisque les entreprises cherchent à vendre sur le marché mondial. Étant affranchies de tout lien avec le marché intérieur, les multinationales sont libres de choisir leurs lieux d'implantation. C'est pourquoi il est plus que jamais important de créer un environnement économique stable propre à attirer les investissements étrangers directs, ceux-ci semblant réagir plus rapidement qu'auparavant aux conditions économiques⁷⁴.

Éviter d'offrir des subsides et autres avantages aux investisseurs étrangers

Les mesures prises pour attirer les investissements étrangers directs ne contribuent pas toujours au bien-être national. D'après une étude récente portant sur 183 projets d'investissements étrangers directs réalisés dans 30 pays au cours des 15 dernières années, entre 25 et 45 % des projets ont eu un effet net négatif sur le bien-être national⁷⁵. Cette constatation décevante et inattendue tient au fait que les investissements étrangers directs s'accompagnent souvent de mesures qui créent des distorsions, telles que l'obligation pour les producteurs d'utiliser une certaine quantité de biens d'origine locale, les mesures de protection visant les importations qui concurrencent la production des investisseurs étrangers, les incitations financières, les subventions ou les exonérations fiscales et la nécessité de créer une coentreprise ou d'octroyer des licences de technologie. Certaines de ces mesures peuvent certes encourager l'investissement, mais, pour le pays dans son ensemble, les inconvénients l'emportent trop souvent sur les avantages. Le même problème se pose quand des municipalités et d'autres collectivités

locales se livrent à une surenchère stérile et délétère pour attirer les investissements à coups de subsides et d'incitations. L'administration centrale peut intervenir en limitant les avantages que les autorités internationales peuvent offrir aux investisseurs étrangers.

Définir clairement les droits et obligations des investisseurs étrangers

Des politiques nationales et des mécanismes de réglementation appropriés permettent de créer un climat propice aux investissements directs des sociétés multinationales, dont les droits et obligations doivent être clairement définis. De nombreux pays en développement s'efforcent de mettre en place un tel cadre juridique et de simplifier leurs procédures administratives. Ce genre de réforme institutionnelle est particulièrement important pour les investisseurs si le pays est en proie à l'instabilité politique et à la corruption, deux obstacles majeurs à l'investissement étranger direct⁷⁶. En réduisant les pesanteurs administratives, un pays devient plus attractif aux yeux des investisseurs, tout en aidant ses propres producteurs⁷⁷.

Deux autres types d'intervention ont une grande influence sur les investissements étrangers directs. Il s'agit, d'une part, des mesures de privatisation, qui peuvent être conçues de manière à capter ces investissements — le chapitre 8 explique comment la Hongrie a réussi à attirer des repreneurs étrangers pour ses anciennes banques d'État — et, d'autre part, des obligations contractées par le pays dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services de l'OMC, notamment s'il a pris l'engagement d'autoriser les sociétés étrangères à fournir certains services sur son territoire (voir chapitre 2).

Même si un pays applique une politique macroéconomique saine, adopte des mesures de libéralisation et suit des règles juridiques claires, il n'est pas toujours certain que les équipes successives, y compris au niveau infranational, honorent longtemps les engagements de leurs prédécesseurs. Ce risque peut aller à l'encontre des investissements dans les projets qui impliquent des frais de démarrage élevés et une longue période d'amortissement, comme les projets d'infrastructure urbaine. L'élargissement du champ d'activité des collectivités territoriales peut aggraver le problème (encadré 3.3).

Un mécanisme de règlement des différends peut aider à garantir le respect des engagements, l'arbitrage international étant généralement la formule la plus prisée. Des clauses d'arbitrage peuvent ainsi être incluses dans les accords d'investissement avec des collectivités territoriales. Celles-ci peuvent recourir dans certains

Encadré 3.3**La question du respect des engagements se pose aussi pour les collectivités locales**

Une société américaine avait été chargée de construire la centrale électrique de Dabhol pour alimenter l'État du Maharashtra, en Inde. Cette centrale devait fournir 2 000 mégawatts d'électricité sur 20 ans⁷⁸. Après la signature du contrat en 1993, l'investisseur étranger a engagé des dépenses considérables pour la construction de la centrale. Le projet a été très controversé pendant la campagne électorale de 1995, à l'issue de laquelle l'équipe au pouvoir, qui avait passé le marché, a été battue. Le nouvel exécutif a aussitôt annulé le projet, et ce n'est qu'après dix mois de négociation et plusieurs concessions faites par l'investisseur étranger qu'un nouveau contrat a été signé. Beaucoup pensaient que le premier contrat était trop généreux pour l'investisseur et le fait que la société n'ait pas renoncé au projet et ait préféré le renégocier corrobore cette thèse. Les nouvelles conditions ramenaient le coût officiel de la construction de 1,3 à 0,9 million de dollars par mégawatt⁷⁹. L'annulation d'un projet déjà signé n'était certainement pas la meilleure façon d'attirer davantage d'investissements étrangers dans le secteur. D'après l'investisseur, le retard a coûté environ 250 000 dollars par jour, et la crise a été abondamment relatée par la presse financière internationale.

Cette affaire montre comment la prolifération d'intérêts locaux cherchant à affirmer leur pouvoir, décrite ici comme l'une des principales réactions politiques à la dynamique de localisation, peut compliquer la tâche des administrations centrales cherchant à prendre des engagements contraignants. Si les investisseurs étrangers ne peuvent pas faire de différence entre les collectivités locales dans un pays donné, ils risquent de toutes les placer sur le même plan, ce qui pose un grave problème pour les pays désireux d'attirer des investissements étrangers directs.

cas à l'arbitrage du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI). Près de 1 000 accords d'investissement bilatéraux et quatre accords d'investissement multilatéraux contiennent des dispositions prévoyant l'intervention du CIRDI dont l'arbitrage est exécutoire. Certains des accords bilatéraux disposent expressément qu'ils sont applicables aux actes et aux manquements des autorités locales des États signataires.

Au bout du compte, des accords d'investissement à long terme, équilibrés et mutuellement avantageux, peuvent constituer la protection la plus durable. À cette fin, une formation spécialisée initiale peut aider les autorités locales à mieux négocier des accords équitables. L'Institut international du droit du développement, à Rome, prépare les juristes des pays en développement à négocier avec les investisseurs et les bailleurs de fonds étrangers ; la Banque mondiale s'emploie elle aussi à apporter des réponses à cette question du respect des engagements (encadré 3.4).

L'échec des négociations d'un accord multilatéral sur l'investissement en 1998 donne à penser que la conclusion d'un traité international définissant des

Encadré 3.4**Comment inciter au respect des engagements : la contribution de la Banque mondiale**

La Banque mondiale aide les gouvernements à honorer leurs engagements financiers en leur accordant des prêts dans le cadre de la garantie du risque souverain qui couvre les investisseurs étrangers. Elle offre aussi aux bailleurs de fonds une garantie couvrant le risque de défaillance de l'emprunteur en cas de non-exécution par le gouvernement de certaines obligations dans le cadre de projets. Lorsqu'elle émet cette garantie, la Banque exige que le gouvernement bénéficiaire s'engage par une contre-garantie à la rembourser de toute indemnité qu'elle devrait verser à l'investisseur étranger. Cela incite le signataire à respecter les clauses contractuelles, à moins qu'il n'ait l'intention de ne pas s'acquitter de ses obligations envers la Banque (ce qui compromettrait ses relations avec l'ensemble du Groupe de la Banque mondiale).

L'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) offre aux investisseurs étrangers une assurance contre les pertes subies en cas de guerre, de troubles civils, d'expropriation ou d'inconvertibilité de la monnaie. Elle couvre aussi leurs pertes s'ils ne peuvent pas obtenir réparation auprès des tribunaux nationaux en cas de rupture de contrat par le gouvernement. Entre 1991 et mars 1996, elle a ainsi assuré 30 projets d'infrastructure d'un montant total d'environ 3,5 milliards de dollars. Cette garantie vient compléter les assurances privées couvrant le risque de rupture de contrat.

En 1992, à la demande du Comité du développement, le Groupe de la Banque mondiale a défini les grandes lignes d'un cadre juridique approprié pour l'investissement étranger. Ces lignes directrices correspondent aux principaux points abordés dans les accords de garantie des investissements : admission et traitement des investissements étrangers, expropriation, règlement des différends entre les gouvernements et les investisseurs étrangers. Elles ne sont pas contraignantes et visent à compléter les accords internationaux applicables. De plus, elles concernent à la fois le gouvernement et les collectivités locales.

règles en la matière n'est pas pour demain. Les accords d'investissement bilatéraux et régionaux se sont cependant multipliés. Les pays signataires se rendent compte que l'octroi d'une protection aux investisseurs étrangers incite les autres parties à respecter leurs engagements à long terme envers ces investisseurs. Comme la plupart des investissements étrangers directs sont intrarégionaux — et comme les pays en développement commencent à investir beaucoup à l'étranger et souhaitent protéger leurs propres mises de fonds —, il est probable que les accords régionaux prendront encore plus d'importance.

Si, dans le cadre de ces accords, les pays s'engagent formellement à poursuivre leurs réformes intérieures, celles-ci gagnent en crédibilité. Un changement de cap après la signature de l'accord aurait non seulement de graves conséquences économiques, mais il amènerait aussi les autres pays à prendre des mesures de rétorsion. Les dispositions de l'ALENA concernant l'investissement ont de fait rendu irréversibles

les réformes réglementaires et institutionnelles entreprises par le Mexique. De même, l'Accord commercial préférentiel du MERCOSUR a consolidé les réformes au Brésil et en Argentine et a encouragé les investissements étrangers directs en provenance de pays tiers, principalement des États-Unis⁸⁰.

Les accords régionaux sur l'investissement étranger peuvent aussi limiter le recours aux subsides, aux incitations fiscales et à la surenchère en matière de réglementation. Ils peuvent définir des formes de favoritisme admises, les quantifier et énoncer des règles communes pour leur application. Les signataires peuvent ensuite négocier des restrictions supplémentaires, à l'instar des signataires des accords commerciaux internationaux, qui ont renégocié le niveau des droits de douane. En outre, ces accords dissuadent les pays de suivre une politique du chacun pour soi afin d'attirer des capitaux et de sacrifier la sauvegarde de l'environnement ou d'autres mesures de protection importantes pour la promesse d'un projet d'investissement.

Développer le marché boursier pour assurer d'autres sources de financement

Bien que les investissements étrangers de portefeuille ne favorisent pas autant les transferts de technologie et la concurrence que les investissements étrangers directs, ils peuvent eux aussi être très utiles aux pays en développement. L'ouverture des bourses aux capitaux étrangers accroît la liquidité du marché en augmentant le nombre d'intervenants, ce qui améliore la capitalisation des résultats et encourage l'émission d'actions⁸¹. Le développement du marché boursier profite non seulement à l'ensemble du secteur financier, mais aussi à l'économie tout entière — les achats en Bourse donnant lieu à des investissements étrangers directs, par exemple. Il existe une corrélation très étroite entre le développement du marché des valeurs et celui du secteur bancaire, de même qu'entre la liquidité de ce marché et la croissance économique⁸².

Le risque d'instabilité du marché boursier est une préoccupation constante. De nombreuses mesures visant à réduire l'instabilité du système bancaire peuvent cependant contribuer à stabiliser le marché boursier, et la libéralisation progressive des opérations en capital est une approche qui peut également être appliquée aux investissements de portefeuille. Mais, comme pour d'autres composantes du secteur financier, cette instabilité est due bien souvent à un manque d'informations récentes et fiables. La circulation d'une information exacte émanant de sources indépendantes permet d'attirer les investissements étrangers de portefeuille et accroît la stabilité

des flux financiers. Des règles prescrivant la publication régulière d'informations financières dans des domaines clés comme l'investissement, les biens corporels et incorporels, les opérations en devises et les contrats à long terme réduisent l'incertitude⁸³. L'existence de lois définissant clairement les droits des actionnaires (en particulier des actionnaires minoritaires) et d'un système réglementaire qui encourage la publication d'informations sur les sociétés favorise le développement des marchés financiers⁸⁴.

Les flux d'investissements étrangers à destination et en provenance des pays en développement augmenteront considérablement au cours des 25 prochaines années. Les pays en développement seront amenés de plus en plus à établir des règles sûres et stables protégeant les investisseurs étrangers et définissant clairement leurs responsabilités. À mesure que l'offre de capitaux augmentera, les organes publics à l'échelon local et au niveau national auront besoin de plus de ressources pour financer des projets d'infrastructure urbaine. Les pays en développement peuvent attirer des investissements étrangers à long terme et maximiser les avantages qu'ils en retirent en participant à des accords régionaux qui créent un environnement sécurisant et en menant des politiques macroéconomique, commerciale et réglementaire stables.

Renforcer la coopération internationale dans le domaine macroéconomique

Ce scénario d'intégration financière internationale évite délibérément de faire reposer tout le fardeau de la réforme sur les pays considérés individuellement. L'importance des accords régionaux et internationaux pour l'investissement étranger direct et la surveillance du système financier a déjà été évoquée. Toutefois, du fait de la mondialisation et de l'interdépendance croissante des économies, les décisions prises à l'échelon national ont des répercussions sur les autres pays, où elles peuvent provoquer des perturbations⁸⁵. Bien que l'interdépendance soit généralement plus étroite entre pays voisins, la situation macroéconomique des pays industriels a des conséquences évidentes pour le reste du monde.

La variation des écarts de taux d'intérêt entre les pays industriels influe sur les mouvements de capitaux à destination et en provenance des pays en développement, ce qui peut déstabiliser leur système financier. Diverses formes de coopération internationale pourraient être envisagées pour permettre aux pays industriels d'atteindre leurs propres objectifs sans pour autant déstabiliser les autres pays.

Le resserrement des liens entre les pays d'une même région justifie la création de réseaux régionaux pour prévenir et combattre les crises financières⁸⁶. Les relations commerciales et financières intrarégionales étant de plus en plus étroites, les difficultés que connaît un pays peuvent profondément affecter ses voisins. Cela tend à prouver qu'un système de surveillance et de soutien mutuel au niveau régional serait utile. Mais le renforcement de l'intégration régionale entraînera une synchronisation plus étroite des cycles économiques au sein de la région. Le FMI jouera alors un rôle de plus en plus important en tant qu'instance extrarégionale de lutte contre les crises, car il est probable que les pays d'une même région entreront en récession au même moment et ne seront donc pas en mesure de s'entraider.

Certains pays prennent déjà des dispositions pour assurer une surveillance économique au niveau régional. Ainsi, l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ANASE) a décidé, en novembre 1997, de mettre en place un mécanisme de surveillance économique pour suivre de près les orientations adoptées dans les secteurs « vulnérables », pour améliorer la coordination des politiques économiques et pour fournir aux membres une assistance en cas de crise⁸⁷. Mais ce mécanisme a fait l'objet de critiques ; ses détracteurs se demandent si des ressources suffisantes lui sont consacrées et si les gouvernements sont vraiment prêts à communiquer des informations en temps utile ou à critiquer mutuellement leurs politiques internes⁸⁸. Cela témoigne de la difficulté de maintenir la coopération dans le cadre d'initiatives régionales comme celle-ci ou comme le Cadre de Manille.

Si un groupement régional établit un mécanisme de surveillance crédible permettant de certifier que les pays membres observent de bonnes pratiques réglementaires et macroéconomiques, ces derniers peuvent élargir leur coopération en mettant en commun des fonds pour prévenir les attaques spéculative contre leurs monnaies. Les investisseurs peuvent ainsi distinguer les pays sûrs. Ces fonds peuvent servir à augmenter les réserves des pays susceptibles d'être à l'origine d'une crise régionale, ce qui limite le risque de dévaluation et dissuade les investisseurs étrangers et nationaux de liquider leurs avoirs dans ces pays, évitant ainsi une attaque spéculative contre leur monnaie.

Les pays peuvent aussi étudier les possibilités de coopérer avec leurs partenaires régionaux lorsque éclate une crise financière. Ils peuvent conclure des accords de gestion des crises pour coordonner leur réaction, dissipant ainsi les craintes des investisseurs les plus pessimistes. Ces accords peuvent servir de base à l'adoption de mesures concertées, consistant à réduire les

impôts et à augmenter les dépenses pour protéger ceux qui souffrent le plus en cas de crise et stimuler l'économie régionale⁸⁹. Ils peuvent aussi être l'occasion pour les pays de s'engager à ne pas procéder à des dévaluations compétitives et à ne pas entraver l'accès à leur marché en renforçant les barrières douanières et autres.

• • •

La mobilité internationale des capitaux est un phénomène durable. Le resserrement des liens commerciaux, les progrès de l'informatique et des télécommunications et la complexité croissante des produits financiers permettent aux capitaux de franchir les frontières sans entrave. Cette internationalisation des marchés financiers constitue un véritable défi pour les pays en développement. La crise en Asie nous a appris qu'une libéralisation financière anarchique peut provoquer un ralentissement durable de l'activité économique et une recrudescence de la pauvreté. Les flux financiers internationaux peuvent cependant procurer d'énormes avantages, par exemple en contribuant à l'amélioration de la productivité lorsqu'ils revêtent la forme d'investissements étrangers directs.

Nous avons indiqué dans ce chapitre quatre grandes mesures interdépendantes à l'intention des pays en développement qui souhaitent s'intégrer aux marchés financiers mondiaux. Premièrement, même s'ils sont à l'écart des flux financiers internationaux, ils doivent établir une réglementation bancaire stricte pour que la libéralisation de leur système financier porte ses fruits. Deuxièmement, en attendant que cette réglementation soit solidement établie, ce qui prendra de nombreuses années, ils doivent prendre des dispositions pour réduire l'instabilité des entrées de capitaux à court terme. Troisièmement, ils doivent s'efforcer d'attirer les investissements étrangers à long terme. L'essor des réseaux de production mondiaux (examiné au chapitre 2) est le résultat de la compartimentation et de la dispersion géographique des processus de production des firmes multinationales. La taille du marché intérieur sera sans doute un critère moins important pour ces firmes à la recherche de nouveaux sites d'implantation, ce qui créera des possibilités pour les pays plus petits dotés d'une bonne infrastructure et d'une main-d'œuvre instruite. Enfin, la coordination des politiques financières et des réglementations peut être d'une grande utilité. Les crises financières dans les pays en développement ne sont pas toujours endogènes. Les pays industriels devraient agir de concert pour limiter la variation des écarts de taux d'intérêt, qui accroît l'instabilité des flux financiers mondiaux.

La préservation du patrimoine de l'humanité

E

n cette fin de XX^e siècle, l'environnement suscite des inquiétudes à l'échelon local comme au niveau mondial. Beaucoup des problèmes existants ont des retombées lourdes de conséquences non seulement pour ceux vivant à proximité de la source du problème, mais aussi pour la société dans son ensemble et pour les générations futures. Chaque pays a de bonnes raisons économiques et sociales de protéger agressivement son propre environnement en incitant à la réduction et à la régulation de ces retombées¹. Il existe cependant toute une catégorie de problèmes environnementaux qui, par nature, sont mondiaux. De nombreux pays en sont responsables, mais aucun ne peut s'y attaquer efficacement en agissant seul. C'est le patrimoine de l'humanité qui est ici menacé et tous les pays risquent de pâtir de la situation en l'absence d'une action concertée. La désertification, les polluants organiques persistants, le devenir de l'Antarctique et la salubrité de la haute mer et des fonds marins sont au nombre de ces problèmes (encadré 4.1). Le présent chapitre est toutefois plus particulièrement consacré à l'appauvrissement

de la couche d'ozone, au changement climatique à l'échelle mondiale et aux menaces pesant sur la diversité biologique.

Si l'on n'apporte pas des solutions efficaces à ces problèmes, le combat pour le développement durable sera vain. Le changement climatique, par exemple, risque fort de se traduire par une élévation du niveau de la mer qui menacera les pays insulaires et les pays de faible altitude comme les Maldives ou le Bangladesh. L'évolution du climat met aussi en danger la production agricole dans les pays en développement. Dans la Fédération de Russie et dans certaines régions d'Afrique, les rendements agricoles pourraient considérablement baisser d'ici 2050 (figure 4.1). On estime qu'un doublement de la teneur de l'atmosphère en dioxyde de carbone se traduirait globalement par une baisse de 2 à 9 % du produit intérieur brut (PIB) des pays en développement (contre un recul de 1 à 1,5 % dans les pays industriels)². Dans les pays en développement, les premières victimes de l'inaction risquent fort d'être les plus pauvres, c'est-à-dire ceux qui ont le moins de ressources pour faire face à la modifi-

Encadré 4.1

Des problèmes environnementaux de portée mondiale

Les trois sujets examinés en détail dans ce chapitre — l'appauvrissement de la couche d'ozone, le changement climatique et la préservation de la biodiversité — ne doivent pas faire oublier que toute une série d'autres problèmes environnementaux requièrent des interventions à l'échelle mondiale. Il s'agit notamment de la désertification et de la dégradation des sols, du devenir de l'Antarctique, des polluants organiques persistants, et de la salubrité de la haute mer et des fonds marins.

Désertification et dégradation des sols

Aujourd'hui, 900 millions de personnes vivant dans une centaine de pays sont victimes de la désertification et de la sécheresse. D'ici à 2025, ce nombre aura doublé et 25 % des terres de la planète seront dégradées. Étroitement liée aux pressions démographiques, à la pauvreté, à l'utilisation de l'eau et à l'appauvrissement de la biodiversité, la dégradation des sols empire du fait de la surexploitation d'écosystèmes fragiles par une population croissante.

Au 30 juin 1998, près de 150 pays avaient ratifié la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Première initiative de cette nature, la Convention est une avancée importante qui profitera à des millions de personnes si elle dûment appliquée. Elle ne vise pas à mettre en place un programme distinct pour combattre la désertification, mais plutôt à faire entrer les efforts en ce sens dans le cadre de la stratégie de développement globale d'un pays, avec le concours des bailleurs d'aide bilatérale et multilatérale³.

Antarctique

Depuis la négociation du Traité sur l'Antarctique en 1959, les pays qui avaient revendiqué leur souveraineté sur certains secteurs du continent ont « gelé » leurs revendications. Conformément à l'article 4, aucun pays signataire n'est autorisé à faire valoir ses prétentions ou à en formuler de nouvelles. En outre, les signataires ne peuvent ni déployer d'unités militaires (sauf pour appuyer des missions scienti-

fiques), ni rejeter de déchets radioactifs, ni conduire des essais nucléaires sur le continent et les mers qui l'entourent. Depuis lors, deux conventions et un protocole au traité ont été adoptés pour protéger les phoques, les ressources biologiques marines exceptionnelles de la région et l'environnement antarctique en général⁴.

Polluants organiques persistants

Douze de ces polluants font actuellement l'objet de négociations. Ces agents, utilisés dans toute une gamme d'activités allant de la production agricole et industrielle à la lutte contre les maladies, sont des composés chimiques qui ne se décomposent pas naturellement et qui s'accumulent dans les tissus adipeux des organismes biologiques tout au long des chaînes trophiques. Ces polluants ayant une grande durée de vie et pouvant souvent se déplacer sur de longues distances dans l'atmosphère, ils se sont propagés dans le monde entier, même dans des zones où ils n'avaient jamais été utilisés. Ils sont nocifs pour les humains et les animaux — chez les premiers, par exemple, ils peuvent être à l'origine de cancers, de maladies du système immunitaire et de troubles génésiques. Des négociations, qui devraient se conclure en l'an 2000, se déroulent actuellement sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour aboutir à un accord mondial, juridiquement contraignant, qui visera à réduire au minimum le rejet de ces polluants dans l'environnement⁵.

Hautes mers et fonds marins

La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui intègre plusieurs accords antérieurs, a été adoptée en 1982 et est entrée en vigueur en 1994. Elle ne se limite pas à créer des zones économiques exclusives (encadré 4.2). Elle fait obligation aux États de prendre des mesures pour lutter contre la pollution marine à partir de la terre et des navires en mer. Elle met également en place un office mondial chargé de veiller à la salubrité des fonds marins.

cation du climat. En outre, ces pays abritant une faune et une flore particulièrement riches, ils seront aussi proportionnellement les plus pénalisés si la biodiversité n'est pas préservée.

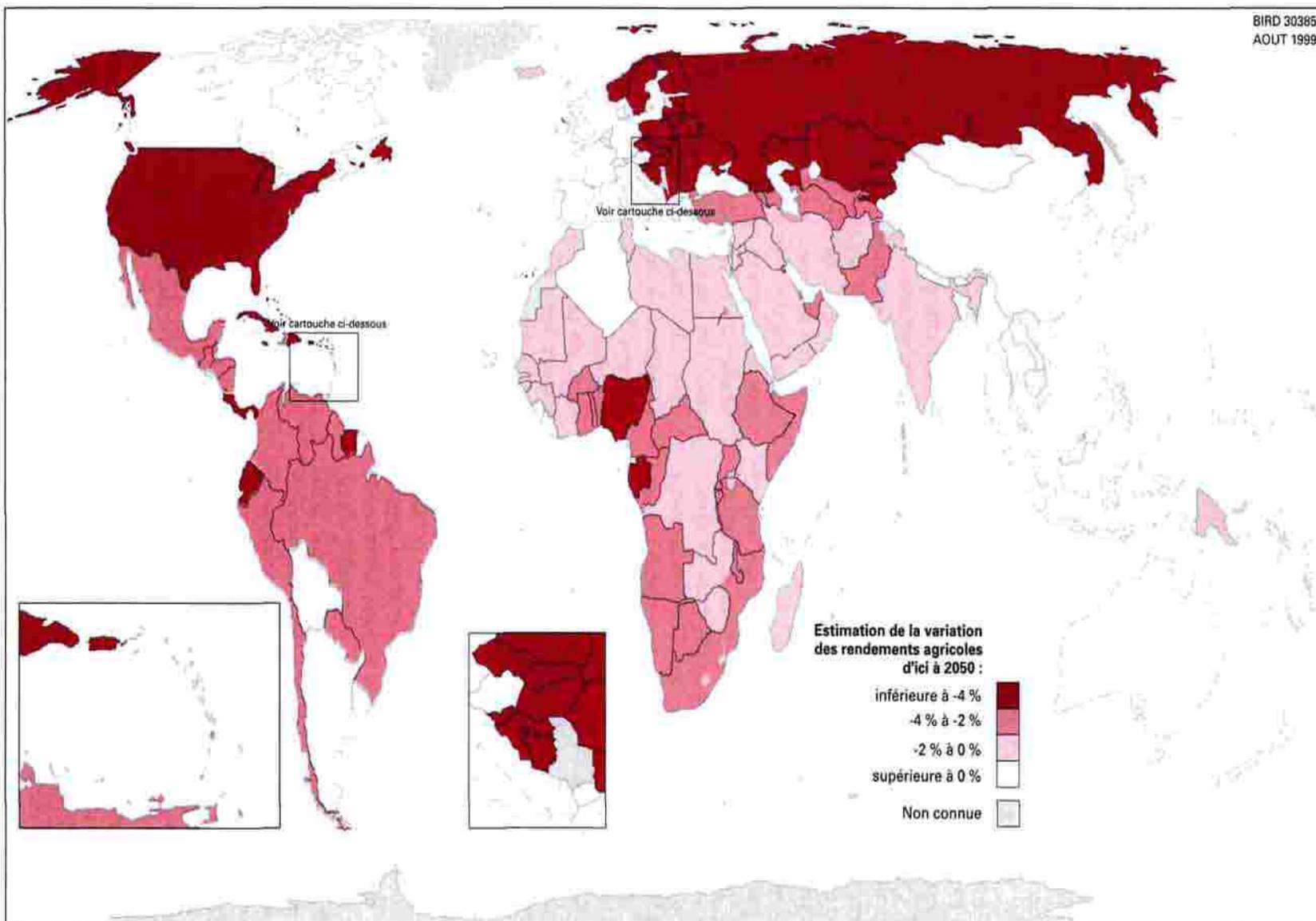
Malgré l'urgence et l'importance des problèmes environnementaux, il n'est pas aisé de susciter la coopération nécessaire pour s'attaquer à des questions de portée mondiale. Les efforts butent en effet sur des questions épineuses telles que l'établissement des responsabilités respectives et les disparités dans la capacité de réponse. Les pays industriels sont à l'origine de beaucoup des problèmes transnationaux actuels. En quête d'expansion économique, ils ont détruit une grande partie de leur propre biodiversité et ont surexploité les ressources halieutiques dans le monde entier. Ils ont aussi la plus forte consommation d'énergie et sont donc les tout premiers responsables du niveau actuel de gaz à effet de serre dus à l'activité humaine dans l'atmosphère. De même, il est peu probable que les pays en développement cherchent activement à s'attaquer aux problèmes

environnementaux à caractère mondial si le prix à payer est un ralentissement de la croissance économique. À cet égard, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique, toutes deux ouvertes à signature au Sommet « Planète Terre », à Rio, en 1992, reconnaissent expressément que le développement économique et social et l'éradication de la pauvreté sont les priorités absolues des pays en développement⁶. Aussi toute solution aux problèmes existants passe-t-elle par l'adoption de mécanismes d'un fonctionnement souple, qui permettront de transférer des ressources des pays riches aux pays pauvres.

Même si les pays industriels ont pris une part disproportionnée aux problèmes actuels et s'ils doivent supporter l'essentiel des coûts pour y remédier, les pays en développement sont indispensables à toute solution à long terme et ont admis qu'ils avaient aussi un rôle à jouer dans le cadre d'un régime de responsabilités communes mais différenciées⁷. Ces der-

Figure 4.1

Les rendements agricoles risquent de souffrir du changement climatique, particulièrement dans les pays en développement



niers ne sont d'ailleurs plus totalement étrangers à la dégradation du patrimoine mondial, la destruction des forêts tropicales et des récifs coralliens y étant, dans bien des cas, rapide. Dans tous ces pays, l'urbanisation, l'industrialisation et le nombre croissant d'automobiles augmentent la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Et les zones de pêche situées dans des eaux placées sous leur contrôle commencent à être surexploitées. Au demeurant, quels que soient les responsables de la dégradation du patrimoine planétaire, les pays en développement ont tout intérêt à faire en sorte qu'un processus de coopération s'engage sur ces questions, car leurs populations en seront les premiers bénéficiaires.

Déjà les pays en développement agissent pour combattre la dégradation de l'environnement, et ils ont commencé à s'attaquer à certains problèmes de dimension mondiale. Le Kazakhstan et l'Ouzbékistan ont pris des mesures pour prévenir un déboisement rapide, et la Chine a élaboré un ensemble ambitieux de plans de protection de l'environnement, qui s'articule sur le programme adopté au Sommet de Rio⁸. Ces actions se déroulent parallèlement à un mouvement qui amène de plus en plus à aborder les problèmes environnementaux à caractère planétaire dans un cadre multinational. Depuis la Conférence sur l'environnement organisée à Stockholm en 1972, les gouvernements ont signé plus de 130 conventions dont les dispositions réglementaires sont de plus en plus concrètes⁹. Ces textes ont beaucoup contribué à l'amélioration de la situation, aidant, par exemple, à réduire la pollution dans la Méditerranée et à mieux protéger l'environnement dans l'Antarctique.

Le présent chapitre s'ouvre sur les mesures prises à l'échelon national pour améliorer l'économie ou l'environnement du pays mais qui, dans une certaine mesure, freinent aussi l'évolution du climat et l'appauvrissement de la biodiversité. Ces actions mettent en lumière les complémentarités qui peuvent naître d'une stratégie de développement globale. Ainsi, les politiques visant à améliorer l'efficacité économique peuvent parfois avoir des répercussions importantes et positives sur le taux de déboisement ou la consommation d'énergie. Nous examinerons ensuite pourquoi il convient de continuer à promouvoir les initiatives internationales destinées à remédier aux problèmes environnementaux à l'échelle mondiale et régionale. Même si les mesures utilisées pour lutter contre l'appauvrissement de la couche d'ozone étaient propres aux circonstances, elles laissent entrevoir les grands axes d'une action mondiale pour faire face aux problèmes complexes que posent les émissions de gaz à effet de

serre et la préservation de la biodiversité. Nous terminons le présent chapitre par un coup d'œil aux liens qui existent entre le recul de la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre, pour montrer comment ces interactions peuvent être exploitées pour négocier des accords internationaux plus efficaces.

Le lien entre le caractère national et le caractère mondial des problèmes environnementaux

Ainsi que le soulignait le *Rapport sur le développement dans le monde* de 1992, les actions menées par les pays de façon indépendante et en fonction de leur intérêt propre peuvent se traduire par des gains tant sur le plan écologique qu'au niveau économique. Parfois, les dispositions prises pour protéger l'environnement à l'échelle locale contribueront aussi, accidentellement, à la prise en compte d'un problème de dimension planétaire. Il est indispensable d'exploiter ces synergies. En reliant les mesures qui ont des retombées positives immédiates (comme la lutte contre la pollution atmosphérique) à celles qui donnent des résultats à plus long terme (telles que la réduction des rejets de dioxyde de carbone), on améliorera l'efficacité économique et la viabilité politique des réformes visant à promouvoir un développement durable. Ainsi, la sauvegarde des ressources forestières — notamment par la réduction de l'alluvionnement des cours d'eau, la lutte contre l'érosion des sols, la préservation de la ressource en eau et la protection des lieux de pêche — a des effets positifs sans commune mesure avec les avantages économiques que procurerait la transformation de la forêt en terres agricoles de mauvaise qualité. De même, la préservation des coraux se justifie tout à fait du seul point de vue de l'utilité des récifs pour l'économie nationale¹⁰. La préservation du milieu est donc un atout à la fois pour l'environnement national et pour l'économie du pays. Et, dans le cas de la forêt comme dans celui du récif, les mesures de conservation des ressources nationales profitent aussi à la défense du patrimoine mondial, car elles réduisent la production de dioxyde de carbone et préservent la biodiversité.

Souvent, les mesures que les gouvernements prennent pour promouvoir l'efficacité économique (aux niveaux tant national qu'international) ont aussi pour effet de freiner la dégradation de l'environnement. La suppression des subventions et des crédits d'impôt pour l'exploitation forestière et la construction de routes en pleine forêt a certes son utilité économique. Mais cette politique présente aussi un autre avantage : elle conduit à une réduction sensible du taux de déboisement, ce qui permet de préserver la biodiversité ainsi qu'un précieux « puits de car-

bone » qui fera baisser le niveau de gaz carbonique dans l'atmosphère¹¹. De même, l'abandon des subventions énergétiques et la taxation des combustibles se traduisent par une réduction des émissions de dioxyde de carbone et de la pollution locale sous forme de pluies acides et de smog. Ainsi, les études menées au Mexique montrent qu'une hausse de 1 % du prix de l'essence s'accompagne d'une baisse de 0,8 % de la consommation de carburant¹².

La suppression des subventions à l'énergie peut se traduire par une réduction considérable des émissions de carbone. Si l'Europe occidentale et le Japon cessaient de subventionner la production houillère et levaient les obstacles à l'importation de ce combustible d'ici à 2005, les émissions de dioxyde de carbone reculeraient de 5 % au niveau mondial. Si, dans le même temps, les pays en développement portaient le prix du charbon au niveau de celui pratiqué sur les marchés internationaux, la réduction atteindrait 8 %¹³. L'abandon des subventions est souvent délicat sur le plan politique, mais il faut savoir que ces aides profitent rarement à ceux qui en ont le plus besoin, surtout dans les pays en développement¹⁴. Par exemple, ce n'est certainement pas en subventionnant l'électricité des usagers aisés reliés au réseau — ou l'essence de ceux qui possèdent une voiture — que l'on aidera les pauvres dans les pays en développement. Il ressort d'une étude récemment réalisée par la Banque mondiale au Malawi que les subventions à la consommation d'électricité font gagner 6,60 dollars par an aux ménages aisés, alors que ce gain n'est que de quatre cents pour les pauvres. Quant à ceux qui ne sont pas raccordés au réseau, ils ne profitent aucunement de cette aide de l'État¹⁵.

Même s'il est politiquement impossible de faire totalement disparaître les subventions, les raisons à l'appui d'un meilleur ciblage de leurs bénéficiaires ne manquent pas. En Allemagne, les aides financières pour la protection de l'emploi dans les mines de charbon atteignaient 79 800 dollars par poste pour chaque tonne de minerai extrait en 1995¹⁶. Une grande partie de ces subventions est allée aux propriétaires et aux exploitants des gisements, et non aux mineurs. Si ces subsides se justifient par la volonté de protéger l'emploi ou le revenu des employés, la formule d'une aide financière par mineur est plus efficace. En Allemagne, l'application d'une telle formule aurait porté le prix du charbon à un niveau proche de celui du marché (entraînant par là-même une diminution de la consommation) et aurait fait baisser le coût global des subventions tout en protégeant l'emploi et le revenu des mineurs.

Parallèlement aux mesures que prend l'État, les collectivités territoriales contribuent aussi à la solution des problèmes au niveau mondial en s'attaquant à des questions de portée locale. Il en est ainsi de la pollution due aux automobiles, dont les effets sont beaucoup plus préjudiciables dans les villes que dans les campagnes du fait de la densité de la population et du parc de véhicules. Lors d'une étude récemment menée aux États-Unis, on a estimé que chaque litre d'essence consommée coûtait 2,6 cents à l'ensemble du pays, du fait des dommages causés par la pollution atmosphérique, alors que ce coût pouvait atteindre 16,4 cents par litre à Los Angeles¹⁷. Un tel écart donne à penser que les collectivités, et plus particulièrement les villes, ont un rôle important à jouer dans la lutte contre la pollution (voir chapitre 7). En investissant dans des réseaux de transports en commun non motorisés et en incitant les gens à les emprunter, les villes peuvent réduire le coût économique et environnemental des encombrements et de l'utilisation des véhicules automobiles. Ce faisant, elles réduisent également les émissions de gaz à effet de serre¹⁸.

Pour protéger l'environnement, il ne suffit pas d'éliminer les subventions qui favorisent les activités polluantes ni de soutenir des formules plus respectueuses de l'environnement, mais il faut aussi faire en sorte que les pollueurs paient pour les préjudices écologiques causés. Ces politiques peuvent souvent être appliquées d'une façon qui aide à préserver l'environnement mondial aussi bien que local et qui réduit au minimum le coût économique de cette protection. La taxation du carbone, appliquée aux producteurs d'énergie en fonction de la quantité de dioxyde de carbone rejetée, est l'un des moyens proposés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre des pays industriels et des pays en développement. Mais la fiscalisation des produits énergétiques est une question souvent controversée. Ceux qui y sont favorables avancent que l'assiette de cet impôt est parfois plus large que celle d'autres taxes traditionnellement prélevées (sur le commerce, par exemple) dans les pays en développement et que ce mécanisme peut donc être plus efficace sur le plan économique¹⁹. Les partisans de cette formule font aussi valoir qu'une taxe sur les carbones frappant les importations énergétiques et les producteurs locaux de combustibles fossiles (mines de charbon, raffineries de pétrole, par exemple) pourrait être relativement facile à appliquer, seul un nombre limité d'exploitations industrielles devant être contrôlées.

Les mesures visant à soumettre l'exploitation des ressources naturelles à la discipline du marché peu-

vent aussi avoir des effets positifs sur l'environnement national et mondial²⁰. Ainsi, la cessibilité des quotas de pêche aide à créer un marché qui favorise une utilisation efficace et durable des ressources halieutiques (encadré 4.2). Les formules faisant appel aux mécanismes du marché sont susceptibles de jouer un rôle particulièrement important dans les accords internationaux sur l'environnement, comme nous le verrons plus loin dans ce chapitre.

En éliminant ou en réformant le régime des subventions, en renforçant le rôle du marché et en confirmant les droits de propriété, les pays peuvent, de façon autonome, améliorer leur propre environnement. Dans la mesure où ces actions unilatérales freinent aussi la pollution et la dégradation de l'environnement hors de leurs frontières, elles améliorent également les conditions de vie dans les autres pays. Mais, si ces initiatives sont tellement fructueuses, pourquoi les pays ne sont-ils pas plus nombreux à les prendre et pourquoi ne suffisent-elles pas ?

Encadré 4.2

Sauvegarder le patrimoine océanique commun en prévenant la surexploitation des ressources halieutiques

L'instauration à la fin des années 70 de zones économiques exclusives (ZEE) de 200 milles marins au large des côtes de nombreux pays a pour une large part remédié aux problèmes du statut des ressources halieutiques considérées comme un patrimoine international commun, exploité par beaucoup et protégé par personne. Et pourtant, la question de la surexploitation n'a toujours pas été résolue. Au niveau international, la réglementation applicable aux stocks d'espèces migratrices qui traversent les ZEE de plusieurs pays continue à poser problème mais, 90 à 95 % des poissons restant dans la même zone, il faut chercher ailleurs la cause du problème. En fait, la surexploitation tient essentiellement aux subventions nationales, à la surcapacité des flottilles de pêche et à l'incapacité des pays à faire respecter les limites de prise dans leurs zones économiques respectives.

Dans les eaux insuffisamment patrouillées au large des côtes de certains pays africains, des navires venant d'Europe et d'Asie pêchent illégalement — et les volumes capturés ne sont pas soutenables²². Mais même l'exploitation légale met souvent à mal les populations locales de poissons. Les progrès techniques, tels que les sonars et les filets dérivant très perfectionnés, ont rendu les grands navires beaucoup plus performants. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime que le nombre de bateaux de pêche a plus que doublé entre 1970 et 1990, approchant aujourd'hui 1,2 million d'unités (bien que beaucoup soient de petite taille). À elle seule, l'Union européenne compte un nombre de navires qui est d'environ 40 % supérieur à ce qui serait nécessaire à un volume de prises soutenable. Et, du fait de la surexploitation, ce volume n'a pas augmenté au cours des dernières années, malgré l'expansion des flottilles dont la rentabilité baisse à mesure que les stocks s'amenuisent.

Du fait des avantages auxquels s'accrochent les producteurs, il peut être difficile de supprimer les subventions qui, même si elles sont mieux ciblées, peuvent se heurter à l'opposition des travailleurs. Ceux-ci peuvent, par exemple, estimer que des subventions salariales sont plus humiliantes que des mesures de soutien des prix (pourtant beaucoup moins efficaces)²¹. Ces considérations viennent corroborer l'argumentation développée au chapitre 2, dans lequel nous faisons valoir que l'aide à apporter aux marchés régionaux de l'emploi pour qu'ils s'adaptent à la nouvelle situation économique créée par les réformes sera l'un des grands problèmes auxquels les pouvoirs publics devront s'attaquer au cours des prochaines décennies. Ces éléments semblent aussi indiquer que les accords internationaux peuvent susciter dans les pays un soutien aux réformes dans le domaine de l'environnement, en jouant un rôle similaire à celui que l'Organisation du commerce (OMC) assume pour favoriser la libéralisation des échanges.

Le contrôle du respect des droits de pêche des pays, la suppression des subventions et l'exécution de programmes nationaux pour faire obstacle à la surexploitation sont de toute évidence des aspects très importants. Certains pays ont mis en place un régime de quotas individuels transférables — il s'agit de permettre la cession des droits de débarquement d'un pourcentage de la prise annuelle — qui, s'il est bien appliqué, peut assurer une production durable aux pêcheurs les plus efficaces.

Sur le plan technologique, l'aquaculture peut apporter une solution au problème de la surexploitation. Si les captures en mer représentent encore 80 % de l'offre mondiale d'aliments d'origine marine, l'aquaculture est l'une des activités qui se développe le plus rapidement dans le secteur de la production vivrière. La production de poissons d'élevage a doublé entre 1990 et 1996, atteignant 26 millions de tonnes, et elle pourrait s'établir à 39 millions de tonnes d'ici à 2010. L'aquaculture n'est toutefois pas une panacée. Il faut en effet environ cinq kilos de poissons capturés en mer, puis transformés en farine, pour élever un seul kilo de crevettes. En outre, les 300 à 1 000 kilos de déchets solides produits par chaque tonne de poissons d'élevage peuvent altérer la qualité de l'eau, notamment par un surenrichissement des éléments nutritifs et une prolifération d'algues. L'élevage en eau douce peut, quant à lui, devenir viable.

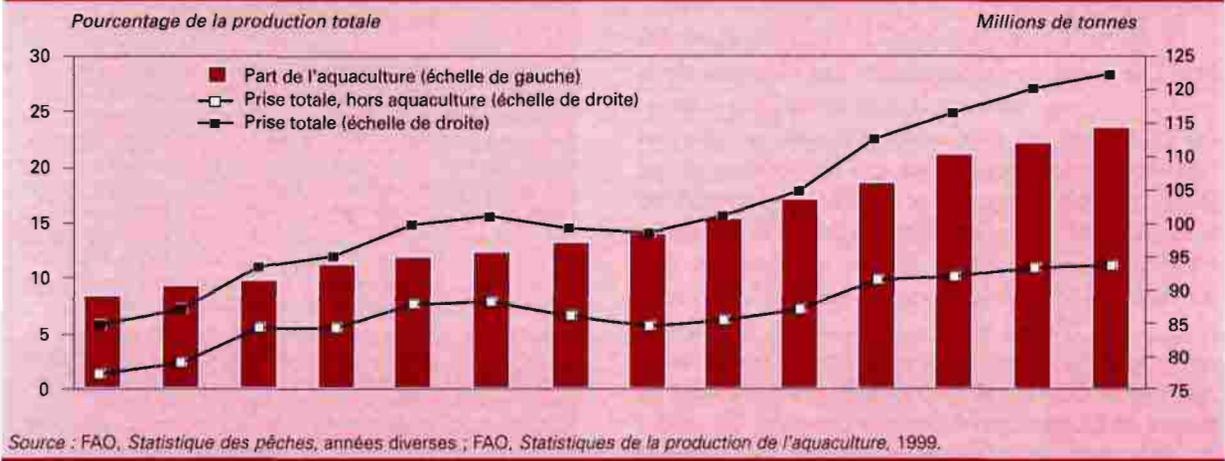
Pour les stocks transnationaux, les poissons grands migrateurs et les peuplements qui ont gagné des zones appartenant à la haute mer, les accords internationaux contribuent encore pour une large part à la prévention de la surexploitation. En 1995, la Convention des Nations Unies sur les stocks chevauchants et les stocks de grands migrateurs a dû trouver un juste équilibre entre les droits des pays pratiquant la pêche côtière et ceux pratiquant la pêche hauturière, et a confié aux organisations régionales

Encadré 4.2 (suite)

à vocation halieutique un rôle accru dans le contrôle des opérations de pêche en haute mer. Les parties aux accords régionaux sont habilitées à monter à bord des navires de tout pays pour les inspecter, même si elles ne peuvent les saisir ou arrêter leur équipage²³. La tenue d'un registre des navires étrangers, comme celui mis en place par l'Agence des pêches du Forum du Pacifique Sud, offre une autre solution au niveau régional. Les navires doivent être inscrits sur ce registre pour obtenir les permis de pêche délivrés par les pays membres de l'Agence, et ils peuvent être retirés de la liste en cas de non-règlement des amendes dont ils ont fait l'objet²⁴. Ce type de coopération entre États permet de réduire le coût de l'application effective des règles.

Les ZEE et l'accord des Nations Unies de 1995 étant maintenant en place, faut-il engager une action internationale plus large pour préserver les ressources halieutiques ? La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer dispose que les pays sont tenus de protéger les res-

sources halieutiques au sein de leur ZEE, mais leurs obligations ne sont pas clairement énoncées²⁵. Un certain nombre de pays semblent avoir décidé d'autoriser une surexploitation, dévalorisant ainsi leur stock futur de poissons. Les sanctions internationales ou la cessibilité des quotas entre pays pourraient modifier les incitations de ceux qui continuent à surexploiter les eaux. Mais, pour la plupart des pays en développement, il est probable qu'une aide à une gestion halieutique plus efficace, complétée d'un étiquetage volontaire garantissant la pérennité de la ressource exploitée, sera une solution plus appropriée. La mise en place d'un mécanisme de certification, idée reprise par le nouveau Marine Stewardship Council (Conseil pour la bonne gestion des ressources marines), pourrait aussi favoriser l'adoption de pratiques halieutiques viables. Une future convention internationale pourrait également préconiser l'élimination progressive des subventions à la pêche, procédé qui encourage incontestablement la surexploitation au niveau mondial.

L'aquaculture joue un rôle croissant dans la production de poissons et fruits de mer

Mais, même lorsque les problèmes environnementaux sont pleinement pris en compte à l'échelle locale, la défaillance du marché sur le plan international appelle une action commune. Malgré les bienfaits que l'action des pays peut parfois avoir sur le bien-être au niveau international, il est rare que les problèmes à caractère mondial soient pris en compte de façon adéquate lorsque l'accent est mis sur les aspects locaux. Par exemple, les pots catalytiques peuvent sensiblement réduire les émissions de gaz polluant localement l'environnement, de 87 % en moyenne dans le cas des hydrocarbures, de 85 % dans celui du monoxyde de carbone et de 62 % dans celui des oxydes d'azote. Toutefois, beaucoup de ces convertisseurs ont un effet minimal ou négatif sur les rejets de dioxyde de carbone, qui suscitent tant d'inquiétude en raison de leurs liens avec le changement climatique²⁶.

Les politiques nationales visent donc à avoir des effets salutaires sur l'environnement d'un pays, non sur celui du reste de la planète, et elles risquent d'être très insuffisantes pour atteindre des objectifs de portée mondiale. Pour que la coopération internationale donne des résultats dans le domaine de l'environnement, il faut que les gouvernements tiennent compte des conséquences de leurs décisions de politique intérieure sur les autres pays. L'efficacité de la coopération internationale passe ici nécessairement par la reconnaissance des effets que les décisions des uns peuvent avoir sur le bien-être des autres.

De l'action nationale à la coopération internationale

Chaque problème environnemental se caractérise par des facteurs scientifiques, des intervenants, des coûts, des avantages et des choix de politique géné-

rale qui lui sont propres. Mais tous les problèmes environnementaux de portée mondiale ont une chose en commun : ils ne suscitent pas suffisamment d'intérêt pour que des mesures soient prises sur le plan national, car les pays ne peuvent recueillir tous les fruits de l'action qu'ils décideraient de mener. En économie, on dit que les ressources de l'environnement mondial sont des biens publics qui présentent la double caractéristique de non-exclusion et de non-rivalité d'un pays à l'autre. Aucun individu ni aucun groupe ne peut être privé (exclu) du droit de respirer l'air ou de l'utiliser. De plus, un air propre ne profitant pas à un pays au détriment des autres, il n'y a pas de rivalité pour la consommation de ce bien. À l'opposé, on trouve l'exemple de la mer. Ainsi, l'océan peut être divisé en plusieurs zones dont on peut faire respecter les limites et, au moins dans le cas de la pêche, son utilisation par un pays peut se faire au détriment des autres.

La diversité biologique est un cas légèrement différent de celui de l'atmosphère. Les éléments de la biodiversité qui pourraient être considérés comme des ressources du patrimoine mondial ne peuvent être séparés des écosystèmes qui les abritent et qui jouent un rôle très précieux à l'échelon national, où la valeur d'utilisation des forêts et des récifs coralliens est nettement supérieure à celle qui pourrait être obtenue en détruisant ces ressources. Une étude récemment réalisée dans le Kalimantan occidental, en Indonésie, a montré que le coût d'opportunité agricole de 95 % des forêts de la province était de moins de 2 dollars par hectare et par an²⁷. Ce chiffre ne peut soutenir la comparaison avec les avantages estimés d'une préservation de la forêt au niveau national. Parmi ces avantages, on peut citer la valeur de produits forestiers secondaires tels que les fruits, le latex, les plantes médicinales (environ 70 dollars par hectare et par an), la chasse et la pêche (entre 1 et 16 dollars) et les activités de loisir, dont le tourisme (environ 12 dollars). Quant à la valeur estimée des fonctions écologiques vitales de la forêt, elle l'emporte aussi sur le coût d'opportunité agricole. Il s'agit notamment de la protection des bassins versants (environ 10 dollars par hectare et par an), de la prévention de l'érosion (entre 2 et 28 dollars), de la préservation des ressources halieutiques (14 dollars) et de la prévention des inondations (2 dollars)²⁸. Ces chiffres conduisent à penser que la meilleure façon de sauvegarder la diversité biologique au niveau mondial est de faire en sorte que le fonctionnement des marchés et des institutions à l'échelon national reflète la valeur des services que les écosystèmes four-

nissent. L'assistance et les transferts de savoirs peuvent aider à atteindre cet objectif. Ces deux aspects sont déjà au cœur de l'action internationale menée dans le cadre du Fonds pour l'environnement mondial pour préserver la biodiversité (encadré 4.3).

On peut néanmoins considérer qu'un certain nombre d'éléments de la biodiversité présentent un caractère de non-exclusion et de non-rivalité, à l'image de l'atmosphère. Ainsi, il n'est pas interdit de penser que le matériel génétique fait partie du patrimoine commun de l'humanité. Et pourtant, les laboratoires pharmaceutiques des pays industriels paient

Encadré 4.3

Le Fonds pour l'environnement mondial

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) fournit, à titre gracieux ou à des conditions libérales, des moyens de financement destinés à couvrir le coût supplémentaire qu'un pays doit supporter lorsqu'un projet de développement cherche aussi à atteindre des objectifs écologiques de portée mondiale dans le domaine du changement climatique, du recul de la biodiversité, de la pollution des eaux internationales ou de l'appauvrissement de la couche d'ozone. Le FEM fait office de mécanisme financier provisoire pour la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il mobilise ses ressources en recherchant des cofinancements et en coopérant avec d'autres bailleurs de fonds et avec le secteur privé.

Le FEM contribue financièrement à toute une série de projets novateurs qui se déroulent partout dans le monde dans des domaines tels que la gestion des zones protégées, la préservation de la biodiversité, la valorisation de la biomasse, l'utilisation rationnelle de l'énergie, l'installation de systèmes photovoltaïques à usage domestique et l'élimination progressive des chlorofluorocarbones (CFC). En République tchèque, par exemple, il a contribué pour une large part à l'abandon de la production et de l'utilisation de substances nocives pour l'ozone, comme les CFC, et à leur remplacement par d'autres procédés technologiques. Dans plusieurs pays des Caraïbes, le FEM a participé à la mise en œuvre de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires en aidant à rédiger une nouvelle législation, en favorisant la coopération régionale entre les pays et avec les lignes de croisière, et en améliorant les installations de gestion des déchets dans les ports. Nous présenterons plus loin dans ce chapitre un projet qui vise à améliorer l'aménagement de la forêt en Pologne.

Le FEM n'a jamais été censé répondre à tous les besoins de financement international des programmes environnementaux de portée mondiale. Au 30 septembre 1998, soit environ sept ans après sa création, le montant total des financements accordés atteignait à peine 2 milliards de dollars — moins que le montant maximum autorisé dans le cadre du Protocole de Kyoto pour les transferts de droits d'émission de carbone. Cela étant, lorsque le FEM intervient, sa contribution est importante car elle favorise toute une série de mesures destinées à garantir la viabilité de l'environnement à l'échelle mondiale³¹.

rarement pour le matériel génétique qu'ils extraient des plantes poussant dans les pays en développement. Une analyse coûts-avantages récemment réalisée à l'occasion d'un programme de préservation de la forêt tropicale du parc national de Korup, au Cameroun, a montré que le pays pouvait certes tirer parti des nombreux effets positifs de cette préservation au niveau national mais qu'il ne pouvait récupérer, par le jeu des mécanismes existants pour la délivrance de permis, qu'environ 10 % de la valeur génétique des ressources biologiques de la zone (qui comprennent le matériel végétal de recherche sur les produits pharmaceutiques, chimiques et agricoles). Les 90 % restants profitent à d'autres, à l'extérieur du pays. Qui plus est, l'étude n'a pas tenu compte du fait que la protection de la forêt permet de fixer le carbone (et de réduire les émissions de gaz carbonique), ce dont profite toute la planète. Le stockage du carbone est un bon exemple des liens existant entre les différents problèmes environnementaux de dimension mondiale (la protection des forêts contribue à la stabilisation du climat et ralentit l'appauvrissement de la biodiversité) et illustre bien le caractère de non-rivalité et de non-exclusion propre à certains services que rend la forêt²⁹.

Jamais un système de paiement n'a été mis en place pour rémunérer la seule « valeur d'existence » de la biodiversité, indépendamment de toute retombée économique que le matériel génétique ou le rôle écologique de la ressource permet d'espérer. Cette situation n'a pas changé, même s'il ressort d'études menées aux États-Unis que les ménages seraient prêts à payer entre 2 et 150 dollars par an pour préserver telle ou telle espèce indigène³⁰.

Lorsqu'une ressource écologique a la nature d'un bien public, il est très difficile aux marchés et aux pays de décider unilatéralement d'un prix qui reflète sa valeur. En effet, chacun peut utiliser gratuitement un bien répondant aux principes de non-exclusion. Quant au coût d'utilisation par personne supplémentaire, il est proche de zéro puisque l'usage de ce bien ne prive pas les autres de la possibilité de le consommer (principe de non-rivalité). Ni le marché, ni la législation nationale n'étant susceptibles de pleinement rendre compte de la valeur des biens publics à caractère mondial, seuls des accords internationaux peuvent protéger ces ressources dans leur intégralité. Toutefois, le rapport coûts-avantages de la préservation du patrimoine naturel, tout comme le niveau des ressources disponibles pour prévenir la dégradation de l'environnement, diffère d'un pays à l'autre, d'où la nécessité de mettre en place un mécanisme de

transfert efficace. Le Fonds mondial pour l'environnement en est un exemple.

Cela étant, on entend souvent dire que les conventions sur la diversité biologique et les changements climatiques, signées pendant la seconde moitié du XX^e siècle, sont insuffisantes pour recueillir tous les fruits d'une coopération mondiale. Le Protocole de Kyoto est la première initiative qui rompt franchement avec les usages et préfigure la mise en place d'un régime évolutif, même si le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a calculé que les émissions devraient tôt ou tard être ramenées à des limites bien inférieures à celles adoptées dans le cadre de cet accord si les gouvernements voulaient que les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère se stabilisent au niveau actuel à très long terme³². Plus précisément, une réduction des émissions d'environ 60 % par rapport au niveau actuel serait nécessaire pour stabiliser la situation. Pour l'immédiat, les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et les pays en transition se sont engagés à réduire leurs émissions d'environ 5 %³³. Il semble donc qu'un accord fixant des normes plus sévères et rassemblant un plus grand nombre de pays devra un jour être adopté s'il s'agit d'éviter un changement climatique majeur. L'appauvrissement de la diversité biologique s'inscrit dans un cadre, à bien des égards, similaire. Si la Convention sur la diversité biologique est un point d'ancrage solide pour de futurs accords, elle n'a eu qu'un effet limité sur les modes d'exploitation forestière et sur la dégradation des récifs coralliens. Ainsi, depuis la signature de la Convention, le ralentissement des opérations forestières non viables n'a été que marginal et la dégradation des récifs coralliens s'est peut-être accrue.

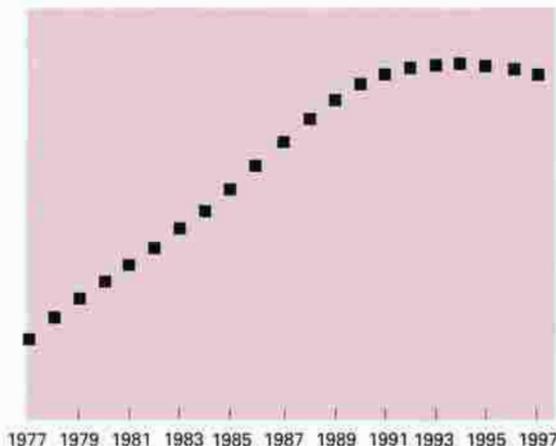
Le reste du présent chapitre est consacré aux facteurs et mécanismes qui conditionnent le succès d'accords internationaux destinés à prévenir des problèmes environnementaux de portée mondiale. Sachant que les conventions internationales reposent sur des compromis, des incitations financières et, dans certains cas, sur un contrôle limité du commerce et des flux financiers, un financement international basé sur les différents types de mécanismes de transfert examinés ici peut aider à résoudre deux des grands problèmes sur lesquels butent ces accords : quelles doivent être les mesures de lutte contre la pollution à retenir et qui doit en assumer le coût ?

Les traités relatifs à l'ozone : une réussite exemplaire

C'est au début et au milieu des années 80 que les inquiétudes suscitées par la raréfaction de l'ozone dans la haute atmosphère ont pris une dimension mondiale. Les scénarios prédisant un accroissement spectaculaire des cas de cancer de la peau et de cataracte étaient légion. En 1987, le Protocole de Montréal est venu consacrer une action multilatérale visant à ralentir l'appauvrissement de la couche d'ozone en réduisant la production des dérivés du chlore et du brome qui détruisent cet élément. Douze ans plus tard, grâce au Protocole et à ses amendements, les craintes de raréfaction de l'ozone se sont largement dissipées. La production mondiale de CFC a considérablement baissé et la concentration de ces substances dans l'atmosphère s'est non seulement stabilisée, mais a aussi commencé à reculer (figure 4.2)³⁴. Tous les problèmes liés à l'ozone n'ont pas pour autant été résolus. Bien qu'en baisse, le marché noir des CFC est de 20 000 à 30 000 tonnes par an selon les estimations³⁵. Globalement, la coopération mondiale pour freiner l'appauvrissement de la couche d'ozone peut néanmoins être considérée comme un succès.

Figure 4.2
Après avoir augmenté, les concentrations
de substances nocives pour l'ozone
dans l'atmosphère ont commencé à diminuer

CFC-11
(milliardième)



Note : Concentrations de CFC-11 au niveau du sol, telles que mesurées par 11 stations de surveillance (en Alaska, à Hawaï, aux Samoa américaines, au Pôle Sud, au Canada, sur le territoire continental des États-Unis et en Tasmanie).
Source : Elkins, 1999.

Les deux grands facteurs suivants ont permis aux négociateurs de conclure un solide accord international à Montréal :

- Toutes les parties se sont accordées à reconnaître que les risques de destruction de l'ozone, du fait de l'utilisation de CFC et d'autres substances contenant du chlore et du brome, comportaient un coût élevé et que les moyens techniques et institutionnels disponibles permettaient d'apporter des solutions de remplacement efficaces, économiques et respectueuses de l'environnement.
- La participation de toutes les parties, qui avait chacune un rôle important dans la recherche d'une solution, a été obtenue par la mise en place d'un régime prévoyant à la fois des financements et des sanctions, et une certaine souplesse dans l'application des conditions devant permettre d'atteindre les objectifs du traité.

Un rapport coûts-avantages positif pour tous

Lors de la Conférence de Vienne pour la protection de la couche d'ozone, en 1985, l'impact des dérivés du chlore et du brome nocifs pour l'ozone ne faisait pas encore l'unanimité. Ainsi, bien que le texte adopté à Vienne ait créé un cadre ouvrant la voie à de futurs accords, il n'était pas assorti d'un protocole limitant l'utilisation des CFC. La découverte, pendant l'hiver 1985, d'un trou dans la couche d'ozone au-dessus de l'Antarctique a été reprise par la presse et a aidé à forger un consensus sur la nécessité d'une action internationale³⁶. Six mois après la réunion de Montréal (1987), le Groupe international de recherche sur les tendances de l'ozone publiait son rapport. Pour la première fois, le lien entre les CFC et l'appauvrissement de la couche d'ozone était dénoncé par la communauté scientifique — avec la preuve que ce phénomène touchait les zones habitées des latitudes moyennes et élevées de l'hémisphère Nord — et reconnu par les gouvernants des principaux pays producteurs de CFC³⁷. Cette adhésion plus totale a conduit aux ajustements et amendements de Londres (réunion des parties de 1990), qui ont eu pour effet de beaucoup accélérer le calendrier prévu pour l'abandon des substances chimiques nocives pour l'ozone. Le texte ainsi aménagé et ceux qui l'ont complété portent sur 97 agents chimiques de raréfaction de l'ozone, soit bien plus que les huit qui figuraient initialement dans le Protocole de Montréal.

En 1987, à Montréal, lors de la signature du premier traité limitant la production des CFC, il n'exis-

taît pratiquement aucune preuve que la couche d'ozone avait diminué ailleurs qu'au-dessus de l'Antarctique, que les CFC étaient responsables du trou constaté ou que la terre était déjà exposée à un rayonnement ultraviolet accru³⁸. Le traité de Montréal est la première convention importante à souscrire au « principe de précaution », selon lequel l'absence de certitude scientifique ne doit pas retarder les mesures à prendre sur le plan international si un tel report peut se traduire par des dégâts irréversibles³⁹. Cela étant, la convergence de vues croissante des scientifiques sur le coût du maintien de la production des CFC et sur l'existence de solutions de remplacement a contribué de façon déterminante à l'adoption des traités. Le rôle du Groupe d'évaluation, créé au titre du traité de Montréal, a également accéléré ce processus. Ces différents comités internationaux d'experts faisaient en effet le point des progrès scientifiques et des solutions techniques possibles en préparation aux réunions des parties⁴⁰.

Le très bon rapport coûts-avantages attendu de ces accords a aussi contribué à leur adoption. En outre, le fait que la recherche de technologies de remplacement en était déjà à un stade avancé explique en partie la relative modicité des coûts. Face à la pression de l'opinion publique, certains pays avaient en effet déjà pris des mesures pour limiter l'utilisation des CFC dans les pulvérisateurs d'aérosol à la fin des années 70⁴¹. Les États-Unis, qui avaient commencé à réglementer l'utilisation des CFC en 1977, ont interdit toutes les bombes aérosols aux CFC non indispensables en 1978, mais ont donné aux producteurs de ces gaz propulseurs le temps et les incitations nécessaires pour trouver d'autres méthodes de production avant d'en proscrire complètement l'emploi⁴². Par ailleurs, il était peu coûteux de faire respecter les objectifs fixés pour la réduction des CFC, car la production de ces gaz était surtout le fait de quelques pays et relevait d'un nombre limité de sociétés. Ce facteur, ajouté aux avantages importants qu'un accord international sur la limitation de la production des CFC laissait espérer, a vivement incité les pays de l'OCDE à négocier, d'autant que les risques de cancer de la peau dus à une exposition à un rayonnement ultraviolet accru y étaient beaucoup plus grands qu'ailleurs.

Les organisations non gouvernementales (ONG) ont également joué un rôle en aidant à faire pression sur les gouvernements pour qu'ils parviennent à un accord. En sensibilisant l'opinion aux conséquences catastrophiques que pourrait avoir une raréfaction de l'ozone résultant de l'action des dérivés du chlore et

du brome, les ONG ont travaillé aux côtés de la communauté scientifique pour que le public appuie la signature d'un accord (encadré 4.4). Ce rôle des ONG confirme que la société civile peut beaucoup influencer sur les décisions prises au niveau international, l'un des thèmes développés par le présent rapport.

Une participation au niveau mondial

Le succès des traités sur l'ozone doit beaucoup à la participation de tous les pays producteurs ou consommateurs (ou susceptibles de le devenir) de quantités importantes de substances nocives pour l'ozone, dont les pays en développement. Le consensus qui s'est dégagé après la signature du Protocole de Montréal montre de façon spectaculaire combien il

Encadré 4.4

Le rôle des ONG dans la défense de l'environnement mondial

Les acteurs autres que l'État occupent une place de plus en plus importante dans les négociations qui accompagnent les accords internationaux. Des structures telles que les organisations non gouvernementales (ONG) jouent souvent un rôle très précieux en relayant l'information sur les activités qui portent atteinte à l'environnement.

Les négociations qui ont abouti au Protocole de Montréal étaient ouvertes à des représentants non gouvernementaux issus des milieux professionnels et scientifiques. Avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation météorologique mondiale a beaucoup contribué aux travaux en présentant de multiples rapports émanant de la communauté scientifique et illustrant les liens entre les dérivés du chlore et du brome et l'appauvrissement de la couche d'ozone⁴⁵. À l'extérieur de la table des négociations, Friends of the Earth, UK, a organisé un boycott des bombes aérosol aux CFC, qui a duré jusqu'en 1987. Le boycott a trouvé un grand écho dans le public et a poussé le gouvernement britannique à réclamer un traité aux dispositions rigoureuses.

Les ONG sont aussi au cœur des actions qui visent à promouvoir l'éco-comportement et à prévenir les attitudes non viables. L'édition de 1998-1999 du *Rapport sur le développement dans le monde* mentionne le rôle du Centre ouest-africain des médias et de développement, une organisation régionale installée au Bénin qui favorise la diffusion de l'information environnementale par la presse écrite, parlée et télévisée⁴⁶. Les ONG travaillent également avec les entreprises pour mettre au point et faire publier des normes dans des secteurs tels que la pêche et la sylviculture. Ainsi, des ONG et des représentants des milieux professionnels du commerce du bois et de l'exploitation forestière ont créé le Forest Stewardship Council, une association internationale qui se propose de promouvoir des modes d'exploitation durables de la forêt. L'association a mis en place un programme international dans le cadre duquel elle délivre un label qui garantit de façon crédible que les produits estampillés proviennent de forêts répondant aux normes énoncées dans les principes et critères de saine gestion forestière qu'elle a adoptés.

importe d'associer les pays en développement à un accord. Ainsi, le World Resources Institute (Institut des ressources mondiales) avait estimé que la production mondiale de substances appauvrissant la couche d'ozone aurait doublé par rapport au niveau de 1986, année de référence, si le Brésil, la Chine, l'Inde et l'Indonésie, pour ne citer que ces pays, avaient porté leur production de CFC jusqu'aux limites autorisées dans le Protocole de Montréal. Une telle augmentation aurait eu un impact considérable sur l'ozone⁴³. Une non-participation des pays en développement, compte tenu surtout des objectifs plus contraignants fixés à Londres, aurait aussi permis aux entreprises de contourner le traité en retirant leurs usines de production de CFC des pays de l'OCDE pour les réinstaller là où les limites étaient plus élevées.

Il fallait toutefois proposer aux pays en développement des éléments qui les inciteraient à accepter des restrictions plus sévères. Ces pays craignaient en effet que les produits de remplacement des substances menaçant la couche d'ozone eussent un coût que leur situation précaire ne leur permettrait pas de supporter, ce qui soulevait des questions d'équité entre pays⁴⁴. Aussi, une période de grâce, les exemptant temporairement des contrôles sur les dérivés du chlore et du brome nocifs pour l'ozone, leur a-t-elle été proposée pour les inciter à coopérer. La constitution d'un fonds destiné à couvrir leurs frais d'adaptation et à leur fournir une assistance était également prévue. Initialement doté de 160 millions de dollars (apportés par les pays de l'OCDE), ce fonds, mis en place à Londres, devait être complété de 80 millions de dollars si la Chine et l'Inde signaient les protocoles⁴⁸.

L'accord de Montréal rendait également illicites le commerce des CFC entre les signataires et les non-signataires, les produits contenant de tels gaz et les techniques de production connexes. L'utilité de cette disposition est clairement apparue lorsque la menace de sanctions commerciales (assortie d'un complément de financement apporté par plusieurs pays de l'OCDE et par le Fonds pour l'environnement mondial) a incité la Russie à honorer son engagement d'abandonner progressivement la production de CFC d'ici à l'an 2000⁴⁹. Pour parvenir à un accord mondial solide, on voit donc combien il était important de recourir à des mécanismes de financement et des instruments commerciaux pour faire respecter les engagements, et de faire preuve de souplesse pour l'application des restrictions prévues par le traité. Mais, sans le très important gain net que l'élimination des CFC représentait pour les pays industriels,

ces financements et cette souplesse auraient été impossibles et les sanctions commerciales n'auraient pas été crédibles. Les avantages potentiels, parallèlement à la menace de sanctions, ont incité ces pays à signer les traités, malgré la charge financière qu'ils leur imposaient⁵⁰.

Enfin, les restrictions à la production de CFC ont été appliquées de façon aussi souple que possible. Par exemple, bien que très dépendant du CFC-113 pour le nettoyage des circuits intégrés, le Japon s'est trouvé contraint de signer le traité par un mécanisme fixant un plafond à la production totale de substances chimiques nocives pour l'ozone et autorisant les pays à combiner les CFC comme ils le souhaitaient sans dépasser la limite globale applicable⁵¹.

Le changement climatique

Pourquoi les efforts visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial n'ont-ils pas jusqu'ici été aussi concluants que ceux destinés à mettre fin à la production de substances nocives pour l'ozone ? Le décalage entre les progrès réalisés sur ces deux fronts illustre bien le principe selon lequel toute mesure conçue pour s'attaquer à un problème environnemental de portée mondiale doit comporter des avantages nets et indéniables pour l'ensemble des parties concernées.

Rapport coûts-avantages

Au niveau mondial, la stabilisation ou la réduction des émissions carbonées présentent des avantages qui peuvent être substantiels. Comme on l'a vu plus haut, le GIEC estime qu'un doublement de la teneur de l'atmosphère en dioxyde de carbone se traduirait pour les pays en développement par un coût compris entre 2 et 9 % de leur PIB⁵². Moindre pour les pays industriels, ce coût serait quand même d'environ 1 à 1,5 % de leur PIB. Ces estimations ne comprennent que les coûts aisément quantifiables en unités monétaires et omettent les effets de facteurs, comme les extinctions d'essences forestières, difficilement chiffrables.

La limitation des gaz à effet de serre semble être moins profitable aux pays industriels qu'aux pays en développement. En outre, les estimations donnent à penser que la lutte anti-émissions leur coûtera plus cher. Ainsi, aux États-Unis, le maintien jusqu'en 2010 des rejets de dioxyde de carbone aux niveaux de 1990 ferait baisser le PIB du pays de 0,2 à 0,7 %, selon les estimations. Une réduction de 20 % des émissions coûterait de 0,9 à 2,1 % du PIB. Ce coût

serait certainement bien inférieur dans les pays en développement. Il ressort ainsi d'une étude récente que le coût d'une réduction de 20 % des émissions de dioxyde de carbone en République arabe d'Égypte et au Zimbabwe serait en fait négatif, les pouvoirs publics n'ayant qu'à éliminer des subventions inefficaces, soit un gain net⁵³.

Les fruits des efforts de prévention de la modification du climat ne se matérialiseront qu'à long terme, alors que le coût de ces mesures doit être supporté dès aujourd'hui. De plus, si la lutte contre l'évolution du climat peut se traduire par des avantages importants, le coût d'une limitation des émissions de dioxyde de carbone est aussi élevé — bien plus que celui de la réduction des substances menaçant la couche d'ozone. Dans le cas du changement climatique, le coût de la prévention est donc plus lourd et l'ampleur des gains comparativement plus limitée, surtout dans les pays industriels. Les mécanismes tels que l'échange des droits d'émission auront certes pour effet de réduire cette disparité, mais les éléments exposés plus haut aident à comprendre pourquoi il est politiquement plus difficile de parvenir à un accord solide dans ce domaine. En effet, à la différence de la gamme relativement restreinte d'activités qui affectent la couche d'ozone, les secteurs responsables des rejets de gaz à effet de serre sont multiples, à commencer par la production d'électricité, la consommation d'énergie dans l'industrie, les transports et l'agriculture⁵⁴. Ces activités contribuent pour une part considérable au PIB mondial et sont au cœur même de la structure de production des pays industriels comme des pays en développement. De surcroît, beaucoup des moyens technologiques nécessaires pour passer à un mode de production propre sont comparativement coûteux, et cette évolution implique une reconversion économiquement et politiquement plus lourde à gérer que dans le cas des substances nocives pour l'ozone. Dans un avenir plus lointain, les sources d'énergie renouvelable pourraient occuper une place plus importante dans la production, mais les éoliennes et les capteurs solaires ne fournissent pas encore une solution économique acceptable pour le remplacement des centrales thermiques à grande échelle. Même là où il serait réaliste sur le plan économique d'exploiter des sources d'énergie renouvelable, les distorsions du marché et les barrières à l'entrée d'entreprises nouvelles limitent leur utilisation. Il est toutefois à signaler que les réformes économiques et le financement des recherches nécessaires pourraient rendre les sources d'énergie renouvelable plus attrayantes (encadré 4.5).

Qui plus est, une aide accrue à la recherche sur les technologies nouvelles peut se traduire par une baisse à long terme du coût qu'implique le respect de plafonds d'émission plus stricts au niveau mondial. Trois des technologies financièrement soutenues par le ministère américain de l'Énergie — les fenêtres réfléchissant la chaleur, les ballasts électroniques et les dispositifs frigorifiques à capacité variable pour les supermarchés — sont aujourd'hui si efficaces qu'elles permettent des économies d'énergie justifiant l'intégralité des crédits de recherche affectés à l'amélioration des rendements énergétiques dans le budget du ministère⁵⁵. Malgré ces résultats remarquables, la recherche dans ce secteur et dans celui des énergies renouvelables n'a reçu qu'environ 23 % des crédits, en rapide diminution, qui ont été affectés en 1997 à la maîtrise de l'énergie aux États-Unis⁵⁶. Face au problème du changement climatique, la réaffectation et l'augmentation des crédits de recherche, et leur meilleure coordination au niveau international, sont des solutions mutuellement avantageuses pour tous.

L'État peut aussi prendre plusieurs mesures pour encourager le secteur privé à investir dans la recherche sur les sources d'énergie de substitution. Des actions rapides et concrètes débouchant sur une limitation des émissions de carbone inciteront les entreprises à commencer à se tourner vers d'autres sources d'énergie. En taxant les combustibles carbonés (ou en augmentant l'impôt auquel ils sont soumis) au lieu de les subventionner, et en soutenant la recherche sur les sources d'énergie de substitution, on modifiera le mécanisme des incitations. L'engagement récemment pris par certaines des grandes compagnies pétrolières de réduire leurs émissions de carbone est un signe encourageant qui tendrait à montrer que les premières négociations sur les gaz à effet de serre ont déjà incité le secteur privé à prendre des mesures correctives qui réduiront le coût des dispositions à adopter pour respecter les futurs niveaux. Mais, malgré cela, le cercle vicieux actuel — pas de reconversion technologique sans traité anti-pollution et pas de traité sans gain au change — risque de continuer à paralyser les négociations pour quelque temps encore.

À long terme, l'approche qui permettra de parvenir à un accord international sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre pourrait passer par l'adoption de politiques et de mesures communes, telles que l'application de normes de consommation pour les automobiles. Mais il faudra probablement aussi s'entendre soit sur l'instauration d'un régime fiscal coordonné sur le plan international, soit sur la

Encadré 4.5**Baisse du coût d'exploitation de l'énergie renouvelable**

Les sources d'énergie renouvelable offrent d'excellentes perspectives pour la production d'électricité, particulièrement dans les pays en développement où le soleil, l'eau, le vent, la biomasse, pour ne citer que ces éléments, sont souvent présents en abondance. Ce potentiel reste largement inexploité, surtout en raison de la mauvaise connaissance et du coût initial relativement élevé des technologies faisant appel aux énergies renouvelables. Dans les pays en développement, l'horizon semble toutefois s'éclaircir pour deux raisons.

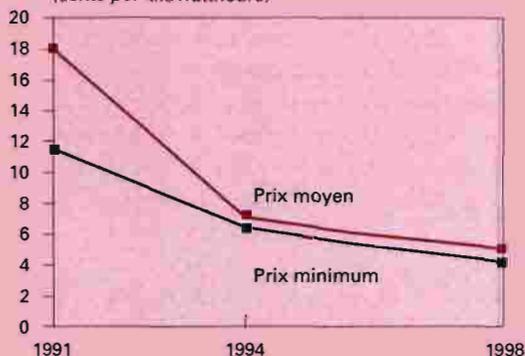
D'une part, dans certaines zones bien déterminées, le coût de l'énergie renouvelable est déjà compétitif avec celui de l'énergie classique, même compte tenu de la modicité des prix des combustibles fossiles à la fin des années 90. Les centrales thermiques classiques ont deux concurrents plus compétitifs : les minicentrales hydroélectriques, dans les sites se prêtant à leur installation, et les centrales à production combinée utilisant la biomasse. Ces équipements sont situés à proximité de zones d'habitation ou de lignes électriques (qu'ils alimentent). Un certain nombre d'installations photovoltaïques solaires se prêtent bien à la production d'électricité hors réseau. Ces systèmes sont particulièrement utiles dans les zones rurales éloignées du réseau électrique et dans les régions peu peuplées où la faiblesse de la demande rend prohibitif le coût du raccordement.

D'autre part, on sait aujourd'hui que le jeu de la concurrence réduit considérablement le coût du recours aux technologies exploitant les énergies renouvelables. En Indonésie, lorsque les fournisseurs potentiels de matériel ont appris que la Banque mondiale et le FEM allaient financer un grand projet dans ce secteur, ils ont commencé à baisser leur prix pour conforter leur position sur ce marché naissant. Le programme britannique de promotion des sources d'énergie autres que les combustibles fossiles (NFFO) a également favorisé une diminution du coût de l'énergie éolienne. Dans le cadre de ce programme, les promoteurs de projets de mise en valeur de l'énergie renouvelable sont sélectionnés par appel d'offres et perçoivent une prime à la production financée par une taxe qui frappe l'électricité produite à partir de combustibles fossiles et qui est supportée par tous les usagers. En novembre 1998, cinq cycles d'appels d'offres avaient déjà été organisés dans le cadre du NFFO. La figure ci-contre montre que le montant des offres — qu'il s'agisse du plus bas ou d'une moyenne — pour la production d'énergie éolienne a considérablement baissé, passant d'environ

18 cents par kilowattheure en 1991 à 5,1 cents, en moyenne, en 1998. (Le recul des prix des combustibles fossiles pendant cette période a freiné la diminution du coût relatif des technologies faisant appel à des énergies renouvelables.)

La concurrence a fait baisser le coût de l'énergie éolienne au Royaume-Uni

Montant minimum et moyen des offres pour les marchés d'énergie éolienne dans le cadre du NFFO (cents per kilowattheure)



Source : Données de la banque mondiale.

Le progrès technique est certes à la base de la réduction du coût du recours aux technologies exploitant les énergies renouvelables, mais les réformes sectorielles — notamment celles qui visent à supprimer les subventions sur les combustibles fossiles et à promouvoir la concurrence — peuvent aussi jouer un rôle important. Qu'elles soient orchestrées par les pouvoirs publics, comme au Royaume-Uni, ou spontanées, comme en Indonésie, les réformes encouragent le progrès technique et incitent à une utilisation plus efficace des technologies.

mise en place d'un système de quotas d'émission cessibles entre pays. Ces deux formules présentent de nombreux problèmes pratiques qui viennent confirmer que les gains susceptibles de se rattacher à la signature d'un traité devront l'emporter nettement sur les coûts pour créer la marge de manœuvre nécessaire à la conclusion d'un accord sur des questions si difficiles (encadré 4.6).

En résumé, plusieurs éléments semblent indiquer qu'il sera bien plus difficile de parvenir à un accord sur les émissions de gaz à effet de serre qui sera aussi complet que celui sur l'ozone. Et il n'est pas surpre-

nant que de nombreux pays en développement aient des sentiments partagés sur la lutte contre les émissions. Ainsi, d'un côté, l'Alliance des petits États insulaires et quelques autres pays de faible altitude, comme le Bangladesh, font de l'atténuation du changement climatique leur priorité absolue, ce qui est bien compréhensible puisqu'une élévation de 1 mètre du niveau de la mer contraindrait près de 70 millions d'habitants à se déplacer et aurait des effets catastrophiques sur la sécurité alimentaire du pays (figure 4.3). Et pourtant, dans la plupart des pays en développement, incendier la forêt à des fins

Encadré 4.6

Un régime de taxes ou de quotas pour réduire les émissions

Deux mécanismes différents sont fréquemment proposés pour parvenir à un accord mondial sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le premier, à la base du Protocole de Kyoto, consiste à fixer un plafond aux rejets de chaque pays. Bon nombre d'économistes sont partisans d'une vente par adjudication de permis d'émission (à concurrence du plafond autorisé), qui pourront ensuite se négocier sur le plan national et international. Le second consiste à appliquer une taxe sur le carbone à l'échelon national pour un niveau d'émission arrêté d'un commun accord à l'échelle mondiale.

Les modalités qui permettraient d'intégrer l'un ou l'autre mécanisme à un accord international sont complexes, car la réduction des gaz à effet de serre comporte des coûts et des avantages qui varient beaucoup d'un pays à l'autre. Il en est de même des taxes sur l'énergie et des rendements énergétiques, ce qui pose la question de la valeur de référence à retenir tant pour le taux de la taxe que pour le niveau d'émission.

Si le taux de la taxe sur les émissions est convenu au niveau mondial et appliqué de façon uniforme, les pays pour lesquels l'avantage marginal est faible dépenseront davantage en mesures antipollution que ceux pour lesquels cet avantage est élevé. La taxation des produits énergétiques dégagerait aussi des recettes importantes pour l'État (plus particulièrement dans les pays en développement où ces taxes pourraient être d'un meilleur rapport que le régime fiscal actuel), mais son application uniforme conduirait probablement les pays en développement à réduire leurs émissions davantage que ceux des pays industriels dans lesquels le coût marginal des mesures de lutte est plus élevé. Pour répartir équitablement les sacrifices consentis pour réduire les émissions, il faudra peut-être moduler le taux de la taxe en fonction des pays. Mais une telle mesure risquerait d'avoir un effet de « drainage », les entreprises les plus polluantes se déplaçant vers les pays où la taxe est la plus faible plutôt que de limiter leurs rejets de gaz à effet de serre. Un accord mondial sur une formule de ce type devrait aussi indiquer expressément les émissions soumises à la taxe. Certaines d'entre elles, comme celles liées à l'élevage, à la riziculture et à l'utilisation domestique des foyers à bois, sont considérées comme très difficilement taxables. Les émissions de cette nature étant très différentes selon les pays, il est difficile de déterminer les activités qui pourraient être exemptées. Enfin, il faudrait décider si le produit de cet impôt serait conservé par chaque pays ou partiellement redistribué à tous.

Dans le cadre d'un accord mondial juridiquement contraignant sur les niveaux d'émission par pays, la cessibilité des quotas nationaux laisserait une marge de

manœuvre plus importante que le régime de la taxe, ce qui permettrait de répartir plus équitablement les coûts imposés par l'application du traité. Le mécanisme des quotas pourrait également servir à transférer des ressources des pays industriels aux pays en développement. Ce dispositif reposant sur le plafonnement et la cessibilité pose toutefois des problèmes, l'établissement et l'attribution des quotas n'étant pas chose facile. Le Protocole de Kyoto, par exemple, part du principe que les pays réduiront leurs émissions plus ou moins dans les mêmes proportions, les niveaux de 1990 étant pris comme point de référence. Il sera difficile d'appliquer un principe similaire, avec la date du traité comme point de référence, à de futurs accords, plus exhaustifs. En effet, les pays en développement estimeront que les réductions envisagées sont inacceptables, leur essor s'accompagnant d'une plus grande consommation d'énergie. Il conviendrait donc d'adopter une approche plus nuancée par laquelle les quotas seraient fixés en fonction de différents facteurs, dont le niveau global d'émission du moment, le volume rejeté par habitant et le stade de développement. Les quotas pourraient être fixés en fonction d'un objectif d'amélioration de l'intensité énergétique, c'est-à-dire de l'énergie utilisée par unité de PIB. Les problèmes suivants ne sont toutefois pas encore résolus :

- Pour que les pays en développement soient incités à participer à ce mécanisme, il faudra que le solde des échanges de quotas soit en leur faveur, afin qu'il existe des perspectives de transfert économique importantes. La viabilité politique d'un tel système est toutefois douteuse, car les transferts s'effectueraient indépendamment des activités économiques et politiques des pays bénéficiaires⁵⁷.
- Le problème dit de l'« appât du gain facile » pourrait aussi être préjudiciable au mécanisme d'échanges proposé à Kyoto. Il s'agit ici du problème qui se pose lorsque les pays en développement ont cédé les droits correspondant aux émissions les moins coûteuses à réduire et doivent financer des mesures plus coûteuses afin de se conformer à leurs obligations internationales.
- Qu'il s'agisse de l'application du Protocole de Kyoto ou de celle de futurs accords, il risque d'être très difficile de dire si les pays ont honoré leurs obligations. Comme on l'a vu plus haut, de nombreuses activités contribuent sous une forme ou une autre à l'évolution du climat. Et des questions, telles que les critères applicables à la mesure des quantités de carbone fixé par les forêts (si cela doit entrer dans le cadre du mécanisme à adopter), sont encore loin d'être résolues.

agricoles (ce qui libère du dioxyde de carbone et fait disparaître un puits de carbone), élever du bétail et cultiver du riz (ce qui provoque des rejets de méthane) et incendier des combustibles fossiles (ce qui entraîne des émissions de dioxyde de carbone) sont des activités plus utiles à la société que la limitation des émissions de gaz à effet de serre. Dans ces conditions, même si l'Alliance des petits pays insu-

lares, par exemple, a adopté des mesures unilatérales de réduction des émissions de carbone, il est peu probable que ce premier pas se traduise par des accords multilatéraux plus solides tant que cette union ne s'élargira pas⁵⁸, même si la tendance générale reste, malgré tout, à un resserrement de la coopération mondiale dans le domaine du changement climatique.

Figure 4.3
Une élévation de 1 mètre du niveau de la mer réduirait environ de moitié la production de riz du Bangladesh

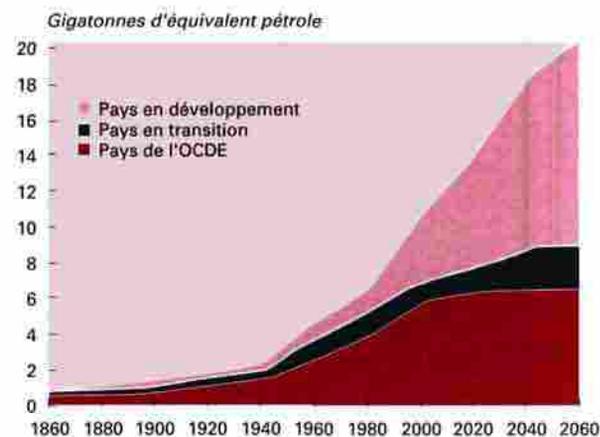


Source : Banque mondiale 1998f.

Élargir la participation

L'augmentation de la concentration dans l'atmosphère de gaz à effet de serre imputables aux activités humaines est essentiellement due aux pays industriels. Mais, avant le milieu du siècle prochain, les pays en développement devraient consommer plus du double de l'énergie qu'utiliseront les pays de l'OCDE (figure 4.4). Leur consommation par habitant restera, en revanche, nettement inférieure (figure 4.5). Aussi les pays en développement doivent-ils être associés aux accords mondiaux sur la réduction des émissions carbonées non seulement parce qu'ils risquent de devenir un jour les principaux responsables de ces rejets, mais aussi parce que leur non-coopération pourrait remettre en cause tout progrès par la brèche qu'elle ouvrirait dans le dispositif (encadré 4.6). Par exemple, si une aciérie tente de contourner la limitation des émissions en retirant son usine d'un pays industriel relativement économe

Figure 4.4
La consommation d'énergie des pays en développement devrait largement dépasser celle des pays industriels



Note : Consommation d'énergie pour la période 2000-2060 basée sur les tendances actuelles.

Source : Conseil mondial de l'énergie ; Banque mondiale.

en énergie pour la réinstaller dans un pays non signataire de l'accord, où le rendement énergétique est faible, les émissions risqueront globalement d'augmenter⁵⁹.

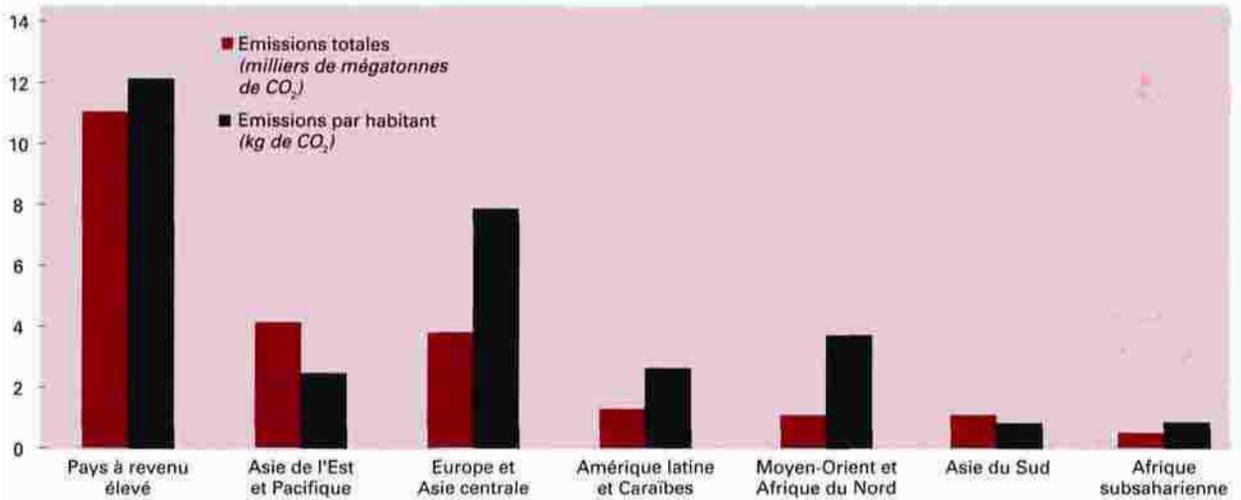
Pourtant, même s'il est indispensable que les pays en développement deviennent parties à des textes juridiquement contraignants, il reste que l'initiative de ces accords devrait normalement venir des pays industriels pour les raisons suivantes :

- Les émissions actuelles et passées des pays en développement sont bien plus faibles que celles des pays industriels ou des pays en transition. Le niveau d'émission par habitant devrait aussi y rester plus faible dans un avenir prévisible.
- Les pays industriels disposent de moyens économiques, techniques et institutionnels plus importants pour s'attaquer à ce problème.
- Les impératifs du développement économique et social militent en faveur d'une augmentation de la consommation d'énergie des pays en développement.

Le Protocole de Kyoto est applicable aux pays en transition et fait participer les pays en développement au moyen d'un mécanisme de coopération limitée et volontaire. Les pays industriels ont la possibilité d'honorer leur obligation de réduire le niveau de leurs émissions non seulement en limitant les rejets sur leur propre territoire, mais aussi en échan-

Figure 4.5

Les pays à revenu élevé font une utilisation plus intensive de l'énergie que les pays des régions à faible revenu



Source : Banque mondiale, *World Development Indicators*, 1998.

geant des quotas avec les pays qui se sont engagés à respecter certains objectifs et en finançant des projets de lutte antipollution dans les pays en développement. Dans les économies en transition qui ont accepté de se conformer à certains plafonds, le traité prévoit la cessibilité des quotas et le Mécanisme d'application conjointe permet aux pays industriels d'acquérir des permis d'émission en échange d'une contribution à des projets de réduction des rejets dans les économies en question⁶⁰. Après l'an 2000, le Mécanisme pour un développement propre permettra aux pays industriels d'acheter les droits d'émission liés à des projets réalisés dans les pays en développement qui ne sont pas liés par le Protocole, une fraction des fonds étant utilisée pour couvrir les dépenses administratives et pour aider les nations en développement particulièrement vulnérables à supporter les coûts de l'adaptation aux changements climatiques.

Ces mécanismes d'échange de portée limitée devraient avoir des effets importants sur le coût de la réduction des rejets. Les estimations varient mais, selon un modèle, le prix marginal que les États-Unis auraient à payer pour atteindre l'objectif de Kyoto (93 % du niveau de 1990 d'ici à 2012) se trouverait réduit d'environ 72 % si les quotas pouvaient être échangés entre pays industriels et pays en transition. Si quelques-uns des principaux pays en développement participaient aussi à ce marché, le coût du per-

mis se trouverait encore réduit, à environ 12 % de son prix brut⁶¹.

Le volume des échanges — et donc des transferts d'un pays à l'autre — sera probablement important. Les pays de l'OCDE émettent environ 3 milliards de tonnes de carbone par an. À lui seul, le Protocole de Kyoto aura pour effet de réduire d'au moins 30 % le volume que ces pays auraient émis à défaut de cet accord. En évaluant le carbone à 23 dollars la tonne, et en supposant que les échanges entre pays n'absorbent que la moitié des réductions, le marché mondial des quotas serait de 11,5 milliards de dollars par an, soit un montant supérieur à celui du budget de l'aide américaine.

Le Mécanisme pour un développement propre prévu par le Protocole de Kyoto n'apporte pas de solution pleinement satisfaisante à long terme au problème des émissions carbonées, notamment parce qu'il ne résout pas le problème de la réinstallation des pollueurs dans les pays non liés par le texte. Il pourrait aussi aller à l'encontre du but recherché en créant un véritable marché de la pollution entre les pays industriels et les pays en développement (voir encadré 4.6). Il n'en reste pas moins un premier pas important sur la voie d'une participation de tous les pays à la réduction des émissions de gaz à effet de serre⁶². Comme on l'a vu plus haut, il faut sans attendre faire participer les pays en développement à ce combat en les associant, à un niveau ou à un autre,

aux dispositions envisagées. Dans ces pays, la demande d'électricité s'accroît rapidement et devrait augmenter de non moins de 300 % entre 1990 et 2010, soit une progression sans commune mesure avec les 20 % de hausse prévus dans les pays industriels⁶³. Le Mécanisme d'application conjointe et le Mécanisme pour un développement propre peuvent être utilisés pour faire en sorte qu'une part importante de la future capacité de production des pays en développement soit basée sur des technologies émettant peu de carbone⁶⁴.

Pour promouvoir l'objectif d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les pays en développement, la Banque mondiale a lancé une série de projets dans le cadre de la phase pilote du Mécanisme des activités conjointes mis en place lors du Sommet de Rio. C'est ainsi que le projet Ilumex, à Monterrey et à Guadalajara, au Mexique, a permis de remplacer quelque 200 000 lampes ordinaires à incandescence par des ampoules fluorescentes compactes. Ces nouvelles ampoules consommant beaucoup moins d'énergie que les lampes standard, les centrales électriques peuvent ralentir leur production, réduisant ainsi durablement la demande de combustibles. Ce projet devrait également aider le Mexique à atteindre ses propres objectifs de réduction des émissions de dioxyde de soufre et d'oxydes d'azote. Au Burkina Faso, le projet pour une maîtrise de l'énergie dans le respect de l'environnement encouragera le recours à l'énergie solaire et l'utilisation de réchauds à pétrole, tout en contribuant à une gestion forestière durable et à l'adoption de techniques de carbonisation efficaces à l'échelon local. Ce projet permettra de réduire les émissions de carbone de plus de 300 000 tonnes par an pour un coût ne dépassant pas 2,5 millions de dollars, soit 8,30 dollars la tonne⁶⁵.

La diversité biologique

Ouverte à signature en 1992 au Sommet « Planète Terre », à Rio, la Convention sur la diversité biologique a depuis été ratifiée par 169 pays qui s'engagent à préserver et à utiliser durablement leur biodiversité⁶⁶. Les pays où celle-ci est la plus riche se trouvent dans les régions en développement. Sur les huit pays abritant le plus grand nombre d'espèces indigènes de mammifère, un seul appartient au monde industriel. Dix-huit des 20 pays comptant plus de 10 000 espèces végétales supérieures et 12 des 17 où plus de 500 de ces espèces sont menacées sont des pays en développement⁶⁷. Les objectifs fixés à Rio ne peuvent être atteints sans ces pays, qui ont

été nombreux à se prononcer en faveur de la Convention sur la diversité biologique.

À l'image de la Convention-cadre sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique reconnaît que le développement économique et social est la priorité absolue des pays en développement. Elle précise également que les engagements des pays industriels sur le plan des ressources financières et des transferts de technologie détermineront dans quelle mesure les pays en développement s'acquitteront effectivement de leur obligation de préserver la biodiversité.

Les avantages que procure la biodiversité et le coût de sa préservation

Comme on l'a vu, les écosystèmes (et les espèces) abritant le matériel génétique fournissent de précieux services au niveau national. C'est pourquoi l'aide multilatérale et bilatérale fournie dans le domaine de la biodiversité devrait viser à transférer les connaissances existantes et à offrir l'assistance technique qui permettra de remédier à la défaillance des marchés nationaux et de créer des débouchés commerciaux locaux pour les activités écologiques.

Le FEM sert officiellement de mécanisme financier provisoire à la Convention sur la diversité biologique. Le montant total des financements accordés par le FEM pour des projets dans ce domaine est de plus de 800 millions de dollars. Ces ressources ont déjà été utilisées à l'appui de toute une gamme d'activités techniques et institutionnelles comme, par exemple, en Pologne où le projet de protection de la biodiversité des forêts a permis de fournir une aide institutionnelle au ministère de l'Environnement, de financer des investissements pilotes pour l'acquisition de matériel de surveillance de l'air et des sols ainsi que pour la création d'une banque de matériel génétique forestier, et d'aider les agriculteurs de la forêt primaire de Bialowieza à passer à un mode d'exploitation écologique. Dans le cadre du projet de gestion du parc national et des zones humides d'El Kala, en Algérie, des mesures ont été prises pour mettre fin à la dégradation de la région et une aide a été accordée pour entreprendre un travail d'évaluation au moyen d'enquêtes et d'études, et pour mener des programmes d'éducation du public destinés à soutenir durablement la préservation du site.

Si cette aide semble former l'ossature des initiatives de la communauté internationale en faveur de la préservation de la biodiversité, elle ne permet pas de répondre aux problèmes que posent la valeur d'existence et l'exploitation génétique de ressources

constituant le patrimoine de l'humanité. La dimension économique de ces problèmes est d'autant plus difficile à appréhender en l'absence d'accord sur la source même de cette valeur : s'agit-il du droit d'exister des plantes ou des animaux, des avantages matériels que procure la biodiversité ou simplement du plaisir que l'humanité retire de l'existence d'un grand nombre d'organismes biologiques ? Même des données aussi fondamentales que le nombre total d'espèces sur terre ou leur taux d'extinction à travers le monde ne sont pas connues avec précision. Il ressort de l'évaluation de la biodiversité mondiale réalisée par le PNUE que la planète compterait de 7 à 20 millions d'espèces, dont 140 000 à 5 millions disparaîtraient au cours des 25 prochaines années. Ainsi, selon le scénario retenu, de 2 à 25 % de l'ensemble des espèces seraient menacés (notons cependant que même le taux de l'hypothèse basse est d'environ mille fois le taux d'extinction naturelle)⁶⁸.

De même, beaucoup des avantages que procure la préservation du matériel génétique sont difficiles à quantifier. Comment peut-on en effet attribuer une valeur monétaire au droit d'exister d'un organisme ou au plaisir que la société retire de son existence ? L'utilisation de ressources génétiques à des fins médicales permet, elle, des gains plus faciles à chiffrer. Les Nations Unies ont estimé que la valeur annuelle des médicaments initialement obtenus à partir de matériel végétal est de 43 milliards de dollars⁶⁹. La pervenche de la forêt tropicale humide de Madagascar (*Vinca rosea*) possède un caractère génétique rare qui a été utilisé pour mettre au point des produits pharmaceutiques contre la leucémie de l'enfant. La vente des deux médicaments dérivés de cette plante rapporte 100 millions de dollars par an à la société qui les fabrique (sans que Madagascar n'en retire le moindre profit⁷⁰). Même le calcul de l'avantage marginal que procure le matériel génétique d'une espèce n'est pas chose facile. L'obtention d'un médicament à partir d'une plante implique toute une série d'opérations (récolte, extraction, expérimentation et mise au point en vue de la commercialisation), et la répartition des profits au bout de cette chaîne de valeurs ajoutées est de toute évidence une question complexe. En outre, il est probable que les ressources génétiques ne soient pas limitées à une espèce. Cela aide à comprendre pourquoi les estimations de la valeur marginale d'existence d'une espèce (en d'autres termes, la valeur marginale des mesures prises pour empêcher son extinction) manquent autant de précision. Elles varient de 23,7 à 44 millions de dollars pour une espèce non encore expérimentée⁷¹.

Élargir la participation

Même si la valeur du matériel génétique est difficile à estimer, il est indéniable que la communauté internationale continue à exploiter ces ressources sans contrepartie, une situation qui constitue un échec des mécanismes de marché. La biodiversité risque, de ce fait, d'être sous-évaluée dans les pays en développement. Aussi un moyen supplémentaire de promouvoir la préservation des ressources génétiques pourrait-il être d'étendre le droit de propriété au matériel génétique d'un pays. Cette question a été soulevée lors de la négociation de la Convention sur la diversité biologique, mais aucun accord n'est intervenu sur la suite à y donner⁷². Le contrat que l'institut costaricien privé à but non lucratif, INBio (Instituto de Biodiversidad), a passé avec la société pharmaceutique Merck and Co., installée aux États-Unis, pour mieux prendre en charge ses propres programmes de prospection dans le domaine de la biodiversité est un modèle qui pourrait être utilisé pour assurer un transfert de ressources⁷³. Merck versera à INBio un montant initial de 1,1 million de dollars ainsi que des droits d'exploitation pour tout produit mis au point par la société à partir de ressources costariciennes, en échange de la remise d'échantillons provenant de tout le pays. Dix pour cent du montant initial et 50 % des droits d'exploitation sont affectés à la préparation d'inventaires, à la prospection biologique et à la protection du milieu⁷⁴.

Les mécanismes de ce type suscitent plusieurs réserves. L'accord entre le Costa Rica et Merck, par exemple, ne prévoit pas suffisamment de ressources pour financer une véritable expansion des réserves naturelles existantes. Il risque en outre de ne pas être facilement transposable ailleurs. Selon une estimation récente, la valeur par hectare du matériel génétique pour les sociétés pharmaceutiques ne serait que d'environ 20 dollars dans l'ouest de l'Équateur, pourtant l'une des régions à la diversité la plus riche en espèces endémiques⁷⁵. En outre, en réclamant des redevances sur des produits obtenus à partir d'espèces végétales et animales qui peuvent se rencontrer ailleurs, INBio dissuade en fait les pays voisins de prendre des mesures similaires pour préserver leur diversité génétique. C'est là un problème qui risque de s'appliquer à beaucoup d'autres cas ; la pervenche *Vinca rosea* n'était pas endémique à Madagascar, par exemple. De plus, on ne voit pas très bien comment un mécanisme de ce type pourrait servir à protéger des zones où une prospection de matériel génétique a déjà eu lieu. Ainsi, bien que la reconnaissance d'une forme de droit de propriété sur

les ressources génétiques puisse encourager les pays en développement à participer à l'effort de préservation de la biodiversité, cette formule ne résout pas tous les problèmes. Si les pays industriels estiment que d'autres mesures sont nécessaires pour inciter à une préservation de la biodiversité (et reconnaître, autant faire que se peut, la valeur d'existence des espèces, indépendamment de leur utilité économique), le plus simple sera probablement d'accroître l'aide internationale directe à cette fin. La biodiversité étant un aspect commun à des activités aussi nombreuses que différentes, telles que l'agriculture, l'exploitation forestière et la protection des coraux, il faut aborder les accords couvrant ces divers domaines avec une grande souplesse à l'échelon régional comme au niveau mondial⁷⁶. L'aide technique et institutionnelle et les transferts de ressources adaptés aux circonstances sont deux instruments qui apportent cette souplesse. On peut aussi recourir à des sanctions. Lorsque des habitats abritant une biodiversité riche sont exploités pour produire des biens exportables (poissons, bois tropicaux, espèces animales protégées par la Convention sur le commerce international des espèces sauvages de faunes et de flores menacées d'extinction — CITES —, par exemple), la mise en place de barrières commerciales ou de mécanismes de certification comportant des pénalités sévères en cas de non-respect des règles peut être très utile. Ainsi, on peut protéger le corail en interdisant le commerce du poisson capturé au cyanure, une substance chimique jouant un rôle important dans la dégradation des récifs. Des mécanismes similaires ont été largement utilisés dans toute une série de traités sur la protection de l'environnement. Bien que les risques résultant d'un recours abusif à des mesures commerciales destinées à protéger l'environnement (pris comme prétexte pour faire obstacle à des échanges pourtant créateurs de richesse) continuent à susciter des questions restées en suspens, de telles mesures peuvent, dans certains cas, être un outil très efficace pour atteindre des objectifs écologiques (encadré 4.7).

Exploiter les interactions entre les problèmes environnementaux de portée mondiale

L'évolution du climat et l'appauvrissement de la biodiversité sont des questions graves non seulement en elles-mêmes, mais aussi par les liens qui existent entre elles et avec toute une série d'autres problèmes environnementaux. Ainsi, selon la rapidité à laquelle

évoluera le climat, certains peuplements forestiers risquent de ne pas pouvoir s'adapter assez vite pour ne pas être décimés⁸³. Les écosystèmes aquatiques, comme les mangroves et les récifs coralliens, s'adaptent encore moins vite⁸⁴. Ensuite, lorsque des espèces disparaissent ou que le matériel génétique s'appauvrit, les écosystèmes peuvent devenir plus vulnérables aux autres agressions de l'environnement, comme la pollution⁸⁵. Enfin, la destruction des forêts par le feu influe considérablement sur le changement climatique en raison des importantes quantités de dioxyde de carbone qui se trouvent ainsi libérées⁸⁶. La boucle est ainsi bouclée.

On peut beaucoup réduire le coût de la protection de l'environnement en exploitant ces interactions. Par exemple, il appartient certes aux parties au Protocole de Kyoto de décider si les activités liées à l'utilisation des sols peuvent entrer dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre, mais une prise en compte de la préservation des puits de carbone des pays en développement dans les engagements pris en matière d'émission serait de nature à créer de puissantes synergies avec la nécessaire protection de l'environnement et de la biodiversité sur le plan local⁸⁷.

Pour exploiter ces complémentarités, le Costa Rica a commencé à céder des crédits de réduction des émissions de carbone, à un prix fixé à dix dollars la tonne. Le produit de cette vente est censé contribuer à l'adoption de modes d'exploitation forestière viables sur les domaines privés ou au financement de la protection de certains périmètres à classer en parcs nationaux et en réserves biologiques⁸⁸. Trois mille exploitations couvrant 150 000 hectares ont ainsi déjà pu adopter des procédés viables, et la création d'une réserve biologique a permis de protéger 530 000 hectares supplémentaires⁸⁹. Bien que les crédits de réduction des émissions aient encore trouvé peu d'acquéreurs, l'expérience à laquelle se livre le Costa Rica, conjuguée à la poursuite de la recherche internationale, pourrait aider à mieux tirer parti des synergies entre la préservation de la diversité biologique et la prévention du changement climatique.

Ces interactions entre les problèmes environnementaux à caractère mondial tendent à montrer que la communauté internationale ne doit pas se contenter de négocier des accords distincts dans des domaines bien déterminés. Il est vrai, ainsi qu'on l'a vu avec des conventions comme la CITES, que l'adoption des traités doit souvent beaucoup au morcellement de problèmes plus complexes. Dans

Encadré 4.7**Les mesures commerciales et les accords internationaux pour la protection de l'environnement**

La Convention internationale phylloxérique a été le premier traité sur l'environnement à recourir à des mesures affectant les échanges. Ouverte à signature en 1881, elle interdisait le commerce des vignes arrachées et des sarments séchés pour prévenir l'introduction du puceron parasite dans d'autres vignobles⁷⁷. Parmi les autres accords comportant des mesures commerciales, on peut citer :

- La CITES, qui n'autorise le commerce des espèces inventoriées, ou des produits qui en sont dérivés, avec les pays non liés par l'accord, que lorsque les autorités compétentes du pays non signataire délivrent des documents comparables à ceux exigés des parties à la Convention. Ce texte autorise aussi les signataires à interdire les échanges avec les parties qui ne se conforment pas aux restrictions. Ainsi, en 1991, le comité permanent de la CITES a recommandé que tous les échanges d'espèces végétales et animales visées par la Convention soient interrompus avec la Thaïlande pour cause de non-respect des règles.
- La Convention des Nations Unies sur la conservation et la gestion des stocks chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs en haute mer, qui autorise les signataires à interdire le débarquement ou le transbordement de poissons capturés à l'aide de techniques qui vont à l'encontre des mesures de conservation et de gestion⁷⁸.
- Le Protocole de Montréal, qui oblige les signataires à interdire les importations de substances réglementées nocives pour l'ozone en provenance de non-signataires, sauf s'il est constaté que ces derniers se conforment pleinement au régime mis en place par le traité⁷⁹.

Les mesures commerciales peuvent être un outil approprié pour s'attaquer à des problèmes environnementaux à l'échelle planétaire car, tout comme ces derniers, elles ont un caractère mondial. Elles peuvent aussi se justifier par le fait que le libre-échange est considéré comme un bien mondial, facteur de bien-être. Si, en revanche, les échanges induisent une grave détérioration de l'environnement,

on peut alors faire valoir que des restrictions s'imposent. Le commerce peut être plus étroitement lié à certains risques écologiques, tels que les dégradations résultant du déplacement d'activités, l'attaque de cultures saines par des insectes introduits avec du matériel végétal, les effets nocifs de l'élimination de certains éléments, comme les déchets toxiques importés, les méfaits des transports, comme les marées noires, et les retombées négatives des profits réalisés, comme lorsque les échanges financent, en fin de compte, un recul de la biodiversité⁸⁰.

Trois décisions récemment rendues montrent que les accords commerciaux internationaux laissent peu de possibilité d'interdire unilatéralement certains échanges à des fins de protection de l'environnement. Ainsi, l'OMC a condamné la législation américaine qui interdisait l'importation de crevettes pêchées au moyen de filets capturant aussi des tortues, et le Groupe spécial de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) a rendu deux décisions défavorables concernant les thons attrapés à l'aide de filets dans lesquels on ramène aussi des dauphins. En revanche, l'OMC s'est prononcée en faveur du droit des États d'imposer des sanctions dans le cadre d'un traité international. La distinction entre les interdictions imposées unilatéralement et celles ayant un caractère multilatéral empêche les pays de tirer prétexte de la protection de l'environnement pour imposer des sanctions à des fins protectionnistes⁸¹.

Les interdictions frappant les échanges doivent aussi être limitées aux domaines dans lesquels elles peuvent être efficaces. Le commerce international de l'ivoire (et la mauvaise gestion des stocks d'éléphants) a beaucoup contribué à la forte diminution des populations de pachydermes entre 1979 et 1989⁸². Dans les cas où le commerce est le principal débouché de la production, comme pour l'ivoire, les sanctions peuvent jouer un rôle majeur, bien qu'elles soient souvent trop éloignées de la source du problème pour être efficaces. C'est là un aspect qui pourrait limiter leur utilité dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

certain cas, par contre, il est plus facile de parvenir à un accord portant sur des domaines multiples du fait des possibilités de compromis ou de l'existence de synergies entre questions connexes. Ce constat s'est vérifié lors de négociations commerciales multilatérales, au cours desquelles des pays ayant une position très arrêtée sur certains aspects ont fait des concessions dans des domaines pour eux plus secondaires. La protection de l'environnement mondial pourrait aussi profiter d'une meilleure coordination entre les secrétariats des différentes conventions, notamment dans le domaine des réunions, des évaluations scientifiques, des informations à communiquer, des règles de publicité, de la formation, des actions en faveur du renforcement

des capacités et de la coordination des activités sous l'égide du PNUE.

• • •

La coopération internationale sur les problèmes environnementaux de dimension mondiale a enregistré des progrès importants, et les traités sur l'ozone fournissent un modèle à de futurs accords. Bien que la biodiversité et le changement climatique soient des domaines dans lesquels il s'est avéré difficile de trouver des mécanismes aussi efficaces que ceux pour l'ozone, les principaux facteurs qui conditionnent le succès des accords internationaux dans le domaine de l'environnement sont aujourd'hui

d'hui mieux connus. En outre, tout pas fait en direction d'un accord partiel incite les acteurs privés à se préparer à l'application de dispositions plus strictes, ce qui abaisse le coût des solutions qui seront à apporter aux problèmes environnementaux. Le consensus sur l'appauvrissement de la biodiversité, le changement climatique et les autres

problèmes environnementaux de portée mondiale ne feront que s'élargir au fil du temps. De surcroît, la meilleure compréhension des interactions entre ces différents domaines multipliera les possibilités de tirer parti des synergies et des compromis possibles, contribuant ainsi à la dynamique d'une action mondiale concertée.

La décentralisation : repenser l'État

P

artout dans le monde, les gens exigent plus d'autonomie et veulent peser davantage sur les décisions de ceux qui les gouvernent, dynamisme que nous qualifions ici de *localisation*. Quelque 95 % des démocraties ont maintenant des collectivités territoriales élues et, un peu partout, les pays, grands et petits, riches et pauvres, leur délèguent des pouvoirs politiques, financiers et administratifs (encadré 5.1)¹. Mais la décentralisation se fait souvent à l'aveuglette. Les dirigeants ne maîtrisent pas toujours pleinement le rythme ou la genèse du processus de décentralisation. Même lorsqu'ils les maîtrisent, les schémas de décentralisation sont souvent transposés tels quels d'un pays à un autre, au mépris des traditions politiques, de la réglementation ou des droits de propriété locaux.

La décentralisation n'est en soi ni un bien ni un mal. C'est un moyen de parvenir à une fin, souvent imposée par les réalités politiques. Toute la question est de savoir si elle débouche sur une réussite ou un échec. Lorsqu'elle est réussie, elle rend le secteur public plus efficace et plus attentif aux besoins des administrés, tout en réglant une situation

politique qui risquerait d'exploser. Lorsqu'elle échoue, elle met en danger la stabilité économique et politique et perturbe la prestation des services publics.

Nous expliquons, dans ce chapitre, que le succès de la décentralisation dépend de la manière dont elle est conçue. Nous analysons la décentralisation menée dans les pays en développement et montrons l'importance des enjeux. Tirant les enseignements du chemin parcouru, nous formulons des suggestions visant à améliorer les institutions politiques, financières et administratives nées de la décentralisation. Ces conseils seront utiles non seulement à tous ceux qui ont déjà décentralisé, mais aussi aux nombreux pays qui s'appêtent à le faire. Ils éviteront peut-être à ces derniers certains des écueils auxquels se sont heurtés leurs prédécesseurs.

Quels sont les enjeux ?

L'expérience accumulée au cours des 15 dernières années montre que la délégation des pouvoirs influe sur la stabilité politique, le fonctionnement du secteur public, l'équité sociale et la stabilité macroéconomique².

Encadré 5.1**Décentralisation et délégation des pouvoirs**

La décentralisation implique le transfert de pouvoirs politiques, financiers et administratifs aux échelons infranationaux de l'administration. Un gouvernement n'est pas décentralisé tant que le pays ne compte pas « de collectivités territoriales élues et autonomes, capables de prendre des décisions ayant force obligatoire dans au moins quelques domaines d'action publique³ ». Tantôt il faudra créer ces collectivités territoriales, tantôt il suffira d'accroître les ressources et les responsabilités des administrations existantes. Cette définition recouvre de nombreux cas de figure. L'Inde, par exemple, est un État fédéral, mais l'administration centrale n'y exerce pas un pouvoir considérable sur les autorités territoriales. En Chine, le pouvoir politique est officiellement centralisé, mais les collectivités territoriales ont une large autonomie de fait, illustrant ce qu'on pourrait appeler « une décentralisation à la chinoise ».

L'État peut déléguer certaines de ses compétences d'autres façons. La *déconcentration* renforce l'autonomie des services locaux, tandis que la *privatisation* ôte toute responsabilité au secteur public. Leurs implications politiques sont différentes. La déconcentration maintient le lien hiérarchique entre les organismes locaux et l'administration centrale, la privatisation l'élimine complètement, le remplaçant par le moteur du profit. La décentralisation investit le citoyen de la responsabilité de l'État, souvent par le biais d'élections locales.

Stabilité politique

L'un des objectifs primordiaux de la décentralisation consiste à préserver la stabilité politique face à la montée des revendications locales. Lorsqu'un pays est profondément divisé, notamment par des facteurs géographiques ou des clivages ethniques, la décentralisation offre un mécanisme institutionnel qui associe les opposants à des négociations officielles dans le cadre d'un processus obéissant à des règles⁴. En Afrique du Sud et en Ouganda, la décentralisation a ouvert la voie à l'unité nationale (encadré 5.2). À Sri Lanka, elle offre une alternative politique à la guerre civile. Elle permet d'endiguer les tendances sécessionnistes en Éthiopie et en Bosnie-Herzégovine (encadré 5.3). En Colombie, les responsables des partis centraux ont eu recours à la décentralisation pour gagner le soutien de la population, particulièrement dans les zones contrôlées par les rebelles⁵. En Russie, enfin, la transformation en système fédéral décentralisé peut être vue comme un moyen de donner aux acteurs régionaux assez de pouvoir pour couper court à toute velléité de sécession⁶.

Prestation du secteur public

L'argument classique avancé par les partisans de la décentralisation, c'est qu'elle renforce l'efficacité de l'administration et l'oblige à se mettre davantage à l'écoute des administrés⁷. Les élus locaux connaissent mieux leur circonscription que les autorités

Encadré 5.2**L'Afrique du Sud et l'Ouganda : unifier en décentralisant**

L'Afrique du Sud et l'Ouganda ont adopté des programmes de décentralisation ambitieux et, en dépit de quelques difficultés au stade de la mise en œuvre, ils commencent à faire figure de modèles importants en matière de délégation des pouvoirs détenus par l'administration centrale⁸. Les deux systèmes opèrent dans des contextes différents : un pays à revenu intermédiaire et en majorité urbanisé (Afrique du Sud) et un pays à faible revenu, en majorité rural (Ouganda). Cependant, ils ont un objectif commun : réunifier le pays.

Afrique du Sud. L'apartheid avait créé une double structure de gouvernement fondée sur la race. Pour les blancs, le système engendrait la responsabilité, la participation à la vie politique et des services efficaces. Mais les noirs, relégués dans des réserves tribales ou dans des cités noires en marge des zones urbaines, ne bénéficiaient que de rares biens et services publics. Pour éliminer cette discrimination, la nouvelle constitution prévoit une politique de décentralisation générale, que les dirigeants ont entrepris d'appliquer.

Les juridictions raciales ont été officiellement abolies en même temps que le système de l'apartheid. Le pays a été divisé en neuf provinces, cinq zones métropolitaines et 850 municipalités, à l'intérieur desquelles toutes les races coexistent et ayant chacune leurs élus locaux. L'administration centrale conserve la principale responsabilité financière pour les dépenses qui ont un impact redistributif majeur, telles que les dépenses de santé et d'éducation. Cependant, les administrations métropolitaines ont été restructurées pour mettre les politiques en œuvre au niveau local. Certaines difficultés n'ont pas encore été résolues, par exemple la question de savoir comment répartir la responsabilité des secteurs de la santé et de l'éducation entre l'administration nationale et les autorités provinciales. Mais la décentralisation a rempli un de ses objectifs, en devenant l'un des principaux outils d'unification du pays.

Ouganda. À son arrivée au pouvoir en 1985, le président Museveni a dû s'atteler à la réunification d'un pays qui avait éclaté en plusieurs factions hostiles au cours des années de guerre civile. Les « conseils de résistance » et les comités qui avaient été établis pendant cette période ont contribué à pacifier la plupart des régions du pays. Ce système, qui consiste à donner aux habitants d'un village (le conseil) le pouvoir de choisir librement leurs dirigeants (les comités), a servi de base à la politique relative aux collectivités territoriales inscrite dans la constitution de 1995. Les 46 districts, eux-mêmes divisés en unités plus petites jusqu'au niveau des villages, assument des responsabilités non négligeables en matière d'éducation, de santé et d'infrastructures locales. Ils représentent aujourd'hui 30 % de la totalité des dépenses publiques.

La mise en œuvre de la décentralisation soulève encore des problèmes en Ouganda. Le manque de capacités au niveau local et la résistance des ministères centraux entravent le transfert des responsabilités. Les recettes contrôlées par les administrations locales (redevances et taxes locales principalement), n'ont pas augmenté autant que prévu et les subventions représentent encore 80 % des ressources locales. En dépit d'un accroissement de la participation, les services et le mode de gestion ne semblent guère s'être adaptés aux préférences locales, quoiqu'on note depuis peu une amélioration à cet égard. Toujours est-il que la décentralisation garantit beaucoup mieux l'unité nationale que les contrôles imposés auparavant par l'État.

Encadré 5.3

La Bosnie-Herzégovine et l'Éthiopie : décentraliser face à la diversité ethnique

L'Éthiopie et la Bosnie-Herzégovine illustrent les arbitrages qui doivent être faits entre les impératifs politiques et l'efficacité économique dans les pays traversés de tensions ethniques.

Bosnie-Herzégovine. Dans une société caractérisée par les clivages ethniques, il n'est guère possible de mettre en place un État fédéral et égalitaire efficace. L'Accord de paix de Dayton, qui traite du régime politique des États successeurs de la Yougoslavie, problème épineux s'il en est, offrait l'occasion de consolider les relations entre les trois groupes ethniques qui l'ont ratifié. Mais les accords ont dû céder sur quelques principes fondamentaux du fédéralisme budgétaire afin de rendre le résultat politiquement acceptable. L'Accord de Dayton limite l'autorité de l'État aux relations internationales (ce qui englobe la politique douanière et commerciale, le service de la dette et la gestion de la dette), à la banque centrale (par l'intermédiaire d'un conseil monétaire) et aux infrastructures de télécommunications et de transport intérieur. Les seules recettes de l'administration nationale sont les droits sur les passeports et les transferts versés par ses deux composantes, la Fédération et la République Srpska. Son pouvoir de dépense est restreint et elle n'a pas de fonctions de redistribution. Les pouvoirs fiscaux sont détenus par les deux entités, qui sont responsables de toutes les autres dépenses, y compris la défense, les retraites, la santé et les routes locales. Elles-mêmes sont divisées en collectivités locales qui sont responsables de l'éducation, du logement, des transferts sociaux et des services publics. Il n'y a pas de subventions croisées entre les deux entités et il en existe très peu au niveau des collectivités locales.

Tributaire des transferts accordés par les deux entités, l'État a du mal à s'acquitter de ses responsabilités les plus élémentaires. De plus, la situation économique d'une région à l'autre du pays étant très variable, il faut s'attendre à voir apparaître de fortes inégalités entre les entités et à l'intérieur du territoire dont elles sont responsables.

Éthiopie. Le système éthiopien de relations entre les collectivités territoriales tient compte du droit des citoyens

à l'autodétermination ethnique à l'intérieur d'une communauté politique et économique. La constitution de 1994, qui établit les frontières intérieures et les mécanismes régissant les relations budgétaires entre les niveaux d'administration, dispose que les régions seront formées sur la base des schémas de peuplement ethniques, d'identité linguistique et avec le consentement des populations intéressées. À l'intérieur des États membres, les sous-groupes ont le droit d'établir leur propre État, et les États ont le droit de quitter la fédération.

La principale différence entre le système éthiopien et la structure fédéraliste bosniaque est qu'en Éthiopie, l'administration centrale conserve la maîtrise de la plupart des recettes fiscales et exerce des fonctions de redistribution importantes. Les transferts de l'État sont composés de dotations globales calculées en fonction de l'effectif de la population, des indicateurs de développement et du montant des recettes. Ces dotations représentent jusqu'à 75 % des recettes des régions les plus pauvres. Toutefois, la capitale, Addis-Abeba, région la plus riche, ne reçoit pas d'appui du budget fédéral. Les dépenses des États sont limitées par les règlements fédéraux concernant les emprunts intérieurs et par la formule de calcul des dotations globales, qui réduisent les transferts régionaux en proportion des emprunts extérieurs et des dons versés par les bailleurs de fonds. Les États sont libres d'utiliser leur dotation globale à leur guise, mais doivent se soumettre à un audit fédéral.

L'Éthiopie se heurte à deux difficultés dans ses efforts de décentralisation : elle doit parvenir à donner aux États des sources de recettes plus substantielles afin d'atténuer les tensions ethniques, en particulier le ressentiment des groupes vivant dans les régions les plus riches, qui reçoivent des transferts fédéraux moins importants, et d'autre part elle doit renforcer les collectivités territoriales, qui sont responsables de la plupart des services mais n'ont pas les capacités correspondantes.

Source : Fox et Wallich, 1997 ; Banque mondiale, 1999b.

nationales, et sont donc bien placés, théoriquement, pour fournir les services publics désirés par leurs administrés. La proximité physique permet aussi à ces derniers de demander plus facilement des comptes aux élus locaux⁸. Enfin, si la population est mobile et que les citoyens peuvent « voter avec leurs jambes » en allant s'installer ailleurs, la décentralisation peut inciter les autorités locales à rivaliser pour mieux répondre aux besoins des administrés¹⁰.

Cependant, ces arguments sont difficiles à prouver dans les faits. Ce n'est pas que la réalité soit différente, mais plutôt que les liens de cause à effet ne sont pas évidents. L'administration assume toutes sortes de fonctions dans des circonstances extrêmement diverses, si bien qu'il est difficile de comparer la situation avant et après la décentralisation dans un pays donné, ou entre régime centralisé et régime décentralisé entre différents pays. Qui plus est, l'efficacité et la

sensibilité aux besoins des clients peuvent être difficiles à mesurer, et on manque d'indicateurs¹¹.

L'accès aux services publics et leur qualité après la décentralisation dépendent de la manière dont celle-ci a été conçue et exécutée. Les ressources et les responsabilités dévolues aux administrations locales déterminent ce qu'elles peuvent accomplir, à condition que l'administration centrale n'ait pas la possibilité d'invalider leurs décisions, comme c'est le cas en Inde (encadré 5.4) et en Zambie. Même à l'intérieur d'un secteur donné, le mode de décentralisation est capital. En Amérique centrale, la responsabilité exercée par le pouvoir central en matière de gestion a été déléguée aux administrations provinciales et locales sans guère d'effet sur l'enseignement primaire. Les résultats éducatifs se sont réellement améliorés lorsque la responsabilité de la gestion a été déléguée aux écoles elles-mêmes¹².

Encadré 5.4**L'Inde : un fédéralisme sur la voie de la décentralisation ?**

L'Inde a une constitution fédérale qui donne à ses États des pouvoirs financiers et réglementaires substantiels. Mais trois éléments sont à l'œuvre pour limiter ces pouvoirs. En premier lieu, la constitution permet aux autorités fédérales de dissoudre le gouvernement de tout État et de prendre le contrôle de son administration. En deuxième lieu, la planification centrale, qui dominait encore récemment l'économie indienne, réduisait le pouvoir économique des États. En troisième lieu, les partis nationaux dominant traditionnellement la politique locale. Les résultats budgétaires des États étaient donc le fruit de politiques de développement définies au niveau fédéral et, dans la pratique, les pouvoirs de réglementation des États étaient quasi-inopérants.

Cependant, la relative centralisation du fédéralisme indien est en train d'évoluer. L'affaiblissement progressif de la planification centrale et l'influence croissante des partis régionaux dans les gouvernements de coalition du pays renforcent les autorités des États et leur permettent de définir plus activement leurs priorités de développement. Mais la plupart des États ont du mal à assumer leur nouveau rôle. Beaucoup sont aux prises avec un endettement excessif, une masse salariale et des retraites exorbitantes et n'ont guère de raisons de mobiliser leurs propres ressources. La situation financière d'un petit nombre d'États, notamment l'Andhra Pradesh, l'Uttar Pradesh, l'Onssa et l'Haryana, est en cours d'amélioration, et ces États utilisent de plus en plus largement les pouvoirs que la constitution leur confère.

La tendance à la décentralisation a été renforcée en 1992, lors de l'adoption des 73^e et 74^e amendements, qui reconnaissent officiellement l'existence des administrations locales. Jusqu'alors, en effet, la constitution ne faisait pas mention des collectivités locales, qui avaient en fait

été créées par les États. Ceux-ci n'étaient pas tenus de procéder à des élections locales régulières, et la plupart des fonctions locales, y compris les services d'urbanisme et les infrastructures locales, étaient le monopole d'organismes d'état. Conformément aux deux amendements, les États continuent à définir les pouvoirs et les ressources des collectivités locales et ils désignent leurs dirigeants. Ils conservent aussi le droit de les dissoudre et d'assumer leurs pouvoirs. Cependant, les amendements contiennent une liste de responsabilités locales qu'il est conseillé d'inscrire dans la constitution des États et prévoient la création de commissions financières chargées de superviser les relations financières entre les États et les administrations locales. La nouveauté la plus importante est que les États sont tenus d'organiser des élections dans les six mois suivant la dissolution d'une administration locale.

La mise en œuvre de ces amendements se fait lentement et certains États sont plus avancés que d'autres. À l'exception d'un seul, tous ont tenu des élections locales et observent les règles en matière de dissolution. Les fonctions locales suggérées font désormais partie de la législation de la plupart des États, et plusieurs d'entre eux ont établi des commissions financières qui ont présenté des recommandations. Cependant, les autorités des États ont mis longtemps à appliquer ces recommandations et à permettre aux entités locales de s'acquitter des fonctions qui leur étaient ainsi déléguées. Il ressort d'enquêtes récentes que le Gujarat, le Karnataka, le Kerala, le Madhya Pradesh, le Maharashtra et le Bengale occidental sont ceux des États qui ont le plus progressé dans la délégation des pouvoirs aux collectivités locales.

Source : Hemming, Matés et Potter, 1997 ; Mathur, 1999 ; Mohan, 1999 ; Banque mondiale, 1998i.

La décentralisation peut aussi se traduire par une dégradation de la qualité des services publics, comme cela a été le cas en Amérique latine et en Russie¹³. Ce n'est pas parce que les administrations locales auront reçu des pouvoirs que tous les groupes d'intérêts locaux seront représentés dans la vie politique de la zone considérée. Parfois, le pouvoir n'a fait que passer des élites nationales aux élites locales. En Inde, par exemple, où la participation à la vie politique locale est déterminée par la caste sociale, les pauvres n'ont guère d'influence¹⁴.

Équité sociale

Deux facteurs déterminent si la décentralisation aggravera les disparités de revenu entre les régions ou deviendra un élément positif dans la lutte contre la pauvreté. Le premier est l'*équité horizontale*. On entend par là la mesure dans laquelle les collectivités territoriales disposent des moyens financiers de fournir un niveau de services comparable à leur population¹⁵. Le deuxième est ce qu'on peut appeler l'*équité interne*, c'est-à-dire la mesure dans laquelle les collecti-

vités territoriales sont capables ou désireuses d'améliorer la répartition du revenu entre leurs administrés. Autre complication : plusieurs niveaux d'administration, qui ont accès à différentes catégories de renseignements et peuvent avoir des objectifs différents, se partagent généralement la responsabilité des services sociaux et de la redistribution directe des revenus¹⁶.

Équité horizontale. L'assiette fiscale varie substantiellement d'une région à l'autre, d'une ville à l'autre, mais le barème des impôts doit rester identique. Une administration locale dont l'assiette fiscale est relativement limitée ne peut pas compenser ce désavantage en fixant des taux d'imposition beaucoup plus élevés sous peine de voir entreprises et résidents déménager. La fourniture des services publics peut aussi coûter plus ou moins cher, par suite de facteurs régionaux tels que la densité de population et la situation géographique. Pour compenser ces disparités, la plupart des systèmes de finances publiques décentralisés font intervenir des mécanismes de péréquation. Au Viet Nam, les recettes fiscales par habitant des provinces à faible revenu ne représentent

que 9 % de celles des provinces plus riches, mais leurs dépenses atteignent 59 %, grâce aux transferts de l'administration centrale¹⁷. En Allemagne, en Australie et au Canada, ces dotations garantissent que, dans aucune région, les dépenses par habitant consacrées aux services essentiels ne tomberont au-dessous d'un certain plancher. Dans d'autres pays, on vise à assurer des niveaux de service comparables¹⁸. Le problème, s'agissant des dotations de péréquation, est que les collectivités territoriales ne sont pas forcément prêtes à pratiquer des barèmes fiscaux identiques. De plus, les subventions encouragent les autorités infranationales à sous-estimer leur assiette fiscale ou leur richesse relative afin d'obtenir des transferts plus élevés¹⁹.

Équité interne. Dans la plupart des pays, les inégalités de revenu tiennent davantage aux différences entre individus à l'intérieur d'un État ou d'une province qu'aux différences entre les États ou les provinces mêmes²⁰. Fournir des ressources additionnelles aux régions les plus pauvres n'influe par conséquent que sur un aspect du problème de l'équité. On a pu observer en Inde et en Indonésie qu'une redistribution même considérable entre les régions n'a que des résultats limités si le ciblage à l'intérieur des régions n'est pas amélioré²¹. Cela dépend entièrement de l'administration locale, qui peut ne pas être capable ou désireuse d'exercer des fonctions de redistribution.

Des études récentes indiquent que les responsables locaux et les groupes de proximité sont mieux placés pour identifier et pour aider les pauvres que les autorités nationales. En Albanie, par exemple, les responsables locaux ont ciblé les pauvres avec une efficacité remarquable, qui a dépassé toutes les attentes étant donné le peu d'informations statistiques disponibles sur le revenu et les caractéristiques familiales²². En Ouzbékistan, les conseils de quartier élus sont parvenus à améliorer l'efficacité et la rentabilité du ciblage²³. On peut supposer que les responsables locaux sont en contact avec les réseaux d'entraide et sont donc mieux placés pour identifier ceux qui sont réellement dans le besoin. Mais ce n'est pas forcément le cas dans les administrations très étendues, comme les provinces chinoises.

Les administrations locales ne répondent pas toutes avec le même empressement aux besoins des pauvres. Selon une enquête menée récemment au sujet d'un programme social financé par le gouvernement argentin mais exécuté par les autorités provinciales, le ciblage des pauvres varie fortement d'une province à une autre. Lorsqu'on a essayé de mieux

axer les programmes sur les plus démunis, ce sont les réformes du ciblage à l'intérieur des provinces et l'amélioration du suivi de l'action des services provinciaux par les autorités nationales qui ont donné les meilleurs résultats²⁴. En Bolivie également, ce n'est que lorsque la décentralisation a permis aux populations d'influer davantage sur les décisions prises au niveau local que la composition des dépenses publiques locales s'est modifiée en faveur des pauvres²⁵.

Pour être bien fait, le ciblage des pauvres nécessite donc des efforts à l'échelon national et au niveau local. En général, l'administration centrale doit demeurer responsable de la plus grande partie du financement, mais les administrations locales, pour lesquelles il est plus facile d'obtenir les informations nécessaires, doivent participer à la prestation et à la gestion des services sociaux. Mais il incombe au pouvoir central d'assurer un rôle de supervision s'il souhaite assurer la réalisation des objectifs de redistribution.

Stabilité macroéconomique

Une décentralisation mal conduite peut compromettre la stabilité macroéconomique²⁶. Lorsque les finances publiques sont décentralisées, le contrôle des ressources publiques échappe en partie au pouvoir central. Aux Philippines, par exemple, l'État est censé partager près de la moitié de ses recettes fiscales avec les collectivités territoriales, ce qui limite sa marge de manœuvre en cas de choc budgétaire. Si les autorités locales sont systématiquement en déficit, les efforts entrepris par l'administration centrale pour réduire les dépenses publiques afin de modérer l'activité économique risquent de s'en trouver contrecarrés.

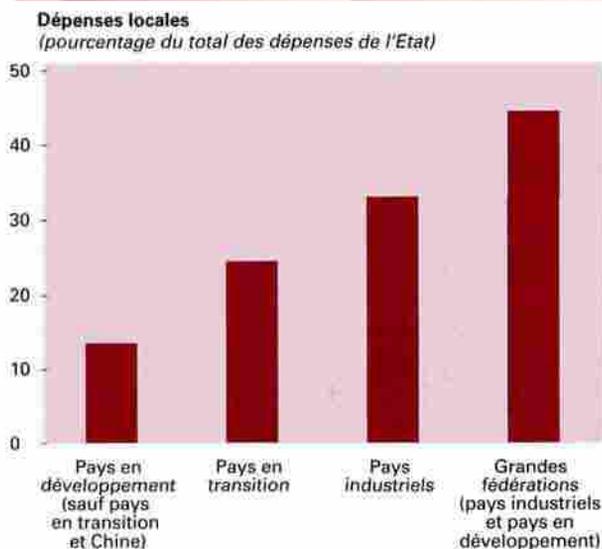
Si la décentralisation des recettes intervient avant celle des dépenses, l'État se voit contraint de maintenir le niveau de ses dépenses avec des moyens réduits, d'où un important déficit des finances publiques, comme cela a été le cas dans plusieurs pays d'Amérique latine. D'une manière plus générale, lorsque le pouvoir de lever l'impôt et le pouvoir de dépense sont dissociés, les autorités locales n'assument qu'une faible proportion des coûts politiques et financiers de leurs dépenses, surtout lorsque la plupart des ressources locales sont financées par les recettes fiscales au niveau national.

Le risque d'instabilité macroéconomique n'est sérieux que dans les pays où les administrations locales contrôlent des ressources substantielles, c'est-à-dire dans les grandes fédérations ou dans les pays riches très décentralisés (figures 5.1 et 5.2)²⁷. Même là, le lien entre la décentralisation et l'instabilité macroécono-

mique n'est pas évident. Plusieurs études indiquent que la décentralisation n'est pas préjudiciable à la stabilité aux États-Unis ou dans les pays d'Europe occidentale. En Amérique latine, la part des autorités locales dans le déficit national est négligeable dans la plupart des pays, à l'exception des fédérations²⁸.

Figure 5.1

Les dépenses locales ne représentent qu'une faible partie des dépenses publiques, sauf dans les pays industriels et les grandes fédérations



Note : Le graphique indique des valeurs médianes et non pas des moyennes. Les dépenses locales sont les observations les plus récentes faites après 1990.

Les grandes fédérations sont l'Argentine, le Brésil, le Canada, les États-Unis, la Fédération de Russie, l'Inde et le Mexique.

Source : Tableau A.1 de l'Annexe.

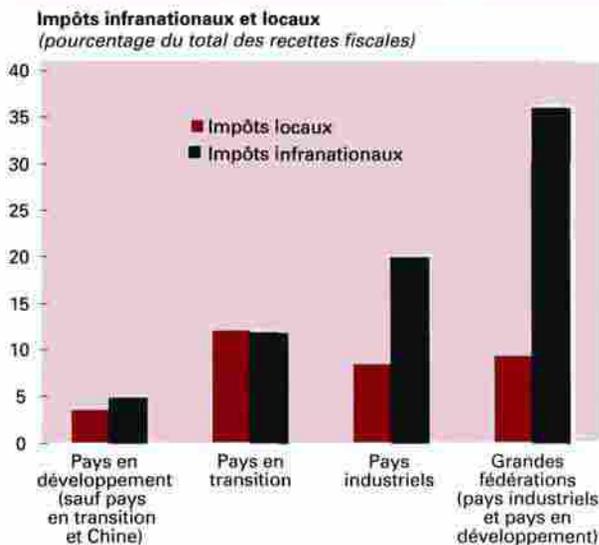
La gestion des affaires publiques : de la centralisation à la décentralisation

Tout programme de décentralisation doit être adapté au contexte national. On peut néanmoins tirer des expériences de décentralisation menées au cours des 15 dernières années des enseignements universels dont peuvent profiter les pays engagés sur la voie de la décentralisation. L'un de ces enseignements est que le mode de gouvernement hiérarchisé qui caractérise les systèmes centralisés doit être remplacé par un ensemble de règles cohérentes.

La principale difficulté consiste à institutionnaliser l'équilibre des pouvoirs entre l'administration nationale et les autorités locales, au moyen de règles qui garantissent et limitent tout à la fois les pouvoirs des collectivités territoriales. Ces règles se présentent sous diverses formes. Certaines ne sont pas écrites.

Figure 5.2

Les administrations locales ne contrôlent jamais une part importante des ressources publiques



Note : Le graphique indique des valeurs médianes et non pas des moyennes. Les impôts locaux et infranationaux sont les observations les plus récentes faites après 1990. Les grandes fédérations sont l'Argentine, le Brésil, le Canada, les États-Unis, la Fédération de Russie, l'Inde et le Mexique.

Source : Tableau A.1 de l'Annexe.

Ainsi, il n'existe pas de loi interdisant au gouvernement fédéral des États-Unis de venir en aide aux États en situation de défaut de paiement. Aucune loi n'oblige le gouvernement turc à éponger les dettes des villes défaillantes. Pourtant, dans les deux cas, il existe des usages bien établis qui influent sur le comportement des prêteurs et des emprunteurs.

Lorsque les règles de la décentralisation fournissent un cadre clair et suffisamment permanent, elles réduisent l'incertitude et servent de dénominateur commun à tous les acteurs du processus politique. Une décentralisation informelle, au gré des négociations, est difficile à gérer, comme le montre l'expérience de la Chine (encadré 5.5). Les règles permettent aux autorités locales de coordonner leur défense face à des autorités centrales par trop dominantes, tout en limitant leurs possibilités de revendication²⁹. Les spécialistes de droit constitutionnel soulignent l'extrême importance de règles aussi fondamentales que celles régissant le choix des chefs d'État et de gouvernement, l'élection des membres des organes législatifs, la répartition des pouvoirs entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire, sous une forme qui ne puisse être modifiée que par des majorités exceptionnelles ou selon des procédures de révi-

sion lourdes³⁰. Pour être durables, ces règles doivent d'elles-mêmes imposer le respect, c'est-à-dire que toutes les parties doivent être convaincues qu'elles ont plus à gagner à les respecter qu'à les enfreindre³¹.

Les règles doivent être explicites, stables et d'application automatique. Mais comment décider de leur teneur ? Il faut ici se pencher sur les trois grands domaines suivants : la répartition du pouvoir politique entre les autorités nationales et les collectivités territoriales ; la structure, les fonctions et les ressources de ces dernières ; et le mode de scrutin et les autres règles et usages qui lient les personnalités politiques locales à leur circonscription.

La répartition du pouvoir politique entre les acteurs nationaux et locaux

Les règles qui régissent les relations entre le pouvoir central et les collectivités territoriales sont presque toujours fixées au niveau national, généralement par l'État³². Même lorsqu'elles sont inscrites dans la

constitution ou dans des traités, ces règles ne sont pas à l'abri d'une renégociation ou d'interprétations différentes³³. La répartition des pouvoirs entre l'administration centrale et les collectivités territoriales dépend donc du poids que les acteurs régionaux peuvent avoir sur l'État. Et la stabilité de cet équilibre dépend du type de mécanismes incitant les élites politiques nationales et infranationales à coopérer.

Modérer l'influence des régions sur l'État

Le poids que les acteurs infranationaux exercent sur l'État tient à deux facteurs. Le premier est la façon dont les acteurs régionaux sont représentés dans les organes législatifs nationaux, qui détermine dans quelle mesure une administration locale peut amener l'administration nationale à modifier les règles. Le second est le pouvoir de l'exécutif national, qui fait que le gouvernement est plus ou moins à même de résister aux pressions.

Les acteurs régionaux et le parlement. La représentation au parlement peut être telle que chaque État

Encadré 5.5 La décentralisation en Chine

La constitution chinoise est celle d'un État unitaire, et le parti politique dominant, le Parti communiste chinois, recommande pour ratification au Congrès les candidats aux postes de gouverneurs et maires³⁴. Mais le pouvoir politique et économique est l'objet d'une nette redistribution depuis plusieurs années, surtout depuis les réformes de 1978. Le nombre de postes relevant directement de l'organe central du parti est tombé de 13 000 à 5 000, et la planification centralisée est en grande partie de l'histoire ancienne. C'est là une situation qui incite davantage les dirigeants locaux ont plus intérêt à favoriser la prospérité économique au niveau local qu'à suivre un quelconque objectif économique fixé par l'État, et ils jouissent d'une large autonomie pour élaborer et mettre en œuvre leurs politiques. L'administration centrale ne peut plus reprendre unilatéralement les pouvoirs qu'elle a délégués et peut-être ne le souhaite-t-elle pas. En février 1999, une municipalité a pour la première fois élu directement son chef. La retransmission de cet événement sur les chaînes de la télévision nationale est venue témoigner du soutien des autorités centrales.

La Chine procède par voie de négociation plutôt qu'en édictant des règles pour définir les relations entre l'administration centrale et les quatre échelons territoriaux : les provinces, les préfectures/villes, les comtés et les municipalités. La répartition des compétences entre ces niveaux d'administration demeure obscure, sauf dans le domaine de la santé et de l'éducation, qui relèvent des provinces. S'agissant des recettes publiques, les autorités locales étaient chargées, jusqu'au début des années 90, d'administrer et de percevoir une forte proportion des impôts nationaux. Cependant, leur allégeance est passée de l'administration centrale à l'administration locale, et les percepteurs provinciaux ont commencé à utiliser les services du fisc pour assurer l'autonomie fiscale. Ils ont négocié directement le règlement des impôts avec les entreprises

(abolissant de fait l'impôt central sur le revenu des entreprises) et versé les fonds qui auraient dû être partagés avec l'administration centrale sur des comptes hors-budget locaux.

En 1994, de nouvelles réformes ont donné le jour à des services fiscaux distincts aux niveaux national et local, mesure qui, bien qu'ayant donné à l'État une part accrue des recettes fiscales, demeure extrêmement impopulaire. Cinq ans après, le principe selon lequel l'impôt appartient à l'État, sauf s'il a été expressément redistribué, reste largement contesté au niveau local. Qui plus est, les autorités locales continuent de tirer la plus grande partie de leurs recettes des fonds hors-budget, parfois de manière illicite. Ces fonds, combinés à des déficits provinciaux fréquents (et tout aussi illicites), confèrent aux administrations provinciales une indépendance financière non négligeable.

La décentralisation à la chinoise se traduit assurément par une large autonomie locale. Elle encourage les autorités locales à œuvrer pour la prospérité de leur circonscription et elle facilite les réformes de marché. À terme, cependant, l'absence de règles claires risque d'en compromettre le succès. La décentralisation a accentué une tendance antérieure au féodalisme, mentalité qui s'oppose aux efforts entrepris pour unifier le marché national et qui met périodiquement en péril le contrôle de l'État sur la stabilité macroéconomique. De plus, si les pouvoirs discrétionnaires de l'administration ont contribué à maintenir la dynamique de croissance et de réforme, ils ont aussi créé des opportunités de rente qui peuvent être obtenues par la corruption financière ou le clientélisme politique. Les statistiques officielles indiquent qu'à la fin de 1998, 158 000 fonctionnaires avaient été traduits devant la Commission d'inspection disciplinaire du Parti, et la corruption était l'un des grands thèmes du Congrès national du peuple, le parlement chinois, en mars 1999.

ou province dispose du même nombre de sièges. La représentation territoriale, plutôt qu'individuelle, s'en trouve ainsi privilégiée. Dans les systèmes bicaméraux, la chambre haute donne généralement le même poids à chaque État et représente de ce fait les acteurs régionaux au parlement. En Argentine et au Mexique, chaque État ou province a le même nombre de sénateurs, quelle que soit sa population, conférant ainsi à de petites unités territoriales un nombre de voix disproportionné. En Argentine, une voix en Terre de Feu équivaut à 180 voix à Buenos Aires. Au Mexique, une voix en Basse Californie a autant de poids que 31 voix dans l'État de Mexico. Et au Brésil, des sénateurs qui représentent moins de 13 % de l'électorat contrôlent 51 % des voix. Cependant, dans la plupart des pays à régime bicaméral, le sénat a des pouvoirs restreints, si bien que l'effet de la représentation territoriale est bien moindre que s'il s'exerçait à la chambre basse³⁵.

Lorsque les membres de la chambre haute sont choisis pour représenter les acteurs régionaux, ils peuvent être élus directement par la population des régions intéressées ou désignés par les administrations régionales elles-mêmes, comme c'est le cas en Afrique du Sud, en Allemagne, en Inde et au Pakistan³⁶. En Russie, les gouverneurs de province et les premiers ministres siègent d'office à la chambre haute. En principe, une représentation aussi délibérée fait de cette chambre l'instrument des autorités régionales. Encore une fois, cependant, l'impact de telles dispositions sur le pouvoir législatif national dépend des pouvoirs dont la chambre haute jouit.

Enfin, le découpage électoral a son importance. Par exemple, lorsqu'il s'appuie sur des limites régionales, il renforce les clivages politiques régionaux. C'est pourquoi cette méthode est rarement utilisée³⁷. Parmi les grands pays démocratiques, l'Argentine, le Brésil, la Colombie, l'Espagne et l'Italie sont les seuls qui ont un découpage basé uniquement sur les régions. Les autres ont des circonscriptions sous-régionales plus petites ou ont un certain nombre de législateurs qui représentent l'ensemble du pays et non pas une région particulière.

Le pouvoir de l'exécutif. L'administration centrale est plus ou moins bien en mesure de résister aux pressions régionales selon les pouvoirs dont dispose le chef de l'exécutif et selon qu'il existe ou non une majorité indiscutable au parlement. Que le chef de l'exécutif soit choisi par le parlement ou au scrutin universel (autrement dit, qu'il s'agisse d'un régime parlementaire ou d'un régime présidentiel) a moins d'importance que l'équilibre des pouvoirs entre l'exécutif et le

législatif. Le chef de l'exécutif peut disposer du droit de veto, par exemple, ou déterminer l'ordre du jour du législatif ou gouverner par décrets. L'importance du soutien d'un parti politique est aussi un facteur. Ainsi, les États-Unis ont un régime présidentiel, mais la répartition des pouvoirs établie par la constitution contraint le président à s'appuyer sur son parti³⁸.

Le mode de scrutin influe également sur le poids des groupes de pression auprès de l'exécutif. La représentation proportionnelle, selon laquelle le nombre de sièges est proportionnel à la part des voix obtenue par chaque parti, engendre souvent des gouvernements de coalition³⁹. Ceux-ci sont, par nature, plus instables et plus exposés aux pressions des groupes d'intérêts que les gouvernements majoritaires⁴⁰. Mais la représentation proportionnelle a le mérite de permettre à des acteurs régionaux et ethniques disparates de se faire entendre au gouvernement. Combinée à un régime parlementaire, comme dans la plupart des pays d'Europe occidentale, la représentation proportionnelle oblige à gouverner par consensus. Les théories politiques classiques préconisent ce mode de scrutin pour les nouvelles démocraties, justement parce qu'il permet aux plus petits groupes de s'exprimer, il leur donne une raison de participer et leur fait une place dans la nouvelle démocratie au lieu de les exclure⁴¹. Mais la représentation proportionnelle combinée à un régime présidentiel, comme en Amérique latine, aboutit souvent à des affrontements stériles entre l'exécutif et le législatif⁴².

Inciter l'administration centrale et les collectivités territoriales à coopérer

Pour que l'équilibre des pouvoirs soit maintenu, il doit exister une communauté d'intérêts entre les élites politiques nationales et infranationales⁴³. Les partis politiques jouent un rôle crucial, encore que souvent méconnu, dans ce processus⁴⁴. Aux États-Unis et en Allemagne, les partis nationaux contrôlent le législatif au niveau des États et des Länder, tandis qu'au Canada, ce sont des partis régionaux qui s'affrontent dans les élections locales. Aussi les politiciens locaux canadiens sont-ils souvent élus sur la base de programmes expressément formulés en opposition au gouvernement fédéral, et rares sont ceux qui franchissent le pas entre un siège occupé au niveau provincial et une fonction électorale nationale. Aux États-Unis et en Allemagne, au contraire, l'opposition entre politiciens nationaux et locaux ne fait généralement que refléter l'opposition des partis, et beaucoup des leaders nationaux des deux pays ont débuté comme élus locaux.

Les règles et mécanismes peuvent être conçus de manière à promouvoir une communauté d'intérêts. Le mode de scrutin et le paysage politique qui en résulte déterminent l'intégration du système au niveau national. La tenue simultanée d'élections nationales et locales renforce l'image de marque des partis et encourage le développement de partis d'envergure nationale⁴⁵. Les organes législatifs qui représentent officiellement des régions tendent à promouvoir des structures de partis intégrées⁴⁶. L'autorité du gouvernement national sur les autorités locales compte, car elle détermine si le premier doit gouverner par consensus ou par décret. De la même manière, l'importance des pouvoirs du chef de l'exécutif détermine dans quelle mesure l'exécutif doit compter sur le soutien des régions.

Il n'existe pas de solution idéale unique au dilemme de la répartition du pouvoir politique entre l'administration centrale et les régions, pas plus qu'une disposition constitutionnelle unique ne peut garantir que les élites politiques nationales et locales auront intérêt à coopérer. Quel que soit le système adopté, cependant, il ne doit pas faire de l'administration centrale le jouet des intérêts locaux.

La structure, les fonctions et les ressources des collectivités territoriales

La deuxième grande catégorie de règles concerne la structure des collectivités territoriales, leurs fonctions à chaque niveau et leurs sources de financement. Ces règles doivent former un ensemble et tenir compte de l'interaction entre institutions financières, politiques et administratives.

Structure et fonctions

Comment structurer les collectivités territoriales ? Traditionnellement, les économistes spécialisés en finances publiques recommandent une structure à plusieurs niveaux, chaque niveau fournissant les services profitant aux personnes résidant sur le territoire considéré⁴⁷. Il s'agit du « fédéralisme budgétaire ». L'expérience montre que ce système a son utilité, mais qu'il présente ainsi des limites, et que les pays devraient chercher à mettre en place un cadre réglementaire permettant le partage des responsabilités⁴⁸.

Le fédéralisme budgétaire et ses limites pratiques. Ce système attribue trois fonctions au secteur public : la stabilisation macroéconomique, la redistribution des revenus et l'affectation des ressources (en cas de défaillance du marché). La fonction de stabilisation revient à l'État, car il contrôle la politique monétaire

et il a plus de latitude pour recourir à la politique budgétaire que les collectivités territoriales. Selon ce système, la redistribution des revenus incombe aussi à l'État étant donné que, si les collectivités territoriales essayaient de taxer les riches pour distribuer une partie de la richesse aux pauvres, il s'ensuivrait des mouvements de population peu souhaitables : les classes à revenu élevé iraient s'installer dans les circonscriptions où les impôts sont bas, et les classes à faible revenu se regrouperaient dans celles offrant le plus d'avantages⁴⁹.

Les études récentes constatent que, si l'État doit continuer à financer et formuler la redistribution des revenus, les autorités locales sont souvent bien placées pour mettre en œuvre et administrer les politiques applicables à l'ensemble de la nation⁵⁰. Par ailleurs, les administrations locales administrent généralement des services qui ont un effet de redistribution marqué, tels que les soins de santé primaires, l'éducation, la protection infantile, le logement et les transports publics. Dans les pays relativement pauvres, ces services sont souvent le seul moyen de fournir des transferts en espèces aux ménages défavorisés.

Le fédéralisme budgétaire confère un rôle substantiel aux administrations locales dans l'affectation des ressources. En effet, lorsque les avantages résultant d'un service particulier ne se font pas sentir en dehors de la collectivité, l'administration locale peut fixer la gamme et les niveaux de services qui conviennent le mieux aux préférences locales. Les consommateurs, quant à eux, peuvent exprimer leurs préférences par la voie des urnes ou en déménageant⁵¹. De ce point de vue, les politiciens locaux peuvent imiter l'efficacité du marché dans l'affectation des services publics.

Cette approche se heurte toutefois à deux obstacles d'ordre pratique. Le premier est que, dans les pays en développement où le marché foncier et le marché du travail ne fonctionnent peut-être pas bien et où la culture démocratique n'en est qu'à ses balbutiements, il n'est pas réaliste de penser que les gens pourront s'établir facilement ailleurs ou se faire entendre dans le cadre du processus politique⁵². Le second est que la mise en place d'échelons territoriaux différents pour chaque service coûte cher et soulève de sérieux problèmes de coordination⁵³.

La structure des collectivités territoriales. Le nombre approprié d'échelons territoriaux d'un pays dépend de ses caractéristiques physiques, de sa composition ethnique et politique et, éventuellement, de son niveau de revenu. Cependant, tous les pays doivent

choisir entre représentativité et coût. Le gouvernement du Midnapur, en Inde, peut avoir du mal à gérer les services locaux d'une manière qui soit représentative des préférences de chacun de ses 8,3 millions d'habitants, mais les maigres ressources de petites collectivités territoriales, comme celles en Arménie, Hongrie, Lettonie, République slovaque et République tchèque, qui comptent chacune moins de 4 000 administrés en moyenne, sont souvent absorbées par les charges administratives fixes⁵⁴.

Les tendances observées dans les pays où la décentralisation est parvenue à maturité indiquent que la question des coûts ne saurait être négligée. La plupart des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont un nombre restreint d'échelons territoriaux (tableau 5.1). Quelques pays ont entrepris de réduire le nombre des administrations infranationales, surtout pour des raisons d'efficacité et de coût⁵⁵. Mais, dans plusieurs pays en développement, les collectivités territoriales prolifèrent. En 1992, le Maroc a fait passer le nombre des communes de 859 à 1 544 et a fait des régions le troisième niveau d'administration⁵⁶. Même dans les pays très pauvres, tels que Madagascar, le Malawi et la Zambie, on observe une augmentation progressive, mais constante, du nombre des administrations locales, phénomène qui tient peut-être en partie au fait que l'octroi à chaque circonscription territoriale d'une subvention générale encourage celle-ci à se subdiviser⁵⁷.

Préciser la répartition des fonctions et permettre le partage de certaines d'entre elles. Certains services peuvent donner lieu à des économies d'échelle. Parfois, leurs avantages se font sentir au-delà des limites d'une collectivité donnée. Si l'administration de ces services est centralisée, cela permet de réaliser des économies d'échelle et de profiter des effets externes. Cette démarche présente l'inconvénient d'imposer une politique unique à des populations aux préférences et aux priorités différentes⁵⁸. Cet arbitrage, sur lequel repose le fédéralisme budgétaire, dicte certains des choix que requiert la répartition des fonctions. Les services assurés par l'administration centrale doivent profiter à l'économie tout entière ou offrir des économies d'échelle substantielles. On songe à cet égard à la défense nationale, aux relations extérieures, à la politique monétaire ou au maintien d'un marché national unifié. Les administrations locales, quant à elles, fournissent les biens publics locaux. Ce modèle, qui a été adopté par la plupart des démocraties de longue date, prévaut aussi dans les pays dont la décentralisation est plus récente, à

l'exception notable de la Bosnie-Herzégovine (voir encadré 5.3).

Les dispositions régissant le partage des responsabilités sont complexes, mais elles sont efficaces lorsqu'elles sont claires, que les responsabilités de chaque échelon territorial sont relativement bien définies et que le cadre réglementaire prévoit que les administrations locales agissent tantôt au nom de l'administration centrale, tantôt en leur nom propre. Faute de cela, nul n'est responsable. En Afrique du Sud, la santé et l'éducation relèvent à la fois de l'État et des provinces, mais les responsabilités respectives n'ont pas été définies, si bien que les provinces reçoivent des crédits budgétaires pour financer ces services mais s'en servent à d'autres fins, sachant pertinemment que l'État interviendra pour fournir le service voulu.

Attribution et contrôle des ressources

La question de savoir quel niveau de l'administration contrôle quelles ressources est sans doute la plus épineuse que soulève la décentralisation. Pour que les autorités locales puissent agir indépendamment de l'administration centrale, il faut qu'elles aient leurs propres recettes fiscales et sources de financement⁵⁹. Deux enseignements peuvent être tirés de ce qui s'est fait en la matière. Le premier est que les ressources des collectivités territoriales doivent être à la mesure de leurs responsabilités. Le deuxième est que les collectivités territoriales doivent opérer selon des paramètres budgétaires stricts, afin qu'elles ne dépensent ou n'empruntent pas inconsidérément, comptant sur la générosité de l'État⁶⁰.

Le principe qui doit présider à l'attribution des ressources est clair : les fonds doivent suivre les fonctions non seulement parce que les ressources doivent correspondre à ce qu'elles financent, mais aussi parce que le type de recettes utilisées influe sur le comportement des consommateurs et se traduit par des profils de répartition différents. Les redevances, pour l'autobus ou l'eau, par exemple, influent sur l'intensité de la consommation et ne sont perçues qu'auprès de ceux qui utilisent effectivement le service fourni. D'une manière générale, les sources de financement des administrations locales (le dosage approprié de redevances, taxes et transferts) dépendent des fonctions qui leur ont été attribuées.

Certaines formes de taxation conviennent au financement des services locaux qui ne profitent pas qu'à des particuliers, tels que les routes. Ces taxes doivent être levées auprès des résidents de la circonscription territoriale considérée et doivent avoir un caractère direct, à savoir qu'elles doivent cibler direc-

Tableau 5.1
Subdivisions administratives du territoire dans les grandes démocraties

Pays	Niveau intermédiaire	Niveau local	Pays	Niveau intermédiaire	Niveau local
Pays industriels			Iran, République islamique d'	25 provinces	720 districts et municipalités
Allemagne	13 États, 3 villes-États	329 comtés, 115 comtés-villes libres, 14 915 municipalités	Kenya	39 conseils de comté	52 conseils municipaux, de ville et urbains
Canada	10 provinces, 2 territoires	4 507 municipalités	Malaisie	13 États	143 conseils urbains, municipaux, et de district
Espagne	17 communautés autonomes	50 provinces, 8 097 municipalités	Mexique	31 États, D.F.	2 412 municipios
États-Unis	50 États, D.F.	39 000 comtés et municipalités, 44 000 administrations locales spécialisées	Mozambique	10 provinces	33 municipalités
France	22 régions, 96 départements	36 772 communes	Népal	75 districts et panchayats de ville	4 022 panchayats de village
Italie	22 régions, 93 provinces	8 100 municipalités	Ouganda	45 districts, 13 municipalités	950 sous-comtés, 39 divisions municipales, 51 conseils urbains
Japon	47 préfectures	655 cités, 2 586 villes	Pakistan	4 provinces	15 corporations municipales, 457 comités municipaux et urbains, 40 conseils de cantonnement, 4 683 conseils d'union et de district
Royaume-Uni	Comtés	540 districts ruraux, districts métropolitains et « boroughs » londoniens	Philippines	76 provinces	64 villes, 1 541 municipalités, 41 924 barangays
Autres pays			Pologne	16 provinces, 307 poviats	2 489 gminas
Afrique du Sud	9 provinces	850 autorités locales	Fédération de Russie	21 républiques, 17 territoires ou zones autonomes, 49 provinces (oblasts), 2 villes ayant statut fédéral	1 868 raions, 650 villes de 1 ^{er} niveau, 26 766 villes de 2 ^e niveau, cités et villages
Argentine	23 provinces	1 617 municipios	Thaïlande	75 changwats, Bangkok	6 397 districts, 148 municipalités et villes
Bangladesh	—	4 corporations urbaines, 129 pourashavas (municipalités plus petites), 4 500 union parishads (qui regroupent 85 500 villages)	Turquie	74 provinces	2 074 municipalités
Brésil	27 États, DF	4 974 municipios	Ukraine	24 régions (oblasts), 1 république autonome, 2 municipalités	619 districts
Colombie	32 départements, DF	1 068 municipalités	Venezuela	23 États, DF	282 municipalités
Corée, Rép. de	6 villes spéciales, 9 provinces	67 villes, 137 comtés			
Éthiopie	9 régions, plus 2 administrations urbaines spéciales, 66 zones	550 woredas			
Inde	25 États, 7 territoires de l'Union	3 586 organismes locaux urbains (95 corporations municipales, 1 436 conseils municipaux, 2 055 nagar panchayats), 234 078 organismes locaux ruraux			

— Sans objet.

DF District fédéral.

Source : Tableau A.1 de l'Annexe.

tement les particuliers ou les biens personnels, afin que la charge s'exerce localement. Les impôts fonciers, l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt personnel sont de bons exemples de ce type de taxes. Les impôts indirects, tels que la taxe à la valeur ajoutée (TVA) ou l'impôt sur le revenu des sociétés, qui peuvent être incorporés au prix des marchandises et répercutés sur les consommateurs vivant en dehors du territoire de la collectivité territoriale levant l'impôt, ne conviennent généralement pas pour financer des dépenses locales.

Mais les impôts directs ne produisent souvent que de maigres recettes dans les pays en développement. L'impôt sur le revenu présente une utilité limitée lorsque la grande majorité de l'activité économique se déroule dans le secteur informel. Dans beaucoup de pays, l'impôt sur la personne, qui était l'une des principales formes de taxation à l'époque coloniale, est impopulaire. Enfin, les impôts fonciers, qui exigent des réseaux d'information développés, sont souvent mal administrés⁶¹. Pour compenser, la plupart des communes prélèvent diverses taxes sur les entreprises. La Jordanie impose une taxe professionnelle, le Brésil perçoit des taxes sur les services et certains États indiens recourent à l'octroi, un droit d'entrée pour les marchandises circulant entre deux régions ou deux municipalités. Efficaces, ces impôts sont mieux acceptés car leurs effets sont dissimulés dans le prix des marchandises. C'est pourquoi on les trouve même dans les démocraties décentralisées de longue date comme l'Allemagne ou les États-Unis. Dans l'ensemble, les impôts locaux ne représentent pas une part importante des recettes locales (figure 5.2), bien qu'on puisse encore en améliorer la perception, en particulier dans les pays en développement⁶². Aux échelons territoriaux intermédiaires, il est encore plus difficile de faire correspondre les impôts au territoire considéré (encadré 5.6).

Le rôle des transferts. Dans tous les pays, les transferts représentent une part importante des finances locales. C'est pourquoi leurs modalités jouent un rôle déterminant dans le succès de la décentralisation⁶³. Les services locaux fournis par les collectivités territoriales pour le compte de l'administration centrale doivent être financés par des transferts de l'État (tandis que les dépenses locales doivent, en principe, être financées par des recettes locales). Les transferts servent également à garantir que la décentralisation ne nuit pas à l'équité sociale, surtout si l'État exerce des fonctions de redistribution par le biais de programmes administrés localement ou s'il existe de grandes disparités de revenu entre les zones géogra-

Encadré 5.6

Financer les échelons territoriaux intermédiaires

Les échelons territoriaux intermédiaires, tels que les États et les provinces, assument souvent des responsabilités substantielles qui ne peuvent pas être financées au moyen des seules redevances⁶⁶. Pourtant, les impôts directs ont un rendement limité dans les pays en développement et leur produit est généralement attribué aux administrations locales. Les impôts indirects conviennent souvent mieux dans le cas de l'administration centrale, car la charge qu'ils représentent peut être répercutée sur les consommateurs résidant hors du territoire de la collectivité levant l'impôt (phénomène d'« exportation fiscale »). Il n'existe pas de solution idéale pour résoudre le problème du financement des échelons territoriaux intermédiaires et, dans la pratique, les grands États fédéraux combinent souvent deux méthodes.

La première consiste à accorder l'exclusivité des droits sur un impôt largement réparti, comme l'impôt sur le revenu ou la taxe à la valeur ajoutée (TVA). Le premier de ces prélèvements a l'avantage de ne frapper que les résidents de l'État ou de la région et d'éviter l'exportation fiscale, mais son rendement est mince dans les pays à faible revenu. La TVA telle que la pratiquent le Brésil, la Russie et l'Ukraine est source de recettes importantes, mais favorise la contrebande entre États et pose des problèmes d'exportation fiscale. En fait, l'administration des TVA infranationales est si complexe que cet impôt ne doit être envisagé que par les pays qui ont un fisc efficace. Les impôts sur le revenu des sociétés prélevés au niveau des États présentent aussi des problèmes administratifs, puisqu'il faut notamment déterminer dans quel État l'entreprise a réalisé ses bénéfices.

La deuxième consiste à partager les impôts nationaux. On peut s'y prendre de plusieurs façons. On peut, par exemple, laisser les États imposer une surtaxe sur un impôt administré et levé à l'échelle nationale, ce qui présente l'avantage de faire supporter au moins en partie la responsabilité politique de l'impôt aux autorités des États. L'administration centrale peut aussi verser purement et simplement une partie de ses recettes fiscales à la collectivité territoriale dont elles sont originaires. Ainsi, le Mexique impose une TVA nationale qui est redistribuée aux États selon une formule leur octroyant ce qu'ils auraient obtenu s'ils avaient administré l'impôt eux-mêmes. L'Argentine utilise un système analogue. Le partage pur et simple n'est pas plus avantageux que la surtaxe, si ce n'est qu'il assure un taux d'imposition uniforme. Le partage des recettes, qui repose sur une formule d'affectation entre différentes régions des recettes provenant d'un impôt national, est similaire, mais il peut être utilisé comme mécanisme de péréquation entre différentes circonscriptions territoriales, quelle que soit leur assiette fiscale.

phiques. Enfin, l'État peut se servir des transferts pour infléchir la répartition des dépenses locales, en affectant ses dotations à des emplois particuliers ou en les décaissant sous forme de fonds de contrepartie.

Cependant, le montant des transferts ne doit pas être tel qu'il obvie à la nécessité de lever des impôts locaux⁶⁴, qui ont le mérite d'obliger les collectivités territoriales à assumer dans une certaine mesure les conséquences politiques de leurs décisions en matière

de dépenses. Et les nécessités politiques font que, dans certains pays, les impôts locaux jouent un rôle important. Le partage des recettes fiscales était l'un des problèmes les plus épineux dans la fédération de Yougoslavie, où il existait de fortes disparités de revenu entre les groupes ethniques et où les questions de redistribution étaient inextricablement liées aux tensions ethniques. De même, en Éthiopie, où les régions correspondent aux différentes zones ethniques, il faudra absolument trouver une forme satisfaisante de fiscalité régionale, (voir encadré 5.3).

Les transferts comportent trois variables⁶⁵. La première est le montant à distribuer. Il peut s'agir d'un pourcentage donné des taxes nationales ou d'un montant déterminé au cas par cas, par exemple pour rembourser une dépense préalablement approuvée. La deuxième a trait aux critères de répartition entre les collectivités. En Argentine, par exemple, on utilise une formule prédéterminée pour allouer un pourcentage fixe de certains impôts nationaux, alors qu'en Inde, l'administration centrale décide périodiquement le niveau et la méthode de distribution des transferts, selon des critères de besoin. La troisième variable concerne les conditions dont sont assortis les transferts. Ceux-ci peuvent être affectés à des emplois bien précis, tels que régler les traitements des enseignants, ou ne pas comporter de restrictions.

Les transferts doivent être conçus en fonction de leurs objectifs. Ceux qui ont pour objet de financer des fonctions assurées par la municipalité pour le compte de l'administration centrale doivent être réservés expressément à cet effet, mais il n'en sera pas de même pour les transferts qui se substituent à des impôts locaux, et dont le montant doit être équivalent aux taxes qu'ils remplacent. Dans la pratique, cependant, la plupart des transferts s'effectuent sous la forme de subventions globales, peut-être par souci de simplicité, ou parce que les collectivités territoriales n'entendent pas se soumettre à des restrictions dans la manière dont elles utilisent les transferts. Dans les pays où les acteurs locaux sont bien représentés au parlement, par exemple l'Allemagne, la France, le Japon et le Royaume-Uni, les subventions générales représentent la majeure partie des transferts de l'État aux collectivités territoriales.

Certains principes fondamentaux s'appliquent à tous les pays et à tous les types de transferts. Ces derniers doivent être calculés d'une manière aussi ouverte, transparente et objective que possible. Ils ne doivent pas fluctuer outre mesure d'une année sur l'autre, afin que les collectivités territoriales puissent bâtir leur budget. Ils doivent être attribués selon des

règles préétablies et aussi simples que possible⁶⁷. La simplicité, la transparence et la stabilité contribueraient à éliminer les plus gros problèmes de la décentralisation, c'est-à-dire l'incertitude et les marchandages qui enveniment souvent les relations financières entre l'État et les collectivités territoriales.

Contrôler la dette des collectivités territoriales. Les emprunts des collectivités territoriales sont devenus depuis peu l'un des problèmes les plus épineux soulevés par la décentralisation. Un emprunt est, théoriquement, une transaction privée entre l'emprunteur et le prêteur. Mais l'administration centrale est souvent appelée à intervenir, à son corps défendant, car elle est responsable de la stabilité du système financier. Aussi, quand elles s'endettent, les collectivités territoriales partent-elles presque toujours du principe que l'État financera un plan de secours en cas de besoin, de sorte que les banques accordent des prêts à des collectivités territoriales qui n'ont pas la surface financière voulue.

Pour éviter que les collectivités territoriales ne s'adressent à des créanciers privés, l'administration centrale peut accorder des crédits à long terme, soit directement soit en passant par des intermédiaires. Dans la plupart des pays, surtout ceux dont le système financier n'est pas diversifié, l'État demeure la principale source de crédit pour les administrations locales et l'emporte de loin sur les sources privées, même si le bilan du remboursement est, dans ce cas, peu brillant (voir chapitre 6). L'affectation des prêts prend une tournure politique et le recouvrement de la dette manque de rigueur, si bien que les contribuables finissent par assumer le fardeau financier des créances irrécouvrables.

En général, cependant, soit les financements privés sont déjà la principale source de crédit pour les collectivités territoriales, soit ils sont appelés à remplacer un jour l'État comme source de fonds. Toutefois, il faudra auparavant mettre en place les moyens de protéger l'administration centrale et le système financier national contre les risques associés à un endettement excessif des collectivités territoriales. Comme on le voit au tableau 5.2, abstraction faite de l'interdiction pure et simple, il existe quatre méthodes permettant de limiter les emprunts des collectivités territoriales. La première consiste à laisser jouer la discipline du marché ; la deuxième est fondée sur la coopération entre les collectivités territoriales et l'État, qui fixent ensemble le niveau d'endettement approprié ; les deux autres consistent à limiter directement les emprunts des collectivités territoriales par des règles. Dans la pratique, les pays marient ces quatre méthodes à des degrés divers.

Tableau 5.2**Mécanismes de contrôle applicables aux emprunts des collectivités territoriales dans quelques pays**

	Discipline du marché		Coopération		Contrôles administratifs		Réglementation		Interdiction d'emprunter	
	Emprunts		Emprunts		Emprunts		Emprunts		Emprunts	
	extérieurs	intérieurs	extérieurs	intérieurs	extérieurs	intérieurs	extérieurs	intérieurs	extérieurs	intérieurs
Pays industriels										
Allemagne							•	•		
Australie			•	•						
Autriche					•	•				
Bélgique			•	•						
Canada	•	•								
Danemark			•	•						
Espagne					•	•				
États-Unis							•	•		
Finlande	•	•								
France	•	•								
Grèce					•	•				
Irlande					•	•				
Italie							•	•		
Japon						•				•
Norvège					•	•				
Pays-Bas							•	•		
Portugal	•	•								
Royaume-Uni					•	•				
Suède	•	•								
Suisse							•	•		
Pays en développement										
Afrique du Sud			•	•						
Argentine				•	•	•				
Bolivie				•	•	•				
Brazil				•	•	•				
Chili				•	•	•				
Colombie				•	•	•				
Corée, Rep. de					•	•				
Éthiopie						•				•
Inde					•	•				
Indonésie					•	•				
Mexique						•				•
Pérou					•	•				
Thaïlande									•	•
Pays en transition										
Albanie									•	•
Arménie									•	•
Azerbaïdjan									•	•
Belarus									•	•
Bulgarie									•	•
Chine									•	•
Estonie					•	•				
Fédération de Russie	•	•								
Georgie									•	•
Hongrie					•	•				
Kazakhstan									•	•
Lettonie					•	•				
Lituanie					•	•				
Ouzbékistan									•	•
Pologne									•	•
République kirghize									•	•
Roumanie									•	•
Slovénie							•		•	
Tadjikistan									•	•
Ukraine									•	•

Note : Cette classification rend compte de la forme de contrôle prédominante. La plupart des pays panachent les méthodes. On trouvera des explications détaillées par pays dans Ter-Minassian et Craig (1997).

Source : Ter-Minassian et Craig, 1997.

En théorie, l'administration centrale peut tout simplement refuser d'intervenir dans les transactions entre les collectivités territoriales et leurs créanciers, s'en remettant à la discipline du marché pour limiter l'endettement de celles-ci. C'est le principal moyen de contrôle utilisé au Canada, en France et au Portugal, entre autres. Mais, pour donner les résultats espérés, cette méthode exige qu'un certain nombre de conditions soient remplies, la principale étant que la détermination de l'État à ne pas intervenir ne puisse être mise en doute⁶⁸. Cela prend du temps, surtout s'il y a eu des précédents contraires. Cela exige également qu'on évite toute situation qui contraindrait l'État à intervenir, par exemple si une défaillance menaçait le secteur bancaire du pays tout entier ou sa cote de crédit internationale. La réglementation contribue à éviter de telles circonstances.

Certains types de réglementation sont préférables à d'autres⁶⁹. Les limites imposées directement par l'État, telles que des plafonds annuels d'emprunt ou la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour emprunter, peuvent faire l'objet de marchandages politiques et sont en contradiction avec l'esprit de la décentralisation. Pire, elles risquent d'inciter l'administration centrale à revenir sur sa décision de ne pas intervenir et à prêter son concours à une collectivité territoriale. Les contrôles administratifs sont toutefois souhaitables dans le cas des emprunts étrangers, car le comportement d'une collectivité territoriale sur le marché international pourrait exercer un effet de contagion sur la cote des autres emprunteurs du pays, et parce que la gestion de la dette extérieure fait partie des responsabilités de l'État au niveau macroéconomique.

Les mécanismes de contrôle faisant appel à la réglementation, tels que le plafonnement des ratios du service de la dette ou les limites sur le type ou l'objet des emprunts, sont plus transparents et moins susceptibles d'être influencés par des considérations politiques. Ils sont plus efficaces lorsqu'ils fixent des plafonds sur le modèle de ceux du marché, par exemple en limitant le service de la dette en proportion des recettes, et lorsqu'ils reposent sur une définition globale de la dette. Les réglementations complexes sont difficiles à surveiller et encouragent les comportements visant à contourner les règles établies.

Toujours est-il que les règles et les contrôles resteront inefficaces s'ils ne sont pas renforcés par la discipline du marché et par la détermination clairement affirmée de l'État de ne pas intervenir. Le Brésil vient, pour la troisième fois en dix ans, de restructurer

la dette d'un État. Ce n'est pas faute d'avoir imposé des plafonds aux emprunts des collectivités territoriales ni d'avoir mis en place tout un système de restrictions et de contrôles sur différentes formes d'endettement. La réglementation n'a pas résisté, semble-t-il, aux pressions exercées par des groupes d'intérêts régionaux puissants. Même dans les pays industriels dotés de marchés du crédit avancés, les contrôles sur les emprunts sont sujets aux dérapages⁷⁰. Aux États-Unis, par exemple, les règlements sont moins utiles que la discipline du marché. Les collectivités territoriales doivent émettre des obligations et le gouvernement fédéral ne garantit pas les emprunts ainsi émis et n'intervient pas pour éponger les dettes⁷¹.

Réglementation des collectivités territoriales par l'administration centrale

Les relations entre les échelons territoriaux doivent certes être régies par des règles mais, dans les pays qui décentralisent, l'État cherche fréquemment à compenser la perte de pouvoir direct en se dotant de pouvoirs de réglementation accrus. Cette réaction peut aller à l'encontre du but recherché si, en dépit d'une connaissance limitée de la situation locale, l'administration centrale tente de régir tous les détails des fonctions des collectivités territoriales, ou si elle impose des coûts qu'elle refuse de financer.

D'une manière générale, le personnel est un domaine dans lequel l'État n'a pas à intervenir. En effet, les traitements forment souvent une part importante des budgets locaux, si bien que les augmentations de salaire décidées par l'administration centrale peuvent provoquer une crise financière locale. Les règles d'application nationale peuvent empêcher les collectivités territoriales de réagir à des événements locaux, en augmentant ou en réduisant les effectifs ou en maintenant les salaires à un niveau reflétant celui du marché. En Turquie, le gouvernement établit les rôles du personnel dans chaque ville, ainsi que le barème des salaires correspondant. Tout changement doit être approuvé par les autorités centrales selon un processus interminable qui fait entrer en jeu le ministère de l'Intérieur, l'organisation du personnel de l'État concerné et le Conseil des ministres. À Sri Lanka, c'est l'administration centrale qui décide de la masse salariale des administrations provinciales.

Pour éviter le népotisme ou les sureffectifs au niveau local, le pouvoir central a d'autres solutions. Il peut, par exemple, recommander un niveau de recrutement et un barème de traitement donnés, et

exiger que les autorités locales publient le tableau de leurs effectifs. Mais l'intervention de l'État dans ce domaine est aussi motivé par le pouvoir des syndicats de la fonction publique et leur capacité à l'échelon national. Cette influence n'est pas facile à contrer, que ce soit dans les pays en développement ou dans les pays industriels⁷².

Il existe toute une série d'activités que l'État doit continuer à réglementer. Quand les autorités infranationales agissent en son nom, l'application des prescriptions et des règles de caractère national passe par la réglementation et la surveillance. Même dans les pays où les collectivités territoriales jouissent d'une large autonomie, l'État doit fixer les critères applicables aux prestations sociales financées par le budget national. Il faut aussi des règles pour valider les élections locales et résoudre les différends entre services au sein des collectivités territoriales. Mais la liberté de la presse, un meilleur accès à l'information et la démocratisation des rouages locaux rendent ces règles de moins en moins indispensables et donnent aux groupes d'intérêts locaux les moyens de surveiller le fonctionnement des administrations locales.

Comment engager la responsabilité politique des administrations locales ?

La troisième grande catégorie de règles constitutionnelles concerne les relations entre les dirigeants locaux et leurs administrés. Plus les dirigeants sont comptables de leur gestion, plus la décentralisation a des chances d'atteindre ses objectifs, et donc d'améliorer les services et de renforcer l'autonomie. L'élection des gouverneurs, maires et membres des organes législatifs locaux est le moyen par excellence d'engager la responsabilité des dirigeants. Cependant, des élections ne suffisent pas en soi à sensibiliser les collectivités territoriales aux besoins et aux attentes des administrés. Une action complémentaire doit également être menée dans trois directions. Tout d'abord, le système électoral doit encourager la participation et la représentation tout en permettant à une majorité effective de se dégager. Ensuite, on peut faire participer la société civile à la vie politique. Enfin, une administration locale efficace doit se mettre en place.

Adopter un système électoral efficace

Le système électoral contribue à déterminer si la vie politique locale est le reflet des attentes de la population ou le pré carré des élites locales. De toute évidence, certains aspects de la société civile, comme l'éducation, l'accès à l'information et l'existence de

groupes ayant l'oreille de l'administration, se combinent avec le système électoral. Cependant, dans toutes les sociétés, si les élections sont traitées comme des événements majeurs, si les citoyens sont encouragés à participer et s'ils savent que leur vote compte, le déroulement et les résultats du scrutin s'en trouveront influencés.

Accroître le retentissement des élections, la participation électorale et les gains attendus. La taille des circonscriptions peut influencer sur le résultat d'une élection. Si les élus sont choisis par arrondissement ou par quartier, et non au niveau de l'ensemble de la circonscription, tous les groupes de riverains sont assurés d'une représentation. Cette méthode a pour autre avantage de réduire le coût des campagnes électorales, puisque les candidats n'ont pas à faire campagne au niveau de toute la ville ou de toute la province. Il est donc plus facile aux candidats représentant des minorités ou les classes modestes de se présenter et de se faire élire, montrant ainsi à ces électeurs qu'ils peuvent jouer un rôle dans les décisions politiques, ce qui les encourage à se mobiliser et à voter⁷³.

La place accordée à une élection influe sur la participation électorale. D'une manière générale, plus une élection a un caractère local, plus la participation est faible et plus des groupes de défense d'intérêts catégoriels risquent de s'emparer des leviers de commande⁷⁴. Il faut donc choisir entre la représentativité, meilleure lorsque la circonscription est de taille limitée, et la participation, plus forte lorsque la plus grande dimension de la circonscription accroît la résonance de la consultation.

Deux mesures peuvent contribuer à la médiatisation des élections sans accroître la taille des circonscriptions locales. L'une consiste à organiser simultanément des élections locales et des élections nationales. On peut toutefois craindre, en ce cas, que les dossiers nationaux ne fassent passer les questions locales à l'arrière-plan. L'autre possibilité est que le maire, ou le gouverneur, soit élu directement par tous les électeurs de la circonscription, et que les membres de l'assemblée électorale qu'il préside soient élus au niveau des districts ou des quartiers. Combinées, ces mesures améliorent la participation électorale et la représentation de tous les groupes socio-économiques⁷⁵.

Favoriser un mode d'administration efficace. La bonne conduite des affaires locales suppose des alliances stables et un exécutif doté de pouvoirs assez larges et assez clairs. Le scrutin majoritaire, comme on l'a vu, donne généralement des coalitions plus

solides que le scrutin proportionnel. Les collectivités territoriales s'appuyant sur des coalitions stables fonctionnent plus efficacement que celles qui font appel à des partenariats fragiles ; elles sont mieux à même, par exemple, de prendre les mesures nécessaires pour faire face aux chocs⁷⁶.

On peut envisager aussi de séparer l'exécutif du législatif et d'élire directement le chef de l'exécutif⁷⁷. En effet, les maires élus directement sont plus enclins que les maires nommés à contester le statu quo. Dans leur vaste majorité, les grandes réformes municipales menées dans le monde sont le fait de maires puissants. Cependant, la concentration de l'autorité entre les mains de l'exécutif n'est pas toujours souhaitable, surtout dans les nouvelles démocraties. Ainsi, le pouvoir du maire de Moscou est tel qu'il a pu modifier les lois électorales de la ville contrairement aux souhaits de l'assemblée législative.

Mobiliser les forces de la société civile

En dehors du secteur public, de nombreux acteurs — groupes de proximité, syndicats, universités, fondations caritatives, associations d'usagers, organisations non gouvernementales (ONG) et associations de quartier — influent sur la gestion des affaires publiques. Ces groupes peuvent, entre autres, obliger les élus locaux à être comptables de leurs actes. Constituant ce qu'on appelle la « société civile », ils peuvent aussi rechercher, parallèlement à l'administration, un mode de gouvernement plus à l'écoute de la population et plus efficace.

La société civile et la participation organisée à la vie politique. Comment les autorités peuvent-elles encourager la société civile à participer à la gestion des affaires publiques ? Cela dépend en grande partie de la solidité des groupes de proximité et de leur capacité d'organisation. Les responsables locaux doivent aussi être disposés à s'adresser à ces associations. Mais les exemples de collaboration entre la société civile et les autorités locales ne manquent pas. En Colombie, les autorités et les associations locales se sont alliées pour équiper les plus démunis. Au Brésil, au Chili, au Mexique et au Venezuela, de nombreuses municipalités élaborent leurs budgets de façon collégiale et tiennent des réunions publiques pour consulter la population sur ses priorités. Un peu partout, les bailleurs de fonds entreprennent des projets en vue de mobiliser les ressources de la communauté et promouvoir une démarche interactive⁷⁸.

La participation organisée de la société civile à la vie publique a des limites. Des comités citoyens dynamiques ne surgissent pas du néant. Ils doivent

être solidement ancrés aux traditions locales. En Bolivie, par exemple, les associations de quartier qui signalent les abus des municipalités au sénat se réclament d'une tradition populaire⁷⁹. Qui plus est, les organisations civiques ne sont pas toujours efficaces et reflètent parfois les vues d'une tranche étroite de la population⁸⁰. Si ces structures sont déficientes, les autorités locales peuvent recourir à d'autres mécanismes pour être en phase avec la population, tels que les sondages d'opinion ou la collecte de données auprès d'associations d'usagers⁸¹.

La société civile et les partis politiques. Les révolutions pour l'instauration d'un régime démocratique sont souvent déclenchées par un soulèvement populaire et par la renaissance de la société civile. Durant la lutte pour la démocratie en Amérique latine, les syndicats, les mouvements locaux, les organisations religieuses, les intellectuels et les artistes se sont soutenus les uns les autres, pour former un tout se proclamant « le peuple »⁸². Dans maintes sociétés africaines, le respect voué aux chefs spirituels par la population leur confère un prestige et une influence dont les régimes autocratiques sont forcés de tenir compte. Dans beaucoup de pays, ce sont les syndicats qui ont mené la lutte. Des grèves, motivées au départ par les griefs des travailleurs à l'encontre de l'État en tant qu'employeur, par exemple à cause de retards dans le versement des salaires, ont rapidement pris une tournure politique⁸³.

Dès que les mouvements de lutte pour la démocratie atteignent leurs buts immédiats, la dynamique citoyenne qui les animait tend à se dissiper. C'est ce qu'on a vu en Afrique, en Europe orientale et en Russie. Les partis politiques peuvent contribuer à entretenir un lien durable entre la société civile et l'État, car ils reprennent à leur compte les exigences d'une population dispersée, représentent des intérêts politiques, recrutent et préparent de nouveaux candidats à des charges électives, permettent le jeu de la concurrence électorale et forment les gouvernements. Ils peuvent aider à organiser les minorités et les pauvres et faciliter leur participation au processus électoral⁸⁴. Le régime des partis renforce donc la légitimité et permet de mieux gouverner en rendant le processus démocratique plus accessible, représentatif, efficace et ouvert à tous⁸⁵.

Mettre sur pied une administration locale efficace

Seule une administration locale efficace peut améliorer les services locaux, et une équipe politique, si pleine de bonne volonté soit-elle, ne peut rien si l'administration n'a pas les compétences voulues. De fait, le manque de capacités au niveau local et la

nécessité de recruter massivement du personnel qualifié sont les arguments qu'on invoque le plus souvent pour rejeter la décentralisation.

Les autorités centrales et locales peuvent agir pour améliorer l'efficacité de l'administration locale⁸⁶. Tout d'abord, quand l'État délègue une partie de ses pouvoirs, il peut aussi décentraliser le personnel compétent, comme l'a fait le gouvernement ougandais. Ensuite, les administrations locales doivent être libres de recruter, de licencier et d'offrir des prestations attrayantes pour attirer des agents locaux compétents. Enfin, la privatisation permet de réduire le nombre d'administrateurs nécessaires, puisque les autorités locales n'ont plus à assurer elles-mêmes les services mais simplement à les surveiller et à les régler.

Si les problèmes liés à l'insuffisance des capacités ne sont pas irrémédiables, on ne saurait pour autant les négliger. L'administration centrale doit fournir un soutien technique aux collectivités locales dans le cadre du processus de décentralisation. Ce même processus, en conférant aux administrations infranationales plus de responsabilités et une plus grande autonomie dans la gestion des ressources, les encourage à investir davantage dans le développement de leurs capacités administratives.

Faciliter une transition sans heurts

La décentralisation survient fréquemment en période de crise politique et économique. L'euphorie engendrée par l'effondrement d'un gouvernement totalitaire, une crise économique qui accélère la chute d'un régime, les manœuvres auxquelles se livrent de nouveaux groupes d'intérêts pour prendre les leviers du pouvoir sont autant d'obstacles à une décentralisation réfléchie, rationnelle et méthodique. Même lorsque les circonstances sont moins dramatiques, la stratégie et le calendrier restent des problèmes à résoudre. Le cas de pays qui ont récemment décentralisé leur administration nous apporte ici quelques enseignements utiles.

Synchroniser les éléments de la réforme

L'expérience montre sans conteste que tous les éléments de la réforme doivent être bien synchronisés. La dynamique de la décentralisation amène souvent l'État à faire inconsidérément des concessions. Autoriser des élections locales est chose facile mais, pour que la décentralisation réussisse, il faut prendre plusieurs mesures d'application lente et difficile, qui établissent de nouvelles relations entre le pouvoir central et les administrations locales sur le plan réglementaire,

transfèrent les actifs et le personnel aux collectivités territoriales et remplacent les dotations budgétaires annuelles par un système de répartition des impôts et de transferts interterritoriaux. Certains exemples récents illustrent les méfaits de la précipitation.

Établir les règles relatives aux recettes et aux dépenses avant la libéralisation politique. La Russie a libéralisé son système politique avant de réformer la fiscalité interterritoriale héritée de l'époque soviétique (encadré 5.7). Les collectivités territoriales avaient toujours assuré le recouvrement des impôts pour les provinces et pour l'administration centrale. Aussitôt obtenue l'autonomie politique, les administrations provinciales ont refusé de rétrocéder les recettes fiscales aux services centraux. Il a fallu attendre 1994 pour que soient adoptées des règles régissant le partage des recettes fiscales entre les niveaux d'administration et que la situation se stabilise. Le Chili et la Pologne, au contraire, ont établi les règles fiscales avant de procéder à la libéralisation politique et échappé de ce fait à une crise financière de type russe.

Décentraliser simultanément une fonction et la source de recettes correspondante. Nombreux sont les pays africains qui, face à l'effondrement de leur économie, ont délégué tout un ensemble de services publics aux collectivités territoriales sans leur fournir les recettes nécessaires. Comme il fallait s'y attendre, la qualité des services décentralisés en a considérablement souffert. En Amérique latine, on a assisté à la démarche inverse dans une grande partie de la région : l'État a décentralisé les recettes sans se décharger des responsabilités qu'elles finançaient. En Colombie, les transferts de l'État aux municipalités ont progressé de 60 %, sans que les fonctions qu'elles exercent ne se développent en proportion.

Décentraliser les moyens de contrôle. Il arrive que l'État paralyse les administrations locales en omettant de décentraliser les moyens de contrôle nécessaires. En Colombie, par exemple, l'administration centrale continue de fixer la rémunération des professeurs de l'enseignement public, alors qu'officiellement les établissements primaires et secondaires sont du ressort des provinces. Lorsque l'État décida d'accorder une forte hausse de salaire, les provinces se trouvèrent confrontées à une crise financière qui ne fut résolue que par la création d'un fonds de péréquation exceptionnel⁸⁷. En Pologne, la gestion des logements sociaux a été confiée aux communes, mais l'État continue de contrôler les loyers.

Le Mexique a décentralisé l'éducation de manière plus rationnelle. Le gouvernement fédéral

Encadré 5.7

La charrue avant les bœufs : la décentralisation en Russie

Sous le régime soviétique, les collectivités territoriales n'étaient qu'un prolongement de l'administration centrale, elle-même placée sous l'autorité du parti communiste. L'État contrôlait les activités d'intérêt national, telles que les transports et la défense. Les républiques étaient responsables de l'industrie légère et les provinces (oblasts) avaient compétence pour la santé publique, le logement, les services publics et l'éducation. Chaque échelon territorial appliquait sa propre assiette fiscale, mais le budget des collectivités territoriales était établi par les services centraux du Plan et à la suite de négociations à huis clos. Le partage des recettes et les transferts interterritoriaux étaient de simples écritures comptables servant à équilibrer le budget de chaque entité infranationale.

Le parti a officiellement perdu le monopole du pouvoir en 1990. À la suite de l'éclatement de l'Union soviétique en 1991, une nouvelle constitution, adoptée en 1993, a fait de la Russie un État fédéral démocratique. Elle reconnaît 89 unités infranationales (républiques, régions autonomes et oblasts) et prévoit l'élection d'un gouverneur (ou d'un président dans les républiques) et d'une assemblée législative dans chacune de ces circonscriptions.

Cependant, la Russie a continué de se débattre pendant plusieurs années avec son ancienne fiscalité interterritoriale. Elle a eu beau essayer de mettre en place un régime fondé sur des fiscalités propres, les dotations financières des collectivités territoriales ont continué à dépendre de négociations avec la capitale. Les négociations ont rapidement tourné à l'aigre et les nouvelles administrations régionales autonomes ont menacé de conserver les recettes fiscales qu'elles étaient censées remettre au gouvernement fédéral, ou de faire purement et simplement sécession si Moscou n'acquiesçait pas à leurs exigences.

Depuis 1994, la Russie s'achemine vers une fiscalité interterritoriale obéissant à des règles. La réforme de 1994 répartit le produit de chacun des principaux impôts entre l'administration centrale et les entités régionales, et met en place un mécanisme de péréquation en faveur des régions pauvres. Malheureusement, cela n'a pas suffi à éliminer les désaccords fiscaux entre les différents niveaux d'administration ni à répartir une fois pour toutes les responsabilités dans le domaine des dépenses sociales. Pour aggraver la situation, le gouvernement fédéral est très vulnérable à d'éventuels défauts de remboursement sur les prêts qu'il a accordés aux collectivités territoriales.

Source : Freinkman, 1998 ; Le Houérou, 1996 ; Martinez-Vasquez, 1998.

a entièrement délégué aux États la gestion de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire en 1992, et il leur a transféré une dotation égale aux dépenses consacrées à l'éducation par les services fédéraux au cours de l'exercice précédent. Depuis lors, les enveloppes budgétaires sont calculées selon une formule qui permettra de passer du mode de répartition antérieur à un nouveau régime selon lequel tous les États recevront un montant iden-

tique par élève. Les Philippines ont entrepris une démarche analogue⁸⁸.

Démontrer que la contrainte budgétaire restera effective

L'administration centrale doit prouver d'emblée qu'elle restera inflexible face aux difficultés budgétaires des collectivités locales. Si celles-ci ont la moindre raison de penser que l'État interviendra, elles risquent de se livrer à des dépenses excessives et de se mettre en situation de déficit. Le cas du Brésil, où le gouvernement fédéral a épongé plus de 100 milliards de dollars de dettes au nom des États, illustre clairement cette situation (voir chapitre 8). L'Argentine, au contraire, a su faire preuve de la rigueur souhaitable et a toujours refusé d'accorder des allègements substantiels de la dette aux administrations provinciales. Elle a aussi réduit ses risques de deux manières : d'une part les provinces ne peuvent pas emprunter directement au Trésor fédéral, d'autre part les banques provinciales ne peuvent pas réescompter auprès de la banque centrale les prêts qu'elles ont accordés aux autorités de la province. Après la crise mexicaine de 1994, les sources de financement se sont provisoirement tariées dans toute l'Amérique latine, mais les administrations provinciales argentines ont été contraintes de s'adapter plutôt que de compter sur le secours du gouvernement fédéral.

Quelles leçons tirer pour l'avenir ?

La décentralisation reste un processus inachevé. De nombreuses expériences sont en cours et on ne dispose guère d'informations sur leurs résultats définitifs⁸⁹. On peut cependant tirer des enseignements préliminaires, dont le plus important est sans doute qu'un système obéissant à des règles donne de meilleurs résultats. Il faut que les fonctions soient clairement réparties entre les niveaux d'administration pour que l'ambiguïté diminue et que la responsabilité politique augmente. Les règles fournissent également une structure à l'intérieur de laquelle les groupes d'intérêts peuvent rivaliser et négocier sans recourir à la violence.

Certaines règles sont meilleures que d'autres. La décentralisation des recettes doit accompagner celle des dépenses, car l'intendance doit être au rendez-vous. Une indifférence affichée de l'État pour les difficultés financières des collectivités territoriales peut contribuer plus efficacement à limiter l'endettement

que l'assortiment le plus complet qui soit de règles et de contrôles. Les activités politiques centrées sur les circonscriptions les plus petites, combinées à l'élection directe des maires et des gouverneurs, et la tenue simultanée d'élections nationales et locales sont de nature à améliorer tout à la fois la participation et la représentation. Plus les niveaux d'administration locale se multiplient, et plus il existe de petites unités, plus les frais administratifs ont des chances de s'envoler.

Les stratégies visant à casser le mouvement de décentralisation ont peu de chances de réussir, car c'est une dynamique qui échappe au contrôle de l'État. L'apparition d'économies modernes, la mon-

tée d'une classe moyenne urbaine et instruite et le recul des menaces militaires extérieures et intérieures sont autant de facteurs qui créent des pressions quasi irrésistibles en faveur d'une plus large répartition du pouvoir politique en Amérique latine, en Europe orientale, en Russie et dans certaines régions d'Asie de l'Est. Ces mêmes pressions, on peut s'y attendre, vont s'étendre aux économies en cours d'urbanisation rapide de l'Asie du Sud et de certaines parties de l'Afrique au début du XXI^e siècle. Au lieu d'essayer d'y résister, les gouvernements devraient avoir la sagesse d'accepter la décentralisation, forts de l'expérience des pays qui sont déjà passés par là.

Des villes dynamiques au service de la croissance



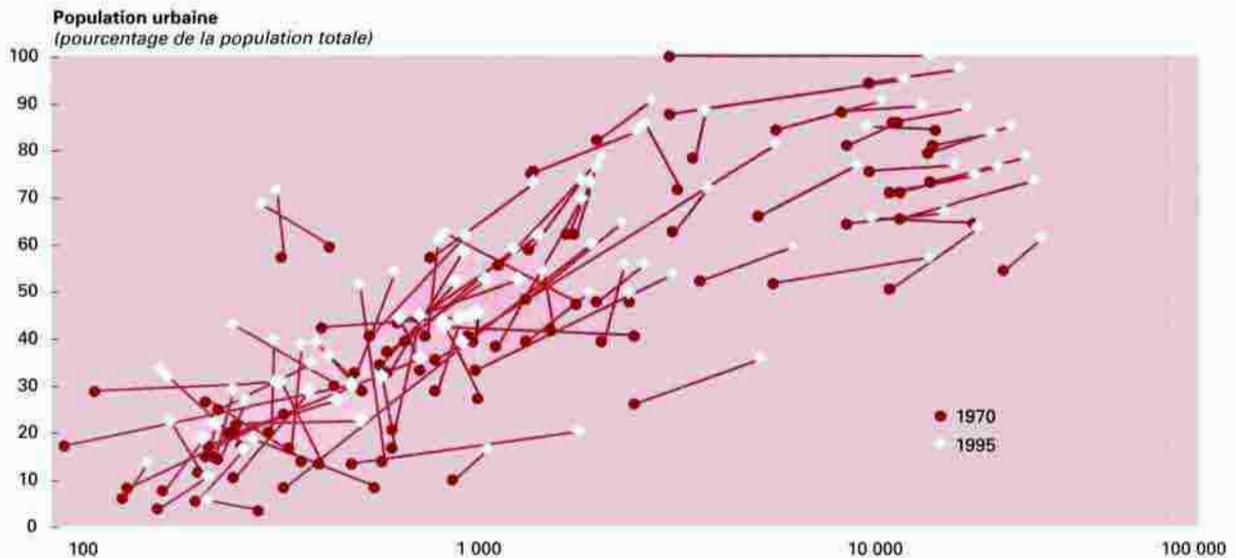
Amesure qu'un pays se développe, la part de l'agriculture dans son produit intérieur brut (PIB) diminue, et le secteur manufacturier et les services commencent à jouer un rôle prédominant dans l'économie. Les biens et les services sont souvent produits le plus efficacement dans les zones à population dense qui donnent accès à une réserve de main-d'œuvre qualifiée, à un réseau complémentaire de fournisseurs et à une masse critique de clients. C'est pourquoi l'urbanisation va toujours de pair avec une croissance économique soutenue (figure 6.1).

Ni la mondialisation ni la localisation n'ont réduit l'importance — ou le rythme — du processus d'urbanisation. La mondialisation favorise la croissance économique, moteur de l'urbanisation. Par ailleurs, l'informatique et les télécommunications permettent maintenant aux entreprises de vendre leurs produits dans des pays éloignés et d'incorporer à leur chaîne de production des firmes situées aux antipodes. Si l'on vante les mérites de la mondialisation précisément parce qu'elle raccourcit les distances, pourquoi la tendance à l'urbanisation reste-t-elle si marquée ?

Si la mondialisation jette de nouveaux ponts d'un bout à l'autre du monde, elle rend aussi certains avantages tenant à la proximité plus précieux. Les entreprises (et leurs fournisseurs) qui sont en concurrence sur le marché mondial tirent encore un grand parti de leur accès immédiat à un important réservoir de main-d'œuvre, de matières premières, de services et de clients. La mondialisation risque donc de contribuer à une intensification du phénomène d'urbanisation. Cette observation vaut en particulier pour les pays en développement où la mondialisation ouvre beaucoup plus de possibilités dans les villes.

L'accroissement de la population urbaine, aussi bien dans les grandes capitales que dans les petites villes, alimente l'aspiration à une décentralisation plus poussée du pouvoir politique et exerce des pressions qui incitent les autorités nationales à déléguer une partie de leurs compétences, comme on l'a vu au chapitre 5. Il rend le succès de la décentralisation peut-être plus important encore. Lorsque les autorités de la ville ont le pouvoir et la capacité d'adopter un programme de développement, elles peu-

Figure 6.1
L'urbanisation est étroitement liée à la croissance économique



Note : L'échantillon comprend les pays industrialisés et les pays en développement pour lesquels on dispose de données. La figure indique l'évolution enregistrée de 1970 à 1995 dans chaque pays. Le PIB par habitant est porté sur une échelle logarithmique.

Source : Banque mondiale, *World Development Indicators*, 1998.

vent aider leurs administrés à prendre pied dans l'économie mondiale. Leurs villes deviennent alors de solides maillons de la chaîne internationale de production, et aussi des destinations attirantes pour les investissements étrangers.

L'urbanisation, qui fait partie intégrante du développement, pose des problèmes complexes. Nous examinons ici les forces économiques sous-jacentes à ce fait de civilisation et passons en revue ce que les autorités nationales peuvent faire — ou ne pas faire — pour stimuler la croissance dans les zones urbaines. Nous nous pencherons ensuite, au chapitre 7, sur les facteurs qui font qu'une ville est vivable, en examinant notamment des aspects aussi essentiels que le logement, l'assainissement et l'infrastructure.

Quels sont les facteurs de croissance urbaine ?

Une croissance économique soutenue ne va pas sans des villes saines et dynamiques (encadré 6.1)¹. À mesure qu'un pays se développe, les villes assurent une part toujours croissante du revenu national. Les zones urbaines représentent 55 % du produit national brut (PNB) dans les pays à faible revenu, 73 % dans les pays à revenu intermédiaire et 85 % dans les pays à revenu élevé. Les branches d'activité en expan-

sion — secteur manufacturier et services — sont généralement concentrées dans les villes, où elles profitent d'économies d'agglomération et ont accès à un vaste marché pour leurs produits ainsi que pour les facteurs de production et la main-d'œuvre dont elles ont besoin, et où la diffusion des idées et du savoir est rapide².

La façon dont les villes gèrent leur développement, notamment l'arrivée d'industries, détermine dans une large mesure le taux de croissance économique. Les autorités municipales peuvent encourager le développement économique ou bien le freiner. Pour bien comprendre le rôle qu'elles devraient jouer, il convient d'examiner le processus d'urbanisation — à savoir les mécanismes d'agglomération et les incitations à choisir tel ou tel site — qui détermine la forme que prend une ville.

Les économies d'agglomération, facteur d'efficacité pour les villes

Pourquoi l'activité économique est-elle concentrée dans les zones urbaines où les terrains coûtent souvent 50 à 100 fois plus cher qu'à 50 ou 60 kilomètres de là ? Pourquoi les particuliers et les entreprises sont-ils si nombreux à s'installer dans les grands ensembles urbains où le coût de la vie est généralement deux fois plus élevé que dans les villes plus

Encadré 6.1**Villes et zones urbaines — quelques définitions**

La conception des liens entre le développement des zones urbaines et celui des zones rurales a évolué au cours des 50 dernières années. Dans les années 50, on voyait dans l'urbanisation la possibilité d'améliorer le sort de zones rurales surpeuplées, surtout là où la densité de la population semblait limiter les possibilités de gains de productivité agricole. Toutefois, la production manufacturière, considérée comme clé de la croissance, n'a pas permis, dans bien des cas, de créer suffisamment d'emplois pour les ruraux allant s'installer dans les villes, et les autorités, préoccupées par l'importance croissante du chômage partiel dans les métropoles, se sont parfois efforcées de freiner l'exode rural, politique qui a en fait conduit à une dégradation des conditions de vie des migrants.

En principe, les économies urbaine et rurale peuvent vivre en symbiose. Les gains de productivité agricole profitent aux villes dont les services et les produits manufacturés trouvent de nouveaux débouchés dans les zones rurales en expansion. La mécanisation et l'utilisation d'engrais, de pesticides et d'herbicides stimulent la demande dont ces produits font l'objet. Un développement rapide des cultures commerciales stimule la demande de services de commercialisation, de transport, de construction et de financement que fournissent souvent les centres urbains. En Afrique, chaque dollar de production agricole supplémentaire génère 1,50 dollar de production supplémentaire dans le secteur non agricole, et 1,80 dollar en Asie¹⁰.

Les zones rurales tirent aussi parti de l'urbanisation. Les villes voisines constituent un débouché tout naturel pour des produits agricoles, tels que les légumes et les produits laitiers, ainsi que pour la production non agricole des zones rurales, dont les industries approvisionnent souvent en pièces détachées et composants les usines des zones urbaines environnantes. L'urbanisation peut également contribuer à des gains de productivité dans les zones rurales grâce aux transferts de technologie, aux services éducatifs et aux activités de formation.

petites³ ? Cette situation tient certainement au fait que ces coûts sont largement compensés par les avantages économiques propres aux grandes villes, qui sont généralement liés aux économies d'agglomération.

Une agglomération d'entreprises augmente la productivité d'une large gamme d'activités économiques dans les zones urbaines. La productivité s'accroît lorsque la taille de la ville augmente. Ainsi, pour une entreprise type, elle augmentera de 5 à 10 % si la taille de la ville et le volume de l'activité économique locale doublent⁴. Dans les zones urbaines, les salaires sont également plus élevés qu'en milieu rural (de deux à quatre fois dans les pays à revenu intermédiaire), ce qui reflète le niveau de productivité supérieur obtenu grâce aux économies d'agglomération propres aux villes⁵.

Dans le passé, les zones urbaines étaient plus efficaces que les zones rurales car elles disposaient, pour leurs moyens de production et leurs produits, de

marchés d'une taille suffisante pour alimenter de grandes usines et pouvaient ainsi profiter d'économies d'échelle. Dans les villes plus petites, ces économies d'échelle avaient pour contrepartie le coût de transport plus élevé que les entreprises devaient supporter pour s'approvisionner et écouler leurs produits. Toutefois, il n'existe pratiquement plus de corrélation entre la taille de l'usine et celle de la ville. Le coût du transport a également diminué (et devient un aspect secondaire) du fait du rôle de plus en plus prépondérant que les services et les industries légères jouent dans l'économie mondiale.

Dans une économie moderne, l'avantage de la proximité qu'offrent les zones urbaines tient à ce que, indépendamment de leur taille, les entreprises sont en mesure de réaliser des économies d'échelle et des économies de gamme. La présence d'un réservoir commun de main-d'œuvre, de matières premières et de services permet aux firmes de toutes tailles de profiter des premières. Les secondes sont possibles lorsque l'existence d'une activité rend plus économique une activité complémentaire, en favorisant la diversité des sources d'approvisionnement et la spécialisation des entreprises⁶. La proximité facilite également la diffusion du savoir. En effet, les entreprises opérant à proximité les unes des autres peuvent glaner certaines informations, parfois en observant ce que font les firmes voisines. Il ressort des citations de documents de brevet que l'information circule d'autant moins que la distance augmente⁷. Lorsque les entreprises sont concentrées dans les villes, les coûts de transaction diminuent également, en particulier ceux qu'implique la recherche de personnel au profil en rapport avec les emplois offerts.

Les économies d'agglomération prennent diverses formes. Les avantages liés à l'implantation en un même lieu d'entreprises opérant dans le même secteur sont appelés *économies de localisation*. Ceux qui sont liés à la proximité de nombreux acteurs économiques différents sont appelés *économies d'urbanisation*. Le Brésil et la République de Corée fournissent plusieurs exemples des avantages que représentent les économies de localisation. Si une usine est transférée à un endroit où 10 000 travailleurs sont employés par des entreprises opérant dans la même branche d'activité, alors qu'ils n'étaient que 1 000 sur le lieu d'implantation initial, la production augmente en moyenne de 15 %, et ce essentiellement parce que le réservoir de main-d'œuvre spécialisée et de moyens de production s'accroît⁸. C'est le degré d'innovation qui détermine si une branche d'activité bénéficie d'économies d'urbanisation plutôt que de localisa-

tion. Les industries nouvelles et dynamiques ont tendance à s'implanter dans les grands centres urbains où elles peuvent bénéficier des avantages mutuels qu'assure la diversité des acteurs économiques. Les secteurs plus anciens et bien établis se concentrent dans des localités plus petites ou plus spécialisées, où les coûts liés à l'encombrement de la ville sont faibles et où les économies de localisation peuvent être considérables.

Enfin, les grandes zones urbaines sont des pôles d'agglomération, car elles sont moins vulnérables aux aléas de la conjoncture en raison de leur base économique diversifiée. L'emploi est fluide d'un secteur à l'autre, ce qui fait que le taux de chômage moyen reste faible⁹. Le nombre et la variété des consommateurs assurant une certaine protection aux entreprises, celles-ci peuvent gérer leurs stocks en appliquant la loi des grands nombres (pratique qui se traduit par des économies substantielles). Aux consommateurs, les grandes villes offrent toutes sortes de services et de possibilités d'achats et de distractions. Les zones rurales peuvent bénéficier elles aussi de ces avantages en tirant parti des complémentarités avec le secteur urbain (encadré 6.2).

Typologie urbaine

Bien que la productivité soit supérieure dans les grandes métropoles urbaines, près de 65 % des citoyens de la planète continuent à habiter des villes de petite et moyenne dimension (figure 6.2). Ce

Encadré 6.2

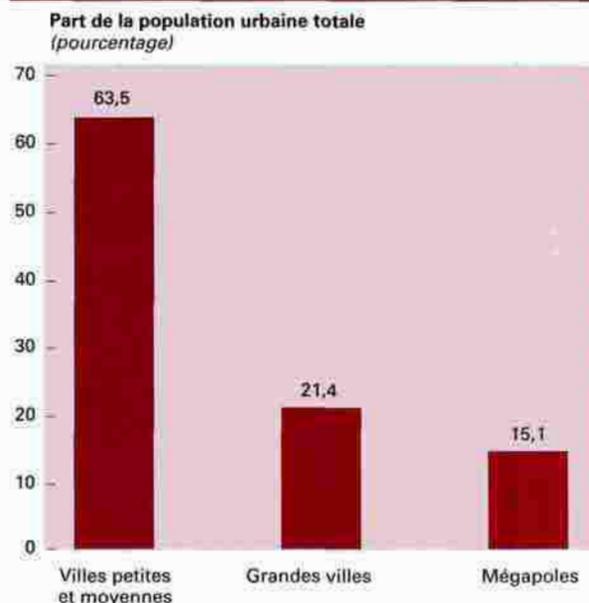
Les synergies entre zones rurales et urbaines

Nous utilisons ici indifféremment les termes *villes* et *zones urbaines*. Selon la définition officielle, les zones urbaines se caractérisent par une concentration de travailleurs et de secteurs de production non agricoles. Dans la plupart des pays, les agglomérations de 2 500 à 25 000 personnes sont considérées comme des zones urbaines. Cette définition varie d'un pays à l'autre et a évolué au fil des ans. Si la Chine avait utilisé pour son recensement de 1990 les mêmes critères que pour celui de 1990, son taux d'urbanisation dans les années 80 aurait été de plus de 50 % — soit un chiffre très supérieur aux 26 % obtenus avec la méthode plus rigoureuse utilisée en 1990. Une ville a un certain statut juridique (accordé par les autorités nationales, régionales ou provinciales) qui va généralement de pair avec des structures administratives ou municipales bien déterminées. Dans la plupart des pays, les grandes zones urbaines prennent le nom de *métropoles* parce qu'elles correspondent à un bassin de peuplement (qui peut inclure plusieurs communes) dont les habitants partagent des possibilités d'emploi et tout un ensemble de relations économiques.

Source : Mills, 1998 ; CNUEH, 1996.

Figure 6.2

En 1995, la majorité des citoyens de la planète vivaient dans des villes petites et moyennes



Note : Les mégapoles sont des villes de plus de 5 millions d'habitants. Les grandes villes comptent entre 1 et 5 millions d'habitants, les villes moyennes entre 500 000 et 1 million, et les petites villes moins de 500 000.

Source : DIESA (ONU), *World Urbanization Prospects*, 1998.

schéma correspond au degré d'agglomération optimal pour les entreprises et les branches d'activité, ainsi qu'aux types d'avantages que ce regroupement présente. Pour certaines entreprises, les grandes métropoles ont des mérites suffisants pour justifier le coût élevé de la main-d'œuvre et des terrains mais, pour d'autres branches d'activité, les petites villes constituent un lieu d'implantation plus avantageux. Dans une économie, il y a place pour des villes de toutes tailles et pour les modes de production correspondants. Par ailleurs, la dimension d'une ville a souvent peu d'effet sur le niveau de vie de sa population active. En général, la situation matérielle d'un travailleur habitant une petite ville où les salaires et le coût de la vie sont bas est comparable à celle de son homologue d'une grande agglomération urbaine où le traitement et les prix sont non moins du double¹¹.

Les grandes métropoles offrent une base économique multisectorielle aux services modernes et à d'autres branches d'activité novatrices qui tirent d'importants avantages de ce type d'environnement. En revanche, les petites et moyennes métropoles tendent à se spécialiser dans la production de biens exportés hors leur périmètre, en se concentrant sur

un seul type de fabrication ou de service normalisé, comme les métaux de première fusion, l'industrie alimentaire, le textile, les pâtes et papiers, les machines ou les transports. En se spécialisant dans une série d'activités, les petites métropoles tirent profit d'économies de localisation tout en évitant les coûts imputables à l'encombrement des grandes villes. Elles se développent grâce aux économies d'échelle et aux synergies locales résultant de leurs activités liées aux moyens de production intermédiaires, et également en fonction de la taille des marchés régionaux et des équipements spécifiquement urbains.

La dynamique de la formation des villes

Le rapport existant entre l'organisation industrielle d'un pays et son réseau de villes aide à expliquer les schémas d'urbanisation qui se font jour. Aux premiers stades de l'industrialisation de la plupart des pays en développement, les industries modernes — en particulier dans les secteurs où l'emplacement des consommateurs est déterminant — se concentrent souvent dans une ou deux grandes agglomérations urbaines. En général, ce phénomène concerne en premier lieu la capitale du pays (Bangkok, Bogota, Djakarta, Mexico, Séoul ou Suva, à Fidji) ou une grande ville située près de la côte (Calcutta, São Paulo ou Shanghai). Cette concentration permet d'économiser des ressources par ailleurs limitées et aide les industries à faire face aux pénuries initiales de main-d'œuvre qualifiée, de connaissances techniques, de services commerciaux et financiers et d'infrastructures modernes de télécommunications et de transport. Pour les investisseurs étrangers et les exportateurs industriels, une capitale peut être un point d'accès idéal à un pays et le meilleur endroit où trouver des services modernes. Une capitale présente un autre avantage, qui est la proximité des décideurs et des organes de réglementation¹².

À mesure que l'industrialisation avance, les activités manufacturières commencent à se déplacer vers des villes secondaires situées à l'extérieur de la capitale. Ce transfert s'effectue à cause de l'augmentation des coûts liés à l'encombrement des grandes villes et aussi parce que, dans une certaine mesure, les économies d'agglomération diminuent à mesure que la production se stabilise dans des usines ayant atteint leur régime de croisière. L'accessibilité croissante de systèmes de télécommunications et de transports efficaces, la délégation des procédures administratives aux collectivités locales et l'ouverture des marchés financiers encouragent également les industries à quitter les grandes villes (encadré 6.3).

Encadré 6.3

La déconcentration de l'activité économique en Corée

En Corée, l'urbanisation a eu pour corollaire une augmentation régulière de la proportion de la population habitant Séoul mais, ainsi présentée, cette constatation masque le déclin relatif de la capitale dans le réseau de villes et la structure des industries manufacturières du pays (voir tableau). Séoul se développe mais les autres villes de Corée connaissent une expansion plus rapide. Plus spectaculaire encore est le transfert des emplois du secteur manufacturier de l'agglomération de Séoul vers les banlieues environnantes. En 1970, la capitale concentrait les trois quarts des emplois du secteur manufacturier, mais un tiers seulement en 1993. Les entreprises ont commencé à quitter les grandes agglomérations coréennes à Séoul, Pusan et Taegu et leurs villes satellites au milieu des années 80. Les autres villes et les zones rurales ont vu leur part du nombre total d'emplois dans le secteur manufacturier passer de 26 à 42 % entre 1983 et 1993.

Un changement de politique est à l'origine de cette évolution. Dans les années 70, le gouvernement a pris des mesures pour encourager la décentralisation de l'activité économique jusqu'alors essentiellement limitée au grand Séoul. Il a principalement offert des incitations financières à la délocalisation, ordonné directement des opérations de délocalisation et fait aménager des zones industrielles. Bien qu'accompagnant les forces du marché qui encourageaient naturellement les entreprises à quitter Séoul du fait notamment du niveau élevé des salaires et des loyers, ces mesures initiales n'ont guère eu d'effets immédiats. La forte réglementation économique et les formalités administratives qui y étaient associées n'incitaient pas en effet les entreprises à s'installer à plus de 45 minutes de la capitale. Et même dans ce rayon, rares étaient les zones industrielles dont la performance était satisfaisante¹⁷.

En fin de compte, trois mesures ont amené les entreprises à quitter Séoul, Pusan et Taegu. Tout d'abord, la Corée a libéralisé son économie au début des années 80, ce qui a allégé les formalités administratives et réduit les incitations à rester à Séoul. Ensuite, en 1988, le gouvernement a rendu leur autonomie aux collectivités locales, qui ont pu ainsi organiser des élections et se doter d'une fiscalité propre. Enfin, l'État a beaucoup investi dans les télécommunications et l'infrastructure routière en dehors de Séoul et de Pusan, ce qu'il continue à faire.

Le rôle prédominant du grand Séoul

(Séoul en pourcentage de l'ensemble du pays)

	1960	1970	1980	1990
Population du pays	34	41	38	33
Population totale	9	17	2	25
Secteur manufacturier	21	14

.. Non connu.

Source : Henderson, Lee et Lee, 1998 ; Henderson, 1998.

À l'avenir, les économies d'agglomération urbaines sont appelées à prendre de plus en plus d'importance sous l'effet de la mondialisation, et notamment de la libéralisation des échanges et de

l'intégration financière. Du fait que les entreprises et les investisseurs internationaux recherchent des sites économiques et accessibles pour leurs usines, les réseaux de production à l'échelon local seront essentiels pour permettre à un pays d'affronter la concurrence mondiale¹³. Le secteur manufacturier met de plus en plus l'accent sur des coefficients d'intensité de capital très favorables et des produits légers de haute technicité, souvent en liaison avec des services facteurs de production tels que la mise au point de logiciels, la programmation et les services d'ingénierie pouvant être fournis à distance. La transformation de Sydney en ville-monde entre 1971 et 1991 s'est traduite par une augmentation de 25 % du nombre d'emplois créés, ainsi que par une réorientation radicale de l'activité économique au profit des services financiers et commerciaux¹⁴.

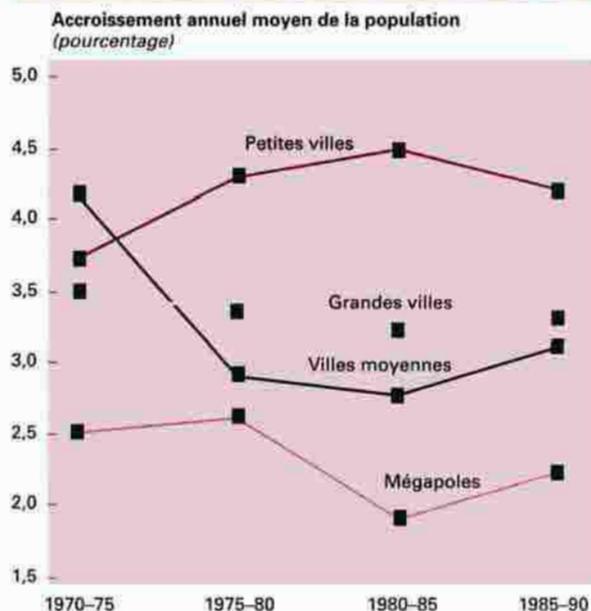
L'ouverture à l'économie mondiale accentuera l'instabilité des économies urbaines et la concurrence entre les villes d'un même pays. Celles qui seront en mesure d'exploiter un avantage comparatif pour les produits faisant l'objet d'échanges internationaux prospéreront, tandis que celles qui dépendent de branches d'activité protégées connaîtront des difficultés.

Le progrès technologique a renforcé les économies d'agglomération dans le passé, et cette tendance devrait se poursuivre à l'avenir. La desserte ferroviaire des banlieues, l'automobile et le réseau routier des métropoles sont autant de facteurs qui ont contribué à la croissance urbaine qu'ont connue les pays industriels au cours du XX^e siècle. À l'avenir, les ressources humaines locales et l'accumulation des connaissances influenceront aussi sur la taille des villes. Des estimations pour la période 1940-90 indiquent que l'augmentation d'un écart type du pourcentage de résidents d'une ville américaine ayant fait des études supérieures se traduit par une expansion de 20 % de la taille de la ville, même si l'on neutralise les effets de la croissance et des caractéristiques propres à localité en question¹⁵. Des données récentes laissent à penser que les télécommunications complètent les contacts en personne plutôt qu'elles ne s'y substituent¹⁶. Ainsi, dans un monde caractérisé par des progrès technologiques phénoménaux, la proximité géographique reste peut-être l'un des facteurs les plus propices à la transmission du savoir et à l'activité économique.

La plus grande partie de la population urbaine mondiale restera dans des villes petites et moyennes, étant donné que celles-ci connaissent une expansion plus rapide que les grandes zones urbaines (figure 6.3). Mais la notion de taille est relative. En 1970,

Figure 6.3

De 1970 à 1990, les petites villes ont enregistré le taux de croissance démographique le plus élevé et les mégapoles, le plus faible



Note : Les mégapoles sont des villes de plus de 5 millions d'habitants. Les grandes villes comptent entre 1 et 5 millions d'habitants, les villes moyennes entre 500 000 et 1 million, et les petites villes moins de 500 000.

Source : DIESA (ONU), *World Urbanization Prospects*, 1998.

une ville était considérée comme de taille moyenne lorsqu'elle comptait entre 250 000 et 500 000 habitants. Aujourd'hui, une ville moyenne a une population plus proche du million d'habitants. Il en va de même pour les grandes villes. En 1950, la population moyenne des 100 plus grandes villes de la planète était de 2,1 millions d'habitants. En 1990, elle dépassait les 5 millions, alors qu'en 1800, elle n'était que d'environ 200 000¹⁸.

Le nombre de villes continuera également à augmenter. En 1900, les États-Unis comptaient 75 zones métropolitaines, alors définies comme bassins de population de plus de 50 000 habitants. On en recense aujourd'hui près de 350. À mesure que ces centres urbains se développeront, le nombre des très grandes agglomérations augmentera également. En 1970, on dénombrait dans le monde environ 163 métropoles de plus d'un million d'habitants, contre environ 350 aujourd'hui. L'augmentation du nombre de métropoles dans un pays multiplie les centres de pouvoir politique, ce qui stimule la décentralisation et rend plus impérieuse une bonne gestion de la ville.

Encadré 6.4**Une urbanisation sans croissance en Afrique**

L'urbanisation s'accompagne généralement d'une augmentation du revenu par habitant. Ce schéma s'est vérifié en Europe, en Amérique latine et, plus récemment, dans une bonne partie de l'Asie, mais l'Afrique fait exception à la règle.

Entre 1970 et 1995, la population urbaine a augmenté en moyenne de 4,7 % par an en Afrique, alors que le PIB par habitant y diminuait de 0,7 % par an. Cette corrélation négative entre l'urbanisation et le revenu par habitant est unique, même parmi les pays pauvres et les pays à faible taux de croissance économique. L'industrialisation n'a pas accompagné l'accélération de la croissance urbaine. Neuf pour cent seulement de la main-d'œuvre africaine travaillent dans l'industrie contre 18 % en Asie, où les taux d'urbanisation sont comparables. La ville africaine n'est pas un moteur de la croissance ni un vecteur de la transformation structurelle. En fait, l'urbanisation est l'une des causes — et l'un des grands symptômes — des crises économiques et sociales dont le continent est le théâtre¹⁹.

Le schéma d'« urbanisation sans croissance » que connaît l'Afrique est dû en partie à un régime pernicieux qui a incité les ruraux à migrer vers les villes, où ils étaient attirés davantage par les subventions que par des possibilités d'emplois plus productifs. Les villes africaines ont été les grandes bénéficiaires de politiques commerciales et de systèmes de prix alimentaires qui favorisaient les consommateurs urbains au détriment des producteurs ruraux. Bien que les programmes d'ajustement structurel entrepris au milieu des années 80 aient dans l'ensemble mis fin à ces distorsions, celles-ci avaient déjà contribué à un exode rural excessif commencé des décennies auparavant. L'aggravation de l'insécurité physique et matérielle dans les zones rurales est peut-être également l'une des raisons pour lesquelles les migrants aspirent à la sûreté relative des villes. Au fil du temps, les guerres et les conflits civils ont provoqué la fuite de millions de ruraux vers les villes en Angola, au Libéria et au Mozambique. En Mauritanie, la population de Nouakchott a doublé pendant une année de sécheresse au milieu des années 80.

sous-employées habitant à la périphérie des villes, se sont efforcées de stopper l'urbanisation. En Indonésie, des squatters ont été rassemblés et renvoyés par camion dans leurs villages d'origine. En Chine, en Union soviétique et au Viet Nam, un système de permis de séjour limitait l'exode rural. Et en Inde, on a pratiquement interdit aux entreprises industrielles de s'implanter dans les grandes villes ou à proximité.

Les mesures visant à maîtriser l'accroissement de la population urbaine ont dans l'ensemble échoué. L'Indonésie s'est efforcée sans succès d'expulser les migrants et y a ultérieurement renoncé. D'importantes migrations internes ont eu lieu en Chine, en Union soviétique et au Viet Nam, malgré les restrictions imposées aux déplacements des particuliers. Ces efforts ont toutefois imposé des coûts élevés aussi bien aux migrants qu'à l'économie. Il n'est plus à démontrer que lorsque les pauvres se déplacent, ils répondent efficacement à des incitations économiques — en particulier des salaires plus élevés — et ils voient généralement leur sort s'améliorer. Les tentatives faites pour stopper les migrations empêchent les pauvres d'améliorer leur situation économique et peuvent imposer d'autres coûts aux migrants. C'est ainsi que les restrictions imposées à la migration vers Dar es-Salaam ont rendu les pauvres plus vulnérables au chantage exercé par des fonctionnaires corrompus²⁰.

Les autorités ont également faussé le cours de la croissance urbaine en choisissant le site des entreprises publiques et en créant des zones économiques spéciales, décisions souvent prises en fonction de considérations plutôt politiques qu'économiques. Au Brésil, le site des entreprises publiques du secteur de la sidérurgie a été choisi près des villes de São Paulo et de Rio de Janeiro, politiquement influentes, plutôt qu'à proximité de la source des matières premières, dans l'État de Minas Gerais (où les entreprises sidérurgiques privées ont choisi de s'installer). Ce choix d'implantation d'industries sidérurgiques très polluantes au milieu de la plus forte concentration humaine du pays (le grand São Paulo) a non seulement alourdi les frais de transport, mais également entraîné des coûts humains élevés²¹.

Les pays qui ont créé des zones de développement sous régime de franchise douanière encouragent l'activité économique vers un lieu privilégié au détriment des autres. C'est notamment le cas lorsque le commerce est d'abord libéralisé sur le littoral et que l'intérieur du pays risque de se trouver défavorisé en permanence. Des politiques de ce genre favorisent

Le rôle de l'État dans l'urbanisation

Les autorités nationales se sont souvent efforcées d'influer sur le rythme ou la carte de l'urbanisation. Souvent il s'est agi de ponctionner le secteur agricole pour financer l'expansion des branches d'activité « modernes » — en particulier des industries manufacturières — concentrées dans les villes. Les salariés des entreprises urbaines du secteur formel bénéficiaient de subventions alimentaires, d'une aide au logement, d'allocations-chômage et d'un régime de retraite, alors que les populations rurales vendaient leur production à bas prix et n'avaient guère accès aux aides de l'État. Ce sont là de vains efforts, qui expliquent en partie pourquoi l'urbanisation s'accompagne d'une croissance économique très faible en Afrique (encadré 6.4).

Dans d'autres cas, les autorités, inquiètes de l'augmentation du nombre de personnes mal logées et

l'apparition de sociétés à deux vitesses, caractérisées par des villes cosmopolites prospères sur la côte et des zones défavorisées dans l'intérieur. Les villes côtières, les premières à bénéficier de la politique de la « porte ouverte » adoptée par la Chine, ont conservé leur avantage, bien que leur statut spécial ait été aboli depuis longtemps²². De même, si le transfert de technologie ou la libéralisation des marchés financiers se limitent à certaines régions, celles-ci jouiront d'un avantage permanent sur les autres.

La centralisation administrative fait partie des distorsions causées par les autorités qui peuvent influencer, de façon plus subtile, sur le choix de nouveaux sites de production. Le dispositif réglementaire, en particulier les règles applicables aux licences d'importation et d'exportation et aux marchés financiers, influent sur l'activité des entreprises. Les services de l'administration centrale aiment contrôler étroitement la procédure d'octroi de licences ou de prêts. Toutefois, un système excessivement centralisé dans ce domaine fausse les choix d'implantation des centres de production. Les producteurs ont tendance à s'installer dans la capitale et dans les autres centres administratifs pour être en mesure d'accomplir efficacement les formalités²³. Au début des années 80, l'Indonésie a libéralisé ses marchés de capitaux et de l'import-export, offrant de nouvelles opportunités aux petites et moyennes entreprises. Les fonctions administratives sont cependant restées très centralisées, et la concentration de petites et moyennes entreprises dans les grandes zones métropolitaines a augmenté²⁴.

Le bilan négatif des efforts déployés par les pouvoirs publics pour empêcher l'exode rural ou pour influencer sur la carte de la croissance urbaine débouche sur une conclusion simple : l'État n'a pas vocation à décider où les ménages et les entreprises doivent s'installer. Les autorités nationales peuvent jouer un rôle plus utile en s'employant à créer des conditions propices à la croissance économique indépendamment de l'emplacement considéré. Les politiques macroéconomiques qui favorisent la stabilité des prix et le cadre institutionnel qui permet aux entreprises comme aux ménages de conclure des contrats sont sans doute les facteurs les plus importants pour créer un environnement propice à la croissance, et les autorités nationales peuvent jouer un rôle en ce sens²⁵. En ce qui concerne les lieux d'implantation, la politique gouvernementale devrait idéalement consister à créer les conditions d'une concurrence loyale en plaçant les grandes villes, les petites villes et les zones rurales sur un pied d'égalité.

Pour cela, il ne suffit cependant pas de supprimer subventions et avantages fiscaux. De nombreuses décisions gouvernementales ont des conséquences inévitables au niveau de l'aménagement du territoire, en particulier celles qui concernent la localisation des grands équipements publics, des bases militaires et des entreprises publiques. À mesure que l'urbanisation progresse dans un pays, les investissements dans les infrastructures publiques doivent suivre. Les producteurs industriels installés dans des villes éloignées ou en milieu rural ont besoin de télécommunications interrégionales, de routes et d'électricité pour pouvoir être compétitifs, acheminer leurs produits vers les grands marchés et communiquer avec les acheteurs et les vendeurs. Les autorités nationales jouent un rôle clé car elles déterminent si ces investissements sont effectués, et à quel moment. Par crainte de la concurrence, des entreprises publiques centralisées ou des firmes bien établies risquent toutefois de s'opposer à ce que des investissements soient consacrés à des infrastructures situées à l'intérieur du pays. De même, l'administration centrale peut ne pas comprendre les besoins des régions de l'intérieur. En Corée, la décentralisation économique n'a été engagée, à la fin des années 80, que lorsque le gouvernement eut investi massivement dans les télécommunications et les transports des régions situées en dehors des centres urbains et rendu leur autonomie aux administrations locales.

En principe, une administration centralisée peut établir des rapports de force équitables pour le choix des sites mais, dans la pratique, pour résister aux pressions visant à concentrer les investissements dans les villes principales, il faut qu'il existe des mécanismes institutionnels permettant aux autres régions de participer au processus d'affectation des ressources. Comme on l'a vu au chapitre 5, l'administration centrale est aujourd'hui en butte à des forces poussant à une décentralisation du pouvoir de décision et des ressources au profit des collectivités territoriales. Dans un système décentralisé, le rôle de l'État en matière de développement urbain ne consiste plus à éliminer les distorsions spatiales qui existaient dans le mode de gestion centralisée de répartition des investissements. Son rôle consiste en fait à fournir la structure institutionnelle permettant d'assurer la décentralisation et la coordination voulues entre tous les échelons de l'administration.

Politiques locales au service de la croissance économique des zones urbaines

Si les villes souhaitent tirer parti du phénomène d'agglomération, elles doivent offrir un cadre efficace

et attrayant à l'activité économique. Nous examinerons ici essentiellement trois éléments intersectoriels de cette stratégie : le financement des investissements d'infrastructure, la politique d'aménagement du territoire et l'esprit d'initiative des municipalités. Nous analyserons au chapitre 7 les politiques propres aux secteurs de l'eau, de l'assainissement et du logement.

Financement des biens d'équipement

Les villes doivent investir dans les infrastructures si elles veulent assurer les services de base nécessaires à la croissance économique. Le besoin d'investissement sera particulièrement fort pendant la révolution urbaine que connaît un pays, à savoir les années pendant lesquelles l'exode rural provoque un accroissement rapide de la population urbaine. Au cours des dernières décennies, la croissance des zones urbaines s'est accompagnée d'une envolée des dépenses d'infrastructure. Pour absorber les 2,4 milliards de nouveaux citoyens prévus au cours des 30 prochaines années, il faudra consacrer de nouveaux investissements au logement, à l'eau et à l'assainissement, aux transports, à l'électricité et aux télécommunications. Ces investissements d'infrastructure indispensables viennent s'ajouter à tous ceux dont l'absence constitue déjà un grave problème dans les grandes villes du monde. Rien que pour approvisionner en eau l'ensemble de la population des villes des pays en développement et assurer les services d'assainissement correspondants, il en coûtera près de 5 % du PIB de ces pays²⁶.

Faire appel au secteur public ou au secteur privé ? Le financement des investissements nécessaires n'a pas besoin d'être assuré en totalité par l'État, car plusieurs autres sources de financement sont envisageables. Le logement, qui représente environ 30 % de la formation de capital brut dans beaucoup de pays pauvres (y compris les coûts internes de viabilisation), fait souvent l'objet d'un financement privé²⁷. Dans les pays industriels, les promoteurs sont souvent tenus de fournir l'infrastructure d'accompagnement. Ces coûts sont incorporés dans le prix total des logements et sont, au bout du compte, financés au moyen du marché hypothécaire. Dans les pays en développement, les familles pauvres et les ménages à faible revenu doivent financer leur logement à l'aide de leurs revenus courants, l'agrandissant et l'équipant dans la mesure de leurs moyens. Dans les deux cas, le capital est mobilisé et réparti sans intervention de l'État. Le secteur privé peut également financer les coûts hors installation d'électricité, d'eau et de télécommunications. En fait, les

entreprises privées signent de plus en plus souvent des contrats pour la mise en place de ce type d'infrastructure, dans le cadre desquels elles acceptent fréquemment de financer l'expansion ou la modernisation futures des réseaux.

Il n'empêche que l'on aura encore besoin d'infrastructures financées par l'État. Dans le cas de la voirie, le recouvrement des coûts est difficile et, dans celui des infrastructures sociales, il n'est pas souhaitable. De récentes estimations concernant l'Inde indiquent que les investissements urbains nécessiteront des investissements publics représentant près de 2 % du PIB, bien que la part des infrastructures financée par le secteur privé soit censée passer de 25 % aujourd'hui à 45 % en 2006.

Faire appel à l'administration centrale ou aux collectivités locales ? Dans la plupart des pays en développement, c'est l'État qui mobilise les ressources nécessaires aux infrastructures publiques grâce à l'impôt et à des emprunts nationaux, aux systèmes d'épargne forcée, aux emprunts extérieurs et à l'aide des bailleurs de fonds. Ces fonds sont dépensés directement par les ministères ou les entreprises publiques. Mais les forces poussant à la décentralisation modifient ce schéma en permettant aux responsables politiques des autres échelons territoriaux de prendre des décisions en matière d'investissement. Il existe de bonnes raisons économiques de transférer au niveau infranational ces décisions relatives aux investissements d'infrastructure. Les dépenses déterminées au niveau central peuvent donner lieu à une répartition arbitraire entre les villes et avoir tendance à dissocier l'investissement, le fonctionnement et l'entretien²⁸. En revanche, les municipalités qui ont la haute main sur les décisions relatives aux investissements peuvent répondre aux priorités locales. Les pays à revenu élevé ont apparemment jugé cet argument convaincant. La part de l'État dans les dépenses publiques d'équipement est généralement inférieure à 50 % dans les pays au PIB par habitant supérieur à 5 000 dollars. Lorsque le PIB par habitant augmente, on constate généralement une diminution de la part des dépenses consacrée par l'État aux investissements publics (figure 6.4).

Les collectivités locales peuvent, sur le plan financier, assumer de plusieurs façons leurs nouvelles responsabilités. Les taxes d'équipement, les redevances de raccordement et le produit des impôts locaux constituent autant de ressources susceptibles de financer des investissements²⁹. Bien que ces ressources puissent contribuer largement à ce financement, en particulier dans les villes se développant lentement, elles risquent

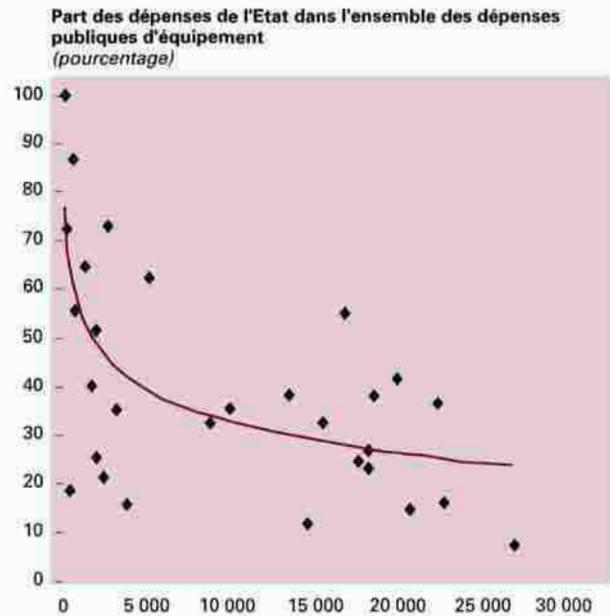
de ne pas être suffisantes pour financer tous les investissements d'infrastructure au plus fort de la révolution urbaine. Dans ce cas, le recours à l'emprunt peut être nécessaire et financièrement justifié. Les routes, les écoles et les oléoducs ont une longue durée de vie utile, et l'emprunt permet d'en étaler le coût sur toute cette durée. Mais de quelles options les collectivités locales disposent-elles pour emprunter ? Si l'on regarde ce qui se passe dans les pays industriels, il en existe deux : les obligations municipales et les fonds municipaux.

Obligations municipales. Aux États-Unis et au Canada, les collectivités locales font appel au marché obligataire. Le montant des obligations qu'elles émettent dans ces deux pays dépasse maintenant 7 400 milliards de dollars³⁰. Le financement obligataire est possible dans ces deux pays parce que ceux-ci disposent de marchés financiers bien développés et que, du fait de la stabilité macroéconomique qui les caractérise, les investisseurs privés sont disposés à prendre les engagements financiers à long terme que nécessitent les investissements d'infrastructure. Les investisseurs connaissent les lois et les procédures applicables au défaut de paiement et aux faillites, et celles-ci leur inspirent confiance. Les règles de publicité de l'information du public et les intermédiaires du marché (tels que les organismes de notation ou d'assurance des opérations sur obligations) aident les investisseurs à se renseigner sur le risque que comportent leurs investissements. De plus, les collectivités locales disposent tout à la fois des antécédents financiers et de l'autonomie de fonctionnement qui leur permettent de s'adapter à l'évolution de leur situation, plutôt que de manquer purement et simplement à leurs obligations.

Dans beaucoup de pays en développement, ces conditions sont rarement remplies. Une instabilité macroéconomique chronique rend les engagements financiers à long terme extrêmement risqués. L'information sur les emprunteurs potentiels est peu fiable. Le cadre juridique nécessaire pour donner aux investisseurs une possibilité de recours en cas de défaut de paiement n'est pas suffisamment développé et, dans bien des cas, il n'a pas été soumis à l'épreuve des faits. Les autorités municipales de ces pays suscitent — souvent à juste titre — la méfiance des prêteurs, parce qu'elles ne disposent pas de l'autonomie nécessaire pour augmenter leurs recettes ou réduire leurs dépenses, de personnel notamment. De plus, elles n'ont souvent pas la crédibilité politique voulue pour respecter des obligations financières à long terme. Dans ces conditions, même s'il existe une

Figure 6.4

À mesure qu'un pays se développe, la part des dépenses de l'État dans les investissements publics diminue



Note : Échantillon comprenant tous les pays industriels et les pays en développement pour lesquels il a été possible de calculer la part des dépenses de l'État dans l'ensemble des investissements publics au milieu des années 80 et 90.

Source : FMI, *Annuaire de statistiques des finances publiques*, 1998 ; Banque mondiale, *World Development Indicators*, 1998.

offre de capitaux privés à long terme, les collectivités locales ne peuvent généralement pas les emprunter et, lorsqu'elles y parviennent, c'est à un taux d'intérêt très élevé.

Malgré ces faiblesses, un marché des obligations municipales est en train de naître dans un grand nombre de pays en développement. En Amérique latine, 52 municipalités et provinces ont ainsi accédé aux marchés financiers entre 1991 et 1998³¹. En Asie, le marché des obligations émises par des collectivités locales est estimé à 477 milliards de dollars. En République tchèque, toutes les villes de plus de 100 000 habitants ont lancé des emprunts obligataires, ce qui permet aux municipalités de ce pays de continuer à consacrer plus de 38 % de leur budget à l'investissement, malgré des coupes sombres dans les transferts de l'État. Standard and Poor a donné à Prague et à Ostrava la cote « A » pour leurs émissions d'obligation en devises. L'Afrique du Sud, la Pologne, la Russie et la Turquie ont elles aussi un marché obligataire de ce type.

L'apparition de marchés des obligations émises par des collectivités locales s'est jusqu'à maintenant soldée par des résultats médiocres. Tout comme sur le marché obligataire américain au XIX^e siècle, les premières années ont été marquées par des défauts de paiement. Ankara et Istanbul ont failli à leurs engagements, tout comme de nombreux États brésiliens, auxquels l'État a parfois dû se substituer (voir l'étude de cas sur le Brésil au chapitre 8). Les pouvoirs publics prennent toutefois des mesures destinées à gagner la confiance des investisseurs. C'est ainsi que la Pologne envisage tout à la fois une législation relative aux faillites des municipalités et des restrictions au volume de la dette des collectivités territoriales.

Caisses et fonds municipaux. Les caisses municipales ou les fonds de développement municipal (FDM) constituent l'autre source de financement à long terme dans les pays industriels. Ces instruments donnent depuis longtemps d'excellents résultats en Europe occidentale. Les FDM européens (Crédit Local de France, Banco de Crédito local en Espagne et Public Works Loans Board au Royaume-Uni) doivent leur création au peu d'empressement des marchés financiers privés à accorder des crédits à long terme aux petites municipalités. Les premières années, ces fonds ont souvent été financés par l'État, qui utilisait en fait la qualité de sa signature pour mobiliser des fonds à des conditions favorables sur les marchés financiers et les rétrocéder aux municipalités par le biais des FDM. Plus récemment, ces instruments ont fait leur apparition dans l'ensemble du monde en développement.

Dans le cadre d'un FDM, l'État assume le risque ultime d'un défaut de paiement de la part des municipalités. Dans certains pays, il a fait face à ce risque en se comportant en investisseur diligent, appliquant des normes de prêt prudentes et des échéanciers d'amortissement rigoureux. À défaut d'une telle prudence, les défaillances sont fréquentes. La participation du secteur privé peut inciter l'État à adopter un tel comportement. Ainsi, dans le cadre du programme FINDETER de Colombie, ce sont des banques privées qui octroient la totalité des prêts aux municipalités et supportent pleinement le risque d'un défaut de paiement, le rôle de l'État, qui fait office de banque de second rang, se limitant à la fourniture de liquidités sans assumer de risque. L'État ne court donc que le risque de voir l'établissement prêteur faire lui-même faillite. La République tchèque applique un programme reposant sur des principes similaires³². Et, en Europe, beaucoup de FDM européens font maintenant appel au marché

pour financer leurs opérations et sont en cours de privatisation.

Entre l'emprunt obligataire et le FDM, c'est la situation propre au pays qui décidera de la formule la mieux adaptée. Il est d'ailleurs possible de faire simultanément appel aux deux, comme au Royaume-Uni. Le problème n'est pas de choisir entre l'une ou l'autre, mais plutôt de créer un environnement qui fera des collectivités locales des emprunteurs dignes de confiance. Un tel environnement se caractérise par la stabilité macroéconomique, l'existence d'un cadre juridique définissant les droits et les recours des prêteurs et des emprunteurs, et la présence d'une réserve d'emprunteurs solvables. C'est surtout sur le cadre juridique régissant les emprunts des municipalités, notamment en cas de faillite, que le gouvernement doit se pencher. L'État doit prendre les mesures nécessaires pour ne pas être contraint de renflouer les collectivités en difficulté (voir chapitre 5). Il doit enfin jouer son rôle pour rendre les municipalités plus solvables, en fiabilisant ses transferts, en limitant leurs obligations de dépenses sans son financement et en assouplissant les autres règles qui réduisent leur marge de manœuvre dans les choix budgétaires.

Pour leur part, les collectivités locales peuvent devenir des emprunteurs plus rassurants si elles adoptent des règles de comptabilité, d'audit et de publicité de l'information compatibles avec les normes internationales. Elles peuvent également apporter des garanties plus solides en permettant à l'État de déduire directement de ses transferts les versements qu'elles doivent faire au titre du service de la dette ou en recourant à une taxe spécifique ou à une autre source de recettes fiscales pour honorer leurs engagements. Les contrats de prêt peuvent préciser qu'il s'agit d'une dette privilégiée, interdire de nouveaux emprunts garantis par la même source de recettes jusqu'à l'amortissement de la dette, ou être assortis de ces deux clauses. Les mesures concrètes sont cependant plus convaincantes que les mots. La meilleure garantie que les collectivités locales peuvent offrir à des prêteurs potentiels, ce sont d'excellents antécédents en matière de crédit³³.

Aménagement du territoire urbain

Les entreprises et les ménages doivent être en mesure de décider de façon judicieuse où s'installer dans une ville. La liberté de mouvement ou son absence influent profondément sur la croissance économique des zones urbaines. Par définition, les économies d'agglomération impliquent la proximité des entreprises les unes par rapport aux autres, et celle des

ménages par rapport à leur lieu de travail. La répartition rationnelle des uns et des autres dans l'espace implique l'existence d'un marché immobilier dynamique sur lequel le prix du terrain reflète la valeur économique des différents emplacements (encadré 6.5).

Les autorités réglementent de plusieurs façons le fonctionnement des marchés fonciers. La méthode la

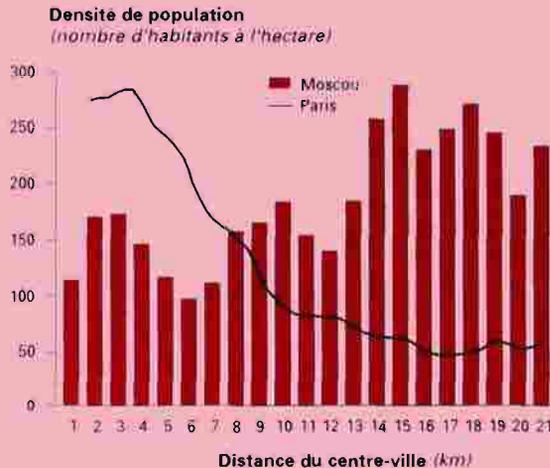
plus extrême consiste à interdire tout marché immobilier et à prendre par décret les décisions relatives au choix des sites. Les villes de l'ex-Union soviétique et d'Europe de l'Est ont été aménagées de cette manière. Dans les pays à économie de marché, le zonage est le mécanisme le plus courant pour contrôler l'occupation des sols. En règle générale, il sert à

Encadré 6.5

La structure urbaine et les marchés fonciers

Dans la plupart des villes du monde, l'activité économique est répartie dans l'espace selon un même schéma. Elle est généralement concentrée autour du cœur de l'agglomération et diminue à mesure que l'on s'en éloigne. L'activité des entreprises à vocation commerciale est regroupée dans les gratte-ciel du centre-ville pour profiter des économies d'échelle (résultant du partage de l'information et de ses retombées) et des faibles coûts de transaction et de transport. Les réseaux de transports en commun et les services d'utilité publique fonctionnent également de façon plus efficace dans les zones à forte densité. Certains ménages, en

À Paris, la densité de population diminue à mesure que l'on s'éloigne du centre-ville ; à Moscou, elle augmente



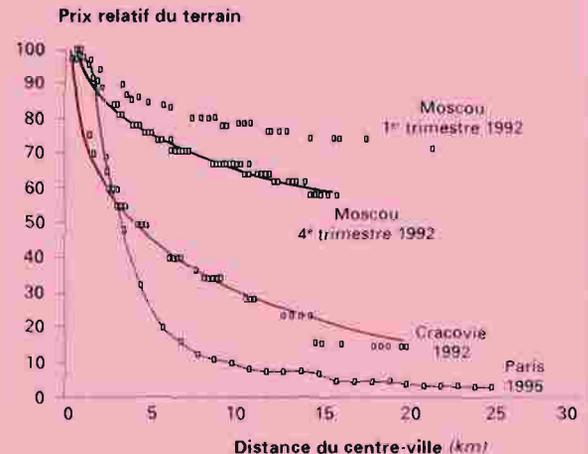
Source : Bertaud et Renaud, 1997.

particulier sans enfants, habitent dans de grands immeubles près du centre pour vivre à proximité de leur travail et des loisirs qu'offrent ces quartiers. Le prix du terrain est fonction de la densité urbaine, diminuant à mesure que l'on s'éloigne du centre-ville. La cherté des terrains à proximité du centre est liée aux nombreux avantages de la vie dans cette zone ainsi qu'à la demande correspondante de bureaux, de logements et de commerces de détail. A quelque distance de là, les prix baissent, car les économies d'échelle sont plus réduites et les temps de trajet plus longs. Les forces du

marché ont ainsi tendance à structurer la ville en fonction d'une utilisation efficace de l'espace, c'est-à-dire selon un schéma dans lequel l'intensité d'occupation décroît avec l'éloignement du centre-ville (en l'absence d'obstacles géographiques).

À Paris, la densité de population diminue régulièrement à mesure que l'on s'écarte du centre, et le prix du terrain reflète cette tendance. En revanche, Moscou semble faire exception à la règle, avec une courbe de densité qui monte avec la distance. Il est vrai que cette situation ne résulte pas des forces du marché mais est l'héritage d'une planification qui ne reconnaissait ni la valeur des emplacements centraux, ni la demande correspondante.

Le prix du terrain à Moscou et Cracovie commence à se rapprocher de celui des villes « occidentales »



Source : Bertaud et Renaud, 1997.

La libre fixation des prix modifiera probablement le mode d'occupation des sols dans les villes des ex-pays socialistes. L'inclinaison de la courbe des prix fonciers à Moscou, faible au premier trimestre de 1992, avait commencé à s'accroître deux trimestres plus tard. À Cracovie, où la libéralisation du marché foncier était intervenue un peu plus tôt, la courbe des prix est beaucoup plus pentue. Avec le libre jeu des forces du marché, la courbe de densité de ces deux villes se rapprochera probablement de celle des villes du reste du monde où l'activité économique, par souci d'efficacité, se concentre au cœur de la cité.

fixer l'usage — résidentiel, commercial (entreprises et détaillants), industriel ou mixte — des terrains situés dans les différentes parties de la ville. Il permet aussi de réguler l'intensité d'utilisation en imposant des limites maximum et minimum à la superficie des terrains, à la surface au sol ou à l'emprise des structures. Le zonage a pour but d'assurer la coordination entre la configuration de l'espace privé et le domaine public, où se trouvent les routes et les ports, notamment. Il vise à minimiser les externalités des diverses utilisations, par exemple en veillant à ce que les décharges publiques soient aménagées à bonne distance des zones d'habitation.

Toutefois, même le zonage peut être une forme de réglementation excessive. Si les industries manufacturières sont trop éloignées des zones d'habitation, les trajets deviennent difficiles et coûteux pour les ouvriers. Des normes trop strictes appliquées à l'aménagement des zones d'habitation poussent le coût des logements à la hausse et contraignent les ménages à faible revenu à s'installer loin de leur lieu de travail. Le zonage peut également être trop lent à évoluer. Les villes bougent, mais le remaniement des plans d'occupation des sols peut prendre du temps. Ainsi, au milieu des années 70, la Malaisie a adopté la loi sur l'aménagement du territoire (Town and Country Planning Act) en vigueur en Grande-Bretagne, imposant ainsi à une économie en pleine expansion un système de planification rigide mis au point pour un pays à croissance lente. L'effet a été immédiat. L'offre de logements à Kuala Lumpur a perdu toute élasticité, et les prix immobiliers ont augmenté deux à trois fois plus rapidement que le taux de croissance économique, atteignant un niveau de cinq à six fois supérieur au revenu annuel moyen. À Bangkok, où les règles de zonage sont plus souples, le prix des logements ne représente que deux à trois fois le revenu annuel moyen³⁴.

L'administration influe également sur l'emplacement de l'activité économique par le contrôle qu'elle exerce sur le domaine public et les réseaux de transports en commun. Non moins de la moitié des terrains en ville sont situés dans le domaine public, notamment les routes, la voirie, les trottoirs, les parcs, de même que ceux qui abritent les installations et bâtiments publics. La façon dont l'administration choisit d'utiliser les terrains urbains qui lui appartiennent détermine la configuration d'une ville : l'implantation de son activité économique, ses encombrements, la densité et la répartition de sa population, et la façon dont elle est appelée à se développer. Les zones urbaines se développent par l'addition progressive d'axes de transit et de rocade

qui permettent à l'activité économique de se propager en cercles plus ou moins concentriques. Si l'on ne développe pas les réseaux de transports, le déplacement des personnes et des entreprises du centre vers la banlieue se trouve retardé, ce qui rend la densité de population excessive au cœur de la ville, où les conditions de vie sont médiocres et où le prix du terrain et les coûts salariaux ne sont plus compétitifs. Lorsque Djakarta a finalement construit des routes à péage pour desservir les campagnes environnantes à la fin des années 80, la densité de population dans le centre-ville est tombée de 42 000 habitants au kilomètre carré en 1980 à 30 000 en 1990. Dans l'intervalle, les banlieues de Djakarta, où les coûts salariaux étaient inférieurs de 25 % à ceux du centre, ont vu leur part des emplois du secteur manufacturier structuré de l'aire métropolitaine passer de 44 % en 1985 à 65 % en 1993.

Les autorités influent d'une troisième façon sur l'efficacité de l'aménagement urbain : par leur rôle de dépositaire des titres de propriété foncière. Pour fonctionner efficacement, le marché foncier doit pouvoir s'appuyer sur un régime de propriété bien défini et sur un cadastre fiable pour que les droits de propriété soient clairement établis et que toutes les transactions soient enregistrées. Dans le cas contraire, les opérations privées d'aménagement et de réaménagement se trouvent compromises, car les promoteurs et les particuliers ne peuvent réaliser les gains escomptés par la mise en valeur d'un terrain. Lorsqu'il existe, dans une ville, un secteur informel où le régime d'occupation des sols n'est pas clairement défini, les projets de rénovation deviennent encore plus difficiles à réaliser. Enfin, les urbanistes ont besoin d'informations à jour sur l'occupation des sols et les transactions foncières pour pouvoir concevoir et appliquer des plans d'aménagement efficaces.

Les municipalités et la promotion des entreprises

En 1996, de hauts responsables de l'État indien du Gujarat se sont rendus au Forum économique mondial et ont cherché à s'assurer les faveurs du président-directeur général de General Motors pour le convaincre que leur région se prêtait à l'installation d'une usine. Au début de 1980, deux États des États-Unis entretenaient une mission commerciale à l'étranger ; à la fin des années 80, ils étaient 40. Aujourd'hui, ils sont plus nombreux à avoir une représentation commerciale à Tokyo qu'à Washington³⁵. Dans un monde marqué par une accélération de l'intégration des économies et de l'urbanisation, les collectivités territoriales tentent de se faire connaître à l'étranger pour ouvrir des possibili-

tés d'innovation et de coopération. Les municipalités peuvent-elles devenir des intermédiaires stratégiques influant sur la position de leur ville — et même sur celle de leur pays — dans la hiérarchie des villes du monde? Avec la préparation et l'aide voulues, il semble que oui (encadré 6.6).

Certains prétendent que les villes ont besoin de ce type de dynamisme de la part de leurs municipalités pour saisir les nouvelles opportunités offertes par la mondialisation et la localisation et pour relever les défis qui en résultent. Mais d'autres craignent, en revanche, qu'une intensification de la concurrence dans une même région n'amène les villes à se lancer dans une course dont elles ne peuvent sortir gagnantes, les municipalités cherchant à attirer à grand prix des investisseurs sans attaches particulières et contraignant les autres collectivités à surenchérir. Cette forme d'assistanat à l'investissement coûterait plusieurs milliards de dollars par an aux États-Unis, où un très grand nombre d'États et de villes accordent des aides massives qui débouchent

rarement sur la création d'emplois. À Philadelphie (Pennsylvanie), la ville et l'État ont versé 426 millions de dollars à la plus grosse société européenne de chantier naval rien que pour préserver des emplois existants. Dans l'Ohio, une municipalité a dépensé 156 000 dollars pour chacun des 180 emplois qu'une usine General Motors avait créés.

Un argument avancé pour justifier ces aides financières est celui de l'industrie naissante ou des économies d'échelle. En théorie, il faudrait en effet subventionner une activité industrielle jusqu'à ce qu'elle atteigne localement une échelle suffisante pour être viable. Mais, si toutes les villes d'une région raisonnent ainsi et commencent à offrir des subventions exorbitantes, elles risquent fort de finir avec la même base industrielle que si elles n'avaient proposé aucune aide. Une solution qui saute aux yeux est celle d'un accord national d'harmonisation ou de plafonnement de ces subsides. Bien que les accords de ce genre soient rares, les réactions défavorables qu'ont récemment suscitées ces subventions aux

Encadré 6.6

Les leçons tirées du régionalisme et du développement économique local en Europe

Les années 80 ont vu l'abandon — tout au moins en Europe — des politiques industrielles décidées par l'État et de leur pendant en matière d'aménagement du territoire, les programmes de développement économique régional. Au début des années 90, les politiques industrielles nationales n'avaient plus cours en Europe, et rares étaient les pays qui appliquaient encore des politiques régionales définies par l'État.

Deux facteurs expliquent cette évolution. Tout d'abord, les plans régionaux imposés d'en haut avaient la réputation de privilégier les entreprises industrielles en difficulté. Ensuite, les autorités régionales étaient hostiles aux politiques qui, décidées au niveau national, organisaient la vie économique sur leur territoire, se plaignant du manque de consultation des administrations locales. Cette situation a conduit à une diminution des dépenses consacrées aux initiatives de développement local, avec en contrepartie une participation accrue des régions aux décisions concernant l'utilisation de ces ressources.

Le rôle élargi des régions dans les opérations de développement a effectivement entraîné des surenchères pour attirer les entreprises, mais il s'est également traduit par des progrès au plan stratégique. L'Irlande constitue un bon exemple de cette tendance nouvelle. Le programme irlandais a été conçu dans le sillage de la crise économique qu'a connue le pays au milieu des années 80, caractérisée par un fort chômage de longue durée et les plaies sociales qui en résultent. Les efforts déployés par les autorités nationales pour faire face à la crise étaient manifestement sans effet, et les contraintes budgétaires rendaient indispensable une remise à plat de la politique sociale.

De ce dilemme est né le nouveau « partenariat social » qui a vu la création de centres locaux d'aide aux chômeurs, gérés par des commissions composées de représentants des collectivités locales, des organismes de formation et

du cabinet du Premier ministre. Ces centres ont permis de mieux cibler l'aide sociale sur les plus démunis, libérant ainsi des ressources pour développer l'économie. Ces centres ont été renforcés par la promotion de partenariats de proximité (une action similaire a été menée en zone rurale), qui visaient à rendre les entreprises plus compétitives en améliorant la capacité à l'emploi des résidents locaux. Enfin, avec le concours de l'Union européenne, le gouvernement a créé des commissions d'entreprises de comité qui ont appliqué des critères fixes à l'échelon national pour répartir localement les subventions entre les projets.

Malgré quelques points faibles, les partenariats irlandais sont généralement considérés comme une réussite. Les principales raisons en sont :

- Leur capacité à tirer directement parti des ressources locales, c'est-à-dire à mettre les compétences des hommes et femmes d'affaires de la région au service de la création d'entreprises et à demander aux chômeurs eux-mêmes de préparer des programmes ciblant les demandeurs d'emploi.
- Leur aptitude à adapter aux besoins locaux les objectifs et les ressources des organismes publics.
- Leur capacité à mieux cibler l'action de protection sociale et à la rendre ainsi moins coûteuse et plus efficace.

La réussite des partenariats locaux en Irlande tient en partie à ce qu'ils ont été conçus en période d'expansion économique. Mais elle prouve ainsi que les interventions programmées de façon concrète et judicieuse à l'échelon local et les partenariats créés entre les secteurs public et privé peuvent être couronnés de succès.

Source : Cooke et Morgan, 1998 ; Sabel, 1998.

États-Unis, et les débats sur le même sujet dans l'Union européenne pourraient les rendre plus courants.

Même en l'absence de mécanisme pour limiter ces incitations financières, les accords commerciaux internationaux en restreignent la portée³⁶. L'accord sur les subventions et les mesures compensatoires, conclu en 1993 dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), interdit les subsides locaux risquant de fausser le mouvement des importations sur les marchés intérieurs, ou des exportations des autres pays sur les marchés internationaux. Les subventions sont définies en fonction des avantages qu'elles comportent et de l'aire géographique ou de la branche d'activité qu'elles visent. Cet accord peut empêcher les collectivités locales de proposer des subventions à telle ou telle branche d'activité relevant de leur compétence territoriale ou d'offrir des avantages fiscaux pour attirer telle ou telle entreprise. En rattachant plus étroitement les économies locales à l'économie mondiale, la mondialisation peut rendre les accords commerciaux mieux à même de limiter cette forme d'assistanat. Des procès récents, comme celui qui a été intenté contre la province de Nouvelle-Écosse, au Canada, pour les incitations qu'elle a offertes à une fabrique de pneus, montrent comment l'accord du GATT a rendu les collectivités provinciales et locales vulnérables aux mesures de rétorsion prises par des pays étrangers.

Dans le débat sur les subsides à l'investissement, les responsables politiques tout comme le public n'ont que trop tendance à oublier que, bien souvent, les autorités locales n'ont pas pris sur les facteurs qui contribuent le plus au développement économique — c'est-à-dire les coûts de main-d'œuvre, les qualifications professionnelles, les ressources naturelles, le climat et le prix de l'énergie³⁷. Des enquêtes auprès des firmes indiquent que les chefs d'entreprise se soucient avant tout des coûts et des conditions d'exploitation. Vient ensuite la qualité de vie. Plus précisément, les frais de transport et les coûts salariaux sont généralement cités comme les facteurs les plus importants, suivis du tarif des services d'utilité publique et des charges correspondant à l'occupation des locaux. Parmi les services publics importants figurent les transports et le maintien de l'ordre. Les impôts ne jouent qu'un rôle marginal dans le choix entre des sites similaires³⁸. Les efforts de développement économique d'une municipalité devraient essentiellement viser à fournir efficacement les services dont elle est chargée et à réduire les for-

malités administratives et les réglementations excessives.

Il reste cependant un rôle que pourrait jouer une municipalité dynamique. Les efforts des autorités locales pour promouvoir le développement industriel peuvent être couronnés de succès et économiquement efficaces s'ils sont axés sur des politiques à spectre large visant à constituer une masse critique pour toute une branche d'activité, et non sur l'octroi d'avantages à telle ou telle entreprise. Les stratégies à l'échelon sectoriel ont plus de chances de faire la différence parce qu'elles regroupent des activités qui peuvent aboutir à des économies d'agglomération. C'est ainsi que les collectivités locales peuvent encourager la formation en prenant des dispositions adaptées à la situation économique et aux avantages comparatifs de la région. La France et l'Italie décentralisent actuellement l'enseignement professionnel en partant du principe que les collectivités locales sont le mieux à même de collaborer avec les entreprises et les syndicats locaux pour déterminer les besoins et former d'éventuels partenariats. Ces efforts sont facilités par des accords de formation professionnelle entre les collectivités locales, les employeurs et les syndicats. À Penang (Malaisie), le Penang Skills Development Center rassemble des représentants des entreprises, des États, des collectivités locales et de l'université pour faire en sorte que l'enseignement dispensé corresponde mieux aux compétences professionnelles que recherchent les principaux investisseurs de la région. De même, les Skill Development Councils de Karachi et Lahore (Pakistan), comprenant des représentants des autorités provinciales et de l'administration fédérale, du patronat et des travailleurs, sont des forums qui assurent efficacement la liaison entre les entreprises et les responsables de la formation³⁹.

Quelles sont les dispositions institutionnelles qui ont le plus de chances de déboucher sur des politiques de développement local efficaces ? Le leadership est important mais il peut émaner de nombreuses sources, tant privées que publiques⁴⁰. Une structure de dialogue, au sein de laquelle les acteurs privés et publics puissent échanger leurs points de vue et définir une stratégie ou un objectif commun pour une ville, est nécessaire. Elle doit s'appuyer sur une source d'informations commune (encadré 6.7). Les structures de dialogue et les dispositifs institutionnels varient d'une ville à l'autre, allant des chambres de commerce officielles à des commissions municipales ou à des commissions *ad hoc* plus informelles, organisées autour d'une même

Encadré 6.7**Connaître son économie ∇ l'importance des données économiques locales**

Pour décider si les règles qui régissent son fonctionnement sont appropriées, une ville doit nécessairement disposer de données fiables sur son économie et l'aménagement de son espace. Qu'il s'agisse des règles à appliquer ou à éliminer parce qu'elles favorisent ou, au contraire, freinent la croissance pendant la révolution urbaine, c'est là un principe qui reste immuable. Par exemple, l'aménagement de l'espace urbain que devrait refléter un plan d'occupation des sols est souvent occulté parce que le zonage résulte de négociations au coup par coup. Rares sont les villes qui disposent d'un schéma global d'utilisation de l'espace. Lorsque Cracovie a soumis à un examen d'ensemble toutes les composantes de son plan d'aménagement urbain, il est apparu que, contrairement à l'objectif déclaré qui était d'encourager l'émergence d'une ville compacte aux banlieues peu étendues, les contraintes en matière de destination des sols et la tendance à renforcer les modes existants d'occupation de l'espace allaient en fait à l'encontre du but recherché⁴¹.

Un travail d'analyse au niveau régional peut aider à déterminer les investissements d'infrastructure qui permettront de mieux intégrer les zones urbaines et non urbaines, de faciliter l'accès aux marchés intérieur et mondial, et de contribuer à la prospérité de la région. Ainsi, il ressort d'une analyse économique régionale que, pendant plus de 30 ans, les investissements effectués dans le delta du fleuve Sénégal ont été concentrés sur la riziculture car beaucoup croyaient y voir le moteur de la croissance de la zone. La culture du riz n'a toutefois jamais représenté plus de 4 % du produit local brut de la région, bien qu'elle ait absorbé une aide extérieure égale à trois fois ce montant dans les années 90. Dans le même temps, la capitale régionale — et la région — manquait de dynamisme car ni le port, ni l'infrastructure de transport n'avaient été suffisamment développés.

L'existence d'éléments factuels communs contribue à l'instauration d'un débat constructif sur le développement municipal et aide à dégager un consensus sur une stratégie de développement local. Sans une base de données commune, l'échange peut être décevant et stérile. Ainsi, lors d'une conférence organisée par la ville de Durban (Afrique du Sud) pour élaborer une stratégie de développement économique, tous les intervenants ont déclaré

avoir été gênés dans leur travail par le manque de données et avoir dû consacrer un temps précieux à recueillir des informations qui, souvent, se sont avérées périmées, incohérentes ou difficilement comparables. Il n'est donc pas étonnant qu'ils aient eu des difficultés à trouver un langage commun et à fixer des priorités intersectorielles⁴².

Dans la plupart des pays, l'information nécessaire existe déjà dans des recensements et des enquêtes, et la compilation des données ne demande pas un gros travail ni des ressources excessives. Par exemple, il a suffi d'un peu de temps et d'argent pour réunir les informations nécessaires à l'évaluation et à l'analyse des comptes régionaux dans plusieurs capitales d'Afrique de l'Ouest. Les données provenaient des bureaux nationaux du recensement, des services de promotion du commerce extérieur et d'enquêtes de base⁴³. Grâce aux technologies nouvelles, il est devenu plus facile et moins coûteux de traiter les données et de tirer les conséquences du résultat de ce travail pour l'aménagement urbain.

Si l'information existe, pourquoi est-il si difficile de se la procurer ? La plupart des villes possèdent un bureau chargé de la planification ou des services économiques locaux qui ont pour mission de rassembler et de traiter des données statistiques sur leur agglomération. Mais les éléments recueillis régulièrement à l'occasion d'enquêtes et de recensements nationaux ne sont généralement pas mis à leur disposition, du moins pas sous une forme permettant une exploitation facile. Les services locaux collectent aussi parfois des données de base sur la démographie et la production de la ville, mais cette information est transmise directement à la capitale sans être analysée sur place soit par manque de compétences ou de moyens, soit parce que les responsables municipaux ne l'exigent pas.

Le plus important est de mettre en place les mécanismes nécessaires pour que les stratégies de développement et les plans d'investissement locaux puissent s'appuyer sur des données fiables. À cette fin, les régions peuvent sous-traiter le travail d'analyse et de compilation des données ou bien établir des partenariats avec des services — universités locales, instituts nationaux de la statistique, chambres de commerce, instituts du commerce extérieur — qui peuvent aider à recueillir l'information nécessaire.

stratégie ou d'un même projet. Quelle qu'en soit la forme, ces structures doivent disposer des pouvoirs et des moyens nécessaires pour recueillir et analyser des données fiables sur l'économie locale.

• • •

Ce qui est bon pour l'économie d'un pays l'est pour celle de ses villes. Lorsque les conditions politiques, juridiques et macroéconomiques de la croissance sont réunies au niveau national, l'économie des villes a de

bonnes chances de se développer. Les autorités nationales ont tout intérêt à ne pas essayer de stopper ou d'orienter les migrations internes, car de telles mesures seraient inévitablement vouées à l'échec. Les collectivités locales peuvent faciliter la croissance économique urbaine sur leur territoire en investissant dans l'infrastructure primaire et en favorisant l'ouverture du marché foncier. Mais c'est avant tout en fournissant l'infrastructure de base et les services publics nécessaires pour créer un environnement attrayant pour les entreprises et les ménages qu'elles pourront promouvoir le développement de leur région.

Des villes vivables



ant qu'elle ménage l'environnement et qu'elle est compatible avec les impératifs sociaux, la croissance économique entraîne à la longue une amélioration du bien-être. Mais, pour améliorer les conditions de vie, les villes n'ont pas besoin d'attendre que le taux de croissance global finisse par faire sentir ses effets. Avec des politiques, des structures et des règles appropriées, de nombreux pays à faible revenu par habitant peuvent nettement améliorer le niveau des services offerts (figures 7.1 et 7.2). Dans les pays en développement où le PIB par habitant est relativement élevé, le pourcentage des ménages urbains ayant accès à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement (deux importants indices de qualité de vie dans les villes) est déjà appréciable. Parmi les pays moins avancés, l'accès à ces services ainsi qu'à des logements d'un coût abordable est très variable, certains étant de toute évidence bien mieux lotis que d'autres.

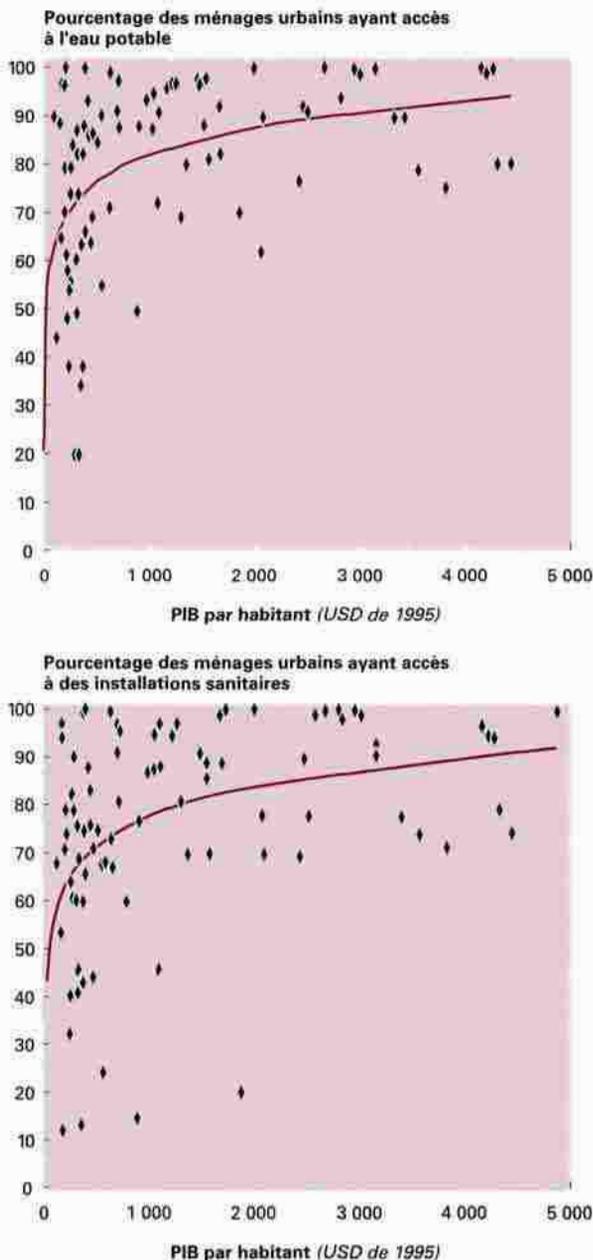
Depuis les années 50, c'est essentiellement le secteur public qui est censé fournir les infrastructures et services de base dans les pays en

développement. Ce modèle laisse toutefois beaucoup à désirer dans la plupart des pays en développement à faible revenu¹. Les lacunes du secteur public en matière de services sont comblées en grande partie par le secteur privé non réglementé et par les initiatives au niveau des populations — système remarquable qui a permis de fournir à un coût abordable des logements et des services à des millions de ménages urbains. Mais des actions de proximité non réglementées et isolées ne peuvent ouvrir la voie à des améliorations durables à l'échelon de toute une ville. Les villes doivent rejeter un modèle inefficace qui laisse les prestataires de services essentiels les plus dynamiques en dehors du système de planification et d'exécution, pour adopter un modèle qui les y associe dans le cadre de partenariats productifs. Cela implique manifestement une modification des règles du jeu de façon à faciliter les partenariats et à assurer les services selon des modalités qui sont axées sur la demande du public et y répondent.

Nous nous efforcerons ici de décrire comment les politiques, les structures et les règles voulues peu-

Figure 7.1

Même dans les pays à faible revenu, une part importante de la population peut avoir accès à des services minimums d'approvisionnement en eau et d'assainissement



Note : Les chiffres sur l'eau potable incluent les fontaines publiques dans un rayon de moins de 200 mètres et d'un débit suffisant pour satisfaire les besoins courants. Ceux sur les installations sanitaires correspondent au pourcentage de ménages urbains raccordés au tout-à-l'égout, équipés d'installations telles que des cabinets à fosse ou une fosse septique ou ayant accès à des toilettes collectives.
Source : Banque mondiale, *World Development Indicators*, 1999.

vent améliorer les conditions de vie des citoyens de pays à différents stades de développement économique. Nous examinerons tout d'abord les principaux problèmes liés au cadre de vie urbain, avant de faire un bref historique des services fournis (tant publics que privés). Il s'agira ici de déterminer pourquoi les services essentiels ne sont pas fournis efficacement par le secteur public dans les pays en développement. Nous nous pencherons ensuite sur le rôle des secteurs public et privé et sur les initiatives des groupes de proximité dans la prestation des services. Cette analyse s'inspire de l'expérience acquise récemment dans un certain nombre de domaines tels que le logement, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, les transports et la protection sociale. Il s'agit non pas de proposer des solutions techniques à des problèmes sectoriels, mais de montrer comment un cadre institutionnel fondé sur les partenariats, la participation et le partage de l'information et adapté à la demande laisse véritablement espérer une amélioration des conditions de vie en milieu urbain.

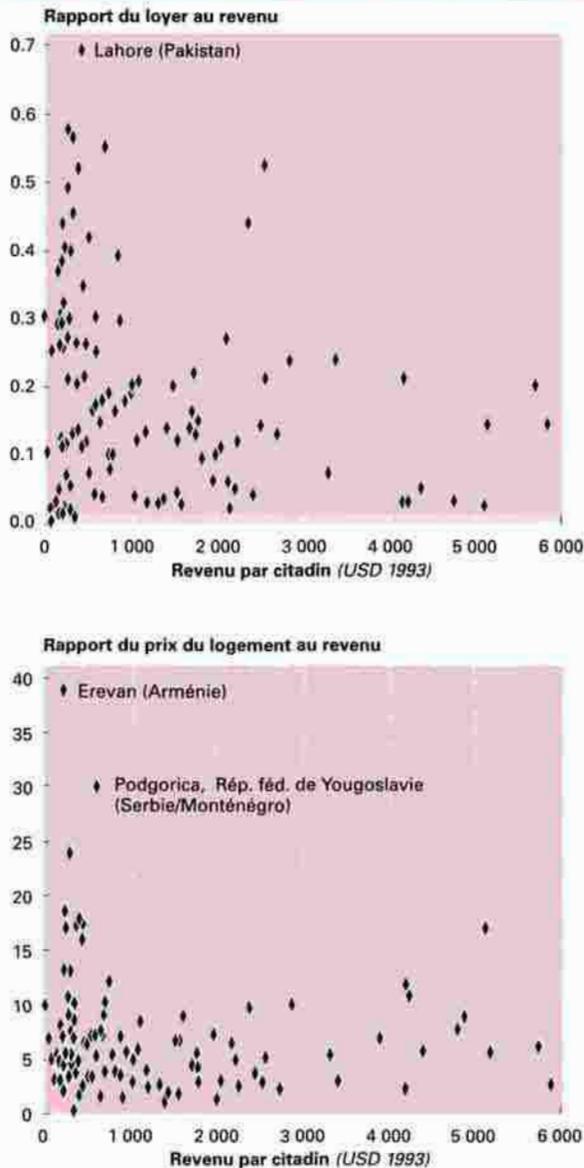
Face aux enjeux urbains du XXI^e siècle, les mesures et les règles les plus efficaces seront celles qui sauront tirer parti des opportunités qu'offrent la mondialisation et la localisation. La première peut stimuler la croissance économique tandis que la seconde, si elle se déroule bien, peut permettre à la population d'être le vecteur du changement et faire apparaître des mécanismes favorisant la transparence et la responsabilité dans les décisions prises par les pouvoirs publics. Pour les pays en développement prêts à les exploiter, ces possibilités peuvent avoir un impact durable sur la vie quotidienne de millions de ménages urbains.

L'aménagement urbain : ce qu'il reste à faire

Les villes offrent à leurs habitants des possibilités de promotion sociale qui font souvent défaut aux résidents des zones rurales, et c'est pourquoi elles attirent tant ces derniers². Mais les conditions de vie des nouveaux arrivants (ainsi que celles d'autres groupes sociaux marginalisés) restent souvent inacceptables, même si le cadre de vie des citoyens s'est amélioré depuis la Deuxième Guerre mondiale. Ainsi, pour rendre les villes plus vivables, il faut tout d'abord faire reculer la pauvreté et les inégalités, mais aussi créer un environnement urbain sain, lutter contre la criminalité et la violence, mettre en place un système de protection civile et rendre les services plus accessibles³.

Les villes succombent souvent sous le poids d'une croissance démographique qui les empêche de four-

Figure 7.2
Dans les pays à faible revenu, le coût du logement varie considérablement



Source : CNUEH, 1995.

nir des services de base suffisants. En 1994, au moins 220 millions de citoyens (soit 13 % de la population des villes du monde en développement) n'étaient pas approvisionnés en eau potable, et ils étaient près de deux fois plus nombreux à ne même pas avoir accès aux latrines les plus rudimentaires. Environ la moitié des ordures n'étaient pas ramassées et s'accumulaient dans les rues et dans les caniveaux, contribuant ainsi aux inondations et à la propagation des maladies. Les

effluents domestiques et industriels peu ou non traités étaient rejetés dans des cours d'eau, ce qui affectait la qualité de l'eau bien au-delà de la ville. La rivière La Paz, qui traverse la capitale de la Bolivie, est encore si polluée que la production horticole en amont s'en ressent⁴. À Manille, la rivière Pasig, à laquelle la ville devait sa végétation luxuriante, est maintenant morte du point de vue biologique⁵.

Le manque de services de base continue à affecter sérieusement la santé humaine. Des études épidémiologiques montrent qu'en améliorant l'accès à l'eau et aux installations de drainage et d'assainissement, on peut réduire de plus de 20 % l'incidence des maladies diarrhéiques⁶. Lorsque ces installations tombent en panne ou ne suffisent plus à répondre aux besoins d'une population toujours plus nombreuse, les risques pour la santé augmentent en raison d'une série de maladies transmises par l'eau, directement ou non (le paludisme et la dengue étant les plus redoutables). À tout moment, près de la moitié de la population urbaine des pays en développement souffre d'une ou plusieurs de ces maladies⁷. Les maladies véhiculées par l'air, telles que les infections respiratoires aiguës et la tuberculose, se propagent elles aussi plus rapidement dans les zones urbaines surpeuplées et insuffisamment ventilées (voir encadré 7).

La pollution atmosphérique, qui est étroitement liée à l'urbanisation et à l'industrialisation dans les pays en développement, nuit sérieusement à la santé des enfants comme à celle des adultes. Elle affecte tout particulièrement ceux qui souffrent déjà de malnutrition et qui sont atteints d'une maladie infectieuse, en réduisant leur résistance aux polluants chimiques. Pour la plupart des enfants des grandes villes des pays en développement, respirer l'air ambiant peut être aussi dangereux que fumer deux paquets de cigarettes par jour.

- À New Delhi, 10 à 12 % des enfants âgés de 5 à 16 ans souffrent d'asthme bronchique, et la pollution atmosphérique en est l'une des causes majeures⁸.
- Une étude de 1990 sur la pollution atmosphérique par le plomb à Bangkok a estimé que 30 000 à 70 000 enfants risquaient de perdre au moins 4 points de QI à cause des niveaux de plomb élevés, et que beaucoup d'autres risquaient de voir leur QI réduit dans de moindres proportions⁹.
- La Chine compte neuf des dix villes où les niveaux de particules totales en suspension sont les plus élevés. Des villes industrielles ou en voie d'industriali-

sation comme Jiaozou, Lanzhou, Taiyuan, Urumqi, Wanxian et Yichang enregistrent toutes des concentrations annuelles moyennes de plus de 500 microgrammes par mètre cube. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) fixe à moins de 100 microgrammes par mètre cube les niveaux de concentration acceptables¹⁰.

Les problèmes que posent les insuffisances des infrastructures ont un coût aussi bien économique qu'humain. À Djakarta, un pauvre paie généralement dix fois plus cher qu'un riche un litre d'eau salubre et souffre de deux à quatre fois plus souvent de gastro-entérite, de typhoïde et de paludisme¹¹. Le trafic étant de plus en plus intense dans les rues de la plupart des grandes villes des pays en développement, les coûts des encombrements augmentent. On estime que les pertes qui en résultent à Bangkok sont comprises entre 272 millions et 1 milliard de dollars par an, selon le mode de calcul de la valeur du temps perdu dans les embouteillages¹². À Séoul, cette perte est estimée à 154 millions de dollars¹³. Si la Chine continue à ignorer la pollution atmosphérique, les coûts liés aux problèmes de santé des citoyens exposés aux particules totales suspendues passeront de 32 milliards de dollars en 1995 à près de 98 milliards en 2020¹⁴.

Ce sont les pauvres qui souffrent le plus de ces problèmes. La pauvreté se déplace essentiellement vers les zones urbaines, mais les villes ne peuvent que partiellement remédier aux problèmes de redistribution des revenus, qui nécessitent souvent l'intervention de l'administration centrale. En moyenne, les indicateurs de santé montrent que les citoyens sont mieux lotis que les ruraux, mais les statistiques dissimulent des inégalités au sein de la population urbaine. Des données récentes laissent à penser que, dans beaucoup de villes en expansion, l'état de santé des pauvres est pire qu'en milieu rural. C'est ainsi qu'au Bangladesh, le taux observé de mortalité infantile dans les bidonvilles est plus élevé que dans les zones rurales (tableau 7.1)¹⁵. Plus de 1,1 milliard de personnes, toutes catégories sociales confondues, vivent dans des villes où le niveau de pollution atmosphérique dépasse les normes de l'OMS. Mais les citoyens pauvres sont généralement exposés à des sources supplémentaires de pollution de l'air dans les pièces inadaptées et mal ventilées où l'on fait la cuisine, et aussi à la pollution extérieure d'origine industrielle. Les quartiers pauvres des villes sont souvent situés à proximité des zones industrielles, soit parce que personne d'autre ne veut y habiter, soit parce que les plus démunis n'ont pas voix au chapitre lorsqu'il s'agit de décider du lieu d'implantation d'une usine¹⁶.

Tableau 7.1

Mortalité infantile au Bangladesh en 1990

(pour 1 000 naissances vivantes)

	National	Rural	Urbain	Bidonvilles (1991)
Total	94	97	71	134
Garçons	98	101	73	123
Filles	91	93	68	146

Source : Harpham et Tanner, 1995.

Les habitants des quartiers pauvres des grandes métropoles souffrent de façon disproportionnée de la criminalité et de la violence qui vont de pair avec la pauvreté et les inégalités¹⁷. Selon l'OMS, le coût des blessures dues à des violences représente au total près de 500 milliards de dollars par an en frais médicaux et pertes de productivité¹⁸. Les estimations des coûts sociaux liés à la criminalité et à la violence vont d'environ 2 % du PIB en Asie à 7,5 % en Amérique latine¹⁹.

Quels enseignements tirer ?

Depuis les années 50, c'est essentiellement le secteur public qui est chargé de planifier et d'assurer les services de base dans les pays en développement. Ce modèle n'est cependant pas parvenu à donner des résultats satisfaisants dans les pays à faible revenu. Certains estiment que l'État devrait cesser d'être le principal prestataire pour jouer plutôt un rôle de facilitateur, en confiant de plus en plus les services de base au secteur privé²⁰. Le secteur public assure cependant avec succès ce type de services dans les pays industriels depuis la fin du XIX^e siècle. Pourquoi l'État est-il efficace dans un cas et pas dans l'autre ?

Réforme de la gestion urbaine

Vers 1850, les villes d'Europe se heurtaient dans l'ensemble aux mêmes problèmes que ceux que connaissent aujourd'hui les villes des pays en développement. Des ruraux arrivaient chaque jour dans les zones urbaines, provoquant une augmentation si vertigineuse de la population que l'offre de services de base ne pouvait progresser au même rythme que la demande. En milieu urbain, le taux de mortalité était souvent beaucoup plus élevé que dans les zones rurales voisines, en partie à cause d'épidémies comme le choléra. Les fonctionnaires effectuant des enquêtes sur les épidémies les plus fréquentes attribuaient celles-ci au manque d'hygiène dans les quartiers où s'installaient les nouveaux arrivants. On a assisté ensuite à une révo-

lution de l'hygiène publique, les villes investissent massivement dans le logement ainsi que dans les réseaux d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de drainage. Les villes d'Amérique du Nord ont partagé l'expérience des villes d'Europe²¹.

Un grand facteur explique le succès de ces transformations. Les citoyens aisés ne pouvaient échapper aux effets de conditions de vie malsaines. Ainsi, même si les risques étaient bien plus grands dans les quartiers pauvres où se trouvaient un grand nombre de logements insalubres, les citoyens plus fortunés ne pouvaient ignorer la menace qui pesait sur leur propre bien-être²². Leur soutien, souvent dans le cadre de puissantes alliances politiques, a influé sur la répartition des ressources au niveau aussi bien national que local et a aidé à orienter les fonds publics vers les zones urbaines nécessitant des installations sanitaires appropriées.

Mais, au moment où les pays en développement ont commencé à connaître une urbanisation rapide, les progrès technologiques avaient modifié la situation et freiné la dynamique des mesures publiques, ce dont les citoyens pauvres ont été les premiers à faire les frais. Les progrès de la médecine, en particulier, ont rendu possible une protection contre la maladie. On a mis au point des groupes électrogènes portatifs et des pompes qui ont permis aux ménages de s'éclairer et d'être approvisionnés en eau. Plus récemment, les filtres et l'eau en bouteille ont aidé (ceux qui avaient les moyens de les acheter) à mieux supporter les insuffisances du réseau public. Des camions-vidangeurs et des fosses septiques permettent aux ménages de résoudre eux-mêmes leurs problèmes d'assainissement. La climatisation des habitations, des automobiles et des bureaux permet d'éviter les pires effets de la pollution atmosphérique. En habitant dans des enclaves urbaines ou en banlieue, et en prenant eux-mêmes des dispositions pour assurer leur sécurité, les riches se protègent en partie de la criminalité et de la violence. Et la médecine sait maintenant comment empêcher les maladies liées à la pauvreté de frapper la population urbaine tout entière. La capacité de subvenir à ses propres besoins et à ceux de sa famille immédiate et d'assurer sa sécurité est devenue un présupposé de la vie dans les villes modernes, ce qui n'incite guère à réclamer des changements bénéficiant à l'ensemble de la société. Les mesures individuelles donnent des résultats plus rapides et plus fiables, et elles sont plus facilement accessibles aux membres des groupes politiquement influents, qui sont précisément ceux qui réclamaient auparavant une action à plus grande échelle²³.

Du fait de ces changements, les villes du monde se divisent entre celles qui ont les moyens de répondre à leurs propres besoins et les autres. Les autorités municipales et les organismes publics s'occupent souvent d'une partie d'une ville et, dans le meilleur des cas, ils délaissent l'autre, ce qui ne fait que creuser le fossé qui les sépare. Cette interprétation de l'histoire urbaine est confirmée par plusieurs cas récents, dans lesquels une intervention concertée des pouvoirs publics n'a eu lieu que lorsque des externalités négatives se sont fait sentir en dehors des quartiers pauvres. D'importantes initiatives ont été prises à Calcutta en raison d'épidémies de choléra dans les années 50 et 60, et les réformes entreprises plus récemment à Surat et Ahmadabad, en Inde, ont fait suite à une épidémie de peste en 1994. Celle-ci a eu des répercussions économiques qui ne se sont pas limitées aux villes et ont même menacé le secteur touristique indien à l'échelon national. Ces mêmes organismes publics coupables d'avoir négligé leurs municipalités ont commencé rapidement à concentrer leur attention sur le ramassage des ordures. Leurs interventions ont fait de Surat la deuxième ville d'Inde par la propreté²⁴. De tels exemples amènent à conclure que l'absence de puissants groupes de pression politique favorables à une réforme de la gestion urbaine dans les pays en développement explique, au moins en partie, que les services assurés ne soient toujours pas satisfaisants²⁵.

Confier les services essentiels à des entreprises privées

À la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, en Angleterre et aux États-Unis, c'étaient essentiellement des entreprises privées qui assuraient l'approvisionnement en eau, en gaz et en électricité et qui s'occupaient également des canaux, des services de tramway et de la voirie. En 1890, 57 % des installations de distribution d'eau des États-Unis appartenaient à des sociétés privées. Les municipalités concluaient souvent des contrats à long terme avec ces entreprises, essentiellement pour des raisons financières, car elles manquaient de capitaux et les subventions de l'État étaient très limitées. À ce stade de développement urbain peu avancé, les structures de la demande étaient très variables (en particulier parmi les propriétaires à faible revenu, les locataires et les travailleurs à domicile) et l'on ne disposait pas encore de compteurs. Dans ces conditions, des prestataires privés spécialisés, connaissant très bien les quartiers et les clients, étaient mieux à même de répondre à la demande. Au début du XIX^e siècle, Londres avait déjà été approvisionnée depuis plus de

200 ans par des compagnies des eaux privées et elle en comptait huit à la fin du siècle²⁶.

À la longue, les gens se sont toutefois mis à critiquer le service privé²⁷, se plaignant essentiellement de l'absence de desserte des quartiers périphériques, des tarifs élevés, de la qualité médiocre des services assurés et de la corruption des hommes politiques. L'installation de toilettes équipées de chasses d'eau a fait augmenter le volume des effluents urbains polluant les réserves d'eau locales, et les entreprises privées se sont montrées peu enclines à investir dans des sources d'approvisionnement éloignées. À mesure que les techniques de lutte contre l'incendie ont évolué, nécessitant davantage d'eau à des pressions plus fortes, des désaccords sont apparus sur la question de savoir comment fournir l'eau nécessaire et qui en supporterait le coût²⁸. Les tribunaux ont eu du mal à venir à bout des problèmes juridiques complexes soulevés par ces différends²⁹.

En même temps, l'augmentation des revenus s'est accompagnée d'une homogénéité beaucoup plus grande de la demande de services pour l'eau, le gaz et l'électricité, et l'assainissement, ce qui a éliminé l'un des avantages que présentaient les petits fournisseurs spécialisés. Par ailleurs, ceux-ci ne pouvaient pas profiter des économies d'échelle que des services en réseau permettaient de réaliser grâce à un dispositif régional d'alimentation en eau, de réservoirs et d'installations centralisées de traitement des eaux usées. Pour toutes ces raisons, la façon dont les services essentiels allaient être fournis au XX^e siècle a profondément évolué. Des entités autonomes publiques ou semi-réglées se sont chargées de fournir des services de base dans des pays industriels tels que le Royaume-Uni et, dans une moindre mesure, les États-Unis.

Les prestataires de services privés font actuellement un retour remarqué dans les pays industriels. Le Royaume-Uni a entrepris des réformes de grande envergure dans les années 80, et un profond changement semble être en cours en Europe à mesure que des partenariats s'établissent entre les secteurs public et privé pour financer et exploiter des équipements d'infrastructure³⁰. Ces partenariats sont dus en partie à la compression des dépenses publiques imposée durant le processus qui a abouti à la création de l'euro, monnaie unique européenne. Mais, si l'Europe fait de plus en plus appel au secteur privé pour mettre en place des infrastructures, cela tient également aux progrès réalisés au niveau de la réglementation qui était très limitée à la fin du XIX^e siècle.

L'expérience de la France montre combien il est important, mais aussi difficile, de soumettre les prestataires de services de base à une réglementation. Dans ce pays, des services publics sont depuis longtemps assurés par le secteur privé. Le système décentralisé de concessions municipales élaboré en France au XX^e siècle, qui fait appel à la fois au secteur public et au secteur privé, s'est avéré très efficace, mais l'expérience de ce pays montre également qu'il s'agit d'un dispositif parfois difficile à appliquer et nécessitant de solides mécanismes de contrôle. Au milieu des années 90, des élus ont été soupçonnés de corruption à la suite de l'octroi de concessions d'eau³¹. Des différends sont apparus entre les municipalités et les concessionnaires, en partie du fait des incertitudes provoquées par les nombreuses modifications de la législation applicable au début des années 90, et aussi en raison du grand nombre de contrats défavorables négociés par des municipalités inexpérimentées. Aussi les partenariats entre les secteurs privé et public ont-ils perdu la faveur des élus. La situation est en train d'évoluer, deux unions de collectivités locales unissant en effet leurs efforts pour créer une association d'experts, Service public 2000, qui aidera les municipalités à négocier les contrats et à mettre au point une réglementation. En outre, plusieurs lois adoptées depuis 1995 exigent des concessionnaires une plus grande transparence, notamment en matière de publicité de l'information. Ces évolutions ont nettement amélioré la situation et redoré le blason du régime des concessions d'eau³².

L'expérience de Buenos Aires en matière de gestion des services urbains ressemble par certains aspects à celle de la France³³. À la fin du XIX^e siècle, des entreprises privées opérant sur un marché ouvert à la concurrence fournissaient la plus grande partie des équipements et des services essentiels, pour lesquels Buenos Aires n'avait rien à envier aux villes d'Europe. Mais, à la longue, les dirigeants politiques ont toutefois commencé à intervenir dans le processus réglementaire, ce qui a nui à la qualité des services et fourni, au milieu du XX^e siècle, un prétexte pour mettre en place un système de gestion publique centralisé. Mais le secteur public n'a pas été à la hauteur de la tâche. Les attentes des consommateurs locaux et les priorités des services d'utilité publique sous le contrôle de l'État fédéral sont devenues de plus en plus incompatibles et, une fois encore, la qualité du service en a pâti. En même temps, le nombre d'habitants non desservis a augmenté. Vers 1990, le gouvernement a remplacé les monopoles publics par des monopoles privés. Il est trop tôt pour

faire un bilan de cette dernière phase mais, pour que la prestation de services par des entreprises privées soit un succès, elle devra être soumise à une réglementation efficace. C'est là un point particulièrement important dans les pays en développement à faible revenu où les mécanismes réglementaires laissent encore à désirer.

La prestation des services dans les pays en développement

Dans les pays en développement, le secteur public a de larges attributions en ce qui concerne les zones urbaines. Dans beaucoup de villes, l'État possède la plupart des terrains. Il a souvent le monopole de nombreux services, en particulier de ceux qui nécessitent des réseaux physiques comme l'approvisionnement en eau, en gaz et en électricité, l'assainissement et les télécommunications. Dans ces domaines, son privilège est exclusif et la prestation de services par des entreprises privées est illégale. Dans d'autres domaines, tels que le logement, il fixe les normes et la réglementation.

Lorsque le secteur public s'acquitte bien de ces vastes responsabilités, le contrôle exclusif qu'il exerce, joint à sa gestion centralisée, peut théoriquement permettre des économies d'échelle pour les services fournis au moyen d'un réseau. Mais, dans le cas contraire, de graves problèmes peuvent se poser. Lorsque le secteur public n'assume pas correctement cette fonction, des entreprises privées et des particuliers commencent à offrir de façon ponctuelle de l'eau, des transports, des logements et d'autres services hors du champ de la réglementation officielle, une situation qui peut être à l'origine d'un grand nombre de problèmes et de facteurs d'inefficacité.

Dans de nombreux domaines tels que la construction de logements et l'approvisionnement en eau, le secteur privé ne demande qu'à intervenir car les services fournis peuvent être source de gains. Mais, dans beaucoup de pays en développement, les entreprises privées ne peuvent offrir des logements d'un coût abordable sans enfreindre le code du bâtiment. Le plus souvent, celui-ci repose sur des normes techniques complexes inadaptées aux pays à faible revenu. De plus, le secteur privé n'est pas prêt à investir à long terme s'il doit enfreindre la loi et se mettre à la merci des autorités. Cette situation pose de sérieux problèmes. Si les services essentiels sont relégués dans une zone à la légalité mal définie, il est impossible d'effectuer des investissements d'un volume suffisant pour réaliser des économies

d'échelle. Cela conduit aussi à l'apparition d'une économie souterraine dans laquelle l'acquisition de terrains domaniaux, leur lotissement et leur viabilisation pour en faire des zones d'habitation recevant les services publics nécessaires manquent totalement de transparence et répondent à une logique assez mystérieuse.

K. J. Alphons, une des personnalités indiennes à la pointe du combat contre la corruption, voit dans l'organisme pour lequel il travaille, la Direction de l'aménagement de la ville de Delhi (Delhi Development Authority — DDA), « l'institution la plus corrompue du pays ». Ses corrupteurs, précise-t-il, aident des entreprises de travaux publics illégales à s'emparer de terrains de la DDA et à y construire ensuite des habitations et des commerces offerts à des acheteurs de bonne foi. Les constructions illégales comprennent aussi bien des habitations précaires pour les pauvres que des centres commerciaux pour la classe moyenne ou des résidences luxueuses pour les riches, tous construits sur des terrains domaniaux dans des conditions frauduleuses, avec des complicités politiques. De plus, selon Alphons, rien ne peut être construit, légalement ou non, sans dessous-table³⁴. Les choses se passent ainsi dans un grand nombre de villes des pays en développement, les services essentiels n'étant disponibles qu'à un coût social exorbitant. Ainsi, on estime que Karachi, au Pakistan, a besoin de 80 000 logements chaque année mais, entre 1987 et 1992, les autorités n'avaient accordé en moyenne que 26 700 permis de construire par an. Des méthodes comparables à celles en usage à Delhi permettent de réduire l'écart. En l'absence de réformes, les villes de demain dans les pays en développement risquent de ressembler à celles d'aujourd'hui, avec des colonies de squatters surpeuplées, des lotissements illégaux, un environnement mis à mal et des services coûteux³⁶.

Face à un prestataire public incapable de répondre à la demande mais jouissant d'un privilège exclusif qui évince les prestataires privés, les ménages et les entreprises en sont souvent réduits à compter sur eux-mêmes pour des services de base tels que l'approvisionnement en eau et en électricité. Cet « auto-approvisionnement » constitue une forme très inefficace de privatisation. D'une façon générale, le petit producteur — comme le petit consommateur — ne peut utiliser pleinement le matériel installé ni réaliser des économies d'échelle, et il n'est pas en mesure de revendre une éventuelle capacité excédentaire sur un marché que l'on empêche en tout état de cause de se constituer. Lorsque le progrès technologique a permis

de se passer des infrastructures physiques, comme dans le cas des télécommunications, des prestataires privés ont pu créer des marchés très avantageux pour les consommateurs. Mais l'existence matérielle d'un réseau reste nécessaire dans des domaines tels que l'approvisionnement en eau et en électricité et l'assainissement.

Lorsque le secteur privé ne répond pas à la demande de services essentiels, les usagers se chargent souvent eux-mêmes de les assurer, comme c'est souvent le cas dans le domaine de l'évacuation des eaux usées et des déchets solides. Les organisations non gouvernementales (ONG) jouent souvent un rôle clé dans ces initiatives, apportant une contribution technique aux stades de la conception et de l'exécution. Les services décentralisés ainsi offerts ont permis de répondre avec succès aux besoins de nombreux ménages. Mais il arrive souvent que les autorités municipales ne les intègrent pas à l'infrastructure primaire, soit parce que les zones d'habitation en question sont considérées comme une « irrégularité », soit parce que l'infrastructure fournie par les usagers n'est pas conforme aux normes en vigueur. Les schémas d'aménagement proposés pour l'ensemble de la ville ignorent souvent l'existence d'une infrastructure de proximité qui fonctionne et répond déjà à la demande des ménages, et qui représente des millions de dollars d'investissements privés non subventionnés.

Ces réactions à l'insuffisance des services assurés par le secteur public laissent entrevoir un nouveau modèle de prestation de services en partenariat, qui met le dynamisme du secteur privé et des groupes de proximité au service des plans d'aménagement préparés par les autorités. Des formules de ce type sont déjà appliquées avec succès dans plusieurs pays à travers le monde, où l'on parle aujourd'hui de « révolution tranquille » de la gestion des affaires locales³⁷. Les villes d'Amérique latine sont à l'avant-garde de ce mouvement, mais le processus est déjà engagé ailleurs. Toutefois, les choses ne vont pas aussi vite partout. En effet, les usagers sont souvent incapables de se mettre d'accord sur la marche à suivre en raison de divisions ethniques ou autres. Même en Inde — pays démocratique où s'opère depuis plus d'un demi-siècle une décentralisation prévue par la constitution et où les ONG mènent une action dynamique —, les progrès sont lents, faute d'une pression politique suffisante de la base et d'un manque de soutien de la part des autorités³⁸. De plus, il arrive souvent que les collectivités locales n'aient pas les moyens techniques et institutionnels voulus pour établir des partenariats avec des groupes de proximité.

Cette approche, encore balbutiante, de la gestion urbaine nécessite des partenariats stratégiques et de nouveaux mécanismes institutionnels auxquels doivent souscrire le secteur public comme le secteur privé. Ces partenariats doivent également prendre en compte les droits des citoyens et les impératifs de sécurité, de participation, de transparence et de gestion responsable. Pour en tirer le meilleur parti, il peut être nécessaire de réviser la constitution nationale, comme cela a été le cas en Afrique du Sud et au Brésil³⁹. Mais, en dépit de ces problèmes, et même sans une réforme de grande envergure, des exemples de plus en plus nombreux prouvent l'efficacité de cette approche. À Karachi, des partenariats permettent d'assurer des services d'assainissement dans des banlieues aux implantations sauvages. À Cali, en Colombie, ils servent à lutter contre la criminalité et la violence. De telles associations entre les autorités municipales et des groupes de proximité — les ONG jouant le rôle d'intermédiaires — peuvent être la base de nouveaux corps de règles et usages. Nous examinerons un peu plus loin les résultats, indiscutablement prometteurs, qu'elles ont donnés dans un certain nombre de secteurs.

Logements urbains

Les tentatives faites par le secteur public pour fournir de nouveaux logements aux plus démunis dans les pays en développement n'ont guère eu de succès. Parfois, les sites choisis sont inadaptés mais, plus souvent, le code de la construction en vigueur met les logements à un prix tel que les catégories de personnes ciblées n'y ont pas accès. Dans la plupart des pays en développement, les dispositions de ce code sont souvent irréalistes, rendant obligatoires des superficies excessives pour les terrains à bâtir et les emprises publiques, et fixant pour les infrastructures et les matériaux de construction des normes si élevées que les logements sont trop coûteux pour les ménages à faible revenu. Il n'est donc pas surprenant que le nombre de logements conformes à ces codes soit depuis longtemps insuffisant pour répondre à la demande⁴⁰. Cette pénurie entraîne une prolifération d'implantations sauvages et illégales dans un grand nombre de villes de l'ensemble du monde en développement. En Turquie, plus de la moitié des citadins habitent dans des colonies urbaines de ce genre, connues sous le nom de *gecekondu*. À Karachi, le même pourcentage de la population habite dans des *katchi abadis* (voir chapitre 8) et à São Paulo (Brésil), la proportion des habitants des villes vivant dans des *favelas* serait passée de 9 % en 1987 à 19 % en 1993⁴¹.

Les pouvoirs publics ont obtenu de bien meilleurs résultats lorsqu'ils ont cherché à travailler en partenariat avec la population, par exemple pour assainir des quartiers insalubres. Certains grands programmes de rénovation de l'habitat, tels que les programmes d'amélioration des *kampung* en Indonésie, ont eu un impact à l'échelon national. Ces programmes ont été mis en œuvre dans plus de 500 zones urbaines depuis 1968, et près de 15 millions de personnes en ont bénéficié. D'autres programmes — notamment ceux qui ont été exécutés dans le quartier d'Aguablanca à Cali, à El Mezquital au Guatemala, à Sri Lanka (Programme « Un million de maisons »), à Fortaleza au Brésil, à Sambizanga en Angola, et à Amman et Aqaba en Jordanie — montrent que les initiatives de ce genre permettent de réduire sensiblement les coûts et les subventions, de mieux cibler les bénéficiaires et de régulariser le régime d'occupation des sols⁴². Mais la réussite de ces programmes passe par la participation et l'initiative individuelles et collectives. C'est ainsi que, dans le cadre des programmes indonésiens, les résidents ne commandent les matériaux de construction qu'en fonction des besoins et ils se chargent de l'installation des ouvrages de drainage et de l'aménagement des chemins.

À la différence de l'infrastructure nécessaire à des services tels que l'approvisionnement en eau ou l'assainissement, le logement est un bien privé fourni avec un maximum d'efficacité par le jeu des mécanismes du marché, sauf lorsque des mesures de protection sociale justifient l'intervention des pouvoirs publics. Selon l'« approche habilitante » adoptée dans le cadre de la Stratégie mondiale du logement pour l'an 2000 (Nations Unies), qui se poursuivra probablement au-delà de cette date, les promoteurs privés et les organismes bénévoles, les associations locales et les ONG sont censés fournir une part accrue des logements⁴³. Pour réduire les coûts et répondre plus rapidement à l'évolution de la demande de logements, la stratégie des Nations Unies s'appuie sur les forces du marché dans de nombreux domaines tels que les terrains, les matériaux de construction, le financement et la construction. Les associations locales ont, avec le concours des ONG et des organismes publics, un rôle important à jouer en fournissant des conseils techniques et un financement complémentaire. Aux Philippines, le programme de prêts hypothécaires pour le logement est un exemple d'action de proximité relativement efficace. Depuis 1988, il a accordé des prêts dans 33 villes au titre de plus de 300 projets pour per-

mettre aux usagers d'acheter les terrains sur lesquels se trouvent leurs habitations. Au cours des cinq dernières années, ce programme a répondu en moyenne aux besoins de 10 000 familles par an.

C'est la démarche que les pouvoirs publics doivent suivre pour intervenir sur les marchés du logement non réglementés lorsque ceux-ci ne fonctionnent pas de façon satisfaisante. Le secteur public doit se concentrer sur les droits de propriété, le crédit immobilier, l'aide au logement, le code de la construction et l'infrastructure primaire⁴⁴. L'expérience de la Fédération de Russie et des pays d'Europe orientale laisse à penser que des investissements dans les infrastructures ne suffisent pas à stimuler la construction de logements en l'absence d'un cadre institutionnel pour le financement hypothécaire et les droits de propriété⁴⁵. Dans les ex-pays socialistes, la transition a été catastrophique pour la construction de nouveaux logements, car elle a entraîné une baisse sensible de la production et une inadéquation marquée entre l'offre et la demande.

Seul un marché foncier fonctionnant de façon efficace peut assurer une offre de logements suffisante, et la préservation de marchés de ce genre est une autre tâche qui mérite l'attention du secteur public. Pour enregistrer la totalité des biens fonciers urbains et établir clairement des droits de propriété sur ceux-ci, il faudra renforcer les règles et mécanismes existants. Si les droits de propriété sont mal définis, le terrain perd toute sa valeur, ce qui risque d'empêcher le réaménagement de quartiers tout entiers. Mais le simple fait d'accorder la sécurité de jouissance incite à améliorer considérablement les logements et les infrastructures⁴⁶. Pour ne pas venir s'ajouter à la longue liste des logements et quartiers à problèmes, les nouveaux lotissements doivent se conformer à des normes fondamentales — mais non excessives. Dans l'intérêt des pauvres, il faut s'efforcer d'éviter la mauvaise utilisation de l'espace urbain que l'on observe lorsque les quartiers d'habitat spontané sont situés loin des centres d'activité économique, et donc des emplois. Toutefois, la tâche consistant à élaborer des règles appropriées sans offrir parallèlement des possibilités de rente aux responsables de la réglementation reste problématique si aucune pression ne s'exerce sur les intéressés pour les rendre comptables de leurs actes (encadré 7.1).

Eau

Par son inefficacité et ses insuffisances, l'approvisionnement en eau assuré par le secteur public pose un grave problème dans un grand nombre de villes

Encadré 7.1**Une inadéquation géographique : le cas des habitants des *kampung* de Djakarta**

En Indonésie, les droits de propriété sont complexes puisqu'ils font intervenir tout à la fois les us et coutumes du monde rural et un régime foncier moderne. Dans le quartier portuaire d'Utara, Djakarta, en particulier dans les *kampung*, là où les revenus sont faibles, des familles possèdent souvent depuis des générations de vastes terrains dans des zones d'habitat traditionnel. En général, les habitants ne détiennent pas de titre de propriété en bonne et due forme car ils possédaient ces terres avant la mise en place du cadastre. Ils ont donc la possession du terrain, ce qui fait qu'ils ne peuvent généralement être déplacés sans indemnisation. Ils peuvent asseoir leur revendication en acquittant l'impôt foncier et en la faisant reconnaître par l'administration des *kampung*. Mais le paiement de l'impôt peut être difficile, car certains percepteurs refusent d'accepter tout versement précisément pour éviter d'accréditer cette revendication. Entre résidents, les terrains non assortis d'un titre de propriété dûment reconnu se vendent à un prix que l'on estime être inférieur de 45 % à celui de biens comparables ayant été enregistrés dans les formes prescrites.

Dans les villes dynamiques des pays en développement, l'existence de droits de propriété non établis est à l'origine d'une utilisation inadaptée de l'espace urbain et fait obstacle aux travaux de réaménagement. À Djakarta, le schéma de croissance industrielle induit par la mondialisation entraîne un transfert des emplois peu qualifiés du secteur manufacturier vers les banlieues éloignées. La ville ayant par ailleurs interdit la vente ambulante, les activités informelles de préparation alimentaire et de restauration se trouvent sérieusement limitées. De nombreuses personnes de condition modeste auraient financièrement intérêt à vendre leurs terrains et à aller s'installer dans les banlieues où existent des possibilités d'emploi et d'acti-

tivité. La ville serait, elle aussi, gagnante car elle a besoin de réaménager les terrains du quartier du port pour en valoriser et en diversifier l'usage. Mais le régime foncier empêche cet ajustement naturel de l'offre à la demande.

Les habitants des *kampung* ne détenant généralement pas de titres de propriété reconnus sur les terrains que leur famille occupe depuis des générations, ils ne peuvent vendre leur bien à des promoteurs intéressés par une opération de rénovation. Ils sont littéralement prisonniers de leur *kampung*. Cette situation crée un déphasage urbain, car les possibilités d'emploi et d'activité se trouvent en banlieue tandis que les habitants n'ont d'autre choix que de rester en pleine ville. Beaucoup doivent faire chaque jour de longs trajets pour se rendre en banlieue et autant restent chômeurs ou sont sous-employés. C'est là une situation qui ne fait que des perdants, d'un côté comme de l'autre.

Dans ce contexte, les autorités municipales envisagent de lancer un programme de mise en valeur des eaux portuaires. Pour trouver l'espace nécessaire aux projets de réaménagement urbain, la ville s'étendrait en gagnant sur les eaux portuaires, ce qui nécessiterait des opérations de comblement coûteuses et dangereuses pour l'environnement. Les habitants des *kampung* seraient aussi invités à céder volontairement leur terrain en échange de nouveaux logements sociaux dans le quartier du port. Mais ce plan ne fera qu'accroître l'inadéquation géographique existante. Une solution plus rationnelle consisterait à remettre un titre de propriété en bonne et due forme aux occupants des zones d'habitat traditionnel pour qu'ils aient la possibilité de vendre leur terrain et de déménager en banlieue pour y chercher un emploi. Avec le produit de la vente de leur terre, ils disposeraient du capital nécessaire non seulement pour se réinstaller, mais aussi pour lancer une activité nouvelle.

des pays en développement. Dans bien des cas, les services d'utilité publique ne savent pas où se perd au moins la moitié de leur eau. L'aide internationale fournie depuis de nombreuses années pour moderniser les réseaux et renforcer les capacités dans des villes comme Manille n'a pas amélioré la situation. Si 80 % des citoyens à revenu élevé du monde en développement ont l'eau courante, seuls 18 % de ceux qui ont un revenu faible sont dans ce cas, même si certains partagent un robinet avec leurs voisins. Lorsqu'ils n'ont pas accès à une eau salubre (comme les ménages économiquement faibles à Lima), ils doivent s'adresser à des revendeurs et payer infiniment plus cher que pour l'eau de distribution⁴⁷. Des études sur ces ventes au détail font apparaître des écarts de coûts similaires dans les petites villes de nombreuses régions du monde⁴⁸. Ces déficiences ont des effets visibles dans tous les pays en développement. L'eau fournie par des organismes publics est souvent d'une qualité si médiocre que les habitants doivent la traiter avant de l'utiliser. Le service est souvent assuré de façon intermittente et la pression

est faible. Rien que pour satisfaire leurs besoins courants, de nombreux ménages doivent acheter de l'eau en bouteille, ce qui leur impose une dépense dont ils se passeraient bien⁴⁹.

À mesure que leurs revenus augmentent, les ménages de nombreuses villes s'efforcent de faire face à la médiocrité du service offert, en investissant dans des réseaux privés qui les alimentent de façon continue en assurant une pression suffisante pour permettre l'utilisation de douches, de toilettes équipées de chasses d'eau et de machines à laver modernes. Gujranwala, une agglomération secondaire et dynamique du Pakistan qui compte plus d'un million d'habitants, est un exemple de ville qui a su remédier aux insuffisances de la prestation. Un peu plus de la moitié des ménages de cette ville ont l'eau courante et, parmi eux, les deux tiers ont en plus investi dans des réservoirs et des pompes pour améliorer le niveau de service fourni. Les ménages non raccordés au réseau public, qui ont souvent de faibles revenus, ont installé des pompes manuelles ou électriques pour puiser de l'eau dans la nappe souterraine peu pro-

fonde⁵⁰. Ces investissements montrent que les intéressés sont tout à fait disposés à payer pour obtenir un service fiable. Ils indiquent également qu'une grande partie de ce secteur a été privatisée de façon informelle.

Mais attendre de chaque ménage qu'il assure lui-même son approvisionnement en eau ou améliore ses installations ne constitue pas une forme de privatisation efficace. L'ensemble des investissements privés dépasse souvent le coût total d'une distribution publique, même si l'on tient compte des tarifs élevés pratiqués par les entreprises publiques de construction⁵¹. Ce type de privatisation pose également des problèmes environnementaux, du fait des risques de contamination des nappes souterraines peu profondes dans lesquelles est puisée l'eau. Enfin, une privatisation informelle rend impossible une gestion appropriée des ressources hydriques régionales.

En milieu urbain, un réseau de distribution est d'un rapport coût-efficacité bien meilleur qu'un système généralisé de puits et de pompes, même lorsqu'une eau souterraine de bonne qualité est facilement accessible. Même les économies d'échelle tout à fait minimales que permet de réaliser un réseau constituent un avantage. Toutefois, il arrive souvent que des opérateurs privés ne soient pas autorisés à concurrencer la compagnie publique qui détient un monopole.

Pour résoudre le problème de l'approvisionnement en eau, on peut envisager deux options impliquant toutes deux des partenariats avec le secteur privé. L'une consiste à remplacer le prestataire public par un concessionnaire, ce que font précisément certaines grandes villes (Buenos Aires, Manille et Djakarta) en signant des contrats avec des sociétés internationales. Cette méthode soulève cependant deux questions : un fournisseur privé détenant un monopole saura-t-il mieux que le secteur public évaluer et satisfaire la demande des plus défavorisés, et l'État peut-il mettre en place la réglementation nécessaire ? La Côte d'Ivoire, où opère une société privée, apporte une réponse positive. À Abidjan et dans plusieurs villes secondaires, la SODECI — entreprise privée associant des actionnaires locaux et une firme française — s'est chargée d'attirer des investissements et a passé des contrats qui lui permettront de recouvrer intégralement les coûts. Appliquant une politique conçue pour apporter l'eau courante aux ménages à faible revenu, elle a réalisé 75 % des branchements domestiques sans prélever de redevance de raccordement⁵².

Les petites villes constatent parfois que l'ouverture du marché à de multiples entreprises privées com-

porte de nombreux avantages. C'est le cas du Paraguay, où des opérateurs privés peuvent légalement forer des puits et poser des conduites d'eau sur la voie publique. Ce secteur est en plein essor, quelque 500 revendeurs d'eau (*aguateros*) se faisant concurrence pour alimenter les ménages, avec des pertes d'eau négligeables et un recouvrement intégral des coûts⁵³. Dans les villes qui dépendent de ressources hydriques à caractère régional, ce système ne donne généralement satisfaction que si les prestataires privés achètent l'eau à un organisme, lui-même régional, qui contrôle de près les prix. Dans les zones à faible revenu caractérisées par une demande hétérogène, ce type de privatisation faisant jouer la concurrence peut être préférable au remplacement d'un monopole public par un monopole privé. De petits fournisseurs entretiennent en effet des contacts beaucoup plus étroits avec leurs clients⁵⁴. Par ailleurs, la réglementation pose bien moins de problèmes sur un marché ouvert à la concurrence. Lorsque celui-ci aura atteint sa vitesse de croisière, il opérera une sélection entre les prestataires en fonction de leur efficacité et de leur performance, ce qui favorisera un processus naturel de regroupement et d'exploitation des économies d'échelle. Dans un cas comme dans l'autre, les partenariats entre les secteurs public et privé indiquent la voie à suivre.

La coopération avec des groupes de proximité peut également rendre le service public plus efficace. La participation des usagers a ainsi permis d'améliorer très sensiblement les prestations de la Compagnie des eaux de Haiphong, au Viet Nam (encadré 7.2).

Assainissement

Le tout-à-l'égout est indispensable dans les zones urbaines à forte densité de peuplement mais son coût, selon les normes techniques généralement appliquées par les organismes publics, est élevé. Les réseaux d'assainissement d'un seul tenant utilisés dans l'ensemble des pays industriels sont hors de portée pour les villes des pays en développement dépourvues de tout équipement dans ce domaine. Les coûts initiaux très élevés de la collecte et du traitement des eaux usées au niveau de la ville, ajoutés à la réticence de nombreux ménages à payer pour un service s'étendant au-delà de leur propre domicile, rendent dès le départ cette formule irréalisable⁵⁵. C'est ainsi que, devant les énormes mises de fonds initiales qu'impliquait l'installation du tout-à-l'égout à Djakarta, la Banque mondiale a conclu que, pour le proche avenir, des réseaux de ce type ne pouvaient se justifier économiquement que dans les quartiers

Encadré 7.2

À Haiphong, l'exemple d'un partenariat avec les usagers

En associant les consommateurs à son fonctionnement, la compagnie publique des eaux de Haiphong est devenue une entreprise rentable, améliorant la qualité de ses prestations dans un arrondissement après l'autre (l'arrondissement est la plus petite unité administrative). Quatre ans après la naissance de ce partenariat, elle alimentait 68 % de la population urbaine, offrant un service fiable et une pression d'eau suffisante à des usagers équipés de compteurs. Dans les arrondissements desservis par le réseau, la période de service est passée de 8 à 24 heures par jour et le taux de recouvrement des factures a triplé.

Dans chaque arrondissement, la compagnie s'est rapprochée du consommateur en ouvrant des bureaux auxiliaires qui assurent le relèvement des compteurs, la facturation, l'encaissement des sommes dues et les dépannages. En installant des compteurs et en soumettant les abonnés à des pénalités de retard, elle a incité l'usager à économiser l'eau. Elle a également amélioré la desserte de certains arrondissements éloignés où le service laissait particulièrement à désirer, donnant ainsi des gages de sa volonté d'en faire de même dans toute la ville.

Les bureaux auxiliaires sont en prise directe sur le quartier, d'où vient le personnel qu'ils emploient. Une série d'objectifs affichés publiquement et un contrat de services entre la compagnie et les consommateurs aident à mieux définir le rôle des bureaux. La compagnie encourage un sens du partenariat entre les consommateurs et le prestataire, met en évidence les responsabilités mutuelles et fournit à l'usager un interlocuteur direct à qui il peut faire connaître ses besoins. Elle verse des primes à ses employés pour les inciter à atteindre des objectifs précis, tels que la réduction du volume d'eau non facturée ou l'augmentation du pourcentage de factures acquittées, éléments qui lui servent également d'indicateurs de performance et qui réduisent l'attrait des avantages personnels qu'une relation étroite entre les consommateurs et les employés locaux invite souvent à rechercher.

Au niveau de l'arrondissement, les employés travaillent sous le regard des habitants du quartier, mais ils sont également incités à bien faire car le caractère général de leurs fonctions et la latitude dont ils disposent leur permettent de s'adapter aux situations les plus diverses. Leur contrat et les délais qu'ils doivent respecter pour le relèvement des compteurs, la facturation et l'encaissement viennent structurer leur travail. Des réunions mensuelles avec les comités populaires d'arrondissement et avec des représentants du siège sont l'occasion de réaffirmer les obligations des bureaux auxiliaires envers la compagnie et d'échanger des idées et des avis avec les autres bureaux. Ce modèle est actuellement évalué en vue de son application par d'autres services d'utilité publique de la ville.

Source : Coffee, 1999.

les plus résidentiels⁵⁶. La logique de cette conclusion, qui confond la justification économique avec la capacité à couvrir les coûts, ne fait pas l'unanimité⁵⁷. Force est toutefois de constater que les projets de mise en place de réseaux d'assainissement modernes et d'un seul tenant aboutissent en fait à une situation

dans laquelle les prestataires publics détenant un monopole ne parviennent pas à développer le service offert à un rythme satisfaisant.

Le recouvrement intégral des coûts, notamment par des redevances supportées par les usagers, reste pratiquement impossible dans le cas des services d'assainissement. Si l'on applique le principe du « pollueur-payeur », tous les ménages devraient participer aux frais d'évacuation et de traitement des eaux usées mais, dans la pratique, il est difficile de percevoir ce genre de redevances. Si l'on impose des tarifs élevés, chacun s'efforce de contourner le système et il existe un grand nombre de méthodes faciles et peu coûteuses d'évacuation et de traitement qui sont non conformes aux normes, et toutes difficiles à surveiller et à réglementer. En conséquence, le secteur privé, tenu de respecter les normes techniques en vigueur, n'a pas pénétré ce marché dans les pays en développement, à la différence de celui de la distribution d'eau.

Toutefois, certaines collectivités désireuses d'améliorer les conditions d'hygiène sont malgré tout parvenues à trouver des solutions d'un coût abordable. Dans les zones urbaines du Lesotho, les latrines améliorées à fosse autoventilée donnent satisfaction. Les villes du nord-est du Brésil utilisent un système d'égouts en copropriété, aux conduites peu profondes et de petit calibre, qui dessert tous les ménages d'un pâté de maisons. Les eaux usées se déversent dans le collecteur principal, en un point unique, ce qui est plus efficace que de raccorder chaque ménage à cette canalisation⁵⁸. Grâce à ce système, utilisé dans un certain nombre de villes du Brésil — notamment Brasilia et Recife —, les coûts sont maintenant abordables. Cette expérience montre bien le rôle de la participation de la population locale et, surtout, l'importance de consultations étroites entre le personnel de l'organisme public et les résidents aux stades de la conception et de l'exécution des projets⁵⁹.

Les groupes de proximité, souvent avec l'assistance technique d'ONG, essaient aussi de voir plus loin que le foyer ou la ruelle, pour s'attaquer aux problèmes d'assainissement de tout un quartier. À Karachi, la localité d'Orangi, une zone d'habitat spontané où les ménages ont des revenus modestes, offre un exemple de coopération locale réussie. En 1980, cette agglomération de près d'un million de personnes ne disposait que de seaux ou de « fosses d'aisances » pour l'évacuation des excréments humains, et seulement de caniveaux pour celle des eaux usées. L'incidence des maladies et les frais médi-

caux, qui auraient pu être évités, étaient élevés. Faut de drainage adéquat, les terrains étaient saturés d'eau, ce qui réduisait leur valeur. Le projet pilote d'Orangi a non seulement permis de motiver et de former la population, mais il l'a incitée à construire à ses frais un réseau d'égouts souterrains. Plus de 88 000 ménages répartis le long de 5 856 ruelles ont construit des latrines hygiéniques à chasse d'eau, posé des conduites d'égout dans les différentes ruelles et aménagé plus de 400 collecteurs secondaires pour évacuer les eaux usées du quartier, à un coût bien inférieur à celui d'un projet de travaux publics. En outre, le réseau est bien entretenu depuis plus de 15 ans.

Pour l'Institut de recherche et de formation d'Orangi, cette réalisation a été l'occasion de définir les principes applicables à la construction d'un réseau d'égouts dans le cadre d'un partenariat entre la population d'une part et la ville ou l'État d'autre part. Les usagers financent et construisent les latrines individuelles, les conduites d'égout dans les ruelles et les collecteurs secondaires. Ces trois composantes constituent les travaux dits de « développement interne », et on a constaté à l'usage que les habitants peuvent les financer et les gérer s'ils reçoivent une assistance technique appropriée et des conseils en matière de gestion. Mais les municipalités, les autres collectivités territoriales ou les organismes régionaux semi-autonomes doivent prêter leur concours pour les canalisations de grande dimension, les collecteurs principaux et les centres d'épuration, qui constituent la composante de « développement externe ». Le coût du développement interne est généralement le triple de celui du développement externe. La formule du partenariat permet à l'État d'utiliser ses ressources limitées pour desservir un plus grand nombre d'usagers tout en réalisant des économies sur l'entretien. Depuis 1987, l'Institut d'Orangi collabore avec les habitants de plus de 45 autres localités du grand Karachi et de sept autres villes, et ce modèle est aisément transposable⁶⁰.

Les réseaux décentralisés au niveau d'un quartier ou d'une localité, comprenant des conduites d'égout peu profondes et des installations locales de traitement de base réduisent fortement les coûts unitaires. Le modèle d'Orangi n'aurait jamais donné de bons résultats si les coûts d'investissement par ménage n'avaient pas été faibles. Cet exemple présente un grand intérêt pour les autres services. Dès lors qu'il existe des facteurs incitant à maîtriser les coûts, les services deviennent plus abordables, en particulier si l'on fait preuve d'innovation dans les modalités de

remboursement. Pour les raccordements aux réseaux de distribution et d'évacuation, les remboursements peuvent être inclus dans les factures mensuelles, de telle sorte que les usagers remboursent les coûts d'investissement en plusieurs mois ou même plusieurs années. Les ménages sont d'autant plus disposés à payer pour les services d'assainissement que le réseau, techniquement satisfaisant, répond à leurs besoins, comme le démontre la solution peu coûteuse adoptée par le Lesotho.

Transports urbains

L'utilisation de l'automobile s'accroît avec l'augmentation des revenus et avec le déplacement des emplois vers la périphérie des grandes villes, ce qui conduit à fragiliser le système de transports en commun⁶¹. Les encombrements, la pollution due aux émissions et la mobilité limitée des pauvres constituent les principaux problèmes que posent les transports urbains. Pour y faire face, il faut notamment que les municipalités urbaines optimisent l'utilisation des sols, régulent la circulation, gèrent la demande de transports, formulent des politiques environnementales, élaborent des mesures destinées à atténuer les encombrements, améliorent le rendement énergétique et mettent en place des systèmes de contrôle des véhicules et de leurs émissions⁶².

Malgré l'utilité des partenariats entre les secteurs public et privé, l'administration joue un rôle majeur dans la planification globale des transports. Les retombées les plus positives tiennent sans doute à la planification intégrée du transport et de l'aménagement urbains. La construction de nouvelles voies offre des possibilités de mise en valeur de l'espace, et des centres urbains compacts se prêtent mieux aux transports en commun. Au Brésil, la ville de Curitiba montre de façon convaincante comment une planification intégrée de la part des pouvoirs publics peut améliorer les possibilités d'accès à un coût relativement faible. En canalisant l'expansion urbaine le long des axes de transit, cette ville a réduit l'utilisation des voitures particulières, malgré un taux de motorisation qui est le deuxième du pays. Lors d'un jour ouvrable type, plus de 70 % des navetteurs se déplacent en autobus dans la ville. De ce fait, la consommation d'essence par habitant à Curitiba est inférieure de 25 % à celle de huit villes comparables du Brésil, et c'est aussi la ville qui a le plus faible taux de pollution atmosphérique du pays⁶³.

Dans beaucoup de pays en développement, il reste politiquement difficile de coordonner le transport et l'aménagement du territoire bien qu'un tel rapproche-

ment soit sans doute inévitable à plus ou moins brève échéance. Cette planification intégrée pourrait tout d'abord s'appliquer à des zones urbaines (telles que Ho Chi Minh-Ville, au Viet Nam) où le taux de motorisation est encore faible, le terrain reste disponible et les modes d'occupation des sols n'ont pas fini d'évoluer.

Même les villes où le taux de motorisation est élevé peuvent mettre au point des systèmes de transport efficaces répondant aux besoins de tous les groupes sociaux. De nombreuses villes ont conjugué l'innovation dans les transports en commun et la régulation efficace de l'utilisation de l'automobile. On peut citer, par exemple, Copenhague (Danemark), Curitiba (Brésil), Fribourg (Allemagne), Hong Kong (Chine), Perth (Australie), Portland (Oregon, États-Unis), Singapour, Surabaya (Indonésie), Toronto (Canada) et Zurich (Suisse)⁶⁴. Par ailleurs, des rues piétonnes et des voies cyclables sont systématiquement prévues dans la planification des transports de certaines de ces villes, comme à Surabaya. Le programme de rénovation des *kampung* de cette ville a non seulement amélioré les logements et l'infrastructure, mais aussi les ruelles, et il a rendu le cadre de vie plus attrayant grâce à des plantes et des zones piétonnières. La privatisation et la déréglementation des services de transport par autobus ont amélioré la qualité des prestations et entraîné une baisse des coûts à Colombo (Sri Lanka) et en Nouvelle-Zélande. Les services parallèles de transports en commun qui s'adressent aux ménages à revenu faible et intermédiaire, tels que les *jeepneys* de Manille et les *kabu-kabus* de Lagos, peuvent également être intégrés aux réseaux de transports classiques, ce qui apporte une sécurité et une efficacité accrues.

Pour rendre les villes plus vivables, il est important de réduire la pollution atmosphérique. Dans la plupart des villes des pays en développement, il est impossible de contrôler tous les véhicules pour s'assurer qu'ils sont conformes aux normes d'émission du fait du coût de l'opération et de la difficulté à faire respecter de telles règles. Une approche institutionnelle plus souple s'impose donc. On peut envisager une application catégorielle de ces règles, par exemple au parc d'autobus, véhicules plus faciles à réglementer (et fréquemment très polluants). Les villes peuvent imposer le respect de certaines normes de rendement énergétique dans le cadre d'un contrat passé avec des compagnies d'autobus privées désireuses de créer des lignes. Elles peuvent ainsi effectuer des contrôles surprise. Aux Philippines, Quezon City a lancé une opération de contrôle des émissions en 1993 après une campagne d'information de six mois. Les propriétaires de véhicules non conformes (environ 65 %) ont payé

une amende, se sont vu retirer leur permis et ont dû faire effectuer les réparations nécessaires dans les 24 heures. Plus de 95 % des véhicules ont été déclarés conformes lors du second test⁶⁵.

Une formule innovante et peu coûteuse, qui fait appel à des partenariats avec des grandes entreprises de transport routier, consiste à montrer que des mesures de lutte contre la pollution peuvent améliorer l'image de marque. Cette méthode a été payante à Manille (encadré 7.3).

Encadré 7.3

À Manille, une meilleure image de marque récompense la lutte contre la pollution

San Miguel Corporation, l'un des plus grands conglomérats industriels des Philippines, est montée au créneau pour interdire les véhicules très polluants dans l'enceinte de ses installations. Dans l'une de ses brasseries, la San Miguel Polo Brewery, un inspecteur a commencé à exiger des fournisseurs et des transporteurs qu'ils fassent contrôler les émissions de leurs camions. Seuls les propriétaires des véhicules déclarés conformes ont été autorisés à entrer dans la brasserie et à travailler avec la société. Les véhicules approuvés ont été munis d'autocollants et soumis à un nouveau contrôle tous les six mois. Cette initiative a fait beaucoup de publicité à San Miguel Corporation et lui a peut-être permis d'accroître ses ventes, ce qui montre que le respect de l'environnement peut être bon pour les affaires.

Lorsque le programme a démarré en avril 1993, près d'un tiers des véhicules testés ne répondaient pas aux normes. Ils ne sont plus que 3 % aujourd'hui. La société a étendu ce programme à l'ensemble de ses installations et de ses véhicules dans tout le pays, et notamment aux voitures particulières de ses employés.

Beaucoup d'autres firmes ont suivi l'exemple de San Miguel. Ainsi, les entreprises membres de plusieurs associations professionnelles (Phippine Business for Social Progress, Management Association of the Philippines et Philippine Chamber of Commerce and Industry) ont uni leurs efforts pour créer le Center for Corporate Citizenship, un centre de promotion du civisme des entreprises qui soutient activement le programme de contrôle des émissions. Plus de 100 entreprises l'ont adopté, apposant à l'entrée de leurs installations et de leurs locaux des panneaux qui indiquent fièrement que l'on est entré dans une « zone sans fumée ». Certaines firmes (Pilipinas Shell, Far East Bank and Trust Company et Isuzu Zexel Corporation) sont allées plus loin encore en offrant aux collectivités locales des appareils de contrôle des émissions.

Cette formule a séduit les exploitants d'entreprises de transport en commun qui ont signé avec le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles des accords par lesquels ils s'engagent à n'utiliser que des véhicules répondant aux normes d'émission. Mais, pour convaincre les exploitants et les chauffeurs de la nécessité de participer au programme, il a d'abord fallu les sensibiliser aux effets de la pollution atmosphérique sur la santé. Les écoles et les quartiers résidentiels ont également décidé d'adopter le programme non seulement pour protéger leur propre microenvironnement, mais aussi pour lutter contre la pollution atmosphérique dans l'intérêt de tous.

Protection sociale

Les ménages ont besoin d'être protégés de la criminalité et de la violence, mais ils doivent également être à l'abri de fluctuations de revenu qui les empêcheraient de subvenir à leurs besoins. Les villes ne peuvent pas, de leur propre initiative, leur assurer ce type de sécurité à long terme. Si une ville en pleine expansion offre un solide dispositif de protection

sociale, elle attirera les ménages et les particuliers de condition modeste vivant dans les régions avoisinantes, ce qui accroîtra le nombre des bénéficiaires de prestations et mettra à rude épreuve les finances de la municipalité. Inversement, si une ville subit un choc économique grave entraînant un chômage local massif, elle sera bien en peine d'apporter une aide à ses chômeurs (encadré 7.4).

Encadré 7.4

Shenyang : la protection sociale dans une ville industrielle en difficulté

Shenyang est au cœur du complexe industriel des trois provinces du nord-est de la Chine. Des sept régions du pays, c'est le Nord-Est qui est la plus urbanisée, avec une conurbation de villes de taille différente, aux liens économiques étroits, et toutes très tributaires des entreprises publiques. Lorsque les réformes économiques ont démarré en 1979, le Nord-Est était une vitrine, avec ses nombreuses industries lourdes, ses entreprises publiques modèles, sa main-d'œuvre qualifiée et instruite, et le revenu par habitant le plus élevé après Beijing, Tianjin et Shanghai. Mais, 20 ans plus tard, c'est davantage pour leurs pertes que pour leur production que ces firmes publiques font parler d'elles. Le revenu par habitant élevé qui était celui de cette région diminue régulièrement et le chômage se répand.

Les pertes qu'ont enregistrées les entreprises publiques de Shenyang ces dernières années ont mis à mal le système de protection sociale de la ville. À Shenyang comme ailleurs, les firmes publiques ont toujours été chargées de la protection sociale de leurs employés et souvent de leur famille. Elles financent et gèrent le régime de retraite, les soins de santé et le logement, et fournissent dans bien des cas des services auxiliaires tels que l'eau et l'assainissement pour le personnel en poste et les retraités. Elles administrent également des écoles et des hôpitaux. Sauf quand elles connaissent les pires difficultés, elles sont censées ne pas radier les employés en surnombre du tableau des effectifs, leur accorder une indemnité de subsistance, les aider à retrouver un emploi et les recycler. Dans la province de Liaoning — dont Shenyang est la capitale —, le chômage déguisé, appelé *xiagang*, touchait un pourcentage de la population estimé à 15 % en 1997, soit plus de 1,8 million de personnes, c'est-à-dire plus du quadruple des 440 000 travailleurs officiellement sans emploi.

Le système de protection sociale d'entreprise est depuis quelque temps en difficulté. Il commence à s'effondrer sous l'effet conjugué d'une grave détérioration de la situation financière des firmes publiques, de la concurrence récente des autres régions et des importations, et du nombre croissant d'employés en surnombre et de retraités. De nombreuses entreprises ne sont plus à même de verser les pensions de retraite, les indemnités de subsistance aux employés en situation de *xiagang*, les remboursements des frais médicaux et, parfois même, les traitements et salaires. Exceptionnels, il y a encore quelques années, ces arriérés de paiement sont maintenant courants à Shenyang et plus encore dans les petites et moyennes villes de la province de Liaoning.

Le Nord-Est est resté à l'écart d'une double évolution à l'origine de la croissance du secteur privé en Chine, à savoir l'augmentation spectaculaire du nombre d'entre-

prises villageoises et familiales et la prolifération de sociétés financées par des investisseurs étrangers. Aussi la région n'a-t-elle pas su diversifier sa production et ses modes d'organisation, et sa structure économique reste très semblable à ce qu'elle était avant les réformes. Un nouveau système de protection sociale détaché de l'entreprise est en train de prendre forme, mais il faudra encore des années pour qu'il soit pleinement opérationnel. Le régime en train de naître à Shenyang et dans d'autres villes s'articule sur un certain nombre de changements :

- transfert de l'administration de la protection sociale au bureau municipal compétent ;
- financement conjoint des assurances sociales par les salariés, les employeurs et les autorités municipales et, ultérieurement, mutualisation du risque au niveau provincial ;
- révision du barème de prestations ;
- transfert progressif aux autorités municipales des prestations liées aux écoles et aux services d'utilité publique ;
- privatisation du marché du logement.

L'administration des pensions de retraite est en voie d'être transférée à des bureaux de sécurité sociale de création récente, et on a institué dans ce domaine un système de financement conjoint. La prise en charge des employés en situation de *xiagang* est maintenant répartie par tiers entre les entreprises, les autorités municipales et le Fonds d'assurance-chômage. Un régime de mutualisation entre entreprises a été adopté pour les grosses dépenses médicales, et un système d'assurance-santé est en train d'être mis en place à l'échelon municipal sur le modèle du système à l'essai dans les villes de Jiujiang et de Zhenjiang, dans l'est du pays. On a défini les prestations sans franchise, adopté le principe du ticket modérateur et réglementé strictement le prix des médicaments et le tarif des actes médicaux. L'administration centrale doit présenter prochainement le cadre national dans lequel s'inscriront les systèmes d'assurance-santé municipaux.

Dans l'immédiat, le problème tient à ce que beaucoup d'entreprises n'ont pas les moyens de payer leur cotisation d'assurance sociale. De plus, les autorités municipales, dont les ressources proviennent très largement des impôts payés par les firmes publiques locales, connaissent souvent des difficultés budgétaires du fait de l'éffritement de l'assiette fiscale. Des programmes de protection sociale à l'échelon national s'imposent d'urgence. Shenyang a réussi jusqu'à maintenant à empêcher la misère absolue, mais n'a pu rester à l'abri de graves difficultés économiques. La ville cherche activement à trouver un moyen de conserver un filet de sécurité sociale solide, tout en s'efforçant de diversifier sa structure économique.

La pauvreté doit être traitée comme un problème national et la plupart des programmes de redistribution doivent être financés par des transferts de l'État, comme on l'a vu au chapitre 5. Mais des politiques et des mécanismes applicables (et généralement conçus) au niveau local par les différentes villes influent sur la qualité de vie et la santé des citadins pauvres. En particulier, les programmes d'utilité collective — souvent financés au niveau national et conçus à l'échelon local — paraissent un moyen efficace de permettre aux pauvres d'accroître leurs possibilités de gain. S'ils sont conçus par les pouvoirs publics comme une garantie de travail rémunéré à un salaire inférieur à celui du marché, ces programmes peuvent automatiquement éliminer les personnes qui ne sont pas véritablement dans le besoin et assurer une plus grande égalité entre les ménages. Ils peuvent également se traduire par la mise en place d'une infrastructure utile à la population, particulièrement lorsque celle-ci détermine ce dont elle a besoin. Le ciblage des subventions et la participation des ONG et des groupes de proximité sont aussi des facteurs qui contribuent pour beaucoup au succès de ces programmes. Parmi les exemples de réussite, on peut citer le Fonds social d'urgence de Bolivie, le Programme d'emploi minimum du Chili et l'AGETIP au Sénégal⁶⁶.

Des systèmes de protection autres que publics peuvent également être utiles, bien que leur efficacité soit limitée face aux problèmes de la pauvreté en milieu urbain. Le microfinancement, les rations alimentaires et le partage du logement font partie de ces mécanismes formels⁶⁷. Diverses formes de microcrédit peuvent créer davantage de possibilités d'emplois aussi bien autonomes que salariés. Le Full Circle Fund de Chicago (États-Unis) et les systèmes de prêt d'urgence (Mahila Milan) à Mumbai (Inde) aident des femmes pauvres à s'assurer un revenu. En période de crise, les programmes de microcrédit peuvent également atténuer le risque de perte permanente de revenu en permettant aux intéressés de conserver leurs actifs productifs. Il faut que les programmes de ce genre soient soigneusement ciblés et que les clients comprennent bien la nature de l'assistance fournie⁶⁸. Des programmes efficaces peuvent également renforcer les relations sociales au sein des communautés urbaines, étant donné que le microcrédit dépend souvent de la « garantie sociale » que constituent la pression et le soutien de l'entourage.

Les programmes de lutte contre la pauvreté ont davantage de chances de réussite lorsque les groupes à faible revenu parviennent, par la négociation, à

obtenir les ressources et la liberté de manœuvre nécessaires à une action autonome⁶⁹. Naga City, au sud de l'agglomération de Manille, a mis au point un programme de lutte contre la pauvreté ciblé sur les colonies urbaines spontanées. Ce programme s'appuie sur un partenariat entre la population, une ONG, les autorités locales et l'office national du logement. Il a notamment aidé à mettre en place des programmes d'échange et de partage fonciers qui permettent aux squatters de disposer d'un terrain et de la sécurité de jouissance voulue. Ce système unique de mobilisation des ressources locales contribue à une plus grande équité et aide à assurer des services de base⁷⁰. Grâce à ce partenariat, les pauvres peuvent faire pression sur les organismes municipaux pour obtenir des droits et des services — et s'entraider en cas de difficultés temporaires. Lorsqu'une action commune est menée, les investissements destinés à améliorer la prestation des services augmentent sensiblement, comme cela a été le cas dans le quartier de Wat Chonglom, à Bangkok⁷¹. Ces exemples confirment que les pauvres sont désireux et capables de s'investir dans des mesures destinées à améliorer leurs conditions de vie — et ils démontrent les possibilités qu'offrent les partenariats.

La baisse de la criminalité et de la violence se traduit par une amélioration des conditions de vie des citadins pauvres. Là encore, la tendance est à des actions de proximité reposant sur l'ilotage et sur des comités citoyens de liaison avec la police. Une initiative de ce genre, le Programa de Desarrollo, Seguridad, y Paz (DESEPAZ), à Cali, a fait parler d'elle dans le monde entier. DESEPAZ a créé des conseils de sécurité municipaux qui rassemblent des fonctionnaires et des représentants de quartier lors de réunions publiques organisées dans chacun des 20 arrondissements de Cali. Ce processus a abouti à des programmes de maintien de l'ordre et d'éducation du public. L'initiative DESEPAZ est trop récente pour pouvoir être évaluée de façon rigoureuse, mais les mesures prises semblent avoir donné des résultats à Cali ainsi qu'à Medellin et à Bogota, où cette formule a été reprise⁷³.

Les perspectives

Décrites tout au long du présent chapitre, les améliorations que les villes apportent aux services essentiels sont prometteuses. La coordination des politiques des transports et de l'aménagement urbains à Curitiba, la rénovation des bidonvilles de Djakarta, l'amélioration des conditions d'hygiène

par une action de proximité à Karachi, les partenariats pour l'approvisionnement en eau à Haiphong, les progrès réalisés dans la protection de l'environnement à Surat, les initiatives de quartier pour le maintien de l'ordre à Cali constituent autant de progrès remarquables. Le problème consiste maintenant à réaliser des progrès similaires dans chaque ville, et ce qui est tout à fait dans le domaine du possible.

Ces exemples positifs rappellent également combien il est important pour une ville de se doter des règles et des mécanismes qui lui permettront de tirer le meilleur parti du secteur privé, des groupes de proximité et des ONG. Un certain nombre de localités comme Wat Chonglom, en Thaïlande, et Orangi, à Karachi (Pakistan), ont eu la chance de résoudre certains de leurs problèmes par leurs propres moyens (avec l'aide d'ONG) et d'avoir aujourd'hui la confiance et la cohésion voulues pour collaborer avec la municipalité. La méthode utilisée à Orangi pour mettre en place des infrastructures, qui a fait appel à des moyens à la fois internes et externes, constitue maintenant un modèle pour les partenariats de demain. Ces partenariats exploitent certains des atouts les plus précieux des villes, à savoir l'aptitude des associations locales et des groupes de proximité à cerner les problèmes locaux et leurs causes, à organiser et gérer des initiatives de quartier et à veiller à l'efficacité des contributions publiques ou extérieures.

Ce processus de développement autonome de proximité est cependant très lent. Le projet d'Orangi a mis en évidence les quatre obstacles suivants : le premier, d'ordre psychologique, tient à ce que l'on attend des autorités municipales qu'elles fournissent tous les services ; le deuxième est économique et est lié au coût élevé de la mise en place d'infrastructures de type classique ; le troisième, technique, limite l'envergure des initiatives personnelles ; le quatrième, enfin, d'ordre sociologique, tient au manque de confiance que suscitent les actions communes⁷⁴.

Pour chaque Wat Chonglom et chaque Orangi, on compte des milliers de localités, en particulier dans les petits centres urbains, où le processus de développement de proximité n'a même pas commencé. Les villes doivent prendre les devants et créer des mécanismes institutionnels à caractère officiel, mais souple, pour encourager des partenariats susceptibles de dynamiser le développement. L'exemple si souvent cité de Porto Alegre, au Brésil, montre comment un tel processus peut être engagé⁷⁵. Dans cette ville de 9,6 millions d'habitants, le maire a fait subdiviser la ville en 16 arrondissements dont cha-

cun s'est doté d'un conseil populaire composé des représentants des associations locales. Deux représentants élus de chaque conseil d'arrondissement siègent au conseil des représentants de l'ensemble de la ville, et des fonctionnaires de la mairie sont chargés d'assurer en permanence la liaison avec les représentants des arrondissements.

La principale innovation institutionnelle de Porto Alegre est la plate-forme municipale de dialogue, dans le cadre de laquelle le conseil des représentants arrête le programme de dépenses de la commune en fonction des priorités des arrondissements. Les décisions finales concernant les dépenses publiques sont prises lors d'une réunion triangulaire à laquelle participent les fonctionnaires de la mairie, le conseil des représentants et la chambre des conseillers (élus à l'échelon de l'ensemble de la ville). Une fois les projets retenus, les représentants des quartiers en suivent l'avancement et les dépenses. La possibilité d'exprimer les attentes de la population et de voter sur le choix des projets incite les quartiers à s'organiser. Un mécanisme de budgétisation concertée est maintenant en place dans une cinquantaine d'autres villes du Brésil et devrait l'être prochainement à Buenos Aires et Rosario (Argentine), ainsi qu'à Montevideo (Uruguay)⁷⁶.

Pour faire participer le secteur privé à des partenariats, il faut au départ modifier les règles qui l'empêchent d'intervenir. Le cas des revendeurs d'eau privés au Paraguay est un bon exemple. Ces revendeurs font légalement concurrence aux compagnies publiques et se disputent le marché entre eux. Ils versent à l'État une taxe professionnelle, ils sont soumis à l'impôt sur les sociétés et sur le revenu, et leurs opérations sont régies par un ensemble précis de règles. Dans bien des cas, les autorités mettent en place une législation permettant au secteur privé d'investir dans les infrastructures, généralement sous un régime de construction-exploitation-transfert (en l'occurrence, de transfert au secteur public). L'expérience acquise dans ce domaine a permis de mettre au point des contrats de concession types qui allient la transparence à la souplesse et contiennent des dispositions permettant un arbitrage impartial. D'importants investissements internationaux privés dans les infrastructures liées à l'eau, l'électricité et les télécommunications ont ainsi pu avoir lieu. Le dispositif réglementaire a encore besoin d'être précisé mais, pour y remédier, on a commencé à organiser des programmes de formation à l'intention des responsables de la réglementation.

Pour rendre les prestataires de services davantage comptables de leur gestion, les usagers et les repré-

sentants de groupes de proximité commencent à être associés au suivi des résultats grâce à des mécanismes de consultation⁷⁷. Même des méthodes aussi simples qu'une enquête auprès des abonnés sur la qualité des services fournis ou le recueil d'informations communiquées par les consommateurs aussi bien que les prestataires peuvent parfois remplacer avantageusement des dispositifs complexes d'interaction. La transparence résultant de la divulgation de données fiables peut elle-même avoir un effet mobilisateur et inciter des groupes d'usagers à réclamer des réformes. La formule des fiches d'évaluation du fonctionnement des organismes municipaux commence à donner des résultats en Inde (encadré 7.5). Elle est maintenant adoptée par d'autres agglomérations, notamment par la ville de Washington.

Un développement urbain réussi passe aussi par une planification stratégique à l'échelon de la ville ou

de la région pour orienter les investissements dans les infrastructures primaires et déterminer les espaces qui se prêtent le mieux à l'activité économique, aux zones d'habitation et aux axes de transit. Cela peut aider les villes à se prémunir des effets les plus négatifs d'une croissance anarchique. Un plan stratégique global doit être relayé par des mesures cohérentes d'application décentralisée permettant au secteur privé de jouer un rôle majeur. Cet ensemble bien conçu de plans et de mesures d'application est particulièrement important dans les mégapoles du monde en développement, dont certaines sont plus peuplées qu'un grand nombre de pays. Il ne s'agit pas de prôner le type de planification centralisée qui a abouti à une mauvaise affectation des investissements publics en Europe de l'Est⁷⁸. Il s'agit plutôt du type de planification stratégique qui a canalisé l'expansion urbaine le long des couloirs de transport et fait de

Encadré 7.5

Les fiches d'évaluation des habitants de Bangalore

Une « fiche d'évaluation » des services publics urbains offre un moyen inédit de recueillir systématiquement l'opinion des habitants sur la qualité des prestations fournies dans une ville. En 1993, à Bangalore (Inde), des groupes locaux ont utilisé des fiches d'évaluation des services pour inciter les prestataires en situation de monopole à répondre plus efficacement aux besoins de leurs clients.

Un petit groupe de personnes préoccupées par la détérioration des services publics a chargé un institut de sondage de demander l'avis des habitants sur les prestations offertes par la ville. Les conclusions de l'enquête ont permis d'établir une fiche d'évaluation qui note la performance de toutes les grandes administrations publiques. La fiche a été envoyée aux directeurs des administrations en question et les résultats ont été largement diffusés par les médias. Ce qui était à l'origine une initiative de quelques citoyens a rapidement abouti à la création d'un nouvel organisme à but non lucratif, le Public Affairs Center, qui a poursuivi dans différentes régions de l'Inde l'action entreprise.

À Bangalore, deux enquêtes séparées ont été réalisées auprès des ménages de classe moyenne et des habitants des bidonvilles. L'une comme l'autre ont confirmé le vif mécontentement des usagers à l'égard des services de la ville. Même pour les prestataires de services les mieux notés, l'indice de satisfaction n'a pas dépassé 25 %. L'indice le plus bas — à peine 1 % — est celui de la Bangalore Development Authority (logements) qui a aussi obtenu la note la plus élevée pour la corruption. Les médias et la population ont fait grand cas de ces évaluations, qui ont également donné lieu à des débats publics.

Il s'agissait de sensibiliser l'opinion et d'amener les prestataires de services à réagir de façon positive aux observations des usagers. Compte tenu de leur lourdeur, les administrations concernées ont réagi avec retard, ce qui ne saurait surprendre. La première à se manifester a été la Bangalore Development Authority. Elle a réexaminé son mode interne de prestation, offert une formation à son personnel subalterne et s'est recentrée sur sa mission de

service public. Elle a été imitée par la Bangalore Municipal Corporation qui a expérimenté plusieurs mesures dans des domaines tels que la gestion des déchets et créé un carrefour d'ONG et d'organismes publics pour s'attaquer à des problèmes clés. Plus récemment, le Karnataka Electricity Board a organisé systématiquement des rencontres avec des associations de riverains afin de mieux desservir la ville. Plusieurs administrations ont renforcé leur organisation pour donner satisfaction aux consommateurs mécontents.

Sur les huit administrations couvertes par la fiche d'évaluation, quatre sont restées coites, mais les quatre qui ont réagi sont celles qui comptent vraiment pour le public. Cette expérience a permis à la population de mieux mesurer le poids de l'opinion des usagers et l'importance du rôle de la société civile dans la gestion des affaires locales.

Il est cependant difficile de déterminer si la qualité des services s'est améliorée. Une petite enquête effectuée il y a un an montre qu'une majorité de clients estiment que des progrès modestes ont été réalisés dans le cas de certains services, et que les employés sont plus à leur écoute. Toutefois, moins d'un tiers de ceux qui ont répondu pensent que la corruption a diminué. Les problèmes ont des causes profondes et il n'y a pas de remède miracle. Environ 90 % des personnes ayant participé à l'enquête ont estimé que les comités citoyens étaient plus actifs qu'auparavant, gage du maintien de la pression publique sur les prestataires de services.

Le Public Affairs Center a depuis lors réutilisé la formule des fiches d'évaluation dans six autres grandes villes indiennes, la plupart du temps en association avec des ONG et des groupes locaux. Ces fiches ont également été employées pour évaluer d'autres secteurs tels que les services hospitaliers et les transports publics. Dans tous les cas, ce mécanisme a servi de détonateur à une action concertée pour amener les administrations publiques à mieux répondre aux besoins de la population.

Source : Paul, 1998.

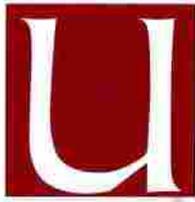
Curitiba un modèle à imiter. La contribution des ressources consacrées au réseau d'égouts construit à l'occasion du projet pilote d'Orangi, à Karachi, aurait pu être beaucoup plus grande si elle s'était inscrite dans le cadre d'un plan d'assainissement à l'échelon de toute la ville. Pour inciter la population à participer, il faut que tous les plans soient rendus publics avant d'être mis en œuvre et que les parties concernées aient le droit de formuler des objections. C'est précisément ce que de nombreuses collectivités locales ont fait au Japon en prenant des arrêtés sur la publicité de l'information qui facilitent l'accès aux données sur l'environnement⁷⁹.

À mesure que le secteur privé et la société civile fournissent un plus grand nombre de services, le secteur public doit revoir sa mission de réglementation et de contrôle qui a souvent été entravée par les pressions des entreprises, les interventions politiques et l'absence de transparence dans les transactions entre les organes responsables et les firmes qu'ils contrôlaient. Là encore, le partenariat semble indiquer la voie sur laquelle s'engager. Le suivi et la vérification de l'information peuvent être confiés à des entreprises privées spécialisées, à des établissements d'enseignement, à des groupes de réflexion ou à des ONG, qui ont tous une réputation d'indépendance à défendre. L'engagement des usagers, consécutif à la divulgation de l'information, peut alors inciter les prestataires de services à devenir plus efficaces. Ce

modèle d'audit public des performances — qui voit le travail de contrôle confié à des organismes réputés et l'information utilisée par les usagers pour susciter le comportement voulu — est très prometteur dans les pays en développement. Il a été utilisé avec succès dans l'industrie en Indonésie et doit être appliqué à Manille pour réglementer le secteur de l'eau qui a été récemment privatisé⁸⁰.

Les politiques et les méthodes décrites dans le présent chapitre ont pour but de faire avancer la « révolution tranquille » qui s'opère au niveau de la gestion des affaires locales et qui contribue déjà à rendre plus vivables des villes ou certains de leurs quartiers. Beaucoup d'innovations et d'exemples de réussite proposent des modèles de partenariat que l'on peut institutionnaliser et promouvoir. Ces partenariats permettent d'exploiter les synergies et d'utiliser tout à la fois les ressources du secteur public, des organisations internationales, des organismes bénévoles, du monde associatif, des particuliers et des ménages. Il s'agit maintenant d'engager un processus qui incitera les intéressés à prendre en main leur propre destinée et qui permettra aux groupes de proximité de définir eux-mêmes leurs objectifs, d'arrêter leurs choix et d'assumer la responsabilité des mesures à prendre à cette fin. La tendance à la démocratisation et à la décentralisation des pouvoirs et des mécanismes de décision devrait s'accroître au cours du XXI^e siècle et aider à faire de cette éventualité une réalité.

Études de cas et recommandations



Un peu partout dans le monde, des pays ont engagé des réformes afin d'intégrer leur économie au marché mondial et de déléguer certains des pouvoirs de l'autorité centrale aux collectivités locales. Dans ce rapport, nous formulons un ensemble de recommandations pratiques pour atteindre ce double objectif, et les cinq études de cas présentées ici montrent comment certaines de ces recommandations peuvent être mises en pratique. Les exemples diffèrent, d'une part parce que le type et l'ampleur des réformes à mettre en œuvre varient d'un pays à l'autre et, d'autre part, parce que l'environnement économique et le cadre d'action qu'on y trouve sont fondamentalement différents. Le contexte est particulièrement important ici, puisque la faisabilité des réformes dépend de la situation politique du pays considéré. Pour que les réformes puissent porter leurs fruits, les pays doivent veiller à ce qu'elles soient bien ordonnancées dans le temps et être prêts à saisir les opportunités, parfois éphémères, qui se présentent.

Les cinq cas présentés ici — ceux de la République arabe d'Égypte, de la Hongrie, du Brésil, du Pakistan et

de la Tanzanie — constituent un échantillon régional assez représentatif de plusieurs domaines dans lesquels les pouvoirs publics ont à intervenir (encadré 8.1). Chaque étude de cas décrit le cadre d'action, la stratégie de réforme recommandée et les résultats obtenus jusqu'à présent. Au Brésil, en Égypte et en Hongrie, certaines des actions sont déjà bien engagées, mais il reste encore du chemin à parcourir. Le Pakistan et la Tanzanie en sont à un stade moins avancé du processus de réforme.

Tirer le meilleur parti de la libéralisation des échanges : le cas de l'Égypte

Les accords commerciaux régionaux se sont multipliés depuis 1990, et de nombreux pays font désormais partie d'importantes zones de libre-échange ou d'unions douanières telles que l'Union européenne (UE) et le Mercado Comun del Sur (MERCOSUR). Les pays qui ne sont pas parties à un accord commercial régional devraient-ils s'efforcer d'obtenir un accès préférentiel aux marchés de leurs voisins ? Quels

Encadré 8.1

Cinq études de cas

Tirer le meilleur parti de la libéralisation des échanges : le cas de l'Égypte. Cette étude de cas reprend les propositions faites au chapitre 2 en vue de promouvoir la libéralisation des échanges, et cherche à montrer comment un pays peut utiliser les accords commerciaux internationaux pour témoigner de sa détermination à aller dans ce sens. Elle fait également ressortir les inconvénients que peuvent comporter les accords régionaux (par opposition à ceux de portée mondiale) et présente le type de réformes que le gouvernement égyptien devra mettre en œuvre pour pouvoir exploiter les possibilités offertes par les échanges mondiaux.

Réformer les systèmes bancaires fragiles : le cas de la Hongrie. Cette étude de cas traite des réformes du secteur financier examinées au chapitre 3. Elle montre clairement que les organes de contrôle doivent agir rapidement lorsqu'une banque enfreint certaines directives ou certaines procédures, ainsi qu'il ressort du présent rapport. La prochaine étape majeure pour les autorités hongroises sera de prendre des mesures pour réduire le « laxisme réglementaire ».

Gestion macroéconomique et décentralisation budgétaire : le cas du Brésil. Reprenant les thèmes développés au chapitre 5 consacré à la délégation de pouvoirs et à la gestion démocratique au niveau infranational, cette étude de cas montre qu'il est nécessaire d'ordonner soigneusement la décentralisation dans le temps. Elle dresse également la liste des réformes que le Brésil devra engager pour que la nouvelle structure décentralisée fonctionne de manière efficace. Le pays devra en particulier redéfinir le mode de scrutin, mettre en place un cadre réglementaire régissant les relations entre l'administration centrale et les collectivités territoriales infranationales, et définir les règles applicables aux emprunts des administrations infranationales.

Améliorer les conditions de vie des citoyens : le cas de Karachi. L'étude de cas de Karachi s'appuie sur le chapitre 7 pour montrer comment les groupes de proximité et les promoteurs du secteur non structuré peuvent compléter l'action du secteur public pour assurer les services essentiels.

Exploiter les synergies entre zones urbaines et rurales : le cas de la Tanzanie. La dernière étude de cas traite de la réforme du commerce extérieur (chapitre 2) et des politiques à adopter pour agir sur l'urbanisation et la croissance (chapitre 6). Elle montre comment un pays peut utiliser les échanges internationaux et les liens économiques entre les zones rurales et urbaines pour stimuler la croissance dans les villes et les campagnes.

sont les avantages et les inconvénients de cette formule par rapport à la libéralisation unilatérale ou multilatérale des échanges ? L'examen des choix qui se présentent à l'Égypte en matière de politique commerciale illustre les arbitrages que doivent opérer de nombreux pays en développement lorsqu'ils doivent décider de s'intégrer ou non à un groupe commercial régional (encadré 8.2). Il montre également l'importance de certaines des recommandations incluses dans les chapitres 2 et 3.

Depuis le milieu des années 70, l'Égypte a entrepris de libéraliser progressivement sa politique com-

merciale, ce qui a contribué à stimuler sa croissance économique. Mais un certain nombre de problèmes intérieurs, tels que l'inefficacité du secteur des services, les lenteurs de l'administration nationale et l'encombrement des ports et des installations de transport, l'empêchent de recueillir les fruits de cette libéralisation des échanges. Depuis un certain temps, les produits industriels égyptiens peuvent entrer en franchise sur les marchés européens, mais l'Égypte envisage maintenant de signer un accord commercial préférentiel élargi avec l'Union européenne¹. Cet accord convaincra peut-être de la volonté de l'Égypte de maintenir une orientation libérale, mais — comme on l'a vu à l'encadré 2.1 —, il signifie également que la composition des importations et des exportations de l'Égypte dépendra non pas des mécanismes du marché, mais des différences de traitement douanier entre l'Europe et les autres partenaires commerciaux de ce pays.

Le premier train de réformes

La croissance économique de l'Égypte s'est accélérée entre 1975 et 1985 après l'adoption d'une politique d'ouverture. Elle a été alimentée par l'augmentation substantielle de l'aide étrangère, les envois de fonds des Égyptiens travaillant à l'étranger et l'investissement étranger direct. Cet élan est toutefois retombé en 1986, surtout du fait du ralentissement économique de la région causé par la diminution des prix du pétrole. Le niveau de la demande globale a encore baissé au début des années 90 sous l'effet conjugué des compressions budgétaires, de la hausse des taux d'intérêt et de la chute des exportations vers les pays de l'ex-Union soviétique et de l'Europe orientale. C'est ainsi que le taux de croissance réel par habitant est tombé d'une moyenne de 2,5-3,0 % par an en 1989-91 à 0,4 % en 1992 et 1993.

Les autorités ont réagi en lançant un programme ambitieux de réformes économiques. La politique d'austérité s'est traduite par une diminution du taux d'imposition marginal et une réduction du déficit budgétaire³. Sur le plan monétaire, la déréglementation des taux d'intérêt, la dévaluation de la monnaie et l'unification des taux de change, la réduction de la croissance de la masse monétaire et la libéralisation du compte de capital ont été les principales réformes. En 1991, une loi établissant le cadre juridique du programme de privatisation a été adoptée. En septembre 1998, l'État avait au moins partiellement privatisé 113 des 314 entreprises publiques initialement destinées au secteur privé. La même année, le parle-

Encadré 8.2 La République arabe d'Égypte en bref

Indicateurs de la pauvreté et indicateurs démographiques ^a	Rép. arabe d'Égypte	Afrique du Nord et Moyen-Orient	Pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure)		
PNB par habitant (USD) ^b	1 180	2 060	1 230		
Pauvreté (pourcentage de la population vivant avec moins de USD 1 par jour)	7,6		
Population urbaine (en pourcentage de la population totale)	45	57	42		
Espérance de vie à la naissance (nombre d'années)	66	67	69		
Principaux ratios économiques	1976	1986	1996	1997	
Investissement intérieur brut/PIB	28,4	23,7	16,6	17,7	
Exportations de biens et services/PIB	22,3	15,7	20,2	20,2	
Épargne intérieure brute /PIB	16,7	13,8	10,8	13,0	
	1976-86	1987-97	1996	1997	1998-2002
Taux de croissance annuel moyen du PIB	7,1	4,0	5,0	5,5	5,2

Année	Exportations	Importations
1991	~4 500	~10 000
1992	~4 500	~9 500
1993	~4 500	~10 000
1994	~3 500	~10 000
1995	~5 000	~12 500
1996	~4 500	~13 500
1997	~4 500	~14 000

.. Non connu.
a. Chiffres correspondant à la dernière année disponible pour la période 1991-97. Les chiffres du PIB par habitant sont ceux de 1997.
b. Calculé selon la méthode de l'Atlas de la Banque mondiale.
Source : Banque mondiale, *World Development Indicators*, 1998.

ment adoptait une loi autorisant la privatisation des banques.

La réaction des investisseurs étrangers ne s'est pas fait attendre : les investissements étrangers directs sont passés à 400 millions de dollars en 1995, 800 millions de dollars en 1996 et environ 1,2 milliard de dollars en 1997. La moitié de ces investissements est consacrée au secteur manufacturier et 30 % aux banques. L'ouverture croissante de l'économie sur l'extérieur s'est traduite par une chute des recettes douanières qui ne représentaient plus que 17 % de l'ensemble des importations en 1997, contre 25 % en 1985. Ces flux d'investissement et ces réformes commerciales ont dopé le produit intérieur brut (PIB) réel, qui a progressé de 5,1 % en 1996 et de 5,9 % en 1997.

Les lourdeurs administratives et l'inefficacité des services entravent les exportations

Malgré ces réformes, l'Égypte n'a pas encore pu tirer tout le parti qu'elle aurait pu de la libéralisation des échanges. Le pays dispose de nombreux avantages en matière d'exportation de produits manufacturés, à commencer par la situation géographique

qu'il occupe et le niveau des salaires offerts (un dixième de ceux pratiqués en Israël et en Tunisie). Avec de tels atouts, auxquels s'ajoute l'admission en franchise des produits égyptiens sur les marchés européens, les exportations de produits manufacturés devaient augmenter rapidement⁴. Elles se sont effectivement accrues (en prix de 1992), mais lentement, passant de 1,4 milliard de dollars en 1988 à 2,4 milliards de dollars en 1996, selon les estimations. Elles ne représentent encore que 17 % environ de l'ensemble des recettes d'exportation de biens et services du pays.

La faiblesse de la croissance tient notamment à l'inefficacité des services, qui alourdit le prix des biens de production et les coûts de transaction pour les entreprises à vocation exportatrice, ce qui entame leur compétitivité⁵. Les quatre principaux ports du pays (Damiette, Port-Saïd, Dekheila et Alexandrie), par exemple, sont essentiellement des monopoles publics, et les commissions de service qu'ils prélèvent sont trois fois plus lourdes que celles de leurs concurrents les plus proches. Les tarifs du fret conteneurisé jusqu'aux ports égyptiens sont généralement de 15 à 20 % plus élevés que ceux applicables aux autres ports méditerranéens, et le fret aérien à destination

ou en provenance des villes du nord du pays coûte deux fois plus cher que pour Israël.

En outre, toutes les transactions commerciales supportent de lourdes charges administratives. Une taxe de 10 % est prélevée sur les ventes de tous les produits, y compris ceux qui entrent dans la fabrication de marchandises destinées à l'exportation, de sorte que les entreprises ont du mal à vendre à des prix compétitifs sur les marchés étrangers. Il est certes possible d'obtenir le remboursement des droits de douane qui frappent les produits intermédiaires utilisés par les entreprises exportatrices, mais cela nécessite quatre formulaires, une lettre, un permis et un examen par deux commissions séparées. Les importations se heurtent aux lourdeurs de l'administration, toutes les marchandises étant soumises à de multiples formalités, à l'attribution de licences et à des procédures d'inspection dont le coût est estimé à un droit de douane supplémentaire de 15 %. En moyenne, chaque agent dédouane un volume d'importations d'une valeur égale à 600 000 dollars par an ; à Singapour, ce chiffre est de 666 millions de dollars⁶.

Les autorités égyptiennes ont pris des mesures pour réduire les formalités et les charges administratives et abaisser les coûts de transport⁷. Mais il est indispensable qu'elles entreprennent d'autres réformes. Elles pourraient, par exemple, rendre le système douanier plus efficace en faisant appel à des sociétés internationales d'inspection, en acceptant que l'évaluation en douane se fasse sur la base des factures et non des articles eux-mêmes, en axant le contrôle des produits importés sur la sécurité, ce qui est un souci légitime, et non sur la qualité que l'acheteur final sera mieux en mesure de juger, et en se conformant aux normes internationales de certification.

L'infrastructure de transport doit aussi être renforcée. Il faudrait introduire la concurrence privée dans la manutention portuaire, mesure qui a permis de réduire les frais d'embarquement de non moins de 50 % au Mexique et au Chili. Le contrat de construction-exploitation-transfert passé avec le secteur privé pour l'agrandissement du port fluvial d'Athr al-Nabi au Caire et la construction de deux ports spécialisés est un premier pas encourageant dans cette direction. De nouveaux projets sont en préparation dans le secteur du transport routier, en particulier pour améliorer la route du littoral, section de l'axe côtier nord-africain qui viendra ultérieurement se raccorder au réseau européen via le détroit de Gibraltar. Une route de 113 kilomètres ceinturant le grand Caire est aussi en construction, mais il reste beaucoup à faire, ainsi que le montre l'incidence éle-

vée des accidents mortels de la route (44 morts pour 100 000 kilomètres parcourus).

Il faut aussi assouplir les contraintes non commerciales qui pèsent sur les investissements étrangers directs. À l'heure actuelle, l'entrée de nouvelles entreprises sur le marché est subordonnée à l'agrément de l'État. En outre, la sortie du marché coûte cher aux entreprises en raison des restrictions qu'impose la législation du travail, facteur qui, d'emblée, ne favorise guère les nouvelles implantations. Les enquêtes réalisées montrent que les dirigeants d'entreprise consacrent environ 30 % de leur temps à satisfaire aux exigences de la réglementation. Comme on l'a vu aux chapitres 3 et 6, la promotion de l'investissement passe par la suppression des obstacles réglementaires, en particulier ceux qui pénalisent les investisseurs étrangers.

La poursuite des réformes commerciales

La tenue médiocre des exportations a conduit l'Égypte à envisager de nouvelles dispositions sur le plan commercial. Mais, avant de conclure un accord préférentiel sous une forme ou une autre avec l'Union européenne, le pays doit soigneusement en peser le pour et le contre. Comme on l'a indiqué plus haut, les exportateurs égyptiens de produits industriels peuvent faire entrer leurs marchandises en franchise sur les marchés de l'Union depuis les années 70. L'Égypte négocie à l'heure actuelle avec l'UE un accord euro-méditerranéen qui permettrait de libéraliser les échanges sous d'autres formes. Mais il existe différents types d'accords préférentiels avec l'Union, tous ne servant pas les intérêts du pays.

La suppression réciproque des droits de douane sur les importations de marchandises serait l'une des possibilités pour l'Égypte et l'UE. Cette formule pourrait inciter les importateurs égyptiens à abandonner leurs fournisseurs étrangers les plus efficaces, pour se tourner vers des entreprises de l'Union qui verraient leurs coûts d'approvisionnement baisser de façon artificielle du fait de l'exonération des droits de douane. Le fait est qu'un tel accord pourrait se traduire par une dégradation du bien-être équivalant à 0,2 % du PIB égyptien, ainsi qu'il ressort d'une analyse sur cette question. En revanche, si l'Égypte supprimait unilatéralement la totalité de ces obstacles tarifaires, elle en tirerait un avantage⁸. Une libéralisation préférentielle circonscrite aux droits de douane applicables aux marchandises est une formule peu avantageuse pour les pays en développement, surtout si on la compare à l'abandon unilatéral des droits de douane sur les échanges de marchandises.

Toutefois, un accord commercial préférentiel qui englobe à la fois la libéralisation des échanges de marchandises, l'harmonisation des normes et un accès plus large aux marchés des services peut présenter des avantages substantiels pour les pays en développement. En effet, les services étant très largement utilisés par les entreprises exportatrices, les mesures prises en vue d'améliorer la concurrence dans ce secteur, par exemple en autorisant les investissements étrangers directs, peuvent accroître la productivité d'un grand nombre d'industries en aval de la chaîne de production. En outre, dans la mesure où un accord de cette nature permet de réduire les obstacles réglementaires aux exportations égyptiennes (parce que ces exportations sont désormais conformes aux normes européennes de santé, de sécurité et de produits), le gain pourrait atteindre 1,8 % du PIB⁹. Il pourrait être encore plus important si l'augmentation des investissements étrangers directs permettait aux entreprises égyptiennes de s'intégrer dans les réseaux mondiaux de production des firmes européennes.

Seule une réforme commerciale globale qui permette de réduire les formalités administratives et d'abaisser les obstacles aux échanges et aux investissements dans le secteur des biens et services sera profitable à l'Égypte. Un accord préférentiel de grande portée avec l'UE lui permettra d'harmoniser ses réglementations avec celles de ses principaux partenaires commerciaux. Mais cela ne saurait la dispenser d'une participation active au Cycle du millénaire qui va s'ouvrir sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, et dont on peut espérer qu'il débouchera sur une réforme multilatérale dans le secteur des services et de l'agriculture.

Réformer les systèmes bancaires fragiles : le cas de la Hongrie

Les nombreuses crises bancaires qui ont secoué les pays en développement au cours des dernières décennies — avec les conséquences délétères que cela implique sur les fronts de la pauvreté, de la stabilité sociale et de la croissance — montrent l'importance d'un cadre réglementaire rationnel pour les banques. Cette nécessité est encore plus impérieuse lorsque les capitaux circulent librement d'un pays à l'autre et que le nombre et la complexité des instruments financiers à la disposition des banques augmentent. Les mesures à prendre pour mettre en place un dispositif réglementaire solide et indépendant devraient figurer au premier rang des priorités des pays en développement, comme on l'a vu au chapitre 3.

L'expérience de la Hongrie dans ce domaine permet de tirer un certain nombre d'enseignements applicables à d'autres économies — et elle met en lumière les problèmes auxquels sont confrontés les pays qui ont hérité d'un système bancaire nationalisé plombé de créances irrécouvrables (encadré 8.3).

Au cours des dix dernières années, la Hongrie a profondément transformé son secteur bancaire. Autrefois dominé par des institutions publiques insolvables, ce secteur comprend maintenant un grand nombre de banques privées, et ses activités sont centrées sur le service d'une économie de marché. La Hongrie a procédé à cette transformation dans le cadre d'un programme de restructuration radical de l'économie destiné à remplacer les principes socialistes par les lois du marché.

L'expérience de la Hongrie illustre trois recommandations du chapitre 3. Premièrement, elle montre qu'il est nécessaire de renforcer le contrôle bancaire et de mettre ces établissements à l'abri des interférences de l'État. L'incapacité des autorités de tutelle à intervenir rapidement auprès des établissements dont le portefeuille de créances se dégradait a aggravé les difficultés bancaires du pays. Deuxièmement, l'expérience de la Hongrie montre que les réformes réglementaires doivent être assorties de mesures permettant la surveillance des banques par le secteur privé. La Hongrie a renforcé son dispositif de surveillance en réformant le dispositif public d'assurance des dépôts, en améliorant le mode de gestion des banques et en les obligeant à émettre des titres subordonnés. Troisièmement, l'expérience de la Hongrie montre qu'il n'est pas nécessaire d'attendre que les banques du pays aient été renforcées pour introduire la participation étrangère dans les systèmes bancaires nationaux. Une analyse récente donne à penser que la participation étrangère a généralement amélioré la performance des systèmes bancaires des pays en transition¹⁰.

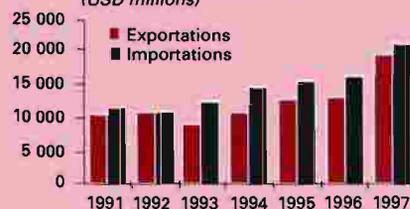
Le premier train de réformes

Lorsque le mur de Berlin est tombé en 1989, la Hongrie était un peu plus engagée sur la voie de la réforme du système bancaire que les autres pays d'Europe de l'Est. Mais, à bien des égards, elle restait confrontée aux mêmes problèmes qu'eux. La plupart des banques étaient contrôlées par l'État, et leurs avoirs étaient essentiellement constitués par des prêts consentis à des entreprises publiques dans le cadre d'une distribution sélective du crédit¹¹. Avec le démantèlement du Conseil d'assistance économique mutuelle (COMECON) et l'effondrement de

Encadré 8.3**La Hongrie en bref**

Indicateurs de la pauvreté et indicateurs sociaux ^a	Hongrie	Europe et Asie Centrale	Pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure)	
			1996	1997
PNB par habitant (USD) ^b	4 430	2 320	4 520	
Pauvreté (pourcentage de la population vivant avec moins de USD 1 par jour)	25	
Population urbaine (en pourcentage de la population totale)	66	67	73	
Espérance de vie à la naissance (nombre d'années)	70	69	70	
Principaux ratios économiques				
Investissement intérieur brut/PIB	35,9	26,9	26,8	..
Exportations de biens et services/PIB	38,8	39,6	38,9	..
Épargne intérieure brute /PIB	31,8	25,5	25,7	..
	1976-86	1987-97	1996	1997
Taux de croissance annuel moyen du PIB				
	2,4	-0,8	1,3	4,4
				5,2

..Non connu.
a. Chiffres correspondant à la dernière année disponible pour la période 1991-97. Les chiffres du PIB par habitant sont ceux de 1997.
b. Calculé selon la méthode de l'Atlas de la Banque mondiale.
Source : Banque mondiale, *World Development Indicators*, 1999.

Exportations et importations (USD millions)

l'Union soviétique, la Hongrie a perdu 60 % de ses marchés d'exportation. Nombre d'entreprises n'ont pu s'ajuster aux pressions concurrentielles d'un régime d'importation libéralisé, qui les obligeait à rivaliser avec les firmes locales comme avec les entreprises étrangères. Leurs arriérés de paiement envers les banques ont donc grimpé en flèche, compromettant ainsi la solidité du système bancaire.

Les premières mesures prises par la Hongrie pour réformer le système bancaire furent des mesures provisoires¹². En 1987, les autorités ont commencé par créer une structure à deux étages, en transférant à trois banques commerciales nouvellement créées les activités de services aux entreprises qu'assurait la Banque nationale de Hongrie. Avec l'entrée de nouveaux établissements sur le marché et la conversion de petites institutions financières spécialisées en banques commerciales, le nombre de banques (en dehors des associations de collecte des dépôts et des fonds pour l'innovation) est passé de 8 en 1986 à 30 en 1990. La part de marché des quatre plus grandes banques commerciales a été ramenée de 58 à 48 % entre 1987 et 1990. Mais le secteur bancaire restait dominé par les grandes institutions. Ensemble, la banque nationale d'épargne (contrôlée par l'État) et

les cinq plus grandes banques du pays représentaient 82 % des actifs du secteur en 1990.

En 1991, le gouvernement établit un nouveau cadre réglementaire obéissant aux principes de l'économie de marché¹³. La loi bancaire de 1991 mettait en place des normes prudentielles, reprenait les règlements de la Banque des règlements internationaux et limitait le niveau des engagements des banques. La loi comptable introduisait des normes comptables internationales. Le nouveau code sur les faillites interdisait aux banques de se contenter de renouveler les prêts non remboursés à échéance et les obligeait à constituer des provisions pour couvrir la totalité de leurs pertes.

Si ces réformes ont été adoptées, elles n'ont pas toujours été appliquées. Aucune mesure n'a été prise non plus pour régler le problème immédiat de l'insolvabilité des banques. Les banques d'État pliaient sous le poids des prêts improductifs, dont beaucoup étaient hérités de l'ancien régime, et une partie était composée de crédits plus récents aux entreprises publiques. Les deux programmes de restructuration de la dette mis en place en 1991-92 prévoyaient que l'État prenait à sa charge à peu près 1 milliard de dollars de créances, soit 90 % des prêts improductifs des banques.

Malheureusement, cet allègement de dette n'était assorti d'aucune condition. Les banques bénéficiant des subsides de l'État n'étaient pas obligées de se moderniser, leurs dirigeants restaient en place, et les réglementations n'étaient pas appliquées. Les responsables des banques continuèrent donc à penser que l'État était disposé à venir en aide sans condition à tout établissement qui se trouverait en difficulté. Comme on pouvait le prévoir, les banques persévèrent dans leurs errements.

En 1994, les pouvoirs publics décidaient de faire un pas de plus et de privatiser les banques. Pour pouvoir les vendre, l'État dut injecter l'équivalent d'environ 9 % du PIB dans le système bancaire. À la fin de 1995, les banques furent recapitalisées pour satisfaire aux normes de la BRI. Les prêts de tous les établissements en difficulté furent mis à part de façon à pouvoir présenter à la privatisation des banques au sens classique du terme, dotées d'un portefeuille sain. Contrairement aux programmes de renflouement de 1991 et 1992, ce plan stipulait que les banques bénéficiant des fonds publics devaient moderniser leurs systèmes de contrôle et d'exploitation, reconstituer leurs liquidités pour se couvrir contre les risques de défaillance des créanciers et adopter de meilleures pratiques pour l'examen des dossiers de prêts, l'évaluation des risques et la détermination de leurs actifs. L'équipe dirigeante de certains établissements bancaires fut remplacée.

Lorsque la privatisation commença en 1994, de nombreux établissements furent achetés par des banques étrangères. Entre 1994 et 1998, la participation étrangère dans le système bancaire hongrois est ainsi passée de 15 à 60 %, tandis que la part détenue directement par l'État dans le capital des banques était ramenée de 67 à 20 %. *A priori*, la privatisation a eu l'effet désiré sur la performance des banques. MKB, la première grande banque cédée à des investisseurs privés, a vu ses bénéfices tripler, le nombre de ses agences a doublé et les effectifs de son personnel ont été ramenés de 1 800 à 1 240. La rentabilité des actifs bancaires est passée de 0,5 à 1,0 % entre 1994 et 1998, et la part des créances douteuses dans les actifs a chuté de 20 à 3 % entre 1993 et 1997. Avec l'augmentation de la concurrence, les marges sur les prêts ont également commencé à diminuer, tombant de 7 à 5 % en 1998.

Toutefois, le système bancaire hongrois reste confronté à d'importants problèmes. Par exemple, les banques à capitaux locaux continuent de négliger les réglementations. Deux de ces banques ont fait faillite en 1998. L'une d'elles était la deuxième banque du pays ; il semble que la dispersion de son actionariat

ait permis à ses dirigeants d'agir pratiquement comme bon leur semblait. Ceux-ci pensaient que la banque était trop grosse pour que l'État la laisse tomber en faillite, et ont distribué du crédit à tout va. Les autorités chargées de la réglementation et du contrôle ont mis du temps à réagir malgré les retraits massifs de dépôts en février 1997. Plutôt que de contraindre la banque à prendre des mesures, l'État a injecté des liquidités et suspendu les règles de fonds propres. Ce n'est qu'en juin 1998 que les dirigeants de l'établissement ont été remplacés et qu'un programme de restructuration radical a été entrepris.

Les futures réformes

Cet épisode, qui a vu plus d'un an s'écouler après une panique bancaire avant qu'une restructuration n'intervienne, tient en partie aux obstacles légaux qui bridaient l'action des autorités de contrôle. Les principes de base des accords de Bâle semblent indiquer que les organes chargés du contrôle bancaire devraient être habilités à élaborer et appliquer les réglementations nécessaires pour assurer la solidité du système. Mais, en Hongrie, c'était le ministre des Finances — et non l'organe de contrôle — qui était seul habilité à édicter des règles. En outre, il semble que cet organe n'ait pas disposé de la liberté de manœuvre voulue pour prendre des mesures disciplinaires. Aux termes de la législation en vigueur, ces mesures ne peuvent en effet être prises que sur la base d'un audit des comptes, de sorte que les instances de contrôle hongroises n'ont pu réagir rapidement aux infractions à la réglementation.

Les mesures visant à renforcer les pouvoirs des organes de contrôle bancaire contribueront à asseoir le système, mais les réglementations classiques ne sont pas toujours suffisantes pour empêcher les banques de prendre des risques excessifs. Comme on l'a vu au chapitre 3, les pays devraient chercher à voir comment compléter la réglementation en amenant le secteur privé à surveiller de plus près les banques, par des mesures telles l'amélioration des méthodes de gestion de ces établissements, et l'obligation d'émettre des titres subordonnés¹⁴.

Si la Hongrie peut prendre des mesures pour réduire le laxisme réglementaire et donner au secteur privé un rôle plus important dans la surveillance des banques, elle aura fait un grand pas vers l'instauration d'un système bancaire de première classe. Pour les aspects fondamentaux, elles s'est tournée vers l'extérieur pour trouver des solutions à ses problèmes. Elle a reconnu qu'elle gagnerait à adopter et appliquer les normes bancaires internationales tout en se

refusant à venir à la rescousse de dirigeants de banque liés avec les milieux politiques.

L'expérience hongroise est porteuse d'enseignements pour d'autres pays, en particulier pour les pays d'Europe orientale. Compte tenu du rôle clé que jouent les banques dans l'intermédiation des flux domestiques et internationaux d'épargne pour les transformer en investissements générateurs de croissance, il est évident que les efforts déployés pour assainir le système bancaire auront des résultats qui débordent largement la réduction des risques de crises bancaires et des coûts que celles-ci impliquent.

Gestion macroéconomique et décentralisation budgétaire : le cas du Brésil

Les dix ou vingt premières années du siècle qui s'ouvre verront les entités locales aspirer à une plus grande autonomie, ce qui influera sur l'organisation politique des pays en développement. Les gouvernants auront à conduire le processus de réaffectation des droits et obligations aux différents échelons territoriaux. L'expérience du Brésil en la matière, qui s'est soldée par une série de crises budgétaires entre les

différents niveaux d'administration, souligne les problèmes que pose la conduite de la politique de la décentralisation budgétaire dans une période de transition démocratique et économique. Elle confirme également trois des recommandations formulées au chapitre 5, à savoir : à la décentralisation des dépenses doit répondre une décentralisation des recettes ; l'administration centrale doit maintenir une contrainte budgétaire effective dans ses négociations avec les administrations infranationales ; et les dispositions de la constitution, plus particulièrement celles applicables aux élections, doivent s'être traduites dans les faits pour que les deux premiers critères puissent être remplis (encadré 8.4).

La décentralisation dans les textes

En 1988, la première constitution adoptée par le Brésil après le départ de la junte militaire visait à décentraliser le pouvoir politique. Le pouvoir au niveau fédéral est désormais réparti entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Le président, qui est à la tête de l'exécutif, est élu au suffrage direct pour une durée de quatre ans. Le Congrès est composé de deux chambres — la Chambre des députés, où chaque

Encadré 8.4 Le Brésil en bref

Indicateurs de la pauvreté et indicateurs démographiques ^a	Brésil	Amérique latine et Caraïbes	Pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure)	Exportations et importations (USD millions)	
PNB par habitant (USD) ^b	4 720	3 880	4 520		
Pauvreté (pourcentage de la population vivant avec moins de USD 1 par jour)	17		
Population urbaine (en pourcentage de la population totale)	80	74	73		
Espérance de vie à la naissance (nombre d'années)	67	70	70		
Principaux ratios économiques	1976	1986	1996	1997	
Investissement intérieur brut/PIB	23,1	19,1	20,7	22,8	
Exportations de biens et services/PIB	7,0	8,8	7,1	6,2	
Épargne intérieure brute /PIB	20,7	21,6	18,6	20,6	
	1976-86	1987-97	1996	1997	1998-2002
Taux de croissance annuel moyen du PIB	2,9	1,9	2,8	3,2	3,5

Non connu.
a. Chiffres correspondant à la dernière année disponible pour la période 1991-97. Les chiffres du PIB par habitant sont ceux de 1997.
b. Calculé selon la méthode de l'Atlas de la Banque mondiale.
Source : Banque mondiale, *World Development Indicators*, 1999.

État dispose d'un nombre de sièges proportionnel à sa population, et le Sénat, où chaque État a trois représentants.

En principe, la constitution donne au président des pouvoirs très étendus sur le législatif. Il a seul l'initiative des lois dans certains domaines, notamment lorsqu'il s'agit de créer des emplois ou d'augmenter les salaires dans de nombreuses sphères du secteur public. Le président prépare seul le budget, qu'il doit soumettre à l'approbation du Congrès. Celui-ci ne peut proposer qu'un certain type d'amendements au projet de loi de finances, et il ne peut lancer de programmes ou de projets non inscrits au budget présenté par le président¹⁵.

Dans la pratique, la difficulté à mobiliser un soutien politique dans un système qui comporte un si grand nombre de partis (15 sont représentés au Congrès) et le manque de discipline de parti au niveau national limitent le pouvoir du président. Le système électoral, et surtout la représentation proportionnelle sont responsables de cette multiplicité de partis. Les candidats à la députation sont élus par un État tout entier et non au niveau d'une circonscription, de sorte que les petits partis doivent faire campagne dans l'ensemble de l'État en question s'ils veulent recueillir suffisamment de voix pour enlever un siège ou deux. Le sens aigu de la fidélité à leur État conduit les hommes politiques à former des alliances qui transcendent les partis pour soutenir des projets qui profiteront à leur juridiction. La fidélité des députés fédéraux est acquise aux gouverneurs d'État en place puisque le soutien du gouverneur leur est plus utile pour leurs campagnes que celui du président. Étant donné l'influence qu'ils ont sur les députés et les sénateurs de leur parti, les gouverneurs peuvent contrecarrer les desseins présidentiels ou au contraire les faire avancer¹⁶.

La constitution institue une structure à trois étages, qui comprend l'administration fédérale, 26 États (plus le district fédéral qui a le statut d'État) et quelque 5 500 municipalités. Les États élisent leur gouverneur au suffrage direct et sont dotés d'un organe législatif à une seule chambre, dont les membres sont élus au niveau de l'État tout entier selon le système de la représentation proportionnelle. Cette structure se retrouve au niveau municipal, le maire étant élu directement et les conseillers municipaux par l'ensemble du corps électoral. La constitution donne aux collectivités territoriales des pouvoirs larges, mais mal définis, et n'institue aucune délimitation réelle entre ces pouvoirs. Elle confère aux États « tous les pouvoirs qui ne leur sont pas déniés d'une

autre manière par la constitution », et aux municipalités « le pouvoir de fournir des services d'intérêt local ». La constitution faisant des communes le troisième échelon territorial de la structure administrative du pays, les États n'ont aucun pouvoir sur les décisions des municipalités situées sur leur territoire.

Si la constitution reste vague sur la répartition des responsabilités entre les différents niveaux d'administration, elle répartit les recettes fiscales de façon très explicite. Elle définit la matière imposable de chacun des échelons territoriaux et institue un mécanisme de péréquation qui permet une large redistribution du produit de l'impôt à la fois entre les différents niveaux d'administrations et entre les régions¹⁷. Le mécanisme de péréquation comporte deux grands éléments. Le premier est représenté par l'attribution d'une part des deux principaux impôts levés par l'administration fédérale — l'impôt sur le revenu et la taxe sur les produits industriels —, dont le produit est réparti selon une formule déterminée entre les États et les municipalités. Le deuxième concerne la taxe à la valeur ajoutée (TVA) prélevée par les États, que ceux-ci doivent partager avec les municipalités situées sur leur territoire. Avec l'instauration de ce système, la part des recettes fiscales nettes après transferts attribuée aux municipalités a augmenté d'environ 40 % en six ans, passant de 12 % en 1987 à 17 % en 1992¹⁸.

Si la constitution de 1988 fait une large place à la décentralisation, elle renforce l'autorité de l'administration centrale dans un domaine essentiel, celui du personnel. Elle définit les droits des employés du secteur public aux trois niveaux d'administration et leur garantit la sécurité de l'emploi et des salaires. Les administrations ne peuvent licencier les fonctionnaires en surnombre, pas plus qu'elles ne peuvent réduire leur rémunération. La constitution octroie aussi aux agents de la fonction publique une retraite généreuse. Cette générosité est d'ailleurs en partie à l'origine des crises budgétaires qui ont éclaté par la suite, puisque les coûts salariaux représentent une partie importante des dépenses au niveau infranational¹⁹. On retrouve ici un exemple des problèmes que peut entraîner une réglementation excessive des collectivités territoriales, problèmes qui sont décrits au chapitre 5.

Les emprunts des États et la crise d'endettement

La décentralisation a débouché sur une crise macroéconomique prolongée, déclenchée par l'endettement croissant des États²⁰. Si la nouvelle constitution donne au Sénat national le pouvoir de refuser

tous les dossiers d'emprunts présentés par les collectivités territoriales, le Sénat a rarement usé de ce pouvoir. Les États et les municipalités continuent donc de contracter des emprunts auprès de sources diverses. Les uns et les autres ont émis des obligations sur le marché intérieur et emprunté à des banques commerciales privées locales ainsi qu'à divers intermédiaires fédéraux, tels que la banque fédérale d'épargne et de crédit au logement et la banque fédérale de développement. Tous les États du pays sauf deux ont leurs propres banques commerciales, dont ils sollicitent les concours de temps à autre. Plus souvent, ils contraignent ces établissements à accorder des prêts à des clients qu'ils désignent. Les États ont également emprunté à l'étranger, tant auprès d'organismes multilatéraux (qui exigent des garanties fédérales) que de prêteurs privés (qui ne demandent pas ce genre de garanties).

La crise d'endettement s'est déroulée en trois actes. Le premier acte était un héritage de la crise internationale des années 80. Elle s'est déclarée lorsque les États — tout comme l'administration fédérale — ont cessé d'honorer leurs obligations envers les créanciers étrangers. Lorsque le gouvernement et les créanciers au niveau national sont parvenus à un accord, l'administration fédérale s'est efforcée de convaincre les États de recommencer à honorer le service de leur dette. En 1989, elle a accepté de transformer les arriérés accumulés et le principal restant à rembourser en une dette unique à l'égard du trésor fédéral. Un montant total de 19 milliards de dollars a ainsi été rééchelonné dans le cadre de ce plan²¹.

Le deuxième acte, qui a débuté à la fin des années 80, était centré sur les dettes des États à l'égard des institutions financières fédérales. Il s'est clos sur le rééchelonnement d'environ 28 milliards de dollars de prêts, qui ont été transférés à la charge du trésor fédéral. Mais l'administration fédérale a inclus une clause dérogatoire dans l'accord. Si le ratio du service de la dette d'un État à ses recettes fiscales dépasse un seuil fixé par le Sénat, un moratoire peut être déclaré pour la différence, qui vient s'ajouter au stock non remboursé de la dette. En rééchelonnant le principal et en plafonnant le service de la dette, ces accords ont permis de réduire dans de très fortes proportions la charge immédiate de la dette pesant sur les États. Mais la clause dérogatoire laissait aussi à penser que l'administration fédérale était disposée à alléger la dette des États qui en faisaient la demande.

Le troisième acte a commencé au début des années 90. Ce furent, cette fois, les défauts de paie-

ment sur les obligations émises par les États sur le marché intérieur qui ont occupé le devant de la scène. Quatre grands États se procurent la majeure partie de leurs financements par l'émission d'obligations : São Paulo, Rio de Janeiro, Minas Gerais et Rio Grande do Sul. Généralement, ce sont les banques commerciales des États qui garantissent ces obligations, qui sont cédées à des banques et des investisseurs privés. Ce sont en général des titres à cinq ans, dont les intérêts sont payables à échéance. Ironie des circonstances, la crise obligataire a été précipitée par le succès du plan de stabilisation du Brésil, le Plano Real. Ce plan a en effet permis de juguler l'inflation, de sorte que les États ne pouvaient plus compter sur l'accélération des prix pour réduire la valeur réelle des salaires et des retraites au fil des ans²². Ils se sont donc trouvés devant des masses salariales qui absorbaient 80 à 90 % de leurs recettes budgétaires.

Devant la dégradation de la situation financière des États, les banques privées ont relevé leurs taux et réduit la durée pendant laquelle elles s'engageaient à détenir les obligations, et ont fini par refuser de détenir les titres des États à quelque prix que ce soit. Ces derniers se sont trouvés alors dans l'incapacité de rembourser ou de rééchelonner leurs dettes et ils ont sollicité l'aide de l'administration fédérale, qui les a autorisés à échanger leurs obligations contre des obligations fédérales, plus négociables. Mais, comme les taux appliqués aux obligations fédérales oscillaient autour de 25-30 % en valeur réelle, le stock de la dette obligataire a littéralement explosé, faisant un bond de 12 milliards de dollars en 1995 et de 10,7 milliards en 1996. À la fin de 1996, le stock de la dette obligataire des États (et des municipalités) atteignait 52 milliards de dollars. Le poids des intérêts sur cette dette qui ne cessait de grossir, ajouté à l'incapacité des États de réduire le poste des salaires ou d'accroître leurs recettes fiscales, a entraîné un alourdissement croissant des déficits budgétaires des États et des municipalités, dont le budget opérationnel, qui dégagait un excédent de 0,7 % du PIB en 1992, accusait en 1997 un déficit égal à 2,3 % du PIB — soit 52 % de plus que celui de l'administration fédérale.

Les négociations pour résoudre le problème de la dette ont débuté au milieu de 1995 entre trois parties : le Congrès fédéral, le président et son équipe économique, et les États. Mais ce n'est qu'en décembre 1997 que São Paulo, l'État le plus lourdement endetté, a signé un accord contraignant avec l'administration fédérale. Les autres États grands débiteurs lui ont emboîté le pas au cours des neuf mois qui ont suivi. En

général, les accords reprenaient les grandes lignes des deux précédents plans de restructuration de la dette. La dette était rééchelonnée et non pas effacée, et son service était plafonné, la partie excédant le plafond fixé étant capitalisée avec le stock de la dette. La principale innovation des nouveaux accords a été l'importante bonification d'intérêts. Au lieu de demander aux collectivités territoriales de payer le taux d'intérêt applicable aux obligations fédérales, l'administration fédérale a accepté d'imposer un taux fixe de 6 % en valeur réelle.

À chaque restructuration de la dette, l'administration fédérale a cherché à durcir les réglementations relatives aux emprunts des États. Les États dont la dette est rééchelonnée doivent autoriser l'administration fédérale à déduire le service de leur dette des transferts fédéraux. Ceux en situation d'arriérés de paiement ne peuvent obtenir de nouveaux financements fédéraux. La constitution a été amendée afin d'interdire l'émission de nouvelles obligations d'État jusqu'à l'an 2000, et la banque centrale ne permet pas aux banques privées d'accroître leur portefeuille obligataire. Ces réglementations n'ont cependant pas permis d'éviter une nouvelle résurgence de la crise d'endettement en 1999, l'alourdissement récent de la dette étant en grande partie imputable, non pas à de nouveaux emprunts, mais à la capitalisation des intérêts dus sur les créances existantes.

Les effets macroéconomiques des accords de rééchelonnement sont limités. Ces accords ont certes permis de réduire les taux d'intérêt que versent les États, mais l'administration fédérale demeure leur créancière et elle continue de supporter le coût effectif des fonds empruntés. Le taux d'intérêt payé par le secteur public considéré dans son ensemble n'a pas diminué. En outre, les clauses des accords n'ont pas permis d'empêcher la capitalisation des intérêts sur la dette due à l'administration fédérale. La dette des États a continué d'augmenter, de sorte que les accords n'ont pas réduit le poids global des intérêts versés par le secteur public. Ils ont simplement conduit à faire supporter au Trésor fédéral une plus grande partie des charges d'intérêt.

Quels sont les remèdes possibles ?

Certains aspects de la solution à cette crise financière qui touche les différents niveaux d'administration ne sont pas difficiles à cerner. Dans un premier temps, l'administration fédérale doit s'attaquer à la source fondamentale de la crise de la dette en trouvant un moyen de maîtriser la masse salariale, qui absorbe entre 80 et 90 % des recettes fiscales actuelles. Pour

cela, il faut supprimer les réglementations relatives à la politique du personnel instaurée par la constitution de 1988, afin que les États puissent licencier les fonctionnaires en sureffectif, négocier des baisses de salaire, adopter des critères plus stricts pour les droits à la retraite et réduire les pensions auxquelles ils donnent droit.

Le gouvernement doit également prendre des dispositions pour convaincre les États qu'ils ne doivent plus compter sur un renflouement de l'administration fédérale. L'existence même du premier plan de sauvetage financier indiquait en fait aux États et à leurs créanciers que l'administration fédérale était prête à agir pour venir à la rescousse des administrations locales incapables de payer leurs dettes. Si certains créanciers ont sans doute effectivement cru que leurs emprunteurs étaient solvables, ils pensaient aussi que l'administration fédérale honorerait les obligations des États si la stabilité du système financier était menacée ou si un effondrement des services dans un État important se profilait à l'horizon. Cette garantie fédérale implicite a permis aux États de continuer à emprunter bien après que le service de leur dette eut pris des proportions ingérables.

Il est manifeste que les réglementations mises en place par l'administration fédérale pour limiter les emprunts des administrations infranationales ne sont pas suffisantes pour casser ce genre d'anticipations. Mais les États ne pourraient pas tout simplement emprunter s'ils ne trouvaient pas quelqu'un qui soit disposé à leur prêter de l'argent. Si les prêteurs privés sont convaincus que l'administration fédérale ne viendra pas à la rescousse des États défaillants, ils serviront eux-mêmes de frein²³. Pour convaincre les prêteurs que l'administration fédérale ne renflouera pas les États, il faut plus qu'une déclaration d'intention, compte tenu en particulier des plans de sauvetage financiers récents. L'administration fédérale doit donner la preuve de sa détermination en laissant un État faire faillite et négocier une solution à ses problèmes avec ses créanciers. Dès lors que les prêteurs privés comprendront que le financement des collectivités territoriales comporte de véritables risques, on peut penser qu'ils limiteront leurs concours malgré toutes les supplications des gouverneurs. Si des dispositions sont incluses dans la constitution pour limiter les possibilités données à l'administration fédérale d'accorder des prêts aux États, la crédibilité de cette politique se trouvera renforcée²⁴.

L'assouplissement des règles fédérales qui régissent les politiques du personnel des administrations infranationales, et l'imposition d'une contrainte budgétaire effective visant à contenir les recours à l'emprunt de ces administrations permettront de

prévenir de nouvelles crises d'endettement. Mais, en dernière analyse, pour que les réformes puissent s'inscrire dans la durée, il faut modifier le contexte politique qui est à l'origine de ces choix d'orientation. Il faut revoir la répartition des pouvoirs entre le président et le corps législatif, de même qu'il faut revoir le mode de scrutin qui entraîne un tel morcellement des partis et cette absence de discipline. Plusieurs des mesures examinées au chapitre 5 s'appliquent particulièrement bien au cas du Brésil. Pour que les groupes d'intérêt puissent plus difficilement s'entendre pour mener une action contre les intérêts nationaux, il faut renforcer la fonction présidentielle, éventuellement en exigeant une supermajorité pour passer outre à un veto présidentiel.

Depuis le plus fort de la crise, le Brésil a pris plusieurs mesures positives. En 1988, le Congrès a approuvé une révision de la constitution, qui autorise les États à procéder à des licenciements (à condition que la masse salariale dépasse un certain pourcentage des recettes fiscales). En 1999, face à un État incapable d'honorer ses obligations au titre d'une dette déjà rééchelonnée et dont la défaillance faisait grand bruit, les autorités nationales ont réagi en exerçant le nouveau pouvoir qui leur était donné de déduire des transferts fédéraux à cet État les arriérés de paiement sur le service de la dette. Plus tard dans l'année, le Congrès a ouvert un débat sur une proposition tendant à modifier le mode de scrutin applicable à la chambre basse en remplaçant le système de représentation proportionnelle par un régime où la moitié des sièges seraient pourvus par les circonscriptions électorales n'élisant qu'un seul député. Les deux premières mesures devraient inciter fortement les États à résoudre leurs difficultés budgétaires sans se mettre en défaut de paiement, et leur permettre aussi d'assainir leurs finances. La troisième, si elle a les résultats que ses partisans prévoient, réduira peut-être le morcellement des partis et donnera à l'administration fédérale la possibilité de mieux résister aux demandes de renflouement.

Améliorer les conditions de vie des citadins : le cas de Karachi

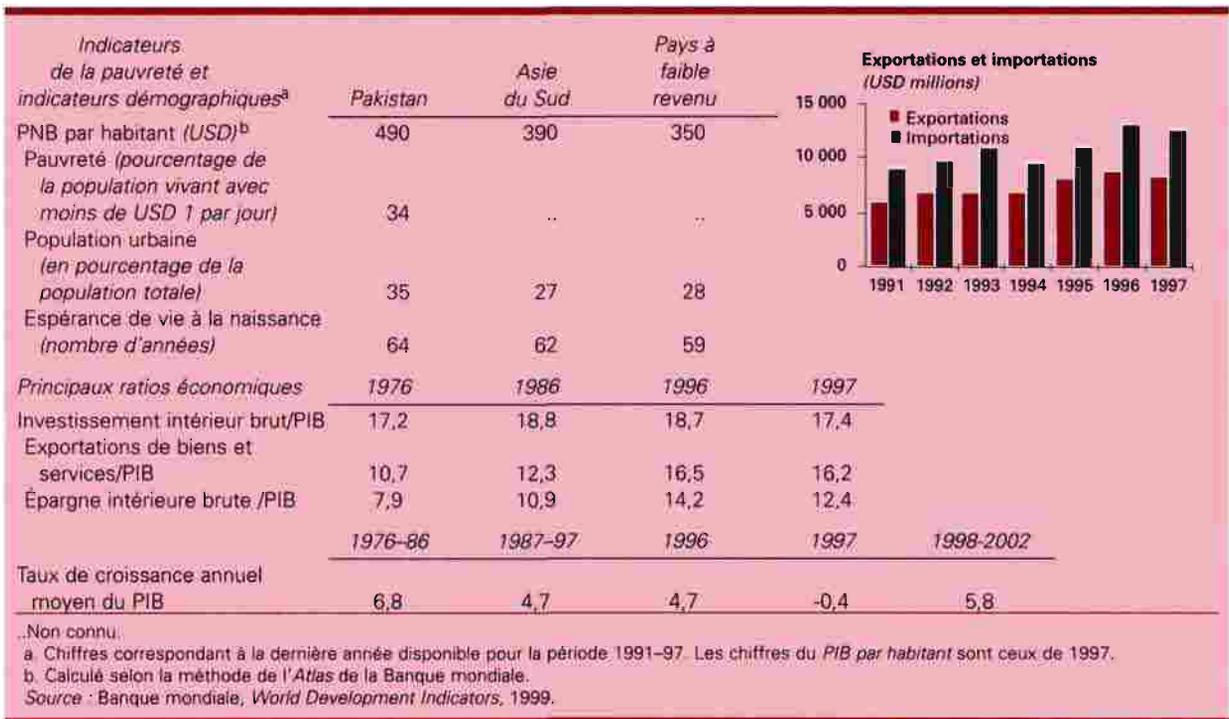
Avec la croissance explosive des agglomérations urbaines dans les pays en développement, parvenir à améliorer les conditions de vie des citadins sera une véritable gageure. Cette étude de cas montre comment les recommandations du chapitre 7 relatives à la fourniture des services municipaux peuvent être mises en application à Karachi, grande métropole du Pakistan²⁵.

Karachi ressemble à beaucoup de grandes villes des pays en développement, où le secteur public a du mal à faire face à l'accroissement rapide de la population urbaine. Elle a de nombreux traits communs avec Bombay, Djakarta, Istanbul et Lagos, même si les difficultés que rencontrent ces métropoles pour fournir les services nécessaires sont dues à des facteurs différents. À Karachi, comme on l'a vu au chapitre 7, le secteur public doit exploiter le savoir-faire et le dynamisme du reste de la société en établissant des partenariats avec les entreprises privées, les groupes de proximité et les organisations non gouvernementales (ONG). Avec leur concours, il pourra concentrer ses efforts sur les services qu'il est le seul à pouvoir fournir, en particulier la délivrance de titres de propriété fonciers, l'élaboration de codes de la construction et de l'aménagement urbain, et la mise en place d'une infrastructure primaire pour l'eau, l'assainissement et les routes.

Karachi aujourd'hui

Karachi compte 11 millions d'habitants, soit à peu près 8 % de la population du pays et le quart de la population urbaine (encadré 8.5). La ville a connu une expansion rapide sous l'effet des forts mouvements migratoires qui ont fait suite à la partition de l'Inde britannique en 1945, provoquant de graves tensions sur le marché du logement²⁶. Le secteur public, qui était propriétaire de la plupart des terrains de la ville et de sa banlieue, s'est réservé un rôle prépondérant dans les activités d'aménagement foncier. Le code de la construction a eu pour effet d'alourdir le coût des nouveaux logements, car il rendait obligatoires des superficies excessives pour les terrains à bâtir et les emprises publiques, et fixait des normes irréalistes pour les infrastructures et les matériaux de construction. Ces réglementations excessives ont poussé la plupart des ménages hors du marché. Les retards apportés à l'extension des réseaux d'infrastructure primaires tels que les routes, l'eau courante et les égouts ont réduit d'autant l'offre de terrains viabilisés, ce qui a eu pour effet d'en augmenter encore le prix. Aux contraintes qui pesaient sur l'offre de logements sont venues s'ajouter celles qui pesaient sur la demande, du fait notamment que les ménages à revenus moyen ou faible ne pouvaient obtenir des prêts hypothécaires. Ces différents facteurs ont favorisé un urbanisme sauvage qui s'est traduit par le développement des zones d'habitat spontané.

Entre 1970 et 1985, on estime que 33 % des opérations de réaffectation et d'aménagement de terrains destinés à l'habitation dans l'aire métropolitaine sont passées par le secteur non structuré qui a également traité plus de 50 % des demandes de logement de la

Encadré 8.5**Le Pakistan en bref**

ville. Selon les estimations, Karachi a besoin de 80 000 logements chaque année mais, entre 1987 et 1992, les autorités n'avaient accordé en moyenne que 26 700 permis de construire par an. Le secteur non structuré a créé environ 28 000 logements par an dans des *katchi abadis*, zones d'habitat spontané où vivent maintenant la moitié des habitants de la ville. La population de ces lotissements augmente de 9 % par an, soit à un rythme presque deux fois plus rapide que le taux de croissance de l'ensemble de la population de la ville, qui est de 4,8 %. Le déficit de logements est comblé par la densification de l'habitat dans le centre-ville et les implantations sauvages dans les banlieues.

Une industrie annexe se développe avec l'extension des *katchi abadis*. Les promoteurs de parcelles non réglementées obtiennent des terrains — souvent avec la complicité de l'administration chargée de l'aménagement urbain — qu'ils lotissent et vendent à des particuliers. Chaque année, ces intermédiaires acquièrent au moins 400 hectares de terres domaniales à Karachi, et ils les utilisent pour la construction de logements sauvages. La distribution de l'eau est aux mains de « la mafia de l'eau », qui s'approvisionne aux bouches d'incendie et organise la distribution par camions. Même les quartiers aisés sont

régulièrement alimentés en eau par des camions-citernes. Une citerne de 4,5 mètres cubes coûte 200 roupies (3,40 dollars) ; le prix unitaire est plus élevé lorsque l'eau est vendue en petite quantité à des ménages qui n'ont pas les moyens d'acheter ou de stocker un volume important. Petit à petit, les quartiers défavorisés obtiennent d'être raccordés au réseau en faisant pression sur leurs représentants au conseil municipal ou en se cotisant pour corrompre des fonctionnaires. Parfois aussi, l'approvisionnement en eau est organisé par les promoteurs, qui effectuent des raccordements illégaux au réseau public. Souvent, les localités collectent de l'argent et construisent un réseau interne d'alimentation en eau à leurs frais.

Les *katchi abadis* organisent également l'évacuation de leurs eaux usées. Une étude de 136 de ces communautés à Karachi, qui porte sur 79 426 maisons et 8 479 ruelles, montre que 82 % de ces voies sont équipées de canalisations d'égout posées par la population à un coût d'investissement de 200 millions de roupies (3,4 millions de dollars). Dans la commune d'Orangi, les habitants de 88 211 maisons bordant 5 856 ruelles ont installé des latrines, des conduites d'égout et plus de 400 collecteurs pour un coût total de 74 millions de roupies (1,5 million de

dollars). Au prix du secteur public, ces équipements auraient sans doute coûté près de dix fois plus cher.

S'en remettre pour beaucoup au secteur non structuré est loin d'être une solution optimale pour résoudre les problèmes de logement. Comme les ménages obtiennent leur terrain par des circuits parallèles, ils ne sont pas propriétaires de ce patrimoine fondamental et ne peuvent donc l'utiliser comme garantie pour financer la construction d'un logement. Leurs droits de propriété n'étant pas bien établis, ils ne sont guère incités, comme ils le devraient normalement, à investir dans un logement ou des équipements d'infrastructure. Les services essentiels étant fournis au coup par coup (et illégalement dans bien des cas), les économies d'échelle sont impossibles. La qualité des installations laisse souvent à désirer, car le secteur non structuré n'a pas les compétences techniques nécessaires. De plus, les décharges sauvages des déchets et le traitement insuffisant des eaux rendent les conditions d'hygiène de plus en plus précaires. Les eaux usées restent un problème particulier dans les colonies urbaines spontanées, où leur évacuation se fait souvent par des rigoles naturelles à ciel ouvert. Les réseaux d'égouts construits par les habitants des quartiers sont rarement intégrés dans les plans d'assainissement publics. S'ils l'étaient, les coûts pourraient être réduits dans de très fortes proportions, les projets seraient achevés en une fraction du temps qu'il faut maintenant pour terminer les travaux, et ce seraient les pauvres, et non pas les entrepreneurs, qui en bénéficieraient.

Les *katchi abadis* qui abritent pourtant la moitié de la population de la ville ont jusqu'à présent suscité l'indifférence, voire l'hostilité, des autorités qui justifient leur position en disant que ces lotissements sont un phénomène transitoire. Les plans et les projets officiels ignorent les investissements effectués par les populations concernées car ils partent du principe qu'à terme, les pouvoirs publics fourniront des solutions correspondant à des normes de qualité élevées. Les associations locales et les ONG pressent les autorités de changer de politique mais, comme les responsabilités en matière de logement sont réparties entre des organismes municipaux, provinciaux et fédéraux dont les attributions se chevauchent, il est bien difficile d'obtenir une action concrète²⁷.

La voie des réformes

Quelles sont les réformes et les mesures institutionnelles qui permettraient d'obtenir les meilleurs résultats compte tenu de la situation de Karachi

aujourd'hui ? Il faudrait tout d'abord et avant tout que le gouvernement reconnaisse que ce qui existe sur le terrain n'est pas quelque chose de temporaire, mais une réalité dont il faut tenir compte. Les *katchi abadis* sont le point de départ de toute réflexion sur l'avenir de Karachi. Les importants investissements effectués par leurs habitants sont faits pour durer, et raser tout pour repartir de zéro relève tout simplement de l'utopie. Par conséquent, tout programme de logement proposé par les autorités doit tenir compte de cette dimension.

Les pouvoirs publics doivent également s'efforcer de développer — et à terme institutionnaliser — des contacts positifs entre les administrations, les groupes d'intérêt (formellement constitués ou non) et la population. À l'heure actuelle, la confiance ne règne guère entre les différents acteurs du drame du logement, en particulier entre les pouvoirs publics et les organisations qui représentent les ménages défavorisés. Ce sont ces organisations qui connaissent le mieux la situation, et elles sont bien placées pour exprimer les besoins des habitants. En travaillant avec elles, les responsables auront la certitude que les priorités en matière de logement sont dûment prises en compte, mais il faut que les groupes concernés puissent être correctement informés pour fonctionner efficacement. Une façon de rétablir la confiance serait de rationaliser les responsabilités et de définir les attributions respectives des organismes municipaux, provinciaux et fédéraux afin d'améliorer le sens des responsabilités à tous les niveaux.

La réglementation tatillonne du marché du logement à Karachi a conduit à la mise en place d'un système de construction de logements ingérable. Il doit être remplacé par un régime qui permette aux professionnels du bâtiment d'entrer sur le marché du logement pour les classes modestes. Il faudrait, par exemple, adopter des normes plus réalistes pour le lotissement et les constructions. Il va de soi que l'habitat doit répondre aux normes publiques de santé et de sécurité, mais il n'est pas nécessaire que celles-ci soient poussées au point de rendre les logements inabordables pour ceux qui ne disposent que d'un faible revenu.

L'administration doit quant à elle circonscrire son rôle dans le secteur moderne du logement aux domaines pour lesquels elle dispose d'un avantage comparatif. Le premier de ces domaines est celui des droits de propriété. Les autorités doivent poursuivre la délivrance des titres de propriété et améliorer l'administration du système d'enregistrement foncier. Le deuxième domaine est celui de l'infrastructure pri-

maire. Karachi doit construire les canalisations d'eau, les conduites d'égout et les grands axes qui permettront de raccorder à l'infrastructure publique les réseaux tertiaires déjà installés dans les *katchi abadis*. Le troisième domaine est le crédit au logement. Les autorités peuvent améliorer les possibilités d'accès au logement des ménages modestes en leur permettant de déposer des demandes collectives de crédit. Les groupes de proximité capables de verser un premier acompte pour le terrain peuvent contribuer de façon importante au développement des équipements collectifs. Une fois qu'ils ont obtenu le droit de propriété sur le terrain, ils peuvent utiliser cet actif comme garantie pour obtenir des prêts en vue de financer des infrastructures.

Ces trois mesures permettraient de réduire le coût des nouveaux logements et des habitations en location ayant accès aux services essentiels. Mais les autorités doivent également s'attaquer aux problèmes des *katchi abadis*, éventuellement en adoptant le modèle d'aménagement offert par le projet pilote d'Orangi décrit au chapitre 7²⁸. Ce modèle permet de ramener le coût des travaux de développement interne à environ 10 % des coûts d'aménagement classique, et de rendre l'entretien et le fonctionnement des équipements possibles. Il est socialement acceptable et peut être amélioré au fil du temps. La ville peut établir les plans des équipements collectifs futurs de façon à intégrer dans le réseau général les installations construites par les habitants. Elle peut aussi fournir des conseils techniques aux entreprises du secteur non structuré, éventuellement par l'adoption d'une procédure d'homologation afin d'améliorer leurs qualifications.

Pour ce qui est de l'alimentation en eau, les pouvoirs publics pourraient envisager d'officialiser la privatisation de ce service, qui est déjà entrée dans les faits. Plutôt que d'essayer de raccorder les zones d'habitat spontané au réseau de distribution, l'Office de l'eau de Karachi aurait intérêt à envisager la possibilité de sous-traiter l'approvisionnement à deux ou trois grandes entreprises privées. L'expérience du Paraguay montre que, lorsque les petites entreprises privées peuvent travailler en concurrence dans un environnement stable, les revendeurs d'eau finissent par se rendre compte qu'ils ont tout intérêt à passer à la distribution de l'eau sous conduite (chapitre 7). Entre-temps, toutefois, les prestataires privés sont mieux en mesure d'adapter leurs services en fonction des caractéristiques socio-économiques et physiques des quartiers qu'ils desservent.

Progressivement, ces mesures peuvent transformer le marché du logement de Karachi. À mesure que le

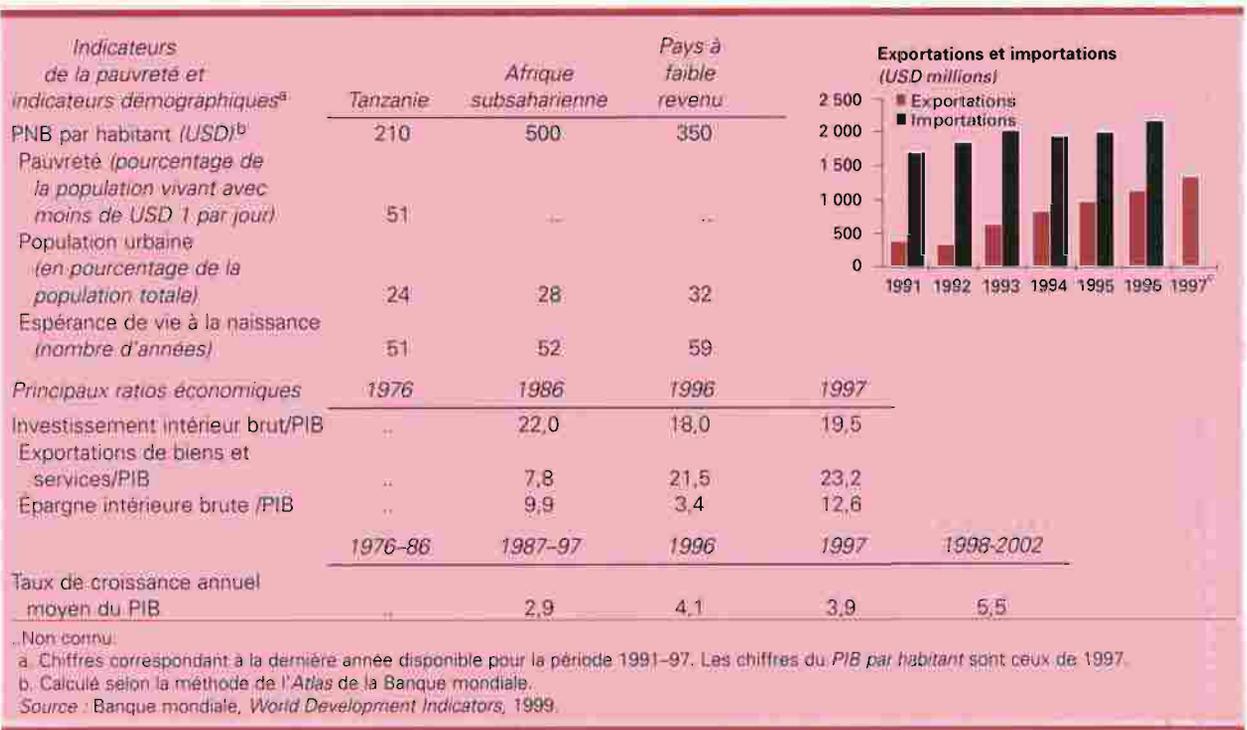
coût des logements du secteur moderne diminuera, la proportion de ménages ayant recours aux services parallèles de construction de logements baissera. Et à mesure que les autorités adopteront une attitude plus positive à l'égard des *katchi abadis*, le nombre de ménages privés de sécurité de jouissance et d'accès à l'infrastructure primaire reculera également.

Entretenir les synergies entre zones rurales et urbaines : le cas de la Tanzanie

Parmi toutes les régions du monde en développement, l'Afrique subsaharienne est celle dont le taux global de croissance est resté le plus faible au cours des 15 dernières années. Les pays de cette zone sont de plus en plus marginalisés par rapport à l'économie mondiale, et le poids de leur dette en pourcentage du PIB est devenu le plus lourd du monde. C'est également en Afrique subsaharienne que l'accroissement de la population urbaine est le plus rapide. Après une lueur d'espoir en 1995-97, le pronostic pour le continent paraît de nouveau incertain. Pour une économie africaine type, essentiellement rurale, comme celle de la Tanzanie, la mondialisation et l'urbanisation ouvrent des horizons (encadré 8.6). Comment la Tanzanie peut-elle exploiter ces forces pour galvaniser son économie rurale et en faire le moteur de la croissance avec un PIB qui augmente à l'heure actuelle de 3 à 4 % par an ?

Les données de départ

Les trois quarts de la population vivent en zone rurale, et l'agriculture représente plus de 50 % du PIB du pays. La plupart des activités agricoles sont centrées sur les cultures de substance traditionnelle à caractère extensif, avec une utilisation minimale d'intrants. La production a augmenté au cours des dernières années, surtout parce que les paysans cultivent des superficies plus grandes (les rendements sont faibles et ils stagnent depuis trois décennies). La part du secteur manufacturier dans le PIB atteint à peine 7 %, et elle a diminué au cours des 20 dernières années du fait de la suppression des obstacles tarifaires et du désengagement de l'État de certaines activités de production déficitaires. Les principales activités sont la transformation des denrées alimentaires et la fabrication de matériaux de construction, et de papier et d'emballages, destinés pour l'essentiel au marché intérieur. Les exportations tanzaniennes, axées sur les produits agricoles non transformés et les minéraux, se sont un peu diversifiées depuis le milieu des années 80. Les cultures d'exportation, qui sont essentiellement le fait de petits exploi-

Encadré 8.6**La Tanzanie en bref**

tants, ne représentent que 8 % à peu près de la production agricole, bien que les ventes de fleurs coupées augmentent. En dehors de ces exportations et de produits tels que le café, le thé, la noix de cajou, le maïs, le coton et le poisson, la principale source de devises est le tourisme, qui est aussi un important poste de recettes pour le pays. À moyen terme, les exportations d'or pourraient procurer davantage de recettes que les cultures de rapport.

En 1998, la Tanzanie a drainé 140 millions de dollars d'investissements étrangers directs, contre 70 millions de dollars au milieu des années 90. La majeure partie de ces investissements se sont orientés vers les mines, le reste intéressant l'infrastructure touristique. La privatisation des banques et des services publics commence à attirer des fonds dans d'autres secteurs tels que les télécommunications. Comme dans la plupart des pays africains, l'épargne intérieure et la mobilisation des ressources du secteur public sont peu importantes. Mais l'investissement, financé en partie par l'aide internationale, est assez élevé par rapport au PIB.

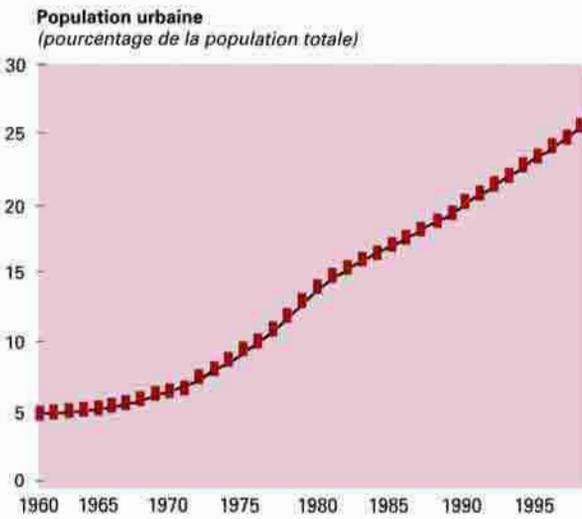
La population urbaine augmente au rythme de 5 % par an. C'est un taux assez élevé, mais pas inhabituel, compte tenu du niveau relativement faible d'urbanisation (figure 8.1). Les six plus grandes villes du pays génèrent plus d'un tiers du PIB, Dar es-

Salam représentant à elle seule 17 %. Pour que la Tanzanie puisse atteindre et maintenir un taux de croissance de 7 à 8 % au cours des deux décennies à venir (ce qui est indispensable si elle veut faire reculer sensiblement la pauvreté), il faut que la contribution des villes à la croissance augmente. Mais, compte tenu de la prépondérance du secteur rural, la performance économique globale du pays dépendra de la multiplication des synergies entre les régions rurales et les zones urbaines, de la commercialisation de l'agriculture et de l'essor des activités non agricoles. Pour le moment, la diversification de l'agriculture est peu avancée et sa productivité est faible, et les revenus non agricoles sont inférieurs à la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Mais ces activités vont sans doute commencer par se développer dans les zones périurbaines. Dynamisées par les marchés et les économies d'agglomération dans les villes, elles pourront ensuite essaimer vers l'intérieur du pays²⁹.

Les partenariats entre zones urbaines et rurales

Comment un tel partenariat peut-il fonctionner ? Le chemin parcouru par d'autres pays agricoles à faible revenu tels que la Chine, l'Indonésie et le Viet Nam tend à montrer qu'il existe quatre façons d'améliorer les liens entre zones urbaines et rurales dans le but d'accroître la productivité rurale. Il s'agit

Figure 8.1
La Tanzanie s'urbanise de plus en plus



Source : Banque mondiale, *World Development Indicators*, 1999.

notamment d'utiliser les nouvelles connaissances techniques et organisationnelles, d'élargir l'accès de la production agricole aux marchés, et de maîtriser les nouveaux intrants biologiques, chimiques et mécaniques. La Tanzanie peut adapter ces stratégies en prenant les dispositions suivantes :

Première étape : Créer des réseaux d'entraide qui permettent d'établir des relations de confiance entre les entreprises urbaines et les producteurs des zones périurbaines et rurales. L'agriculture procurant plus de 70 % du revenu rural, la Tanzanie a largement de quoi développer son industrie rurale³⁰. En outre, comme un tiers seulement de la production agricole est commercialisée, l'établissement de liens entre les régions rurales et les zones urbaines peut grandement contribuer au développement de l'agriculture. Comme les activités agricoles sont aux mains de petits exploitants qui pratiquent essentiellement une agriculture de subsistance, les paysans manquent d'informations, d'infrastructures, de moyens de transport et de crédit³¹. Mais, dans les régions rurales relativement proches des villes, la proximité des marchés et de l'information peut aider à surmonter ces problèmes. Pour qu'il y ait des transactions sur le marché, les acheteurs et les vendeurs doivent être assurés que, dans la majorité des cas, les obligations seront honorées, les factures seront payées, les marchandises seront livrées et que les coûts de transaction seront raisonnables. Les contrats de vente et d'assurance sont un des instruments qui

peuvent apporter ce genre de garantie. Mais les liens ethniques ou religieux et les liens de parenté contribuent à l'existence d'un tissu associatif qui peut faciliter les accords de production flexibles, les activités de sous-traitance et l'externalisation des approvisionnements (voir l'encadré 2 du chapitre d'introduction). Ces réseaux sociaux sont florissants dans la partie orientale du Nigéria, le long d'un axe qui inclut Aba, Nnewi et Onitsha. À Nnewi, par exemple, les membres de la communauté igbo ont créé une industrie de pièces détachées de moteurs, qui tire parti des liens ethniques pour réduire les coûts de transaction³².

Les intermédiaires qui ont des contacts suivis avec le milieu rural jouent un rôle important dans l'établissement de ces réseaux. Mais il faut d'abord qu'il existe des relations sociales entre les citoyens et les populations périurbaines, et que les entreprises installées dans les villes soient disposées à commercer avec les régions rurales avoisinantes³³. Dans certaines villes comme Arusha et Moshi, une élite commerçante de longue date, les Chaggas, dispose probablement déjà d'un réseau local et de possibilités de financement adéquates, qui pourraient servir de base à l'expansion des activités. De même, les communautés asiatiques de Dar es-Salam, de Lindi et d'ailleurs pourraient élargir leurs réseaux de commercialisation dans les villages périurbains. Mais, pour compléter ces mécanismes de proximité, il serait utile de renforcer les règles et les structures qui garantissent la protection des droits.

Deuxième étape. Mettre l'infrastructure en place. Pour qu'une économie moderne puisse se développer, il faut des moyens de transport de surface et des télécommunications efficaces, qui permettent de relier les producteurs ruraux, les prestataires de services tels que les transporteurs de fret et les entreprises de commercialisation aux entreprises urbaines. Dans le secteur du transport, il est impératif que la Tanzanie améliore sérieusement son réseau routier. L'existence de bonnes routes dans la périphérie immédiate des principales zones urbaines est essentielle pour faciliter l'intégration des villes et des zones rurales avoisinantes. Seules 12 % des routes sont en bon état ; le reste du réseau laisse tellement à désirer que le coût d'exploitation des véhicules atteint un niveau qui représentait un tiers des recettes d'exportation en 1990³⁴. Ce problème a de lourdes répercussions sur les commercialisations des produits agricoles. Ainsi, dans le passé, lorsque l'augmentation des prix a incité les paysans à accroître leur production, ces derniers n'ont pu acheminer le produit de leurs récoltes sur les marchés faute de transports

adéquats. Ils ont donc eu des difficultés à écouler leur production, et ils ont rapidement baissé les bras³⁵.

Il est important d'améliorer le transport et les communications parce que cela permettra non seulement de renforcer les liens à l'intérieur du pays, mais aussi d'intégrer la Tanzanie plus étroitement à l'économie mondiale. Pour maintenir des contacts étroits avec les marchés étrangers — et envoyer ou recevoir des marchandises dans des délais serrés —, les entreprises ont besoin d'équipements d'infrastructure bien gérés, qui permettent de maintenir les frais de manutention et les redevances des usagers des ports et des aéroports à un niveau minimum³⁶. Il en va de même pour les tarifs des télécommunications. Pour que les exportateurs tanzaniens puissent affronter la concurrence des fournisseurs de l'Afrique du Sud ou de l'Asie du Sud, il faut que l'infrastructure du pays puisse offrir des services comparables à des prix comparables. Pour cela, il faut que le secteur privé joue un rôle important dans la construction et l'exploitation des infrastructures de transport, de communication et de distribution d'électricité.

Troisième étape. Améliorer l'organisation de la recherche agricole et industrielle et les services de vulgarisation afin de faire entrer les nouvelles technologies dans l'économie rurale. La diffusion des techniques nouvelles par l'intermédiaire des entreprises privées, des instituts de recherche publics et des médias est d'une importance capitale pour accroître la productivité, les revenus et la demande de produits non agricoles. La technologie permet aussi de stimuler la transformation et le secteur industriel dans les zones périurbaines, là où la rentabilité potentielle de ce genre d'activités est la plus élevée et les résultats sont les plus visibles³⁷.

Les services de vulgarisation spécialisés organisés d'en haut pour encadrer le paysannat n'ont pas donné de bons résultats en Afrique de l'Est³⁸. Mais l'expérience d'autres pays permet de penser qu'il est possible d'améliorer l'efficacité de ce genre de services, qui doivent répondre à la demande des clients, être adaptés aux besoins des utilisateurs et proposer les dernières techniques³⁹. Ils doivent aussi opérer dans des régions qui sont dotées d'une bonne infrastructure (en particulier pour ce qui est des routes et de l'électricité), qui ont la possibilité de s'approvisionner facilement en intrants agricoles modernes et qui ont un accès facile aux marchés, ce qui est le cas, par exemple, des zones proches des villes. Enfin, il faut que l'action des services de vulgarisation soit centrée sur les groupes ouverts à l'innovation — autrement dit, des groupes qui ont un niveau d'ins-

truction suffisant pour exploiter les possibilités offertes par les nouvelles technologies.

Pour organiser des services de recherche et de vulgarisation efficaces, il faut avoir une idée bien précise de ce qu'est l'économie rurale autour des villes, là où l'incitation à innover est la plus forte. Les services peuvent être axés sur l'agriculture commerciale, qui commence à se développer autour des villes en liaison avec l'industrie, leurs activités pouvant évoluer avec le contexte économique. Il serait sans doute peu rentable de tenter d'étendre ce genre de services à l'ensemble du pays. Mais si elle concentre les moyens dont elle peut disposer dans les régions où il y a le plus de chances de créer des synergies entre zones rurales et urbaines, la Tanzanie pourra peut-être créer ces pôles de croissance dont elle a le plus grand besoin.

Quatrième étape. Exploiter les avantages des échanges internationaux et des liens intellectuels. En Tanzanie, la communauté des hommes d'affaires locaux entretient des liens avec le Moyen-Orient, l'Europe et l'Asie du Sud (voir chapitre 1). Mais les contraintes imposées de longue date par l'État sur les activités du secteur privé ont conduit cette communauté à concentrer l'essentiel de ses énergies sur le négoce, le commerce de gros et la distribution de détail⁴⁰. Qu'il s'agisse d'encourager les entreprises locales à se développer et à se diversifier ou d'accroître l'attrait que la Tanzanie peut présenter pour les investisseurs étrangers, il importe de mettre en place un cadre constitutionnel et juridique afin de protéger les droits de propriété, de faire respecter les contrats et de réduire l'ingérence de l'État⁴¹. Une presse libre peut renforcer les dispositions légales en dénonçant les excès et en aidant à rendre les organes publics et privés plus comptables de leurs actes. Le cadre de base existe, mais il manque de crédibilité aux yeux des investisseurs, qui ont récemment classé la Tanzanie parmi les pays les plus corrompus du monde⁴².

La levée progressive des obstacles commerciaux permettra d'améliorer l'accès des entrepreneurs des villes au matériel, aux moyens de production et à la technologie dont ils ont besoin pour monter des entreprises concurrentielles. Mais l'ouverture ne signifie pas seulement l'adhésion au libre-échange. Elle implique de souscrire aux règles qui gouvernent le code du commerce, les contrats et les droits individuels. Comprise dans ce sens plus large, l'ouverture peut être un gage de confiance de la part du gouvernement, qui montre ainsi sa volonté de respecter les droits de propriété et les accords contractuels. Elle peut stimuler l'investissement intérieur privé et favoriser les investissements étrangers directs dans l'industrie⁴³.

Si les entreprises peuvent évoluer dans un environnement sécurisant et ouvert, il est probable que les Tanzaniens qualifiés partis s'installer à l'étranger reviendront au pays et que ceux qui sont restés seront incités à acquérir une formation. Plusieurs pays d'Asie de l'Est, qui avaient été confrontés à un exode des compétences entre les années 60 et les années 80, ont su créer un contexte ouvert et souple pour les entreprises, ce qui a incité un grand nombre d'expatriés à rentrer. L'esprit d'entreprise, le savoir et le capital que ces expatriés ont ramenés dans leurs bagages ont permis aux pays concernés de trouver de nouveaux marchés d'exportation. Mais le retour des expatriés ne représente, au mieux, qu'une solution partielle. La Tanzanie doit développer son réseau d'établissements secondaires et reconstruire ses installations d'enseignement supérieur et de recherche. Les universités du pays ont été vidées de leurs talents et restent pratiquement à l'écart du commerce international des idées et de la recherche⁴⁴. La Tanzanie doit impérativement renforcer la culture scientifique et la compétitivité des universités si elle veut s'engager sur la voie d'un développement rapide et durable, dans un environnement caractérisé par la mondialisation, où la technologie est l'un des principaux moteurs de croissance⁴⁵. Par exemple, les promesses que porte la technologie transgénique d'améliorer les rendements et la résistance aux maladies des cultures de base telles que le maïs ne pourront se réaliser que dans la mesure où les dispositions voulues sont prises afin de mettre en place la base de recherche et les moyens réglementaires nécessaires pour garantir la sécurité biologique, et de protéger les droits des phytogénéticiens. Faute de quoi, le pays risque de rester à l'écart du monde de la biotechnologie⁴⁶.

Pour jeter les bases de cette nouvelle stratégie, il faut des initiatives politiques. Les responsables tanzaniens doivent faire évoluer les mentalités, rechercher un consensus entre les entreprises locales et étrangères, et confirmer leurs prises de position par des règles crédibles. Ils pourront donner un gage de leur volonté de changer les choses en poursuivant de manière plus active et dans la transparence le processus de privatisation et de réforme du secteur bancaire.

Les politiques qui permettent d'asseoir la stabilité macroéconomique, de libéraliser le marché et de mettre en valeur les ressources humaines devraient contribuer à lever une partie des hypothèques qui pèsent sur le développement futur du pays. Mais la Tanzanie doit faire plus si elle veut promouvoir le type de développement qui lui permettra de faire reculer sensiblement la pauvreté. Elle doit créer des

règles et structures politiques et juridiques solides afin de réduire les risques encourus par les investisseurs locaux et étrangers qui ont monté des entreprises dans le pays. Elle doit aussi investir dans les équipements d'infrastructure urbains et périurbains, en particulier dans le secteur du transport et des télécommunications. Enfin, en favorisant l'ouverture, elle peut contribuer à faciliter l'apparition de marchés compétitifs, la diffusion des connaissances et l'accroissement de son capital humain.

La nouvelle dynamique du développement au seuil du XXI^e siècle

En 1990, au sein de la communauté du développement et ailleurs, nombreux étaient ceux qui pensaient que la vitalité intrinsèque du capitalisme de marché allait tirer des milliards de gens de la pauvreté et leur permettre d'aborder une nouvelle ère de développement durable. Ces espoirs ne se sont pas matérialisés. Certains pays ont obtenu des résultats remarquables. Mais près d'un milliard et demi de gens vivent encore avec moins de 1 dollar par jour, et plus de 2 milliards avec moins de 2 dollars. La tâche est donc loin d'être achevée.

La politique de développement est remise sur le métier. Le Cadre de développement intégré de la Banque mondiale, le présent rapport et celui de l'an prochain sur la lutte contre la pauvreté ont tous pour ambition de mieux éclairer les différents aspects du développement — en tirant parti de l'expérience acquise et en analysant les forces qui façonneront les contours du développement pour fournir, ainsi, des indications sur l'orientation à donner à la politique en la matière. Ce réexamen couvre un vaste éventail de questions. Il conduit à penser qu'aucun élément du développement n'a un rôle prépondérant, qu'aucune tendance n'a une portée universelle, qu'aucune mesure institutionnelle ou politique n'est une panacée en soi.

Nous essayons ici de montrer que deux forces α la mondialisation et la localisation α vont sensiblement modifier le cadre du développement au cours des dix ou vingt premières années du XXI^e siècle, et qu'elles influenceront sur les modes d'intervention, sur les acteurs concernés et sur les rapports entre intervenants.

- *La mondialisation* — c'est l'intégration de plus en plus poussée de l'économie mondiale par le développement des échanges de marchandises, de services, de capitaux et d'idées, et par la coopération des pays dans la prévention des problèmes environnementaux à l'échelle planétaire.

■ La *localisation* — c'est la montée des revendications locales d'autonomie, qui est appelée à prendre de l'ampleur avec l'urbanisation croissante des pays en développement.

Ces deux forces interagissent de plusieurs façons. Les villes, qui font l'objet des chapitres 6 et 7, ont beaucoup à gagner de l'instauration d'un système commercial international ouvert (chapitre 2) et de la mondialisation des mouvements de capitaux (chapitre 3). L'investissement étranger direct (chapitre 3) jouera un rôle important en ce qu'il permettra de fournir les services urbains nécessaires (chapitre 7). Nous nous efforçons de mettre en lumière beaucoup de liens de ce genre. Ces forces antagonistes, mais interdépendantes, posent de nombreux problèmes au niveau du développement, car chacune d'elles exige des mesures institutionnelles particulières ou une action différente de la part des pouvoirs publics.

Trois grandes conséquences pour la politique de développement

D'abord, ces forces soulignent l'*interdépendance croissante des pays de la planète dans l'espace et le temps, et face aux problèmes qui se posent*. La propagation rapide de la crise financière des pays d'Asie de l'Est à la Fédération de Russie et aux pays d'Amérique latine en 1997-98 montre de façon éclatante que l'interdépendance grandissante de notre monde peut ébranler la croissance économique et accroître la pauvreté.

La reconnaissance que la santé du système bancaire d'un pays peut altérer la perception que les investisseurs ont de la santé des banques des pays voisins a transformé le calcul de la coopération internationale. Pourtant, comme on l'a vu au chapitre 3, il ne suffit pas d'adopter des normes bancaires communes pour éviter les prises de risques excessives. Encore faut-il faire respecter ces normes. Les pays doivent non seulement adopter des normes bancaires solides, mais aussi mettre en place les structures institutionnelles appropriées pour faire en sorte que ces normes puissent être appliquées en soustrayant les organes de contrôle bancaire aux pressions extérieures. Ils doivent aussi étudier la création éventuelle d'un mécanisme de contrôle régional des pratiques bancaires, comme celui que prévoit le Cadre de Manille.

Examinée au chapitre 4, la question du patrimoine commun de l'humanité offre certains des exemples les plus frappants de l'interdépendance croissante des pays du monde. Bien que la communauté des nations n'avance qu'à petits pas vers la

conclusion d'un accord qui permettrait de réduire de façon substantielle les gaz à effet de serre, elle prend de plus en plus conscience des liens qui existent entre les problèmes environnementaux à l'échelle de la planète, ainsi que de la nécessité d'adopter des règles nouvelles et des politiques plus adaptées.

Ensuite, la mondialisation et la localisation se traduisent par *la multiplication des intervenants sur la scène du développement*. Les États-nations seront de moins en moins souvent les seuls moteurs du développement. De plus en plus, leur action s'inscrira dans le cadre d'accords internationaux et d'une collaboration avec les multinationales, les organisations non gouvernementales et les collectivités locales, et en particulier les villes. Les institutions et les normes devront évoluer pour définir les relations entre ces nouveaux acteurs et les États-nations. Cela aura des prolongements sur le mode de négociation des accords mondiaux, sur la façon dont la puissance publique gère les relations entre l'administration centrale et les collectivités locales, et sur la manière dont des partenariats durables sont établis au sein des villes.

En décrivant les problèmes posés par l'aspiration des acteurs locaux à une plus grande autonomie, nous proposons des solutions pour éviter les écueils mis en lumière par l'étude de cas sur le Brésil (chapitre 5). Au chapitre 7, nous montrons le rôle important que peuvent jouer les partenariats en redynamisant les villes et en améliorant la qualité de vie des citoyens. Chacune de ces nouvelles tendances exige de nouveaux mécanismes et de nouvelles règles pour tenir compte du nombre croissant d'intervenants.

Malgré les nouveaux impératifs aux niveaux supra et infranational, l'État restera au cœur du processus de développement. Il sera peut-être amené à restreindre le nombre de ses missions pour en confier la charge à d'autres entités, mais il restera le trait d'union entre les institutions dont dépend la gestion des affaires publiques. Seuls les gouvernants peuvent définir les règles constitutionnelles à l'intérieur des frontières nationales et donner un contenu aux relations qu'ils entendent entretenir avec les autres pays.

Enfin, la nouvelle dynamique induira une plus grande mobilité du capital et du travail sur les plans national et international — et renforcera la concurrence que les administrations nationales, infranationales et urbaines pourront être amenées à se livrer pour le partage de ressources rares. *Les stratégies de développement efficaces porteront sans doute plus rapidement leurs fruits que par le passé, et les efforts déployés seront plus amplement récompensés, mais les erreurs stratégiques seront plus rapidement et plus durement*

sanctionnées. Par exemple, les centres urbains où les droits de propriété sont reconnus et respectés et où l'environnement est propice à l'accumulation du capital social et humain pourront attirer davantage d'investisseurs étrangers et de migrants qualifiés. Les pays qui s'engagent sur la voie des réformes en tergiversant et en traînant le pas, sans se préoccuper de la crédibilité de leur action à long terme, en paieront les conséquences bien plus rapidement que dans le passé ainsi qu'on l'a vu dans les chapitres 2, 3 et 6.

Le rôle central des institutions

L'importance accordée dans ce rapport au cadre institutionnel ne doit pas conduire à négliger le rôle fondamental des politiques publiques dans le développement. Pour promouvoir le développement à l'avenir, il restera essentiel de renforcer les moyens administratifs et analytiques permettant de formuler des plans d'action, de dégager des solutions nouvelles et de mettre les politiques en œuvre.

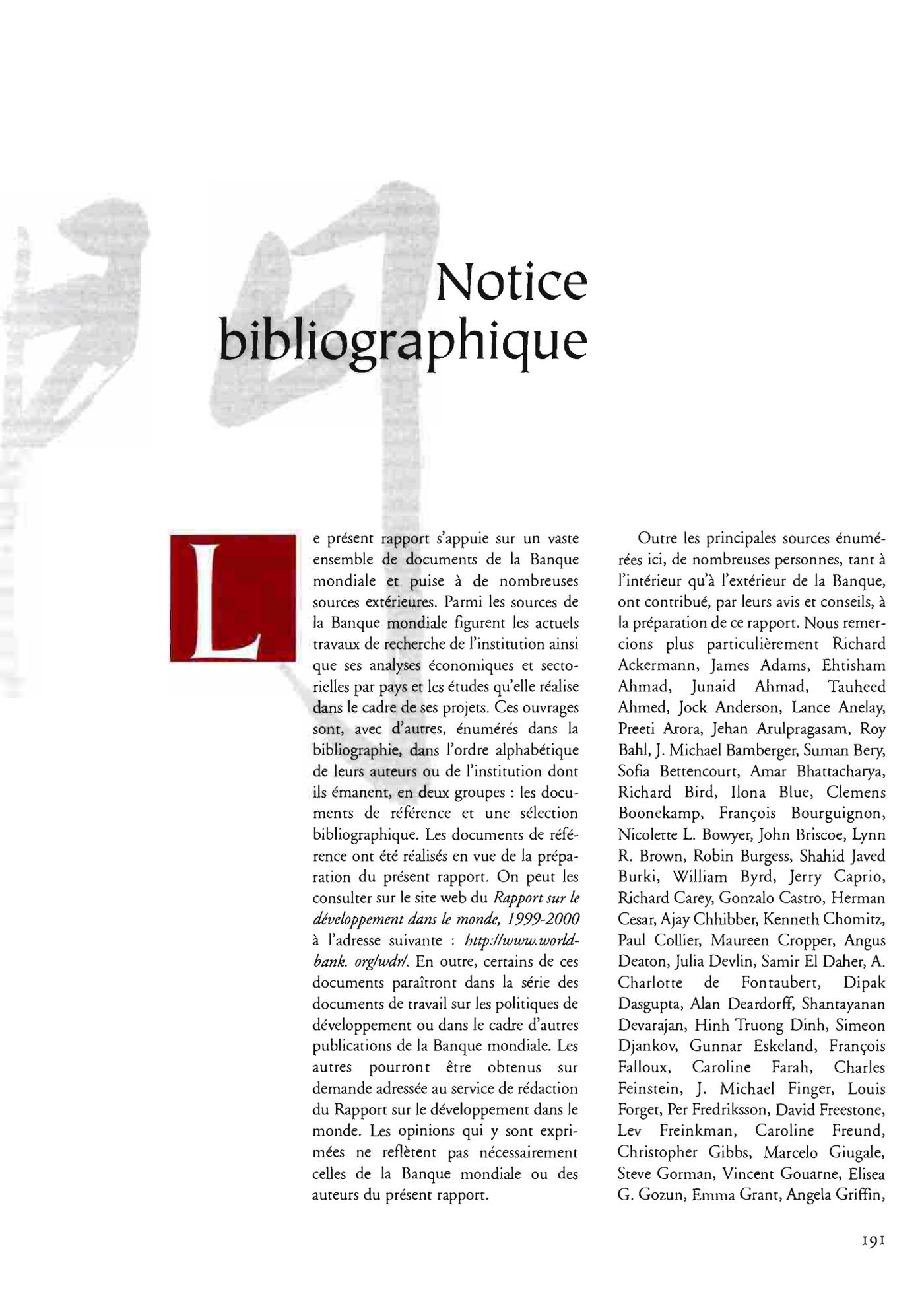
Toutefois, ces politiques ne sauraient suffire. Pour faire face à la double dynamique de mondialisation et de localisation, il faut des relais solides sous forme de structures et de règles utilisables, en particulier en temps de crise, lorsque les pays doivent agir collectivement ou séparément pour faire face aux problèmes qui se posent. Ces structures institutionnelles servent à concilier les intérêts différents d'une société et à déterminer comment les forces du développement distribuent les avantages et les bienfaits ainsi que les coûts et les risques entre les différentes composantes du corps social. Fort heureusement, les pays en développement n'ont pas besoin de créer ces structures institutionnelles à partir de rien ; dans bien des cas, ils peuvent s'appuyer sur les accords internationaux et sur les normes reconnues par la communauté internationale. Comme on l'a vu au chapitre 2, les gouvernants peuvent se servir des procédures de l'OMC pour renforcer la crédibilité de leurs réformes commerciales unilatérales en consolidant ces mesures, c'est-à-dire en les faisant entrer dans le cadre de leurs engagements multilatéraux. En adoptant les normes bancaires internationales décrites au chapitre 3 et dans l'étude de cas sur la Hongrie présentée plus haut, les pays en développement peuvent s'appuyer sur des usages mondiaux reconnus pour guider leurs réformes et conforter la crédibilité de leur action.

Ces règles n'étant pas conçues dans l'abstrait, il convient de tenir dûment compte de la façon dont

elles sont négociées et appliquées. Qu'il s'agisse d'un problème mondial ou local, les gouvernants avisés doivent s'efforcer d'obtenir la participation de tous les acteurs qui peuvent améliorer ou au contraire réduire le bien-être collectif. À n'en pas douter, certains pays seront tentés de bloquer les négociations afin d'arracher des concessions supplémentaires. Mais ce genre de tactique se révélera sans doute de moins en moins payant : du fait même de l'interdépendance croissante des pays, les problèmes qui se posent aux uns ou aux autres ont nécessairement un retentissement sur d'autres fronts, et ceux qui sont en marge de la communauté des nations ne pourront profiter des avantages de la coopération dans bien des domaines.

Une fois établies, ces structures et ces règles évolueront sous les effets conjugués de nombreux facteurs : les besoins changeants des intervenants, les progrès technologiques, le consensus plus ou moins large entre les spécialistes et les pressions exercées par ceux qui ne sont pas parties prenantes. Il faudra aussi que ces mécanismes soient suffisamment robustes pour résister à l'évolution rapide des opinions, favorisée par le progrès des moyens de communication, qui permettent de diffuser plus rapidement de nouveaux éléments d'information à un nombre plus important de parties intéressées.

Le bilan des pays en développement pour les dix dernières années est en demi-teinte. Frappés par une crise dont le coût humain et économique a été substantiel, les pays d'Asie de l'Est ont accusé le coup. Pour de vastes régions du continent africain, les dix années écoulées sont encore une décennie perdue. Personne ne souhaite que cela se reproduise. Tirant les enseignements du chemin parcouru, nous avons une meilleure idée des forces qui vont redessiner les contours du développement au cours des dix ou vingt années à venir. La mondialisation et la localisation transforment la vie des populations à de multiples égards. De fait, les ramifications de ces deux forces sont telles qu'elles ne pourront être maîtrisées que par une politique et des réformes institutionnelles globales, modulées en fonction des différents niveaux d'intervention. Si nous n'arrivons pas à relever ce défi, nous condamnerons les pauvres de la planète à l'instabilité, à la faim et au désespoir. Si nous savons exploiter les occasions qui se présentent au seuil de ce XXI^e siècle, ensemble, nous pourrions transformer notre rêve en réalité et faire de notre planète un monde dont la pauvreté aura disparu.



Notice bibliographique

L

e présent rapport s'appuie sur un vaste ensemble de documents de la Banque mondiale et puise à de nombreuses sources extérieures. Parmi les sources de la Banque mondiale figurent les actuels travaux de recherche de l'institution ainsi que ses analyses économiques et sectorielles par pays et les études qu'elle réalise dans le cadre de ses projets. Ces ouvrages sont, avec d'autres, énumérés dans la bibliographie, dans l'ordre alphabétique de leurs auteurs ou de l'institution dont ils émanent, en deux groupes : les documents de référence et une sélection bibliographique. Les documents de référence ont été réalisés en vue de la préparation du présent rapport. On peut les consulter sur le site web du *Rapport sur le développement dans le monde, 1999-2000* à l'adresse suivante : <http://www.world-bank.org/wdr/>. En outre, certains de ces documents paraîtront dans la série des documents de travail sur les politiques de développement ou dans le cadre d'autres publications de la Banque mondiale. Les autres pourront être obtenus sur demande adressée au service de rédaction du Rapport sur le développement dans le monde. Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement celles de la Banque mondiale ou des auteurs du présent rapport.

Outre les principales sources énumérées ici, de nombreuses personnes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Banque, ont contribué, par leurs avis et conseils, à la préparation de ce rapport. Nous remercions plus particulièrement Richard Ackermann, James Adams, Ehtisham Ahmad, Junaid Ahmad, Tauheed Ahmed, Jock Anderson, Lance Anelay, Preeti Arora, Jehan Arulpragasam, Roy Bahl, J. Michael Bamberger, Suman Bery, Sofia Bettencourt, Amar Bhattacharya, Richard Bird, Ilona Blue, Clemens Boonekamp, François Bourguignon, Nicolette L. Bowyer, John Briscoe, Lynn R. Brown, Robin Burgess, Shahid Javed Burki, William Byrd, Jerry Caprio, Richard Carey, Gonzalo Castro, Herman Cesar, Ajay Chhibber, Kenneth Chomitz, Paul Collier, Maureen Cropper, Angus Deaton, Julia Devlin, Samir El Daher, A. Charlotte de Fontaubert, Dipak Dasgupta, Alan Deardorff, Shantayanan Devarajan, Hinh Truong Dinh, Simeon Djankov, Gunnar Eskeland, François Falloux, Caroline Farah, Charles Feinstein, J. Michael Finger, Louis Forget, Per Fredriksson, David Freestone, Lev Freinkman, Caroline Freund, Christopher Gibbs, Marcelo Giugale, Steve Gorman, Vincent Gouarne, Elisea G. Gozun, Emma Grant, Angela Griffin,

Jeffrey Gutman, Kirk Hamilton, Sonia Hammam, Trudy Harpham, Nigel Harris, Arif Hasan, Ian Graeme Heggie, Jesko S. Hentschel, Bernard Hoekman, Gordon Hughes, David Hummels, Athar Hussain, Zahid Hussain, Roumeen Islam, Emmanuel Jimenez, Ian Johnson, Barbara Kafka, Ravi Kanbur, Kamran Khan, Anupam Khanna, Homi Kharas, Bona Kim, Daniela Klingebiel, Tufan Kolan, Mihaly Kopanyi, Nicholas Kraft, Kathie Krumm, Donald Larson, Kyu Sik Lee, Danny Leipziger, Robert Litan, Peter Lloyd, Millard Long, Susan Loughhead, Patrick Low, Michael Lyons, Dorsati Madani, Antonio Magalhaes, Catherine Mann, Manuel Marino, Keith Maskus, Douglas Massey, Subodh Mathur, Alexander F. McCalla, Kathleen B. McCollom, Dominique van der Mensbrugge, Patrick Messerlin, Jonathan Michie, Steven Miller, Pradeep Mitra, Gobind Nankani, Benno Ndulu, Vikram Nehru, Eric Neumayer, Kenneth Newcombe, Ian Newport, Francis Ng, Judy O'Connor, W. Paatii Ofosu-Amaah, Alexandra Ortiz, Tracey Osborne, Kyran O'Sullivan, Samuel K. E. Otoo, Berk Ozler, John Page, Stefano Pagiola, Eul Yong Park, Antonio Parra, Odil Tunali Payton, Guy Pfeffermann, Rachel Phillipson, Robert Picciotto, Gunars Platais, Lant Pritchett, Tom Prusa, Rudolf V. Van Puymbroeck, Regine Qualmann, Navaid Qureshi, S. K. Rao, Martin Ravallion, Gordon Redding, Don Reisman, J. David Richardson, Gabriel Roth, Arun Sanghvi, Barbara Santos, Karl Sauvant, Norbert Schady, Sergio Schmulker, Jitendra J. Shah, Zmarak Shalizi, Howard Shatz, Martin Slough, Stephen Smith, Richard Stren, Maria Stuttaford, Hiroaki Suzuki, Hans Helmut Taake, Vito Tanzi, Stanley Taylor, Brigida Tuason, P. Zafiris Tzannatos, Anthony Venables, David Vines, Michael Walton, Robert Watson, Dana Weist, George T. West, Matthew Westfall, Debbie Wetzell, John Whalley, David Wheeler, Alex Wilks, Fahrettin Yagci, Kei-Mu Yi, Roberto Zagha, Akbar Zaidi, Anders Zeijlon et Heng-Fu Zou.

Nous remercions également Nobuko Aoki, Pansy Chintha, Meta de Coquereaumont, Kate Hull, Keiko Itoh, Mika Iwasaki, Mani Jandu, Polly Means, Boris Pleskovic, Jean Gray Ponchamni, F. Halsey Rogers, Bruce Ross-Larson et Tomoko Hagimoto.

La préparation de ce rapport a donné lieu à toute une série de consultations. À cet égard, nous remercions notamment Scott Barrett, Chia Siow Yue, David Currie, Patrice Dufour, Riccardo Faini, Carlos Fortin, Norman Gall, Morris Goldstein, E. Monty Graham, Katherine Hagen, Andrew Hughes Hallett, Gudrun Kochendorfer, Patrick Low, Martin Mayer, Andrew Rogerson, Jagdish Saigal, Robert Skidelsky et Alfredo Sfeir-Younis; à *Dar-es-Salaam* : James Adams, Haidiri Amani, Patrick Asea, Melvin Ayogu, Enos Bukuku, Sumana Dhar, Augustin F. Fosu, T. Ayme Gogue, Mats Harsmar, Satu Kahkonen,

Brian Kahn, Louis Kasekende, Frederick Kilby, A. K. Maziku, Theresa Moyo, Fidelis Mtatifikolo, Charles Mutalemwa, Crispin Mwanyika, Mthuli Ncube, Dominique Njinkeu, Temitope Oshikoya, T. Ademole Oyejide, Hajji Semboja, Joseph Semboja et Moshe Syrquin ; à *Londres (ONG)* : T. Allen, Tamsyn Barton, Teddy Brett, Ashvin Dayal, Nicholas Fenton, Alistair Fraser, Caroline Harper, A. Hussain, Duncan McLaren, Richard McNally, Claire Melamet, Brian O'Riordan et David Woodward ; à *Paris* : Scott Barrett, Jean Claude Berthélemy, François Bourguignon, Richard Carey, Won Hho Cho, Daniel Cohen, Jean-Marie Cour, A. De Palma, Zdenek Drabek, Patrice J. Dufour, Richard Eglin, John Hawkins, Pierre Jacquet, Ad Koekkoek, Patrick Messerlin, Robert F. Owen, Pier Carlo Padoan, Hubert Prevot, Rémy Prud'homme, Thérèse Pujolle, Regine Qualman, Helmut Reisen, Karl Sauvant, Paul Spray, Rolf Van Der Hoeven, Daniel Voizot et Soogil Young ; à *São Paulo* : Suman Bery, Shahid Javed Burki, Claudia Dutra, Javier Fraga, Carlos Langoni, Marcos Mendes, Gobind Nankani, Fernando Rezende, Richard Webb, Jorge Wilhelm et Juan Zapata ; à *Singapour* : Shankar Acharya, Kym Anderson, Masahisa Fujita, Utis Kaothien, Ya-Yeow Kueh, Rajiv Lall, Rakesh Mohan, Romeo Ocampo, Phang Sock Yong, Mohd. Haflah Piei, Peter J. Rimmer, David Satterthwaite, Guo Shuqing, Victor Sit, Lyn Squire, Augustine Tan, Douglas Webster, John Wong et Chia Siow Yue ; à *Tokyo* : Kengo Akizuki, Masahiko Aoki, Judith Banister, Sang-Chuel Choe, Ryo Fujikura, Yukiko Fukagawa, Shun'Ichi Furukawa, Fan Gang, Kazumi Goto, Naomi Hara, Yujiro Hayami, Akiyoshi Horiuchi, Shigeru Ishikawa, Yoshitsugu Kanemoto, Hisakazu Kato, Tetsuo Kidokoro, Fukunari Kimura, Naohiro Kitano, Fu-Chen Lo, Katsuji Nakagane, Shuzo Nakamura, Katsutoshi Ohta, Takashi Onishi, M. G. Quibria, John M. Quigley, Kunio Saito, Yuji Suzuki, Kazuo Takahashi, Junichi Yamada, Toru Yanagihara et Yue-Man Yeung ; *ONG à Tokyo* : Takeo Asakura, Kazuko Aso, Ienari Dan, Francisco P. Flores, Yoko Kitazawa, Satoru Matsumoto, Setsuko Matsumoto, Sakoe Saito, Kiyotake Takahashi, Michiko Takahashi, Kunio Takaso et Yoshiko Wakayama.

Nous avons également eu des consultations avec la Banque asiatique de développement (BAD), la Banque des règlements internationaux (BRI), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation internationale du travail (OIT), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds monétaire international (FMI), le

Forum allemand du développement, le Secrétariat du Commonwealth, le ministère britannique du développement international (DFID), le Fonds de coopération économique avec l'étranger (Japon), la Fondation pour les études supérieures sur le développement international (Japon) et l'Institut d'études de l'Asie du Sud-Est (ISEAS, Singapour).

Notes de référence

Introduction

1. Pritchett, 1997.
2. Parmi les principaux auteurs cités à ce sujet, on mentionnera Bernard et Durlauf, 1996 ; Easterly et Levine, 1997 ; Pritchett, 1997, 1998 ; Quah, 1993 ; et Sachs et Warner, 1997b.
3. Voici quelques études qui observent des signes probants de resserrement de l'écart de croissance lorsque les pays suivent de bonnes politiques : Barro, 1991 ; Mankiw, Romer et Weil, 1992 ; Sachs, 1996 ; et Sala-i-Martin, 1997. Caselli, Esquivel et Lefort (1996) pensent que, par rapport à des pays donnés où le taux d'expansion est constant, l'écart pourrait diminuer à un rythme encore supérieur à 2 % par an.
4. Aziz et Wescott (1997) expliquent pourquoi les politiques macroéconomiques doivent être complémentaires, et Stiglitz (1998a) pourquoi il faut adopter une approche plus large, englobant toute une gamme d'éléments.
5. Lewis, 1955.
6. Stiglitz, 1998b.
7. Devarajan, Easterly et Pack, 1999.
8. Levine et Renelt, 1992.
9. Easterly et Fischer, 1995.
10. Psacharopoulos, 1994.
11. Banque mondiale, 1991.
12. Buckley, 1999.
13. Stiglitz, 1999b.
14. Stiglitz, 1996.
15. Stiglitz et Uy, 1996.
16. Evans et Bataille, 1997 ; Isham, Narayan et Pritchett, 1994 ; Banque mondiale, 1991, 1997d.
17. Buckley, 1999.
18. Evans et Bataille, 1997.
19. Cet encadré reprend en grande partie le contenu de la page consacrée au patrimoine associatif sur le site web de la Banque mondiale (<http://www.worldbank.org/poverty/scapital/index.htm>).
20. Coleman et Hoffer, 1987 ; Francis *et al.*, 1998.
21. Drèze et Sen, 1995.
22. Narayan et Pritchett, 1997.
23. Portes et Landolt, 1996.
24. Evans et Bataille, 1997.

25. Buckley, 1999.
26. OMS, 1999.
27. PNUD, 1998.
28. OMS, 1999.
29. Banque mondiale, 1999k.
30. OMS, 1999.
31. Easterly, 1999.
32. Tomas, 1999.
33. Banque mondiale, 1999a ; Dollar, 1999.
34. North, 1997.
35. Pour être complet, un modèle d'économie politique doit comporter un agent habilité à fixer ou à modifier la règle du jeu. Dans le contexte du pays, cet agent est l'État. Cet agent n'est ni un tyran bienveillant maximisant une fonction de bien-être social ni un arbitre neutre, mais un agent privilégié, dont les intérêts propres sont concernés. Qui plus est, l'État est formé de plusieurs couches d'agents qui se rendent mutuellement compte et qui sont responsables devant différentes collectivités de diverses manières. On trouvera dans Altaf (1983) une analyse générale de la fonction du législateur.
36. Les exemples donnés dans ce paragraphe et les quatre suivants proviennent, sauf indication contraire, des deux *Rapports sur le développement dans le monde* précédents (Banque mondiale, 1998m et Banque mondiale, 1997d).
37. Burki et Perry, 1998.
38. Burki et Perry, 1998.
39. Ravallion et Chen, 1998.
40. PNUD, 1998.
41. Ravallion et Chen, 1998.
42. Banque mondiale, 1998.
43. OMS, 1999.
44. Jamison, 1993.
45. On trouvera dans Ridley (1997) une analyse des menaces qui pèseront à l'avenir sur la santé dans un environnement urbain.
46. Walt, 1998.
47. Fredland (1998) analyse les conséquences politiques et psychologiques plus vastes du sida sur l'évolution du développement en Afrique subsaharienne.
48. OMS, 1999 ; Marsh, 1998.
49. OMS, 1999.
50. Il existe aujourd'hui entre 50 et 100 millions de cas de dengue dans le monde (Rigau-Perez *et al.*, 1998). Voir Howson, Fineberg et Bloom (1998).
51. Les taux de mortalité sont généralement plus élevés chez les tuberculeux séropositifs (Del Ano *et al.*, 1999). Voir Millard (1998) sur l'Afrique du Sud.
52. Sur les près de 47 millions de personnes infectées dans le monde, environ 70 % vivent en Afrique. Cependant, la maladie se répand rapidement en Asie du

Sud et du Sud-Est également, principalement parmi les pauvres. Voir Tibaijuka, 1997 ; *Lancet*, 1996 ; *New England Journal of Medicine*, 1996 ; *Financial Times*, « Toll from AIDS Heaviest Among the World's Poor. » 24 juin 1998 ; Caron, 1999 ; *Financial Times*, « AIDS May Kill Half South African Youth. » 10-11 octobre 1998. Les effets du sida sur plusieurs générations sont décrits sans complaisance dans UNESCO (1999), qui annonce que, d'ici à l'an 2000, 13 millions d'enfants d'Afrique subsaharienne auront perdu un parent ou les deux des suites de cette maladie.

53. Voir *The Economist* (1999f) et AIDS Analysis (1998) sur la réduction de l'espérance de vie dans plusieurs pays africains.

54. La tâche se révèle excessivement complexe et de nombreuses pistes sont à l'étude. Voir *The Economist*, 1998b ; *Financial Times*, « Simple to Identify, Difficult to Destroy. » 16 juillet 1998.

55. Good, 1999 ; *Business Week*, 1998.

56. *New England Journal of Medicine*, 1997.

57. Près des deux tiers de toutes les infections causées par *Staphylococcus aureus* en Europe résistent à la méthicilline et à la plupart des autres antibiotiques. Howson, Fineberg et Bloom (1998) ; *Lancet*, 1998 ; *New England Journal of Medicine*, 1998 ; Cohen, 1992. Walsh (1999) décrit les efforts menés pour modifier la vancomycine pour vaincre ces nouveaux super-bacilles. Voir aussi *Business Week* (1999).

58. *Oxford Analytica*, « Africa: HIV/AIDS Concentration ». 1^{er} décembre 1998. La tuberculose ne pose pas seulement un grave problème aux pays à faible revenu. Elle se répand aussi dans des pays à revenu intermédiaire comme la Russie, voir Feschbach (1999) ; Farmer (1999).

59. Rien qu'en Asie du Sud-Est, 10 à 15 millions de personnes traversent les frontières chaque année. *Oxford Analytica*, « Southeast Asia: Spreading Diseases. » 15 juillet 1998 ; Guerrant, 1998.

60. *The Economist*, 1998a.

61. Curtis et Kanki, 1998.

62. *Ambio*, 1995 ; Le *New York Times*, « Malaria, a Swamp Dweller Finds a Hillier Home. » 21 juillet 1999.

63. John *et al.* (1998) sur les méthodes de surveillance ; OMS, 1999.

64. Harvard Working Group, 1994 ; Ewald et Cochran, 1999. Sur les causes infectieuses de plusieurs tumeurs malignes, y compris le cancer, voir Parsonnet (1999).

65. Jamison, Frank et Kaul, 1998 ; Walt, 1998 ; Howson, Fineberg et Bloom, 1998 ; *The Economist*, 1998c.

66. Watson *et al.*, 1998.

67. Cet encadré est fondé sur Gardner-Outlaw et Engelman (1997) ; Rogers et Lydon (1994) ; Seckler *et al.* (1998) ; et « La Journée mondiale de l'eau », un communiqué de presse conjoint du PNUÉ et de l'Université des Nations Unies.

68. Peterson, 1999.

69. Les commentateurs minimisent parfois le rôle de la technologie dans la mondialisation, arguant que les communications mondiales étaient encore limitées il y a seulement 100 ans. En fait, les exportations américaines, pendant les années 90, ne représentent, en pourcentage du PIB, que 1 % de plus qu'à la fin du XIX^e siècle, et les mouvements de capitaux internationaux correspondent à un pourcentage de la production plus faible que dans les années 1890 (*International Herald Tribune*, 23 mai 1999). Il est bien évident que les montants absolus sont beaucoup plus élevés. Le commerce est nettement plus diversifié et comprend une part considérablement accrue de biens manufacturés et de services, et les flux financiers comportent davantage d'investissements à court terme, qui s'appuient sur une technologie de l'information extrêmement sophistiquée.

Chapitre 1

1. Des études consacrées à l'augmentation récente des flux commerciaux (Baldwin et Martin, 1999) et des flux de capitaux (Bordo, Eichengreen et Kim, 1998 ; Obstfeld et Taylor, 1999) ont identifié des facteurs qui étaient déjà présents durant le processus de mondialisation qui a précédé la Première Guerre mondiale, mais aussi et surtout des facteurs propres à la seule période de la fin du XX^e siècle.

2. Une récente étude effectuée par Frankel et Romer (1999) met nettement en évidence le lien entre les échanges et l'augmentation des revenus. En fait, selon cette étude, un accroissement du ratio des échanges au PIB de 1 point de pourcentage se traduit par une augmentation du revenu par habitant de l'ordre de 0,5 à 2 %.

3. Anderson, 1999.

4. *The Economist*, 1999d ; *Oxford Analytica*, « East Asia, Electronic Commerce. » 1^{er} juin 1999.

5. Kleinknecht et der Wengel, 1998.

6. Les prêts des banques aux pays en développement ont diminué de 75 milliards de dollars en 1998, mais l'aide publique au développement s'est accrue dans le même temps de 3,2 milliards de dollars, pour atteindre 51,5 milliards de dollars (*Financial Times*, « Bank Loans Cut to Emerging Economies. » 31 mai 1999 ; *The Economist*, 1999e).

7. Le coût d'un appel transatlantique de trois minutes est tombé de 31,58 dollars en 1970 à moins de 1 dollar en 1998. L'utilisation des ordinateurs progresse à un rythme spectaculaire avec l'accès d'un nombre toujours

croissant d'utilisateurs de l'internet. Les vitesses d'accès sont elles-mêmes passées de 14,4 kilooctets à 10 mégaoctets par seconde. *Financial Times*, « Banker's Black Hole. » 21 juillet 1999.

8. Feldstein, 1998.

9. Eberstadt, 1998.

10. Higgins et Williamson, 1997 ; Horioka, 1990 ; Kosai, Saito et Yashiro, 1998.

11. Au Mexique, le taux moyen de fécondité est tombé de 7,0 au milieu des années 60 à 2,5 à la fin des années 90 (*The New York Times*, « Smaller Families to Bring Big Change in Mexico. » 8 juin 1999).

12. Attanasio et Banks, 1998.

13. Giddens, 1998.

14. Costa, 1998.

15. Peterson, 1999.

16. Deaton, 1998.

17. Vamvakidis et Wacziarg, 1998.

18. CNUCED, 1998.

19. OCDE, 1998. Une bonne partie des investissements étrangers directs destinés aux pays en développement est concentrée dans moins de 20 pays d'Asie de l'Est et d'Amérique latine (Fry, 1995).

20. Jusqu'au début des années 90, l'allègement des dispositions financières contraignantes était considéré comme un moyen de favoriser la croissance, mais il n'était pas jugé aussi important que les autres facteurs. Ce point de vue est en train de changer à la faveur des recherches menées ces dernières années. On considère à présent que l'expansion des circuits financiers, et notamment l'établissement de marchés boursiers performants, contribue fortement à la croissance future d'un pays, surtout grâce à une meilleure répartition des ressources. Le lien entre finance et croissance est plus prononcé dans certaines régions que d'autres, et certaines données permettent de dire de manière tout à fait plausible que des systèmes bancaires bien réglementés favorisent également la croissance. Il existe une étroite corrélation entre les financements sur fonds propres et capitaux à risques disponibles et le progrès industriel, et cet aspect est d'une importance toute particulière pour les petites et moyennes entreprises qui cherchent à tirer parti des nouvelles technologies, ainsi que pour les branches d'activité qui sont très tributaires des sources de financement externes. Bien entendu, le rapport de causalité peut jouer dans les deux sens (Fry, 1995). Les données relatives à la situation de cinq pays industriels entre 1870 et 1929 montrent que l'intermédiation financière encourage la production, et ces résultats confirment ceux obtenus dans le cadre de recherches portant sur des périodes plus récentes, de même que ceux tirés par Gerschenkron de ses études historiques de divers pays européens (Gerschenkron, 1962 ; Gregorio et Guidotti,

1995 ; Levine, 1997, 707 ; Levine et Zervos, 1998c ; Rajan et Zingales, 1998 ; Rousseau et Wachtel, 1998).

21. Fry, 1995.

22. Levine, 1997.

23. Flannery, 1998 ; Knight, 1998.

24. Dobson et Jacquet, 1998.

25. Eichengreen *et al.*, 1999 ; McKinnon, 1991.

26. Goldstein, 1998.

27. PNUD, 1999.

28. Bennell, 1997.

29. *Far Eastern Economic Review*, 1998 ; Urata, 1996.

30. Les investissements étrangers directs ont représenté 14 % des financements de biens de capital fixe en Chine entre 1979 et 1997, sur un montant total de 220 milliards de dollars (Guo, 1998).

31. Prahalad et Liebhenthal, 1998.

32. Le nombre d'accords technologiques entre sociétés enregistrés par la CNUCED est passé de 300 en moyenne par an au milieu des années 80 à 600 au milieu des années 90. Les accords concernant des sociétés de pays en développement ont quadruplé, passant de 10 à 40 par an (CNUCED, 1998 ; Kobrin, 1997).

33. McKinnon, 1998.

34. Le Comité de Bâle a proposé un certain nombre de changements pour tenter de renforcer le dispositif découlant de l'accord de 1988, dont un consiste à utiliser les notations d'agences indépendantes pour déterminer les ratios d'adéquation du capital des banques, ainsi que les notations définies au plan interne de certaines banques (*Financial Times*, « Radical Banking Reforms Announced. » 4 juin 1999).

35. Entre 1990 et 1997 les États-Unis ont admis à eux seuls près de 1 million d'immigrants par an. Voir Population Reference Bureau (1999).

36. L'Océanie comprend l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les pays insulaires du Pacifique Sud.

37. Zlotnik, 1998.

38. Kane, 1995.

39. U.S. Committee for Refugees, 1996.

40. Cohen et Deng, 1998.

41. Pour une étude récente des politiques de migration des pays d'Europe, voir Faini (1998). L'analyse des différences de salaires et des pressions démographiques qui est faite dans cet ouvrage laisse penser que les mouvements migratoires auxquels doivent s'attendre les pays d'Europe de l'Ouest viendront plus probablement d'Afrique du Nord que d'Europe de l'Est. Voir également Dervis et Shafiq (1998). Pour un examen récent des incidences de l'évolution démographique sur les migrations, voir Teitelbaum et Winter (1998).

42. Borjas, 1998.

43. Bohning et de Beiji (1995) examinent les effets des politiques visant à faciliter l'entrée des travailleurs migrants

sur le marché du travail. Faini (1998) évalue quant à lui les problèmes d'assimilation des émigrants dans les pays européens. Ce processus peut engendrer d'intenses rivalités ethniques qui ont peu à voir avec le taux de chômage ou la proposition dans laquelle les immigrés viennent se substituer aux nationaux qui occupent des emplois peu qualifiés ou qui travaillent dans le secteur des services.

44. Carrington et Detragiache, 1998.

45. Données tirées du FMI, *Statistiques financières internationales*, et citées dans Russell et Teitelbaum (1992), et Taylor *et al.* (1996).

46. Voir les éléments d'information rassemblés à ce sujet dans Taylor *et al.* (1996). Voir en outre, dans Amjad (1989), les données relatives aux transferts de salaires des travailleurs immigrés d'Asie dans les États du Golfe.

47. Castles, 1998.

48. L'afflux en Israël d'immigrés en provenance de Russie, dans la première moitié des années 90, a encouragé l'essor de secteurs d'activité à assez forte intensité de qualifications. Voir à ce sujet Gandal, Hanson et Slaughter (1999).

49. Greif, 1998.

50. Redding, 1998 ; Skeldon, 1998.

51. Redding, 1998.

52. Meyer *et al.*, 1997.

53. *The New York Times*, « Human Influences on Climate Are Becoming Clearer. » 29 juin 1999.

54. *Nature*, 1998.

55. *Science*, 1999.

56. Il s'agit là d'une moyenne à long terme qui sera probablement sujette à de grandes variations. Déjà, les températures hivernales moyennes enregistrées ces 30 dernières années aux latitudes septentrionales ont augmenté de 4 à 5°C, non moins de dix fois la moyenne mondiale (*Financial Times*, « Stormy Forecast. » 3 juin 1999).

57. En dehors du chlorure de méthyle et du bromure de méthyle, dont les concentrations sont restées relativement constantes, l'augmentation des concentrations de chlorofluorocarbones est à mettre exclusivement au compte de l'activité humaine et s'est amorcée au début du XX^e siècle (Butler, 1999). Le lien entre les gaz atmosphériques et le réchauffement planétaire a été suggéré pour la première fois par le grand mathématicien français Jean-Baptiste Fourier dans un article publié en 1824 (Christianson, 1999).

58. L'augmentation des concentrations de dioxyde de carbone pourrait certes favoriser la croissance des plantes et une utilisation plus rationnelle des ressources en eau, mais l'altération de la structure chimique des tissus végétaux rendra certaines espèces moins adaptées à la consommation. En outre, le stress thermique et hydrique causé à la végétation contrebalancera certains des avantages liés à

l'accroissement du taux de dioxyde de carbone (*Science*, 1997, 496).

59. Un risque dont il y a lieu de s'inquiéter est la fonte et l'éventuelle disparition, d'ici 40 ans environ, des glaciers himalayens, qui entraîneront d'abord des inondations, puis un assèchement des cours d'eau irriguant les plaines du sous-continent indien (*New Scientist*, 1999). Bien que l'on ne pense pas, en l'état actuel des recherches, que le changement climatique risque de beaucoup perturber l'économie ou l'agriculture des États-Unis, il pourrait avoir un assez sérieux impact sur certaines régions de ce pays (Lewandowski et Schimmelpfennig, 1999).

60. Les inondations qui se sont produites en 1998 en Amérique centrale, au Bangladesh et en Chine ont amené l'Argentine et le Kazakhstan à lancer un appel pour que les émissions de gaz à effet de serre des pays en développement soient plafonnées et que la limite retenue soit incluse dans l'Accord de Kyoto à l'occasion des réunions tenues à Buenos Aires en novembre 1998.

61. Sims (1999) décrit les problèmes d'ordre réglementaire auxquels est confrontée la Chine.

62. Flavin, 1997.

63. Prescott-Allen, 1995.

64. Madeley, 1995a.

65. Discours prononcé lors du Forum économique mondial de 1999, et cité dans le *New York Times* du 7 février 1999.

66. Hay et Shleifer, 1998.

67. Root, 1998.

68. Garrett, 1998 ; Rodrik, 1998b.

69. Alesina, 1998.

70. Boniface, 1998. Pegg (1999) estime toutefois qu'il ne faut guère s'attendre à voir apparaître de nouveaux États. À l'intérieur des pays, en effet, les régions optent plutôt pour l'autonomie que pour une sécession, et la reconnaissance extérieure de la souveraineté est difficile à obtenir (comme en témoigne le cas du Somaliland).

71. Panizza (1999) relève une corrélation positive entre le niveau de décentralisation budgétaire et le degré de morcellement ethnique et de démocratisation (ainsi qu'entre la décentralisation, les dimensions d'un pays et son revenu par habitant).

72. FMI, 1997, 1998c.

73. Wetzell et Dunn, 1998.

74. Gavin et Perotti, 1997.

75. Alesina et Spolaore, 1997. L'apparition de 22 nouveaux pays entre 1991 et 1998 est en grande partie due à la fin de la guerre froide et aux antécédents sociaux des pays en question.

76. Wiseman, 1997.

77. Les recherches à ce sujet donnent à penser que l'absence de transfert important des pouvoirs est en partie liée

à la qualité de la gestion des affaires publiques aux différents échelons territoriaux (Huther et Shah, 1998).

78. Shah, 1997.

79. L'évolution future du processus de décentralisation dépendra des expériences auxquelles donneront lieu les essais engagés à la fois dans des pays de tradition centralisatrice et dans d'autres, où le pouvoir politique est moins concentré (Willis, Garman et Hoggard, 1999).

80. Tyler, 1997.

81. Une étude assez typique d'un échantillon de villes d'Amérique latine tend à montrer que le renforcement des capacités des organisations locales est fonction des instances dirigeantes et de la participation des populations (Fiszbein, 1997).

82. Verdier, 1998.

83. Brockerhoff et Brennan, 1998.

84. Khilnani, 1997.

85. Lloyd-Sherlock, 1997. Bien que l'on ne dispose pas de décompte global et fiable du nombre de pauvres vivant actuellement en milieu urbain dans les pays en développement, les fragments d'information disponibles donnent à penser qu'il est largement supérieur à l'estimation de 300 millions de personnes pour l'année 1988 (Haddad, Ruel et Garrett, 1998).

86. Bourguignon, 1998 ; Fajnzylber, Lederman et Louyza, 1998.

87. Tonry, 1997.

88. Caldeira, 1996.

89. Szreter, 1997.

90. Banque mondiale, 1979.

91. Begg, 1999. La mondialisation et les progrès des technologies de l'information intensifient la concurrence entre les villes.

92. Krugman (1998a) relève le peu d'importance accordé à l'aménagement de l'espace dans les ouvrages de sciences économiques. Cela étant, les géographes n'ont négligé ni ces aspects, ni ceux ayant trait aux décisions sur le site des activités économiques. Par ailleurs, l'urbanisme a bénéficié de contributions notables des économistes dans les années 60 et les années 90. Mais les progrès récents de la modélisation économique ont renforcé la place faite à ce secteur dans les sciences économiques et, d'une manière plus générale, son importance pour les économistes (Boddy, 1999 ; Martin, 1999).

93. Scott, 1976. Elster (1989) développe le même genre d'argument en étudiant la façon dont le poids des normes sociales risque de s'évaporer dans les sociétés modernes du fait de la mobilité des populations, du caractère éphémère des interactions humaines et du rythme du changement. Beaucoup a été dit sur l'établissement de filets de protection sociale pour les pauvres par les pouvoirs publics, dans le but de remplacer les mécanismes de protection informels fondés

sur les liens de parenté ou les relations entre protecteurs et protégés, mais l'établissement de régimes de sécurité sociale viables est et restera un défi majeur.

94. Crystal, 1997.

95. Satterthwaite, 1996. La ville de Curitiba, au Brésil, est un exemple célèbre de planification rationnelle des transports et de bon aménagement de l'espace urbain, mais l'absence quasi-totale d'autres réussites de ce type témoigne des problèmes auxquels se heurtent les organes de réglementation à l'échelon municipal. Prudhomme et Lee (1998) montrent que l'étalement des villes et les temps de trajet ont une forte incidence sur les caractéristiques du marché du travail.

96. Une étude consacrée au développement économique des zones urbaines en Australie (mesurée en termes d'augmentation du coût de la main-d'oeuvre) indique que cette croissance est fonction de la qualité de vie, qui se reflète elle-même dans les services locaux, l'administration locale et les équipements publics disponibles, le degré d'encombrement de la ville et le niveau initial de capital humain (Bradley et Gans, 1998).

97. OIT, 1998. Voir également Porter (1998).

98. Mani, 1996.

99. Malgré deux décennies de décentralisation, les autorités municipales ne disposent encore que de ressources limitées à investir et, pour la plupart, restent en grande partie tributaires des administrations nationales (ou des échelons supérieurs d'administration territoriale) et des organismes internationaux (Satterthwaite, 1996).

100. Cohen, 1998 ; Kremer, 1993 ; OIT, 1998.

101. Fujikura, 1998. Pour pouvoir réagir aux problèmes environnementaux, les populations locales doivent pouvoir s'appuyer sur des textes législatifs et réglementaires qui leur donnent accès aux informations concernant la pollution. Sans cet accès, la population, les groupes de proximité et les ONG sont handicapés. Même dans les pays de l'Union européenne et au Japon, il est souvent difficile de se procurer ce type d'informations, et la situation est bien pire dans les pays en développement (*New Scientist*, 1998).

Chapitre 2

1. Drabek et Laird, 1998.

2. Cela ne veut pas dire que l'OMC est la seule institution internationale qui se consacre à la promotion du commerce mondial. D'autres institutions, comme le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, poursuivent également cet objectif et ont élaboré des programmes allant dans ce sens. Ces institutions prennent aussi des mesures pour améliorer la coordination interorganisations. Elles ont notamment formulé une approche de l'élaboration des politiques fondée sur le principe de « cohérence ». Cette approche est exposée dans le « Rapport

sur la cohérence du Directeur général du Fonds monétaire international, du Président de la Banque mondiale et du Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce », en date du 2 octobre 1998.

3. Srinivasan, 1998. François, McDonald et Nordström (1996) ont établi que l'impact statique du Cycle d'Uruguay sur les pays en développement se traduisait par une augmentation de 0,3 % du revenu national. Harrison, Rutherford et Tarr (1996) ont observé une augmentation de 0,38 %.

4. Foroutan, 1996 ; Harrison, 1994 ; Krishna et Mitra, 1998 ; Levinsohn, 1993. Contrairement aux observations citées ici, l'incidence du commerce sur les résultats des entreprises par le biais des économies d'échelle, des économies d'échelle externes et de l'apprentissage par la pratique est relativement faible (voir Tybout, 1998).

5. Feenstra *et al.*, 1997.

6. Aw et Batra, 1998 ; Clerides, Lach et Tybout, 1998.

7. Voir le chapitre 6 ; Fujita, Krugman et Venables, 1999 ; Glaeser, 1998 ; Puga, 1998 ; Venables, 1998.

8. Quigley, 1998.

9. Bolbol (1999), entre autres, souligne les avantages, pour les pays arabes, de l'adhésion à une organisation fondée sur des règles, comme l'OMC.

10. À compter du 10 février 1999. Voir, sur le site internet de l'Organisation mondiale du commerce (www.wto.org), les dernières informations sur la composition de l'Organisation.

11. Kleinknecht et der Wengel, 1998.

12. Voir Frankel (1997). Ce résultat doit être interprété avec prudence car l'accroissement des échanges interrégionaux a pu inciter les dirigeants à signer l'accord, qui a lui-même entraîné une augmentation des échanges intrarégionaux. Le fait même qu'il est difficile d'établir un lien de causalité accrédite la thèse selon laquelle ces accords contribuent à l'accroissement des courants d'échanges interrégionaux.

13. Rodrik, 1994.

14. Le pays qui fait l'objet de la plainte peut faire appel de la décision du groupe d'experts, et l'affaire est alors portée devant un organe d'appel.

15. Baldwin et Venables, 1995.

16. Voir Finger et Schuknecht (1999) pour plus de détails sur la libéralisation très limitée du commerce des textiles depuis la fin du Cycle d'Uruguay.

17. Comme cela pourrait être le cas avec des mesures justifiées pour des raisons phytosanitaires. Voir Hertel, Bach, Dimaranan et Martin (1996) ; Hertel, Martin, Yanagishima et Dimaranan (1996) ; Krueger (1998) ; Srinivasan (1998) ; Thomas et Whalley (1998) ; et Trela (1998).

18. Rodrik, 1994.

19. Cette compensation consiste généralement à accorder un accès plus large à d'autres marchés dans le pays importateur, ce qui peut être préjudiciable aux entreprises exposées à la concurrence des importations sur ces marchés. Anticipant cette compensation, ces entreprises vont s'opposer à celles qui souhaitent que le pays fasse marche arrière. Mais si le pays revient sur les réformes sans offrir de compensation, il risque de faire l'objet d'une plainte devant l'OMC. Un manquement aussi flagrant aux obligations contractées dans le cadre de l'OMC peut amener à prendre des sanctions contre le contrevenant, souvent sous la forme d'une réduction de l'accès aux marchés. Par anticipation, les exportateurs vont exercer des pressions pour que les réformes ne soient pas inversées en premier lieu. Dans les deux cas, l'incorporation dans les obligations du pays à l'OMC de l'engagement de maintenir des droits de douane réduits renforce la position de ceux qui, dans le pays d'accueil, ont intérêt à préserver l'accès élargi aux marchés intérieurs et indique au secteur privé que les réformes commerciales sont durables.

20. Finger et Winters, 1998.

21. Fung et Ng, 1998.

22. Keesing, 1998.

23. Michalopoulos, 1999 ; Short, 1999.

24. Pour une étude approfondie des effets différenciés des courants d'échanges sur les concentrations de plusieurs polluants, voir Antweiler, Copeland et Taylor (1998). Voir aussi l'encadré 4.7.

25. Feenstra, 1998.

26. BERD, 1998.

27. Ces lois sont autorisées par un accord de l'OMC (Jackson, 1997, 1998 ; *Financial Times*, « Developing World Leads in Anti-dumping. » 29 octobre 1998).

28. On trouvera une série d'études de cas sur les effets dommageables des procédures antidumping dans Finger (1993) et Lawrence (1998). La multiplication récente de ces procédures en Europe et aux États-Unis contre les producteurs d'acier asiatiques met en évidence l'effet que les législations antidumping peuvent avoir sur l'accès aux marchés. Les pays asiatiques qui essaient de stabiliser leur production se heurtent à des restrictions à l'exportation qui entravent leurs efforts. Tharakan (1999) présente des propositions pour réformer ces législations, tandis que Horlick et Sugarman (1999) proposent de modifier leur application aux pays n'ayant pas une économie de marché.

29. Burtless *et al.*, 1998 ; Cohen, D., 1998 ; *The Economist*, 1999b ; Hufbauer et Kotschwar, 1998 ; Rodrik, 1997, 1998a ; Williamson, 1998.

30. Pour une analyse détaillée de cette question, voir Cline (1997). Anderson et Brenton (1998) proposent une analyse plus récente de l'effet des échanges et de la technologie sur l'inégalité des revenus aux États-Unis.

31. Aghion et Williamson (1998) proposent une analyse théorique et empirique de l'effet de la mondialisation sur l'inégalité des revenus et la croissance.

32. Prusa, 1997.

33. Pour une étude récente des coûts de l'adaptation à la réforme commerciale, voir Matusz et Tarr (1998) et PNUD (1999).

34. Lawrence, 1996.

35. Burtless *et al.*, 1998.

36. Graham, 1996 ; Rodrik, 1997.

37. Maskus, 1997.

38. Les pays attachent de plus en plus d'importance au mécanisme de règlement des différends, comme en témoigne l'attention accordée aux différends internationaux relatifs à l'importation dans l'Union européenne de produits génétiquement modifiés, de bananes et de viande bovine, et à l'importation de périodiques au Canada.

39. Ostry, 1997, 1998.

40. Anderson (1999) fait une synthèse de ces questions et d'autres questions concernant la réforme de la politique commerciale.

41. Ryan (1998) propose une analyse approfondie de la question des droits de propriété intellectuelle.

42. Hoekman et Anderson, 1999.

43. Josling, 1998a, 1998b.

44. Laird, 1997.

45. Josling, 1998a.

46. Hoekman et Anderson, 1999 ; Ingco et Ng, 1998.

47. Banque mondiale, 1998o.

48. James et Anderson, 1998 ; Roberts et DeRemer, 1997.

49. Toutefois, cet accord est déjà remis en question par les différends entre l'Union européenne et les États-Unis au sujet des organismes génétiquement modifiés et de la viande bovine. Certains sont allés jusqu'à préconiser l'interdiction du commerce international des organismes génétiquement modifiés, ce qui contreviendrait aux règles de l'OMC. Voir *Financial Times*, « Genetically Modified Trade Wars. » 18 février 1999, et *The Economist* (1999a).

50. Kerr (1999) examine les différends relatifs au commerce des produits agricoles qui pourraient se produire dans l'avenir, imposant de plus lourdes charges au Mécanisme de règlement des différends de l'OMC.

51. Pour une analyse récente des effets de l'ouverture à la concurrence du secteur des transports maritimes, voir François et Wooton (1999).

52. Deardorff *et al.*, 1998. Cette évolution possible corrobore la thèse selon laquelle les entreprises occidentales devront faire face à la concurrence croissante des pays en développement dans la plupart des domaines du commerce international.

53. Cairncross, 1997.

54. Hoekman et Djankov, 1997b.

55. Outre les principes fondamentaux du traitement de la nation la plus favorisée et du traitement national, l'accès aux marchés était soumis à des disciplines qui interdisaient de fait aux pays d'imposer six types de restrictions à la fourniture de services. Voir Hoekman et Primo Braga (1997) pour plus de détails.

56. Hoekman, 1996.

57. Krueger, 1998.

58. Depuis la fin du Cycle d'Uruguay, les négociations sur les services de télécommunications et les services financiers ont été menées à bien. Pour utiles qu'elles soient, les négociations sectorielles permettent seulement aux pays d'échanger des engagements pour chaque secteur, et non des engagements pour tous les secteurs où les différences de coûts entre les pays et les gains à retirer de la libéralisation seraient sans doute plus importants. Voir OMC (1998a) pour une présentation de l'accord sur les services financiers conclu en décembre 1997.

59. On trouvera une analyse qualitative du rôle de ces réseaux dans les échanges commerciaux dans Krugman (1995) et Feenstra (1998). Hummels, Ishii et Yi (1999) décrivent en détail la progression du commerce des produits différenciés verticalement. Deardorff (1998) propose une analyse théorique nouvelle de la fragmentation de la production entre les pays.

60. Cairncross, 1997.

61. Graham, 1996.

62. CNUCED, 1997.

63. Yeats, 1998.

64. Pour une estimation récente de l'importance de l'infrastructure et des transports pour les échanges, voir Bougheas, Demetriades et Morgenroth (1999).

65. Graham, 1996 ; Vernon, 1998.

66. Pour une analyse de l'influence de l'impôt sur les sociétés et des règles relatives au rapatriement des bénéfices sur les décisions d'implantation des entreprises, voir Mutti et Grubert, 1998.

67. Vernon, 1998.

68. Voir les chapitres 6 et 7 pour une analyse plus détaillée des questions propres aux villes.

Chapitre 3

1 Bordo, Eichengreen et Irwin, 1999.

2. Des faits récents donnent à penser que les placements à haut risque sont toujours très prisés par les investisseurs. On estime que, malgré la débâcle, en 1998, de Long-Term Capital Management (LTCM), qui a été au cœur de la crise des fonds spéculatifs, le montant total des capitaux investis dans de tels fonds au début de 1999 avait diminué de moins de 2 % par rapport à l'année précédente. Voir *The Economist* (1999c).

3. Cette section s'appuie sur différentes livraisons de la publication du FMI *International Capital Markets*. Mussa et Richards (1999) analysent en détail l'ampleur et la composition des flux financiers dans les années 90.

4. Un investissement étranger direct consiste en l'acquisition d'au moins 10 % du capital d'une société étrangère. Un investissement étranger de portefeuille consiste, quant à lui, en l'achat d'actifs financiers liquides étrangers. En pratique, la démarcation n'est pas nette car les opérations financières peuvent combiner les deux. On considère cependant que les investissements de portefeuille sont plus liquides et plus mobiles. La définition et l'évaluation des investissements étrangers sont examinées plus en détail dans Lipsey (1999). Ces investissements ne doivent pas être confondus avec l'emprunt extérieur à court terme.

5. Voir Eichengreen et Mussa, 1998.

6. Pour une analyse détaillée du rythme de la libéralisation des opérations en capital, voir Quirk et Evans (1995) et les livraisons récentes de *Annual Report on Exchange Rate Arrangements and Exchange Restrictions*, FMI.

7. Cette analyse des investissements étrangers directs s'appuie sur SFI (1998), Knight (1998), Mallampally et Sauvart (1999) et CNUCED (1998).

8. L'étude qui fait autorité en la matière se trouve dans Caves (1996), chapitre 7. Voir aussi Oxley et Yeung (1998).

9. CNUCED, 1998.

10. CNUCED, 1998.

11. Mallampally et Sauvart (1999) indiquent qu'en 1997, il existait 1 794 conventions visant à éviter la double imposition.

12. CNUCED, 1996, 1998.

13. Pour une analyse détaillée de la répartition géographique des investissements étrangers, voir Lipsey (1999).

14. Les arguments en faveur de la libéralisation des flux financiers internationaux ont été exposés succinctement par le directeur général adjoint du FMI, M. Stanley Fischer, dans un discours prononcé en septembre 1997. Voir « Financial Instability », *Oxford Analytica*, 4 novembre 1998. Pour une analyse approfondie des effets de la mobilité internationale des capitaux sur la répartition des ressources dans le monde, voir Cooper (1999).

15. Banque mondiale, 1998b.

16. Cette analyse s'appuie sur Caprio et Klingebiel (1996), Demirgüç-Kunt et Detragiache (1998), Eichengreen et Rose (1998), Goldstein (1998), Goldstein et Turner (1996) et Banque mondiale (1998h).

17. Eichengreen, 1999.

18. « Financial Instability », *Oxford Analytica*, 4 novembre 1998.

19. Eichengreen et Rose, 1998.

20. Le recours massif à l'emprunt est plus probable quand le système de gestion des entreprises ne permet pas de contrôler convenablement la prise de risque.

21. Kaminsky et Reinhart, 1998 ; Calvo, 1999.

22. Goldstein et Hawkins, 1998.

23. Radelet et Sachs, 1998.

24. Leipziger, 1998.

25. Par extension, la contagion mondiale justifie l'adoption de normes bancaires internationales (Goldstein, 1997).

26. Rodrik, 1998c. Toutefois, les données présentées dans Quinn (1997) mettent en relief l'effet positif de la libéralisation des opérations en capital sur la croissance.

27. On trouvera une analyse détaillée de la nature, des causes et des conséquences de la contagion financière dans FMI (1999b). Wolf (1999) apporte des preuves de la corrélation entre les principales variables financières, corrélation qui est considérée comme une cause essentielle de la contagion.

28. On trouvera une liste complète des mesures préconisées pour renforcer la stabilité du système financier international dans FMI (1999a).

29. L'importance relative des marchés financiers et de l'intermédiation bancaire est déterminée en partie par les politiques nationales. Voir Berthélemy et Varoudakis (1996).

30. Levine, 1997, 1998.

31. Stiglitz, 1999a.

32. Levine (1998) présente des données internationales montrant l'importance des droits des créanciers et des autres institutions juridiques pour le développement du secteur bancaire. Demirgüç-Kunt et Detragiache (1998) constatent que la libéralisation du système financier national a une plus grande incidence sur le risque de crise bancaire dans les pays où la corruption est très répandue, où l'administration est inefficace et où le droit n'est pas respecté. Voir aussi Comité du G-22 (1998b).

33. « Financial Infrastructure », *Oxford Analytica*, 9 novembre 1998.

34. Dewatripont et Tirole, 1994.

35. Garcia, 1996, 1998 ; Lindgren et Garcia, 1996.

36. Kane, 1998.

37. Litan, 1998.

38. Calomiris, 1997.

39. Voir Comité du G-22 (1998a).

40. Krugman, 1998b.

41. Le rôle des banques provinciales dans la crise bancaire en Argentine en 1995 est décrit dans Leipziger (1998).

42. Il a été avancé récemment que les opérations bancaires sont maintenant si complexes qu'il est peu probable que les directeurs de banques connaissent (ni parfois comprennent) les conséquences des actes de leurs employés

(*Financial Times*, « Too Much on Their Plate », 4 février 1999). Les détenteurs d'emprunts subordonnés peuvent être désavantagés de la même façon.

43. Evanoff, 1998 ; Calomiris, 1997, 1999.

44. Calomiris, 1997.

45. *Financial Times*, « G7 Offers Shelter from Storm », 22 février 1999. Le Groupe des sept pays les plus industrialisés a établi, en février 1999, une structure de réflexion sur la stabilité financière dans le but de renforcer la surveillance et le contrôle du système financier international. Des gouverneurs de banques centrales, des hauts fonctionnaires des ministères des Finances et des responsables du contrôle bancaire y participeront. Les membres viendront, au départ, des pays du G-7.

46. Goldstein, 1997, 1998. Des normes de fonds propres élevées ont un coût d'opportunité, qui équivaut aux prêts qui auraient pu être accordés si les normes de fonds propres avaient été inférieures.

47. Les avantages et les inconvénients de l'admission des banques étrangères sont examinés en détail dans Caprio (1998). Voir aussi Calomiris, 1999 et BERD, 1998.

48. Claessens, Demirgüç-Kunt et Huizinga, 1998.

49. Hellman, Murdock et Stiglitz, 1998 ; Stiglitz, 1999a.

50. Peek et Rosengren, 1997.

51. Banque mondiale, 1998h ; Eichengreen, 1998, 1999 ; Eichengreen et Mussa, 1998 ; Johnston, Darbar et Echeverria, 1997 ; McKinnon, 1991.

52. Harwood, 1997 ; Johnston, 1997.

53. Une analyse théorique et empirique de Rodrik et Velasco (1999) conclut qu'il est souhaitable de prendre des mesures pour limiter les emprunts à court terme.

54. Feldstein, 1999 ; Eichengreen et Mussa, 1998 ; McKinnon et Pill, 1998.

55. Deux études récentes sur le contrôle des mouvements de capitaux en Asie de l'Est et en Amérique latine défendent dans l'ensemble le recours à cette mesure (Le Fort et Budnevich, 1998 ; Park et Song, 1998). Dornbusch (1998) examine les avantages et les inconvénients de diverses mesures limitant les entrées de capitaux, citant des cas où ce contrôle améliore les performances de l'économie.

56. Caprio, 1998 ; Eichengreen, 1998. En 1997, la Malaisie a imposé un contrôle des entrées de capitaux à court terme et des sorties de certains capitaux. Bien qu'il soit trop tôt pour évaluer l'incidence globale de ces mesures, on constate que, depuis 1997, les investissements étrangers directs en Malaisie n'ont pas plus diminué que dans les pays voisins qui n'ont pas imposé de contrôle.

57. Johnston, Darbar et Echeverria, 1997 ; Reinhart et Reinhart, 1998 ; Velasco et Cabezas, 1998 ; Royaume-

Uni, 1998 ; *Oxford Analytica*, « Financial Regulation », 29 décembre 1998.

58. Une autre solution consiste à relever définitivement le taux des réserves obligatoires pour les dépôts étrangers ou les normes de fonds propres pour les emprunts extérieurs.

59. Les données présentées dans Edwards (1998a) permettent de penser que ce contrôle a eu un effet temporaire sur les écarts de taux d'intérêt entre le Chili et les places étrangères. Pour plus de renseignements sur le contrôle des mouvements de capitaux au Chili, voir Chumacero, Laban et Larrain (1996) ; Cooper (1999) ; Eichengreen et Fishlow (1998) ; Hernández et Schmidt-Hebbel (1999) ; et Valdes-Prieto et Soto (1996). Pour une analyse critique de ses effets, voir Dooley (1996).

60. Baliño, Bennett et Borensztein (1999).

61. Pour une analyse détaillée des effets de la dollarisation sur les pays en développement, voir Baliño, Bennett et Borensztein (1999).

62. Une attaque spéculative de ce genre peut être provoquée par une augmentation des taux d'intérêt à l'étranger.

63. Calomiris (1999) a proposé de modifier le rôle du FMI en créant un guichet d'escompte qui procurerait des liquidités aux pays remplissant les conditions requises. Voir aussi Feldstein (1999).

64. La nécessité d'une intervention peut être vue autrement. D'après des études récentes, le facteur le plus symptomatique d'une crise est le rapport entre la dette extérieure à court terme et les réserves. Si une entreprise emprunte davantage de capitaux à court terme à l'étranger, la direction doit constituer des réserves supplémentaires, par prudence, consistant généralement en bons de Trésor des États-Unis ou en instruments analogues d'autres pays industriels.

65. Eichengreen, 1998.

66. Borensztein, De Gregorio et Lee, 1998 ; CNUCED, 1998. L'investissement étranger direct n'est évidemment pas la seule source de transfert de technologie ; la Corée et le Japon ont eu recours à des accords de licences de brevets aux premiers stades de leur développement. Voir Kim et Ma (1997).

67. Wacziarg, 1998.

68. Borensztein, De Gregorio et Lee, 1998.

69. Berthélemy, Dessus et Varoudakis, 1997.

70. De Mello, 1997.

71. Ces renseignements proviennent de Kozul-Wright et Rowthorn (1998).

72. Kinoshita et Mody, 1997.

73. De Mello, 1997.

74. Kozul-Wright et Rowthorn, 1998.

75. Voir Moran (1999) pour des études de cas détaillées sur chacun de ces instruments de politique économique.

Moran a constaté que la publication d'informations et des mesures purement promotionnelles sont des moyens efficaces d'encourager l'investissement étranger direct dans les pays en développement.

76. Gastanaga, Nugent et Pashamova, 1998.
77. Banque mondiale, 1997d.
78. Vernon, 1998.
79. *Oxford Analytica*, « Energy Investment », 1^{er} février 1996.
80. Blomström et Kokko, 1997.
81. Claessens et Rhee, 1994 ; Demirgüç-Kunt et Levine, 1995 ; Levine et Zervos, 1998a.
82. Levine, 1997 ; Levine et Zervos, 1998a, 1998b.
83. Saudagaran et Diga, 1997.
84. Levine 1997, 1999. S'ils jouissent de droits étendus, les actionnaires peuvent empêcher les dirigeants d'une entreprise de contracter trop d'emprunts à court terme à l'étranger.
85. Bryant, 1995 ; Eichengreen et Kenen, 1994 ; Sachs et McKibbin, 1991.
86. Rajan, 1998.
87. ADBI, 1998.
88. Rajan, 1998.
89. Bergsten, 1998.

Chapitre 4

1. Banque mondiale, 1992b.
2. Pearce *et al.*, 1996.
3. Banque mondiale, 1998g.
4. Projet Antarctica, 1999.
5. Watson *et al.*, 1998.
6. Imber, 1996 ; Porter *et al.*, 1998.
7. Grossman et Krueger, 1995.
8. Pour le Kazakhstan et l'Ouzbékistan, voir Banque mondiale (1998l). Pour la Chine, voir Chinese State Council (1994). Depuis 1994, de hauts fonctionnaires chinois ont affirmé à plusieurs reprises qu'ils s'inquiétaient de la dégradation de l'environnement, et le gouvernement a investi des ressources considérables pour protéger l'eau et l'atmosphère. Mais beaucoup reste à faire (voir Banque mondiale, 1997a). En adoptant le Programme « Action 21 », principal résultat du Sommet de Rio, les responsables nationaux se sont engagés à lancer des programmes sur les six thèmes suivants : qualité de vie, utilisation efficace des ressources naturelles, protection du patrimoine mondial, gestion des aires de peuplement, gestion des déchets et croissance économique durable. Voir Flavin (1997) et Banque mondiale (1997b).
9. Wapner, 1995 ; Zurn, 1998.
10. Cesar, 1998.
11. L'octroi de concessions forestières en dessous du prix du marché est une autre forme de subvention qui influe sur

le taux de déboisement. En 1990, l'État indonésien a vendu des concessions forestières à un prix nettement inférieur à celui du marché. Il n'a recouvré que 17 % de la valeur des arbres, ce qui a coûté plus de 2,1 milliards de dollars de recettes au Trésor. Au Brésil, en revanche, la décision prise par l'État en 1988 d'annuler les crédits aux éleveurs qui défrichaient a beaucoup ralenti le déboisement en Amazonie — et a permis d'économiser les deniers publics. Les subventions à la construction de routes ont un impact sur le déboisement, car les voies de desserte augmentent nettement la probabilité de voir des zones forestières transformées en terres agricoles. Le chapitre 5 est l'occasion d'examiner les problèmes complexes que pose le financement public des investissements d'infrastructure. Une chose est toutefois certaine : l'impact de ces décisions sur l'environnement doit être pris en compte (Roodman, 1997).

12. Eskeland et Feyzioglu, 1994.
13. Anderson et McKibbin, 1997.
14. Les pays en transition d'Europe orientale et d'Asie ont montré qu'il était politiquement possible d'éliminer progressivement ces subventions sur une période assez courte. En Chine, les subventions à la production de charbon, source de 70 % de l'énergie du pays, sont tombées de 61 à 11 % entre 1984 et 1995, ramenant les coûts supportés par l'État de 25 milliards de dollars en 1990-91 à 10 milliards de dollars en 1995-96 (Watson *et al.*, 1998).
15. Banque mondiale, 1998f. Au Malawi, des estimations plus récentes conduisent à penser que le gain annuel résultant des subventions pourrait atteindre 180 dollars dans les ménages à revenu intermédiaire.
16. Roodman, 1997.
17. Banque mondiale, 1996a.
18. Il est à signaler que les autobus diesel mal entretenus peuvent constituer une importante source de pollution. Malgré tout, l'abandon de la voiture particulière au profit de l'autobus se traduit presque toujours par une diminution considérable de la pollution atmosphérique en ville. Ainsi, à Mexico, par rapport à une voiture équipée d'un convertisseur catalytique, l'autobus permet de réduire les émissions d'oxydes d'azote de 40 % par passager-mille, celles d'hydrocarbures de 95 %, et celles de monoxyde de carbone de 98 %. Si la voiture n'est pas équipée d'un pot catalytique, le gain est encore plus important (Ornusal et Gautam, 1997).
19. Voir Goulder (1994), qui estime toutefois que les taxes sur les émissions carbonées ne seraient pas efficaces aux États-Unis où elles risqueraient de remplacer certains impôts sur le revenu — qui ont pourtant une assiette plus large.
20. Banque mondiale, 1999d.
21. Elster, 1988 ; Schlicht, 1985.
22. Madeley, 1995b.
23. de Fontaubert, 1996.

24. Peterson, 1993.
25. Rose et Crane, 1995.
26. French, 1997 ; Ormusal et Gautam, 1997.
27. Chomitz et Kumari, 1998.
28. Lampietti et Dixon, 1995. Il ne s'agit, bien sûr, que d'estimations très approximatives qui varient considérablement d'une forêt à l'autre.
29. Perrings, 1995.
30. Lampietti et Dixon, 1995. Il est à noter que ce consentement à payer se rapportait à des espèces de « premier plan » (grizzlis, grues blanches, pygargues à tête blanche) plutôt qu'à différents types de coléoptères.
31. Banque mondiale, 1998g ; Porter *et al.*, 1998. Selon des sources de la Banque mondiale, le financement accordé par le FEM pour des projets sur l'ozone s'élevait à près de 126 millions de dollars au 30 juin 1999.
32. Ce protocole a été adopté lors de la Troisième Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, dite réunion de Kyoto.
33. Aucune limite pour les pays en développement (autres qu'en transition) n'a été fixée lors la réunion de Kyoto.
34. Le trou dans la couche d'ozone au-dessus de l'Antarctique continue toutefois à s'agrandir (*The Sciences*, 1997).
35. WRI, 1998.
36. French, 1997 ; Miller, 1995.
37. Seaver, 1997.
38. Barrett, 1998a, 1998b.
39. French, 1997.
40. PNUE, 1999.
41. Barrett, 1998a, 1998b.
42. Sell, 1996 ; Seaver, 1997.
43. Sell, 1996.
44. Sell, 1996.
45. Seaver, 1997.
46. Banque mondiale, 1998m.
47. Barkin et Shambaugh, 1996.
48. Miller, 1995.
49. Barrett, 1998a, 1998b.
50. Barrett, 1998a, 1999b.
51. Seaver, 1997.
52. Pearce *et al.*, 1996.
53. Hourcade, 1996.
54. Sell, 1996.
55. Roodman, 1997.
56. L'exemple des États-Unis est révélateur d'une tendance plus générale : les crédits publics affectés à la recherche-développement dans le secteur de l'énergie ont été divisés par six au Royaume-Uni et par quatre en Allemagne et en Italie entre 1984 et 1994 (President's Committee of Advisors on Science and Technology Panel on Energy Research and Development 1997).
57. Pour faire appliquer un accord, qu'il s'articule sur un système de taxes ou de quotas, il pourrait être nécessaire de soumettre à des droits compensatoires, voire punitifs, les importations en provenance de pays ne s'étant pas engagés à réduire leurs émissions ou n'ayant pas tenu les engagements pris. Cela pourrait impliquer le recours à des amendes (comme celles envisagées par l'Union européenne en cas de violation des critères de convergence énoncés dans le traité de Maastricht) ou à des sanctions économiques. Mais il serait difficile d'empêcher les importations de produits dont la fabrication s'accompagne d'émissions de gaz à effet de serre sans, en fait, interdire les échanges avec le pays fautif, puisque la quasi-totalité des productions font appel à des sources d'énergie responsables de rejets de dioxyde de carbone. En outre, le calcul d'un droit de douane optimal, imposé à titre de sanction, est très complexe et le régime actuel des échanges multilatéraux n'autorise pas les restrictions commerciales basées sur le mode de fabrication d'un produit. Comme on l'a vu plus haut, la crédibilité des sanctions commerciales est étroitement liée au gain net que peut procurer l'application des clauses d'un traité et, dans ce cas, beaucoup de pays risquent d'estimer que les coûts à supporter pour faire respecter ces clauses, en imposant des sanctions, sont supérieurs aux avantages qu'ils en retireraient (Stiglitz, 1997 ; Barrett, 1998c ; Banque mondiale, 1998d).
58. Sell, 1996.
59. Stiglitz, 1997.
60. Banque mondiale, 1998d.
61. Cooper, 1998.
62. Stiglitz, 1997.
63. Banque mondiale, 1998k.
64. Les mécanismes d'échange sont sujets à controverse. À Kyoto, certains pays en développement s'y sont opposés, considérant qu'il s'agissait d'un moyen pour les pays riches d'acheter le droit de ne pas réduire leurs émissions et de transférer cette contrainte aux pays pauvres, dont le développement se trouverait entravé par de telles limites (Anderson, 1998).
65. Banque mondiale, 1998d.
66. Watson *et al.*, 1998.
67. Calculs effectués à partir de Banque mondiale (1999i). Il ne s'agit assurément pas d'une très bonne méthode pour mesurer le patrimoine de biodiversité. Beaucoup de ces plantes et animaux se rencontrent dans plus d'un pays, et de nombreux animaux ne sont pas menacés d'extinction. Il n'en reste pas moins que les pays en développement abritent la majorité des espèces vivant sur la planète.
68. Heywood, 1995.

69. Madeley, 1995a.
70. Miller, 1995.
71. Simpson, Sedjo et Reid, 1996.
72. La convention ne fait qu'une vague référence à un paiement contre l'utilisation des ressources génétiques. L'article 15 dispose que les parties contractantes assurent « le partage juste et équitable des résultats de la recherche et de la mise en valeur, ainsi que des avantages résultant de l'utilisation commerciale et autres des ressources génétiques... selon des modalités mutuellement convenues », mais ne définit pas le champ des termes « juste et équitable ». Les pays industriels défendent le concept selon lequel la biodiversité est un bien mondial qui ne peut être assigné en propre à tel ou tel pays, tout en affirmant que les sociétés doivent être à même de breveter les produits pharmaceutiques qu'elles mettent au point à partir d'espèces végétales et animales. Si le *statu quo* est maintenu, les transferts de ressources correspondant à ces produits continueront à se faire au profit des pays industriels. En dépit des revenus provenant de la vente des médicaments obtenus à partir de la pervenche de Madagascar, par exemple, le pays ne perçoit toujours aucune redevance ; rappelons toutefois que cette situation est antérieure à la Convention de Rio (Munson, 1995 ; Miller, 1995).
73. Sell, 1996.
74. Miller, 1995.
75. Simpson, Sedjo et Reid, 1996. Ce chiffre n'est pas élevé. Si chaque hectare abrite des milliers, voire des millions, d'espèces différentes, on n'obtient qu'un petit nombre d'espèces endémiques si l'on divise le nombre total d'individus par le nombre total d'hectares de l'ouest du pays.
76. Des accords régionaux, comme le Programme conjoint d'action d'ensemble en faveur de l'environnement de la mer Baltique, qui prévoit des transferts de connaissances, une assistance technique et des financements pour la protection de l'environnement, peuvent aussi contribuer pour beaucoup à la préservation de la biodiversité génétique et des habitats (Freestone, 1999).
77. Charnovitz, 1996.
78. Freestone et Makuch, 1998.
79. Charnovitz, 1996.
80. Charnovitz, 1996.
81. *The Economist*, 1998d ; Howse et Trebilcock, 1996.
82. Howse et Trebilcock, 1996.
83. Au Costa Rica, on a constaté que certaines essences de haute altitude sont en train de mourir, car le changement climatique fait remonter la couverture nuageuse au-dessus des forêts (voir, par exemple, Holmes, 1999).
84. Watson *et al.*, 1998.
85. Watson *et al.*, 1998.

86. WRI, 1998.

87. Banque mondiale, 1998e.

88. Ce programme entre dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre, créé par le Protocole de Kyoto.

89. Goodman, 1998.

Chapitre 5

1. Les responsables locaux sont élus dans 71 des 75 démocraties pluralistes sur lesquelles il existe des données. Selon le classement de Freedom House, le monde comprend au total 117 démocraties pluralistes. On trouvera de plus amples détails sur la décentralisation au tableau A.1 de l'Annexe, et sur le classement des démocraties pluralistes dans Freedom House (1998).

2. Nous utilisons les termes « décentralisation » et « délégation » de manière interchangeable dans tout ce chapitre.

3. Smith, 1996. Voir aussi Dahl (1986) et Stepan (1999) sur le lien entre démocratie et décentralisation. Strictement parlant, seule une démocratie constitutionnelle peut garantir de façon convaincante que les prérogatives des sous-unités seront respectées.

4. Treisman, 1998.

5. Hommes, 1996.

6. Litvack, 1994.

7. Musgrave et Musgrave, 1973 ; Oates, 1972 ; Tiebout, 1956.

8. Ostrom, Schroeder et Wynne, 1993.

9. Junaid Ahmad a contribué à la rédaction de cet encadré, qui s'inspire également d'Ablo et Reinikka (1998) et d'une note de Paul Smoke.

10. Breton, 1996.

11. Il existe un certain nombre d'études, mais elles tendent à se concentrer sur un secteur donné d'un pays (King et Ozler, 1998 ; Ablo et Reinikka, 1998) ou sur un niveau d'administration donné dans un pays (Faguet, 1998 ; Banque mondiale, 1995b). Toutes corroborent l'idée selon laquelle les conséquences de la décentralisation dépendent de la façon dont elle est conçue et réalisée.

12. King et Ozler, 1998.

13. Burki, Perry et Dillinger, 1999.

14. Litvack, Ahmad et Bird, 1998.

15. Ahmad et Craig, 1997.

16. Les administrations locales ont généralement accès à des renseignements plus complets tant sur les préférences de la population que sur leurs propres ressources et prestations. Cet avantage leur permet de fournir une gamme de services mieux adaptée. Mais le fait que l'administration centrale peut ne pas partager cette information complique le suivi de la performance des administrations locales et le calcul du montant de l'aide financière dont

elles ont réellement besoin. On trouvera un examen de ces questions et des éléments de solution dans Ravallion (1999a, 1999b) et Burgess (1998).

17. Bird et Rodriguez, 1999.

18. Ahmad et Craig, 1997.

19. Ravallion propose des moyens de résoudre ce problème (1999b).

20. Ravallion, 1999a.

21. Ravallion, 1999b.

22. Alderman, 1998.

23. Banque mondiale, 1999h.

24. Ravallion, 1999b.

25. Faguet, 1998.

26. Tanzi, 1996.

27. La Chine, qui n'est ni un pays riche ni un État fédéral, fait exception à la règle. Les administrations locales assument une grande partie de la perception des taxes et des dépenses (encadré 5.5). Il n'a pas été possible d'obtenir de chiffres similaires sur ce pays pour les figures 5.1 et 5.2.

28. Gavin et Perotti, 1997 (Amérique latine) ; McKinnon, 1997 (États-Unis) ; Spahn, 1998 (Europe occidentale). La stabilité macroéconomique et la décentralisation sont examinées plus avant dans Fornasari, Webb et Zou (1999) ; McLure (1999) ; Prud'homme (1995) ; Sewell (1996) ; Shah (1998) ; Tanzi (1996) ; et Wildasin (1997). Pour une analyse de la décentralisation et la croissance, voir Davoodi et Zou (1998) ; Xie, Zou et Davoodi (1999). Le lien entre la décentralisation et la taille de l'administration est étudié dans Jin et Zou (1998) ; Persson et Tabellini (1994) ; Quigley et Rubinfeld (1997). On trouvera une étude générale de la décentralisation et de la croissance dans Martínez-Vasquez et McNab (1997).

29. de Figueiredo et Weingast, 1998.

30. Linz et Stepan, 1997 ; Elster et Slagsrad, 1993.

31. Weingast, 1995.

32. Dans les fédérations constituées à partir de la base, comme l'Union européenne et les États-Unis, les membres qui les composent fixent les règles initiales. Ces fédérations se dotent souvent de services centraux beaucoup plus faibles que celles qui sont constituées à partir du sommet. Voir de Figueiredo et Weingast (1998).

33. Ordeshook et Shvetsova, 1997.

34. Cet encadré s'inspire de Bahl (1999b) ; Lall et Hofman (1994) ; Qian et Weingast (1997) ; Wong (1998) ; Banque mondiale (1995a). Le *Washington Post* a publié un article intitulé « La Chine approuve l'élection au Sichuan », sur l'élection tenue à Buyun après le renvoi pour incompétence du dirigeant local par la population. L'article indiquait que, dans d'autres régions du pays, la population prenait des mesures du même type à l'en-

contre de responsables corrompus ou abusant de leurs fonctions. L'information sur la corruption provient du *Financial Times* du 5 mars 1999, « Scandale pour fraude en Chine : des fonctionnaires sont arrêtés » et « Les tentacules de la corruption seraient une menace pour la sécurité de l'État ».

35. Les dépenses publiques favorisent les régions les moins peuplées du Brésil et de l'Argentine, qui ont une représentation territoriale dans les deux chambres législatives. Par contre, les dépenses publiques par habitant ne varient pas sensiblement entre les États au Mexique et aux États-Unis, où la représentation territoriale n'est en vigueur qu'au sénat (Gibson, Calvo et Falleti, 1999).

36. C'est également ce qui s'est fait aux États-Unis jusqu'en 1913 et en Argentine jusqu'en 1994.

37. Au Brésil, par exemple, on estime qu'environ 40 % des sénateurs ont été gouverneurs et que beaucoup de sénateurs ambitionnent de devenir gouverneurs. Qui plus est, au cours de la période législative 1991-94, environ 35 % des députés ont manifesté une préférence pour un poste au niveau de leur État, certains renonçant même à leur siège parlementaire. Dans ce contexte, il faut s'attendre à ce que les députés cherchent davantage à satisfaire leurs électeurs et le gouverneur de leur État qu'à œuvrer dans l'intérêt de la nation (Stepan, 1999).

38. Ordeshook et Shvetsova, 1997.

39. Le pluralisme ou les élections à un tour, au contraire, garantissent pratiquement l'existence d'une majorité parlementaire (Lijphart, 1994).

40. Carey, 1997. Même lorsque les membres d'une coalition ont assez de voix pour faire obstacle au changement, ils peuvent ne pas avoir assez d'influence pour opérer par eux-mêmes des changements positifs (Alesina et Perotti, 1997 ; Roubini et Sachs, 1989). Le cas des pays d'Amérique latine et d'Europe montre que l'administration centrale est moins à même de réagir de façon décisive aux chocs, de limiter les dépenses et de maîtriser la taille de l'administration dans les pays à représentation proportionnelle. En Europe, toutefois, les règles budgétaires semblent remédier en partie à ces problèmes (Hallerberg et von Hagen, 1997 ; Stein, Talvi et Grisanti, 1998).

41. Gamble *et al.*, 1992. Voir Lijphart (1994) pour une analyse complète.

42. Lijphart, 1994.

43. Cette partie s'inspire d'Ordeshook et Shvetsova (1997).

44. On trouvera une analyse de cette question dans le contexte de l'Amérique latine dans Willis, Garman et Haggard (1999).

45. En Yougoslavie, les premières élections ouvertes ont été organisées au niveau local. Elles ont été remportées par les partis régionaux et les partis nationalistes ethniques.

Les guerres civiles ont éclaté avant la tenue d'une élection à l'échelon national. Au Nigéria, lors de la première élection fondatrice de 1959, les partis nationaux n'ont pratiquement pas obtenu de sièges, ce qui a attisé l'escalade des tensions ethniques et provoqué la tentative de sécession du Biafra et la guerre civile qui a suivi (Stepan, 1999).

46. L'intégration de la structure des partis peut être assimilée de plusieurs façons par le système politique. En Allemagne, par exemple, la chambre haute, qui représente les intérêts des collectivités territoriales, a des pouvoirs très restreints. Mais la moitié de la chambre basse est élue sur des listes régionales contrôlées par les mêmes partis qui élisent les candidats à des postes au niveau des Länder (Ordeshook et Shvetsova, 1997).

47. Oates, 1972 ; Tiebout, 1956 ; Musgrave et Musgrave, 1973.

48. Donahue, 1997.

49. Musgrave, 1997.

50. Hemming et Spahn, 1998.

51. C'est le modèle traditionnel de Tiebout (1956) : « voter » et « partir ».

52. Ces hypothèses et leur utilité pour le modèle de fédéralisme budgétaire sont examinés par Oates (1998).

53. Manning, 1998 ; Fay *et al.*, 1998.

54. Wetzell et Dunn, 1998.

55. Le nombre de districts scolaires aux États-Unis a sensiblement diminué pendant les années 50, période pendant laquelle les collectivités se sont efforcées de former des groupes d'élèves assez grands pour que les écoles primaires aient des classes différenciées. En Allemagne, le nombre des municipalités (Gemeinden) a été réduit de moitié. Le Royaume-Uni a éliminé tout un niveau de l'administration locale en Écosse, au Pays de Galles et dans les zones métropolitaines de l'Angleterre. Sauf en France, le plus petit niveau de l'administration locale des grands pays de l'OCDE compte en moyenne 5 000 à 7 000 habitants. Au Japon, cependant, ce chiffre peut atteindre 39 000 et, au Royaume-Uni, 109 000.

56. Vaillancourt, 1998.

57. Dans les 15 années qui ont suivi le retour de la démocratie, le nombre de « municipios » brésiliens est passé de 3 000 à près de 5 000. La nouvelle constitution des Philippines reconnaît non seulement 1 605 villes, mais aussi près de 42 000 associations de quartiers (barangays) comme unités d'administration locale.

58. Ces arbitrages sont analysés dans le contexte de l'Union européenne par Alesina et Wacziarg (1998).

59. Diamond, 1999.

60. Ce sujet est examiné plus avant par Wildasin (1997).

61. L'impôt foncier peut constituer l'une des meilleures sources de recettes pour les administrations locales. Les

problèmes et les réformes possibles sont étudiés par Dillinger (1992).

62. On trouvera une analyse plus poussée de la réforme des impôts locaux dans Bahl et Linn (1992), Bird (1999), McLure (1999), Norregaard (1997), et Vehorn et Ahmad (1997). Bird, Ebel et Wallich (1995) et Bird et Vaillancourt (1999) donnent des exemples locaux, et Inman et Rubinfeld (1996) traitent la question d'un point de vue plus théorique.

63. Les pays scandinaves, qui ont attribué des pouvoirs substantiels en matière de taxation à leurs administrations locales, font exception à cette règle. Voir Litvack, Ahmad et Bird (1998).

64. Diamond, 1999.

65. Cette partie s'inspire largement de Bahl et Linn (1992).

66. Cet encadré repose sur McLure (1999) ; Bird et Gendron (1997) ; et Inman et Rubinfeld (1996). La TVA locale est examinée par Bird et Gendron (1997).

67. Bahl et Linn, 1992 ; Bahl, 1999a.

68. Cet aspect est discuté de façon plus détaillée dans Ter-Minassian et Craig (1997).

69. Ter-Minassian et Craig, 1997.

70. Aux États-Unis, les États qui ont établi des plafonds d'emprunt officiels sont moins endettés en moyenne que les autres (Poterba, 1994), mais cela ne les empêche pas de connaître des crises financières sérieuses (Von Hagen, 1991). De plus, ce sont eux qui ont volontairement adopté ces mesures, inscrites dans leur constitution par leur assemblée législative. Elles ne leur ont pas été imposées par l'administration fédérale.

71. Stotsky et Sunley, 1997.

72. Au Royaume-Uni, chaque conseil municipal est habilité à établir ses propres barèmes de salaires, mais 90 % d'entre eux signent des conventions collectives avec les syndicats de fonctionnaires nationaux. En Allemagne, les autorités locales sont tenues de respecter les accords négociés conjointement par le gouvernement fédéral et les syndicats de fonctionnaires.

73. Smith, 1996. D'une manière plus générale, les gains attendus influent sur la participation. Chaque électeur doit être convaincu que les avantages qu'il recevra seront supérieurs au coût de son temps, de son travail et de son argent (Hirschman, 1970 ; North, 1990 ; Ostrom, Schroeder et Wynne, 1993).

74. Galeotti, 1992.

75. Bridges, 1997 ; Hawley, 1970.

76. Poterba, 1994.

77. Dahl, 1971.

78. Stren, 1998.

79. La loi de 1994 sur la participation populaire officialise les fonctions de surveillance exercées par les organi-

sations locales au niveau municipal. Elle leur accorde le droit de signaler au Sénat tout abus présumé (Campbell, 1998).

80. Tendler, 1997 ; Vivian, 1994 ; Zaidi, 1999.
81. Banque mondiale, 1992a.
82. O'Donnell, Schmitter et Whitehead, 1986.
83. Wiseman, 1997.
84. Boeninger, 1992 ; Przeworski et Limongi, 1997.
85. Diamond, 1996.
86. Bird et Vaillancourt, 1999.
87. Dillinger et Webb, 1999a.
88. Le code révisé des administrations locales adopté en 1992 prévoyait que les organismes de l'administration centrale délégueraient aux unités territoriales des activités précises (notamment la vulgarisation agricole, la gestion des forêts, l'administration des centres hospitaliers locaux, les programmes de soins de santé primaires, les routes locales, l'alimentation en eau et les réseaux d'irrigation communaux). Pour financer ces coûts, les administrations locales ont reçu une part accrue des recettes fiscales nationales. Au cours de la première année de la décentralisation, le code disposait que l'État financerait en outre les frais de personnel qui en résulteraient pour les administrations locales.

89. La décentralisation semble donner des résultats raisonnablement satisfaisants dans plusieurs pays, mais elle n'apparaît encore nulle part comme une réussite totale.

Chapitre 6

1. Hohenberg, 1998
2. Glaeser et Rappaport, 1998.
3. Richardson (1987) fournit des données sur le coût de la vie élevé dans les villes du Brésil, des États-Unis, de France et du Pérou.
4. Shukla, 1996.
5. Mazumdar, 1986 ; Mills et Becker, 1986.
6. Krugman, 1993 ; Quigley, 1998.
7. Dumais, Ellison et Glaeser, 1997 ; Glaeser, 1997 ; Jaffe, Trajtenberg et Henderson, 1993.
8. Henderson, 1998 ; Henderson, Lee et Lee, 1998.
9. Lucas, 1998.
10. Brown et McCalla, 1998.
11. Rousseau, 1995 ; Thomas, 1980.
12. Ades et Glaeser, 1995.
13. Gertler, 1997.
14. Yeates, 1997.
15. Black et Henderson, 1998.
16. Gaspar et Glaeser, 1998.
17. Choe et Kim, 1999.
18. CNUEH, 1996.
19. Tarver, 1995.
20. Lucas 1998, Mills, 1998 ; Tacoli, 1998.

21. Henderson, 1998.
22. Head et Ries, 1995.
23. Ades et Glaeser, 1995.
24. Henderson et Kuncoro, 1996.
25. Gertler, 1997.
26. Ce calcul suppose des coûts par habitant de 150 dollars pour l'eau et de 300 dollars pour les égouts. Il suppose également que 30 % de la population est privée d'eau potable et que 40 % n'a pas accès au tout-à-l'égout. Chiffre du PIB fourni par la Banque mondiale (1998I).
27. Mayo et Angel, 1993.
28. Mohan, 1999.
29. La question des sources de recettes fiscales locales sort du cadre du Rapport sur le développement dans le monde. Bahl et Linn (1992) constituent une référence majeure. Les impôts fonciers restent la principale source de recettes pour beaucoup de villes parce que leur perception, quoique souvent partielle et discriminatoire, est relativement facile. Théoriquement, l'impôt foncier est une source de financement n'entraînant pas de distorsions mais, dans la pratique, le calcul de la valeur des terrains proprement dits est difficile. Tous les terrains ont été viabilisés dans une certaine mesure, ce qui incite les autorités à leur attribuer une valeur excessive.
30. Dailami et Leipziger, 1998.
31. AB Assesores, 1998 ; Freire, Huertas et Darche, 1998.
32. Peterson et Hammam, 1997.
33. Peterson et Hammam, 1997 ; Dailami et Leipziger, 1998.
34. Communication privée avec S. Mayo (Lincoln Institute), 1998.
35. Colgan, 1995.
36. Colgan, 1995.
37. Markusen, 1998.
38. Miranda et Rosdil, 1995 ; Bradbury, Kodrzycki et Tannenwald, 1997.
39. ILO, 1998
40. Markusen, 1998.
41. Bertaud *et al.*, 1997.
42. Cour, 1998a.
43. Cour, 1998b.

Chapitre 7

1. Banque mondiale, 1994.
2. La mobilité sociale à Karachi (Pakistan) est examinée dans Altaf *et al.* (1993). On trouvera une étude de cas sur Karachi au chapitre 8.
3. Kessides, 1998 ; Evans, 1998.
4. Brown et McCalla, 1998.
5. Douglass, 1992.
6. WRI, 1996. Une étude antérieure de l'OMS (1986) estimait cette diminution à 40-50 %.

7. OMS, 1995.
8. Chhabra *et al.*, 1998.
9. WRI, 1996.
10. WRI-OMS, 1999.
11. Banque mondiale, 1994.
12. WRI, 1996.
13. PNUD, 1998.
14. Banque mondiale, 1997a.
15. WRI, 1996 ; Harpham et Tanner, 1995. Pour des données récentes sur les différences d'une ville à l'autre aux États-Unis, voir Claudio *et al.* (1999).
16. WRI, 1996 ; Haddad, Ruel et Garrett, 1999.
17. D'autres déterminants sont également importants, notamment l'aliénation culturelle et politique, les conflits ethniques et la violence dans les médias. Voir également Bourguignon (1998).
18. Zaidi, 1998.
19. Bourguignon, 1998. Selon une estimation récente pour l'Afrique du Sud, le coût de la criminalité et de la violence représente (au moins) 6 % du PIB du pays (*Business Times*, 14 février 1999).
20. Banque mondiale, 1994.
21. Rosen, 1993.
22. Rosen, 1993.
23. Dans beaucoup de villes (Bogota, Karachi, Manille et Taïpei, par exemple), les riches ne sont pas à l'abri de la criminalité ni des enlèvements. Même les mesures de sécurité les plus draconiennes sont incapables de garantir la sécurité des personnes. Voir Simon Romero, « Cashing in on Security Worries, » *The New York Times*, 24 juillet 1999.
24. G. Shah, 1997.
25. Chaplin, 1999.
26. Tynan et Cowen, 1998.
27. Foreman-Peck et Millward, 1994.
28. Anderson, 1988.
29. Shugart, 1997.
30. *Financial Times*, 29 avril 1999.
31. En France, la Cour des comptes a publié, en janvier 1997, un rapport consacré au secteur de l'eau et de l'assainissement, dans lequel elle signale un manque de transparence dans un certain nombre de cas et indique que des acteurs privés semblent parfois empêcher l'information de parvenir aux élus. Cela étant, le rapport a conclu que les services d'approvisionnement en eau étaient globalement assurés de façon satisfaisante. Voir Shugart (1997) pour un examen de la question.
32. « Gestion de l'eau : renégociations en chaîne des contrats avec les groupes privés, » *Les Échos*, 25 mars 1999.
33. Pirez, 1998.
34. Cité dans Root (1998).
35. Voir l'étude de cas sur Karachi au chapitre 8.
36. Hardoy et Satterthwaite, 1990.
37. Campbell, 1998 ; Stren, 1998.
38. Root, 1998.
39. Harpham et Stuttaford, 1999.
40. Mayo et Angel, 1993.
41. Hasan, 1997a. ; Leitman et Baharoglu, 1998 ; Lloyd-Sherlock, 1997.
42. Espinosa et López Rivera, 1994 ; CNUEH, 1996 ; Banque mondiale, 1996b.
43. Buckley et Mayo, 1989 ; CNUEH, 1996. Bien que la stratégie des Nations Unies ait officiellement approuvé l'« approche habilitante », celle-ci avait bien avant de ferments partisans. Le *Rapport sur le développement dans le monde, 1979* proposait pour les pays en développement une stratégie visant essentiellement à encourager le secteur privé à améliorer l'offre de logements urbains (Banque mondiale, 1979).
44. Les réformes devraient consister notamment à élargir les droits de propriété et l'enregistrement foncier, simplifier les procédures et règlements afin de réduire les coûts du logement, encourager la concurrence dans le secteur du bâtiment, fournir une infrastructure primaire sur la base d'un recouvrement intégral des coûts, encourager le développement des systèmes de financement hypothécaire et, en particulier, faciliter l'accès au crédit et cibler les subventions (Mayo et Angel, 1993 ; CNUEH, 1996).
45. Strong, Reiner et Szyrmer, 1996 ; Struyk, 1997.
46. Gilbert et Gugler, 1992 ; Hasan, 1997a.
47. WRI, 1996.
48. Whittington, Lauria et Mu, 1991.
49. *The Wall Street Journal*, « Populist Perrier? Nestle Pitches Bottled Water to World's Poor. » 18 juin 1999.
50. Atlaf, 1994a.
51. Atlaf, 1994b.
52. Banque mondiale, 1994.
53. Solo, 1999.
54. Porter, 1996 ; Cowen et Tynan, 1999.
55. Porter, 1996.
56. Banque mondiale, 1993a.
57. Porter, 1996.
58. Blackett, 1994 ; Banque mondiale, 1994 ; WRI, 1996.
59. Au sujet des égouts en copropriété, voir Watson, 1995 et Banque mondiale, 1992b. Mais étant donné que les ménages passent souvent de latrines sèches à des systèmes à chasse d'eau sans drainage approprié, l'évacuation des effluents se fait parfois par les caniveaux. Des cas de ce genre ont été observés à Gujranwala (Pakistan), Kumasi (Ghana) et Ouagadougou (Burkina Faso). Voir Altaf (1994a) ; Altaf et Hughes (1994) ; Whittington *et al.* (1993).

Chapitre 8

60. Hasan, 1998.
61. Ingram, 1998.
62. Kitano, 1998.
63. Rabinovitch, 1992 ; WRI, 1996.
64. Copenhague est un exemple de ville qui a réduit la dépendance à l'égard de l'automobile en redynamisant l'habitat et les rues du centre-ville et en y limitant les possibilités de parking. Les améliorations apportées aux transports publics à Fribourg ont consisté essentiellement à agrandir et moderniser le réseau de métro léger, desservi par des lignes d'autobus. Perth s'est efforcé sans beaucoup de succès de réduire l'attrait de l'automobile en intégrant ses lignes d'autobus au réseau ferroviaire électrique récemment mis en place. Voir CNUEH (1996).
65. WRI, 1996.
66. Burgess, 1999 ; Frigenti et Harth, 1998 ; Graham, 1994.
67. Haddad, Ruel et Garrett, 1999.
68. Banque mondiale, 1999e.
69. Mitlin et Satterthwaite, 1998.
70. CNUEH, 1996.
71. Douglas, 1992 ; Evans, 1998.
72. Au Japon, les postes de police de quartier, appelés *kobans*, constituent un modèle de police de proximité efficace. La réduction du taux de criminalité — déjà très faible et en diminution — au Japon est à porter au crédit d'un vaste réseau d'organisations citoyennes de lutte contre la criminalité qui opère dans les quartiers des écoles et les lieux de travail. Les associations de prévention de la criminalité disposent de 540 000 cellules de liaison locales. Ceux qui les composent sont censés rendre visite au moins deux fois par an à chaque famille et à chaque entreprise de leurs quartiers et leur fournir de nombreux services de proximité, les aidant par exemple à rédiger des bulletins d'information ou à organiser des réunions et des manifestations sportives. Le système de *koban* est très efficace pour lutter contre la criminalité. C'est ainsi qu'en 1989, les membres des *kobans* ont assuré 73 % de l'ensemble des arrestations et effectué 76 % des enquêtes sur les vols, qui ont été menées à bien. Voir Zaidi (1998).
73. Ayres, 1997.
74. Hasan, 1998.
75. Conger, 1999.
76. Un mécanisme de budgétisation concertée a également été mis en place dans les villes du Mexique et du Venezuela. Voir Campbell (1998) et Coelho (1996).
77. Banque mondiale, 1992a.
78. Anderson, 1998.
79. Fujikura, 1999.
80. Afsah, Laplante et Wheeler, 1997.
1. Hoekman et Djankov, 1996.
2. Banque mondiale, 1998c.
3. L'Égypte a largement bénéficié de sa participation à la guerre du Golfe (1990-91) et obtenu par la suite d'importants allègements de dette des États-Unis et d'autres créanciers.
4. Banque mondiale, 1998c.
5. Hoekman et Djankov, 1997a ; Banque mondiale, 1998c.
6. Kenny, 1999.
7. Hoekman, Konan et Maskus, 1998.
8. Konan et Maskus, 1997.
9. Hoekman et Konan, 1999.
10. BERD, 1998
11. Long et Kopanyi, 1998 ; Vittas et Neal, 1992.
12. Abel et Szakadat, 1997-98.
13. Long et Kopanyi, 1998.
14. Calomiris, 1997.
15. Souza, 1996.
16. Mendes, 1999.
17. Les États perçoivent le produit d'une taxe à la valeur ajoutée dont ils fixent l'assiette et qu'ils prélèvent directement. Impôt ayant le rendement le plus élevé au Brésil, la TVA fournit aux États la base de leur autonomie de fonctionnement, en particulier dans les riches régions du sud-est, où elle est la principale source de recettes fiscales.
18. Afonso, 1992 ; Rezende, 1995.
19. Mainwaring, 1997.
20. Deux des 26 États (Bahia et Ceará) ont depuis lors entrepris un programme important d'ajustement et de réformes. Voir Dillinger et Webb (1999).
21. Dillinger, 1997.
22. Après l'introduction du plan au milieu de 1994, le taux annuel d'inflation (tel que mesuré par l'INPC) a été ramené de 929 % en 1994 à 22 % en 1995, 9 % en 1996, 4,3 % en 1997 et 2,5 % en 1998.
23. Ter-Minassian et Craig, 1997.
24. Une solution qui mérite d'être étudiée consisterait à interdire purement et simplement à l'administration centrale d'accorder des prêts. En Argentine et en Colombie, par exemple, le crédit aux collectivités locales est entièrement laissé au secteur privé. Jusqu'à présent, cela a permis d'éviter toute demande d'intervention des autorités fédérales en vue d'obtenir des allègements de dette.
25. L'étude de cas est basée sur Hasan, Zaidi et Younus, 1998.
26. Mahmood, 1999.
27. Zaidi, 1997.
28. Hassan, 1997b.

29. Banque mondiale, 1999j. La transformation des denrées alimentaires, la fabrication des boissons et les activités de négoce ont commencé par se multiplier dans les villages périurbains, donnant aux ménages un complément de revenu (Baker, 1999).

30. Brautigam, 1997.

31. Banque mondiale, 1999j.

32. Lele et Christiansen, 1989. En Tanzanie, 20 % seulement des superficies agricoles sont occupées par des exploitations de plus de 10 hectares. Au Kenya, 43 % des terres sont occupées par des unités de plus de 200 hectares (Tomich, Kilby et Johnston, 1995).

33. Buckley, 1997.

34. EIU, 1998.

35. Carr, 1993. De façon plus générale, les paysans tanzaniens préfèrent encore les cultures vivrières aux cultures marchandes, car ils craignent de ne pas pouvoir vendre ces dernières et acheter des denrées alimentaires à la fin de la période de végétation.

36. En moyenne, les tarifs fret payés par les pays subsahariens pour leurs exportations sont supérieurs de 20 % à ceux que paient les exportateurs de l'Asie de l'Est. En Tanzanie, les surcoûts sont multipliés à cause des lenteurs des formalités douanières, de l'inefficacité des installations de manutention du fret et de l'importance des frais de transit (Hertel, Masters et Elbehri, 1998). La construction d'un centre de fret doté d'installations de froid à l'aéroport Jomo Kenyatta de Nairobi offrira une capacité de manutention de 160 000 tonnes de produits d'horticulture et autres par an. Ce centre sera utile pour les producteurs tanzaniens, mais il serait peut-être plus utile d'accroître la capacité de l'aéroport d'Arusha ou de Dar es-Salam (*Financial Times* « Kenyan Air Cargo Capacity Boosted. » 2 juin 1999).

37. Islam, 1997.

38. Gautam et Anderson, 1998.

39. Tendler, 1997.

40. Le contraste avec l'Asie de l'Est est instructif. Dans les provinces chinoises du Fujian et de Guandong, de même qu'à Taïwan (Chine), les « réseaux relationnels » créés dans les périphéries des villes ont servi de base aux pôles industriels très dynamiques qui utilisent efficacement le système de sous-traitance et qui sont reliés aux marchés internationaux. Voir Hayami (1998) et l'analyse du chapitre 1.

41. Après avoir analysé les contraintes qui entravent la croissance du secteur manufacturier, Tybout (1998) conclut que les principaux problèmes sont liés à l'incertitude qui pèse sur les choix d'orientation de l'État et sur l'évolution de la demande, à la précarité de la législation et à la corruption.

42. Transparency International, 1998.

43. Bennell, 1997.

44. Yudkin, 1999 ; *Nature*, 1999.

45. Pour Cole et Phelan (1999), le fruit des activités de recherche dépend de la richesse et du nombre de chercheurs du pays considéré, mais il est aussi fonction d'une culture qui attache une valeur importante aux résultats scientifiques et d'une saine concurrence entre les universités pour attirer des talents de très haut calibre.

46. Voir Wambugu (1999) et Lipton (1999). Entre 1994 et 1998, les superficies consacrées aux cultures transgéniques dans le monde sont passées d'environ 2 millions à 35 millions d'hectares. Mais ces cultures restaient pratiquement inconnues en Afrique, où le rendement des produits de base tels que la pomme de terre et le maïs est le plus faible de toutes les régions. Cramer (1999) attire l'attention sur l'importance de la recherche sur les variétés de noix de cajou, les techniques de greffage et les méthodes de transformation pour permettre aux pays africains d'accroître leurs rendements et élargir leurs parts de marchés d'exportation pour les noix transformées.

Documents de référence

Barrett, Scott. « Facilitating International Cooperation. »

Bourguignon, François. « Crime as a Social Cost of Poverty and Inequality: A Review Focusing on Developing Countries. »

Burgess, Robin. « Social Protection, Globalization, and Decentralization. »

Castles, Stephen. « Impacts of Emigration on Countries of Origin. »

Choe, Sang-Chuel et Won Bae Kim. « Globalization and Urbanization in Korea. »

Cooper, Richard N. « International Approaches to Global Climate Change. »

Deaton, Angus. « Global and Regional Effects of Aging and of Demographic Change. »

Fay, Marianne. « How Many Tiers? How Many Jurisdictions? A Review of Decentralization Structures across Countries. »

Glaeser, Edward L. et Jordan Rappaport. « Cities and Governments. »

Henderson, Vernon. « Urbanization In Developing Countries. »

Hohenberg, Paul M. « Urban Systems and Economic Development in Historical Perspective: The European Long Term and Its Implications. »

Hufbauer, Gary et Barbara Kotschwar. « The Future Course of Trade Liberalization. »

Hughes Hallett, A. J. « Policy Co-ordination: Globalization or Localization in International Monetary Arrangements? »

Litan, Robert. « Toward a Global Financial Architecture for the 21st Century. »

Lucas, Robert E. B. « Internal Migration and Urbanization: Recent Contributions and New Evidence. »

Malpezzi, Stephen. « The Regulation of Urban Development: Lessons from International Experience. »

Mohan, Rakesh. « Financing of Sub-National Public Investment in India. »

Satterthwaite, David et Diana Mitlin. « Urban Poverty: Some Thoughts about Its Scale and Nature and about Responses to It by Community Organizations, NGOs, Local Governments and National Agencies. »

Smoke, Paul. « Strategic Fiscal Decentralization in Developing Countries: Issues and Cases. »

Srinivasan, T. N. « Think Globally, Act Locally! Development Policy at the Turn of the Century. »

Stern, Richard. « Urban Governance and Politics in a Global Context: The Growing Importance of the Local. »

Bibliographie

Le terme *polycopié* renvoie à des travaux qui n'ont pas été officiellement publiés et qui ne sont généralement pas disponibles dans les bibliothèques.

AB Assesores. 1998. « Sub-Sovereign Capital Market Transactions in Latin America: Six Case Studies. » World Bank Joint Program on Sub-Sovereign Capital Markets. Banque mondiale, Washington. Polycopié.

Abel, I. et L. Szakadat. 1997-98. « Bank Restructuring in Hungary. » *Acta Oeconomica* 49(1-2): 157-90.

Ablo, Emmanuel et Ritva Reinikka. 1998. « Do Budgets Really Matter? Evidence from Public Spending on Education and Health in Uganda. » Document de travail de Recherche sur les politiques n° 1926. Banque mondiale, Région Afrique, Washington.

ADB (Asian Development Bank Institute). 1998. « Executive Summary of Workshop on Economic Monitoring of Financial Systems in East and Southeast Asia. » Tokyo. Polycopié.

Ades, Alberto et E. Glaeser. 1995. « Trade and Circuses: Explaining Urban Giants. » *Quarterly Journal of Economics* 110(1): 195-258.

Afonso, José Roberto Rodrigues. 1992. « Federalismo Fiscal e Reforma Institucional: Falácias, Conquistas e Descentralização. » Discussion Paper 3. Centro de Estudos de Políticas Públicas, Rio de Janeiro.

Afsah, Shakeb, Benoît Laplante et David Wheeler. 1997. « Regulation in the Information Age: Indonesian Public Information Program for Environmental Management. » Banque mondiale, Groupe de recherche sur le développement, Washington. Polycopié.

Aghion, Philippe et Jeffrey G. Williamson. 1998. *Growth, Inequality and Globalization*. Cambridge : Cambridge University Press.

Ahmad, Ehtisham et Jon Craig. 1997. « Intergovernmental Transfers. » In *Fiscal Federalism in*

Theory and Practice, sous la direction de Teresa Ter-Minassian. Washington : Fonds monétaire international.

Ahmad, Junaid K. 1999. « Decentralizing Borrowing Powers. » Réseau pour la lutte contre la pauvreté et pour la gestion économique (PREM), Notes 15. Banque mondiale, Washington.

Ahmad, Junaid K. et Charles E. McLure, Jr. 1994. « Intergovernmental Fiscal Relations in South Africa: A Case Study of Policy-Induced Dysfunction. » Banque mondiale, Washington. Polycopié.

AIDS Analysis. 1998. « World Population Profile Reveals Bleak Data. » 8(3/Juin): 1-2.

Alderman, Harold. 1998. « Do Local Officials Know Something We Don't? Decentralization of Targeted Transfers in Albania. » Banque mondiale, Washington. Polycopié.

Alesina, Alberto. 1998. « Too Large and Too Small Governments. » Conférence sur l'équité et la politique économique. Fonds monétaire international, Washington.

Alesina, Alberto et Robert Perotti. 1997. « Fiscal Adjustments in OECD Countries: Composition and Macroeconomic Effects. » *Étude des services du Fonds* 44(2): 210-48. Washington.

———. 1998. « Economic Risk and Political Risk in Fiscal Unions. » *The Economic Journal* 108: 989-1008.

Alesina, Alberto et E. Spolaore. 1997. « On the Number and Size of Nations. » *Quarterly Journal of Economics* 112: 1027-56.

Alesina, Alberto et Romain Wacziarg. 1998. « Is Europe Going Too Far? » Massachusetts Institute of Technology. Polycopié.

Altaf, Mir A. 1983. « The Strategic Implications of Varying Environments, Aspects of Decisionmaking under Instability. » Thèse de doctorat, Stanford University. Polycopié.

———. 1994a. « Household Demand for Improved Water and Sanitation in a Large Secondary City: Findings from a Study in Gujranwala, Pakistan. » *Habitat International* 18(1).

———. 1994b. « The Economics of Household Response to Inadequate Water Supplies: Evidence from Pakistan. » *Third World Planning Review* 16(1).

Altaf, Mir A. et Jeffrey A. Hughes. 1994. « Measuring the Demand for Improved Urban Sanitation Services: Results of a Contingent Valuation Study in Ouagadougou, Burkina Faso. » *Urban Studies* 31(10).

Altaf, Mir A., A. Ercelawn, K. Bengali et A. Rahim. 1993. « Poverty in Karachi: Incidence, Location, Characteristics, and Upward Mobility. » *Pakistan Development Review* 32(2).

Ambio. 1995. « Malaria and Malaria Potential Transmission to Climate. » 24(6): 200-07.

- Amjad, Rashid. 1989. « To the Gulf and Back: Studies on the Economic Impact of Asian Labour Migration. » Bureau international du travail, Genève.
- Anderson, Bob et Paul Brenton. 1998. « The Dollar, Trade, Technology, and Inequality in the USA. » *National Institute Economic Review* 166 (Octobre): 78–86.
- Anderson, J. 1998. « The Kyoto Protocol on Climate Change: Background, Unresolved Issues and Next Steps. » Resources for the Future, Washington. Polycopié.
- Anderson, Kym. 1999. « The WTO Agenda for the New Millennium. » *The Economic Record* 75(228).
- Anderson, Kym et Warwick McKibbin. 1997. « Reducing Coal Subsidies and Trade Barriers: Their Contribution to Greenhouse Gas Abatement. » Banque mondiale, Washington. Polycopié.
- Anderson, Letry. 1988. « Fire and Disease: The Development of Water Supply Systems in New England, 1879–1900. » In *Technology and the Rise of the Networked City in Europe and America*, sous la direction de Joel A. Tarr et Gabriel Dupuy. Philadelphie : Temple University Press.
- Anderson, Mats. 1998. « Improving Urban Quality of Life in Europe and Central Asia. » Banque mondiale, Région Europe et Asie centrale (ECA), Secteur urbain, Washington. Polycopié.
- Antarctica Project. 1999. « The Antarctic Treaty System. » Washington. Disponible sur internet <http://www.asoc.org/>.
- Antweiler, Werner, Brian R. Copeland et M. Scott Taylor. 1998. « Is Free Trade Good for the Environment? » Working Paper 6707. National Bureau of Economic Research, Cambridge, Mass.
- Attanasio, Orazio et James Banks. 1998. « Trends in Household Saving Don't Justify Tax Incentives to Book Saving. » *Economic Policy* 27(Octobre).
- Aw, Bee-Yan et Geetra Batra. 1998. « Technological Capability and Firm Efficiency in Taiwan (China). » *World Bank Economic Review* 12(1): 59–80.
- Ayres, Robert L. 1997. *Crime and Violence as Development Issues in Latin America and the Caribbean*. Banque mondiale, Latin America and the Caribbean Studies, Washington. Polycopié.
- Aziz, Jahangir et Robert F. Wescott. 1997. « Policy Complementarities and the Washington Consensus. » Document de travail n° 97/118. Fonds monétaire international, Washington.
- Bahl, Roy W. 1999a. « Intergovernmental Transfers in Developing and Transition Countries: Principles and Practice. » School of Political Studies, Georgia State University, Atlanta. Polycopié.
- . 1999b. *Fiscal Policy in China: Taxation and Intergovernmental Fiscal Relations*. San Francisco : The 1990 Institute.
- Bahl, Roy W. et Johannes F. Linn. 1992. *Urban Public Finance in Developing Countries*. New York : Oxford University Press.
- Baker, Jonathan. 1999. « Rural-Urban Links and Economic Differentiation in Northwest Tanzania. » *African Rural and Urban Studies* 3(1): 25–48.
- Baldwin, Richard E. et Philippe Martin. 1999. « Two Waves of Globalization: Superficial Similarities, Fundamental Differences. » Working Paper 6904. National Bureau of Economic Research, Cambridge, Mass.
- Baldwin, Richard E. et Anthony J. Venables. 1995. « Regional Economic Integration. » In *Handbook of International Economics*, sous la direction de Gene Grossman et Kenneth Rogoff, 3: 1597–1643. Amsterdam : Elsevier Science B.V.
- Baliño, Tomás J. T., Adam Bennett et Eduardo Borensztein. 1999. « Monetary Policy in Dollarized Economies. » Étude spéciale n° 171. Fonds monétaire international, Washington.
- Banque mondiale. 1979. *Rapport sur le développement dans le monde 1979*. Banque mondiale, Washington.
- . 1990. *Rapport sur le développement dans le monde 1990 : La pauvreté*. Banque mondiale, Washington.
- . 1991. *Rapport sur le développement dans le monde 1991 : Le défi du développement*. Banque mondiale, Washington.
- . 1992a. *Governance and Development*. Banque mondiale, Washington.
- . 1992b. *Rapport sur le développement dans le monde 1992 : Le développement et l'environnement*. Banque mondiale, Washington.
- . 1993a. « Indonesia: Environment and Development: Challenges for the Future. » Washington. Polycopié.
- . 1993b. *Rapport sur le développement dans le monde 1993 : Investir dans la santé*. Banque mondiale, Washington.
- . 1994. *Rapport sur le développement dans le monde 1994 : Une infrastructure pour le développement*. Banque mondiale, Washington.
- . 1995a. *China: Macroeconomic Stability in a Decentralized Economy. A World Bank Country Study*. Washington.
- . 1995b. *Local Government Capacity in Colombia: Beyond Technical Assistance. A World Bank Country Study*. Washington.
- . 1995c. *Rapport sur le développement dans le monde 1995 : Le monde du travail dans une économie sans frontières*. Banque mondiale, Washington.
- . 1996a. *Sustainable Transport: Priorities for Policy Reform*. Washington : Banque mondiale.

- . 1996b. « The Hashemite Kingdom of Jordan: Housing Finance and Urban Sector Reform Project. » Rapport d'évaluation. Washington.
- . 1996c. *Rapport sur le développement dans le monde 1996 : De l'économie planifiée à l'économie de marché*. Banque mondiale, Washington.
- . 1997a. *Clear Water, Blue Skies: China's Environment in the New Century*. Washington.
- . 1997b. *Five Years after Rio: Innovations in Environmental Policy*. Série Études et monographies, Environnement et développement durable 18. Washington.
- . 1997c. *Private Capital Flows to Developing Countries*. (Résumé disponible sous le titre « Les apports de capitaux privés aux pays en développement : vers l'intégration financière. ») Rapport sur les politiques de développement.
- . 1997d. *Rapport sur le développement dans le monde 1997: L'État dans un monde en mutation*. Banque mondiale, Washington.
- . 1998a. *Assessing Aid: What Works, What Doesn't, and Why*. Rapport sur les politiques de développement.
- . 1998b. *East Asia: The Road to Recovery*. Washington.
- . 1998c. *Egypt in the Global Economy: Strategic Choices for Savings, Investments, and Long-Term Growth*. Études économiques de la région MENA. Washington.
- . 1998d. *Page d'accueil de Développement écologiquement et socialement durable* (<http://www-esd.worldbank.org>).
- . 1998e. « Forest Carbon Action Plan: World Bank's Program to Improve the Understanding of the Climate Benefits of Forestry and Land Management. » Washington. Polycopié.
- . 1998f. « Fuel for Thought. A New Environmental Strategy for the Energy Sector. » Washington.
- . 1998g. Programmes d'opérations du FEM à (<http://www.gefiweb.org/OPERPORT/PROGLIST.PDF>).
- . 1998h. *Global Economic Prospects and the Developing Countries 1998/99: Beyond Financial Crisis*. Washington.
- . 1998i. « India: Urban Infrastructure Services Report. Draft Country Study. » Washington.
- . 1998j. « Meeting the Challenge for Rural Energy and Development. » Washington.
- . 1998k. « Questions and Answers on the World Bank and Climate Change. » Washington. Polycopié.
- . 1998l. *World Development Indicators 1998*. Washington.
- . 1998m. *Rapport sur le développement dans le monde 1998-1999 : Le Savoir au service du développement*. Banque mondiale et Éditions ESKA : Washington et Paris.
- . 1998n. *Nouvelles opportunités de développement : la Convention sur la lutte contre la désertification*. Washington.
- . 1998o. « Agricultural Policy Reform and the Least Developed and Net Importing Countries. » Washington. Polycopié.
- . 1999a. « Proposition concernant un Cadre de développement intégré. » Polycopié.
- . 1999b. « Ethiopia Regionalization Study. » Rapport 188898-ET. Washington.
- . 1999c. *Global Development Finance 1999*. Washington.
- . 1999d. « Greening Industry: New Roles for Communities, Markets and Governments. » Washington.
- . 1999e. « Poverty Reduction and the World Bank Progress in Fiscal 1998. » (Résumé disponible) Washington. Polycopié.
- . 1999f. « The Child Labor Program. » Réseau du développement humain. Washington.
- . 1999g. « Trade Blocs and Beyond. » Rapport sur les politiques de développement. Washington. Version provisoire.
- . 1999h. « Uzbekistan Structural Policy Review. » Rapport sectoriel n° 19626. Washington.
- . 1999i. *World Development Indicators 1999*. Washington.
- . 1999j. « Tanzania: Peri-Urban Development in the African Mirror. » Rapport n° 19526-TA. Washington.
- . 1999k. « Africa Regional Gender Action Plan. » Washington. Polycopié.
- Barkin, Samuel et George Shambaugh. 1996. « Common-Pool Resources and International Environmental Politics. » *Environmental Politics* 5(3): 429–47.
- Baron, James. N. et Michael T. Hannan. 1994. « The Impact of Economics on Contemporary Sociology. » *Journal of Economic Literature* 32: 1111–46.
- Barrett, Scott. 1998a. « Facilitating International Cooperation. » Document de référence pour le *Rapport sur le développement dans le monde 1999-2000*. Banque mondiale, Washington.
- . 1998b. « Montreal v. Kyoto: International Cooperation and the Global Environment. » Établi pour le Bureau des études sur le développement, Programme des Nations Unies pour le développement, UNDP Project on Global Public Goods. Polycopié.
- . 1998c. « The Credibility of Trade Sanctions in International Environmental Agreements. » London Business School, Londres. Polycopié.

- Barro, Robert. 1991. « Economic Growth in a Cross Section of Countries. » *Quarterly Journal of Economics* 106: 407-43.
- Barth, James R., Gerard C. Caprio et Ross Levine. 1999. « Financial Regulation and Performance: Cross-Country Evidence. » Document de travail de Recherche sur les politiques n° 2037. Banque mondiale, Washington.
- Begg, Iain. 1999. « Cities and Competitiveness. » *Urban Studies* 36(5-6).
- Begum, Shamshad et A. F. M. Shamsuddin. 1998. « Exports and Economic Growth in Bangladesh. » *Journal of Development Studies* 35(1/Octobre): 89-114.
- Bennell, Paul. 1997. « Foreign Direct Investment in Africa: Rhetoric and Reality. » *SAIS Review* (Été/Automne): 127-40.
- BERD (Banque européenne pour la reconstruction et le développement). 1997. *Transition Report 1997: Economic Performance and Growth*. Londres.
- . 1998. *Transition Report 1998: Economic Performance and Growth*. Londres.
- Bergsten, C. Fred. 1998. « A New Strategy for the Global Crisis. » International Economics Policy Brief. Institute for International Economics, Washington.
- Bernard, Andrew et Steven Durlauf. 1996. « Interpreting Tests of the Convergence Hypothesis. » *Journal of Econometrics* 71: 161-73.
- Bertaud, Alain et Bertrand Renaud. 1997. « Socialist Cities without Land Markets. » *Journal of Urban Economics* 41: 137-51.
- Bertaud, Alain, Robert Buckley, Margret Thalwitz et Cracow Real Estate Institute. 1997. « Cracow in the Twenty-first Century: Princes or Merchants? » Document établi pour la conférence du Lincoln Institute sur les prix des terrains, les systèmes d'information foncière et le marché de l'information foncière. Cambridge. Banque mondiale, Washington. Polycopié.
- Berthélemy, Jean-Claude et Aristomène Varoudakis. 1996. « Quelles politiques pour un décollage économique ? » Cahier de politique économique 12: 1-35. Centre de développement de l'OCDE. Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.
- Berthélemy, Jean-Claude, Sébastien Dessus et Aristomène Varoudakis. 1997. « Capital humain, ouverture extérieure et croissance : estimation sur données de panel d'un modèle à coefficients variables. » Cahier de politique économique 121: 1-32. Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.
- Bhagwati, Jagdish. 1991. *The World Trading System at Risk*. Princeton : Princeton University Press.
- Bird, Richard M. 1999. « Rethinking Tax Assignment: The Need for Better Subnational Taxes. » Fonds monétaire international, Washington. Polycopié.
- Bird, Richard M. et Pierre-Pascal Gendron. 1997. « Dual VATs and Cross-Border Trade: Two Problems, One Solution? » *International Tax and Public Finance* 5: 429-42.
- Bird, Richard M. et Edgard R. Rodriguez. 1999. « Decentralization and Poverty Alleviation: International Experience and the Case of the Philippines. » Department of Economics, University of Toronto. Polycopié.
- Bird, Richard M. et François Vaillancourt, directeurs de publication. 1999. *Fiscal Decentralization in Developing Countries*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Bird, Richard M., Robert D. Ebel et Christine I. Wallich, directeurs de publication. 1995. *Decentralization of the Socialist State*. Washington : Banque mondiale.
- BIT (Bureau international du travail). 1993. *Le travail dans le monde*. Genève.
- Black, D. et J. V. Henderson. 1998. « Urban Evolution in the USA. » Department of Economics, Brown University, Providence, R.I. Polycopié.
- Blackett, Isabel C. 1994. « Low-Cost Urban Sanitation in Lesotho. » Série Documents de synthèse sur l'eau et l'assainissement 10. PNUD - Programme PNUD-Banque mondiale d'alimentation en eau et d'assainissement. Banque mondiale, Washington.
- Blomström, Magnus et Ari Kokko. 1997. « Regional Integration and Foreign Direct Investment: A Conceptual Framework and Three Cases. » Document de travail de Recherche sur les politiques n° 1750. Banque mondiale, Washington.
- Boddy, Martin. 1999. « Geographical Competitiveness: A Critique. » *Urban Studies* 36(5-6).
- Boeninger, Edgardo. 1992. « Governance and Development: Issues and Constraints. » In *Proceedings of the World Bank Annual Conference on Development Economics*, sous la direction de Lawrence Summers et Shekhar Shah. Washington : Banque mondiale.
- Bohning W. R. et R. Zegers de Beiji. 1995. « L'intégration des travailleurs migrants sur le marché du travail : les politiques et leur impact. » Cahiers de migrations internationales 8: 1-65. Bureau international du travail, Genève.
- Bolbol, Ali A. 1999. « Arab Trade and Free Trade: A Preliminary Analysis. » *International Journal of Middle Eastern Studies* 31: 3-17.
- Boniface, Pascal. 1998. « The Proliferation of States. » *The Washington Quarterly* 21(3).
- Bordo, Michael D., Barry Eichengreen et Douglas A. Irwin. 1999. « Is Globalization Today Really Different Than Globalization a Hundred Years Ago? » Document établi pour le « Trade Policy Forum on Governing in a

Global Economy » de la Brookings Institution. Washington, 15–16 avril.

Bordo, Michael D., Barry Eichengreen et Jongwook Kim. 1998. « Was There Really an Earlier Period of International Financial Integration Comparable to Today? » Working Paper 6738. National Bureau of Economic Research, Cambridge, Mass.

Borensztein, Eduardo, José De Gregorio et Jongwha Lee. 1998. « How Does Foreign Direct Investment Affect Economic Growth? » *Journal of International Economics* 45(1): 115–35.

Borjas, George J. 1998. « Economic Research on the Determinants of Immigration: Lessons for the European Union. » Department of Economics, Harvard University, Cambridge, Mass. Polycopié.

Bougheas, Spiros, Panicos O. Demetriades et Edgar L. W. Morgenroth. 1999. « Infrastructure, Transport Costs and Trade. » *Journal of International Economics* 47: 169–89.

Bourguignon, François. 1998. « Crime as a Social Cost of Poverty and Inequality: A Review Focusing on Developing Countries. » Document de référence pour le *Rapport sur le développement dans le monde 1999-2000*. Banque mondiale, Washington.

Bradbury, L. Katherine, Yolanda K. Kodrzycki et Robert Tannenwald. 1997. « The Effects of State and Local Public Policies on Economic Development: An Overview. » *New England Economic Review* Mars/Avril: 1–12.

Bradley, Rebecca et Joshua S. Gans. 1998. « Growth in Australian Cities. » *Economic Record* 74: 266–78.

Brautigam, Deborah. 1997. « Substituting for the State: Institutions and Industrial Development in Eastern Nigeria. » *World Development* 25(7): 1081–93.

Breton, Albert. 1996. *Competitive Governments: An Economic Theory of Politics and Public Finance*. Cambridge : Cambridge University Press.

Bridges, Amy. 1997. *Morning Glories: Municipal Reform in the Southwest*. Princeton : Princeton University Press.

Brockerhoff, Martin et E. Brennan. 1998. « The Poverty of Cities in Developing Regions. » *Population and Development Review* 24(1/Mars).

Brown, Lynn et Alex F. McCalla. 1998. « Global Urbanization Trends: Implications for Food Systems and Food Services. » Banque mondiale, Washington. Polycopié.

Brunetti, Aymo. 1998. *Politique et croissance économique : comparaison de données internationales*. Études du Centre de développement. Paris : Organisation de coopération et de développement économiques.

Bryant, Ralph. 1995. *International Coordination of National Stabilization Policies*. Washington : The Brookings Institution Press.

Buckley, Graeme. 1997. « Microfinance in Africa: Is It Either the Problem or the Solution? » *World Development* 25(7): 1063–80.

Buckley, Robert. 1999. *1998 Annual Review of Development Effectiveness* (« Examen annuel de l'efficacité du développement. », Résumé et préface disponibles). Washington : Banque mondiale.

Buckley, Robert et Stephen Mayo. 1989. « Housing Policy in Developing Economies: Evaluating the Macroeconomic Impacts. » *Review of Urban and Regional Development Studies* 2(27).

Burgess, Robin. 1998. « Social Protection, Globalization, and Decentralisation. » Department of Economics, London School of Economics. Polycopié.

———. 1999. « Social Protection, Globalization and Decentralisation. » Document de référence pour le *Rapport sur le développement dans le monde 1999-2000*. Banque mondiale, Washington.

Burki, Shahid Javed et Guillermo E. Perry. 1998. *Beyond the Washington Consensus: Institutions Matter*. World Bank Latin American and Caribbean Studies: Viewpoints. Washington : Banque mondiale.

Burki, Shahid Javed, Guillermo E. Perry et William Dillinger. 1999. *Beyond the Center: Decentralizing the State*. World Bank Latin American and Caribbean Studies: Viewpoints. Washington : Banque mondiale.

Burtless, Gary, Robert Z. Lawrence, Robert E. Litan et Robert J. Shapiro. 1998. *Globaphobia : Confronting Fears about Open Trade*. Washington : The Brookings Institution Press.

Business Week. 1998. « A Fresh Shot at Malaria. » 21 septembre.

———. 1999. « Fresh Strains of Unzappable Germs. » 2 août.

Butler, James H. 1999. « A Record of Atmospheric Halocarbons during the Twentieth Century from Polar Air. » *Nature* 339(24 juin): 749–55.

Cairncross, Frances. 1997. *The Death of Distance: How the Communications Revolution Will Change Our Lives*. Cambridge : Harvard Business School Press.

Caldeira, Teresa P. R. 1996. « Un nouveau modèle de ségrégation spatiale : les murs de São Paulo. » *Revue internationale des sciences sociales* (147/Mars).

Calomiris, Charles. 1997. *The Postmodern Bank Safety Net: Lessons from Developed and Developing Countries*. Washington : American Enterprise Institute.

———. 1999. « How to Invent a New IMF. » *The International Economy* (Janvier/Février): 32ff.

Calvo, Sarah. 1999. « Reducing Vulnerability to Speculative Attacks. » Réseau pour la lutte contre la pauvreté et pour la gestion économique (PREM), Economic Policy Notes 16. Banque mondiale, Washington.

- Campbell, Tim E. 1998. « The Quiet Revolution: The Rise of Political Participation and Local Government with Decentralization in Latin America and the Caribbean. » Banque mondiale, Washington. Polycopié.
- Caprio, Gerard C. 1998. « International Financial Integration: Pitfalls and Possibilities. » Banque mondiale, Washington. Polycopié.
- Caprio, Gerard C. et Daniela Klingebiel. 1996. « Bank Insolvencies: Cross-Country Experience. » Document de travail de Recherche sur les politiques n° 1620. Banque mondiale, Washington.
- . 1999. « Table of Episodes of Major Bank Insolvencies. » Banque mondiale, Washington. Polycopié.
- Carey, John M. 1997. « Institutional Designs and Party Systems. » In *Consolidating the Third Wave Democracies*. Baltimore : The Johns Hopkins University Press.
- Caron, Mary. 1999. « The Politics of Life and Death. » *World Watch* (Mai/Juin): 30–38.
- Carr, Stephen. 1993. *Improving Cash Crops in Africa: Factors Influencing the Productivity of Cotton, Coffee, and Tea Grown by Smallholders*. Rapport technique n° 216. Washington : Banque mondiale.
- Carrington, William J. et Enrica Detragiache. 1998. « How Big Is the Brain Drain? » Document de travail n° 98/102. Fonds monétaire international, Washington.
- Caselli, Francesco, G. Esquivel et F. Lefort. 1996. « Reopening the Convergence Debate: A New Look at Cross-Country Growth Empirics. » *Journal of Economic Growth* 1 (Septembre): 363–89.
- Castles, Stephen. 1998. « Impacts of Emigration on Countries of Origin. » Document de référence pour le *Rapport sur le développement dans le monde 1999-2000*. Banque mondiale, Washington.
- Caves, Richard E. 1996. *Multinational Enterprise and Economic Analysis*, 2^e éd. Cambridge : Cambridge University Press.
- Cesar, Herman. 1998. « Indonesian Coral Reefs: A Precious but Threatened Resource. » In *Coral Reefs: Challenges and Opportunities for Sustainable Management: Proceedings of an Associated Event of the Fifth Annual World Bank Conference on Environmentally and Socially Sustainable Development*, sous la direction de Maria Hatzios, Anthony Hooten et Martin Fodor. Washington : Banque mondiale.
- Chaplin, Susan E. 1999. « Cities, Sewers, and Poverty: India's Politics of Sanitation. » *Environment and Urbanization* 11(1): 145–58.
- Charnovitz, Steve. 1996. « Trade Measures and the Design of International Regimes. » *Journal of Environment and Development* 5(2): 168–96.
- Chhabra, S. K., C. K. Gupta, P. Chhabra et S. Rajpal. 1998. « Prevalence of Bronchial Asthma in Schoolchildren of Delhi. » *Journal of Asthma* 35(3).
- Chinese State Council. 1994. « A White Paper on Chinese Population, Environment and Development in the Twenty-first Century, Adopted at the Sixteenth Regular Meeting of the State Council. » 25 mars. Extraits traduits en anglais publiés dans *Chinese Environment and Development*, 7(4): 74–95.
- Choe, Sang-Chuel et Won Bae Kim. 1999. « Globalization and Urbanization in Korea. » Document de référence pour le *Rapport sur le développement dans le monde 1999-2000*. Banque mondiale, Washington.
- Chomitz, K. et K. Kumari. 1998. « The Domestic Benefits of Tropical Forests: A Critical Review. » *World Bank Research Observer* 13(1): 13–35.
- Christianson, Gale E. 1999. *Greenhouse*. New York : Walker and Company.
- Chumacero, Romulo, Raul Laban et Felipe Larrain. 1996. « What Determines Capital Inflows: An Empirical Analysis for Chile. » Universidad Católica de Chile, Santiago. Manuscrit inédit.
- Claessens, Stijn et Moon-Whoan Rhee. 1994. « The Effects of Barriers on Equity Investments in Developing Countries. » Document de travail de Recherche sur les politiques n° 1263. Banque mondiale, Washington.
- Claessens, Stijn, Asli Demirgüç-Kunt et Harry Huizinga. 1998. « How Does Foreign Entry Affect the Domestic Banking Market? » Document de travail de Recherche sur les politiques n° 1918. Banque mondiale, Washington. Polycopié.
- Claudio, L., L. Tulton, J. Doucette, P. J. Landrigan. 1999. « Socioeconomic Factors and Asthma Hospitalization Rates in New York City. » *Asthma* 36(4): 343–50.
- Clerides, Sofronis, Saul Lach et James Tybout. 1998. « Is Learning-by-Exporting Important? Micro-Dynamic Evidence from Colombia, Mexico and Morocco. » *Quarterly Journal of Economics* 113: 903–47.
- Cline, William R. 1997. *Trade and Income Distribution*. Washington : Institute for International Economics.
- CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement). 1996. *World Investment Report 1996*. New York et Genève.
- . 1997. *World Investment Report 1997: Transnational Corporations, Market Structure and Competition Policy*. New York et Genève.
- . 1998. *World Investment Report 1998*. New York et Genève.
- CNUEH (Centre des Nations Unies pour les établissements humains). 1995. *Global Urban Indicators Database*. Nairobi.
- . 1996. *Un monde en pleine urbanisation : rapport mondial sur les établissements humains*. Oxford : Oxford University Press.

- Coelho, Magda Prates. 1996. « Urban Governance in Brazil. » In *Cities and Governance: New Directions in Latin America, Asia and Africa*, sous la direction de Patricia L. McCarney. Toronto : University of Toronto Press.
- Coffee, Joyce Elena. 1999. « Innovations in Municipal Service Delivery: The Case of Vietnam's Haiphong Water Supply Company. » Mémoire de maîtrise. Massachusetts Institute of Technology, Cambridge, Mass. Polycopié.
- Cohen, Barney. 1998. « The Emerging Fertility Transition in Sub-Saharan Africa. » *World Development* 26.
- Cohen, Daniel. 1997. *Richesse du monde, pauvreté des nations*. Paris : Flammarion.
- Cohen, Mitchell L. 1992. « Epidemiology of Drug Resistance: Implications for a Post Microbial Era. » *Science*. Août.
- Cohen, Roberta et Francis M. Deng. 1998. *Masses in Flight: The Global Crisis of Internal Displacement*. Washington : The Brookings Institution Press.
- Cole, Stephen et Thomas J. Phelan. 1999. « The Scientific Productivity of Nations. » *Minerva* 37(1): 1-23.
- Coleman, James et Thomas Hoffer. 1987. *Public and Private High Schools: The Impact of Communities*. New York : Basic Books.
- Colgan, Charles S. 1995. « International Regulation of State and Local Subsidies. » *Economic Development Quarterly* 9(2).
- Collier, Paul et David Dollar. 1998. « Aid Allocation and Poverty Reduction. » Document de travail de Recherche sur les politiques n° 2041. Banque mondiale, Washington. Polycopié.
- Comité du G-22 (Groupe des Vingt-Deux). 1998a. « Report of the Working Group on Strengthening Financial Systems. » Washington. Publication non officielle.
- . 1998b. « Report of the Working Group on Transparency and Accountability. » Washington. Publication non officielle.
- Conger, Lucy. 1999. « Porto Alegre: Where the Public Controls the Purse Strings. » *Urban Age* 6(4): 4-5.
- Connelly, James. 1996. « Review of Making Nature, Shaping Culture: Plant Biodiversity in Global Context. » *Environmental Politics* 5(4): 770-1.
- Cooke, Philip et Kevin Morgan. 1998. *The Associational Economy: Firms, Regions, and Innovation*. Oxford : Oxford University Press.
- Cooper, Richard N. 1998. « International Approaches to Global Climate Change. » Document de référence pour le *Rapport sur le développement dans le monde 1999-2000*. Banque mondiale, Washington.
- . 1999. « Should Capital Controls Be Banished? » Department of Economics, Harvard University. Polycopié.
- Costa, L. Dora. 1998. *The Evolution of Retirement*. Chicago : University of Chicago Press.
- Cour, Jean-Marie. 1998a. « Towards an Economic Data System of the Durban Metropolitan Area: Quelques propositions illustrées par une maquette des comptes économiques locaux. » Club du Sahel. OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), Paris. Polycopié.
- . 1998b. « Premiers enseignements du programme ECOLOG. » Note du Secrétariat du Club du Sahel. OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), Paris.
- Covarrubias, Alvaro. 1999. « Lending for Electric Power in Sub-Saharan Africa. » Banque mondiale, Washington. Polycopié.
- Cowen, Penelope Brook et Nicola Tynan. 1999. « Reaching the Urban Poor with Private Infrastructure. » Finance, Private Sector, and Infrastructure Network Viewpoint 188. Banque mondiale, Washington.
- Coyle, Diane. 1998. *The Weightless World*. Cambridge, Mass. : MIT Press.
- Cramer, Christopher. 1999. « Can Africa Industrialize by Processing Primary Commodities? The Case of Mozambican Cashew Nuts. » *World Development* 27(7): 1247-66.
- Crystal, David. 1997. *English as a Global Language*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Curtis, Valerie et Bernadette Kanki. 1998. « Bednets and Malaria. » *Africa Health*. Mai.
- Dahl, Robert A. 1971. *Polyarchy: Participation and Opposition*. New Haven : Yale University Press.
- . 1986. « Federalism and the Democratic Process. » In *Democracy, Identity and Equality*. Oslo : Norwegian University Press.
- Dailami, Mansoor et Danny Leipziger. 1998. « Infrastructure Project Finance and Capital Flows: A New Perspective. » Document de travail de Recherche sur les politiques n° 1861. Banque mondiale, Washington.
- Davoodi, Hamid et Heng-fu Zou. 1998. « Fiscal Decentralization and Economic Growth: A Cross-Country Study. » Banque mondiale, Département de la recherche, Politiques de développement, Washington. Polycopié.
- Deardorff, Alan V. 1998. « Fragmentation in Simple Trade Models. » Department of Economics, University of Michigan, Ann Arbor. Polycopié.
- Deardorff, Alan V., Saul H. Hymans, Robert M. Stern et Chong Xiang. 1998. « The Economic Outlook for U.S. Trade in Services, 1999-2001. » Department of Economics, University of Michigan, Ann Arbor. Polycopié.
- Deaton, Angus. 1998. « Global and Regional Effects of Aging and of Demographic Change. » Document de référé-

rence pour le *Rapport sur le développement dans le monde 1999-2000*. Princeton University. Polycopié.

de Figueiredo, Rui J. P. Jr. et Barry R. Weingast. 1998. « Self-Enforcing Federalism: Solving the Two Fundamental Dilemmas. » Department of Political Science, Stanford University, Stanford, Calif. Polycopié.

de Fontaubert, A. Charlotte. 1996. « The United Nations Conference on Straddling Fish Stocks and Highly Migratory Fish Stocks: Another Step in the Implementation of the Law of the Sea Convention. » *Living Resources*.

De Mello, Luiz R. 1997. « Foreign Direct Investment in Developing Countries and Growth: A Selective Survey. » *Journal of Development Studies* 34: 1-34.

Deininger, Klaus et Lyn Squire. 1996. « A New Data Set Measuring Income Inequality. » *World Bank Economic Review* 10 (Septembre): 565-91.

Del Amo, Julia et al. 1999. « Does Tuberculosis Accelerate the Progression of HIV Disease? Evidence from Basic Science and Epidemiology. » *AIDS* 13(10).

Demirgüç-Kunt, Asli et Enrica Detragiache. 1998. « Financial Liberalization and Financial Fragility. » Document de travail n° 98/83. Fonds monétaire international, Washington.

Demirgüç-Kunt, Asli et Ross Levine. 1995. « Stock Market Development and Financial Intermediaries: Stylized Facts. » Document de travail de Recherche sur les politiques n° 1462. Banque mondiale, Washington. Polycopié.

Dervis, Kemal et Nemat Shafiq. 1998. « The Middle East and North Africa: A Tale of Two Futures. » *Middle East Journal* 52(4): 505-16.

Devarajan, Shantayanan, William Easterly et Howard Pack. 1999. « Is Investment in Africa Too Low or Too High? » Banque mondiale, Washington. Polycopié.

Dewatripont, Mathias et Jean Tirole. 1993. *La réglementation prudentielle des banques*. Lausanne : Éditions Payot Lausanne.

Diamond, Larry. 1996. « Is the Third Wave Over? » *Journal of Democracy* 7(3).

———. 1999. *Developing Democracy: Toward Consolidation*. Baltimore : Johns Hopkins University Press.

Dillinger, William. 1991. « La réforme de l'impôt foncier urbain : Principes directeurs et recommandations. » Programme de gestion urbaine. Outil de gestion n° 1. Banque mondiale, Washington.

———. 1997. « Brazil's State Debt Crisis: Lessons Learned. » Latin America and the Caribbean Region Economic Notes. Banque mondiale, Washington.

Dillinger, William et Steven B. Webb. 1999a. « Decentralization and Fiscal Management in Colombia. »

Document de travail de Recherche sur les politiques n° 2122. Banque mondiale, Washington.

———. 1999b. « Fiscal Management in Federal Democracies: Argentina and Brazil. » Document de travail de Recherche sur les politiques n° 2121. Banque mondiale, Washington.

Dobson, Wendy et Pierre Jacquet. 1998. *Financial Services Liberalization in the WTO*. Washington : Institute for International Economics.

Dollar, David. 1999. « The Comprehensive Development Framework and Recent Development Research. » Banque mondiale, Washington. Polycopié.

Donahue, John D. 1997. « Tiebout? Or Not Tiebout? The Market Metaphor and America's Devolution Debate. » *Journal of Public Economics* 11: 73-82.

Dooley, Michael P. 1996. « A Survey of Literature on Controls over International Capital Transactions. » *Étude des services du Fonds* 43: 639-87. Fonds monétaire international, Washington.

Dornbusch, Rudi. 1998. « Cross-Border Payments Taxes and Alternative Capital Account Regimes. » In *Capital Account Regimes and the Developing Countries*, sous la direction de G. K. Helleiner. New York : St. Martin's Press.

Douglass, Mike. 1992. « The Political Economy of Urban Poverty and Environmental Management in Asia: Access, Empowerment and Community-Based Alternatives. » *Environment and Urbanization* 4(2).

Drabek, Zdenek et Sam Laird. 1998. « The New Liberalism: Trade Policy Developments in Emerging Markets. » *Journal of World Trade* 32(5): 241-69.

Drèze, Jean et Amartya Sen. 1995. *India: Economic Development and Social Opportunity*. New York : Oxford University Press.

Dumaïs, Guy, Glenn Ellison et Edward L. Glaeser. 1997. « Geographic Concentration as a Dynamic Process. » National Bureau of Economic Research, Cambridge, Mass.

Easterly, William. 1999. « Life during Growth. » Document de travail de Recherche sur les politiques n° 2110. Banque mondiale, Washington. Polycopié.

Easterly, William et Stanley Fischer. 1995. « The Soviet Economic Decline. » *World Bank Economic Review* 9(Septembre): 341-71.

Easterly, William et Ross Levine. 1997. « Africa's Growth Tragedy: Policies and Ethnic Divisions. » *Quarterly Journal of Economics* 112(Novembre): 1203-50.

Eberstadt, Nicholas. 1998. « Asia Tomorrow, Gray and Male. » *National Interest* 53 (Automne).

The Economist. 1998a. « Lost without a Trace. » 1^{er} août.

———. 1998b. « Recipes for an AIDS Vaccine. » 14 juillet.

- . 1998c. « Repositioning the WHO. » 9 mai.
- . 1998d. « Turtle Soup. » 17 octobre.
- . 1999a. « Seeds of Discontent. » 20 février.
- . 1999b. « Throwing Sand in the Gears. » 30 janvier.
- . 1999c. « Trimmed, Not Axed. » 27 février.
- . 1999d. « A Survey of Business and the Internet. » 26 juin.
- . 1999e. « International Aid. » 3 juillet.
- . 1999f. « Global Disaster. » 2 janvier.
- Edwards, Sebastian. 1998a. « Capital Flows, Real Exchange Rates, and Capital Controls: Some Latin American Experiences. » Working Paper Series No. 6800: 1-81, National Bureau of Economic Research.
- . 1998b. « Openness, Productivity, and Growth: What Do We Really Know? » *The Economic Journal* 108(Mars): 383-98.
- Eichengreen, Barry. 1998. « International Economic Policy in the Wake of the Asian Crisis. » Working Paper C98-102. University of California, Berkeley.
- . 1999. *Toward a New International Financial Architecture*. Washington : Institute for International Economics.
- Eichengreen, Barry et Albert Fishlow. 1998. « Contending with Capital Flows: What Is Different about the 1990s? » In *Capital Flows and Financial Crises*, sous la direction de Miles Kahler. Ithaca : Cornell University Press.
- Eichengreen, Barry et Peter B. Kenen. 1994. « Managing the World Economy under the Bretton Woods System: An Overview. » In *Managing the World Economy*, sous la direction de Peter B. Kenen. Washington : Institute for International Economics.
- Eichengreen, Barry et Michael Mussa. 1998. « Capital Account Liberalization: Theoretical and Practical Aspects. » Étude spéciale n° 172. Fonds monétaire international, Washington.
- Eichengreen, Barry et Andrew K. Rose. 1998. « Staying Afloat When the Wind Shifts: External Factors and Emerging-Market Banking Crises. » Working Paper 6370. National Bureau of Economic Research, Cambridge, Mass.
- Eichengreen, Barry et al. 1999. « Libéralisation des mouvements de capitaux : Aspects analytiques. » *Analyses économiques n° 17* (Février), Fonds monétaire international, Washington.
- EIU (Service de recherche de l'Economist). 1998. « Country Profile: Tanzania, Comoros. » Londres.
- Ekpo, Akpan H. et John E. U. Ndebbio. 1998. « Local Government Fiscal Operations in Nigeria. » Research Paper 73. Consortium pour la recherche économique en Afrique, Nairobi.
- Elkins, James. 1999. « Chlorofluorocarbons (CFCs). » In *The Chapman and Hall Encyclopedia of Environmental Science*, sous la direction de David Alexander et Rhodes Fairbridge. New York : Chapman and Hall.
- Elster, Jon. 1988. « Is There (or Should There Be) a Right to Work? » In *Democracy and the Welfare State*, sous la direction de A. Guttman. Princeton : Princeton University Press.
- . 1989. *The Cement of Society*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Elster, Jon et Rune Slagstad. 1993. *Constitutionalism and Democracy*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Eskeland, Gunnar et Tarhan Fezzioglu. 1994. « Is Demand for Polluting Goods Manageable? An Econometric Study of Car Ownership and Use in Mexico. » Document de travail de Recherche sur les politiques n° 1309. Banque mondiale, Washington.
- Espinosa, Lair et Oscar A. López Rivera. 1994. « UNICEF's Urban Basic Services Program in Illegal Settlements in Guatemala City. » *Environment and Urbanization* 6 (2).
- Evanoff, Douglas D. 1998. « Global Banking Crises: Commonalities, Mistakes, and Lessons. » In *Preventing Bank Crises: Lessons from Recent Global Bank Failures*, sous la direction de Gerard C. Caprio. Washington : Federal Reserve Bank of Chicago et Institut de développement économique de la Banque mondiale.
- Evans, Peter. 1998. « Looking for Agents of Urban Livability in a Globalized Political Economy. » University of California, Berkeley. Version provisoire.
- Evans, Alison et William Bataille. 1997. *Annual Review of Development Effectiveness*. (« Examen annuel de l'efficacité du développement », Résumé et préface disponibles.) Washington : Banque mondiale.
- Faguet, Jean-Paul. 1998. « Decentralization and Local Government Performance: Improving Public Service in Bolivia. » Discussion Paper 999. Centre for Economic Performance, Londres.
- Faini, Riccardo. 1998. « European Migration Policies in American Perspective. » In *Transatlantic Economic Relations in the Post-Cold War Era*, sous la direction de Barry Eichengreen. New York : Council on Foreign Relations Press.
- Fajnzylber, Pablo, Daniel Lederman et Norman Louyza. 1998. *Determinants of Crime Rates in Latin America and the World: An Empirical Assessment*. World Bank Latin America and the Caribbean Studies. Washington : Banque mondiale.
- Fallon, Peter et Zafiris Tzannatos. 1998. « Child Labor: Issues and Directions for the World Bank. » (Résumé disponible sous le titre « Le travail des enfants : Problèmes et lignes d'action pour la Banque mondiale. ») Banque mondiale, Washington. Polycopié.

- FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture). 1990. *Statistiques des pêches : Captures et quantités débarquées 1988*. Rome.
- . 1998a. *Statistiques de la production de l'aquaculture 1987-1996*. Rome.
- . 1998b. *Statistiques des pêches : Captures et quantités débarquées 1996*. Rome.
- . 1999a. *Statistiques de la production de l'aquaculture 1988-1997*. Rome.
- . 1999b. *Statistiques des pêches : Captures et quantités débarquées 1997*. Rome.
- Far Eastern Economic Review. 1998. 24 décembre.
- Farmer, Paul. 1999. « TB Superbugs: The Coming Plague on All Our Houses. » *Natural History* No. 4.
- Fay, Marianne, Darfy Chaponda, Helen Mbao et Winnie Mulongo. 1998. « A Review of Local Institutions in Zambia. » Banque mondiale, Washington. Polycopié.
- Feenstra, Robert C. 1998. « Integration of Trade and Disintegration of Production in the Global Economy. » *Journal of Economic Perspectives* 12(4): 31-50.
- Feenstra, Robert C., Dorsati Madani, Tzu-Han Yang et Chi-Yuan Liang. 1997. « Testing Endogenous Growth in South Korea and Taiwan. » Working Paper 6028. National Bureau of Economic Research, Cambridge, Mass.
- Feldstein, Martin. 1998. « International Capital Flows: Introduction. » Communication à l'occasion de la « National Bureau of Economic Research Conference on International Capital Flows. » Woodstock, Vermont, 17-18 octobre.
- . 1999. « A Self-Help Guide for Emerging Markets. » *Foreign Affairs* 78(2): 93-109.
- Fernandez, Raquel et Jonathan Portes. 1998. « Returns to Regionalism: An Analysis of Nontraditional Gains from Regional Trade Agreements. » *World Bank Economic Review* 12(2): 197-220.
- Feshback, Murray. 1999. « Dead Souls. » *Atlantic* (Janvier): 26-27.
- Finger, J. Michael, directeur de publication. 1993. *Antidumping: How It Works and Who Gets Hurt*. Ann Arbor : University of Michigan Press.
- Finger, J. Michael et Ludger Schuknecht. 1999. « Implementing the Uruguay Round Market Access Agreements. » Banque mondiale, Washington.
- Finger, J. Michael et L. Alan Winters. 1998. « What Can the WTO Do for Developing Countries? » In *The WTO as an International Organization*, sous la direction de Anne O. Krueger. Chicago : University of Chicago Press.
- Fischer, Stanley. 1999. « On the Need for an International Lender of Last Resort. » Discours prononcé au déjeuner offert par l'American Economic Association et par l'American Finance Association. New York, 3 janvier.
- Fiszbein, Ariel. 1997. « The Emergence of Local Capacity: Lessons from Colombia. » *World Development* 25: 1029-43.
- Flannery, Mark J. 1998. « Using Market Information in Prudential Bank Supervision: A Review of the U.S. Empirical Evidence. » *Journal of Money, Credit, and Banking* 30(3): 273-305.
- Flavin, C. 1997. « The Legacy of Rio. » In *State of the World*, sous la direction de Lester Brown. New York : W. W. Norton.
- FMI (Fonds monétaire international). Éditions diverses. *Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions*. Washington.
- . 1997. *Government Finance Statistics*. Washington.
- . 1998a. *Balance of Payments Statistics Yearbook*. Washington.
- . 1998b. *Government Finance Statistics*. Washington.
- . 1998c. *International Capital Markets*. Washington.
- . 1999a. « A Guide to Progress in Strengthening the Architecture of the International Financial System » (<http://www.imf.org/external/npl/exr/facts/arch.htm>).
- . 1999b. *Base de données afférentes aux Perspectives de l'économie mondiale*. Washington.
- Foreman-Peck, James et Robert Millward. 1994. *Public and Private Ownership of British Industry 1829-1990*. Oxford : Clarendon Press.
- Fornasari, Francesca, Steven B. Webb et Heng-Fu Zou. 1999. « Decentralized Spending and Central Government Deficits: International Evidence. » Banque mondiale, Washington. Polycopié.
- Foroutan, Faezeh. 1996. « Turkey, 1976-85: Foreign Trade, Industrial Productivity, and Competition. » In *Industrial Evolution in Developing Countries: Micro Patterns of Turnover, Productivity, and Market Structure*, sous la direction de Mark J. Roberts et James Tybout. New York : Oxford University Press.
- Fox, William et Christine Wallich. 1997. « Fiscal Federalism in Bosnia-Herzegovina. » Document de travail de Recherche sur les politiques n° 1714. Banque mondiale, Washington.
- Francis, Paul A. et al. 1998. *Hard Lessons: Primary Schools, Community, and Social Capital in Nigeria*. Rapport technique n° 420. Washington : Banque mondiale.
- François, Joseph F., Bradley McDonald et Håkan Nordström. 1996. « The Uruguay Round: A Numerically Based Qualitative Assessment. » In *The Uruguay Round and the Developing Countries*, sous la direction de Alan Winters et William Martin. Cambridge : Cambridge University Press.

François, Joseph F. et Ian Wooton. 1999. « Trade in International Transport Services: The Role of Competition. » Center for Economic Policy Research. European Research Workshop in International Trade. Bergen, Norvège, 24–27 juin.

Frankel, Jeffrey. 1997. *Regional Trading Blocs in the World Economic System*. Washington : Institute for International Economics.

Frankel, Jeffrey A. et David Romer. 1999. « Does Trade Cause Growth? » *American Economic Review* 89(3): 379–98.

Fredland, Richard A. 1998. « Aids and Development: An Inverse Correlation? » *The Journal of Modern African Studies* 36(4): 547–68.

Freedom House. 1990. *Freedom in the World: The Annual Survey of Political Rights and Civil Liberties*. New York.

———. 1991. *Freedom in the World: The Annual Survey of Political Rights and Civil Liberties*. New York.

———. 1992. *Freedom in the World: The Annual Survey of Political Rights and Civil Liberties*. New York.

———. 1993. *Freedom in the World: The Annual Survey of Political Rights and Civil Liberties*. New York.

———. 1994. *Freedom in the World: The Annual Survey of Political Rights and Civil Liberties*. New York.

———. 1995. *Freedom in the World: The Annual Survey of Political Rights and Civil Liberties*. New York.

———. 1996a. *Freedom in the World: The Annual Survey of Political Rights and Civil Liberties*. New York.

———. 1996b. *Freedom Review* 27 (Janvier–Février). New York.

———. 1998. *Freedom in the World: The Annual Survey of Political Rights and Civil Liberties*. New York.

Freeman, R. et D. Lindauer. 1998. « Why Not Africa? » Banque mondiale, Washington. Polycopié.

Freestone, D. 1999. Review of *The Implementation and Effectiveness of International Environmental Commitments*, sous la direction de D. Victor, K. Raustiala et E. Skolnikoff. Banque mondiale, Washington. Polycopié.

Freestone, D. et Z. Makuch. 1998. « The New International Environmental Law of Fisheries: The 1995 United Nations Straddling Stocks Agreement. » *Yearbook of International Environmental Law* 7. New York.

Freinkman, Lev. 1998. « Russian Federation: Subnational Budgeting in Russia: Preempting a Potential Crisis. » Banque mondiale, Washington. Polycopié.

Freire, Maria E., Marcela Huertas et Benjamin Darche. 1998. « Subnational Access to the Capital Markets: The Latin American Experience. » Banque mondiale, Washington. Polycopié.

French, Hilary. 1997. « Learning from the Ozone Experience. » In *State of the World*, sous la direction de Lester Brown. New York : W. W. Norton.

Frigenti, Laura et Alberto Harth. 1998. « Local Solutions to Regional Problems: The Growth of Social Funds and Public Works and Employment Projects in Sub-Saharan Africa. » Banque mondiale, Washington. Polycopié.

Fry, Maxwell J. 1995. *Money, Interest and Banking in Economic Development*, 2^e éd. Baltimore : The Johns Hopkins University Press.

Fuente, A. 1995. « The Empirics of Growth and Convergence: A Selective Review. » Discussion Paper 1275. Center for Economic Policy Research, Londres.

Fujikura, Ryo. 1998. « Public Participation in Urban Environmental Management in Japan. » Document pour le *Rapport sur le développement dans le monde 1999-2000*, Atelier de Tokyo. Polycopié.

———. 1999. « Public Participation in Urban Environmental Management in Japan. » Document de référence pour le *Rapport sur le développement dans le monde 1999-2000*. Banque mondiale, Washington.

Fujita, Masahisa, P. R. Krugman et A. J. Venables. 1999. *The Spatial Economy: Cities, Regions and International Trade*. Cambridge, Mass. : MIT Press.

Fung, K. C. et Francis Ng. 1998. « What Do Trade Negotiators Negotiate About? Some Evidence from the Uruguay Round. » Working Paper 412. Department of Economics, University of California, Santa Cruz.

Galeotti, Gianluigi. 1992. « Decentralization and Political Rents. » In *Local Government Economics in Theory and Practice*, sous la direction de David King. Londres : Routledge.

Gamble, John King, Zachary T. Irwin, Charles M. Redenius et James W. Weber. 1992. *Introduction to Political Science*. Englewood Cliffs, N.J. : Prentice Hall.

Gandal, Neil, Gordon H. Hanson et Matthew J. Slaughter. 1999. « Ryczynski Effects and Adjustment to Immigration in Israel. » Série Séminaires du FMI. 24–27 juin.

Gang, Fan. 1999. « Impacts of Globalization on the Developing Countries: The Case of China. » Document de référence pour le *Rapport sur le développement dans le monde 1999-2000*, Atelier de Tokyo.

Garcia, Gillian G. 1996. « Deposit Insurance: Obtaining the Benefits and Avoiding the Pitfalls. » Document de travail n° 96/83. Fonds monétaire international, Washington.

———. 1998. « Deposit Insurance. » In *Preventing Bank Crises: Lessons from Recent Global Bank Failures*, sous la direction de Gerard C. Caprio. Washington : Federal Reserve Bank of Chicago et Institut de développement économique de la Banque mondiale.

Gardner-Outlaw, Tom et Robert Engelman. 1997. « Sustaining Water, Easing Scarcity: A Second Update. » Population Action International, Washington.

- Garrett, Geoffrey. 1998. *Partisan Politics in the Global Economy*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Gaspar, Jess et Edward L. Glaeser. 1998. « Information Technology and the Future of Cities. » *Journal of Urban Economics* 43(136).
- Gastanaga, Victor M., Jeffrey B. Nugent et Bistra Pashamova. 1998. « Host Country Reforms and FDI Inflows: How Much Difference Do They Make? » *World Development* 26: 1299–1314.
- Gautam, Madhur et Jock R. Anderson. 1998. « Reconsidering the Evidence on Returns to T&V Extension in Kenya. » Document de travail de Recherche sur les politiques n° 2098, Banque mondiale, Département de l'évaluation des opérations. Washington. Polycopié.
- Gavin, Michael et Roberto Perotti. 1997. « Fiscal Policy in Latin America. » *National Bureau of Economic Research (NBER) Macroeconomics Annual*. Cambridge, Mass.
- Gerschenkron, Alexander. 1962. *Economic Backwardness in Historical Perspective, a Book of Essays*. Cambridge, Mass. : Belknap Press.
- Gertler, Meric S. 1997. « Globality and Locality: The Future of 'Geography' and the Nation-State. » In *Pacific Rim Development: Integration and Globalisation in the Asia-Pacific Economy*, sous la direction de Peter Rimmer. Canberra, Australie : Aussie Print.
- Gibson, Edward L., Ernesto F. Calvo et Tulia G. Falleri. 1999. « Reallocation Federalism: Overrepresentation and Public Spending in the Western Hemisphere. » Department of Political Science, Northwestern University. Polycopié.
- Giddens, Anthony. 1998. *Conversations by Anthony Giddens*. Cambridge, Royaume-Uni : Polity Press.
- Gilbert, Alan et Josef Gugler. 1982. *Cities, Poverty and Development: Urbanization in the Third World*. New York : Oxford University Press.
- Glaeser, Edward L. 1997. « Learning in Cities. » Discussion Paper 1814: 1–23. Harvard Institute of Economic Research, Cambridge, Mass.
- . 1998. « Are Cities Dying? » *Journal of Economic Perspectives* 12(2): 139–60.
- Glaeser, Edward L. et Jordan Rappaport. 1998. « Cities and Governments. » Document de référence pour le Rapport sur le développement dans le monde 1999-2000. Banque mondiale, Washington.
- Glaeser, Edward L., Hedi D. Kallal, José A. Scheinkman et Andrei Shleifer. 1992. « Growth in Cities. » *Journal of Economic Perspectives* 12(2): 1126–53.
- Goldstein, Morris. 1997. *The Case for an International Banking Standard*. Washington : Institute for International Economics.
- . 1998. « The Case for International Banking Standards. » In *Preventing Bank Crises: Lessons from Recent Global Bank Failures*, sous la direction de Gerard C. Caprio. Washington : Federal Reserve Bank of Chicago et Institut de développement économique de la Banque mondiale.
- Goldstein, Morris et John Hawkins. 1998. « The Origins of the Asian Financial Turmoil. » Discussion Paper 9805. Reserve Bank of Australia, Canberra.
- Goldstein, Morris et Philip Turner. 1996. « Banking Crises in Emerging Economies: Origins and Policy Options. » *Economic Papers* 46. Banque des règlements internationaux, Genève.
- Good, Michael F. 1999. « Tying the Conductor's Arms. » *Nature*. 15 juillet.
- Goodhart, Charles, Philipp Hartmann, David Llewellyn, Liliana Rojas-Suarez et Steven Weisbrod. 1998. *Financial Regulation—Why, How and Where Now ?* Londres : Routledge.
- Goodman, A. 1998. « Carbon Trading Up and Running. » *Tomorrow Magazine* (Mai/Juin).
- Goulder, Lawrence H. 1994. « Energy Taxes: Traditional Efficiency Effects and Environmental Implications. » *Tax Policy and the Economy* 8:105–58.
- Graham, Carol. 1994. « Safety Nets, Politics and the Poor: Transition to Market Economies. » The Brookings Institution, Washington.
- Graham, Edward. 1996. *Global Corporations and National Governments*. Washington : Institute for International Economics.
- Gregorio, José De et P. E. Guidotti. 1995. « Financial Development and Economic Growth. » *World Development* 23(3): 443–48.
- Greif, Avner. 1998. « Historical and Comparative Institutional Analysis. » *American Economic Review, Papers and Proceedings* 88: 80–84.
- Grootaert, Christiaan et Ravi Kanbur. 1995. « Child Labor: A Review. » Document de travail de Recherche sur les politiques n° 1454. Banque mondiale, Washington.
- Grossman, Gene M. et Alan B. Krueger. 1995. « Economic Growth and the Environment. » *Quarterly Journal of Economics* 110: 353–77.
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). 1995. *Climate Change 1995: The Science of Climate Change. Contribution of Working Group I to the Second Assessment of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Guerrant, Richard L. 1998. « Why America Must Care about Tropical Medicine: Threats to Global Health and Security from Tropical Infectious Diseases. » *American Journal of Tropical Medicine and Hygiene* 59(1): 3–16.

- Guo, Shuqing. 1998. « Globalization and China's Economy. » Document de référence pour le *Rapport sur le développement dans le monde 1999-2000*. Banque mondiale, Washington. Polycopié.
- Haddad, Lawrence, Marie T. Ruel et James L. Garrett. 1999. « Are Urban Poverty and Undernutrition Growing? Some Newly Assembled Evidence. » Discussion Paper 63, Division Consommation alimentaire et nutrition, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires.
- Hallerberg, Mark et Jürgen von Hagen. 1997. « Electoral Institutions, Cabinet Negotiations, and Budget Deficits in the European Union. » Georgia Institute of Technology, Atlanta. Polycopié.
- Hardoy, Jorge et David Satterthwaite. 1990. « The Future City. » In *The Poor Die Young*, sous la direction de J. E. Hardoy, S. Cairncross et D. Satterthwaite. Londres : Earthscan.
- Harpham, Trudy et M. Stuttaford. 1999. « Health, Governance and the Environment. » In *Sustainability in Cities in Developing Countries: Theory and Practice at the Millennium*, sous la direction de Cedric Pugh. Londres : Earthscan.
- Harpham, Trudy et M. Tanner, directeurs de publication. 1995. *Urban Health in Developing Countries: Progress and Prospects*. Londres : Earthscan.
- Harrison, Ann. 1994. « Productivity, Imperfect Competition, and Trade Reform: Theory and Evidence. » *Journal of International Economics* (36): 53-73.
- Harrison, Glenn W., Thomas F. Rutherford et David G. Tarr. 1996. « Quantifying the Uruguay Round. » In *The Uruguay Round and the Developing Countries*, sous la direction de Alan Winters et William Martin. Cambridge : Cambridge University Press.
- Harvard Working Group. 1994. « The Emergence of New Diseases. » *American Scientist* 82(1): 52-60.
- Harwood, Alison. 1997. « Financial Reform in Developing Countries. » In *Sequencing? Financial Strategies for Developing Countries*, sous la direction de Alison Harwood et Bruce L. R. Smith. Washington : The Brookings Institution Press.
- Hasan, Arif. 1997a. *Urban Housing Policies and Approaches in a Changing Asian Context*. Karachi : City Press.
- . 1997b. *Working with Government*. Karachi : City Press.
- . 1998. *Community Initiatives: Four Case Studies from Karachi*. Karachi : City Press.
- Hasan, Arif, Akbar Zaidi et Muhammad Younis. 1998. Document de référence sur Karachi préparé pour le *Rapport sur le développement dans le monde 1999-2000*. Washington.
- Hathaway, Dale E. et Merlinda D. Ingco. 1996. « Agricultural Liberalization and the Uruguay Round. » In *The Uruguay Round and the Developing Countries*, sous la direction de Alan Winters et William Martin. Cambridge : Cambridge University Press.
- Hawley, Willis D. 1970. *Nonpartisan Elections and the Case of Party Politics*. New York : Wiley Press.
- Hay, Jonathan R. et Andrei Shleifer. 1998. « Private Enforcement of Public Laws: A Theory of Legal Reform. » *American Economic Review, Papers and Proceedings*, 88: 398-407.
- Hayami, Yujiro. 1998. « Toward a New Model of Rural-Urban Linkages under Globalization. » Document de référence pour le *Rapport sur le développement dans le monde 1999-2000*. Atelier de Tokyo.
- Head, Keith et John Ries. 1995. « Inter-City Competition for Foreign Investment: Static and Dynamic Effects of China's Incentive Areas. » *Journal of Urban Economics* 40(Juillet 1996): 38-60.
- Hellman, Thomas, Kevin Murdock et Joseph E. Stiglitz. 1998. « Liberalization, Moral Hazard in Banking, and Prudential Regulation: Are Capital Requirements Enough? » Graduate School of Business, Stanford University, Calif.
- Hemming, Richard et Paul Bernard Spahn. 1997. « European Integration and the Theory of Fiscal Federalism. » In *Macroeconomic Dimensions of Public Finance: Essays in Honour of Vito Tanzi*, sous la direction de Barjo Blejer et Teresa Ter-Minassian. Londres, New York : Routledge.
- Hemming, Richard, Neven Mates et Barry Potter. 1997. « India. » In *Fiscal Federalism in Theory and Practice*, sous la direction de Teresa Ter-Minassian. Washington : Fonds monétaire international.
- Henderson, J. Vernon. 1988. *Urban Development: Theory, Fact and Illusion*. New York : Oxford University Press.
- Henderson, J. Vernon et Ari Kuncoro. 1996. « Industrial Centralization in Indonesia. » *World Bank Economic Review* 10: 513-40.
- Henderson, J. Vernon, T. Lee et J-Y Lee. 1998. « Externalities, Location, and Industrial Deconcentration in a Tiger Economy. » National Bureau of Economic Research. Polycopié.
- Hernández, Leonardo et Klaus Schmidt-Hebbel. 1999. « Capital Controls in Chile: Effective? Efficient? Endurable? » Document établi pour la Conférence de la Banque mondiale/du Fonds monétaire international/de l'Organisation mondiale du commerce sur les flux de capitaux, les crises financières et les politiques. Washington, 15-16 avril.
- Hertel, Thomas W., William A. Masters et Aziz Elbehri. 1998. « The Uruguay Round and Africa: A

Global General Equilibrium Analysis. » *Journal of African Economies* 7(2): 208–34.

Hertel, Thomas W., Christian F. Bach, Betina Dimaranan et Will Martin. 1996. « Growth, Globalization, and Gains from the Uruguay Round. » Document de travail de Recherche sur les politiques n° 1614. Banque mondiale, Washington.

Hertel, Thomas W., Will Martin, Koji Yanagishima et Betina Dimaranan. 1996. « Liberalizing Manufactures Trade in a Changing World Economy. » *The Uruguay Round and the Developing Countries*, sous la direction de Alan Winters et William Martin. Cambridge : Cambridge University Press.

Heywood, V. H., directeur de publication. 1995. *Global Biodiversity Assessment*. Cambridge : Cambridge University Press.

Higgins, Matthew et Jeffrey G. Williamson. 1997. « Age Structure Dynamics in Asia and Dependence on Foreign Capital. » *Population and Development Review* 23(2): 261–93.

Hirschman, Alberto. 1970. *Exit, Voice and Loyalty*. Cambridge, Mass. : Harvard University Press.

Hoekman, Bernard. 1996. « Assessing the General Agreement on Trade in Services. » In *The Uruguay Round and the Developing Countries*, sous la direction de Alan Winters et William Martin. Cambridge : Cambridge University Press.

Hoekman, Bernard et Kym Anderson. 1999. « Developing Country Agriculture and the New Trade Agenda. » Document de travail de Recherche sur les politiques n° 2125. Banque mondiale, Washington. Polycopié.

Hoekman, Bernard et Simeon Djankov. 1996. « The European Union's Mediterranean Free Trade Initiative. » *The World Economy* 19(4): 387–406.

———. 1997a. « Effective Protection and Investment Incentives in Egypt and Jordan during the Transition to Free Trade with Europe. » *World Development* 25(2): 281–91.

———. 1997b. « Towards a Free Trade Agreement with the European Union: Issues and Policy Options for Egypt. » In *Regional Partners in Global Markets: Limits and Possibilities of the Euro-Med Agreements*, sous la direction de Ahmed Galal et Bernard Hoekman. Centre for Egyptian Policy Research/Egyptian Centre for Economic Studies, Londres.

Hoekman, Bernard et Denise Konan. 1999. « Deep Integration, Nondiscrimination, and Euro-Mediterranean Free Trade. » Document de travail de Recherche sur les politiques n° 2130. Banque mondiale, Washington.

Hoekman, Bernard et Carlos A. Primo Braga. 1997. « Protection and Trade in Services: A Survey. » *Open Economies Review* 8: 285–308.

Hoekman, Bernard, Denise Konan et Keith Maskus. 1998. « An Egypt–United States Free Trade Agreement: Economic Incentives and Effects. » Discussion Paper 1882. Centre for Economic Policy Research, Londres.

Hohenberg, Paul M. 1998. « Urban Systems and Economic Development: The European Long Term and Its Implications. » Document de référence pour le *Rapport sur le développement dans le monde 1999-2000*. Banque mondiale, Washington.

Holmes, Robert. 1999. « Head in the Clouds. » *New Scientist* 162(2185).

Hombres, Rudolf. 1996. « Conflicts and Dilemmas of Decentralization. » In *Annual World Bank Conference on Development Economics 1995*, sous la direction de Michael Bruno et Boris Pleskovic. Washington : Banque mondiale.

Horioka, C. Y. 1990. « Why Is Japan's Household Saving So High? A Literature Survey. » *Journal of Japanese and International Economics* 4(1): 49–92.

Horlick, Gary N. et Steven A. Sugarman. 1999. « Antidumping Policy as a System of Law. » In *Trade Rules in the Making*, sous la direction de Miguel Rodriguez Mendoza, Patrick Low et Barbara Kotschwar. Washington : The Brookings Institution Press.

Hourcade, J. 1997. « Analyse des études de coûts de limitation des émissions. » In *Le changement climatique : dimensions économiques et sociales : contribution du groupe de travail III au deuxième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*, sous la direction de James Bruce, Hoesung Lee et Erik F. Haites. Sainte-Foy : Éditions Multimondes.

Howse, Robert et Michael Trebilcock. 1996. « The Fair Trade–Free Trade Debate: Trade, Labour and the Environment. » *International Review of Law and Economics* 16: 61–79.

Howson, Christopher P., Harvey V. Fineberg et Barry R. Bloom. 1998. « The Pursuit of Global Health: The Relevance of Engagement for Developed Countries. » *Lancet* 351(21/Février).

Hufbauer, Gary et Barbara Kotschwar. 1998. « The Future Course of Trade Liberalization. » Document de référence pour le *Rapport sur le développement dans le monde 1999-2000*. Banque mondiale, Washington.

Hughes Hallett, A. J. 1998. « Policy Coordination: Globalization or Localization in International Monetary Arrangements? » Document de référence pour le *Rapport sur le développement dans le monde 1999-2000*. Banque mondiale, Washington.

Hummels, David. 1998. « Data on International Transportation Costs: A Report Prepared for the World Bank. » Document de référence pour le *Rapport sur le développement dans le monde 1999-2000*. Banque mondiale, Washington.

- Hummels, David, Jun Ishii et Kei-Mu Yi. 1999. « The Nature and Growth of Vertical Specialization in World Trade. » University of Chicago Graduate School of Business et la Federal Reserve Bank of New York. Polycopié.
- Hunter, Brian, directeur de publication. 1998. *Statesman's Yearbook: A Statistical, Political and Economic Account of the States of the World for the Year 1998-99*. Londres : Macmillan.
- Huther, Jeff et Anwar Shah. 1998. « Applying a Simple Measure of Good Governance to the Debate on Fiscal Decentralization. » Document de travail de Recherche sur les politiques n° 1894. Banque mondiale, Washington.
- Imber, Mark. 1996. « The Environment and the United Nations. » In *The Environment and International Relations*, sous la direction de John Vogler et Mark Imber. Londres : Routledge.
- Ingco, Merlinda et Francis Ng. 1998. « Distortionary Effects of State Trading in Agriculture: Issues for the Next Round of Multilateral Trade Negotiations. » Document de travail de Recherche sur les politiques n° 1915. Banque mondiale, Washington.
- Ingram, Gregory K. 1998. « Patterns of Metropolitan Development: What Have We Learned? » *Urban Studies* 35(7).
- Inman, Robert P. et Daniel L. Rubinfeld. 1996. « Designing Tax Policy in Federalist Economies: An Overview. » *Journal of Public Economics* 60: 307-34.
- Isham, Jonathan, Deepa Narayan et Lant Pritchett. 1994. « Does Participation Improve Performance? Empirical Evidence from Project Data. » Document de travail de Recherche sur les politiques n° 1357. Banque mondiale, Washington.
- Islam, Nurul. 1997. « Le secteur non agricole et le développement rural : analyse des problèmes et des faits. » L'alimentation, l'agriculture et l'environnement, Document de travail n° 22. Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Washington.
- Jackson, John. 1997. *The World Trading System*, 2^e édition. Cambridge, Mass. : MIT Press.
- . 1998. *The World Trade Organization: Constitution and Jurisprudence*. The Royal Institute of International Affairs, Londres.
- Jaffe, Adam B., Manuel Trajtenberg et Rebecca Henderson. 1993. « Geographic Localization of Knowledge Spillovers as Evidenced by Patent Citation. » *Quarterly Journal of Economics* 108: 577-98.
- James, S. et Kym Anderson. 1998. « On the Need for More Economic Assessment of Quarantine Policies. » *Australian Journal of Agricultural and Resource Economics* 41(4/Décembre): 525-44.
- Jamison, Dean T. 1993. « Investir dans la santé. » *Finances et Développement* (Septembre): 2-5.
- Jamison, Dean T., Julio Frenk et Felicia Kaul. 1998. « International Collective Action in Health Objectives, Functions and Rationale. » *Lancet* 351(14/Février).
- Jin, Jing et Heng-fu Zou. 1998. « The Effects of Fiscal Decentralization on the Sizes of Governments: A Cross-Country Study. » Groupe de recherche sur le développement, Banque mondiale, Washington. Polycopié.
- John, T. Jacob, Reuben Samuel, Vinohar Balraj et Rohan John. 1998. « Disease Surveillance at the District Level: A Model for Developing Countries. » *Lancet* 352:(4/Juillet).
- Johnston, R. Barry. 1997. « The Speed of Financial Sector Reforms: Risks and Strategies. » In *Sequencing? Financial Strategies for Developing Countries*, sous la direction de Alison Harwood et Bruce L. R. Smith. Washington : The Brookings Institution Press.
- Johnston, R. Barry, Salim M. Darbar et Claudia Echeverria. 1997. « Sequencing Capital Account Liberalization: Lessons from the Experiences in Chile, Indonesia, Korea, and Thailand. » Document de travail n° 97/157. Fonds monétaire international, Washington.
- Josling, Timothy. 1998a. « Agricultural Trade Policy: Completing the Reform. » In *Launching New Global Trade Talks: An Action Agenda*, Special Report 12, sous la direction de Jeffrey J. Schott. Washington : Institute for International Economics.
- . 1998b. « Agricultural Trade Policy: Completing the Reform. » Institute for International Economics. Washington.
- Kaminsky, Graciela L. et Carmen M. Reinhart. 1998. « Financial Crises in Asia and Latin America: Then and Now. » *American Economic Review Papers and Proceedings* 88(2): 444-48.
- Kane, Edward J. 1998. « Understanding and Preventing Bank Crises. » In *Preventing Bank Crises: Lessons from Recent Global Bank Failures*, sous la direction de Gerard C. Caprio. Washington : Federal Reserve Bank of Chicago et Institut de développement économique de la Banque mondiale.
- Kane, Hal. 1995. « What's Driving Migration? » *Worldwatch* (Janvier/Février).
- Keesing, Donald B. 1998. *Improving Trade Policy Reviews in the World Trade Organization*. Washington : Institute for International Economics.
- Kenny, Charles. 1999. « Telecommunications and Competitive Cities. » In *World Urban Economic Development*, sous la direction de Elizabeth Cooper. Londres : World Markets Research Centre.
- Kenny, Charles J. et David Williams. 1999. « What Do We Know about Economic Growth? or Why Don't We

Know Very Much?» Lady Margaret Hall, Oxford University. Polycopié.

Kerr, William A. 1999. « International Trade in Transgenic Food Products: A New Focus for Agricultural Trade Disputes. » *The World Economy* 22(2): 245-59.

Kessides, Christine. 1998. « A Strategic View of Urban and Local Government Issues: Implications for the Bank. » Banque mondiale, Washington. Polycopié.

Khilnani, Sunil. 1997. *The Idea of India*. New York : Farrar, Straus et Giroux.

Kilgour, D. Marc et Ariel Dinar. 1995. « Are Stable Agreements for Sharing International River Waters Now Possible? » Document de travail de Recherche sur les politiques n° 1474. Banque mondiale, Washington.

Kim, Hyung-Ki et Jun Ma. 1997. « The Role of Government in Acquiring Technological Capability: The Case of the Petrochemical Industry in East Asia. » In *The Role of Government in East Asian Economic Development*, sous la direction de Masahiko Aoki, Hyung-ki Kim et Mashiro Okuno-Funiwara. New York : Oxford University Press.

King, Elizabeth M. et Berk Ozler. 1998. « What's Decentralization Got to Do with Learning? The Case of Nicaragua's School Autonomy Reform. » Impact Evaluation of Education Working Paper Series 9. Banque mondiale, Washington.

Kinoshita, Yuko et Ashoka Mody. 1997. « The Usefulness of Private and Public Information for Foreign Investment Decisions. » Document de travail de Recherche sur les politiques n° 1733. Banque mondiale, Washington.

Kitano, Naohiro. 1998. « Analysis of Spatial Organization and Transportation Demand in an Expanding Urban Area Using Centographic Methods: Sendai 1972-1992. » Document pour le *Rapport sur le développement dans le monde 1999-2000*. Atelier de Tokyo. Banque mondiale, Washington.

Kleinknecht, Alfred et Jan der Wengel. 1998. « The Myth of Economic Globalization. » *Cambridge Journal of Economics* 22: 637-47.

Knight, Malcolm. 1998. « Developing Countries and the Globalization of Financial Markets. » Document de travail n° 98/105. Fonds monétaire international, Washington.

Kobrin, Stephen J. 1997. « The Architecture of Globalization: State Sovereignty in a Networked Global Economy. » In *Governments, Globalization and International Business*, sous la direction de John H. Dunning. New York : Oxford University Press.

Konan, Denise et Keith E. Maskus. 1997. « A Computable General Equilibrium Analysis of Egyptian Trade Liberalization Scenarios. » In *Regional Partners in Global Markets: Limits and Possibilities of the Euro-Med Agreements*, sous la direction de Ahmed Galal et Bernard

Hoekman. Centre for Egyptian Policy Research/Egyptian Centre for Economic Studies, Londres.

Kono, Masamichi et Ludger Schuknecht. 1999. « Financial Services Trade, Capital Flows, and Financial Stability. » Document établi pour la Conférence de la Banque mondiale/du Fonds monétaire international/de l'Organisation mondiale du commerce sur les flux de capitaux, les crises financières et les politiques. Washington, 15-16 avril.

Kosai, Yutaka, Jun Saito et Nashiro Yashiro. 1998. « Declining Population and Sustained Economic Growth: Can They Coexist? » *American Economic Review*. 88(2): 412-16.

Kozul-Wright, Richard et Robert Rowthorn. 1998. « Spoilt for Choice? Multinational Corporations and the Geography of International Production. » *Oxford Review of Economic Policy* 14(2): 74-92.

Kremer, Michael. 1993. « O-Ring Theory of Economic Development. » *Quarterly Journal of Economics* (108): 551-75.

Krishna, Pravin et Devahish Mitra. 1998. « Trade Liberalization, Market Discipline, and Productivity Growth: New Evidence from India. » *Journal of Development Economics* 56: 447-62.

Krueger, Anne O. 1998. « The Developing Countries and the Next Round of Multilateral Trade Negotiations. » Stanford University, Calif. Polycopié.

Krugman, Paul. 1993. « On the Number and Location of Cities. » *European Economic Review* 37: 293-28.

———. 1995. « Growing World Trade: Causes and Consequences. » *Brookings Papers on Economic Activity* 1: 327-77.

———. 1998a. « Space: The Final Frontier. » *Journal of Economic Perspectives* 12(2): 161-74.

———. 1998b. « What Happened to Asia? » Site web de Paul Krugman (<http://web.mit.edu/people/krugman/index.html>).

Laird, Sam. 1997. « Issues for the Forthcoming Multilateral Negotiations in Agriculture. » OMC (Organisation mondiale du commerce), Genève.

Lall, Rajiv et Bert Hofman. 1994. « Decentralization and Government Deficit in Chile. » Banque mondiale, Washington. Polycopié.

Lall, Sanjaya. 1998. « Exports of Manufactures by Developing Countries: Emerging Patterns of Trade and Location. » *Oxford Review of Economic Policy* 14: 54-73.

Lampietti, Julian et John Dixon. 1995. « To See the Forest for the Trees: A Guide to Non-Timber Forest Benefits. » Document n° 13. Département de l'environnement, Banque mondiale, Washington.

Lancet. 1996. « HIV Epidemic in India. Opportunity to Learn from the Past. » 347 (18/Mai): 1349-50.

———. 1998. « Action Against Antibiotic Resistance. » 351 (2/Mai).

Law, Lisa. 1997. « Cebu and Ceboom: The Political Place of Globalisation in a Philippine City. » In *Pacific Rim Development: Integration and Globalisation in the Asia-Pacific Economy*, sous la direction de Peter Rimmer. Canberra, Australie : Aussie Print.

Lawrence, Robert Z. 1996. « La politique économique actuelle : Conséquences sociales à plus long terme. » In *Cohésion sociale et mondialisation de l'économie — Ce que l'avenir nous réserve*. Paris : Organisation de coopération et de développement économiques.

———, directeur de publication. 1998. *Brookings Trade Forum 1998*. Washington : The Brookings Institution Press.

Le Fort, V. Guillermo et Carlos Budnevic. 1998. « Capital Account Relations and Macroeconomic Policy: Two Latin American Experiences. » In *Capital Account Regimes and the Developing Countries*, sous la direction de G. K. Helleiner. New York : St. Martin's Press.

Le Houerou, Philippe. 1996. « Fiscal Management in Russia. » Banque mondiale, Washington. Polycopié.

Leipzigiger, Danny M. 1998. « The Argentine Banking Crisis: Observations and Lessons. » In *Preventing Bank Crises: Lessons from Recent Global Bank Failures*, sous la direction de Gerard C. Caprio. Washington : Federal Reserve Bank of Chicago et Institut de développement économique de la Banque mondiale.

Leitmann, Josef et Deniz Baharoglu. 1998. « Informal Rules! Using Institutional Economics to Understand Service Provision in Turkey's Spontaneous Settlements. » *Journal of Development Studies* 34(5).

Lele, Uma J. et Robert E. Christiansen. 1989. « Marchés, offices de commercialisation, et coopératives : problèmes à résoudre dans le cadre d'une politique d'ajustement. » Étude sur la gestion du développement agricole en Afrique (MADIA) n° 11. Banque mondiale, Washington. Polycopié.

Levine, Ross. 1997. « Financial Development and Economic Growth: Views and Agenda. » *Journal of Economic Literature* 35: 688–726.

———. 1998. « The Legal Environment, Banks, and Long-Run Economic Growth. » *Journal of Money, Credit, and Banking* 30(3): 596–613.

———. 1999. « Napoleon, Bourses and Growth: With a Focus on Latin America. » Document établi pour la « IRIS Market Augmenting Government Conference. » Washington, 26–27 mars.

Levine, Ross et David Renelt. 1992. « Sensitivity Analysis of Cross-Country Growth Regressions. » *American Economic Review* 82(Septembre): 942–63.

Levine, Ross et Sara Zervos. 1998a. « Capital Control Liberalization and Stock Market Development. » *World Development* 26(7): 1169–83.

———, directeur de publication. 1998b. *Brookings Trade Forum 1998*. Washington : The Brookings Institution Press.

———. 1998c. « Stock Markets, Banks and Economic Growth. » *American Economic Review* 88(3): 537–54.

Levinsohn, James. 1993. « Testing the Imports-as-Market-Discipline Hypothesis. » *Journal of International Economics* 35: 1–22.

Lewandrowski, Jan et David Schimmelpfennig. 1999. « Economic Implications of Climate Change for U.S. Agriculture: Assessing Recent Evidence. » *Land Economics* 75(1): 39–57.

Lewis, W. Arthur. 1955. *The Theory of Economic Growth*. Réédition, New York : Harper Torchbooks, 1970.

Lijphart, Arend. 1994. *Electoral Systems and Party Systems: A Study of Twenty-Seven Democracies 1945–1990*. New York : Oxford University Press.

Lindgren, Carl-Johan et Gillian Garcia. 1996. « Deposit Insurance and Crisis Management. » Département de la monnaie et des changes. Document technique n° 96/3. Fonds monétaire international, Washington.

Linz, Juan J. et Alfred Stepan. 1997. « Toward Consolidated Democracies. » In *Consolidating the Third Wave Democracies*, sous la direction de Larry Diamond, Marc F. Plattner, Yun-han Chu et Hung-mao Tien. Baltimore : The Johns Hopkins University Press.

Lipsey, Robert E. 1999. « The Role of Foreign Direct Investment in International Capital Flows. » Working Paper Series 7094. National Bureau of Economic Research, Cambridge, Mass.

Lipton, Michael. 1999. « Saving Undernourished Lives. » *Financial Times*, Courrier des lecteurs. 2 juin.

Litan, Robert E. 1998. « Toward a Global Financial Architecture for the 21st Century. » Document de référence pour le *Rapport sur le développement dans le monde 1999-2000*. Banque mondiale, Washington.

Litvack, Jennie. 1994. « Regional Demands and Fiscal Federalism. » In *Russia and the Challenge of Fiscal Federalism*, sous la direction de Christine Wallich. Banque mondiale, Washington.

Litvack, Jennie, Junaid Ahmad et Richard Bird. 1998. « Rethinking Decentralization in Developing Countries. » Banque mondiale, Washington.

Lloyd-Sherlock, Peter. 1997. « The Recent Appearance of Favelas in São Paulo City: An Old Problem in a New Setting. » *Latin American Studies* 16(3).

Long, Millard et Mihaly Kopanyi. 1998. « Hungary: Financial Sector Development. » Banque mondiale, Washington. Polycopié.

- Lucas, Robert. 1998. « Internal Migration and Urbanization: Recent Contributions and New Evidence. » Document de référence pour le *Rapport sur le développement dans le monde 1999-2000*. Banque mondiale, Washington.
- Madeley, John. 1995a. « Biodiversity: A Matter of Extinction. » Panos Media Briefing 17. Panos Institute, Londres. Polycopié.
- . 1995b. « Fish: A Net Loss for the Poor. » Panos Media Briefing 15. Panos Institute, Londres. Polycopié.
- Mahmood, Saman. 1999. « Shelter within My Reach: Medium-Rise Apartment Housing for the Middle Income Group in Karachi, Pakistan. » Mémoire de maîtrise, Massachusetts Institute of Technology, Cambridge, Mass. Polycopié.
- Mainwaring, Scott. 1997. « Multipartyism, Robust Federalism, and Presidentialism in Brazil. » In *Presidentialism and Democracy in Latin America*, sous la direction de Scott Mainwaring et Matthew Soberg Shogart. New York : Cambridge University Press.
- Mallampally, Padma et Karl P. Sauvant. 1999. « L'investissement direct étranger dans les pays en développement. » *Finances et Développement* 36(1): 34-37.
- Mani, Sunil. 1996. « Economic Liberalization and Kerala's Industrial Sector. » *Economic and Political Weekly* (24-31 août).
- Mankiw, N. Gregory, David Romer et David Weil. 1992. « Contribution to the Empirics of Economic Growth. » *Quarterly Journal of Economics* 107: 407-37.
- Manning, Nick. 1998. « Unbundling the State: Autonomous Agencies and Service Delivery. » Banque mondiale, Washington. Polycopié.
- Markusen, Ann. 1998. « What Distinguishes Success Among Second Tier Cities? » Exposé sur le *Rapport sur le développement dans le monde 1999-2000*, Atelier de juillet. Banque mondiale, Washington.
- Marsh, Kevin. 1998. Malaria Disaster in Africa. *Lancet* 352 (19/Septembre): 924.
- Martin, Ron. 1999. « The New Geographical Turn in Economics. » *Cambridge Journal of Economics* (Janvier).
- Martinez-Vasquez, Jorge. 1998. « Fiscal Decentralization in the Russian Federation: Major Trends and Issues. » School of Political Studies, Georgia State University, Atlanta. Polycopié.
- Martinez-Vasquez, Jorge et Robert M. McNab. 1997. « Fiscal Decentralization, Economic Growth and Democratic Governance. » School of Political Studies, Georgia State University, Atlanta. Polycopié.
- Maskus, Keith E. 1997. « Should Core Labor Standards Be Imposed through International Trade Policy? » Document de travail de Recherche sur les politiques n° 1817. Banque mondiale, Washington.
- Mathur, Om Prakash. 1999. « Decentralization in India: A Report Card. » National Institute of Public Finance and Policy, New Delhi.
- Matusz, Steven et David Tarr. 1998. « Adjusting to Trade Policy Reform. » Document de travail de Recherche sur les politiques n° 2142. Banque mondiale, Washington. Polycopié.
- Mayo, Stephen K. et Shlomo Angel. 1994. *Logement : permettre aux marchés de fonctionner*. Document de politique générale de la Banque mondiale. Washington.
- Mazumdar, Dipak. 1986. « Rural-Urban Migration in Developing Countries. » In *Handbook of Regional and Urban Economics*, sous la direction de Peter Nijkamp. New York : North-Holland.
- McKinnon, Ronald I. 1991. *The Order of Economic Liberalization: Financial Control in the Transition to a Market Economy*. Baltimore : The Johns Hopkins University Press.
- . 1997. « Monetary Regimes, Government Borrowing Constraints and Market Preserving Federalism: Implications for EMU. » Stanford University, Calif. Polycopié.
- . 1998. « The IMF. The East Asian Currency Crisis and the World Dollar Standard. » Document établi pour les réunions de l'American Economics Association. Chicago, 3-5 janvier.
- McKinnon, Ronald I. et Huw Pill. 1998. « International Overborrowing: A Decomposition of Credit and Currency Risks. » *World Development* 26(7): 1267-82.
- McLure, Charles E., Jr. 1999. « Intergovernmental Fiscal Relations and Local Financial Management. » Banque mondiale, Washington. Polycopié.
- Mendes, Marcos Jose. 1999. *Incentivos Eleitorais e Desequilíbrio Fiscal de Estados e Municípios*. São Paulo : Instituto Fernand Braudel de Economia Mundial.
- Meyer, John W., David J. Frank, Ann Hironaka, Evan Schofer et Nancy B. Tuma. 1997. « The Structuring of a World Environmental Regime, 1870-1990. » *International Organization* 51(4): 623-51.
- Michalopoulos, Constantine. 1999. « Developing Countries' Participation in the World Trade Organization. » *The World Economy* 22(1): 117-44.
- Millard, F. J. C. 1998. South Africa: A Physician's View. *Lancet* 351(7/Mars): 748-49.
- Miller, Marian. 1995. *The Third World in Global Environmental Politics*. Boulder, Colo. : Lynne Rienner.
- Mills, Edwin S. 1998. « Internal Functioning of Urban Areas. » Kellogg Graduate School of Management, Northwestern University. Polycopié.

- Mills, Edwin S. et Charles Becker. 1986. *Studies in Indian Urban Development*. Banque mondiale, Washington.
- Miranda, Jorge, Raul A. Torres et Mario Ruiz. 1998. « The International Use of Anti-Dumping: 1987–1997. » Organisation mondiale du commerce, Genève. Polycopié.
- Miranda, Rowan et Donald Rosdil. 1995. « From Boosterism to Qualitative Growth. » *Urban Affairs Review* 30(6).
- Mitlin, Diana et David Satterthwaite. 1998. « Urban Poverty: Some Thoughts about Its Scale and Nature and about Responses to It by Community Organizations, NGOs, Local Governments and National Agencies. » Document pour le *Rapport sur le développement dans le monde 1999-2000*, Atelier de Singapour. Banque mondiale, Washington.
- Mohan, Rakesh. 1999. « Financing of Sub-National Public Investment in India. » Document pour le *Rapport sur le développement dans le monde 1999-2000*, Atelier de Singapour. Banque mondiale, Washington.
- Moran, Theodore, H. 1999. *Foreign Direct Investment and Development: The New Policy Agenda for Developing Countries and Economies in Transition*. Washington : Institute for International Economics.
- Munson, Abby. 1995. « The United Nations Convention on Biological Diversity. » In *The Earthscan Reader in Sustainable Development*, sous la direction de John Kirkby, Phil O'Keefe et Lloyd Timberlake. Londres : Earthscan.
- Musgrave, Richard A. 1997. « Devolution, Grants, and Fiscal Competition. » *Journal of Public Economics* 11: 65–72.
- Musgrave, Richard A. et Peggy Musgrave. 1973. *Public Finance in Theory and Practice*. New York : McGraw Hill.
- Mussa, Michael et Anthony Richards. 1999. « Capital Flows in the 1990s before and after the Asian Crisis. » Document établi pour la Conférence de la Banque mondiale/du Fonds monétaire international/de l'Organisation mondiale du commerce sur les flux de capitaux, les crises financières et les politiques. Washington, 15–16 avril.
- Mutti, John et Harry Grubert. 1998. « The Significance of International Tax Rules for Sourcing Income: The Relationship between Income Taxes and Trade Taxes. » In *Geography and Ownership as Bases for Economic Accounting*, sous la direction de Robert E. Baldwin, Robert E. Lipsey et J. David Richardson. National Bureau of Economic Research (NBER) Studies in Income and Wealth, vol. 59.
- Narayan, Deepa et Lant Pritchett. 1997. « Cents and Sociability: Household Income and Social Capital in Rural Tanzania. » Document de travail de Recherche sur les politiques n° 1796. Banque mondiale, Washington.
- Nature. 1998. « Falling Satellites, Rising Temperatures. » Août.
- . 1999. « Scientific Societies Build Better Nations. » 17 juin.
- New England Journal of Medicine*. 1996. « The March of AIDS through Asia. » 335(5).
- . 1997. « Multi-drug Resistance in Plague. » 337(10).
- . 1998. « The Global Threat of Multi Drug Resistant Tuberculosis » 338(23).
- New Scientist*. 1998. « Dirty Secrets. » 29 août.
- Ng, Francis et Alexander Yeats. 1997. « Open Economies Work Better! Did Africa's Protectionist Policies Cause Its Marginalization in World Trade? » *World Development* 25: 889–975.
- Norregaard, John. 1997. « Tax Assignment. » In *Fiscal Federalism in Theory and Practice*, sous la direction de Teresa Ter-Minassian. Washington : Fonds monétaire international.
- North, Douglass C. 1990. *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*. Cambridge : Cambridge University Press.
- . 1997. « Prologue. » In *The Frontiers of the New Institutional Economics*, sous la direction de John N. Drobak et J. V. C. Nye. San Diego : Academic Press.
- Oates, Wallace. 1972. *Fiscal Federalism*. New York : Harcourt Brace Jovanovich.
- . 1998. « An Essay on Fiscal Federalism. » *Journal of Economic Literature*. À paraître.
- Obstfeld, Maurice et Alan M. Taylor. 1999. *Global Capital Markets: Integration, Crisis, and Growth*. Cambridge : Cambridge University Press.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). 1997. « La gestion publique à travers ses différents niveaux d'administration. » Paris.
- . 1998. *Pour l'ouverture des marchés : Les avantages de la libéralisation des échanges et de l'investissement*. Paris.
- O'Donnell, Guillermo, Philippe C. Schmitter et Laurence Whitehead. 1986. *Transitions from Authoritarian Rule*. Baltimore : The Johns Hopkins University Press.
- OIT (Organisation internationale du travail). 1998. « Employabilité et mondialisation : Le rôle crucial de la formation. » *Rapport sur l'emploi dans le monde 1998–99*. Genève.
- OMC (Organisation mondiale du commerce). 1995. *Rapport annuel*. Genève.
- . 1996. *Rapport annuel*. Genève.
- . 1997. *Rapport annuel*. Genève.
- . 1998a. *Rapport annuel*. Genève.
- . 1998b. « Services financiers. » Note d'information du Secrétariat. Genève.

- OMS (Organisation mondiale de la santé). 1986. « Action intersectorielle en faveur de la santé : le rôle de la coopération intersectorielle dans les stratégies nationales de la santé pour tous. » Genève.
- . 1995. *Rapport sur la santé dans le monde 1995 : Réduire les écarts*. Genève.
- . 1999. *Rapport sur la santé dans le monde 1999 : Pour un réel changement*. Genève.
- Ordeshook, Peter C. et Olga Shvetsova. 1997. « Federalism and Constitutional Design. » *Journal of Democracy* 8(1): 28–42.
- Onursal, B. et S. Gautam. 1997. *Vehicular Air Pollution: Experiences from Seven Latin American Urban Centers*. Rapport technique n° 373. Washington : Banque mondiale.
- Ostrom, Elinor, Larry D. Schroeder et Susan G. Wynne. 1993. *Institutional Incentives and Sustainable Development*. Boulder, Colo. : Westview Press.
- Ostry, Sylvia. 1997. *The Post-Cold War Trading System: Who's on First?* Chicago : University of Chicago Press.
- . 1998. « Reinforcing the WTO. » Occasional Paper 56. Groupe des Trente, Washington.
- Oxley, Joanne et Bernard Yeung. 1998. « Industrial Location Growth and Government Activism: The Changing Economic Landscape. » School of Business Administration, University of Michigan, Ann Arbor. Polycopié.
- Panagariya, Arvind. 1998. « The Regionalism Debate: An Overview. » Department of Economics, University of Maryland, College Park. Polycopié.
- . 1999. « The Regionalism Debate: An Overview. » *The World Economy* 22(4): 477–512.
- Panagariya, Arvind et T. N. Srinivasan. 1997. « The New Regionalism: A Benign or Malign Growth? » Department of Economics, University of Maryland, College Park. Polycopié.
- Panizza, Ugo. 1999. « On the Determinants of Fiscal Decentralization: Theory and Evidence. » *Journal of Public Economics*. À paraître.
- Park, Yung Chul et Chi-Young Song. 1998. « Capital Inflows and Macroeconomic Policy in Sub-Saharan Africa. » In *Capital Account Regimes and the Developing Countries*, sous la direction de G. K. Helleiner. New York : St. Martin's Press.
- Parry, M. et M. Livermore. 1997. *Climate Change and Its Impacts*. Londres : Crown Publishers.
- Parsonnet, Julie, directeur de publication. 1999. *Microbes and Malignancy*. New York : Oxford University Press.
- Paul, Samuel. 1998. « Making Voice Work: The Report Card on Bangalore's Public Service. » Document de travail de Recherche sur les politiques n° 1921. Banque mondiale, Washington.
- Pearce, D. et al. 1996. « Coût social du changement climatique : dommages dus à l'effet de serre et bénéfices de la maîtrise des émissions. » In *Le changement climatique : dimensions économiques et sociales : contribution du groupe de travail III au deuxième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*, sous la direction de James P. Bruce, Hoesung Lee et Erik F. Haites. Sainte-Foy : Éditions Multimondes.
- Pearce, David W. et Jeremy J. Warford. 1993. *World Without End: Economics, Environment and Sustainable Development*. (Résumé disponible sous le titre « Un monde sans fin : économie, environnement et développement viable. ») New York : Oxford University Press.
- Peek, Joe et Eric S. Rosengren. 1997. « The International Transmission of Financial Shocks: The Case of Japan. » *American Economic Review* (87): 495–505.
- Pegg, Scott. 1999. « The Nonproliferation of States: A Reply to Pascal Boniface. » *Washington Quarterly* 22(2): 139–47.
- Perrings, Charles. 1995. « The Economic Value of Diversity. » In *Global Biodiversity Assessment*, sous la direction de V. H. Heywood. Cambridge : Cambridge University Press.
- Persson, Torsten et Guido Tabellini. 1994. « Does Decentralization Increase the Size of Government? » *European Economic Review* 38: 765–73.
- Peterson, George E. et Sonia Hammam. 1997. « Building Local Credit Systems. » Banque mondiale, Washington. Polycopié.
- Peterson, M. J. 1993. « International Fisheries Management. » In *Institutions for the Earth: Sources of Effective International Environmental Protection*, sous la direction de Peter Haas, Robert Keohane et Marc Levy. Cambridge, Mass. : MIT Press.
- Peterson, Peter G. 1999. *Gray Dawn: How the Coming Age Wave Will Transform America—and the World*. New York : Times Books.
- Pirez, Pedro. 1998. « The Management of Urban Services in the City of Buenos Aires. » *Environment and Urbanization* 10(2).
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement). 1998. *Rapport mondial sur le développement 1998*. Paris : Economica.
- . 1999. *Rapport mondial sur le développement*. Paris : De Boeck Université.
- PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement). 1999. *Montreal Protocol on Substances that Deplete the Ozone Layer: Synthesis of the Report of the Scientific, Environmental Effects, and Technology and Economic Panels of the Montreal Protocol—A Decade of Assessments for Decision Makers Regarding the Protection of the Ozone Layer*. Nairobi.

- Population Reference Bureau. 1999. « Immigration to the United States. » *Population Bulletin* 54(2).
- Porter, G., R. Clemencon, W. Ofusu-Amaah et M. Phillips. 1998. « Bilan global du fonctionnement du FEM. » Fonds pour l'environnement mondial, Washington.
- Porter, Michael E. 1998. « Location, Clusters, and the 'New' Microeconomics of Competition. » *Business Economics* 33 (Janvier): 7–13.
- Porter, Richard C. 1996. *The Economics of Water and Waste: A Case Study of Jakarta, Indonesia*. Aldershot, R.-U. : Avebury.
- Portes, Alejandro et Patricia Landolt. 1996. « The Downside of Social Capital. » *The American Prospect* 26(Mai/Juin): 18–21.
- Poterba, James M. 1994. « State Responses to Fiscal Crises: The Effects of Budgetary Institutions and Politics. » *Journal of Political Economy* 102(4): 799–821.
- Prahalad, C. K. et Kenneth Liebenthal. 1998. « The End of Corporate Imperialism. » *Harvard Business Review* (Juillet/Août).
- Prescott-Allen, Robert. 1995. « Conservation of Wild Genetic Resources. » In *The Earthscan Reader in Sustainable Development*, sous la direction de John Kirkby, Phil O'Keefe et Lloyd Timberlake. Londres : Earthscan.
- President's Committee of Advisors on Science and Technology Panel on Energy Research and Development. 1997. « Report to the President on Federal Energy Research and Development for the Challenges of the Twenty-first Century. » Washington.
- Primo Braga, Carlos A., Raed Safadi et Alexander Yeats. 1994. « NAFTA's Implications for East Asian Exports. » Document de travail de Recherche sur les politiques n° 1351. Banque mondiale, Washington.
- Pritchett, Lant. 1997. « Divergence, Big Time. » *Journal of Economic Perspectives* 11(3/Été).
- . 1998. « Patterns of Economic Growth: Hills, Plateaus, Mountains and Plains. » Document de travail de Recherche sur les politiques n° 1947. Banque mondiale, Washington.
- Prud'homme, Rémy. 1995. « The Dangers of Decentralization. » *World Bank Research Observer* 10(2): 201–20.
- Prusa, Thomas J. 1997. « The Trade Effects of U.S. Antidumping Actions. » Working Paper 5440. National Bureau of Economic Research, Cambridge, Mass.
- Przeworski, Adam et Fernando Limongi. 1993. « Political Regimes and Economic Growth. » *Journal of Economic Perspectives* 7: 51–69.
- . 1997. « Modernization: Theories and Facts. » *World Politics* 49 (Janvier): 155–83.
- Psacharopoulos, George. 1994. « Returns to Investment in Education: A Global Update. » *World Development* 22(9): 1325–43.
- Puga, Diego. 1998. « Urbanization Patterns: European vs. Less-Developed Countries. » *Journal of Regional Science* 38: 231–52.
- Putnam, Robert D. 1993. *Making Democracy Work*. Princeton : Princeton University Press.
- Qian, Yingyi et Barry R. Weingast. 1997. « China's Transition to Markets: Market-Preserving Federalism, Chinese Style. » *Journal of Policy Reform* 1: 149–85.
- Quah, Danny. 1993. « Empirical Cross-Section Dynamics in Economic Growth. » *European Economic Review* 37: 426–34.
- Quigley, John M. 1998. « Urban Diversity and Economic Growth. » *Journal of Economic Perspectives* 12: 127–38.
- Quigley, John M. et Daniel L. Rubinfeld. 1997. « Federalism as a Device for Reducing the Budget of the Central Government. » Burch Working Paper B96-11. Burch Center for Tax Policy and Public Finance, University of California, Berkeley.
- Quinn, Dennis. 1997. « The Correlation of Change in International Financial Regulation. » *American Political Science Review* 91: 700–36.
- Quirk, Peter J. et Owen Evans. 1995. « Capital Account Convertibility: Review of Experience and Implications for IMF Policies. » Étude spéciale n° 131. Fonds monétaire international, Washington.
- Rabinovitch, Jonas. 1992. « Curitiba: Towards Sustainable Urban Development. » *Environment and Urbanization* 4(2).
- Rabinovitch, Jonas et Josef Leitman. 1996. « Urban Planning in Curitiba. » *Scientific American* (Mars).
- Radelet, Steven et Jeffrey D. Sachs. 1998. « The Onset of the East Asian Financial Crisis. » National Bureau of Economic Research, Cambridge, Mass.
- Rajan, Raghuram G. et Luigi Zingales. 1998. « Financial Dependence and Growth. » *American Economic Review* 88(3): 559–85.
- Rajan, Ramkishan. 1998. « Regional Initiatives in Response to the East Asian Crisis. » Institute of Policy Studies, Singapour.
- Rao, M. Govinda. 1999. « India: Intergovernmental Fiscal Relations in a Planned Economy. » In *Fiscal Decentralization in Developing Countries*, sous la direction de Richard M. Bird et François Vaillancourt. Cambridge : Cambridge University Press.
- Ravallion, Martin. 1998. « Reaching Poor Areas in a Federal System. » Groupe de recherche sur le développement, Document de travail de Recherche sur les politiques n° 1901. Banque mondiale, Washington. Polycopié.

———. 1999a. « Are Poorer States Worse at Targeting Their Poor? » Banque mondiale, Washington. Polycopié.

———. 1999b. « Monitoring Targeting Performance When Decentralized Allocations to the Poor are Unobserved. » Groupe de recherche sur le développement. Document de travail de Recherche sur les politiques n° 2080. Banque mondiale, Washington.

Ravallion, Martin et Shaohua Chen. 1999. « Poverty Reduction and the World Bank Progress in Fiscal 1998. » Banque mondiale. Washington.

Redding, S. Gordon. 1998. « International Network Capitalism Chinese Style. » Document de référence pour le *Rapport sur le développement dans le monde 1999-2000*. Banque mondiale, Washington.

Reinhart, Carmen M. et Vincent Raymond Reinhart. 1998. « Some Lessons for Policy Makers Who Deal With the Mixed Blessing of Capital Inflows. » In *Capital Flows and Financial Crises*, sous la direction de Miles Kahler. Ithaca : Cornell University Press.

Rezende, Fernando. 1995. « Descentralização e Desenvolvimento: Problemas Atuais do Financiamento das Políticas Públicas. » Ministère du Développement, de l'Industrie et du Commerce, Gouvernement brésilien. Polycopié.

Richardson, Harry W. 1987. « The Costs of Urbanization: A Four-Country Comparison. » *Economic Development and Cultural Change* 35: 561–80.

Ridley, Matt. 1997. *The Future of Disease*. Londres : Phoenix.

Rigau-Perez, Jose et al. 1998. « Dengue and Dengue Haemorrhagic Fever. » *Lancet*. 352 (19/Septembre).

Roberts D. et K. DeRemer. 1997. « Overview of Foreign Technical Barriers to U.S. Agricultural Exports. » Staff Paper 9705. ERS, Ministère de l'Agriculture des États-Unis, Washington.

Rodrik, Dani. 1994. « Developing Countries after the Uruguay Round. » Discussion Paper Series 1084. Centre for Economic Policy Research, Londres.

———. 1997. *Has Globalization Gone Too Far?* Washington : Institute for International Economics.

———. 1998a. « Symposium on Globalization in Perspective: An Introduction. » *Journal of Economic Perspectives* 12(4): 3–8.

———. 1998b. « Where Did All the Growth Go? External Shocks, Social Conflict and Growth Collapses. » Discussion Paper 1789. CEPR (Centre for Economic Policy Research), Londres.

———. 1998c. « Who Needs Capital-Account Convertibility? » Document à paraître dans « Princeton Essays in International Finance. » Princeton University.

Rodrik, Dani et Andrés Velasco. 1999. « Short-Term Capital Flows. » Document établi pour la Conférence

annuelle de la Banque mondiale sur l'économie du développement. Banque mondiale, Washington. Polycopié.

Rogers, Peter et Peter Lydon, directeurs de publication. 1994. *Water in the Arab World: Perspectives and Progress*. Cambridge : Harvard University Press.

Roodman, David. 1997. « Reforming Subsidies. » In *State of the World 1997*, sous la direction de Lester Brown. New York : W. W. Norton.

Root, Hilton L. 1998. « A Liberal India: The Triumph of Hope over Experience. » *Asian Survey* (38)5: 510–33.

Rose, Greg et Sandra Crane. 1995. « The Evolution of International Whaling Law. » In *The Earthscan Reader in Sustainable Development*, sous la direction de John Kirkby, Phil O'Keefe et Lloyd Timberlake. Londres : Earthscan.

Rosegrant, Mark. 1997. *Water Resources in the Twenty-first Century: Challenges and Implications for Action*. Washington. Institut international de recherche sur les politiques alimentaires.

Rosen, George. 1993. *A History of Public Health*. Baltimore : The Johns Hopkins University Press.

Roubini, Nouriel et Jeffrey D. Sachs. 1989. « Political and Economic Determinants of Budget Deficits in the Industrial Democracies. » *European Economic Review* 33: 903–38.

Rousseau, Marie-Paule. 1995. « Les Parisiens sont sur-productifs. » *Études foncières* (68): 13–18.

Rousseau, Peter L. et Paul Wachtel. 1998. « Financial Intermediation and Economic Performance: Historical Evidence from Five Industrialized Countries. » *Journal of Money, Credit, and Banking* 30(4): 657–78.

Royaume-Uni, Commonwealth Secretariat. 1998. « Report of the Expert Group on Protecting Countries against Destabilizing Effects of Volatile Capital Controls. » Londres.

Russell, Sharon Stanton et Michael S. Teitelbaum. 1992. *International Migration and International Trade*. Document de synthèse n° 160. Washington : Banque mondiale.

Ryan, Michael P. 1998. *Knowledge Diplomacy: Global Competition and the Politics of Intellectual Property*. Washington : The Brookings Institution Press.

Sabel, Charles. 1989. « Flexible Specialization and the Reemergence of Regional Economics. » In *Reversing Industrial Decline*, sous la direction de Paul Hirst et Jonathan Zeitlan. Oxford : Oxford University Press.

———. 1998. « Local Development in Ireland; Partnership, Innovation, and Social Justice. » Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.

Sachs, Jeffrey D. 1996. « Growth in Africa: It Can Be Done. » *The Economist*. 29 juin.

- Sachs, Jeffrey D. et Andrew Warner. 1997a. « Fundamental Sources of Long-run Growth. » *American Economic Review* 87(2): 184–88.
- . 1997b. « Sources of Slow Growth in African Economies. » *Journal of African Economies* 6 (Octobre): 335–76.
- Sachs, Jeffrey D. et Warwick J. McKibbin. 1991. *Global Linkages : Macroeconomic Interdependence and Cooperation in the World Economy*. Washington : The Brookings Institution Press.
- Sala-i-Martin, Xavier. 1997. « I Just Ran Four Million Regressions. » Working Paper Series 6252. National Bureau of Economic Research, Cambridge, Mass.
- Samuels, David J. 1998. « Institutions of Their Own Design? Democratization and Fiscal Decentralization in Brazil, 1975–95. » Document établi pour l'American Political Science Association. Boston. Photocopie.
- Satterthwaite, David. 1996. « Sustainable Cities or Cities that Contribute to Sustainable Development. » *Urban Studies* 39(4).
- Saudagaran, Shahrokh et Joselita G. Diga. 1997. « Financial Reporting in Emerging Capital Markets: Characteristics and Policy Issues. » *Accounting Horizons* 11(2): 41–64.
- Schiff, Maurice et L. Alan Winters. 1998. « Dynamics and Politics in Regional Integration Arrangements: An Introduction. » *World Bank Economic Review* 12(2): 177–96.
- Schlicht, E. 1985. « The Emotive and Cognitive View of Justice. » Institute for Advanced Studies, Princeton University. Photocopie.
- Science. 1997. « Human Domination of Earth's Ecosystems. » 25 juillet.
- . 1999. « Lack of Icebergs Another Sign of Global Warming. » 2 juillet.
- Scott, James C. 1976. *The Moral Economy of the Peasant*. New Haven : Yale University Press.
- Seaver, Brenda. 1997. « Stratospheric Ozone Protection: IR Theory and the Montreal Protocol on Substances that Deplete the Ozone Layer. » *Environmental Politics* 6(3): 31–67.
- Seckler, David, Upall Amarasinghe, David Molden, Radhika de Silva et Randolph Barker. 1998. « World Water Demand and Supply, 1990 to 2025: Scenarios and Issues. » Research Report 19. International Water Management Institute, Colombo, Sri Lanka.
- Sell, Susan. 1996. « North-South Environmental Bargaining: Ozone, Climate Change and Biodiversity. » *Global Governance* 2: 97–118.
- Serra, Jaime, Guillermo Aguilar, José Cordoba, Gene Grossman, Carla Hills, John Jackson, Julius Katz, Pedro Noyola et Michael Wilson. 1998. *Reflections on Regionalism: Report of the Study Group on International Trade*. Washington : The Brookings Institution Press.
- Sewell, David. 1996. « The Dangers of Decentralization According to Prud'homme: Some Further Aspects. » *World Bank Research Observer* 11(1).
- SFI (Société financière internationale). 1998. *L'investissement direct étranger. Leçons de l'expérience* 5. Washington.
- Shah, Anwar. 1997. « Federalism Reform Imperatives, Restructuring Principles and Lessons for Pakistan. » *Pakistan Development Review* 36(4 Part II, Hiver): 499–536.
- . 1998. « Fiscal Federalism and Macroeconomic Governance. » Document de travail de Recherche sur les politiques n° 2005. Banque mondiale, Washington.
- Shah, Ghanshyam. 1997. *Public Health and Urban Development: The Plague in Surat*. New Delhi : Sage Publications.
- Sharma, Narenda et al. 1997. *Gestion durable des ressources en eau de l'Afrique : Défis et opportunités*. Rapport technique n° 331. Washington : Banque mondiale.
- Short, Clare. 1999. « Future Multilateral Trade Negotiations: A 'Development Round'? » Discours présenté à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève.
- Shugart, Chris. 1997. « Decentralization and the Challenges of Regulation for Local-Level Public Services in Central and Eastern Europe. » Version intégrale d'une communication présentée à un séminaire de la BERD sur « Commercial Infrastructure Challenges in Transition Economies. » 12 avril.
- Shukla, Vibhotti. 1996. *Urbanization and Economic Growth*. Delhi : Himalaya Publishing House.
- Simpson, R., R. Sedjo et J. Reid. 1996. « Valuing Biodiversity for Use in Pharmaceutical Research. » *Journal of Political Economy* 104: 163–85.
- Sims, Holly. 1999. « One Fifth of the Sky: China's Environmental Stewardship. » *World Development* 27(7): 1227–45.
- Skeldon, R. 1998. *Migration and Development: A Global Perspective*. Harlow, R.-U. : Addison Wesley Longman.
- Smith, B. C., 1996. « Sustainable Local Democracy. » *Public Administration and Development* 16: 164–78.
- Snell, Suzanne. 1998. « Water and Sanitation Services for the Urban Poor: Small-Scale Providers—Profiles and Typology. » Programme PNUD-Banque mondiale pour l'eau et l'assainissement, Washington. Version provisoire.
- Solo, Tova Maria. 1999. « Small-Scale Entrepreneurs in the Urban Water and Sanitation Market. » *Environment and Urbanization* 11(1): 117.

Souza, Celina. 1996. « Redemocratization and Decentralization in Brazil: The Strength of the Member States. » *Development and Change* 27: 529–55.

Spahn, Paul Bernd. 1998. « Decentralized Government and Macroeconomic Control. » University of Frankfurt am Main, Francfort. Polycopié.

Srinivasan, T. N. 1998. *Developing Countries and the Multilateral Trading System*. Boulder, Colo. : Westview Press.

Stein, Ernesto, Ernesto Talvi et Alejandro Grisanti. 1998. « Institutional Arrangements and Fiscal Performance: The Latin American Experience. » Working Paper 6358. National Bureau of Economic Research, Cambridge, Mass.

Stepan, Alfred. 1999. « Toward a New Comparative Analysis of Democracy and Federalism: Demos Constraining and Demos Enabling Federations. » In *Arguing Comparative Politics*, par Alfred Stepan. Oxford : Oxford University Press. À paraître.

Stern, Richard. 1998. « Urban Governance and Politics in a Global Context: The Growing Importance of the Local. » Document de référence pour le *Rapport sur le développement dans le monde 1999-2000*. Banque mondiale, Washington.

Stiglitz, Joseph E. 1996. « Some Lessons from the East Asian Miracle. » *World Bank Research Observer* 11(2).

———. 1997. « Stepping Towards Balance: Addressing Global Climate Change. » Discours prononcé à la Conférence sur le développement écologiquement et socialement durable. Washington, 6 octobre.

———. 1998a. « More Instruments and Broader Goals: Moving toward the Post-Washington Consensus. » Conférence annuelle de 1998 de l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement. Helsinki, 7 janvier.

———. 1998b. « Towards a New Paradigm for Development: Strategies, Policies, and Processes. » Conférence Raúl Prebisch. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève.

———. 1999a. « Principles of Financial Regulation: A Dynamic, Portfolio Approach. » Banque mondiale, Washington. Polycopié.

———. 1999b. « Two Principles for the Next Round: Or, How to Bring Developing Countries in from the Cold. » Discours prononcé à Stockholm, Suède, 12 avril.

Stiglitz, Joseph E. et Marilou Uy. 1996. « Financial Markets, Public Policy, and the East Asian Miracle. » *The World Bank Research Observer* 11(2).

Stotsky, Janet G. et Emil M. Sunley. 1997. « United States. » In *Fiscal Federalism in Theory and Practice*, sous la direction de Teresa Ter-Minassian. Washington : Fonds monétaire international.

Strong, Ann L., Thomas A. Reiner et Janusz Szyrmer. 1996. *Transitions in Land and Housing: Bulgaria, the Czech Republic, and Poland*. New York : St. Martin's Press.

Struyk, Raymond J., directeur de publication. 1997. *Restructuring Russia's Housing Sector: 1991–1997*. Washington : The Urban Institute.

Summers, Robert et Alan W. Heston. 1988. « A New Set of International Comparisons of Real Product and Prices: Estimates for 130 Countries: 1950–1985. » Association internationale de recherches sur le revenu et la fortune, Philadelphie.

Szreter, Simon. 1997. « The Politics of Public Health in Nineteenth Century Britain. » *Population and Development Review* 3(4/Décembre).

Tacoli, Cecilia. 1998. « Rural-Urban Interactions: A Guide to the Literature. » *Environment and Urbanization* 10(1/Avril).

Tanzi, Vito. 1995. *Taxation in an Integrating World*. Washington : The Brookings Institution Press.

———. 1996. « Fiscal Federalism and Decentralization: A Review of Some Efficiency and Macroeconomic Aspects. » *Proceedings of the Annual World Bank Conference on Development Economics 1995*. Banque mondiale, Washington.

Tarver, James D. 1995. *Urbanization in Africa: A Handbook*. Londres : Greenwood Press.

Taylor J. Edward, Joaquin Arango, Graeme Hugo, Aki Kouaouci, Douglas S. Massey et Adela Pellegrino. 1996. « International Migration and National Development. » *Population Index* 62(2/Été): 181–212.

Teitelbaum, Michael S. et Jay Winter. 1998. *A Question of Numbers*. New York : Hill and Wang.

Tendler, Judith. 1997. *Good Government in the Tropics*. Baltimore : The Johns Hopkins University Press.

Ter-Minassian, Teresa. 1997. « Intergovernmental Fiscal Relations in a Macroeconomic Perspective: An Overview. » In *Fiscal Federalism in Theory and Practice*, sous la direction de Teresa Ter-Minassian. Washington : Fonds monétaire international.

Ter-Minassian, Teresa et Jon Craig. 1997. « Control of Subnational Government Borrowing. » In *Fiscal Federalism in Theory and Practice*, sous la direction de Teresa Ter-Minassian. Washington : Fonds monétaire international.

Tharakan, P. K. M. 1999. « Is Anti-Dumping Here to Stay? » *The World Economy* 22(2): 179–206.

The Sciences. 1997. « The Hole the World Is Watching. » 25 juillet.

Thomas, Harmon et John Whalley, directeurs de publication. 1998. *Uruguay Round Results and the Emerging Trade Agenda: Quantitative-Based Analyses from the Development Perspective*. Genève : Conférence

des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Thomas, Vinod. 1980. « Spatial Differences in the Cost of Living. » *Journal of Urban Economics* 8: 108–22.

———. 1999. « Revisiting the Challenge of Development. » Banque mondiale, Washington. Polycopié.

Tibaijuka, Anna Kajumulo. 1997. « AIDS and Economic Welfare in Peasant Agriculture. Case Studies from Kagabiro Village, Kagera Region, Tanzania. » *World Development* 25(6): 963–75.

Tiebout, Charles. 1956. « A Pure Theory of Local Expenditures. » *Journal of Political Economy* 64(5): 416–24.

Tomich, Thomas P., Peter Kilby et Bruce F. Johnston. 1995. *Transforming Agrarian Economies: Opportunities Seized, Opportunities Missed*. Ithaca : Cornell University Press.

Tonry, Michael. 1997. *Ethnicity, Crime and Immigration*. Chicago : University of Chicago Press.

Transparency International. 1998. « Index des perceptions de la corruption 1998. » Berlin.

Treisman, Daniel. 1998. *After the Deluge: Regional Crisis and Political Consolidation in Russia*. Ann Arbor : University of Michigan Press.

Trela, Irene. 1998. « Phasing Out the MFA in the Uruguay Round: Implications for Developing Countries. » In *Uruguay Round Results and the Emerging Trade Agenda*, sous la direction de Harmon Thomas et John Whalley. New York : Nations Unies.

Tsur, Yacov et Ariel Dinar. 1995. « Efficiency and Equity Considerations in Pricing and Allocating Irrigation Water. » Document de travail de Recherche sur les politiques n° 1460. Banque mondiale, Washington.

Tybout, James. 1998. « Manufacturing Firms in Developing Countries: How Well They Do and Why? » Document de travail de Recherche sur les politiques n° 1965. Banque mondiale, Washington.

Tyler, Tom. 1997. « Citizen Discontent with Legal Procedures: A Social Science Perspective on Civil Procedure Reform. » *American Journal of Comparative Law* 45(4).

Tynan, Nicola et Tyler Cowen. 1998. « The Private Provision of Water in 18th and 19th Century London. » Department of Economics, George Mason University. Version provisoire. Polycopié.

UNDIESA (Département des affaires économiques et sociales internationales des Nations Unies). 1996. *World Urbanization Prospects*. New York.

———. 1998. *World Urbanization Prospects*. New York.

UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance). 1999. *Le progrès des nations 1999*. New York.

Urata, Shujiro. 1996. « Trade Liberalization and Productivity Growth in Asia: Introduction and Major Findings. » *Developing Economics* 32(4).

U.S. Central Intelligence Agency. 1998. *The World Factbook*. Washington.

U.S. Committee for Refugees. 1996. *World Refugee Survey*. Washington.

Vaillancourt, François. 1998. « Morocco and Tunisia: Financing Local Governments—The Impact of Infrastructure Finance. » In *Fiscal Decentralization in Developing Countries*, sous la direction de Richard Bird et François Vaillancourt. Cambridge : Cambridge University Press.

Valdes-Prieto, Salvador et Marcelo Soto. 1996. « New Selective Capital Controls in Chile: Are They Effective? » Universidad Católica de Chile, Santiago. Manuscrit inédit.

Vamvakidis, Athanasios et Roman Wacziarg. 1998. « Developing Countries and the Feldstein-Horioka Puzzle. » Document de travail n° 98/2. Fonds monétaire international, Washington.

Vehorn, Charles L. et Ehtisham Ahmad. 1997. « Tax Administration. » In *Fiscal Federalism in Theory and Practice*, sous la direction de Teresa Ter-Minassian. Washington : Fonds monétaire international.

Velasco, Andres et Pablo Cabezas. 1998. « Alternative Responses to Capital Inflows: A Tale of Two Countries. » In *Capital Flows and Financial Crises*, sous la direction de Miles Kahler. Ithaca : Cornell University Press.

Venables, Anthony. 1998. « Cities and Trade: External Trade and Internal Geography in Developing Economies. » Banque mondiale, Washington. Polycopié.

Verdier, David. 1998. « Domestic Responses to Capital Market Internationalization under the Gold Standard 1870–1914. » *International Organization* 52(1).

Vernon, Raymond. 1998. *In the Hurricane's Eye: The Troubled Prospects of Multinational Enterprises*. Cambridge, Mass. : Harvard University Press.

Vittas, Dimitri et Craig Neal. 1992. « Competition and Efficiency in Hungarian Banking. » Document de travail de Recherche sur les politiques n° 1010, Banque mondiale, Washington.

Vivian, Jessica. 1994. « NGOs and Sustainable Development in Zimbabwe: No Magic Bullets. » *Development and Change* 25(1): 167–93.

von Hagen, Jürgen. 1991. « A Note on the Empirical Effectiveness of Formal Fiscal Restraints. » *Journal of Public Economics* 44: 199–210.

Wacziarg, Romain. 1998. « Measuring the Dynamic Gains from Trade. » Document de travail de Recherche sur les politiques n° 2001. Banque mondiale, Washington.

Wallensteen, P. et A. Swain. 1997. « Comprehensive Assessment of the Freshwater Resources of the World –

- International Freshwater Resources: Conflict or Cooperation?» Stockholm Environment Institute, Stockholm.
- Wallerstein, Immanuel. 1974. *The Modern World System*. New York : Academic Press.
- Walsh, Christopher. 1999. « Deconstructing Vancomycin. » *Science*. 16 avril.
- Walt, Gill. 1998. « Globalization of International Health. » *Lancet* 351(7/Février).
- Wambugu, Florence. 1999. « Why Africa Needs Agricultural Biotech. » *Nature*. 1^{er} juillet.
- Wapner, Paul. 1995. « The State and Environmental Challenges: A Critical Exploration of Alternatives to the State System. » *Environmental Politics* 4(1): 44–69.
- Watson, Gabrielle. 1995. « Good Sewers Cheap? Agency-Customer Interactions in Low-Cost Urban Sanitation in Brazil. » Banque mondiale, Washington. Polycopié.
- Watson, Robert Tony, John Dixon, Stephen Hamburg, Anthony Janetos et Richard Moss. 1998. « Protecting Our Planet, Securing Our Future: Linkages among Global Environmental Issues and Human Needs. » Programme des Nations Unies pour l'environnement, Nairobi ; U.S. National Aeronautics and Space Administration, Washington ; Banque mondiale, Washington.
- Wei, Shang-Jin et Jeffrey Frankel. 1996. « Can Regional Blocs Be Stepping Stones to Global Free Trade? » *International Review of Economics and Finance* 5(4)
- Weingast, Barry R. 1995. « The Economic Role of Political Institutions: Market-Preserving Federalism and Economic Development. » *Journal of Law, Economics, and Organization* 11(1).
- Wetzel, Deborah et Jonathan Dunn. 1998. « Decentralization in the ECA Region: Progress and Prospects. » Banque mondiale, Washington. Polycopié.
- Whittington, Dale, D. T. Lauria et X. Mu. 1991. « A Study of Water Vending and Willingness to Pay for Water in Onitsha, Nigeria. » *World Development* 19(2/3).
- Whittington, Dale, D. T. Lauria, A. M. Wright, K. Choe, J. Hughes et V. Swarna. 1993. « Household Demand for Improved Sanitation Services in Kumasi, Ghana: A Contingent Valuation Study. » *Water Resources Research* 29(6).
- Wildasin, David E. 1997. « Externalities and Bailouts. » Document de travail de Recherche sur les politiques n° 1843. Banque mondiale, Washington.
- Wildavsky, A. 1995. *But Is It True?* Cambridge, Mass. : Harvard University Press.
- Williamson, Jeffrey G. 1998. « Globalization, Labor Markets and Policy Backlash in the Past. » *Journal of Economic Perspectives* 12(4): 51–72.
- Willis, Eliza, Christopher da C. B. Garman et Stephan Haggard. 1999. « The Politics of Decentralization in Latin America. » *Latin American Research Review* 34(1): 7–56.
- Wiseman, John H. 1997. « The Rise and Fall and Rise (and Fall?) of Democracy in Sub-Saharan Africa. » In *Democratization*, sous la direction de David Potter, David Goldblatt, Margaret Kiloh et Paul Lewis. Cambridge : Polity Press.
- Wolf, Holger. 1999. « International Asset Price and Capital Flow Comovements during Crisis: The Role of Contagion, Demonstration Effects and Fundamentals. » Document établi pour la Conférence de la Banque mondiale/du Fonds monétaire international/de l'Organisation mondiale du commerce sur les flux de capitaux, les crises financières et les politiques. Banque mondiale, Washington. Polycopié.
- Wolfensohn, James D. 1998. « L'autre crise. » Discours prononcé devant le Conseil des Gouverneurs de la Banque mondiale. Washington, 6 octobre.
- Wong, Christine P. 1998. « A Note on the Outcomes of the 1994 Fiscal Reforms. » Mission résidente de la Banque mondiale en Chine, Note 3. 23 janvier. Banque mondiale.
- Woolcock, Michael. 1998. « Social Capital and Economic Development: Toward a Theoretical Synthesis and Policy Framework. » *Theory and Society* (27)2.
- WRI (Institut des ressources mondiales). 1996. *Ressources mondiales, 1996–97 : Un guide pour l'environnement mondial : L'Environnement urbain*. Publication conjointe du WRI, du PNUE, du PNUD et de la BIRD. Ottawa et Paris : Centre de recherches pour le développement international/Comité 21.
- . 1998. *World Resources 1998–99: Environmental Change and Human Health*. Publication conjointe du WRI, du PNUE, du PNUD et de la BIRD. New York : Oxford University Press.
- WRI (Institut des ressources mondiales) et OMS (Organisation mondiale de la santé). 1999. « An International Comparative Study of Air Pollution Health Risks in Major Urban Areas in Developed and Developing Countries. » Washington. Polycopié.
- Xie, Danyang, Heng-fu Zou et Hamid Davoodi. 1999. « Fiscal Decentralization and Economic Growth in the United States. » *Journal of Urban Economics* 45: 1–12.
- Yanagihara, Toru. 1998. « Regional Policy Coordination in Asia. » Document de référence pour le *Rapport sur le développement dans le monde 1999-2000*. Polycopié.
- Yeates, Noel R. 1997. « Creating a Global City: Recent Changes to Sydney's Economic Structure. » In *Pacific Rim Development: Integration & Globalization in the Asia-Pacific Economy*, sous la direction de Peter Rimmer. Canberra, Australie : Aussie Print.

Yeats, Alexander J. 1996. « Does Mercosur's Trade Performance Raise Concerns about the Effects of Regional Trade Arrangements? » Document de travail de Recherche sur les politiques n° 1729. Banque mondiale, Washington.

Yeats, Alexander J. 1998. « Just How Big is Global Production Sharing? » Document de travail de Recherche sur les politiques n° 1871. Banque mondiale, Washington.

Yudkin, John S. 1999. « Tanzania: Still Optimistic after All These Years? » *Lancet* 353(Mai): 1519–21.

Zaidi, S. Akbar. 1997. « Politics, Institutions, and Poverty: The Case of Karachi. » *Economic and Political Weekly* 32(5).

———. 1998. « Urban Safety and Crime Prevention. » Symposium régional du Centre des Nations Unies pour les établissements humains sur la pauvreté urbaine. Fukuoka, Japon, 27–29 octobre.

———. 1999. « NGO Failure and the Need to Bring Back the State. » *Journal of International Development*. À paraître.

Zlotnik, Hania. 1998. « International Migration 1965–96. An Overview. » *Population and Development Review* 24(3): 429–68.

Zurn, Michael. 1998. « The Rise of International Environmental Politics: A Review of Current Research. » *World Politics* 50: 617–49.

Décentralisation, urbanisation et environnement : statistiques et indicateurs

L

es conventions ci-après ont été utilisées dans la présentation des données de cette section :

Les chiffres en *italique* se rapportent non pas aux années ou périodes indiquées, mais aux années les plus proches pour lesquelles on dispose de données.

Les taux globaux sont généralement des moyennes pondérées par la valeur du dénominateur (désignées par la lettre *w*).

La lettre *t* désigne les totaux dont le calcul a donné lieu à l'imputation de valeurs aux observations manquantes.

La lettre *s* désigne les totaux dont le calcul n'a pas donné lieu à l'imputation de valeurs aux observations manquantes.

Le symbole — signifie « sans objet ».

Le symbole .. signifie « non disponible ».

Tableau A.1. Décentralisation

Les données sur les recettes des dépenses des administrations nationales et infranationales sont tirées de la version électronique de la publication du Fonds monétaire international, *Government Finance Statistics Yearbook* (GFS). Les données sur les élections infranationales, les niveaux des administrations infranationales pour lesquels des élections sont organisées et le nombre de juridictions proviennent de « How Many Tiers? How Many Jurisdictions? A Review of Decentralization Structures across Countries », document de référence préparé par Marianne

Fay pour le *Rapport sur le développement dans le monde 1999-2000*. Les données ont été compilées à partir de sources diverses, et notamment les Area Handbook Series publiées en 1998 par la Federal Research Division de la Bibliothèque du Congrès ; *World Factbook* 1998 de la CIA ; *The Statesman's Yearbook 1998-99* ; *Local Finance in the Fifteen Countries of the European Union*, publié par DEXIA in 1997 ; *The Directory of Local Government Systems in Africa*, publié en 1998 par le Municipal Development Program ; « Decentralization in the ECA Region: Progress and Prospects », document de la Banque mondiale préparé en 1998 par Deborah Wetzel et Jonathan Dunn ; et des rapports de la Banque mondiale consacrés à différents pays. Les informations présentées ont été recoupées par les équipes-pays de la Banque mondiale et les représentants diplomatiques des nations considérées à Washington.

La part des dépenses publiques totales imputable aux administrations infranationales est calculée à partir de données tirées du GFS. Elle est égale au rapport entre les dépenses des administrations infranationales (intermédiaires et locales) et les dépenses totales des administrations publiques, tous niveaux confondus. Les transferts courants et en capital entre les différents niveaux des administrations sont exclus de ce calcul pour éviter tout double

comptage. Les transferts sont calculés par la formule indiquée ci-après avec les codes GFS du FMI : $[\text{CII administrations locales} + (\text{CIII} - \text{C3.2} - \text{C7.1.1}) \text{ administrations intermédiaires}] / [\text{CII administrations locales} + (\text{CIII} - \text{C3.2} - \text{C7.1.1}) \text{ administrations intermédiaires} + (\text{CIII} - \text{C3.2} - \text{C7.1.1}) \text{ administration centrale consolidée}]$. La **part des recettes fiscales totales imputable aux administrations infranationales** est calculée à partir de données tirées du GFS. Elle est égale au rapport entre les recettes fiscales (code AIV du GFS) recouvrées par les administrations infranationales et les recettes fiscales totales recouvrées par les administrations publiques, tous niveaux confondus. Les chiffres portés en italique pour 1990 se rapportent non pas à 1990, mais à l'année de la période 1988-92 la plus proche de 1990 pour laquelle on dispose de données. Les chiffres portés en italique pour 1997 se rapportent non pas à 1997, mais à l'année de la période 1993-97 la plus récente pour laquelle on dispose de données. La mention « oui » apparaissant dans l'une ou l'autre des deux colonnes de la rubrique intitulée **élections infranationales** signifie que, d'après les dernières informations disponibles, des élections ont été tenues à cet échelon et l'équipe dirigeante a été élue. La mention « non+ » signifie que, bien que le corps législatif soit élu, le chef du corps exécutif (par exemple, le maire ou le gouverneur) est nommé et a d'importants pouvoirs. Le **nombre des échelons des administrations infranationales donnant lieu à des élections** indique le nombre d'administrations dont les membres sont élus qui siègent actuellement en dessous des niveaux de l'administration centrale ou de l'administration fédérale. Ne sont pas considérées dans cette rubrique les administrations infranationales dirigées par un membre nommé du corps exécutif disposant d'importants pouvoirs. Le **nombre de juridictions** indique, pour chaque échelon des administrations infranationales dont les membres sont élus, le nombre de juridictions distinctes existant à ce niveau. Au niveau intermédiaire, il indique le nombre d'États (pour une fédération), de provinces ou de circonscriptions équivalant à une province ; à l'échelon local, il indique le nombre de municipalités ou de collectivités territoriales équivalant à des municipalités. Les comparaisons doivent être interprétées avec prudence, car la taille et les fonctions des administrations infranationales varient d'un pays à un autre, et parfois même au sein d'un même pays.

Tableau A.2. Urbanisation

Les chiffres sur la population urbaine sont ceux du document des Nations Unies intitulé *World Urban Prospects: The 1996 Revision*. Les effectifs totaux de population sont des estimations de la Banque mondiale. Les données sur l'accès aux services d'assainissement en zones urbaines proviennent de l'Organisation mondiale de la santé. Le tableau inclut les pays dont la population dépasse 1 million d'habitants et pour lesquels on dispose de données sur au moins cinq des 11 indicateurs considérés, y compris des données récentes sur l'accès aux services d'assainissement.

Les estimations de la population d'une ville ou d'une zone métropolitaine dépendent des limites retenues. Par exemple, Téhéran (République islamique d'Iran) compte 6,8 millions d'habitants quand on considère les 700 kilomètres carrés qui constituent le centre de la ville, mais plus de 10 millions si on considère la zone métropolitaine qui couvre 2 100 kilomètres carrés. Il s'ensuit que, selon la définition choisie pour les limites de la ville, la part de la population totale de l'Iran habitant à Téhéran varie entre 11 et 18,5 %.

Les estimations de la population urbaine mondiale peuvent se modifier sensiblement lorsque les limites des zones urbaines sont redéfinies dans les pays les plus peuplés du monde, tels que la Chine ou l'Inde. Par exemple, vers le milieu des années 90, lorsque le bureau national de la statistique chinois a reclassé un grand nombre des centaines d'agglomérations du pays dans la catégorie des villes, il a plus que doublé la fraction de la population totale chinoise considérée comme urbaine. À la fin de 1996, environ 43 % de la population du pays était considérée vivre en zone urbaine contre seulement 20 % en 1994. Les estimations d'organisations internationales telles que les Nations Unies et la Banque mondiale indiquent que 47 % de la population mondiale vit en zones urbaines ; or, si l'on prend en compte les nouveaux chiffres relatifs à la Chine, ce pourcentage dépasse 50 %. Les estimations présentées dans le tableau étant basées sur les définitions du terme urbain retenues par chaque pays, les comparaisons internationales sont sujettes à caution.

Les agrégats relatifs aux régions et aux groupes de revenu ont été calculés pour les 210 pays pour lesquels on disposait de données.

La **population urbaine** est la population en milieu d'année de toutes les zones considérées comme urbaines dans chaque pays, et déclarées comme telles aux Nations Unies. La **population urbaine par taille de ville** ventile la population urbaine en fonction de la taille des agglomérations. La **part de la population vivant dans la ville principale** est le pourcentage de la population urbaine résidant dans la plus grande zone métropolitaine du pays. Elle est un indicateur de la concentration de la population urbaine. L'**accès à des services d'assainissement en zones urbaines** indique le pourcentage de la population urbaine qui a accès à des installations municipales ou privées d'évacuation des excréments, telles que cabinets d'aisance, latrines à chasse d'eau manuelle, fosses septiques, toilettes communales et autres dispositifs.

Tableau A.3 Conditions de vie en zones urbaines

Les chiffres proviennent de la base des données sur les indicateurs urbains du programme concernant les indicateurs urbains du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH). Le tableau contient certains indicateurs pour diverses villes, dont les valeurs proviennent des séries du CNUEH, qui recouvrent 46 grands indicateurs urbains et 237 villes. Ne sont incluses dans le tableau

que les villes pour lesquelles on disposait de données sur au moins six des 11 indicateurs considérés.

Il importe d'interpréter les données avec prudence, car les pays peuvent employer des méthodes de collecte et des définitions différentes. L'échantillon est également biaisé en faveur des petites agglomérations. On ne dispose de données que pour 1993, de sorte qu'il n'est pas possible d'en déduire si les conditions s'améliorent ou se dégradent.

L'expression **zone urbaine** recouvre la ville proprement dite, les banlieues qui se trouvent à sa périphérie et toutes les zones construites comptant une forte densité de population qui sont situées à l'extérieur de la ville mais adjacentes à ses limites. La **population urbaine** est la population des agglomérations urbaines, c'est-à-dire de territoires habités contigus qui ne correspondent pas nécessairement à des circonscriptions administratives. Le **revenu moyen du ménage** est la moyenne des revenus des ménages par quintile. Le revenu du ménage englobe les revenus que tirent les différents membres dudit ménage de sources diverses, y compris les salaires, pensions ou autres avantages, les gains d'entreprises, les loyers et la valeur de tous les produits d'une entreprise ou des biens de subsistance consommés (tels que des denrées alimentaires). L'**écart de revenus** est égal au rapport entre le revenu moyen des ménages du quintile supérieur et celui du quintile inférieur. Le **ratio prix des logements/revenu** est égal au rapport entre le prix moyen des logements et le revenu moyen des ménages. Le **degré d'occupation** est mesuré par la superficie médiane utile habitable par personne. Le **nombre de trajets domicile-travail par des transports en commun** est le pourcentage de déplacements entre le domicile et le lieu de travail effectués par autobus ou minibus, tramway ou train mais non par d'autres moyens de transport couramment utilisés dans les pays en développement, tels que taxis, bacs, rickshaws ou animaux. La **durée du trajet domicile-travail** est la durée moyenne en minutes, tous modes de transport confondus, nécessaire pour se rendre du domicile au lieu de travail. La rubrique des **ménages raccordés au réseau d'assainissement** indique le pourcentage des ménages dans cette situation. La rubrique des **ménages bénéficiant de services réguliers d'enlèvement des ordures ménagères** indique le pourcentage des ménages dont les ordures sont régulièrement collectées directement à domicile ou collectivement dans de grands conteneurs. Elle ne comprend pas les ménages qui amènent eux-mêmes leurs ordures à la décharge locale. La rubrique des **ménages ayant accès à de l'eau potable** donne le pourcentage des ménages qui peuvent se procurer de l'eau potable dans un rayon de 200 mètres de leur logement ; par eau potable, on entend l'eau non polluée qui peut être bue sans être de nouveau traitée.

Tableau A.4. Environnement

Les données sur les émissions de gaz carbonique proviennent du Centre d'analyse des informations sur le gaz carbo-

nique (Carbon Dioxide Information Analysis Center) qui est parrainé par le ministère de l'Énergie des États-Unis. Les données sur la production d'électricité et de combustibles fossiles proviennent de l'Agence internationale de l'énergie. Les données sur la biodiversité sont tirées de la publication du Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature intitulée *Biodiversity Data Sourcebook 1994* et de celles de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) : *1997 IUCN Red List of Threatened Animals* et *1997 IUCN Red List of Threatened Plants*. Les données sur les pêcheries proviennent du *Yearbook of Fishery Statistics*, volume 82, publié par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et d'informations communiquées sous forme électronique par la FAO à la Banque mondiale. Les données ont été choisies en raison de leur disponibilité et de l'intérêt que présentent à l'échelle mondiale les indicateurs relatifs à ces différents pays. Sont inclus ici les pays dans lesquels les émissions de gaz carbonique dépassent 2 % des émissions totales mondiales, la production de combustibles fossiles est supérieure à 50 millions de tonnes, plus d'une centaine d'espèces d'oiseaux ou de mammifères sont menacées, et les prises de poissons marins atteignent plus de 10 millions de tonnes. Les agrégats présentés par niveau de revenu et par région ont été calculés au moyen des données de tous les pays (sur un total de 210) pour lesquels on disposait de données pouvant être regroupées.

Les données sur les **émissions de gaz carbonique** mesurent les émissions produites par la combustion de combustibles fossiles et la fabrication de ciment. Elles comprennent les émissions de gaz carbonique associées à la consommation de combustibles solides ou liquides, de carburants dérivés du gaz et des flambages à la torche à gaz. La **production d'électricité** est mesurée aux bornes de tous les groupes alternateurs d'une centrale. Une fraction de cette production provient de l'utilisation de combustibles fossiles, à savoir de pétrole, de produits pétroliers, de charbon et de gaz naturel. La **production de combustibles fossiles** est la production totale de tous les combustibles fossiles, convertis en tonnes de brut à contenu énergétique équivalent. Les **espèces de mammifères et d'oiseaux** excluent les baleines mais incluent les oiseaux dont les zones d'hivernage couvrent les pays considérés. Les **espèces végétales supérieures** sont les espèces de plantes vasculaires natives. Le nombre d'espèces menacées est le nombre des espèces classées par l'UICN dans les catégories menacées d'extinction, vulnérables, indéterminées, antérieurement menacées d'extinction mais désormais stabilisées, ou sur lesquelles on ne dispose pas d'informations suffisantes. Les données sur les **prises marines annuelles** se rapportent au volume total des prises résultant d'activités de pêche de toutes natures (commerciales, industrielles, de loisirs, et de subsistance) par tous les types et catégories d'unités de pêche (individus, bateaux de pêche, etc.) dans les eaux des océans Atlantique, Indien et Pacifique et les mers adjacentes.

Tableau A.1. Décentralisation

Économie	Décentralisation budgétaire				Décentralisation électorale				
	Part des administrations infranationales (%) du seuil de pauvreté (%)				Élections infranationales du seuil de pauvreté (%)		Nombre de niveaux des adm. infranationales élues	Nombre de juridictions	
	Dépenses publiques		Recettes fiscales totales		Inter méd. ^b	Locales ^c		Inter méd. ^b	Locales ^c
	1990	1997	1990	1997	1999	1999	1999	1999	1999
Afrique du Sud	20,7	49,8	5,5	5,3	Oui	Oui	2	9	840
Albanie	..	24,9	..	0,9	Non	Oui	1	..	374
Algérie	Non+	Non+	0	48	1 552
Allemagne	40,2	37,8	28,9	28,8	Oui	Oui	3	16	16 121
Angola	Non	Non	0
Arabie saoudite	Non	..	0
Argentine	46,3	43,9	38,2	41,1	Oui	Oui	2	24	1 617
Arménie	..	5,1 ^d	..	3,3 ^d	Non	Oui	1	..	931
Australie	50,9	47,9	20,0	22,7	Oui	Oui	2	8	900
Autriche	31,9	32,2	21,7	20,7	Oui	Oui	2	9	2 353
Azerbaïdjan	Non	Non	0
Bangladesh	Non	Oui	1 ^e	..	4 642
Belarus	30,6	32,5	29,4	23,7	Non	Non+	0	..	179
Belgique	11,9	11,8	4,5	5,4	Oui	Oui	2	10	589
Bénin	Non	Non	0 ^f	..	77
Bolivie	17,7	36,3	15,1	19,1	Non+	Oui	1	9	312
Bosnie-Herzégovine	Oui	Oui	3 ^g	2	137
Botswana	7,9	3,8	0,1	0,6	Non	Oui	1	..	17
Bésil	35,3	36,5	30,9	31,3	Oui	Oui	2	28	5 581
Bulgarie	18,9	15,7	22,4	11,8	Non	Oui	1	..	294
Burkina Faso	Oui	Oui	2	45	250
Burundi	Non	Non	0
Cambodge	Non	Non	0 ^h
Cameroon	Non	Oui	1	..	336
Canada	58,7	49,4	49,5	43,5	Oui	Oui	2	12	4 507
Chili	7,2	8,5	6,4	7,0	Non	Oui	1	..	340
Chine	..	55,6	..	51,4	Non	Non	0
Colombie	Oui	Oui	2	33	1 068
Congo, Rép. dém. du	Non	Non	0
Corée, Rép. de	Oui	Oui	2	15	204
Corée, Rép. dém. de	Non	Non	0
Costa Rica	3,0	2,8	2,3	2,3	Non	Non+	0 ⁱ	..	496
Côte d'Ivoire	Non+	Oui	1	50	196
Croatie	..	12,1	..	7,5	Oui	Oui	2	21	543
Cuba	Oui	Oui	2	15	169
Danemark	54,8	54,5	31,1	31,5	Oui	Oui	2	16	275
Égypte, Rép. arabe d'	Non	Non+	0	..	199
El Salvador	Non	Oui	1	..	262
Équateur	Oui	Oui	2	21	1 079
Érythrée	Non+	Oui	1 ^j	6	..
Espagne	34,3	35,0	13,3	13,8	Oui	Oui	3	17	8 082
Estonie	34,8	22,4	26,5	14,2	Non	Oui	1	..	254
États-Unis	42,0	46,4	33,8	32,9	Oui	Oui	3	51	70 500
Éthiopie	1,5	..	1,6	..	Oui	Oui	2	11	910
Fédération de Russie	..	37,6	..	40,0	Oui	Oui	3	90	2 000
Finlande	46,5	41,2	25,9	27,6	Non	Oui	1	..	455
France	18,7	18,6	9,7	10,8	Oui	Oui	3	22	36 559
Géorgie	Non	Oui	1 or 2	..	4 000
Ghana	Non	Oui	1	..	110
Grèce	Oui	Oui	2	13	5 922
Guatemala	10,1	10,3	1,3	1,7	Non	Oui	1	..	324
Guinée	Non	Oui	1	..	33
Haïti	Non	Oui	1	..	133
Honduras	Non	Oui	1	..	293
Hongrie	20,6	23,7	7,6	8,9	Oui	Oui	2	20	3 153
Inde	51,1	53,3	33,8	36,1	Oui	Oui	2	32	237 687 ^k
Indonésie	13,1	14,8	2,9	2,9	Non	Non	0
Iran, Rép. islamique d'	4,9	..	8,4	..	Non	Oui	1	..	720
Irak	Non	Non	0
Irlande	27,9	30,7	2,5	2,4	Oui	Oui	3	8	80
Israël	12,7	15,1	6,9	6,2	Non	Oui	1	..	273
Italie	22,8	25,4	3,6	6,5	Oui	Oui	3	20	8 104
Japon	37,8	..	Oui	Oui	2	47	3 233
Jordanie	Non	Oui	1	..	669
Kazakhstan	Non+	Non+	0	16	303
Kenya	4,4	3,5	2,2	1,9	Non	Oui	1	..	168
Lettonie	..	25,8	..	15,8	Non+	Oui	1	33	566
Liban	Non	Non	0
Libye	Non	Oui	1	..	1 500
Lituanie	30,4	22,6	14,4	16,2	Non+	Oui	1	10	56
Madagascar	Non	Oui	1 ^l	..	1 391
Malaisie	20,2	19,1	3,7	2,4	Non+	Non	0	13	143
Malawi	Non	Non	0 ^m
Mali	Non	Oui	1	..	279
Maroc	Non+	Oui	1	65	1 547

Économie	Décentralisation budgétaire				Décentralisation électorale				
	Part des administrations infranationales (%) du seuil de pauvreté (%)				Élections infranationales ^a du seuil de pauvreté (%)		Nombre de niveaux des adm. infranationales élues	Nombre de juridictions	
	Dépenses publiques		Recettes fiscales totales		Interméd. ^b	Locales ^c		Interméd. ^b	Locales ^c
1990	1997	1990	1997	1999	1999	1999	1999	1999	
Mexique	17,8	26,1	19,0	20,6	Oui	Oui	2	32	2 418
Moldova, Rép. de	Non+	Oui	1	3	35
Mozambique	Oui	Oui	2	10	33
Myanmar	Non	Non	0
Népal	Oui	Oui	2	75	4 053
Nicaragua	3,5	9,6	2,5	8,3	Non	Oui	1	..	143
Niger	Non+	Non+	0	32	150
Nigéria	Oui	Oui	2	31	589
Norvège	36,7	37,4	20,9	19,6	Non	Oui	1	..	435
Nouvelle-Zélande	9,3	10,8	6,9	6,3	Oui	Oui	3	12	155
Ouganda	Oui	Oui	2	58	1 040
Ouzbékistan	Non+ ^u	Non+ ^u	0	14	281
Pakistan	Non+	Non+	0 ⁿ	4	5 195
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Non	Oui	1	..	284
Paraguay	1,9	2,6	0,8	2,0	Oui	Oui	2	17	212
Pays-Bas	29,0	26,1	3,4	4,1	Oui	Oui	2	12	572
Pérou	9,8	24,4	1,2	2,1	Non	Oui	1	..	1 808
Philippines	6,5	..	4,0	..	Oui	Oui	2	76	1 541
Pologne	..	22,0	21,3	9,6	Oui	Oui	3 ^p	16	2 489
Portugal	8,7	11,6	3,6	5,9	Non	Oui	2 ^p	..	275
RDP lao	Non	Non	0
République arabe syrienne	Non	Oui	1	..	300
République centrafricaine	Non	Oui	1	..	174
République dominicaine	1,6	2,6	0,5	0,2	Non	Oui	1	..	90
République kirghize	Non+	Oui	1	7	61
République slovaque	Non	Oui	1	..	2 834
République tchèque	..	21,3	..	12,3	Non	Oui	1	..	5 768
Roumanie	15,4	13,3	12,8	9,2	Non+	Oui	1	41	2 948
Royaume-Uni	29,0	27,0	5,9	3,6	Oui	Oui	1 or 2	135	319
Rwanda	Non	Non+	0	..	143
Sénégal	Non+	Non+	0	10	99
Sierra Leone	Non	Oui	1	..	204
Slovénie	Non	Oui	1	..	192
Sri Lanka	Non+	Oui	1	9	238
Soudan	Non ^q	Oui	1	..	615
Suède	39,8	36,2	28,2	31,4	Oui	Oui	2	24	286
Suisse	51,2	49,3	37,0	35,5	Oui	Oui	2	26	3 000
Tadjikistan	Non+	Non+	0 ^r	3	41
Tanzanie	Non	Oui	1	..	101
Tchad	Non	Non	0
Thaïlande	7,5	9,6	4,4	5,5	Non	Oui	1	..	149 ^s
Togo	Non	Oui ^t	1	..	30
Tunisie	Non	Oui	1	..	257
Turkménistan	Non	Non	0
Turquie	Non+	Oui	1	80	2 801
Ukraine	Non+	Oui	1	27	619
Uruguay	Non	Oui	1	..	19
Venezuela	Oui	Oui	2	24	330
Viet Nam	Non	Non	0
Yémen, Rép. du	Non	..	0
Zambie	Non	Oui	1	..	72
Zimbabwe	13,5	..	3,4	..	Non	Oui	1	..	80

a « Non+ » signifie que, bien que le corps législatif soit élu, le chef du corps exécutif (par exemple, le maire ou le gouverneur) est nommé et a d'importants pouvoirs. b. État d'une fédération, province, région, département ou toute autre entité administrative élue intervenant entre l'administration locale et l'administration nationale. c. Municipalité ou équivalent. d. Les données budgétaires relatives aux administrations infranationales proviennent de données obtenues des pays et de calculs effectués par la Banque mondiale. e. La Commission des administrations locales de 1996 a recommandé l'établissement d'un système d'administration infranationale à quatre niveaux composé (par ordre ascendant) d'environ 85 000 villages, de 4 633 unions et municipalités, de 460 *thanas* et *upazilas*, et de 64 *zilas*. Le Parlement a adopté la loi sur le conseil *d'upazila*, et des élections doivent avoir lieu en 1999; la loi sur le conseil de *zila* n'avait pas encore été adoptée en juin 1999. À l'heure actuelle, on ne compte d'administrations élues qu'au niveau des municipalités, qui se composent de 4 500 unions *parishads* en zones rurales, de 129 *panchayats*, ou municipalités de taille plus réduite et de 4 corporations urbaines. f. Une loi adoptée en 1998 autorise la tenue d'élections au niveau de la commune, mais aucune élection de ce type n'a encore eu lieu. g. La Bosnie-Herzégovine se compose d'une fédération, qui compte deux niveaux administratifs inférieurs (10 cantons et 73 municipalités) et de la République Srpska, qui compte un niveau administrateur inférieur (64 municipalités). h. Des élections locales doivent être tenues à la fin de 1999 ou au début de 2000. Un projet de loi est actuellement à l'étude, qui définira les pouvoirs et responsabilités des conseils communaux élus. i. Les chefs des administrations locales sont actuellement nommés, bien que le système doive être modifié en 1999. j. Les personnes élues par les villages pour les représenter au niveau des districts élisent elles-mêmes un parlement de province. Le gouverneur de la province est nommé par le chef d'État. L'Érythrée a entrepris de modifier sa constitution, de sorte que le système pourrait changer. k. Les administrations locales se composent de 3 609 entités locales en zones urbaines et de 474 *zila parishads* en zones rurales qui, exercent un certain pouvoir sur les 5 906 *panchayats samithis*, qui ont aussi un certain pouvoir sur les 227 698 *gram panchayats*. Il n'est donc pas vraiment justifié de regrouper ces différentes entités en un seul échelon d'administration locale. l. La constitution a été modifiée en 1998 pour permettre la constitution de six provinces et d'un nombre non spécifié de régions en sus des municipalités existantes. Seules les municipalités actuelles élisent pour l'instant leurs administrations. m. Le Malawi a des administrations locales, mais aucune administration élue ne siège depuis plusieurs années. Des élections locales devraient être tenues en octobre 1999. n. Des élections locales n'ont été tenues que de manière irrégulière, et les administrations locales sont constituées par les administrations provinciales. o. Il existe trois niveaux administratifs, qui se composent de 16 *gminas*, 368 *powiaty* et 2 365 municipalités. p. Le Portugal compte également 4 207 sous-municipalités qui constituent un deuxième échelon d'administrations locales élues. q. Au niveau intermédiaire, le pays est décomposé en 26 États dont le gouverneur peut être élu ou nommé. r. Les membres des assemblées des *oblasts* (provinces) et des *raïons* (districts) sont élus, mais leurs chefs sont nommés par le président. Au niveau des *jamaats*, c'est-à-dire des communautés, l'administration locale est élue par les résidents dans le cadre d'une assemblée générale. s. En Thaïlande, 149 villes ont actuellement des administrations municipales élues. Il existe aussi 1 050 districts sanitaires qui fournissent des services dans les zones de peuplement dense en dehors des villes. Chaque district est gouverné par un conseil composé de membres nommés et élus; 983 de ces districts acquerront bientôt le statut de municipalités. Il existe jusqu'à 7 823 *nambons*, organisations administratives qui fournissent des services de base en zones rurales et qui sont gouvernées par des assemblées élues et un corps exécutif nommé. La constitution de 1997 stipule que la majeure partie du corps exécutif et des conseils des administrations locales doivent être élus. Les modifications requises devraient être effectuées d'ici à octobre 1999, auquel cas le pays n'aura toujours qu'un seul échelon d'administration locale élu mais près de 8 955 administrations locales dont tous les membres sont élus. t. Tous les maires ne sont pas élus; une dizaine d'entre eux sont nommés. u. Les *khokims* (gouverneurs ou maires), qui sont nommés, ont un pouvoir pratiquement illimité dans les *oblasts* et les *rayons*, tandis que les membres des conseils, qui sont pratiquement élus, ont un pouvoir très limité.

Tableau A.2. Urbanisation

Économie	Population urbaine				Population urbaine par taille de ville % pop. urbaine totale			Part popul. vivant dans ville principale		Accès à services d'assainissement en zones urbaines	
	Millions		% pop. totale		750 000 —			% pop. urbaine		% pop. urbaine	
	1980	1997	1980	1997	< 750 000	3 millions	> 3 millions	1980	1995	1982	1995
Afrique du Sud	13,3	20,2	48	50	36	64	0	12	11	..	78
Albanie	0,9	1,3	34	38	97
Algérie	8,1	16,8	43	57	76	0	24	25	24	95	..
Allemagne	64,7	71,3	83	87	49	28	23	10	9
Angola	1,5	3,8	21	32	39	61	0	63	61	27	71
Arabie saoudite	6,2	16,8	66	84	69	31	0	16	17	100	..
Argentine	23,3	31,6	83	89	51	11	39	43	39	76	80
Arménie	2,0	2,6	66	69	50	50	0	51	50
Australie	12,6	15,7	86	85	32	24	44	26	23
Autriche	4,9	5,2	65	64	60	40	0	42	40
Azerbaïdjan	3,3	4,3	53	56	56	44	0	48	44	..	67
Bangladesh	9,8	24,1	11	19	45	16	39	33	39	20	41
Bélarus	5,4	7,4	56	72	76	24	0	24	24
Belgique	9,4	9,9	95	97	89	11	0	13	11
Bénin	0,9	2,3	27	40	45	60
Bolivie	2,4	4,8	46	62	53	47	0	30	28	51	77
Bosnie-Herzégovine	1,5	1,0	36	42	71
Botswana	0,1	1,0	15	65	79	91
Brésil	80,5	130,1	66	80	56	14	30	16	13	33	74
Bulgarie	5,4	5,7	61	69	79	21	0	20	21
Burkina Faso	0,6	1,8	9	17	48	52	0	44	52	38	..
Burundi	0,2	0,5	4	8	90	71
Cameroun	2,7	6,5	31	46	59	41	0	19	22	..	73
Canada	18,6	23,3	76	77	46	20	34	16	19
Chili	9,0	12,3	81	84	59	0	41	41	41	79	95
Chine	192,3	390,7	20	32	60	19	21	6	4	..	68
Hong Kong, Chine	4,6	6,2	91	95	1	0	99	100	99
Colombie	18,2	29,4	64	74	53	14	33	20	22	96	70
Congo, Rép. dém. du	7,8	13,7	29	29	60	6	34	28	34	8	53
Congo, Rép. du	0,7	1,6	41	60	33	67	0	67	67	17	15
Corée, Rép. de	21,7	38,3	57	83	29	28	43	2	2	100	100
Corée, Rép. dém. de	10,1	14,2	57	62	82	18	0	18	18	100	100
Costa Rica	1,0	1,7	43	50	45	55	0	61	55	100	100
Côte d'Ivoire	2,9	6,3	35	45	52	48	0	44	48	13	..
Croatie	2,3	2,7	50	57	63	37	0	28	37	72	71
Cuba	6,6	8,5	68	77	73	27	0	29	27	..	92
Danemark	4,3	4,5	84	85	70	30	0	32	30
Égypte, Rép. arabe d'	17,9	27,2	44	45	44	5	51	38	37	95	..
El Salvador	1,9	2,7	42	46	52	48	0	39	48	89	89
Émirats arabes unis	0,7	2,2	71	85	59	41	0	31	41	23	..
Équateur	3,7	7,2	47	60	54	46	0	30	27	79	70
Espagne	27,2	30,2	73	77	75	12	14	16	14
États-Unis	167,6	204,8	74	77	44	27	29	9	8
Éthiopie	4,0	9,7	11	16	72	28	0	30	28
Fédération de Russie	97,0	112,9	70	77	73	14	13	8	8
Finlande	2,9	3,5	60	64	67	33	0	22	33	100	100
France	39,5	44,0	73	75	70	8	22	23	22
Gabon	0,2	0,6	34	52	79
Géorgie	2,6	3,2	52	59	58	42	0	42	42
Ghana	3,4	6,6	31	37	73	27	0	30	27	47	61
Grèce	5,6	6,3	58	60	34	16	50	54	50	..	91
Guatemala	2,6	4,2	37	40	43	57	0	29	57	73	91
Guinée	0,9	2,1	19	31	19	81	0	65	81	54	24
Guinée-Bissau	0,1	0,3	17	23	21	32
Haïti	1,3	2,5	24	33	36	64	0	55	64	42	43
Honduras	1,2	2,7	35	45	60	40	0	33	40	22	91
Hongrie	6,1	6,7	57	66	69	31	0	34	31
Inde	158,8	264,1	23	27	59	18	23	5	6	25	46
Indonésie	32,9	74,8	22	37	73	14	13	18	13	30	88
Iran, Rép. islamique d'	19,4	36,6	50	60	57	23	20	26	20	90	86
Irak	8,5	16,5	66	75	55	17	28	39	28	30	85
Irlande	1,9	2,1	55	58	56	44	0	48	44
Israël	3,4	5,3	89	91	61	39	0	41	39	..	100
Italie	37,6	38,4	67	67	66	15	19	14	11
Jamaïque	1,0	1,4	47	55	92	99
Japon	89,0	98,9	76	78	50	8	42	25	28
Jordanie	1,3	3,2	60	73	61	39	0	49	39	91	91
Kazakhstan	..	9,6	54	60	87	13	0	..	13
Kenya	2,7	8,7	16	30	77	23	0	32	23	75	69
Koweït	1,2	1,8	90	97	29	71	0	67	71	100	100
Lesotho	0,2	0,5	13	26	22	76
Lettonie	1,7	1,8	68	73	50	50	0	49	50	..	90
Liban	2,2	3,7	74	88	48	52	0	55	52	94	..
Libye	2,1	4,5	69	86	41	59	0	38	40	100	90
Madagascar	1,6	3,9	18	28	75	25	0	29	25	8	64

Économie	Population urbaine				Population urbaine par taille de ville % pop. urbaine totale			Part popul. vivant dans ville principale		Accès à services d'assainissement en zones urbaines	
	Millions		% pop. totale		< 750 000	3 millions	> 3 millions	% pop. urbaine		% pop. urbaine	
	1980	1997	1980	1997				1980	1995	1982	1995
Malaisie	5,8	11,9	42	55	89	11	0	16	11	..	94
Malawi	0,6	1,5	9	14	88	82
Mali	1,2	2,9	19	28	65	35	0	40	35	90	..
Maroc	8,0	14,5	41	53	68	9	23	26	23	85	97
Mexique	44,8	69,6	66	74	55	15	30	31	25	77	93
Moldova, Rép. de	1,6	2,3	40	53	66	34	0	96
Mozambique	1,6	6,0	13	36	59	41	0	47	41	51	68
Myanmar	8,1	11,7	24	27	65	0	35	27	35	34	44
Namibie	0,2	0,6	23	38	78
Népal	0,9	2,4	7	11	5	34
Nicaragua	1,6	3,0	53	63	59	41	0	41	41	35	88
Nigéria	19,1	48,7	27	41	73	3	23	23	23	30	82
Norvège	2,9	3,2	71	74	100
Nouvelle-Zélande	2,6	3,2	83	86	69	31	0	30	31
Oman	0,3	1,8	32	79	60	98
Ouganda	1,1	2,7	9	13	60	40	0	42	40	40	60
Ouzbékistan	6,5	9,9	41	42	76	24	0	28	24	..	46
Pakistan	23,2	45,4	28	35	42	23	35	22	23	48	60
Panama	1,0	1,5	50	56	34	66	0	62	66	99	99
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,4	0,7	13	17	51	95
Paraguay	1,3	2,7	42	54	57	43	0	52	43	66	20
Pays-Bas	12,5	13,9	88	89	84	16	0	8	8	..	100
Pérou	11,2	17,5	65	72	60	0	40	39	40	67	78
Philippines	18,1	41,1	37	56	73	3	24	33	24
Pologne	20,7	24,9	58	64	66	20	14	16	14
Portugal	2,9	3,6	29	37	47	53	0	46	53
Puerto Rico	2,1	2,8	67	74	52	48	0	51	48
RDP lao	0,4	1,1	13	22	13
République arabe syrienne	4,1	7,9	47	53	47	53	0	34	28	58	97
République dominicaine	2,9	5,1	51	63	8	27	65	50	65	72	89
République kirghize	1,4	1,8	38	39	78	87
République tchèque	6,5	6,8	64	66	82	18	0	18	18
Roumanie	10,9	12,8	49	57	83	17	0	18	17	..	81
Royaume-Uni	50,0	52,7	89	89	71	15	15	15	15
Sénégal	2,0	4,0	36	45	53	47	0	47	47	87	..
Singapour	2,3	3,1	100	100	0	0	100	100	100	85	100
Slovénie	0,9	1,0	48	52	90	100
Sri Lanka	3,2	4,2	22	23	81
Soudan	3,7	9,2	20	33	73	27	0	31	27	70	79
Suède	6,9	7,4	83	83	69	31	0	20	21
Suisse	3,6	4,4	57	62	79	21	0	20	21
Tadjikistan	1,4	2,0	34	32	83
Tanzanie	2,7	8,0	15	26	62	38	0	30	24	93	97
Tchad	0,8	1,6	19	23	45	55	0	40	55	..	74
Thaïlande	7,9	12,5	17	21	45	0	55	59	55	50	98
Togo	0,6	1,4	23	32	34	76
Trinité-et-Tobago	0,7	0,9	63	73	100	97
Tunisie	3,3	5,8	52	63	69	31	0	35	31	64	100
Turkménistan	1,3	2,1	47	45	70
Turquie	19,5	45,7	44	72	63	18	19	23	19
Ukraine	30,9	36,1	62	71	73	27	0	7	8	..	70
Uruguay	2,5	3,0	85	91	54	46	0	49	46	59	56
Venezuela	12,0	19,7	79	86	58	26	16	21	16	57	74
Viet Nam	10,3	15,0	19	20	67	9	25	27	25
Yémen, Rép. du	1,7	5,7	20	35	40
Yougoslavie, Rép. féd. de (Serb./Mont.)	4,5	6,1	46	58	80	20	0	24	20
Zambie	2,3	4,1	40	44	66	34	0	23	34	56	66
Zimbabwe	1,6	3,8	22	33	60	40	0	39	40	100	99
Toutes économies	1 748,2 s	2 676,0 s	39 w	46 w	59 w	19 w	22 w	18 w	17 w
Économies à revenu faible	307,7	577,7	22	28	59	21	20	16	19	29	56
Économies à revenu											
intermédiaire	824,3	1 389,9	37	49	62	18	19	19	16	..	77
Tranche inférieure	559,0	966,2	31	42	64	18	18	16	14	..	75
Tranche supérieure	265,4	423,7	62	74	58	20	22	24	20
Économies à revenu											
faible/intermédiaire	1 132,1	1 967,7	31	40	61	19	20	18	17
Afrique subsaharienne	87,6	198,0	23	32	62	30	9	28	30
Amérique latine et Caraïbes	233,8	366,5	65	74	55	17	28	27	25	60	80
Asie de l'Est et Pacifique	288,4	578,0	21	33	64	16	20	13	9	..	74
Asie du Sud	198,5	345,5	22	27	56	19	25	9	11	27	48
Europe et Asie centrale	240,1	317,7	56	67	71	20	9	15	15
Moyen-Orient et Afrique du Nord	83,7	161,9	48	58	58	20	22	31	27	81	..
Économies à revenu élevé	616,1	708,4	75	76	53	20	27	17	16

Tableau A.3. Conditions de vie en zones urbaines

Économie	Ville	Zone urbaine km ²	Popul. totale Milliers	Revenu moyen du ménage Dollars	Écart de revenus Quintile sup./ quintile infér. 1993	Prix des loge- ments/ revenus 1993	Degré d'occupation m ² de superfi./ par personne 1993	Trajets domicile/ travail par transports commun % 1993	Durée trajet domicile/ travail Minutes 1993	raccordés au réseau d'assainis- sement % 1993	Ménages	
											ayant services réguliers enlèvement ordures % 1993	ayant accès à l'eau potable % 1993
Allemagne	Cologne	405	1 006	34,0	17	..	99	100	100
	Duisburg	233	536	7,9	32,1	21	..	100	100	100
	Leipzig	151	481	33,0	33	..	95	100	100
	Wiesbaden	204	266	37,0	23	..	100	100	100
	Erfurt	268	213	5,1	29,1	32	..	95	100	100
Arménie	Yerevan	215	1 223	1 407	28,4	39,0	13,0	98	52	93	81	98
Australie	Melbourne	1 148	3 023	30 216	12,0	3,6	55,0	16	25	99	100	100
Azerbaïdjan	Baku	2 300	..	977	8,7	13,0	12,9	80	57	79	..	100
Bangladesh	Dhaka	1 194	7 500	478	6,9	5,0	2,7	44	50	..
	Tangail	32	155	228	6,9	8,0	1,2	..	15	51
Bénin	Cotonou	88	559	2 745	6,0	1,6	5,9	..	60	1	25	60
	Porto Novo	50	183	1 479	6,1	3,4	5,5	..	40	1	25	76
Bolivie	Santa Cruz de la Sierra	165	742	3 786	7,6	2,6	..	60	25	22	100	87
	La Paz	51	726	3 787	11,7	1,2	..	51	35	58	92	90
	El Alto	58	442	1 786	7,2	1,4	25	20	95	86
	Cochabamba	68	425	4 035	8,3	2,6	..	46	17	47	95	71
Botswana	Gaborone	..	473	7,2	12,5	42	20	33	98	100
Brésil	Rio de Janeiro	1 255	5 554	12 087	20,3	2,5	18,9	67	51	87	88	98
	Recife	..	1 503	815	28,7	2,2	15,5	70	40	38	95	95
	Curitiba	..	1 352	1 091	16,1	5,7	21,0	72	30	75	95	97
	Brasilia	12 087	20,3	3,0	17,3	..	49	74	95	89
	Bulgarie	Sofia	..	1 294	5,8	16,7	75	35	98	95
Burkina Faso	Ouagadougou	170	716	2 622	3,3	8,5	12,2	..	22	..	40	75
	Bobo-Dioulasso	67	284	2 379	9,1	10,2	12,0	..	15	..	30	81
Burundi	Bujumbura	100	278	1 823	17,0	1,9	5,8	..	30	29	41	93
Cameroun	Douala	144	1 094	4,6	10,0	11	45	3	60	83
	Yaoundé	..	923	677	..	3,9	12,6	6	50	3	44	85
Canada	Toronto	..	4 236	49 791	9,5	3,9	41,1	30	23	100	100	100
Chili	Santiago	..	4 820	8 043	16,6	2,4	14,4	54	36	92	95	98
Chine	Hefei	..	3 809	2 080	13,8	..	11,0	0	..	57	..	100
	Qingdao	..	2 121	1 165	1,8	..	11,1	11	..	100
	Foshan	32	385	3 354	3,2	..	16,3	0	..	100	..	100
Colombie	Bogotá	482	5 314	7 120	14,7	3,1	8,8	75	39	99	94	97
Congo, Rép. dém. du	Kinshasa	591	4 566	2 241	6,7	61	120	3	0	70
Côte d'Ivoire	Abidjan	369	2 462	2 827	7,9	7,2	7,2	49	90	45	70	62
	Bouaké	..	439	1 820	9,5	5,6	7,4	10	35	..	35	28
Croatie	Zagreb	..	868	4 354	5,9	11,0	22,1	52	26	80	100	90
Cuba	La Havane	..	2 176	2,1	16,0	58	42	85	100	85
	Camaguey	155	296	18,7	6	30	46	93	71
	Cienfuegos	44	131	1,5	19,2	0	30	70	97	100
	Pinar del Rio	28	129	3,7	21,0	0	80	48	100	93
Danemark	Copenhague	2 863	..	29 320	14,0	3,1	44,0	27	22	100	100	100
Djibouti	Djibouti	6 856	12,0	3,7	13,1	19	22	15	65	69
Équateur	Guayaquil	178	1 773	5 406	12,1	2,0	15,6	50	45	55	70	85
	Quito	178	1 615	2,4	8,6	0	..	93	89	..
Égypte, Rép. arabe d'	Le Caire	420	14 524	1 658	6,1	4,9	13,0	58	60	91	65	98
	Gharbeya	..	383	1 656	6,1	3,9	13,3	32	30	91	45	99
	Assiour	10	322	1 721	6,7	3,1	14,0	29	25	30	25	93
Émirats arabes unis	Dubai	604	594	26 564	22,8	0	18	60	100	100
El Salvador	San Salvador	163	1 343	4 320	12,7	2,7	6,6	0	..	80	46	91
	Santa Ana	18	142	2 998	10,6	3,2	8,1	0	..	57	90	82
	San Miguel	..	132	3 420	13,2	4,3	9,7	0	..	46	99	56
Estonie	Tallinn	185	468	3,6	21,3	0	27	95	99	100
États-Unis	New York	39 256	14,8	6,3	..	51	37	99	..	100
Fédération de Russie	Kostroma	2 357	5,1	5,1	17,8	65	21	91	90	100
	Moscou	4 040	7,6	17,0	19,7	85	62	100	100	100
	Nizhny Novgorod	2 459	4,6	6,4	17,1	78	35	95	100	100
	Novgorod	2 865	5,9	7,3	16,3	44	30	96	99	100
	Ryazan	2 348	6,9	8,9	16,2	88	25	92	99	100
France	Paris	2 586	9 319	20 899	14,7	4,3	30,0	40	35	98	100	100
	Marseille	351	800	14 640	5,2	0	25	99	99	100
	Strasbourg	78	388	15 942	9,7	0	15	98	100	100
Gambie	Banjul	..	479	230	8,1	4,8	11,5	60	40	13	35	74
Géorgie	Tbilisi	204	1 295	16,2	98	70	100	52	100
Ghana	Accra	411	1 718	403	..	8,0	6,2	47	45	12	60	86
	Kumasi	..	758	822	2,9	17,8	5,8	55	20	12	11	57
	Tamale	22	193	682	1,9	17,4	5,2	45	18	6	5	38
Grèce	Athènes	..	1 464	3,1	29,0	34	53	95	90	100
Guatemala	Guatemala	..	1 327	2 760	76,7	9,0	8,0	53	40	..	53	64
Guinée	Conakry	..	1 308	6,4	6,5	26	55	17	50	75
Hongrie	Budapest	..	320	5 621	9,2	7,7	29,4	66	40	90	100	100
Inde	Mumbai	..	12 810	1 504	6,7	3,5	3,5	79	33	51	90	96
	Delhi	624	8 957	1 196	11,4	7,0	6,9	53	44	40	77	92
	Chennai	612	5 651	1 184	8,0	7,0	6,2	42	22	37	90	60

Économie	Ville	Zone urbaine km ²	Popul. totale Milliers	Revenu moyen du ménage Dollars	Écart de revenus Quintile sup./ quintile infér. 1993	Prix des logements/ revenus 1993	Degré d'occupation m ² de superfi./ par personne 1993	Trajets domicile/ travail par transports commun % 1993	Durée trajet domicile/ travail Minutes 1993	Ménages		
										raccordés au réseau d'assainissement % 1993	ayant services réguliers enlèvement ordures % 1993	ayant accès à l'eau potable % 1993
Inde (suite)	Bangalore	..	4 472	1 224	6,5	10,8	9,5	46	18	35	96	81
	Lucknow	..	1 804	992	7,5	4,6	5,5	1	23	30	74	88
	Varanasi	104	1 078	928	7,8	5,1	4,5	21	22	41	88	85
	Mysore	..	701	1 236	6,4	7,5	11,8	13	20	60	60	90
	Bhiwandi	26	572	0,3	2,4	8	15	15	40	86
	Gulbarga	..	330	1 028	7,6	3,5	6,1	8	11	14	74	90
	Tumkur	..	194	809	6,1	4,9	7,4	21	8	..	50	86
	Hubli-Dharbad	1 114	7,1	3,6	6,2	37	22	37	89	89
Indonésie	Djakarta	..	13 048	2 460	6,6	9,9	15,0	38	82	..	84	93
	Bandung	..	1 819	1 625	5,8	12,0	13,1	0	29	27	97	86
	Medan	..	1 810	1 674	4,5	5,5	13,9	44	30	19	19	94
	Semarang	..	1 076	1 351	6,0	5,4	12,0	14	25	..	69	88
	Banjarmasin	1 474	4,4	4,0	6,4	12	37	..	70	94
	Surabaya	1 970	8,1	8,6	11,5	23	23	..	87	99
Jordanie	Amman	12 813	13,9	6,5	15,4	14	31	79	100	100
Kazakhstan	Almaty	..	1 173	7,2	14,5	43	35	88	83	100
Kenya	Mombasa	234	382	1,9	5,9	31	27	2	40	95
	Nairobi	64	333	1,8	15,6	0	64	..	63	45
Lettonie	Riga	..	1 026	19,4	57	27	97	85	100
Libéria	Monrovia	..	697	24,0	14,0	75	60	1	0	20
Lituanie	Vilnius	..	670	5,4	16,2	49	25	94	95	100
Malawi	Blantyre	..	403	8,3	8,3	39	44	8	20	80
	Lilongwe	..	220	4,2	6,6	5	31	12	..	80
Mali	Bamako	267	3,7	3,2	12	40	2	95	53
Mauritanie	Nouakchott	72	576	1 481	8,9	6,4	10,0	45	50	4	15	68
Moldova, Rép. de	Chisinau	131	662	1 055	9,7	13,0	15,0	48	25	86	83	100
Mongolie	Ulaanbaatar	3 542	..	317	3,2	37,7	9,2	85	29	51	..	49
Maroc	Rabat	..	1 345	7 514	8,1	6,8	10,0	0	..	95	90	100
Mozambique	Maputo	414	4,9	..	12,0	13	..	23	37	73
Namibie	Windhoek	69	142	11 618	15,2	6,0	43,0	0	20	75	93	98
Pays-Bas	Amsterdam	202	724	21 687	5,2	3,5	38,3	0	22	100	100	100
Nouvelle-Zélande	Auckland	..	942	25 900	8,1	4,4	40,0	6	..	98
Niger	Niamey	224	505	1 369	13,2	7,3	7,7	17	27	..	25	77
Nigéria	Lagos	959	5 968	492	18,2	10,0	5,5	54	85	2	8	75
	Ibadan	2 937	1 941	415	50,0	6,8	9,0	40	40	..	40	70
	Kano	123	1 510	340	6,9	3,2	2,8	56	..	25	38	16
	Onitsha	9	..	623	18,5	..	12,0	53	33	..	38	95
Ouganda	Kampala	202	840	2,3	4,0	45	23	9	20	87
Pakistan	Lahore	..	5 150	3 298	7,7	16,0	1,2	16	25	74	50	90
Paraguay	Asunción	67	949	5 496	8,8	5,3	4,7	31	60	10	79	58
Pérou	Lima	..	6 232	1 109	..	9,2	25,7	65	35	69	57	87
	Trujillo	45	509	3,8	15,2	74	30	71	48	98
Philippines	Manille	5 318	8,4	..	34,1	40	120	80	85	94
Pologne	Varsovie	3 021	3,1	5,4	18,2	0	34	91	97	100
République centrafricaine	Bangui	163	471	6,2	11,2	..	45	1	25	45
Republique slovaque	Bratislava	2 144	651	3 984	5,1	5,6	22,3	72	34	96	100	100
République tchèque	Prague	496	1 214	11,9	26,0	67	57	94	100	100
Roumanie	Bucarest	..	2 350	6,8	12,9	65	78	90	86	98
Royaume-Uni	Hertfordshire	1 604	1 000	28 270	10,9	6,0	34,8	7	27	100	100	100
	Glasgow	..	618	7 329	1,8	4,5	..	39	..	99	..	99
	Bedfordshire	..	539	32 080	10,9	3,0	34,6	10	..	93	98	98
	Cardiff	137	306	2,9	17,5	13	..	100	100	100
Sénégal	Dakar	..	1 801	3 008	17,0	3,0	8,1	53	45	25	75	92
	Kaolack	..	187	1 488	20,9	13	27	3	..	56
	Ziguinchor	..	155	1 150	22,0	27	20	2	..	30
	Mbour	..	101	2 192	15,9	20	31	2	..	79
Sierra Leone	Freetown	82	395	370	11,4	..	10,0	0	..	1	..	53
Slovénie	Ljubljana	275	316	11 729	6,1	1	22	99	99	100
	Maribor	738	185	9 314	6,2	41	28	58	90	100
Sri Lanka	Colombo	..	2 190	436	3,4	..	18,7	74	35	60	94	98
Soudan	Khartoum	249	826	21,9	63	42	3	12	55
Suède	Stockholm	309	..	30 840	4,5	4,6	40,0	37	35	100	100	100
Tanzanie	Arusha	564	4,1	5,0	5,0	61	30	16	..	60
	Dar-es-Salaam	564	4,1	5,0	4,5	48	30	6	25	60
	Mwanza	94	5,0	4,0	24	30	8	15	74
Togo	Lomé	288	802	3,5	12,0	30	30	..	37	..
Tunisie	Tunis	..	1 684	4 032	6,0	5,2	12,0	0	45	73	61	96
Viet Nam	Hanoi	47	..	32 966	3,4	10,4	5,8	0	..	40	45	100
Yémen, Rép. du	Sana'a	183	..	17,0	4,0	0	15	12	51	60
Yougoslavie Rép. féd. de (Serb./Mont.)	Belgrade	765	1 318	16,0	19,4	0	35	71	86	99
	Novi Sad	290	232	30,0	21,8	60	21	93	95	100
	Nis	150	214	17,4	19,7	61	25	84	87	92
Zambie	Lusaka	867	14,0	6,5	6,9	65	20	36	..	6
Zimbabwe	Harare	754	5,0	9,8	8,0	48	56	93	100	97

Tableau A.4. Environnement

Économie	Changements climatiques					Diversité biologique				Pêcheries	
	Emissions gaz carbonique		Production électricité		Production comb. fossiles	Espèces mammifères et oiseaux		Espèces végétales supérieures		Prises annuelles marines	
	Millions de tonnes	% total monde	Milliards de kWh	% de comb.	Milliers de tonnes	Nombre	menacé	Nombre	menacé	Milliers de tonnes	
	1996	1996	1996	1996	1996	1997	1997	1997	1997	1970	1995
Afrique du Sud	292,7	1,3	198	93	113 023	843	49	23 420	2 215	1 205	560
Algérie	94,3	0,4	21	99	115 700	284	23	3 164	141	25	103
Allemagne	861,2	3,8	551	65	93 004	315	13	2 682	14	851	198
Arabie saoudite	267,8	1,2	98	100	474 997	232	20	2 028	7	17	39
Argentine	129,9	0,6	70	56	68 249	1 217	68	9 372	247	163	925
Australie	306,6	1,4	177	90	182 819	901	103	15 638	2 245	54	128
Bolivie	10,1	0,0	3	36	4 290	1 590	51	17 367	227	0	1
Bésil	273,4	1,2	290	5	49 577	1 886	174	56 215	1 358	407	545
Canada	409,4	1,8	571	21	293 525	619	12	3 270	278	1 127	443
Chili	48,8	0,2	31	45	2 684	387	34	5 284	329	1 101	7 270
Chine	3 363,5	14,9	1 080	81	874 408	1 494	165	32 200	312	2 076	10 087
Colombie	65,3	0,3	45	20	56 817	2 054	99	51 220	712	16	103
Corée, Rép. de	408,1	1,8	223	66	2 228	161	25	2 898	66	521	1 729
Corée, Rép. dém. de	254,3	1,1	35	36	18 107	..	26	2 898	4	445	1 599
Costa Rica	4,7	0,0	5	14	..	805	27	12 119	527	5	16
Cuba	31,2	0,1	13	92	1 221	168	22	6 522	888	86	57
Danemark	56,6	0,3	54	95	16 005	239	5	1 450	2	1 184	1 578
Égypte, Rép. arabe d'	97,9	0,4	58	81	57 621	251	26	2 076	82	25	105
Émirats arabes unis	81,8	0,4	20	100	148 818	92	7	..	0	40	105
Équateur	24,5	0,1	9	32	20 100	1 690	81	19 362	824	81	484
Espagne	232,5	1,0	173	43	10 981	360	29	5 050	985	1 235	967
États-Unis	5 301,0	23,4	3 652	69	1 386 112	1 078	85	19 473	4 669	1 575	3 580
Fédération de Russie	1 579,5	7,0	846	68	889 367	897	69	..	214	..	3 787
Grèce	80,6	0,4	42	90	7 765	346	23	4 992	571	84	138
Guatemala	6,8	0,0	4	21	740	708	12	8 681	355	1	1
Inde	997,4	4,4	435	82	193 816	1 239	148	16 000	1 236	941	2 420
Indonésie	245,1	1,1	67	83	172 364	1 955	232	29 375	264	732	2 868
Iran, Islamic Rep.	266,7	1,2	91	92	219 538	463	34	8 000	2	16	237
Italie	403,2	1,8	239	80	22 129	324	17	5 599	311	295	261
Jamaïque	10,1	0,0	6	93	..	137	11	3 308	744	9	9
Japon	1 167,7	5,2	1 003	59	6 327	382	62	5 565	707	7 229	4 587
Kazakhstan	173,8	0,8	59	88	61 923	..	30	..	71	..	0
Kenya	6,8	0,0	4	9	..	1 203	67	6 506	240	8	4
Kuwait	25	100	112 600	41	4	234	0	3	6
Libya	40,6	0,2	18	100	77 617	167	13	1 825	57	6	34
Madagascar	1,2	0,0	307	74	9 505	306	11	71
Malaisie	119,1	0,5	51	90	66 757	787	76	15 500	490	243	921
Maurice	1,7	0,0	31	14	750	294	5	17
Mexique	348,1	1,5	163	72	195 899	1 219	100	26 071	1 593	212	981
Nigéria	83,3	0,4	15	63	105 266	955	35	4 715	37	78	212
Norvège	67,0	0,3	104	0	198 023	297	7	1 715	12	2 896	2 475
Nouvelle-Zélande	29,8	0,1	36	21	8 965	160	47	2 382	211	40	453
Panama	6,7	0,0	4	37	..	950	27	9 915	1 302	46	162
Pays-Bas	155,2	0,7	85	92	71 543	246	9	1 221	1	200	380
Pérou	26,2	0,1	17	22	6 972	1 882	110	18 245	906	12 468	9 441
Philippines	63,2	0,3	37	63	523	548	135	8 931	360	784	1 561
Pologne	356,8	1,6	141	98	97 962	311	16	2 450	27	447	388
Portugal	47,9	0,2	34	54	60	270	20	5 050	269	453	237
Puerto Rico	15,8	0,1	121	14	2 493	223	2	2
Royaume-Uni	557,0	2,5	346	70	242 852	280	6	1 623	18	1 028	781
Sri Lanka	7,1	0,0	5	28	..	338	25	3 314	455	86	204
Tanzanie	2,4	0,0	2	12	3	1 138	63	10 008	436	20	39
Thaïlande	205,4	0,9	87	91	21 951	881	79	11 625	385	946	2 462
Turquie	178,3	0,8	95	57	16 018	418	29	8 650	1 876	168	578
Ukraine	397,3	1,8	182	51	57 293	..	25	..	52	..	381
Venezuela	144,5	0,6	75	29	188 822	1 486	46	21 073	426	98	367
Viet Nam	37,6	0,2	17	100	17 470	748	85	10 500	341	407	412
Toutes économies	22 653,9 t	100,0 w	13 621 t	62 w	46 462 t	75 144 t
Économies à revenu faible	1 448,1	6,4	672	72
Économies à revenu intermédiaire	10 068,9	44,4	4 447	69	22 657	48 358
Tranche supérieure	7 512,7	33,2	3 041	72	18 360	35 282
Tranche inférieure	2 556,2	11,3	1 407	61	4 297	13 075
Économies à revenu faible/intermédiaire	11 517,0	50,8	5 119	69	25 531	53 749
Asie de l'Est et Pacifique	4 309,5	19,0	1 379	81	6 003	20 646
Europe et Asie centrale	3 412,7	15,1	1 780	68	1 308 476
Amérique latine et Caraïbes	1 209,1	5,3	810	32	14 752	20 592
Moyen-Orient et Afrique du Nord	988,6	4,4	380	93	1 089 769	567	1 567
Asie du Sud	1 125,1	5,0	509	79
Afrique subsaharienne	472,1	2,1	261	79	2 266
Économies à revenu élevé	11 136,9	49,2	8 503	58	20 931	21 396



Grands
indicateurs
du développement
dans le monde

Table des matières

Introduction	252
Tableaux	256
<i>Le monde en chiffres</i>	
Tableau 1 Taille de l'économie	258
Tableau 2 Qualité de la vie	260
<i>Population</i>	
Tableau 3 Population et population active	262
Tableau 4 Pauvreté	264
Tableau 5 Répartition du revenu ou de la consommation	266
Tableau 6 Éducation	268
Tableau 7 Santé	270
<i>Environnement</i>	
Tableau 8 Utilisation des sols et productivité agricole	272
Tableau 9 Consommation d'eau, déboisement et aires protégées	274
Tableau 10 Consommation d'énergie et émissions	276
<i>Économie</i>	
Tableau 11 Croissance de l'économie	278
Tableau 12 Structure de la production	280
Tableau 13 Structure de la demande	282
Tableau 14 Finances de l'administration centrale	284
Tableau 15 Compte des transactions courantes de la balance des paiements et réserves internationales	286
<i>États et marchés</i>	
Tableau 16 Finances du secteur privé	288
Tableau 17 Rôle des administrations publiques dans l'économie	290
Tableau 18 Électricité et transports	292
Tableau 19 Communication, information, science et technologie	294
<i>Relations internationales</i>	
Tableau 20 Échanges internationaux	296
Tableau 21 Aide et flux financiers	298
Tableau 1a Indicateurs de base pour les autres économies	300
Notes techniques	301
Bibliographie	327
Classification des économies par revenu et région, 1999	328

Introduction

L

es grands indicateurs du développement dans le monde constituent un noyau d'indicateurs types établis à partir des bases de données sur le développement de la Banque mondiale. Les 21 tableaux sont structurés de manière à présenter des données socio-économiques comparatives sur plus de 130 pays pour l'année la plus récente pour laquelle elles sont disponibles et pour une année antérieure. Un tableau supplémentaire contient les indicateurs de base pour 78 économies pour lesquelles on ne dispose que de données fractionnaires ou qui comptent moins de 1,5 million d'habitants.

Les indicateurs présentés ici ont été sélectionnés à partir des quelque 500 indicateurs inclus dans la publication des *World Development Indicators 1999*. Cette dernière, qui paraît une fois par an, présente les progrès accomplis au plan du développement dans un cadre global. Le premier chapitre décrit les résultats obtenus et les perspectives en matière de progrès économique et social dans les pays en développement, par référence à six objectifs internationaux. Ses cinq sections principales reflètent la contribution de nombreux fac-

teurs : la valorisation du capital humain, la viabilité de l'environnement, les résultats macroéconomiques, le développement du secteur privé et les relations internationales qui influent sur les conditions extérieures du développement. Un CD-ROM produit en parallèle aux *World Development Indicators* contient une base de données comprenant plus de 1 000 tableaux et 500 séries chronologiques se rapportant à 227 pays et régions.

Présentation des Grands indicateurs du développement dans le monde

Les tableaux 1 et 2, *Le monde en chiffres*, passent en revue les grandes questions du développement : Quel est le degré de pauvreté ou de richesse de la population ? Quel est leur niveau de bien-être effectif, si l'on se base sur les taux de malnutrition et de mortalité juvéniles ? Quelle est l'espérance de vie des nouveau-nés ? Quel est le pourcentage d'adultes analphabètes ?

Les tableaux 3 à 7, *Population*, décrivent les progrès accomplis en matière de développement social au cours des dix dernières années. Des

données sur la croissance démographique, le taux d'activité et la répartition des revenus sont incluses dans les indicateurs, qui comprennent aussi des mesures du bien-être comme les dépenses au titre des soins de santé, les taux de scolarisation et les différences entre les niveaux de scolarité de la population masculine et de la population féminine.

Les tableaux 8 à 10, *Environnement*, regroupent des indicateurs fondamentaux de l'utilisation des sols et de la productivité agricole, des ressources en eau, de la consommation d'énergie et des émissions de gaz carbonique.

Les tableaux 11 à 15, *Économie*, présentent des informations sur la structure et la croissance économiques dans le monde et sur les statistiques de finances publiques, ainsi qu'un état récapitulatif de la balance des paiements.

Les tableaux 16 à 19, *États et marchés*, examinent la contribution du secteur public et du secteur privé à la création des infrastructures nécessaires à la croissance économique. Ils fournissent des informations sur l'investissement privé, les bourses et les activités économiques de l'État (y compris les dépenses militaires), ainsi qu'une série complète d'indicateurs sur les technologies de l'information et sur la recherche-développement.

Les tableaux 20 et 21, *Relations internationales*, présentent des informations sur les flux commerciaux et financiers, et notamment l'aide et les prêts aux pays en développement.

Étant donné que la Banque mondiale a essentiellement pour mission de fournir des prêts et des conseils à ceux de ses pays membres qui ont un faible revenu ou un revenu intermédiaire, les questions abordées dans la publication se rapportent essentiellement à ces économies. Les informations qui sont disponibles sur les pays à revenu élevé y sont aussi incluses à titre de comparaison. Le lecteur peut se reporter aux publications statistiques nationales ou aux publications de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de l'Union européenne pour obtenir de plus amples informations sur ces derniers pays.

Classification des économies

Comme dans le corps du Rapport, le PNB par habitant est le principal critère utilisé pour classer et regrouper approximativement les pays selon leur stade de développement économique. Ces dernières sont classées en trois catégories en fonction du niveau de leur revenu. La classification retenue dans la présente édition a été mise à jour de manière à être

conforme aux directives opérationnelles actuelles de la Banque mondiale. Les valeurs du PNB par habitant retenues ici comme seuils pour définir les groupes sont : 760 dollars ou moins en 1998 pour les pays à faible revenu ; entre 761 et 9 360 dollars pour les pays à revenu intermédiaire ; et au moins 9 361 dollars pour les pays à revenu élevé. La catégorie des pays à revenu intermédiaire est elle-même divisée entre pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure, et pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure, selon que le PNB par habitant des pays considérés est inférieur ou supérieur à 3 030 dollars. Les pays sont aussi classés par région. La liste des pays compris dans chaque groupe (y compris ceux qui comptent moins de 1,5 million d'habitants) figure dans le tableau sur la Classification des économies, à la fin du présent volume.

La classification des économies est modifiée de temps à autre par suite des changements apportés aux seuils indiqués plus haut ou à l'évaluation du PNB par habitant des différents pays. Dans ce cas, les agrégats établis sur la base de cette classification sont recalculés pour la période précédente de manière à maintenir la cohérence des séries chronologiques. Entre 1998 et 1999, plusieurs grands pays ont changé de catégorie, ce qui a eu pour effet de sensiblement modifier les agrégats du revenu et des régions. Par exemple, la République de Corée est sortie de la catégorie des pays à revenu élevé pour rentrer dans celle des pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure ; les chiffres correspondant à la Corée sont donc aussi inclus dans le calcul des agrégats relatifs aux pays en développement d'Asie de l'Est et du Pacifique. La Chine a été reclassée dans la catégorie des pays à faible revenu après une révision des estimations de son PNB par habitant. L'Afrique du Sud est passée de la tranche supérieure à la tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire ; l'Indonésie et les Îles Salomon sont passées de la catégorie des pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure, à celle des pays à faible revenu ; Grenade et Panama, de la tranche inférieure à la tranche supérieure des pays à revenu intermédiaire ; et l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, de la catégorie des pays à faible revenu à celle des pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure.

Sources des données et méthodes

Les données socio-économiques présentées dans ce rapport proviennent de différentes sources : elles peuvent avoir été directement recouvrées par la Banque mondiale, être tirées de publications statis-

tiques des pays membres ou avoir été établies par des instituts de recherche, comme l'Institut des ressources mondiales, ou des organismes internationaux comme les Nations Unies et ses institutions spécialisées, le Fonds monétaire international et l'Organisation de coopération et de développement économiques (se reporter à la Bibliographie qui figure à la suite des Notes techniques pour une liste exhaustive des sources des données). Bien que les normes internationales applicables en matière de couverture, de définition et de classification soient respectées pour la plupart des statistiques communiquées par les pays et les institutions internationales, il existe inévitablement des différences au niveau du champ d'application et de l'actualité des données, ainsi que des capacités et ressources consacrées au recouvrement des données de base et à leur compilation. Pour certains domaines, la Banque mondiale doit examiner des données d'origines différentes afin de s'assurer qu'elle retient les données les plus fiables. Il arrive aussi que les données disponibles ne soient pas incluses dans le Rapport parce qu'elles sont jugées trop déficientes pour fournir une évaluation fiable des niveaux et tendances, ou ne sont pas suffisamment conformes aux normes internationales.

Les données présentées sont dans l'ensemble comparables à celles publiées dans *World Development Indicators 1999*. Les chiffres ont toutefois été révisés et mis à jour chaque fois que de nouvelles informations ont été obtenues. Les écarts constatés peuvent aussi tenir aux révisions apportées aux séries chronologiques et aux méthodes. Les chiffres publiés dans différentes éditions d'une même publication de la Banque n'ayant pas toujours été établis à la même époque, il est recommandé au lecteur de ne pas compiler de séries statistiques à partir de chiffres provenant d'éditions différentes. Celui-ci trouvera des séries de données cohérentes sur le *CD-ROM de World Development Indicators 1999*.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars courants des États-Unis. Les diverses méthodes utilisées pour la conversion des chiffres en monnaie nationale sont décrites dans les Notes techniques.

Chiffres récapitulatifs

Les chiffres récapitulatifs portés au bas de chaque tableau sont des totaux (et sont suivis de la lettre **t** si leur calcul a fait intervenir des estimations parce que des données manquent ou que des pays n'ont pas communiqué leurs données, ou de la lettre **s** s'il s'agit d'une simple somme des données disponibles), des

moyennes pondérées (lettre **w**) ou des valeurs médianes (lettre **m**) pour l'ensemble des pays du groupe. Les données sur les pays qui ne sont pas inclus dans les tableaux principaux (c'est-à-dire les pays inclus dans le tableau 1a) sont prises en compte dans les chiffres récapitulatifs parce que l'on disposait des informations nécessaires ou que l'on a supposé qu'ils ont suivi la tendance générale des pays déclarants durant la période considérée. Cela permet, en normalisant la composition des groupes pour chaque période, de parvenir à des agrégats plus cohérents. Cependant, aucun chiffre récapitulatif n'est indiqué lorsque les données manquantes représentent un tiers ou plus de l'estimation globale. La section des Notes techniques consacrée aux « Méthodes statistiques » fournit de plus amples informations sur les méthodes employées pour calculer les valeurs des agrégats. Les coefficients de pondération utilisés pour construire les agrégats sont indiqués dans les notes techniques relatives à chaque tableau.

Terminologie et couverture des données

Le terme *pays* n'implique pas nécessairement l'indépendance politique, mais peut désigner tout territoire pour lequel les autorités communiquent séparément des statistiques sociales ou économiques. Les données sont présentées pour les pays tels qu'ils étaient constitués en 1998, et les chiffres se rapportant aux périodes antérieures ont été modifiés sur la base des situations politiques actuelles. Dans les tableaux, une note de bas de page précise les exceptions à la règle.

Depuis le 1^{er} juillet 1997, la Chine exerce de nouveau sa souveraineté sur la Région administrative spéciale de Hong Kong. Les données relatives à Hong Kong (Chine) sont portées sur une ligne distincte, après les données sur la Chine, et sont incluses dans le calcul des agrégats des pays à revenu élevé. Sauf indication contraire, les données pour la Chine ne comprennent pas Taïwan (Chine).

Dans la mesure du possible, on a présenté des données distinctes pour la République tchèque et pour la République slovaque, que couvrait antérieurement la Tchécoslovaquie.

Dans la mesure du possible, des données sont présentées séparément pour l'Érythrée ; les données antérieures à 1992 présentées pour l'Éthiopie incluent toutefois, dans la plupart des cas, l'Érythrée.

Sauf indication contraire, les données sur l'Allemagne portent sur l'Allemagne unifiée.

Sauf indication contraire, les données sur la Jordanie se rapportent seulement à la rive orientale.

En 1991, l'Union des Républiques socialistes soviétiques a été officiellement scindée en 15 pays : l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, l'Estonie, la Fédération de Russie, la Géorgie, le Kazakhstan, la Lettonie, la Lituanie, l'Ouzbékistan, la République de Moldova, la République kirghize, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ukraine. Les données relatives à chaque pays ont été présentées dans la mesure du possible.

Les données présentées pour la République du Yémen ne couvrent pas les années antérieures à 1990 ; sauf indication contraire, les données indiquées pour ces années se rapportent à l'ex-République arabe du Yémen et à l'ex-République démocratique populaire du Yémen.

Dans la mesure du possible, on a présenté des données distinctes pour les pays que couvrait l'ex-Yougoslavie : la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Slovénie et la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro).

Notes techniques

La qualité des données et les comparaisons internationales étant souvent source de difficultés, le lecteur est invité à se référer aux Notes techniques, au tableau de la Classification des économies par revenu

et par région, et aux notes de renvoi des tableaux. Pour tout renseignement supplémentaire, le lecteur peut se reporter à *World Development Indicators 1999*. La Bibliographie qui figure à la fin de ces notes techniques indique les sources de données où le lecteur trouvera des définitions et des descriptions plus complètes des concepts utilisés.

Toutes questions ou observations concernant les Grands indicateurs du développement dans le monde et les autres publications statistiques de la Banque mondiale sont à adresser à :

Information Center, Development Data Group
The World Bank
1818 H Street, N.W.
Washington, D.C. 20433
Téléphone : (800) 590-1906 ou (202) 473-7824
Télécopie : (202) 522-1498
Messagerie : info@worldbank.org
Site web : <http://www.worldbank.org/wdi>

Il est possible de commander les publications de la Banque mondiale par courrier électronique en adressant la demande à books@worldbank.org, par courrier normal en écrivant à World Bank Publications à l'adresse ci-dessus, ou par téléphone en composant le (202) 473-1155.

Le monde, par catégorie de revenu

Sur cette carte, les pays sont classés sur la base des estimations, par la Banque mondiale, du PNB par habitant en 1998. Faute de place, les Samoa américaines (pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure), Fidji, Kiribati, Samoa, Tonga (pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure), la Polynésie française (pays à revenu élevé) et Tubalu (pour lequel on ne dispose pas de données) ne figurent pas sur la carte

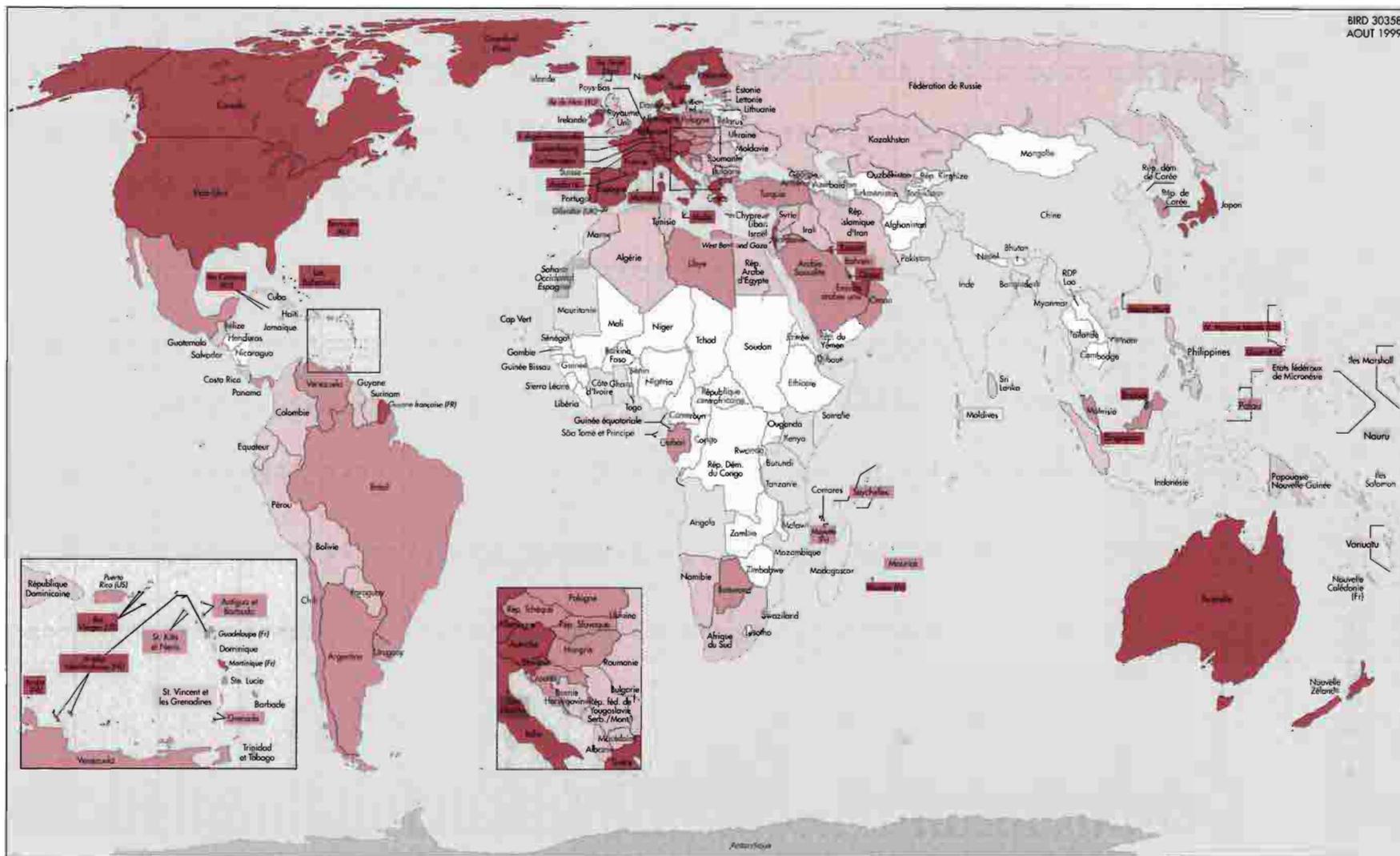
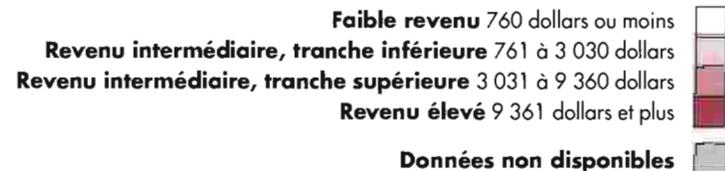


Tableau 1. Taille de l'économie

Économie	Population Millions d'habitants 1998	Superficie Milliers de km ² 1996	Densité de population		Produit national brut (PNB)			PNB par habitant			Évaluation PPA du PNBa		
			Nombre d'habitants au km ² 1998	Milliards de dollars 1998 ^b	Rang 1998	Taux de croissance annuel moyen (%) 1997-98		Dollars 1998 ^b	Rang 1998	Taux de croissance annuel moyen (%) 1997-98	Milliards de dollars 1998	Par habitant	
						Dollars 1998	Rang 1998					Dollars 1998	Rang 1998
Afrique du Sud	41	1 221	34	119,0	32	0,6	2 880	92	-1,2	288,7 ^c	6 990 ^c	79	
Albanie	3	29	123	2,7	137	..	810	144	
Algérie	30	2 382	13	46,5	50	7,3	1 550	116	5,0	131,4 ^c	4 380 ^c	104	
Allemagne	82	357	235	2 122,7	3	-0,4	25 850	13	-0,4	1 708,5	20 810	20	
Angola	12	1 247	10	4,1	121	7,9	340	178	4,8	10,1 ^c	840 ^c	197	
Arabie saoudite	21	2 150	10	
Argentine	36	2 780	13	324,1	17	4,0	8 970	55	2,7	368,5	10 200	64	
Arménie	4	30	135	1,8	156	..	480	162	
Australie	19	7 741	2	380,6	14	3,8	20 300	24	2,6	377,5	20 130	25	
Autriche	8	84	98	217,2	21	3,4	26 850	12	3,2	183,9	22 740	16	
Azerbaïdjan	8	87	91	3,9	125	9,4	490	161	8,1	14,3	1 820	157	
Bangladesh	126	144	965	44,0	52	5,0	350	175	3,4	137,7	1 100	188	
Bélarus	10	208	49	22,5	61	..	2 200	102	
Belgique	10	33	311	259,0	19	2,9	25 380	15	2,7	239,7	23 480	12	
Bénin	6	113	54	2,3	142	4,5	380	173	1,5	7,5	1 250	182	
Bolivie	8	1 099	7	7,9	94	4,7	1 000	138	2,3	22,4	2 820	140	
Botswana	2	582	3	5,6	107	5,5	3 600	82	3,5	13,0	8 310	70	
Bésil	166	8 547	20	758,0	8	0,0	4 570	72	-1,4	1 021,4	6 160	88	
Bulgarie	8	111	75	10,1	84	..	1 230	131	
Burkina Faso	11	274	39	2,6	140	6,3	240	196	3,8	11,0 ^c	1 020 ^c	191	
Burundi	7	28	256	0,9	173	4,6	140	206	2,2	4,1 ^c	620 ^c	207	
Cambodge	11	181	61	3,0	135	-0,1	280	191	-2,3	13,3	1 240	184	
Cameroun	14	475	31	8,7	89	6,7	610	156	3,8	25,9	1 810	158	
Canada	31	9 971	3	612,2	9	6,1	20 020	26	5,1	735,6	24 050	9	
Chili	15	757	20	71,3	42	8,0	4 810	71	6,5	191,1	12 890	53	
Chine	1 239	9 597 ^d	133	928,9	7	7,4	750	149	6,5	3 983,6	3 220	129	
Hong Kong, Chine	7	1	6 755	158,3 ^e	24	-5,1	23 670 ^e	21	-7,8	147,1	22 000	18	
Colombie	41	1 139	39	106,1	35	5,6	2 600	95	3,7	306,0	7 500	76	
Congo, Rép. dém. du	48	2 345	21	5,3	108	4,0	110	209	0,7	36,4 ^c	750 ^c	200	
Congo, Rép. du	3	342	8	1,9	151	11,9	690	153	8,9	4,0	1 430	174	
Corée, Rép. de	46	99	470	369,9	15	-6,3	7 970	59	-7,1	569,3	12 270	55	
Costa Rica	4	51	69	9,8	85	4,7	2 780	93	3,1	23,3	6 620	86	
Côte d'Ivoire	14	322	46	10,1	83	5,7	700	152	3,6	25,0	1 730	161	
Croatie	5	57	82	20,7	63	..	4 520	73	
Danemark	5	43	125	176,4	23	3,0	33 260	6	2,6	126,4	23 830	11	
Égypte, Rép. arabe d'	61	1 001	62	79,2	40	5,1	1 290	127	3,3	192,5	3 130	132	
El Salvador	6	21	292	11,2	81	3,6	1 850	107	1,4	17,3	2 850	139	
Équateur	12	284	44	18,6	70	2,1	1 530	119	0,2	56,3	4 630	100	
Érythrée	4	118	38	0,8	176	-4,0	200	202	-6,7	3,7	950	193	
Espagne	39	506	79	553,7	10	3,7	14 080	39	3,7	631,5	16 060	38	
Estonie	1	45	34	4,9	112	..	3 390	87	
États-Unis	270	9 364	29	7 921,3	1	3,7	29 340	10	2,8	7 922,6	29 340	3	
Éthiopie	61	1 104	61	6,1	104	-0,8	100	210	-3,2	30,8	500	208	
Fédération de Russie	147	17 075	9	337,9	16	-6,6	2 300	101	-6,3	579,8	3 950	110	
Finlande	5	338	17	124,3	30	5,2	24 110	19	4,8	104,5	20 270	23	
France	59	552	107	1 466,2	4	3,2	24 940	17	2,9	1 312,0	22 320	17	
Géorgie	5	70	78	5,1	109	..	930	139	
Ghana	18	239	81	7,2	98	4,6	390	171	1,9	29,8 ^c	1 610 ^c	168	
Grèce	11	132	82	122,9	31	3,7	11 650	47	3,4	137,2	13 010	52	
Guatemala	11	109	100	17,7	72	4,8	1 640	115	2,1	44,0	4 070	107	
Guinée	7	246	29	3,8	127	4,3	540	159	1,9	12,5	1 760	160	
Haïti	8	28	277	3,1	134	3,0	410	167	1,1	9,6 ^c	1 250 ^c	182	
Honduras	6	112	55	4,5	117	3,9	730	151	1,0	13,2	2 140	154	
Hongrie	10	93	110	45,6	51	..	4 510	74	
Inde	980	3 288	330	421,3	11	6,1	430	165	4,2	1 660,9	1 700	163	
Indonésie	204	1 905	112	138,5	28	-14,8	680	154	-16,2	568,9	2 790	141	
Iran, Rép. islamique d'	62	1 633	38	109,6	33	..	1 770	109	
Irlande	4	70	53	67,5	43	9,0	18 340	27	8,5	67,5	18 340	30	
Israël	6	21	290	95,2	36	1,9	15 940	32	-0,4	103,4	17 310	33	
Italie	58	301	196	1 166,2	6	2,3	20 250	25	2,2	1 163,4	20 200	24	
Jamaïque	3	11	238	4,3	118	-1,1	1 680	113	-1,9	8,3	3 210	130	
Japon	126	378	335	4 089,9	2	-2,6	32 380	7	-2,8	2 928,4	23 180	14	
Jordanie	5	89	51	6,9	100	0,3	1 520	120	-2,5	14,8	3 230	128	
Kazakhstan	16	2 717	6	20,6	64	-2,6	1 310	126	-2,0	53,4	3 400	126	
Kenya	29	580	51	9,7	86	1,5	330	180	-0,9	33,1	1 130	187	
Koweït	2	18	105	
Lesotho	2	30	68	1,2	168	-3,1	570	158	-5,4	4,8 ^c	2 320 ^c	147	
Lettonie	2	65	39	5,9	105	..	2 430	98	
Liban	4	10	412	15,0	77	4,3	3 560	84	2,7	25,9	6 150	89	
Lituanie	4	65	57	9,0	88	5,6	2 440	97	5,9	15,9	4 310	105	
Macédoine, ERY de	2	26	79	2,6	139	2,9	1 290	127	2,2	7,4	3 660	116	
Madagascar	15	587	25	3,8	128	4,8	260	193	1,6	13,1	900	194	
Malaisie	22	330	68	79,8	39	-6,3	3 600	82	-8,4	155,1 ^c	6 990 ^c	79	
Malawi	11	118	112	2,1	144	1,8	200	202	-0,7	7,7	730	203	
Mali	11	1 240	9	2,6	138	5,3	250	194	2,2	7,7	720	204	

Note : Les Notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées. Les rangs ont été établis en fonction des 210 pays considérés, y compris les 78 figurant dans le tableau 1a. Voir les Notes techniques.

LE MONDE EN CHIFFRES

Économie	Population Millions d'habitants 1998	Superficie Milliers de km ² 1996	Densité de population		Produit national brut (PNB)			PNB par habitant			Évaluation PPA du PNBa		
			Nombre d'habitants au km ² 1998	Milliards de dollars 1998 ^b	Rang 1998	Taux de croissance annuel moyen (%) 1997-98	Dollars 1998 ^b	Rang 1998	Taux de croissance annuel moyen (%) 1997-98	Milliards de dollars 1998	Par habitant		
											Dollars 1998	Rang 1998	
Maroc	28	447	62	34,8	56	0,8	1 250	130	-1,0	86,8	3 120	133	
Mauritanie	3	1 026	2	1,0	171	5,2	410	167	2,4	4,2 ^c	1 660 ^c	165	
Mexique	96	1 958	50	380,9	13	4,8	3 970	76	3,0	785,8 ^c	8 190 ^c	71	
Moldova, Rép. de	4	34	130	1,8	158	..	410	167	
Mongolie	3	1 567	2	1,0	172	4,9	400	170	3,2	3,9	1 520	170	
Mozambique	17	802	22	3,6	130	11,3	210	199	9,2	14,5 ^c	850 ^c	196	
Myanmar	44	677	68	
Namibie	2	824	2	3,2	131	1,2	1 940	106	-1,2	8,2 ^c	4 950 ^c	94	
Népal	23	147	160	4,8	114	2,2	210	199	-0,1	24,9	1 090	189	
Nicaragua	5	130	40	8,6 ^c	1 790 ^c	159	
Niger	10	1 267	8	1,9	150	4,3	190	204	0,8	8,4	830	198	
Nigéria	121	924	133	36,4	55	1,1	300	186	-1,7	99,7	820	199	
Norvège	4	324	14	152,1	25	2,4	34 330	4	1,8	107,6	24 290	8	
Nouvelle-Zélande	4	271	14	55,8	46	1,4	14 700	36	0,5	60,1	15 840	40	
Ouganda	21	241	105	6,7	102	5,8	320	185	2,9	24,5 ^c	1 170 ^c	185	
Ouzbékistan	24	447	58	20,9	62	3,0	870	141	1,2	69,8	2 900	138	
Pakistan	132	796	171	63,2	44	5,0	480	162	2,5	204,9	1 560	169	
Panama	3	76	37	8,5	91	3,8	3 080	90	2,0	19,2	6 940	81	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	5	463	10	4,1	120	2,3	890	140	0,0	12,4 ^c	2 700 ^c	142	
Paraguay	5	407	13	9,2	87	0,2	1 760	111	-2,1	19,0	3 650	117	
Pays-Bas	16	41	463	388,7	12	3,3	24 760	18	2,7	339,3	21 620	19	
Pérou	25	1 285	19	61,1	45	..	2 460	96	
Philippines	75	300	252	78,9	41	0,1	1 050	135	-2,1	265,6	3 540	122	
Pologne	39	323	127	150,8	26	5,4	3 900	79	5,4	260,7	6 740	83	
Portugal	10	92	109	106,4	34	3,9	10 690	51	3,8	143,1	14 380	45	
RDP lao	5	237	22	1,6	163	4,0	330	180	1,4	6,5 ^c	1 300 ^c	180	
République arabe syrienne	15	185	83	15,6	75	4,4	1 020	136	1,8	45,8	3 000	136	
République centrafricaine	3	623	6	1,0	170	4,5	300	186	2,6	4,5 ^c	1 290 ^c	181	
République dominicaine	8	49	171	14,6	78	6,5	1 770	109	4,6	38,8	4 700	99	
République kirghize	5	199	24	1,6	162	4,2	350	175	2,8	10,3	2 200	152	
République slovaque	5	49	112	20,0	66	..	3 700	80	
République tchèque	10	79	133	51,8	48	..	5 040	69	
Roumanie	22	238	98	31,3	58	-5,6	1 390	125	-5,3	89,3	3 970	109	
Royaume-Uni	59	245	244	1 263,8	5	2,0	21 400	22	1,9	1 218,6	20 640	22	
Rwanda	8	26	329	1,9	155	9,9	230	197	7,1	5,6	690	206	
Sénégal	9	197	47	4,8	115	6,0	530	160	3,1	15,4	1 710	162	
Sierra Leone	5	72	68	0,7	181	-0,7	140	206	-2,9	1,9	390	210	
Singapour	3	1	5 186	95,1	37	1,5	30 060	9	-0,4	90,5	28 620	5	
Slovénie	2	20	99	19,4	67	..	9 760	52	
Sri Lanka	19	66	290	15,2	76	..	810	144	
Suède	9	450	22	226,9	20	3,5	25 620	14	3,5	172,5	19 480	27	
Suisse	7	41	180	284,8	18	2,1	40 080	3	1,8	189,1	26 620 ^v	7	
Tadjikistan	6	143	43	2,1	143	..	350	175	
Tanzanie	32	945	36	6,7 ⁱ	101	3,2	210 ⁱ	199	0,6	15,9	490	209	
Tchad	7	1 284	6	1,7	160	..	230	197	
Thaïlande	61	513	120	134,4	29	-7,7	2 200	102	-8,5	357,1	5 840	91	
Togo	4	57	82	1,5	164	-1,0	330	180	-3,5	6,2	1 390	176	
Tunisie	9	164	60	19,2	69	5,5	2 050	105	3,9	48,3	5 160	93	
Turkménistan	5	488	10	..	136	
Turquie	63	775	82	200,5	22	..	3 160	89	
Ukraine	50	604	87	42,7	53	..	850	142	
Uruguay	3	177	19	20,3	65	6,6	6 180	67	5,8	31,2	9 480	67	
Venezuela	23	912	26	81,3	38	-0,4	3 500	85	-2,4	190,4	8 190	71	
Viet Nam	78	332	238	25,6	60	4,0	330	180	2,8	131,0	1 690	164	
Yémen, Rép. du	16	528	31	4,9	110	7,3	300	186	4,6	12,1	740	202	
Zambie	10	753	13	3,2	132	-1,8	330	180	-4,0	8,3	860	195	
Zimbabwe	12	391	30	7,1	99	-0,4	610	156	-2,2	25,2	2 150	153	
Toutes économies	5 897 s	133 567 s	45 w	28 862,2 t	1,5 w	4 890 t	0,1 w	36 556,8 t	6 200 w				
Économies à revenu faible	3 515	42 695	85	1 843,7	3,8	520	2,1	7 475,1	2 130				
Sauf Chine et Inde	1 296	29 810	45	493,5	..	380	-5,9	1 821,3	1 400				
Économies à revenu intermédiaire	1 496	58 789	26	4 419,6	-0,4	2 950	-1,5	8 315,8	5 560				
Tranche inférieure	908	36 729	25	1 557,4	-1,5	1 710	-2,6	3 709,4	4 080				
Tranche supérieure	588	22 060	27	2 862,1	0,2	4 860	-1,1	4 606,3	7 830				
Économies à revenu faible/intermédiaire	5 011	101 484	50	6 263,3	1,0	1 250	-0,5	15 790,8	3 150				
Afrique subsaharienne	628	24 290	27	304,2	2,2	480	-0,4	900,6	1 430				
Amérique latine et Caraïbes	502	20 462	25	1 977,6	2,5	3 940	0,8	3 401,5	6 780				
Asie de l'Est et Pacifique	1 817	16 384	114	1 801,6	-1,1	990	-2,2	6 179,5	3 400				
Asie du Sud	1 305	5 140	273	555,5	5,9	430	3,9	2 100,4	1 610				
Europe et Asie centrale	473	24 208	20	1 038,8	..	2 190	..	2 005,5	4 240				
Moyen-Orient et Afrique du Nord	285	11 000	26	585,6	..	2 050	..	1 203,3	4 220				
Économies à revenu élevé	885	32 082	29	22 599,0	1,6	25 510	1,1	20 766,0	23 440				

a. Parité de pouvoir d'achat ; voir les Notes techniques. b. Estimations préliminaires de la Banque mondiale calculées par la méthode de l'Atlas. c. Chiffres estimés par régression ou extrapolés à partir des estimations les plus récentes du Projet de comparaison internationale. d. Y compris Taïwan (Chine). e. Les chiffres indiqués pour le PNB sont ceux du PIB. f. Considéré comme revenu supérieur (9 361 dollars ou plus). g. Considéré comme revenu inférieur (760 dollars ou moins). h. Considéré comme revenu intermédiaire, tranche supérieure (3 031 à 9 360 dollars). i. Partie continentale de la Tanzanie uniquement.

Tableau 2. Qualité de la vie

Économie	Croissance de la consommation privée par habitant		Prévalence malnutrition juvénile % enfants de moins de 5 ans 1992-97 ^a	Taux de mortalité des moins de 5 ans Pour 1 000		Espérance de vie à la naissance Années 1997		Taux d'analphabétisme des adultes % de la population âgée de 15 ans et plus 1997		Population urbaine % du total		Accès aux services d'assainissement en zones urbaines % population urbaine 1995
	Taux de croissance annuel moyen (%) 1980-97			1980	1997	Garçons	Filles	Hommes	Femmes	1980	1998	
	Non ajustée	Ajustée sur distribution										
Afrique du Sud	-0,3	-0,1	9	91	65	62	68	15	17	48	50	78
Albanie	57	40	69	75	34	38	97
Algérie	-1,8	-1,2	13	139	39	69	72	27	52	43	58	..
Allemagne	16	6	74	80	83	87	..
Angola	-7,8	..	35	261	209	45	48	21	33	71
Arabie saoudite	85	28	69	72	19	38	66	85	..
Argentine	2	38	24	70	77	3	4	83	89	80
Arménie	70	77	66	69	..
Australie	1,7	1,1	0	13	7	76	81	86	85	..
Autriche	2,0	1,6	0	17	7	74	81	65	65	..
Azerbaïdjan	10	..	23	67	75	53	57	..
Bangladesh	2,1	1,5	56	211	104	58	58	50	73	11	20	41
Bélarus	-3,5	-2,7	63	74	0	2	56	73	..
Belgique	1,6	1,2	..	15	7	73	80	95	97	..
Bénin	-0,7	..	29	214	149	52	55	52	79	27	41	60
Bolivie	0,1	0,0	8	170	96	60	63	9	23	46	63	77
Botswana	2,3	..	27	94	88	46	48	28	23	15	68	91
Bésil	0,5	0,2	6	..	44	63	71	16	16	66	80	74
Bulgarie	-0,6	-0,4	..	25	24	67	74	1	2	61	69	..
Burkina Faso	0,3	..	33	..	169	44	45	70	89	9	17	..
Burundi	-0,8	..	38	193	200	41	44	46	64	4	8	..
Cambodge	38	330	147	53	55	12	22	..
Cameroun	-1,5	173	78	55	58	21	35	31	47	..
Canada	1,3	0,9	..	13	8	76	82	76	77	..
Chili	3,8	1,7	1	35	13	72	78	5	5	81	84	95
Chine	7,7	4,5	16	65	39	68	71	9	25	20	33	68
Hong Kong, Chine	5,2	76	82	4	12	91	95	..
Colombie	1,2	0,5	8	58	30	67	73	9	9	64	74	70
Congo, Rép. dém. du	-4,5	..	34	210	148	49	52	29	30	53
Congo, Rép. du	0,2	..	24	125	145	46	51	15	30	41	61	..
Corée, Rép. de	7,0	18	11	69	76	1	4	57	84	100
Costa Rica	0,8	0,4	5	29	15	74	79	5	5	43	51	100
Côte d'Ivoire	-2,3	-1,5	24	170	140	46	47	49	66	35	45	..
Croatie	1	23	10	68	77	1	4	50	57	71
Danemark	1,7	1,3	..	10	6	73	78	84	86	..
Égypte, Rép. arabe d'	2,0	1,3	15	175	66	65	68	35	60	44	45	95
El Salvador	2,9	1,5	11	120	39	67	73	20	26	42	46	89
Équateur	-0,2	-0,1	17	101	39	68	73	7	11	47	61	70
Érythrée	44	..	95	49	52	14	18	12
Espagne	2,2	1,5	..	16	7	75	82	2	4	73	77	..
Estonie	-2,2	-1,3	..	25	13	64	76	70	74	..
États-Unis	1,9	1,1	1	15	..	73	79	74	77	..
Éthiopie	-0,4	..	48	213	175	42	44	59	71	11	17	..
Fédération de Russie	3	..	25	61	73	0	1	70	77	..
Finlande	1,4	1,1	..	9	5	73	81	60	64	100
France	1,7	1,1	..	13	6	74	82	73	75	..
Géorgie	21	69	77	52	60	..
Ghana	0,2	0,1	27	157	102	58	62	23	43	31	37	75
Grèce	1,8	23	9	75	81	2	5	58	60	..
Guatemala	0,1	0,0	27	..	55	61	67	26	41	37	40	91
Guinée	1,0	0,5	24	299	182	46	47	19	31	24
Haïti	28	200	125	51	56	52	57	24	34	43
Honduras	-0,2	-0,1	18	103	48	67	72	29	30	35	46	91
Hongrie	-0,1	-0,1	..	26	12	66	75	1	1	57	66	..
Inde	2,7	1,9	53	177	88	62	64	33	61	23	28	..
Indonésie	4,5	3,0	34	125	60	63	67	9	20	22	38	88
Iran, Rép. islamique d'	0,2	..	16	126	35	69	70	19	34	50	61	86
Irlande	2,7	1,8	..	14	7	73	79	55	58	..
Israël	3,3	2,1	..	19	8	76	79	2	7	89	91	100
Italie	2,2	1,5	..	17	7	75	82	1	2	67	67	..
Jamaïque	2,2	1,3	10	39	14	72	77	19	10	47	55	99
Japon	2,9	11	6	77	83	76	79	..
Jordanie	-1,2	-0,7	10	48	35	69	73	8	18	60	73	..
Kazakhstan	8	..	29	60	70	54	61	..
Kenya	0,9	0,4	23	115	112	51	53	13	28	16	31	..
Koweït	11	35	13	74	80	17	23	90	97	100
Lesotho	-2,8	-1,2	16	168	137	55	57	29	7	13	26	76
Lettonie	26	19	64	75	0	1	68	74	90
Liban	3	..	32	68	72	9	22	74	89	..
Lituanie	24	13	66	77	0	1	61	74	..
Macédoine, ERY de	69	17	70	75	53	61	..
Madagascar	-2,4	-0,2	34	216	158	56	59	18	28	..
Malaisie	3,1	1,6	20	42	14	70	75	10	19	42	56	94
Malawi	0,6	..	30	265	224	43	43	27	57	9	15	94
Mali	-0,4	..	40	..	235	49	52	57	72	19	29	61

Note : Les Notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

LE MONDE EN CHIFFRES

Économie	Croissance de la consommation privée par habitant		Prévalence malnutrition juvénile % enfants de moins de 5 ans 1992-97 ^a	Taux de mortalité des moins de 5 ans Pour 1 000		Espérance de vie à la naissance Années 1997		Taux d'analphabétisme des adultes % de la population âgée de 15 ans et plus 1997		Population urbaine % du total		Accès aux services d'assainissement en zones urbaines % population urbaine 1995
	Taux de croissance annuel moyen (%) 1980-97			1980	1997	Garçons	Filles	Hommes	Femmes	1980	1998	
	Non ajustée	Ajustée sur distribution										
Maroc	1,6	1,0	10	152	67	65	69	41	67	41	54	97
Mauritanie	0,1	0,1	23	175	149	52	55	51	72	27	55	44
Mexique	0,1	0,0	14	74	38	69	75	8	12	66	74	93
Moldova, Rép. de	24	63	70	1	3	40	54	96
Mongolie	12	..	68	64	67	52	62	100
Mozambique	-2,3	..	26	223	201	44	47	43	75	13	38	68
Myanmar	43	134	131	59	62	11	21	24	27	56
Namibie	-3,0	..	26	114	101	55	57	19	22	23	39	..
Népal	2,1	1,3	47	180	117	58	57	44	79	7	11	74
Nicaragua	-2,6	-1,3	12	143	57	66	71	37	37	53	64	88
Niger	-2,6	-1,7	43	320	..	45	50	78	93	13	20	..
Nigéria	-4,7	-2,6	39	196	122	52	55	31	49	27	42	82
Norvège	1,5	1,2	..	11	6	76	81	71	74	100
Nouvelle-Zélande	0,9	16	7	75	80	83	87	..
Ouganda	1,7	1,0	26	180	162	43	42	25	47	9	14	60
Ouzbékistan	19	..	31	66	72	41	42	..
Pakistan	2,0	1,4	38	161	136	61	63	45	75	28	36	75
Panama	1,6	0,7	6	36	26	72	76	8	10	50	57	99
Papouasie-Nouvelle-Guinée	-1,1	-0,5	30	100	82	57	59	13	17	..
Paraguay	1,8	0,7	..	61	28	68	72	6	9	42	55	20
Pays-Bas	1,6	1,1	..	11	7	75	81	88	89	..
Pérou	-0,5	-0,3	8	126	52	66	71	6	16	65	72	78
Philippines	0,7	0,4	30	81	41	67	70	5	6	37	57	88
Pologne	0,9	0,6	12	69	77	0	0	58	65	..
Portugal	3,1	31	8	71	79	6	12	29	37	..
RDP lao	40	200	..	52	55	13	22	..
République arabe syrienne	1,0	..	13	73	38	67	71	13	43	47	54	..
République centrafricaine	-1,5	..	23	..	160	43	47	44	70	35	40	..
République dominicaine	-0,2	-0,1	6	92	47	69	73	17	18	51	64	89
République kirghize	11	63	71	38	40	..
République slovaque	23	..	69	77	52	60	..
République tchèque	1	19	8	71	78	64	66	..
Roumanie	0,3	0,2	6	36	26	65	73	1	3	49	57	..
Royaume-Uni	2,6	1,8	..	14	7	75	80	89	89	..
Rwanda	-1,1	-0,8	29	..	209	39	42	29	44	5	6	..
Sénégal	-0,7	-0,3	22	190	110	51	54	55	75	36	46	68
Sierra Leone	-3,2	-1,2	..	336	286	36	39	24	35	..
Singapour	4,9	13	6	73	79	4	13	100	100	..
Slovénie	18	6	71	79	0	0	48	52	100
Sri Lanka	2,8	1,9	38	48	19	71	75	6	12	22	23	81
Suède	0,7	0,5	..	9	5	77	82	83	83	..
Suisse	0,6	0,4	..	11	6	76	82	57	62	..
Tadjikistan	36	66	71	1	2	34	33	..
Tanzanie	0,0	0,0	31	176	136	47	49	18	38	15	26	..
Tchad	0,0	..	39	235	182	47	50	19	23	74
Thaïlande	5,5	2,9	..	58	38	66	72	3	7	17	21	98
Togo	-0,5	..	19	175	138	48	50	31	62	23	32	76
Tunisie	1,0	0,6	9	100	33	68	71	22	44	52	64	100
Turkménistan	50	62	69	47	45	..
Turquie	2,5	..	10	133	50	67	72	8	26	44	73	..
Ukraine	17	62	73	62	72	..
Uruguay	2,4	..	4	42	20	70	78	3	2	85	91	56
Venezuela	-0,8	-0,4	5	42	25	70	76	7	8	79	87	74
Viet Nam	45	105	40	66	71	5	11	19	20	..
Yémen, Rép. du	29	198	137	54	55	36	79	20	36	40
Zambie	-3,7	-2,0	24	149	189	43	43	17	33	40	44	66
Zimbabwe	0,3	..	16	108	108	51	54	6	12	22	34	..
Toutes économies	3,1 w	2,1 w		125 w	79 w	65 w	69 w	18 w	33 w	39 w	46 w	.. w
Économies à revenu faible	3,9	2,7		151	97	62	64	22	42	21	31	..
Sauf Chine et Inde	0,4	..		178	130	55	58	30	47	21	31	..
Économies à revenu intermédiaire	1,2	42	66	72	10	16	55	66	..
Tranche inférieure	47	65	71	11	18	50	58	..
Tranche supérieure	1,5	34	67	74	9	13	63	77	83
Économies à revenu faible/intermédiaire	3,3	2,2		137	83	63	67	19	34	32	41	..
Afrique subsaharienne	-2,1	..		189	147	49	52	34	50	23	33	..
Amérique latine et Caraïbes	0,5	0,2		..	41	66	73	12	14	65	75	80
Asie de l'Est et Pacifique	6,8	4,0		81	46	67	70	9	22	22	35	75
Asie du Sud	2,5	1,8		180	100	62	63	36	63	22	27	..
Europe et Asie centrale	30	64	73	2	6	56	68	..
Moyen-Orient et Afrique du Nord	0,7	..		137	62	66	68	27	50	48	58	..
Économies à revenu élevé	2,1	1,2		15	7	74	81	75	76	..

a. Données les plus récentes disponibles pour la période.

Tableau 3. Population et population active

Économie	Population						Population active							
	Totale (millions)		Taux de croissance annuel moyen (%)		15-64 ans (millions)		Totale (millions)		Taux de croissance annuel moyen (%)		Femmes (% population active)		Enfants 10-14 ans (% de ce groupe d'âge)	
	1980	1998	1980-90	1990-98	1980	1998	1980	1998	1980-90	1990-98	1980	1998	1980	1998
Afrique du Sud	27,6	41,3	4,0	2,3	16	25	10	16	4,3	2,3	35	38	1	0
Albanie	2,7	3,4	2,3	0,3	2	2	1	2	3,1	0,6	39	41	4	1
Algérie	18,7	30,0	4,7	2,6	9	18	5	10	7,1	4,9	21	26	7	1
Allemagne	78,3	82,1	0,5	0,5	52	56	38	41	0,9	0,5	40	42	0	0
Angola	7,0	12,0	5,4	3,8	4	6	3	6	4,7	3,4	47	46	30	27
Arabie saoudite	9,4	20,7	7,9	3,9	5	12	3	7	8,9	3,5	8	15	5	0
Argentine	28,1	36,1	2,5	1,5	17	22	11	14	3,0	2,2	28	32	8	4
Arménie	3,1	3,8	2,0	1,0	2	2	1	2	2,5	1,3	48	48	0	0
Australie	14,7	18,8	2,4	1,3	10	13	7	10	3,5	1,6	37	43	0	0
Autriche	7,6	8,1	0,7	0,7	5	6	3	4	1,1	1,0	41	40	0	0
Azerbaïdjan	6,2	7,9	2,5	1,4	4	5	3	3	2,2	1,6	48	44	0	0
Bangladesh	86,7	125,6	3,7	1,9	44	71	41	64	4,5	3,3	42	42	35	29
Bélarus	9,6	10,2	0,6	0,0	6	7	5	5	0,4	0,0	50	49	0	0
Belgique	9,8	10,2	0,4	0,3	6	7	4	4	0,6	0,7	34	41	0	0
Bénin	3,5	6,0	5,4	3,3	2	3	2	3	4,8	3,3	47	48	30	27
Bolivie	5,4	7,9	3,9	2,7	3	4	2	3	4,5	2,7	33	38	19	13
Botswana	0,9	1,6	5,4	2,9	0	1	0	1	5,4	2,9	50	46	26	16
Brésil	121,7	165,9	3,1	1,6	70	108	47	76	4,7	2,3	28	35	19	15
Bulgarie	8,9	8,2	-0,7	-0,8	6	6	5	4	-0,9	-0,8	45	48	0	0
Burkina Faso	7,0	10,7	4,3	2,7	3	5	4	5	3,4	2,1	48	47	71	48
Burundi	4,1	6,6	4,7	2,7	2	3	2	4	4,5	2,7	50	49	50	49
Cambodge	6,5	10,7	5,0	3,1	4	6	4	6	4,6	3,1	55	52	27	24
Cameroun	8,7	14,3	5,0	3,2	5	8	4	6	4,8	3,5	37	38	34	24
Canada	24,6	30,6	2,2	1,4	17	21	12	17	3,0	1,6	40	45	0	0
Chili	11,1	14,8	2,8	1,8	7	10	4	6	4,5	2,5	26	33	0	0
Chine	981,2	1 238,6	2,3	1,2	586	836	540	743	3,2	1,5	43	45	30	10
Hong Kong, Chine	5,0	6,7	2,8	2,3	3	5	2	3	3,4	2,5	34	37	6	0
Colombie	28,4	40,8	3,6	2,2	16	25	9	18	6,3	3,2	26	38	12	6
Congo, Rép. dém. du	27,0	48,2	5,8	3,6	14	24	12	20	5,3	3,6	45	43	33	29
Congo, Rép. du	1,7	2,8	5,1	3,2	1	1	1	1	4,9	2,9	42	43	27	26
Corée, Rép. de	38,1	46,4	2,0	1,1	24	33	16	23	4,0	2,3	39	41	0	0
Costa Rica	2,3	3,5	4,3	2,1	1	2	1	1	5,7	2,8	21	31	10	5
Côte d'Ivoire	8,2	14,5	5,7	3,1	4	8	3	6	5,7	3,9	32	33	28	20
Croatie	4,6	4,6	0,0	-0,6	3	3	2	2	0,4	0,0	40	44	0	0
Danemark	5,1	5,3	0,3	0,4	3	4	3	3	0,9	0,2	44	46	0	0
Égypte, Rép. arabe d'	40,9	61,4	4,1	2,3	23	37	14	23	4,6	3,0	27	30	18	10
El Salvador	4,6	6,1	2,8	2,4	2	4	2	3	4,9	3,9	27	36	17	15
Équateur	8,0	12,2	4,2	2,4	4	7	3	5	6,0	3,6	20	27	9	5
Érythrée	2,4	3,9	4,9	3,0	..	2	1	2	4,7	3,0	47	47	44	39
Espagne	37,4	39,3	0,5	0,2	23	27	14	17	2,2	1,2	28	37	0	0
Estonie	1,5	1,4	-0,3	-1,2	1	1	1	1	-0,3	-0,9	51	49	0	0
États-Unis	227,2	270,0	1,7	1,1	151	177	109	138	2,3	1,4	41	46	0	0
Éthiopie	37,7	61,3	4,9	2,6	20	31	17	26	4,4	1,9	42	41	46	42
Fédération de Russie	139,0	146,9	0,6	-0,1	95	101	76	78	0,2	0,1	49	49	0	0
Finlande	4,8	5,2	0,8	0,5	3	3	2	3	1,0	0,2	47	48	0	0
France	53,9	58,8	0,9	0,5	34	38	24	26	1,1	0,8	40	45	0	0
Géorgie	5,1	5,4	0,7	-0,1	3	4	3	3	0,5	-0,1	49	47	0	0
Ghana	10,7	18,5	5,4	3,1	6	10	5	9	5,4	3,1	51	51	16	13
Grèce	9,6	10,5	0,9	0,5	6	7	4	5	1,9	1,2	28	37	5	0
Guatemala	6,8	10,8	4,6	3,0	3	6	2	4	5,2	3,4	22	28	19	15
Guinée	4,5	7,1	4,6	3,0	2	4	2	3	4,0	2,7	47	47	41	33
Haiti	5,4	7,6	3,6	2,4	3	4	3	3	2,9	2,0	45	43	33	24
Honduras	3,6	6,2	5,5	3,3	2	3	1	2	6,3	4,5	25	31	14	8
Hongrie	10,7	10,1	-0,6	-0,3	7	7	5	5	-0,6	0,3	43	45	0	0
Inde	687,3	979,7	3,5	2,0	394	596	302	431	3,5	2,7	34	32	21	13
Indonésie	148,3	203,7	3,2	1,9	83	130	58	98	5,2	3,1	35	40	13	9
Iran, Rép. islamique d'	39,1	61,9	4,6	1,9	20	36	12	19	4,6	2,3	20	26	14	4
Irlande	3,4	3,7	0,8	0,7	2	2	1	2	1,8	2,2	28	34	1	0
Israël	3,9	6,0	4,3	3,5	2	4	1	3	5,8	4,9	34	41	0	0
Italie	56,4	57,6	0,2	0,2	36	39	23	25	1,2	0,5	33	38	2	0
Jamaïque	2,1	2,6	1,9	1,0	1	2	1	1	3,3	1,8	46	46	0	0
Japon	116,8	126,3	0,8	0,3	79	87	57	68	1,8	0,9	38	41	0	0
Jordanie	2,2	4,6	7,4	5,2	1	3	1	1	9,3	6,2	15	23	4	0
Kazakhstan	14,9	15,7	0,5	-0,6	..	10	..	8	..	-0,3	48	47	0	0
Kenya	16,6	29,3	5,7	3,1	8	15	8	15	6,5	4,0	46	46	45	40
Koweït	1,4	1,9	3,1	-1,8	1	1	0	1	3,9	-2,9	13	31	0	0
Lesotho	1,3	2,1	4,3	2,6	1	1	1	1	4,0	2,9	38	37	28	22
Lettonie	2,5	2,4	-0,4	-1,3	2	2	1	1	-0,8	-1,6	51	50	0	0
Liban	3,0	4,2	3,4	2,1	2	3	1	1	5,3	3,4	23	29	5	0
Lituanie	3,4	3,7	0,8	-0,1	2	2	2	2	0,6	-0,1	50	48	0	0
Macédoine, ERY de	1,9	2,0	0,6	0,8	1	1	1	1	1,3	1,1	36	41	1	0
Madagascar	8,9	14,6	5,0	3,2	5	8	4	7	4,6	3,2	45	45	40	35
Malaisie	13,8	22,2	4,8	2,8	8	13	5	9	5,5	3,5	34	37	8	3
Malawi	6,2	10,5	5,3	3,1	3	5	3	5	4,9	2,8	51	49	45	34
Mali	6,6	10,6	4,7	3,2	3	5	3	5	4,3	2,9	47	46	61	53

Note : Les Notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

POPULATION

Économie	Population						Population active							
	Totale (millions)		Taux de croissance annuel moyen (%)		15-64 ans (millions)		Totale (millions)		Taux de croissance annuel moyen (%)		Femmes (% population active)		Enfants 10-14 ans (% de ce groupe d'âge)	
	1980	1998	1980-90	1990-98	1980	1998	1980	1998	1980-90	1990-98	1980	1998	1980	1998
Maroc	19,4	27,8	3,6	2,1	10	17	7	11	4,4	2,8	34	35	21	4
Mauritanie	1,6	2,5	4,9	3,2	1	1	1	1	4,5	3,5	45	44	30	23
Mexique	67,6	95,9	3,5	2,0	35	59	22	38	5,4	3,1	27	33	9	6
Moldova, Rép. de	4,0	4,3	0,7	-0,2	3	3	2	2	0,3	0,1	50	49	3	0
Mongolie	1,7	2,6	4,4	2,2	1	2	1	1	5,0	3,1	46	47	4	2
Mozambique	12,1	16,9	3,4	2,6	6	9	7	9	2,8	2,3	49	48	39	33
Myanmar	33,8	44,4	2,7	1,3	19	29	17	24	3,1	1,9	44	43	28	24
Namibie	1,0	1,7	4,8	3,0	1	1	0	1	4,3	2,6	40	41	34	20
Népal	14,5	22,9	4,5	2,8	8	13	7	11	4,1	2,8	39	40	56	44
Nicaragua	2,9	4,8	5,0	3,2	1	3	1	2	6,6	4,8	28	35	19	13
Niger	5,6	10,1	6,0	3,9	3	5	3	5	5,3	3,3	45	44	48	45
Nigéria	71,1	121,3	5,3	3,3	36	64	29	49	5,1	3,3	36	36	29	25
Norvège	4,1	4,4	0,8	0,6	3	3	2	2	1,6	1,2	41	46	0	0
Nouvelle-Zélande	3,1	3,8	2,0	1,7	2	2	1	2	3,7	2,3	34	45	0	0
Ouganda	12,8	20,9	4,9	3,5	6	10	7	10	4,3	3,0	48	48	49	45
Ouzbékistan	16,0	24,1	4,1	2,3	9	14	6	10	4,6	3,3	48	47	0	0
Pakistan	82,7	131,6	4,6	2,8	44	71	29	49	5,2	3,2	23	28	23	17
Panama	2,0	2,8	3,5	2,0	1	2	1	1	5,3	3,1	30	35	6	3
Papouasie-Nouvelle-Guinée	3,1	4,6	4,0	2,6	2	3	2	2	4,0	2,6	42	42	28	18
Paraguay	3,1	5,2	5,1	3,0	2	3	1	2	5,1	3,4	27	30	15	7
Pays-Bas	14,2	15,7	1,0	0,7	9	11	6	7	2,7	1,0	32	40	0	0
Pérou	17,3	24,8	3,6	2,0	9	15	5	9	5,4	3,2	24	31	4	2
Philippines	48,3	75,1	4,4	2,6	27	44	19	32	5,2	3,3	35	38	14	7
Pologne	35,6	38,7	0,8	0,2	23	26	19	20	0,6	0,8	45	46	0	0
Portugal	9,8	10,0	0,2	0,1	6	7	5	5	0,8	0,4	39	44	8	2
RDP lao	3,2	5,0	4,4	3,0	2	3	"	"	"	"	"	"	31	26
République arabe syrienne	8,7	15,3	5,6	3,3	4	8	2	5	6,6	4,8	24	26	14	4
République centrafricaine	2,3	3,5	4,1	2,4	1	2	"	"	"	"	"	"	39	30
République dominicaine	5,7	8,3	3,7	2,1	3	5	2	4	5,2	3,2	25	30	25	15
République kirghize	3,6	4,7	2,6	1,0	2	3	2	2	2,6	1,6	48	47	0	0
République slovaque	5,0	5,4	0,8	0,3	3	4	2	3	1,6	1,1	45	48	0	0
République tchèque	10,2	10,3	0,1	-0,1	6	7	5	6	0,8	0,7	47	47	0	0
Roumanie	22,2	22,5	0,1	-0,5	14	15	11	11	-0,3	-0,1	46	44	0	0
Royaume-Uni	56,3	59,1	0,5	0,4	36	38	27	30	0,9	0,4	39	44	0	0
Rwanda	5,2	8,1	4,5	2,2	3	4	3	4	5,1	2,7	49	49	43	42
Sénégal	5,5	9,0	4,9	3,0	3	5	3	4	4,7	3,0	42	43	43	30
Sierra Leone	3,2	4,9	4,1	2,8	2	2	1	2	3,5	2,8	36	37	19	15
Singapour	2,3	3,2	3,3	2,2	2	2	1	2	4,1	2,0	35	39	2	0
Slovénie	1,9	2,0	0,4	-0,1	1	1	1	1	0,4	0,2	46	46	0	0
Sri Lanka	14,7	18,8	2,4	1,4	9	12	5	8	3,9	2,4	27	36	4	2
Suède	8,3	8,9	0,6	0,5	5	6	4	5	1,2	0,5	44	48	0	0
Suisse	6,3	7,1	1,2	0,8	4	5	3	4	2,4	1,1	37	40	0	0
Tadjikistan	4,0	6,1	4,3	2,0	2	3	2	2	4,1	2,8	47	44	0	0
Tanzanie	18,6	32,1	5,5	3,3	9	17	9	16	5,5	3,0	50	49	43	38
Tchad	4,5	7,4	5,0	3,5	2	3	2	4	4,6	3,5	43	45	42	38
Thaïlande	46,7	61,1	2,7	1,4	26	42	24	37	4,1	2,1	47	46	25	15
Togo	2,6	4,5	5,3	3,4	1	2	1	2	4,6	3,1	39	40	36	28
Tunisie	6,4	9,4	3,8	2,0	3	6	2	4	5,2	3,5	29	31	6	0
Turkménistan	2,9	4,7	5,0	3,6	2	3	1	2	5,5	4,3	47	46	0	0
Turquie	44,5	63,5	3,6	1,8	25	42	19	30	4,9	3,3	36	37	21	22
Ukraine	50,0	50,3	0,0	-0,5	33	34	27	25	-0,5	-0,5	50	49	0	0
Uruguay	2,9	3,3	1,2	0,8	2	2	1	1	2,4	1,1	31	41	4	2
Venezuela	15,1	23,2	4,3	2,5	8	14	5	9	5,9	3,6	27	34	4	1
Viet Nam	53,7	77,6	3,7	2,3	28	47	26	40	4,3	2,3	48	49	22	8
Yémen, Rép. du	8,5	16,5	6,6	4,7	4	8	2	5	7,6	5,6	33	28	26	20
Zambie	5,7	9,7	5,2	3,1	3	5	2	4	5,2	3,4	45	45	19	16
Zimbabwe	7,0	11,7	5,1	2,6	3	6	3	5	5,3	2,6	44	44	37	28
Toutes économies	4 429,9	5 896,5	2,9	1,6	2 586	3 697	2 028	2 847	3,4	2,0	39	41	20	13
Économies à revenu faible	2 508,6	3 514,7	3,4	2,0	1 423	2 155	1 206	1 759	3,8	2,3	40	41	28	17
Sauf Chine et Inde	840,0	1 296,4	4,3	2,6	442	723	364	585	4,7	3,0	40	41	29	24
Économies à revenu intermédiaire	1 132,1	1 496,4	2,8	1,5	658	950	465	658	3,5	2,0	37	39	10	6
Tranche inférieure	695,0	908,3	2,7	1,4	404	572	292	397	3,1	1,7	40	40	9	4
Tranche supérieure	437,1	588,1	3,0	1,6	254	379	173	261	4,1	2,4	33	36	11	9
Économies à revenu faible/intermédiaire	3 640,7	5 011,1	3,2	1,8	2 080	3 105	1 672	2 417	3,7	2,2	39	40	23	14
Afrique subsaharienne	380,7	628,3	5,0	3,0	195	330	170	275	4,8	3,0	42	42	35	30
Amérique latine et Caraïbes	360,3	501,9	3,3	1,9	201	313	130	212	4,9	2,7	28	34	13	9
Asie de l'Est et Pacifique	1 397,5	1 817,1	2,6	1,5	820	1 204	718	1 026	3,6	1,8	43	44	26	10
Asie du Sud	902,6	1 305,3	3,7	2,1	508	778	392	574	3,8	2,8	34	33	23	16
Europe et Asie centrale	425,8	473,4	1,1	0,2	265	315	207	236	1,3	0,6	47	46	3	4
Moyen-Orient et Afrique du Nord	173,7	285,1	5,0	2,6	91	165	54	94	5,5	3,4	24	27	14	5
Économies à revenu élevé	789,2	885,5	1,2	0,7	505	592	357	430	1,9	1,1	38	43	0	0

Tableau 4. Pauvreté

Économie	Seuils de pauvreté nationaux						Seuils de pauvreté internationaux						
	Année de l'enquête	Population en dessous du seuil de pauvreté (%)			Année de l'enquête	Population en dessous du seuil de pauvreté (%)			Année de l'enquête	Pop. ayant moins de 1 USD par jour (PPA) ^a %	Écart de pauvreté, pop. ayant 1 USD par jour (PPA) ^a %	Pop. ayant moins de 2 USD par jour (PPA) ^a %	Écart de pauvreté, pop. ayant 2 USD par jour (PPA) ^a %
		Rurale	Urbaine	Nationale		Rurale	Urbaine	Nationale					
Afrique du Sud													
Albanie	1994	28,9	1996	..	19,6	..	1993	23,7	6,6	50,2	22,5
Algérie	1988	16,6	7,3	12,2	1995	30,3	14,7	22,6	1995	<2	..	17,6	4,4
Allemagne
Angola
Arabie saoudite
Argentine	1991	25,5
Arménie
Australie
Autriche
Azerbaïdjan	1995	68,1
Bangladesh	1991-92	46,0	23,3	42,7	1995-96	39,8	14,3	35,6
Bélarus	1995	22,5	1993	<2	..	6,4	0,8
Belgique
Bénin	1995	33,0
Bolivie
Botswana	1985-86	33,0	12,4	61,0	30,4
Brésil	1990	32,6	13,1	17,4	1995	23,6	10,7	43,5	22,4
Bulgarie	1992	2,6	0,8	23,5	6,0
Burkina Faso
Burundi	1990	36,2
Cambodge	1993-94	43,1	24,8	39,0	1997	40,1	21,1	36,1
Cameroun	1984	32,4	44,4	40,0
Canada
Chili	1992	21,6	1994	20,5	1992	15,0	4,9	38,5	16,0
Chine	1994	11,8	<2	8,4	1996	7,9	<2	6,0	1995	22,2	6,9	57,8	24,1
Hong Kong, Chine
Colombie	1991	29,0	7,8	16,9	1992	31,2	8,0	17,7	1991	7,4	2,3	21,7	8,4
Congo, Rép. dém. du
Congo, Rép. du
Corée, Rép. de
Costa Rica	1989	18,9	7,2	43,8	19,4
Côte d'Ivoire	1988	17,7	4,3	54,8	20,4
Croatie
Danemark
Égypte, Rép. arabe d'	1990-91	7,6	1,1	51,9	15,3
El Salvador	1992	55,7	43,1	48,3
Équateur	1994	47,0	25,0	35,0	1994	30,4	9,1	65,8	29,6
Érythrée
Espagne
Estonie	1994	14,7	6,8	8,9	1993	6,0	1,6	32,5	10,0
États-Unis
Éthiopie	1981-82	46,0	12,4	89,0	42,7
Fédération de Russie	1994	30,9	1993	<2	..	10,9	2,3
Finlande
France
Géorgie
Ghana	1992	34,3	26,7	31,4
Grèce
Guatemala	1989	53,3	28,5	76,8	47,6
Guinée	1991	26,3	12,4	50,2	25,6
Haïti	1987	65,0	1995	81,0
Honduras	1992	46,0	56,0	50,0	1992	46,9	20,4	75,7	41,9
Hongrie	1993	25,3	1993	<2	..	10,7	2,1
Inde	1992	43,5	33,7	40,9	1994	36,7	30,5	35,0	1994	47,0	12,9	87,5	42,9
Indonésie	1987	16,4	20,1	17,4	1990	14,3	16,8	15,1	1996	7,7	0,9	50,4	15,3
Iran, Rép. islamique d'
Irlande
Israël
Italie
Jamaïque	1992	34,2	1993	4,3	0,5	24,9	7,5
Japon
Jordanie	1991	15,0	1992	2,5	0,5	23,5	6,3
Kazakhstan	1996	39,0	30,0	34,6	1993	<2	..	12,1	2,5
Kenya	1992	46,4	29,3	42,0	1992	50,2	22,2	78,1	44,4
Koweït
Lesotho	1993	53,9	27,8	49,2	1986-87	48,8	23,8	74,1	43,5
Lettonie	1993	<2	..	<2	..
Liban
Lituanie	1993	<2	..	18,9	4,1
Macédoine, ERY de
Madagascar	1993	72,3	33,2	93,2	59,6
Malaisie	1989	15,5	1995	4,3	0,7	22,4	6,8
Malawi	1990-91	54,0
Mali

Note : Les Notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

POPULATION

Économie	Seuils de pauvreté nationaux								Seuils de pauvreté internationaux				
	Année de l'enquête	Population en dessous du seuil de pauvreté (%)			Année de l'enquête	Population en dessous du seuil de pauvreté (%)			Année de l'enquête	Pop. ayant moins de 1 USD par jour (PPA) ^a %	Écart de pauvreté, pop. ayant 1 USD par jour (PPA) ^a %	Pop. ayant moins de 2 USD par jour (PPA) ^a %	Écart de pauvreté, pop. ayant 2 USD par jour (PPA) ^a %
		Rurale	Urbaine	Nationale		Rurale	Urbaine	Nationale					
Maroc	1984-85	32,6	17,3	26,0	1990-91	18,0	7,6	13,1	1990-91	<2	..	19,6	4,6
Mauritanie	1990	57,0	1988	31,4	15,2	68,4	33,0
Mexique	1988	10,1	1992	14,9	3,8	40,0	15,9
Moldova, Rép. de	1992	6,8	1,2	30,6	9,7
Mongolie	1995	33,1	38,5	36,3
Mozambique
Myanmar
Namibie
Népal	1995-96	44,0	23,0	42,0	1995	50,3	16,2	86,7	44,6
Nicaragua	1993	76,1	31,9	50,3	1993	43,8	18,0	74,5	39,7
Niger	1989-93	66,0	52,0	63,0	1992	61,5	22,2	92,0	51,8
Nigéria	1985	49,5	31,7	43,0	1992-93	36,4	30,4	34,1	1992-93	31,1	12,9	59,9	29,8
Norvège
Nouvelle-Zélande
Ouganda	1993	55,0	1989-90	69,3	29,1	92,2	56,6
Ouzbékistan
Pakistan	1991	36,9	28,0	34,0	1991	11,6	2,6	57,0	18,6
Panama	1989	25,6	12,6	46,2	24,5
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Paraguay	1991	28,5	19,7	21,8
Pays-Bas
Pérou	1994	67,0	46,1	53,5	1997	64,7	40,4	49,0
Philippines	1994	53,1	28,0	40,6	1997	51,2	22,5	37,5	1994	26,9	7,1	62,8	27,0
Pologne	1993	23,8	1993	6,8	4,7	15,1	7,7
Portugal
RDP lao	1993	53,0	24,0	46,1
République arabe syrienne
République centrafricaine
République dominicaine	1989	27,4	23,3	24,5	1992	29,8	10,9	20,6	1989	19,9	6,0	47,7	20,2
République kirghize	1993	48,1	28,7	40,0	1993	18,9	5,0	55,3	21,4
République slovaque	1992	12,8	2,2	85,1	27,5
République tchèque	1993	3,1	0,4	55,1	14,0
Roumanie	1994	27,9	20,4	21,5	1992	17,7	4,2	70,9	24,7
Royaume-Uni
Rwanda	1993	51,2	1983-85	45,7	11,3	88,7	42,3
Sénégal	1991	40,4	16,4	33,4	1991-92	54,0	25,5	79,6	47,2
Sierra Leone	1989	76,0	53,0	68,0
Singapour
Slovénie	1993	<2	..	<2	..
Sri Lanka	1985-86	45,5	26,8	40,6	1990-91	38,1	28,4	35,3	1990	4,0	0,7	41,2	11,0
Suède
Suisse
Tadjikistan
Tanzanie	1991	51,1
Tchad	1995-96	67,0	63,0	64,0
Thaïlande	1990	18,0	1992	15,5	10,2	13,1	1992	<2	..	23,5	5,4
Togo	1987-89	32,3
Tunisie	1985	29,2	12,0	19,9	1990	21,6	8,9	14,1	1990	3,9	0,9	22,7	6,8
Turkménistan	1993	4,9	0,5	25,8	7,6
Turquie
Ukraine	1995	31,7	1992	<2	..	<2	..
Uruguay
Venezuela	1989	31,3	1991	11,8	3,1	32,2	12,2
Viet Nam	1993	57,2	25,9	50,9
Yémen, Rép. du	1992	19,2	18,6	19,1
Zambie	1991	88,0	46,0	68,0	1993	86,0	1993	84,6	53,8	98,1	73,4
Zimbabwe	1990-91	25,5	1990-91	41,0	14,3	68,2	35,5

a. Prix de 1985.

Tableau 5. Répartition du revenu ou de la consommation

Économie	Année de l'enquête	Coefficient de Gini	Pourcentage du revenu ou de la consommation						
			Décile le plus pauvre (10 %)	Quintile le plus pauvre (20 %)	Deuxième quintile	Troisième quintile	Quatrième quintile	Quintile le plus riche (20 %)	Décile le plus riche (10 %)
Afrique du Sud	1993-94 ^{a,b}	59,3	1,1	2,9	5,5	9,2	17,7	64,8	45,9
Albanie
Algérie	1995 ^{a,b}	35,3	2,8	7,0	11,6	16,1	22,7	42,6	26,8
Allemagne	1989 ^{c,d}	28,1	3,7	9,0	13,5	17,5	22,9	37,1	22,6
Angola
Arabie saoudite
Argentine
Arménie
Australie	1989 ^{c,d}	33,7	2,5	7,0	12,2	16,6	23,3	40,9	24,8
Autriche	1987 ^{c,d}	23,1	4,4	10,4	14,8	18,5	22,9	33,3	19,3
Azerbaïdjan
Bangladesh	1992 ^{a,b}	28,3	4,1	9,4	13,5	17,2	22,0	37,9	23,7
Bélarus	1995 ^{c,d}	28,8	3,4	8,5	13,5	17,7	23,1	37,2	22,6
Belgique	1992 ^{c,d}	25,0	3,7	9,5	14,6	18,4	23,0	34,5	20,2
Bénin
Bolivie	1990 ^{c,d}	42,0	2,3	5,6	9,7	14,5	22,0	48,2	31,7
Botswana
Brazil	1995 ^{c,d}	60,1	0,8	2,5	5,7	9,9	17,7	64,2	47,9
Bulgarie	1992 ^{c,d}	30,8	3,3	8,3	13,0	17,0	22,3	39,3	24,7
Burkina Faso	1994 ^{a,b}	48,2	2,2	5,5	8,7	12,0	18,7	55,0	39,5
Burundi
Cambodge
Cameroun
Canada	1994 ^{c,d}	31,5	2,8	7,5	12,9	17,2	23,0	39,3	23,8
Chili	1994 ^{c,d}	56,5	1,4	3,5	6,6	10,9	18,1	61,0	46,1
Chine	1995 ^{c,d}	41,5	2,2	5,5	9,8	14,9	22,3	47,5	30,9
Hong Kong, Chine
Colombie	1995 ^{c,d}	57,2	1,0	3,1	6,8	10,9	17,6	61,5	46,9
Congo, Rép. dém. du
Congo, Rép. du
Corée, Rép. de
Costa Rica	1996 ^{c,d}	47,0	1,3	4,0	8,8	13,7	21,7	51,8	34,7
Côte d'Ivoire	1988 ^{a,b}	36,9	2,8	6,8	11,2	15,8	22,2	44,1	28,5
Croatie
Danemark	1992 ^{c,d}	24,7	3,6	9,6	14,9	18,3	22,7	34,5	20,5
Égypte, Rép. arabe d'	1991 ^{a,b}	32,0	3,9	8,7	12,5	16,3	21,4	41,1	26,7
El Salvador	1995 ^{c,d}	49,9	1,2	3,7	8,3	13,1	20,5	54,4	38,3
Équateur	1994 ^{a,b}	46,6	2,3	5,4	8,9	13,2	19,9	52,6	37,6
Érythrée
Espagne	1990 ^{c,d}	32,5	2,8	7,5	12,6	17,0	22,6	40,3	25,2
Estonie	1995 ^{c,d}	35,4	2,2	6,2	12,0	17,0	23,1	41,8	26,2
États-Unis	1994 ^{c,d}	40,1	1,5	4,8	10,5	16,0	23,5	45,2	28,5
Éthiopie	1995 ^{a,b}	40,0	3,0	7,1	10,9	14,5	19,8	47,7	33,7
Fédération de Russie	1996 ^{a,b}	48,0	1,4	4,2	8,8	13,6	20,7	52,8	37,4
Finlande	1991 ^{c,d}	25,6	4,2	10,0	14,2	17,6	22,3	35,8	21,6
France	1989 ^{c,d}	32,7	2,5	7,2	12,7	17,1	22,8	40,1	24,9
Géorgie
Ghana	1997 ^{a,b}	32,7	3,6	8,4	12,2	15,8	21,9	41,7	26,1
Grèce
Guatemala	1989 ^{c,d}	59,6	0,6	2,1	5,8	10,5	18,6	63,0	46,6
Guinée	1994 ^{a,b}	40,3	2,6	6,4	10,4	14,8	21,2	47,2	32,0
Haïti
Honduras	1996 ^{c,d}	53,7	1,2	3,4	7,1	11,7	19,7	58,0	42,1
Hongrie	1993 ^{c,d}	27,9	4,1	9,7	13,9	16,9	21,4	38,1	24,0
Inde	1994 ^{a,b}	29,7	4,1	9,2	13,0	16,8	21,7	39,3	25,0
Indonésie	1996 ^{c,d}	36,5	3,6	8,0	11,3	15,1	20,8	44,9	30,3
Iran, Rép. islamique d'
Irlande	1987 ^{c,d}	35,9	2,5	6,7	11,6	16,4	22,4	42,9	27,4
Israël	1992 ^{c,d}	35,5	2,8	6,9	11,4	16,3	22,9	42,5	26,9
Italie	1991 ^{c,d}	31,2	2,9	7,6	12,9	17,3	23,2	38,9	23,7
Jamaïque	1991 ^{a,b}	41,1	2,4	5,8	10,2	14,9	21,6	47,5	31,9
Japon
Jordanie	1991 ^{a,b}	43,4	2,4	5,9	9,8	13,9	20,3	50,1	34,7
Kazakhstan	1993 ^{c,d}	32,7	3,1	7,5	12,3	16,9	22,9	40,4	24,9
Kenya	1994 ^{a,b}	44,5	1,8	5,0	9,7	14,2	20,9	50,2	34,9
Koweït
Lesotho	1986-87 ^{a,b}	56,0	0,9	2,8	6,5	11,2	19,4	60,1	43,4
Lettonie	1995 ^{c,d}	28,5	3,3	8,3	13,8	18,0	22,9	37,0	22,4
Liban
Lituanie	1993 ^{c,d}	33,6	3,4	8,1	12,3	16,2	21,3	42,1	28,0
Macédoine, ERY de
Madagascar	1993 ^{a,b}	46,0	1,9	5,1	9,4	13,3	20,1	52,1	36,7
Malaisie	1989 ^{c,d}	48,4	1,9	4,6	8,3	13,0	20,4	53,7	37,9
Malawi
Mali	1994 ^{a,b}	50,5	1,8	4,6	8,0	11,9	19,3	56,2	40,4

Notes : Les Notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

POPULATION

Pourcentage du revenu ou de la consommation

Économie	Année de l'enquête	Coefficient de Gini	Décile le plus pauvre (10 %)	Quintile le plus pauvre (20 %)	Deuxième quintile	Troisième quintile	Quatrième quintile	Quintile le plus riche (20 %)	Décile le plus riche (10 %)
Maroc	1990-91 ^{a,b}	39,2	2,8	6,6	10,5	15,0	21,7	46,3	30,5
Mauritanie	1995 ^{a,b}	38,9	2,3	6,2	10,8	15,4	22,0	45,6	29,9
Mexique	1995 ^{c,d}	53,7	1,4	3,6	7,2	11,8	19,2	58,2	42,8
Moldova, Rép. de	1992 ^{c,d}	34,4	2,7	6,9	11,9	16,7	23,1	41,5	25,8
Mongolie	1995 ^{a,b}	33,2	2,9	7,3	12,2	16,6	23,0	40,9	24,5
Mozambique
Myanmar
Namibie
Népal	1995-96 ^{a,b}	36,7	3,2	7,6	11,5	15,1	21,0	44,8	29,8
Nicaragua	1993 ^{a,b}	50,3	1,6	4,2	8,0	12,6	20,0	55,2	39,8
Niger	1995 ^{a,b}	50,5	0,8	2,6	7,1	13,9	23,1	53,3	35,4
Nigéria	1992-93 ^{a,b}	45,0	1,3	4,0	8,9	14,4	23,4	49,3	31,4
Norvège	1991 ^{c,d}	25,2	4,1	10,0	14,3	17,9	22,4	35,3	21,2
Nouvelle-Zélande
Ouganda	1992-93 ^{a,b}	39,2	2,6	6,6	10,9	15,2	21,3	46,1	31,2
Ouzbékistan
Pakistan	1996 ^{a,b}	31,2	4,1	9,4	13,0	16,0	20,3	41,2	27,7
Panama	1995 ^{c,d}	57,1	0,7	2,3	6,2	11,3	19,8	60,4	43,8
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1996 ^{a,b}	50,9	1,7	4,5	7,9	11,9	19,2	56,5	40,5
Paraguay	1995 ^{c,d}	59,1	0,7	2,3	5,9	10,7	18,7	62,4	46,6
Pays-Bas	1991 ^{c,d}	31,5	2,9	8,0	13,0	16,7	22,5	39,9	24,7
Pérou	1996 ^{c,d}	46,2	1,6	4,4	9,1	14,1	21,3	51,2	35,4
Philippines	1994 ^{a,b}	42,9	2,4	5,9	9,6	13,9	21,1	49,6	33,5
Pologne	1992 ^{a,b}	27,2	4,0	9,3	13,8	17,7	22,6	36,6	22,1
Portugal
RDP lao	1992 ^{a,b}	30,4	4,2	9,6	12,9	16,3	21,0	40,2	26,4
République arabe syrienne
République centrafricaine
République dominicaine	1989 ^{c,d}	50,5	1,6	4,2	7,9	12,5	19,7	55,7	39,6
République kirghize	1993 ^{c,d}	35,3	2,7	6,7	11,5	16,4	23,1	42,3	26,2
République slovaque	1992 ^{c,d}	19,5	5,1	11,9	15,8	18,8	22,2	31,4	18,2
République tchèque	1993 ^{c,d}	26,6	4,6	10,5	15,9	16,9	21,3	37,4	23,5
Roumanie	1994 ^{c,d}	28,2	3,7	8,9	13,6	17,6	22,6	37,3	22,7
Royaume-Uni	1986 ^{c,d}	32,6	2,4	7,1	12,8	17,2	23,1	39,8	24,7
Rwanda	1983-85 ^{a,b}	28,9	4,2	9,7	13,2	16,5	21,6	39,1	24,2
Sénégal	1991 ^{a,b}	53,8	1,0	3,1	7,4	12,1	19,5	57,9	42,3
Sierra Leone	1989 ^{a,b}	62,9	0,5	1,1	2,0	9,8	23,7	63,4	43,6
Singapour
Slovénie	1993 ^{c,d}	29,2	4,0	9,3	13,3	16,9	21,9	38,6	24,5
Sri Lanka	1990 ^{a,b}	30,1	3,8	8,9	13,1	16,9	21,7	39,3	25,2
Suède	1992 ^{c,d}	25,0	3,7	9,6	14,5	18,1	23,2	34,5	20,1
Suisse	1982 ^{c,d}	36,1	2,9	7,4	11,6	15,6	21,9	43,5	28,6
Tadjikistan
Tanzanie	1993 ^{a,b}	38,2	2,8	6,8	11,0	15,1	21,6	45,5	30,1
Tchad
Thaïlande	1992 ^{a,b}	46,2	2,5	5,6	8,7	13,0	20,0	52,7	37,1
Togo
Tunisie	1990 ^{a,b}	40,2	2,3	5,9	10,4	15,3	22,1	46,3	30,7
Turkménistan	1993 ^{c,d}	35,8	2,7	6,7	11,4	16,3	22,8	42,8	26,9
Turquie
Ukraine	1995 ^{c,d}	47,3	1,4	4,3	9,0	13,8	20,8	52,2	36,8
Uruguay
Venezuela	1995 ^{c,d}	46,8	1,5	4,3	8,8	13,8	21,3	51,8	35,6
Viet Nam	1993 ^{a,b}	35,7	3,5	7,8	11,4	15,4	21,4	44,0	29,0
Yémen, Rép. du	1992 ^{a,b}	39,5	2,3	6,1	10,9	15,3	21,6	46,1	30,8
Zambie	1996 ^{a,b}	49,8	1,6	4,2	8,2	12,8	20,1	54,8	39,2
Zimbabwe	1990 ^{a,b}	56,8	1,8	4,0	6,3	10,0	17,4	62,3	46,9

a. Les données se rapportent à la part des dépenses par quintile de la population. b. Classement sur la base des dépenses par habitant. c. Les données se rapportent à la part du revenu par quintile de la population. d. Classement sur la base du revenu par habitant.

Tableau 6. Education

Économie	Dépenses publiques d'éducation		Taux net d'inscription ^a				Pourcentage de la cohorte atteignant la 5 ^e année d'enseignement				Nombre d'années de scolarité escompté			
	% du PNB		Primaire		Secondaire		Garçons		Filles		Garçons		Filles	
	1980	1996	1980	1996	1980	1996	1980	1996	1980	1996	1980	1995	1980	1995
Afrique du Sud	..	7,9	51	..	72	..	79	..	13	..	13
Albanie	..	3,1	..	102	81	..	83
Algérie	7,8	5,1	81	94	31	56	90	94	85	95	9	11	6	10
Allemagne	..	4,8	..	100	..	87	15	..	15
Angola	8	..	7	..
Arabie saoudite	4,1	5,5	49	61	21	42	82	87	86	92	7	9	5	8
Argentine	2,7	3,5
Arménie	..	2,0
Australie	5,5	5,6	102	95	70	92	12	16	12	16
Autriche	5,4	5,6	87	100	..	88	11	14	11	14
Azerbaïdjan	..	3,3
Bangladesh	1,5	2,9	18	..	26
Bélarus	..	6,1	..	85
Belgique	6,0	3,2	97	98	..	99	14	16	13	15
Bénin	..	3,2	..	63	59	64	62	57
Bolivie	4,4	5,6	79	..	16	9	..	8	..
Botswana	6,0	10,4	76	81	14	45	85	87	88	93	7	11	8	11
Brésil	3,6	5,5	80	90	14	20	9	..	9	..
Bulgarie	4,5	3,3	96	92	73	74	11	12	11	13
Burkina Faso	2,2	1,5	15	31	77	74	74	77	2	3	1	2
Burundi	3,4	3,1	20	100	..	96	..	3	5	2	4
Cambodge	..	2,9	..	98
Cameroun	3,6	2,9	15	..	70	..	70	..	8	..	6	..
Canada	6,9	7,0	..	95	..	93	15	17	15	18
Chili	4,6	3,1	..	88	..	58	94	100	97	100	..	12	..	12
Chine	2,5	2,3	..	102	93	..	94
Hong Kong, Chine	2,4	2,9	95	90	61	71	98	..	99	..	12	13	12	13
Colombie	2,4	4,4	..	85	..	50	36	70	39	76
Congo, Rép. dém. du	2,6	54	..	17	7	..	4
Congo, Rép. du	7,0	6,2	96	81	40	83	78
Corée, Rép. de	3,7	3,7	104	92	70	97	94	100	94	100	12	15	11	14
Costa Rica	7,8	5,3	89	91	39	43	77	86	82	89	10	..	10	..
Côte d'Ivoire	7,2	5,0	..	55	86	77	79	71
Croatie	..	5,3	..	82	..	66	12	..	12
Danemark	6,8	8,2	96	99	88	87	99	100	99	99	14	15	14	15
Égypte, Rép. arabe d'	5,7	4,8	..	93	..	68	92	..	88	11	..	9
El Salvador	3,9	2,2	..	78	..	21	46	76	48	77	..	10	..	1
Équateur	5,6	3,5	..	97	84	..	86
Érythrée	..	1,8	..	30	..	16	..	73	..	67	..	5	..	4
Espagne	2,3	4,9	102	105	74	..	95	..	94	..	13	15	12	16
Estonie	..	7,3	..	87	..	83	..	96	..	97	..	12	..	13
États-Unis	6,7	5,4	..	95	..	90	14	15	15	16
Éthiopie	3,1	4,0	..	28	57	..	53
Fédération de Russie	3,5	4,1	..	93
Finlande	5,3	7,6	..	99	..	93	..	100	..	100	..	15	..	16
France	5,0	6,1	100	100	79	94	13	15	13	16
Géorgie	..	5,2	..	87	..	71	10	..	10
Ghana	3,1
Grèce	2,0	3,0	96	90	..	87	99	..	98	..	12	14	12	14
Guatemala	1,8	1,7	59	..	13	52	..	47
Guinée	37	59	..	41
Haïti	1,5	33	..	34
Honduras	3,2	3,6	78	90
Hongrie	4,7	4,7	95	97	..	87	96	..	97	..	9	12	10	13
Inde	3,0	3,4
Indonésie	1,7	1,4	88	97	..	42	10	..	10
Iran, Rép. islamique d'	7,5	4,0	..	90	..	69
Irlande	6,3	5,8	100	100	78	86	11	14	11	14
Israël	7,9	7,2
Italie	..	4,7	..	100	99	100	99	100
Jamaïque	7,0	7,4	96	..	64	..	91	..	91	11	..	11
Japon	5,8	3,6	101	103	93	98	100	..	100	..	13	14	12	14
Jordanie	6,6	7,3	92	..	94	..	12	..	12	..
Kazakhstan	..	4,7
Kenya	6,8	6,6	91	60	..	62
Koweït	2,4	5,7	85	54	..	54	9	..	9
Lesotho	5,1	7,0	67	70	13	17	50	..	68	8	..	9
Lettonie	3,3	6,5	..	90	..	79	11	..	12
Liban	..	2,5	..	76
Lituanie	..	5,6	80
Macédoine, ERY de	..	5,6	..	95	..	51	..	95	..	95	..	10	..	10
Madagascar	4,4	1,9	..	61	49	..	33
Malaisie	6,0	5,2	..	102	97	..	97
Malawi	3,4	5,5	43	68	48	..	40
Mali	3,7	2,2	20	28	48	87	4,2	82

Note : Les Notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

POPULATION

Économie	Dépenses publiques d'éducation % du PNB		Taux net d'inscription ^a % du groupe d'âge pertinent				Pourcentage de la cohorte atteignant la 5 ^e année d'enseignement				Nombre d'années de scolarité escompté			
	1980	1996	Primaire		Secondaire		Garçons		Filles		Garçons		Filles	
			1980	1996	1980	1996	1980	1996	1980	1996	1980	1995	1980	1995
Maroc	6,1	5,3	62	74	20	..	79	79	78	77
Mauritanie	..	5,1	..	57	61	..	68
Mexique	4,7	4,9	..	101	..	51	..	85	..	86
Moldova, Rép. de	..	9,7
Mongolie	..	6,4	..	81	..	53	6	..	8
Mozambique	4,4	40	..	6	..	52	..	39	5	4	4	3
Myanmar	1,7	1,2
Namibie	1,3	9,1	..	91	..	36
Népal	1,8	2,8
Nicaragua	3,4	3,7	70	78	23	27	40	..	47	..	8	9	9	9
Niger	3,1	..	21	25	4	6	74	72	74
Nigéria	6,4	0,9
Norvège	6,5	7,5	98	99	84	96	100	100	100	100	13	15	13	15
Nouvelle-Zélande	5,8	7,3	..	100	81	97	94	..	94	..	14	16	13	17
Ouganda	1,2	2,6	82	..	73
Ouzbékistan	..	8,1
Pakistan	2,0	3,0
Panama	4,9	4,6	89	..	46	..	74	..	79	..	11	..	11	..
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Paraguay	1,5	3,9	89	91	..	38	59	..	58	9	..	9
Pays-Bas	7,6	5,2	93	99	81	91	94	..	98	..	14	16	13	15
Pérou	3,1	2,9	86	91	..	53	78	..	74	..	11	13	10	12
Philippines	1,7	2,2	94	101	45	60	68	..	73	..	10	11	11	11
Pologne	..	5,2	98	95	71	85	12	13	12	13
Portugal	3,8	5,5	99	104	..	78	14	..	15
RDP lao	..	2,5	..	72	..	18	8	..	6
République arabe syrienne	4,6	4,2	90	91	39	38	93	93	88	94	11	10	8	9
République centrafricaine	56	63	..	50
République dominicaine	2,2	2,0	..	81	..	22	11	..	11
République kirghize	..	5,7	..	95
République slovaque	..	4,9
République tchèque	..	5,4	..	91	..	87	13	..	13
Roumanie	3,3	3,6	..	95	..	73	12	..	11
Royaume-Uni	5,6	5,4	100	100	79	92	13	16	13	17
Rwanda	2,7	..	59	55	..	59
Sénégal	..	3,5	37	58	89	89	82	81
Sierra Leone	3,5
Singapour	2,8	3,0	99	100	..	100	..	11	..	11	..
Slovénie	..	5,8	..	95
Sri Lanka	2,7	3,4	92	83	91	84
Suède	9,0	8,3	..	102	..	98	98	98	99	97	12	14	13	15
Suisse	4,8	5,3	14	15	13	14
Tadjikistan	..	2,2
Tanzanie	68	48	89	..	90
Tchad	..	2,4	..	46	..	6	..	62	..	53
Thaïlande	3,4	4,1
Togo	5,6	4,7	..	85	59	..	45
Tunisie	5,4	6,7	82	98	23	..	89	90	84	92	10	..	7	..
Turkménistan
Turquie	2,2	2,2	..	96	..	50	11	..	9
Ukraine	5,6	7,2
Uruguay	2,3	3,3	..	93	97	..	99
Venezuela	4,4	5,2	82	84	14	22	..	86	..	92	..	10	..	11
Viet Nam	..	2,6	95
Yémen, Rép. du	..	6,5	..	52
Zambie	4,5	2,2	77	75	..	17	88	..	82	8	..	7
Zimbabwe	6,6	8,3	82	78	76	79
Toutes économies	4,0 m	4,8 m w w	.. w	.. w	.. w	.. w	.. w	.. w	.. w	.. w
Économies à revenu faible	3,2	3,9
Sauf Chine et Inde	3,4
Économies à revenu intermédiaire	4,0	5,1
Tranche inférieure	4,2	5,3
Tranche supérieure	4,0	5,0	..	94	..	43
Économies à revenu faible/intermédiaire	3,5	4,1
Afrique subsaharienne	4,1	4,3
Amérique latine et Caraïbes	3,8	3,7	..	91	..	33
Asie de l'Est et Pacifique	2,5	2,3	..	101	93	..	94
Asie du Sud	2,0	3,0
Europe et Asie centrale	..	5,4	..	92
Moyen-Orient et Afrique du Nord	5,0	5,3	..	85	..	61	88	..	84
Économies à revenu élevé	5,6	5,4	..	97	..	90

a. Des taux nets de scolarisation supérieurs à 100 % indiquent l'existence de divergences entre les estimations de la population d'âge scolaire et les effectifs scolarisés.

Tableau 7. Santé

Économie	Dépenses publiques de santé % du PIB	Accès à une eau salubre % de la population		Accès aux services d'assainissement % de la population		Taux de mortalité infantile Pour 1 000 naissances vivantes		Prévalence de la contraception % de femmes âgées de 15 à 49 ans	Indice synthétique de fécondité Naissances par femme		Mortalité maternelle Pour 100 000 naissances vivantes
	1990-97 ^a	1982	1995	1982	1995	1980	1997	1990-98 ^a	1980	1997	1990-97 ^a
Afrique du Sud	3,6	..	59	..	53	67	48	69	4,6	2,8	230 ^c
Albanie	2,5	92	76	..	58	47	26	..	3,6	2,5	28 ^b
Algérie	3,3	77	98	32	51	6,7	3,6	140 ^b
Allemagne	8,1	90	12	5	..	1,4	1,4	22 ^c
Angola	3,9	28	32	18	15	154	125	..	6,9	6,8	1 500 ^c
Arabie saoudite	6,4	91	93	76	86	65	21	..	7,3	5,9	18 ^b
Argentine	4,3	55	65	69	75	35	22	..	3,3	2,6	100 ^c
Arménie	3,1	26	15	..	2,3	1,5	21 ^b
Australie	5,8	99	99	99	..	11	5	..	1,9	1,8	9 ^c
Autriche	5,7	99	14	5	..	1,6	1,4	10 ^c
Azerbaïdjan	1,1	36	30	20	..	3,2	2,1	44 ^b
Bangladesh	1,2	40	84	4	35	132	75	49	6,1	3,2	850 ^c
Bélarus	5,2	100	16	12	..	2,0	1,2	22 ^b
Belgique	6,7	98	12	6	..	1,7	1,6	10 ^c
Bénin	1,7	14	72	10	24	116	88	16	7,0	5,8	500 ^d
Bolivie	3,8	53	70	36	41	118	66	45	5,5	4,4	370 ^d
Botswana	1,8	77	70	36	55	71	58	..	6,1	4,3	250 ^c
Bésil	1,9	75	69	24	67	70	34	77	3,9	2,3	160 ^d
Bulgarie	3,5	85	20	18	..	2,0	1,1	20 ^b
Burkina Faso	4,7	35	..	5	..	121	99	8	7,5	6,6	930 ^c
Burundi	1,0	23	58	52	48	122	119	..	6,8	6,3	1 300 ^c
Cambodge	0,7	..	13	201	103	..	4,7	4,6	900 ^c
Cameroun	1,0	36	41	36	40	94	52	16	6,4	5,3	550 ^c
Canada	6,3	97	99	60	95	10	6	..	1,7	1,6	6 ^c
Chili	2,3	86	91	67	81	32	11	..	2,8	2,4	65 ^b
Chine	2,1	..	83	42	32	85	2,5	1,9	95 ^c
Hong Kong, Chine	2,3	11	5	..	2,0	1,3	7 ^c
Colombie	2,9	91	75	68	59	41	24	72	3,9	2,8	100 ^c
Congo, Rép. dém. du	0,2	112	92	..	6,6	6,4	870 ^c
Congo, Rép. du	1,8	40	9	89	90	..	6,3	6,1	890 ^c
Corée, Rép. de	2,3	83	83	100	100	26	9	..	2,6	1,7	30 ^b
Costa Rica	6,0	93	100	95	97	20	12	..	3,7	2,8	55 ^c
Côte d'Ivoire	1,4	20	72	17	51	108	87	11	7,4	5,1	810 ^d
Croatie	8,4	70	63	67	61	21	9	1,6	12 ^b
Danemark	5,1	100	8	6	..	1,5	1,8	9 ^c
Égypte, Rép. arabe d'	1,7	90	84	70	70	120	51	48	5,1	3,2	170 ^c
El Salvador	2,4	51	53	62	77	84	32	53	4,9	3,2	300 ^c
Équateur	2,0	58	55	57	53	74	33	57	5,0	3,0	150 ^c
Érythrée	1,1	..	7	91	62	8	..	5,8	1 000 ^c
Espagne	5,8	99	97	12	5	..	2,2	1,1	7 ^c
Estonie	5,8	17	10	..	2,0	1,2	52 ^b
États-Unis	6,6	100	73	98	..	13	7	76	1,8	2,0	12 ^c
Éthiopie	1,6	4	26	..	8	155	107	4	6,6	6,5	1 400 ^c
Fédération de Russie	4,1	22	17	34	1,9	1,3	53 ^b
Finlande	5,7	95	98	100	100	8	4	..	1,6	1,9	11 ^c
France	7,7	98	100	10	5	..	1,9	1,7	15 ^c
Géorgie	0,6	25	17	..	2,3	1,5	19 ^b
Ghana	2,9	..	65	26	32	94	66	20	6,5	4,9	740 ^b
Grèce	5,3	85	18	7	..	2,2	1,3	10 ^c
Guatemala	1,7	58	67	54	67	84	43	32	6,3	4,5	190 ^d
Guinée	1,2	20	55	12	14	185	120	2	6,1	5,5	880 ^d
Haiti	1,2	38	39	19	26	123	71	18	5,9	4,4	600 ^d
Honduras	2,8	50	77	32	82	70	36	50	6,5	4,3	220 ^c
Hongrie	4,5	87	23	10	..	1,9	1,4	14 ^b
Inde	0,7	54	85	8	16	115	71	41	5,0	3,3	440 ^d
Indonésie	0,7	39	65	30	55	90	47	57	4,3	2,8	390 ^d
Iran, Rép. islamique d'	1,7	50	90	60	81	87	32	73	6,7	2,8	120 ^c
Irlande	5,1	97	11	5	60	3,2	1,9	10 ^c
Israël	0,3	100	99	..	100	15	7	..	3,2	2,7	7 ^c
Italie	5,3	99	15	5	..	1,6	1,2	12 ^c
Jamaïque	2,5	96	93	91	74	21	12	65	3,7	2,7	120 ^c
Japon	5,7	99	96	99	100	8	4	..	1,8	1,4	18 ^b
Jordanie	3,7	89	98	76	98	41	29	53	6,8	4,2	150 ^c
Kazakhstan	2,5	33	24	59	2,9	2,0	53 ^b
Kenya	1,9	27	45	44	45	75	74	38	7,8	4,7	650 ^c
Koweït	3,5	100	100	100	100	27	12	..	5,3	2,9	20 ^b
Lesotho	3,7	18	62	12	..	119	93	23	5,5	4,8	610 ^c
Lettonie	3,5	20	15	..	2,0	1,1	15 ^b
Liban	3,0	92	94	59	97	48	28	..	4,0	2,5	300 ^c
Lituanie	5,0	20	10	..	2,0	1,4	13 ^b
Macédoine, ERY de	6,2	54	16	..	2,5	1,9	22 ^b
Madagascar	1,4	31	16	..	34	119	94	19	6,6	5,8	500 ^d
Malaisie	1,4	71	89	75	94	30	11	..	4,2	3,2	34 ^b
Malawi	2,3	32	60	60	64	169	133	22	7,6	6,4	620 ^d
Mali	2,0	..	48	21	37	184	118	7	7,1	6,6	580 ^d

Note : Les Notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

POPULATION

	Dépenses publiques de santé % du PIB	Accès à une eau salubre % de la population		Accès aux services d'assainissement % de la population		Taux de mortalité infantile Pour 1 000 naissances vivantes		Prévalence de la contraception % de femmes âgées de 15 à 49 ans	Indice synthétique de fécondité Naissances par femme		Mortalité maternelle Pour 100 000 naissances vivantes
		1982	1995	1982	1995	1980	1997		1980	1997	
Économie	1990-97 ^a	1982	1995	1982	1995	1980	1997	1990-98 ^a	1980	1997	1990-97 ^a
Maroc	1,2	32	57	50	68	99	51	50	5,4	3,1	370 ^f
Mauritanie	1,8	37	64	..	32	120	92	..	6,3	5,5	800 ^c
Mexique	2,8	82	95	57	76	51	31	..	4,7	2,8	110 ^c
Moldova, Rép. de	6,2	..	56	..	50	35	20	74	2,4	1,6	23 ^b
Mongolie	4,3	100	54	50	..	82	52	..	5,3	2,6	65 ^c
Mozambique	4,6	9	24	10	23	145	135	6	6,5	5,3	1 100 ^c
Myanmar	0,4	20	60	20	43	109	79	..	4,9	2,4	580 ^c
Namibie	4,1	..	60	..	42	90	65	29	5,9	4,9	220 ^d
Népal	1,2	11	59	0	23	132	83	..	6,1	4,4	1 500 ^c
Nicaragua	5,3	50	62	27	59	84	43	44	6,3	3,9	160 ^c
Niger	1,6	37	48	9	17	150	118	8	7,4	7,4	590 ^d
Nigéria	0,2	36	50	..	57	99	77	6	6,9	5,3	1 000 ^c
Norvège	6,2	99	100	..	100	8	4	..	1,7	1,9	6 ^c
Nouvelle-Zélande	5,9	87	90	88	..	13	7	..	2,0	1,9	25 ^c
Ouganda	1,9	16	42	13	67	116	99	15	7,2	6,6	550 ^f
Ouzbékistan	3,3	..	57	..	18	47	4,8	3,3	24 ^b
Pakistan	0,8	38	62	16	39	127	95	24	7,0	5,0	340 ^c
Panama	4,7	82	84	81	90	32	21	..	3,7	2,6	55 ^c
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2,8	..	31	..	25	78	61	26	5,8	4,3	370 ^c
Paraguay	1,8	23	39	49	32	50	23	51	5,2	3,8	190 ^d
Pays-Bas	6,2	100	99	..	100	9	5	..	1,6	1,5	12 ^c
Pérou	2,2	53	66	48	61	81	40	64	4,5	3,2	280 ^c
Philippines	1,3	65	83	57	77	52	35	48	4,8	3,6	210 ^d
Pologne	4,8	82	26	10	..	2,3	1,5	5 ^b
Portugal	4,9	66	82	24	6	..	2,2	1,4	15 ^c
RDP lao	1,3	..	51	..	32	127	98	..	6,7	5,6	660 ^c
République arabe syrienne	..	71	88	45	71	56	31	40	7,4	4,0	180 ^b
République centrafricaine	2,0	16	23	19	45	117	98	14	5,8	4,9	700 ^d
République dominicaine	1,8	49	73	66	80	76	40	64	4,2	3,0	110 ^c
République kirghize	2,9	..	81	43	28	60	4,1	2,8	32 ^b
République slovaque	6,1	43	51	21	9	..	2,3	1,4	8 ^b
République tchèque	6,4	100	16	6	69	2,1	1,2	2 ^b
Roumanie	2,9	77	62	..	44	29	22	57	2,4	1,3	41 ^b
Royaume-Uni	5,7	100	100	..	96	12	6	..	1,9	1,7	9 ^b
Rwanda	1,9	94	128	124	21	8,3	6,2	1 300 ^c
Sénégal	1,2	44	50	117	70	13	6,8	5,6	510 ^d
Sierra Leone	1,6	24	34	13	..	190	170	..	6,5	6,1	..
Singapour	1,5	100	100	85	100	12	4	..	1,7	1,7	10 ^c
Slovénie	7,1	..	98	80	98	15	5	..	2,1	1,3	5 ^b
Sri Lanka	1,4	37	70	66	75	34	14	..	3,5	2,2	30 ^b
Suède	7,2	100	7	4	..	1,7	1,7	7 ^c
Suisse	7,1	100	100	9	5	..	1,5	1,5	6 ^c
Tadjikistan	2,4	..	69	..	62	58	30	..	5,6	3,5	58 ^b
Tanzanie	1,1	52	49	..	86	108	85	18	6,7	5,5	530 ^d
Tchad	1,6	31	24	14	21	123	100	4	6,9	6,5	840 ^d
Thaïlande	2,0	66	89	47	96	49	33	..	3,5	1,7	200 ^c
Togo	1,6	35	55	14	41	110	86	..	6,6	6,1	640 ^c
Tunisie	3,0	72	90	46	80	69	30	60	5,2	2,8	170 ^c
Turkménistan	1,2	..	60	..	60	54	40	..	4,9	3,0	44 ^b
Turquie	2,7	69	109	40	..	4,3	2,5	180 ^c
Ukraine	3,9	..	55	..	49	17	14	..	2,0	1,3	30 ^b
Uruguay	1,9	83	89	59	61	37	16	..	2,7	2,4	85 ^c
Venezuela	1,0	84	79	45	72	36	21	..	4,2	3,0	120 ^b
Viet Nam	1,1	..	47	30	60	57	29	75	5,0	2,4	105 ^b
Yémen, Rép. du	1,3	..	39	..	19	141	96	21	7,9	6,4	1 400 ^c
Zambie	2,9	48	53	47	51	90	113	26	7,0	5,6	650 ^d
Zimbabwe	1,7	10	77	5	66	80	69	48	6,4	3,8	280 ^d
Toutes économies	2,5 w	.. w	75 w	.. w	.. w	80 w	56 w	..	3,7 w	2,8 w	..
Économies à revenu faible	1,0	..	74	98	69	..	4,3	3,2	..
.. Sauf Chine et Inde	..	37	55	21	45	114	84	..	6,0	4,4	..
Économies à revenu intermédiaire	2,4	74	59	33	..	3,7	2,5	..
.. Tranche inférieure	2,2	61	38	..	3,6	2,5	..
.. Tranche supérieure	3,0	78	79	52	75	57	27	..	3,7	2,4	..
Économies à revenu faible/intermédiaire	1,8	..	75	87	60	..	4,1	2,9	..
.. Afrique subsaharienne	1,7	..	47	..	47	115	91	..	6,6	5,5	..
.. Amérique latine et Caraïbes	2,6	73	75	46	68	60	32	..	4,1	2,7	..
.. Asie de l'Est et Pacifique	1,8	..	77	55	37	..	3,0	2,1	..
.. Asie du Sud	0,8	50	81	9	20	119	77	..	5,3	3,5	..
.. Europe et Asie centrale	3,9	41	23	..	2,5	1,7	..
.. Moyen-Orient et Afrique du Nord	2,3	69	..	62	..	95	49	..	6,2	3,7	..
Économies à revenu élevé	6,0	98	12	6	..	1,8	1,7	..

a. Données les plus récentes disponibles. b. Estimations officielles. c. Estimations de l'UNICEF/OMS basées sur un modèle statistique. d. Chiffres établis à partir d'estimations indirectes basées sur les résultats d'enquêtes. e. Chiffre établi sur la base d'une étude couvrant 30 provinces. f. Chiffre établi sur la base d'une enquête par sondage.

Tableau 8. Utilisation des sols et productivité agricole

Économie	Terres sous cultures permanentes % du total		Terres irriguées % terres cultivables		Terres arables Hectares par habitant		Machines agricoles Nombre de tracteurs par milliers		Productivité agricole Valeur ajoutée agric. par travailleur agricole Dollars de 1995		Indice de production alimentaire 1989-91 = 100	
	1980	1996	1979-81	1994-96	1979-81	1994-96	1979-81	1994-96	1979-81	1995-97	1979-81	1995-97
Afrique du Sud	0,7	0,7	8,4	8,1	0,45	0,38	90	69	2 465	3 355	92,8	97,5
Albanie	4,3	4,6	53,0	48,4	0,22	0,18	15	10	1 193	1 717
Algérie	0,3	0,2	3,4	6,9	0,37	0,27	27	43	1 411	1 903	69,7	118,2
Allemagne	1,4	0,7	3,7	3,9	0,15	0,14	624	954	..	19 930	91,0	90,9
Angola	0,4	0,4	2,2	2,1	0,41	0,27	4	3	..	117	91,9	130,1
Arabie saoudite	0,0	0,1	28,9	38,7	0,20	0,20	2	11	2 167	10 507	31,0	90,8
Argentine	0,8	0,8	5,8	6,3	0,89	0,72	132	190	12 195	13 833	94,9	121,9
Arménie	..	3,5	..	43,7	..	0,15	..	64	..	4 477	..	82,3
Australie	0,0	0,0	3,5	4,8	2,97	2,68	751	698	20 880	29 044	91,5	126,9
Autriche	1,2	1,1	0,2	0,3	0,20	0,18	945	1 492	9 761	15 474	92,3	100,0
Azerbaïdjan	..	4,6	..	50,0	..	0,21	..	31	..	847	..	55,6
Bangladesh	2,0	2,5	17,1	39,1	0,10	0,07	0	0	181	221	79,2	106,0
Biélorus	..	0,7	..	1,9	..	0,60	..	131	..	3 461	..	58,9
Belgique	0,4	0,5	0,1	0,1	917	1 130	88,4	114,4
Bénin	4,0	4,1	0,3	0,5	0,39	0,26	0	0	302	504	63,4	129,5
Bolivie	0,2	0,2	6,6	3,7	0,35	0,27	4	4	71,0	126,7
Botswana	0,0	0,0	0,5	0,3	0,44	0,25	9	21	619	647	87,6	104,2
Brazil	1,2	1,4	3,3	4,9	0,32	0,32	31	51	2 047	3 931	69,5	122,2
Bulgarie	3,2	1,8	28,3	18,7	0,43	0,48	66	61	2 754	4 351	105,3	68,3
Burkina Faso	0,1	0,1	0,4	0,7	0,39	0,34	0	0	134	159	62,6	122,4
Burundi	10,1	12,9	0,7	1,3	0,22	0,13	0	0	177	139	80,5	96,4
Cambodge	0,4	0,6	4,9	4,5	0,30	0,37	0	0	..	407	51,1	124,8
Cameroun	2,2	2,3	0,2	0,3	0,68	0,45	0	0	834	958	83,2	118,7
Canada	0,0	0,0	1,3	1,6	1,86	1,53	824	1 683	79,9	112,7
Chili	0,3	0,4	29,6	32,6	0,36	0,25	43	44	2 612	5 211	71,5	128,7
Chine	0,4	1,2	45,1	37,0	0,10	0,10	2	1	162	296	61,0	155,8
Hong Kong, Chine	1,0	1,0	43,8	28,6	0,00	0,00	0	0	97,4	56,7
Colombie	1,4	2,4	7,7	23,4	0,13	0,05	8	7	1 926	2 890	76,0	110,8
Congo, Rép. dém. du	0,3	0,4	0,1	0,1	0,25	0,16	0	0	270	285	71,9	104,9
Congo, Rép. du	0,1	0,1	0,7	0,6	0,07	0,05	2	1	391	470	80,3	114,5
Corée, Rép. de	1,4	2,0	59,6	60,7	0,05	0,04	1	34	3 957	10 962	77,9	119,1
Costa Rica	4,4	4,8	12,1	23,8	0,12	0,08	22	23	3 159	4 627	73,0	128,4
Côte d'Ivoire	7,2	13,5	1,0	1,0	0,24	0,21	1	1	1 074	1 005	70,9	119,2
Croatie	..	2,2	..	0,2	..	0,24	..	14	..	7 144	..	57,7
Danemark	0,3	0,2	14,5	20,3	0,52	0,45	973	1 088	21 321	46 621	83,2	102,5
Égypte, Rép. arabe d'	0,2	0,5	100,0	100,0	0,06	0,05	4	10	721	1 163	68,4	129,8
El Salvador	8,0	10,5	14,8	14,2	0,12	0,11	5	5	2 013	1 705	90,8	109,5
Équateur	3,3	5,2	19,4	8,1	0,20	0,14	6	7	1 206	1 764	76,6	136,9
Érythrée	..	0,8	..	5,4	..	0,12	..	1	102,3
Espagne	9,9	9,8	14,8	17,7	0,42	0,39	200	513	..	12 022	82,1	99,4
Estonie	..	0,4	0,76	..	475	..	3 342	..	49,3
États-Unis	0,2	0,2	10,8	12,0	0,83	0,67	1 230	1 452	..	34 727	94,7	113,7
Éthiopie	..	0,6	..	1,6	..	0,20	..	0	90,2	..
Fédération de Russie	..	0,1	..	4,0	..	0,88	..	122	..	2 540	..	69,5
Finlande	0,54	0,49	721	1 301	16 995	28 296	92,8	92,4
France	2,5	2,1	4,6	8,2	0,32	0,31	737	1 189	14 956	34 760	93,7	103,6
Géorgie	..	4,7	..	42,2	..	0,14	..	28	..	1 838	..	74,6
Ghana	7,5	7,5	0,2	0,1	0,18	0,16	1	1	663	533	73,5	147,7
Grèce	7,9	8,4	24,2	33,8	0,30	0,28	120	267	8 804	12 611	91,2	98,4
Guatemala	4,4	5,1	5,0	6,5	0,19	0,14	3	2	2 110	1 902	69,9	114,0
Guinée	0,9	1,2	12,8	10,9	0,11	0,09	0	0	..	262	96,5	129,2
Haïti	12,5	12,7	7,9	9,7	0,10	0,08	0	0	578	407	105,5	90,5
Honduras	1,8	3,1	4,1	3,6	0,44	0,30	5	7	697	1 018	88,2	104,7
Hongrie	3,3	2,4	3,6	4,2	0,47	0,47	59	54	3 389	4 655	91,0	76,8
Inde	1,8	2,4	22,8	32,0	0,24	0,17	2	5	253	343	68,4	117,1
Indonésie	4,4	7,2	16,2	15,0	0,12	0,09	0	1	610	745	63,5	122,4
Iran, Rép. islamique d'	0,5	1,0	35,5	38,0	0,36	0,30	17	39	2 533	3 831	60,9	136,8
Irlande	0,0	0,0	0,33	0,37	606	978	83,3	106,2
Israël	4,3	4,2	49,3	45,3	0,08	0,06	294	336	85,7	114,1
Italie	10,0	9,1	19,3	24,9	0,17	0,14	370	867	9 994	19 001	101,5	99,7
Jamaïque	5,5	6,1	13,6	14,0	0,08	0,07	9	11	892	1 294	86,0	117,9
Japon	1,6	1,0	62,6	62,7	0,04	0,03	209	593	15 698	28 665	94,2	96,9
Jordanie	0,4	1,0	11,0	18,2	0,14	0,08	48	42	1 447	1 634	55,3	157,3
Kazakhstan	..	0,1	..	6,9	..	2,04	..	106	..	1 477	..	68,5
Kenya	0,8	0,9	0,9	1,5	0,23	0,15	1	1	262	230	67,7	102,9
Koweït	0,00	0,00	3	14	98,9	139,3
Lesotho	0,22	0,17	6	6	498	319	89,4	104,4
Lettonie	..	0,5	0,68	..	284	..	3 125	..	49,8
Liban	8,9	12,5	28,3	28,4	0,07	0,05	28	77	57,8	117,6
Lituanie	..	0,9	0,79	..	239	..	2 907	..	69,8
Macédoine, ERY de	..	1,9	..	9,4	..	0,31	..	323	..	1 528	..	95,9
Madagascar	0,9	0,9	21,5	35,0	0,28	0,19	1	1	198	180	82,1	105,3
Malaisie	11,6	17,6	6,7	4,5	0,07	0,09	4	23	3 279	6 267	55,4	124,0
Malawi	0,9	1,1	1,3	1,6	0,20	0,16	0	0	100	122	91,2	105,3
Mali	0,0	0,0	2,9	2,3	0,31	0,37	0	1	225	241	79,7	118,7

Note : Les Notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

ENVIRONNEMENT

Économie	Terres sous cultures permanentes % du total		Terres irriguées % terres cultivables		Terres arables Hectares par habitant		Machines agricoles Nombre de tracteurs par milliers		Productivité agricole travailleurs agricoles Valeur ajoutée agric. par travailleur agricole Dollars de 1995		Indice de production alimentaire 1989-91 = 100	
	1980	1996	1979-81	1994-96	1979-81	1994-96	1979-81	1994-96	1979-81	1995-97	1979-81	1995-97
Maroc	1,1	1,9	15,2	13,0	0,38	0,33	7	10	1 117	1 593	55,9	94,9
Mauritanie	0,0	0,0	22,8	10,3	0,14	0,20	1	1	301	439	86,1	103,2
Mexique	0,8	1,1	20,3	23,1	0,34	0,27	16	20	1 482	1 690	84,9	120,6
Moldova, Rép. de	..	12,5	..	14,1	..	0,41	..	82	..	1 473	..	58,3
Mongolie	0,0	0,0	3,0	6,1	0,71	0,54	32	22	727	1 085	88,2	81,6
Mozambique	0,3	0,3	2,1	3,4	0,24	0,19	1	1	..	76	99,2	119,5
Myanmar	0,7	0,9	10,4	15,9	0,28	0,22	1	1	87,8	133,5
Namibie	0,0	0,0	0,6	0,8	0,64	0,51	10	11	876	1 235	107,4	118,8
Népal	0,2	0,4	22,5	30,6	0,16	0,13	0	0	162	187	65,1	113,5
Nicaragua	1,5	2,4	6,0	3,3	0,39	0,54	6	7	1 334	1 407	117,9	123,7
Niger	0,0	0,0	0,7	1,4	0,62	0,53	0	0	222	190	101,4	118,4
Nigéria	2,8	2,8	0,7	0,7	0,39	0,27	1	1	370	541	57,7	134,2
Norvège	0,20	0,22	824	1 251	17 044	31 577	91,8	99,7
Nouvelle-Zélande	3,7	6,4	5,2	8,9	0,80	0,43	619	451	90,8	120,3
Ouganda	8,0	8,8	0,1	0,1	0,32	0,26	0	1	..	326	70,5	107,7
Ouzbékistan	..	0,9	..	81,6	..	0,20	..	59	..	2 085	..	100,7
Pakistan	0,4	0,7	72,7	80,2	0,24	0,17	5	12	392	585	66,4	130,5
Panama	1,6	2,1	5,0	4,9	0,22	0,19	27	20	2 122	2 463	85,6	102,5
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,9	1,1	0,01	0,01	1	1	717	827	86,1	106,8
Paraguay	0,3	0,2	3,4	3,0	0,52	0,45	14	25	2 506	3 295	60,6	116,7
Pays-Bas	0,9	1,0	58,5	61,5	0,06	0,06	561	646	21 663	43 836	87,0	106,1
Pérou	0,3	0,4	32,8	41,8	0,19	0,16	5	3	1 349	1 619	78,4	131,5
Philippines	14,8	14,4	14,0	16,7	0,09	0,07	1	1	1 348	1 379	86,4	120,6
Pologne	1,1	1,2	0,7	0,7	0,41	0,37	112	277	..	1 647	87,9	84,8
Portugal	7,8	8,2	20,1	21,7	0,25	0,22	72	203	..	5 574	71,9	99,8
RDP lao	0,1	0,2	15,4	20,3	0,21	0,17	0	0	..	526	71,2	112,4
République arabe syrienne	2,5	3,9	9,6	20,4	0,60	0,33	29	65	94,5	136,7
République centrafricaine	0,1	0,1	0,81	0,59	0	0	396	439	79,9	122,7
République dominicaine	7,2	11,4	11,7	13,7	0,19	0,17	3	3	1 839	2 454	85,1	109,1
République kirghize	..	2,7	..	76,8	..	0,23	..	44	..	2 917	..	123,8
République slovaque	..	2,7	..	13,4	..	0,28	..	100	..	3 347	..	74,4
République tchèque	..	3,1	..	0,7	..	0,30	..	148	81,9
Roumanie	2,9	2,4	21,9	31,4	0,44	0,41	39	80	..	3 170	112,7	100,5
Royaume-Uni	0,3	0,2	2,0	1,8	0,12	0,10	726	871	91,6	100,5
Rwanda	10,3	12,2	0,4	0,3	0,15	0,13	0	0	307	201	89,7	76,9
Sénégal	0,0	0,1	2,6	3,1	0,42	0,27	0	0	341	321	74,5	109,1
Sierra Leone	0,7	0,8	4,1	5,4	0,14	0,11	0	1	368	404	84,5	94,7
Singapour	9,8	0,0	0,00	0,00	3	16	13 937	39 851	154,3	37,9
Slovénie	..	2,7	..	0,7	..	0,12	..	2 762	..	26 006	..	100,9
Sri Lanka	15,9	15,5	28,3	29,2	0,06	0,05	8	9	648	732	98,4	113,0
Suède	0,36	0,32	715	931	100,2	95,1
Suisse	0,5	0,6	6,2	5,9	0,06	0,06	494	616	95,8	96,2
Tadjikistan	..	0,5	..	80,6	..	0,14	..	37	67,9
Tanzanie	1,0	1,0	3,8	4,6	0,12	0,10	1	1	..	159	76,8	97,2
Tchad	0,0	0,0	0,2	0,4	0,70	0,48	0	0	155	212	90,6	117,5
Thaïlande	3,5	6,6	16,4	23,2	0,35	0,29	1	7	630	928	79,9	107,2
Togo	6,6	6,6	0,3	0,3	0,76	0,50	0	0	345	510	77,0	129,9
Tunisie	9,7	13,1	4,9	7,5	0,51	0,32	30	39	1 743	2 750	67,6	108,3
Turkménistan	..	0,1	..	87,8	..	0,32	..	83	108,7
Turquie	4,1	3,2	9,6	15,4	0,57	0,40	38	57	1 852	1 835	75,8	106,3
Ukraine	..	1,8	..	7,5	..	0,65	..	92	..	2 259	..	69,9
Uruguay	0,3	0,3	5,4	10,7	0,48	0,39	171	172	6 822	9 384	86,8	128,8
Venezuela	0,9	1,0	3,6	5,2	0,19	0,12	50	58	4 041	4 931	79,6	114,0
Viet Nam	1,9	3,8	24,1	29,6	0,11	0,07	1	4	..	226	64,0	132,7
Yémen, Rép. du	0,2	0,2	19,9	31,3	0,16	0,09	3	2	..	305	75,0	115,5
Zambie	0,0	0,0	0,4	0,9	0,89	0,59	3	2	331	226	74,2	95,6
Zimbabwe	0,3	0,3	3,1	4,6	0,36	0,27	7	7	307	316	82,1	94,8
Toutes économies	0,9 w	1,0 w	17,8 w	18,8 w	0,24 w	0,24 w	19 w	20 w	.. w	.. w	76,0 w	128,2 w
Économies à revenu faible	0,9	1,3	25,5	28,9	0,18	0,15	2	3	..	339	69,3	137,5
Sauf Chine et Inde	1,0	1,3	16,2	19,4	0,23	0,18	74,9	123,1
Économies à revenu intermédiaire	1,2	1,0	15,8	14,1	0,23	0,36	25	46	80,1	118,4
Tranche inférieure	1,3	0,8	22,9	14,9	0,16	0,39	17	34
Tranche supérieure	1,1	1,3	10,3	12,4	0,34	0,30	37	71	78,6	116,7
Économies à revenu faible/intermédiaire	1,0	1,1	21,9	21,5	0,20	0,21	5	8	..	601	72,0	132,6
Afrique subsaharienne	0,7	0,8	4,0	4,3	0,32	0,26	3	2	269	355	80,2	119,6
Amérique latine et Caraïbes	1,1	1,3	11,6	13,3	0,33	0,28	25	34	80,7	121,0
Asie de l'Est et Pacifique	1,5	2,6	37,0	35,5	0,11	0,11	2	2	67,1	152,9
Asie du Sud	1,5	1,9	28,7	38,9	0,23	0,16	2	5	189	380	70,8	119,1
Europe et Asie centrale	3,2	0,4	11,6	9,9	0,14	0,61	..	102	..	2 272
Moyen-Orient et Afrique du Nord	0,4	0,7	25,8	35,0	0,29	0,21	12	24	70,5	128,5
Économies à revenu élevé	0,5	0,5	9,8	11,1	0,46	0,41	520	877	93,1	105,2

Tableau 9. Consommation d'eau, déboisement et aires protégées

Économie	Ressources eau douce		Prélèvements annuels d'eau douce				Accès à l'eau salubre		Déboisement annuel		Aires protégées à l'échelon national 1996		
	par hab. 1996	Milliards de m ^{3a}	% total des ressources ^a	Agriculture ^b		Usages domestiques ^b		% population 1995		1990-95	% annuel, variat.	Milliers de km ²	superficie totale
				%	%	%	%	Urbaine	Rurale				
Afrique du Sud	1 231 ^c	13,3	26,6 ^c	72 ^c	11 ^c	17 ^c	90	33	150	0,2	65,8	5,4	
Albanie	16 785 ^c	0,2 ^d	0,4 ^c	76	18	6	97	70	0	0,0	0,8	2,9	
Algérie	463 ^a	4,5	33,2 ^c	60 ^c	15 ^c	25 ^c	234	1,2	58,9	2,5	
Allemagne	2 084 ^c	46,3	27,1 ^c	20	70	11	0	0,0	94,2	27,0	
Angola	15 782	0,5	0,3	76 ^c	10 ^c	14 ^c	69	15	2 370	1,0	81,8	6,6	
Arabie saoudite	120	17,0 ^d	709,2	90	1	9	18	0,8	49,6	2,3	
Argentine	27 861 ^c	27,6 ^d	2,8 ^c	73	18	9	71	24	894	0,3	46,6	1,7	
Arménie	2 136 ^c	3,8	47,0 ^c	72	15	13	-84	-2,7	2,1	7,4	
Australie	18 508	14,6 ^d	4,3	33	2	65	-170	0,0	563,9	7,3	
Autriche	11 187 ^c	2,4	2,6 ^c	9	58	33	0	0,0	23,4	28,3	
Azerbaïdjan	4 339 ^c	15,8	47,9 ^c	74	22	4	0	0,0	4,8	5,5	
Bangladesh	19 065 ^c	22,5	1,0 ^c	96	1	3	49	..	88	0,8	1,0	0,8	
Bélarus	1 841 ^c	3,0	15,9 ^c	19	49	32	-688	-1,0	8,6	4,1	
Belgique	1 227 ^c	9,0	72,2 ^c	4	85	11	0	0,0	0,8	..	
Béniin	4 451 ^c	0,2	0,6 ^c	67 ^c	10 ^c	23 ^c	82	69	596	1,2	7,8	7,1	
Bolivie	38 625	1,2	0,4	85	5	10	88	43	5 814	1,2	156,0	14,4	
Botswana	9 589 ^c	0,1	0,7 ^c	48 ^c	20 ^c	32 ^c	100	77	708	0,5	105,0	18,5	
Brsil	42 459 ^c	36,5	0,5 ^c	59	19	22	80	28	25 544	0,5	355,5	4,2	
Bulgarie	24 663 ^c	13,9	6,8 ^c	22	76	3	-6	0,0	4,9	4,4	
Burkina Faso	1 671	0,4	2,2	81 ^c	0 ^c	19 ^c	320	0,7	28,6	10,5	
Burundi	559	0,1	2,8	64 ^c	0 ^c	36 ^c	14	0,4	1,4	5,5	
Cambodge	47 530 ^c	0,5	0,1 ^c	94	1	5	20	12	1 638	1,6	28,6	16,2	
Cameroun	19 231	0,4	0,1	35 ^c	19 ^c	46 ^c	..	30	1 292	0,6	21,0	4,5	
Canada	95 785 ^c	45,1	1,6 ^c	12	70	18	-1 764	-0,1	921,0	10,0	
Chili	32 007	16,8 ^d	3,6	89	5	6	99	47	292	0,4	141,3	18,9	
Chine	2 282	460,0	16,4	87	7	6	866	0,1	598,1	6,4	
Hong Kong, Chine	0,4	40,4	
Colombie	26 722	5,3	0,5	43	16	41	90	32	2 622	0,5	93,6	9,0	
Congo, Rép. dém. du	21 816 ^c	0,4	0,0 ^c	23 ^c	16 ^c	61 ^c	89	26	101,9	4,5	
Congo, Rép. du	307 283 ^c	0,0	0,0 ^c	11 ^c	27 ^c	62 ^c	..	11	416	0,2	15,4	4,5	
Corée, Rép. de	1 438	27,6	41,7	46	35	19	93	77	130	0,2	6,8	6,9	
Costa Rica	27 425	1,4 ^d	1,4	89	7	4	100	99	414	3,0	7,0	13,7	
Côte d'Ivoire	5 468	0,7	0,9	67 ^c	11 ^c	22 ^c	308	0,6	19,9	6,3	
Croatie	12 879	75	41	0	0,0	3,7	6,6	
Danemark	2 460 ^c	1,2	9,2 ^c	43	27	30	0	0,0	13,7	32,3	
Égypte, Rép. arabe d'	966 ^c	55,1	94,5 ^c	86 ^c	8 ^c	6 ^c	95	74	0	0,0	7,9	0,8	
El Salvador	3 197	1,0 ^d	5,3	89	4	7	82	24	38	3,3	0,1	0,5	
Équateur	26 305	5,6	1,8	90	3	7	81	10	1 890	1,6	119,3	43,1	
Érythrée	2 332 ^c	0	0,0	5,0	5,0	
Espagne	2 398 ^c	30,8	32,6 ^c	62	26	12	0	0,0	42,2	8,4	
Estonie	12 071 ^c	3,3	18,8 ^c	3	92	5	-196	-1,0	5,1	12,1	
États-Unis	9 259 ^c	467,3	18,9 ^c	42 ^c	45 ^c	13 ^c	-5 886	-0,3	1 226,7	13,4	
Éthiopie	1 841	2,2	2,0	86 ^c	3 ^c	11 ^c	624	0,5	55,2	5,5	
Fédération de Russie	30 168 ^c	117,0	2,6 ^c	23	60	17	0	0,0	516,7	3,1	
Finlande	21 985 ^c	2,2	1,9 ^c	3	85	12	166	0,1	18,2	6,0	
France	3 029 ^c	37,7	21,3 ^c	15	69	16	100	100	-1 608	-1,1	58,8	10,7	
Géorgie	8 291 ^c	4,0	8,9 ^c	42	37	21	0	0,0	1,9	2,7	
Ghana	2 958 ^c	0,3 ^d	0,6 ^c	52 ^c	13 ^c	35 ^c	88	52	1 172	1,3	11,0	4,8	
Grèce	5 289 ^c	5,0	9,1 ^c	63	29	8	-1 408	-2,3	3,1	2,4	
Guatemala	11 028	0,7 ^d	0,6	74	17	9	97	48	824	2,0	18,2	16,8	
Guinée	32 661	0,7	0,3	87 ^c	3 ^c	10 ^c	55	44	748	1,1	1,6	0,7	
Haiti	1 468	0,0	0,4	68	8	24	38	39	8	3,4	0,1	0,4	
Honduras	9 259 ^c	1,5	2,7 ^c	91	5	4	91	66	1 022	2,3	11,1	9,9	
Hongrie	11 817 ^c	6,8	5,7 ^c	36	55	9	-88	-0,5	6,3	6,8	
Inde	2 167 ^c	380,0 ^d	18,2 ^c	93	4	3	-72	0,0	142,9	4,8	
Indonésie	12 625	16,6	0,7	76	11	13	87	57	10 844	1,0	192,3	10,6	
Iran, Rép. islamique d'	1 339 ^c	70,0 ^d	85,8 ^c	92	2	6	98	82	284	1,7	83,0	5,1	
Irlande	13 657 ^c	0,8 ^d	1,6 ^c	10	74	16	-140	-2,7	0,6	0,9	
Israël	377 ^c	1,9	84,1 ^c	79 ^c	5 ^c	16 ^c	100	95	0	0,0	3,1	15,0	
Italie	2 903 ^c	56,2	33,7 ^c	59	27	14	-58	-0,1	21,5	7,3	
Jamaïque	3 250	0,3 ^d	3,9	86	7	7	158	7,2	0,0	0,0	
Japon	4 338	90,8	16,6	50	33	17	132	0,1	25,5	6,8	
Jordanie	198 ^c	0,5 ^d	51,1 ^c	75	3	22	12	2,5	3,0	3,4	
Kazakhstan	8 696 ^c	37,9	27,6 ^c	79	17	4	-1 928	-1,9	73,4	2,7	
Kenya	1 056 ^c	2,1	6,8 ^c	76 ^c	4 ^c	20 ^c	34	0,3	35,0	6,1	
Koweït	11	0,5	2 700,0	60	2	37	100	100	0	0,0	0,3	1,7	
Lesotho	2 597	0,1	1,0	56 ^c	22 ^c	22 ^c	64	60	0	0,0	0,1	0,3	
Lettonie	13 793 ^c	0,7	2,1 ^c	14	44	42	92	..	-250	-0,9	7,8	12,6	
Liban	941 ^c	1,3 ^{c,d}	33,1 ^c	68	4	28	52	7,8	0,0	0,0	
Lituanie	6 531 ^c	4,4	18,2 ^c	3	90	7	-112	-0,6	6,5	10,0	
Macédoine, ERY de	2	0,0	1,8	7,1	
Madagascar	23 819	16,3	4,8	99 ^c	0 ^c	1 ^c	1 300	0,8	11,2	1,9	
Malaisie	21 046	9,4 ^d	2,1	47	30	23	100	86	4 002	2,4	14,8	4,5	
Malawi	1 814 ^c	0,9	4,8 ^c	86 ^c	3 ^c	10 ^c	97	52	546	1,6	10,6	11,3	
Mali	9 718 ^c	1,4	1,4 ^c	97 ^c	1 ^c	2 ^c	56	20	1 138	1,0	45,3	3,7	

Note : Les Notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

ENVIRONNEMENT

Économie	Ressources eau douce		Prélèvements annuels d'eau douce				Accès à l'eau salubre		Déboisement		Aires protégées à l'échelon national		
	m ³ par hab. 1996	Milliards de m ^{3a}	% total des ressources ^a	Agriculture ^b		Industrie ^b		Usages domestiques ^b		1990-95		1996	
				%	%	%	%	Urbanise	Rurale	km ²	% annuel. variat.	Milliers de km ²	% superficie totale
Maroc	1 088	10,9	36,5	92 ^c	3 ^c	5 ^c	97	20	118	0,3	3,2	0,7	
Mauritanie	4 632 ^c	1,6 ^d	14,3 ^c	92	2	6	87	41	0	0,0	17,5	1,7	
Mexique	3 788	77,6 ^d	21,7	86	8	6	5 080	0,9	71,0	3,7	
Moldova, Rép. de	397 ^c	3,7	216,4 ^c	23	70	7	98	18	0	0,0	0,4	1,2	
Mongolie	9 677	0,6	2,2	62	27	11	100	68	0	0,0	161,3	10,3	
Mozambique	12 989 ^c	0,6	0,3 ^c	89	2 ^c	9 ^c	..	40	1 162	0,7	47,8	6,1	
Myanmar	24 651	4,0	0,4	90	3	7	78	50	3 874	1,4	1,7	0,3	
Namibie	28 042 ^c	0,3	0,5 ^c	68 ^c	3 ^c	29 ^c	420	0,3	106,2	12,9	
Népal	7 616	2,7	1,6	95	1	4	61	59	548	1,1	11,1	7,8	
Nicaragua	37 420	0,9 ^d	0,5	54	21	25	93	28	1 508	2,5	9,0	7,4	
Niger	3 317 ^c	0,5	1,5 ^c	82 ^c	2 ^c	16 ^c	70	44	0	0,0	96,9	7,6	
Nigéria	2 375 ^c	3,6	1,3 ^c	54 ^c	15 ^c	31 ^c	80	39	1 214	0,9	30,2	3,3	
Norvège	89 008 ^c	2,0	0,5 ^c	8	72	20	100	100	-180	-0,2	93,7	30,5	
Nouvelle-Zélande	532	2,0	100,0	44	10	46	-434	-0,6	63,3	23,6	
Ouganda	3 248 ^c	0,2	0,3 ^c	60	8	32	60	36	592	0,9	19,1	9,6	
Ouzbékistan	5 476 ^c	82,2	63,4 ^c	84	12	4	-2 260	-2,7	8,2	2,0	
Pakistan	3 256 ^c	155,6 ^d	37,2 ^c	97	2	2	85	56	550	2,9	37,2	4,8	
Panama	52 961	1,3	0,9	77	11	12	99	73	636	2,1	14,2	19,1	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	177 963	0,1	0,0	49	22	29	1 332	0,4	0,1	0,0	
Paraguay	61 750 ^c	0,4	0,1 ^c	78	7	15	70	6	3 266	2,6	14,0	3,5	
Pays-Bas	5 767 ^c	7,8	8,7 ^c	34	61	5	0	0,0	2,4	7,1	
Pérou	1 641	6,1	15,3	72	9	19	91	31	2 168	0,3	34,6	2,7	
Philippines	4 393	29,5 ^d	9,1	61	21	18	91	81	2 624	3,5	14,5	4,9	
Pologne	1 454 ^c	12,3	21,9 ^c	11	76	13	-120	-0,1	29,1	9,6	
Portugal	6 998 ^c	7,3	10,5 ^c	48	37	15	-240	-0,9	5,9	6,4	
RDP lao	55 679	1,0	0,4	82	10	8	0,0	0,0	
République arabe syrienne	859 ^c	14,4	112,6 ^c	94	2	4	96	79	52	2,2	0,0	0,0	
République centrafricaine	41 250	0,1	0,0	74 ^c	5 ^c	21 ^c	20	25	1 282	0,4	51,1	8,2	
République dominicaine	2 467	3,0	14,9	89	6	5	88	55	264	1,6	12,2	25,2	
République kirghize	2 509	11,0	94,9	95	3	2	0	0,0	6,9	3,6	
Republique slovaque	5 720	1,8	5,8	-24	-0,1	10,5	21,8	
République tchèque	5 649	2,7	4,7	2	57	41	-2	0,0	12,2	15,8	
Roumanie	9 222 ^c	26,0	12,5 ^c	59	33	8	12	0,0	10,7	4,6	
Royaume-Uni	1 203	11,8	16,6	3	77	20	100	100	-128	-0,5	50,6	20,9	
Rwanda	798	0,8	12,2	94 ^c	2 ^c	5 ^c	79	44	4	0,2	3,6	14,6	
Sénégal	4 482 ^c	1,4	3,5 ^c	92 ^c	3 ^c	5 ^c	90	44	496	0,7	21,8	11,3	
Sierra Leone	33 698	0,4	0,2	89 ^c	4 ^c	7 ^c	58	21	426	3,0	0,8	1,1	
Singapour	193	0,2 ^d	31,7	4	51	45	0	0,0	0,0	0,0	
Slovénie	0	0,0	1,1	5,5	
Sri Lanka	2 329	6,3 ^d	14,6	96	2	2	88	65	202	1,1	8,6	13,3	
Suède	20 340 ^c	2,9	1,6 ^c	9	55	36	24	0,0	36,2	8,8	
Suisse	7 054 ^c	1,2	2,4 ^c	4	73	23	100	100	0	0,0	7,1	18,0	
Tadjikistan	..	12,6	..	88	7	5	0	0,0	5,9	4,2	
Tanzanie	2 842 ^c	1,2	1,3 ^c	89 ^c	2 ^c	9 ^c	3 226	1,0	138,2	15,6	
Tchad	6 011 ^c	0,2	0,4 ^c	82 ^c	2 ^c	16 ^c	48	17	942	0,8	114,9	9,1	
Thaïlande	2 954 ^c	31,9	17,8 ^c	90	6	4	94	88	3 294	2,6	70,7	13,8	
Togo	2 762 ^c	0,1	0,8 ^c	25 ^c	13 ^c	62 ^c	82	41	186	1,4	4,3	7,9	
Tunisie	44 ^c	3,1	74,5 ^c	89 ^c	3 ^c	9 ^c	100	76	30	0,5	0,4	0,3	
Turkménistan	3 950 ^c	22,8	123,9 ^c	91	8	1	0	0,0	19,8	4,2	
Turquie	2 246 ^c	31,6	22,1 ^c	72 ^c	11 ^c	16 ^c	0	0,0	10,7	1,4	
Ukraine	4 556 ^c	34,7	15,0 ^c	30	54	16	-54	-0,1	9,0	1,6	
Uruguay	37 966 ^c	0,7 ^d	0,5 ^c	91	3	6	99	..	4	0,0	0,5	0,3	
Venezuela	57 821 ^c	4,1 ^d	0,3 ^c	46	11	43	79	79	5 034	1,1	319,8	36,3	
Viet Nam	4 902	28,9	7,7	78	9	13	1 352	1,4	9,9	3,0	
Yémen, Rép. du	255	2,9	71,5	92	74	14	0	0,0	0,0	0,0	
Zambie	12 284 ^c	1,7	1,5 ^c	77 ^c	7 ^c	16 ^c	66	37	2 644	0,8	63,6	8,6	
Zimbabwe	1 744 ^c	1,2	6,1 ^c	79 ^c	7 ^c	14 ^c	500	0,6	30,7	7,9	
Toutes économies	8 338 w			69 w	22 w	9 w	.. w	.. w	101 724 s	0,3 w	8 542,7 s	6,6 w	
Économies à revenu faible	5 214			90	5	5	49 332	0,7	2 439,4	5,9	
Sauf Chine et Inde	
Économies à revenu intermédiaire	14 950			67	22	11	64 086	0,3	2 809,9	4,8	
Tranche inférieure	11 573			67	24	9	21 162	0,2	1 563,6	4,3	
Tranche supérieure	..			68	19	13	42 924	0,5	1 246,3	5,7	
Économies à revenu faible/intermédiaire	8 095			80	13	7	113 418	0,4	5 249,3	5,3	
Afrique subsaharienne	8 565			85	4	10	74	32	29 378	0,7	1 467,8	6,2	
Amérique latine et Caraïbes	27 386			77	11	12	83	36	57 766	0,6	1 456,3	7,3	
Asie de l'Est et Pacifique	..			82	10	8	29 956	0,8	1 102,2	6,9	
Asie du Sud	4 085			94	3	3	84	84	1 316	0,2	213,0	4,5	
Europe et Asie centrale	13 255			54	36	10	-5 798	-0,1	768,0	3,2	
Moyen-Orient et Afrique du Nord	1 045			90	4	6	800	0,9	242,0	2,2	
Économies à revenu élevé	..			39	46	15	-11 694	-0,2	3 293,4	10,8	

a. Sauf indication contraire, les données se rapportent à une année quelconque de la période 1980-97. b. Sauf indication contraire, les pourcentages sont des estimations pour 1987. c. Y compris les eaux des rivières venant d'autres pays. d. Les données sont des estimations se rapportant à des années antérieures à 1980 (voir *World Development Indicators*, 1999). e. Les données se rapportent à des années autres que 1987 (voir *World Development Indicators*, 1999).

Tableau 10. Consommation d'énergie et émissions

Économie	Consommation d'énergie commerciale					PIB par unité de consommation d'énergie		Importations nettes d'énergie		Émissions de gaz carbonique			
	Milliers de tonnes d'équivalent pétrole		Kg d'équivalent pétrole		Taux de croissance annuel moyen (%)	USD de 1995 le kg		en % de la consommation commerciale		Totales		Par habitant	
	1980	1996	1980	1996	1980-96	1980	1996	1980	1996	1980	1996	1980	1996
Afrique du Sud	65 355	99 079	2 370	2 482	-0,4	1,7	1,4	-12	-29	211,3	292,7	7,7	7,3
Albanie	3 049	1 188	1 142	362	-7,8	0,8	2,2	-12	9	4,8	1,9	1,8	0,6
Algérie	12 410	24 150	665	842	1,0	2,5	1,8	-440	-381	66,2	94,3	3,5	3,3
Allemagne	360 441	349 552	4 603	4 267	-0,5	..	7,0	48	60	..	861,2	..	10,5
Angola	4 538	6 017	647	532	-1,2	..	0,9	-149	-573	5,3	5,1	0,8	0,5
Arabie saoudite	35 357	92 243	3 773	4 753	0,4	3,0	1,4	-1 408	-415	130,7	267,8	14,0	13,8
Argentine	41 868	58 921	1 490	1 673	0,7	5,7	5,0	7	-27	107,5	129,9	3,8	3,7
Arménie	1 070	1 790	346	474	-4,9	5,2	1,7	-18	59	..	3,7	..	1,0
Australie	70 372	100 612	4 790	5 494	0,9	3,3	3,7	-22	-88	202,8	306,6	13,8	16,7
Autriche	23 450	27 187	3 105	3 373	0,9	7,1	8,7	67	71	52,2	59,3	6,9	7,4
Azerbaïdjan	15 002	11 862	2 433	1 570	-5,6	..	0,3	1	-21	..	30,0	..	4,0
Bangladesh	14 920	23 928	172	197	0,9	1,3	1,7	11	10	7,6	23,0	0,1	0,2
Bélarus	2 385	24 566	247	2 386	7,5	..	0,8	-8	87	..	61,7	..	6,0
Belgique	46 100	56 399	4 682	5 552	1,4	4,6	4,9	84	79	127,2	106,0	12,9	10,4
Bénin	1 363	1 920	394	341	-1,0	0,9	1,1	11	-2	0,5	0,7	0,1	0,1
Bolivie	2 335	3 633	436	479	0,0	2,3	1,9	-84	-44	4,5	10,1	0,8	1,3
Botswana	1,0	2,1	1,1	1,4
Bésil	108 997	163 374	896	1 012	1,0	4,7	4,4	43	31	183,4	273,4	1,5	1,7
Bulgarie	28 673	22 605	3 235	2 705	-2,0	0,4	0,5	73	54	75,3	55,3	8,5	6,6
Burkina Faso	0,4	1,0	0,1	0,1
Burundi	0,1	0,2	0,0	0,0
Cambodge	0,3	0,5	0,0	0,0
Cameroun	3 687	5 000	426	369	-1,1	1,7	1,7	-58	-100	3,9	3,5	0,4	0,3
Canada	193 000	236 170	7 848	7 880	0,3	2,1	2,5	-7	-51	420,9	409,4	17,1	13,7
Chili	9 525	20 456	855	1 419	3,7	2,8	3,1	41	62	27,9	48,8	2,5	3,4
Chine	593 109	1 096 800	604	902	2,6	0,3	0,7	-3	0	1 476,8	3 363,5	1,5	2,8
Hong Kong, Chine	5 681	12 190	1 127	1 931	4,4	10,0	12,0	99	100	16,3	23,1	3,2	3,7
Colombie	19 127	31 393	672	799	1,0	2,4	2,6	5	-113	39,8	65,3	1,4	1,7
Congo, Rép. dém. du	8 706	13 799	322	305	-0,2	1,0	0,5	0	1	3,5	2,3	0,1	0,1
Congo, Rép. du	845	1 205	506	457	-0,6	1,5	1,9	-370	-854	0,4	5,0	0,2	1,9
Corée, Rép. de	43 756	162 874	1 148	3 576	8,1	3,1	3,0	72	86	125,2	408,1	3,3	9,0
El Salvador	1 527	2 248	669	657	0,7	3,7	4,0	50	67	2,5	4,7	1,1	1,4
Côte d'Ivoire	3 662	5 301	447	382	-0,6	2,3	2,0	34	10	4,6	13,1	0,6	0,9
Croatie	..	6 765	..	1 418	2,8	..	42	..	17,5	..	3,7
Danemark	19 734	22 870	3 852	4 346	0,8	6,8	8,2	95	23	62,9	56,6	12,3	10,7
Égypte, Rép. arabe d'	15 970	37 790	391	638	2,6	1,8	1,6	-114	-58	45,2	97,9	1,1	1,7
Équateur	2 540	4 058	554	700	1,0	2,9	2,4	25	36	2,1	4,0	0,5	0,7
Érythrée	5 191	8 548	652	731	0,2	2,4	2,1	-126	-156	13,4	24,5	1,7	2,1
Espagne	68 583	101 411	1 834	2 583	2,8	5,7	5,6	77	68	200,0	232,5	5,3	5,9
Estonie	..	5 621	..	3 834	0,9	..	31	..	16,4	..	11,2
États-Unis	1 811 650	2 134 960	7 973	8 051	0,4	2,7	3,4	14	21	4 575,4	5 301,0	20,1	20,0
Éthiopie	11 157	16 566	296	284	-0,1	0,4	0,4	5	6	1,8	3,4	0,0	0,1
Fédération de Russie	764 349	615 899	5 499	4 169	-3,6	0,5	0,5	2	-54	..	1 579,5	..	10,7
Finlande	25 413	31 482	5 316	6 143	1,1	3,7	4,1	73	57	54,9	59,2	11,5	11,5
France	190 111	254 196	3 528	4 355	1,6	6,1	6,1	76	49	482,7	361,8	9,0	6,2
Géorgie	4 474	1 576	882	291	-5,8	2,7	2,1	-5	55	..	3,0	..	0,5
Ghana	4 071	6 657	379	380	0,4	1,0	1,0	19	16	2,4	4,0	0,2	0,2
Grèce	15 960	24 389	1 655	2 328	2,5	5,7	4,8	77	64	51,7	80,6	5,4	7,7
Guatemala	3 754	5 224	550	510	0,0	2,9	2,9	33	23	4,5	6,8	0,7	0,7
Guinée	0,9	1,1	0,2	0,2
Haiti	2 099	1 968	392	268	-2,8	1,5	1,4	11	19	0,8	1,1	0,1	0,1
Honduras	1 877	2 925	526	503	-0,2	1,4	1,4	30	40	2,1	4,0	0,6	0,7
Hongrie	28 895	25 470	2 699	2 499	-0,8	1,6	1,8	48	50	82,5	59,5	7,7	5,8
Inde	242 024	450 287	352	476	1,9	0,6	0,8	8	13	347,3	997,4	0,5	1,1
Indonésie	59 561	132 419	402	672	3,5	1,3	1,6	-116	-66	94,6	245,1	0,6	1,2
Iran, Rép. islamique d'	38 918	89 340	995	1 491	3,2	1,4	1,1	-116	-147	116,1	266,7	3,0	4,4
Irlande	8 484	11 961	2 495	3 293	2,0	4,0	5,9	78	71	25,2	34,9	7,4	9,6
Israël	8 609	16 185	2 220	2 843	2,6	5,1	5,6	98	96	21,1	52,3	5,4	9,2
Italie	138 629	161 140	2 456	2 808	1,3	6,0	6,8	86	82	371,9	403,2	6,6	7,0
Jamaïque	2 378	3 718	1 115	1 465	2,3	1,3	1,1	91	85	8,4	10,1	4,0	4,0
Japon	346 491	510 359	2 967	4 058	2,4	9,3	10,5	88	80	920,4	1 167,7	7,9	9,3
Jordanie	1 714	4 487	786	1 040	0,6	2,2	1,5	100	96
Kazakhstan	76 799	43 376	5 163	2 724	-4,9	..	0,5	0	-44	..	173,8	..	10,9
Kenya	9 791	13 279	589	476	-1,1	0,6	0,7	19	15	6,2	6,8	0,4	0,1
Koweït	9 564	13 859	6 956	8 167	0,7	2,4	1,7	-884	-712
Lesotho
Lettonie	..	4 171	..	1 674	..	16,0	1,5	54	76	..	9,3	..	3,7
Liban	2 483	4 747	827	1 164	1,7	93	96	6,2	14,2	2,1	3,5
Lituanie	11 701	8 953	3 428	2 414	-4,0	..	0,8	95	53	..	13,8	..	3,1
Macédoine, ERY de	12,7	..	6,4
Madagascar	1,6	1,2	0,2	0,1
Malaisie	11 128	41 209	809	1 950	6,0	2,9	2,3	-50	-69	28,0	119,1	2,0	5,6
Malawi	0,7	0,7	0,1	0,1
Mali	0,4	0,5	0,1	0,0

Note : Les Notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

ENVIRONNEMENT

Économie	Consommation d'énergie commerciale					Importations nettes				Émissions de gaz carbonique			
	Milliers de tonnes d'équivalent pétrole		Kg d'équivalent pétrole		Taux de croissance annuel moyen (%)	PIB par unité de consommation d'énergie		d'énergie en % de la consommation commerciale		Totales		Par habitant	
	1980	1996	1980	1996	1980-96	1980	1996	1980	1996	1980	1996	1980	1996
Maroc	4 778	8 822	247	329	2,1	4,5	4,2	82	90	15,9	27,9	0,8	1,0
Mauritanie	0,6	2,9	0,4	1,2
Mexique	98 904	141 384	1 464	1 525	0,2	2,3	2,1	-51	-51	251,6	348,1	3,7	3,8
Moldova, Rép. de	..	4 601	..	1 064	0,6	106	99	..	12,1	..	2,8
Mongolie	6,8	8,9	4,1	3,6
Mozambique	8 386	7 813	693	481	-2,0	0,2	0,3	-2	7	3,2	1,0	0,3	0,1
Myanmar	9 430	12 767	279	294	0,3	-1	7	4,8	7,3	0,1	0,2
Namibie
Népal	4 663	6 974	322	320	0,1	0,5	0,7	3	9	0,5	1,6	0,0	0,1
Nicaragua	1 562	2 391	535	525	-0,1	1,3	1,0	42	37	2,0	2,9	0,7	0,6
Niger	0,6	1,1	0,1	0,1
Nigéria	52 846	82 669	743	722	-0,1	0,4	0,4	-181	-106	68,1	83,3	1,0	0,7
Norvège	18 819	23 150	4 600	5 284	1,2	5,1	6,7	-196	-799	90,4	67,0	22,1	15,3
Nouvelle-Zélande	9 251	16 295	2 972	4 388	2,9	4,7	3,8	41	17	17,6	29,8	5,6	8,0
Ouganda	0,6	1,0	0,1	0,1
Ouzbékistan	4 821	42 406	302	1 826	7,0	..	0,5	4	-12	..	95,0	..	4,1
Pakistan	25 479	55 903	308	446	2,3	1,0	1,1	18	26	31,6	94,3	0,4	0,8
Panama	1 865	2 280	957	853	-0,3	2,8	3,6	72	67	3,5	6,7	1,8	2,5
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1,8	2,4	0,6	0,5
Paraguay	2 094	4 285	672	865	1,5	2,8	2,1	23	-56	1,5	3,7	0,5	0,7
Pays-Bas	65 000	75 797	4 594	4 885	0,9	4,4	5,4	-11	3	152,6	155,2	10,8	10,0
Pérou	11 700	13 933	675	582	-1,2	4,1	4,3	-25	11	23,6	26,2	1,4	1,1
Philippines	21 212	37 992	439	528	1,1	2,7	2,1	50	55	36,5	63,2	0,8	0,9
Pologne	124 806	108 411	3 508	2 807	-2,0	0,9	1,2	2	6	456,2	356,8	12,8	9,2
Portugal	10 291	19 148	1 054	1 928	4,5	6,8	5,6	86	87	27,1	47,9	2,8	4,8
RDP lao	0,2	0,3	0,1	0,1
République arabe syrienne	5 348	14 541	614	1 002	2,4	1,7	1,2	-78	-132	19,3	44,3	2,2	3,1
République centrafricaine	0,1	0,2	0,0	0,1
République dominicaine	3 464	5 191	608	652	0,1	2,2	2,5	62	72	6,4	12,9	1,1	1,6
République kirghize	1 717	2 952	473	645	4,1	..	1,2	-27	51	..	6,1	..	1,3
République slovaque	20 810	17 449	4 175	3 266	-1,8	..	1,1	84	72	..	39,6	..	7,4
République tchèque	46 910	40 404	4 585	3 917	-1,7	..	1,3	9	22	..	126,7	..	12,3
Roumanie	64 694	45 824	2 914	2 027	-2,9	0,6	0,7	19	32	191,8	119,3	8,6	5,3
Royaume-Uni	201 299	234 719	3 574	3 992	0,8	4,0	4,8	2	-14	583,8	557,0	10,4	9,5
Rwanda	0,3	0,5	0,1	0,1
Sénégal	1 921	2 588	347	302	-0,7	1,6	1,8	46	39	2,8	3,1	0,5	0,4
Sierra Leone	0,6	0,4	0,2	0,1
Singapour	6 054	23 851	2 653	7 835	8,1	4,6	3,8	100	100	30,1	65,8	13,2	21,6
Slovénie	4 313	6 167	2 269	3 098	1,0	..	3,1	62	55	..	13,0	..	6,5
Sri Lanka	4 493	6 792	305	371	0,7	1,5	2,0	29	38	3,4	7,1	0,2	0,4
Suède	40 984	52 567	4 932	5 944	0,9	4,5	4,5	61	39	71,4	54,1	8,6	6,1
Suisse	20 861	25 622	3 301	3 622	0,8	12,1	12,0	66	59	40,9	44,2	6,5	6,3
Tadjikistan	1 650	3 513	416	594	5,1	..	0,5	-20	62	..	5,8	..	1,0
Tanzanie	10 280	13 798	553	453	-1,1	..	0,3	8	5	1,9	2,4	0,1	0,1
Tchad	0,2	0,1	0,0	0,0
Thaïlande	22 740	79 987	487	1 333	7,3	2,3	2,2	51	45	40,0	205,4	0,9	3,4
Togo	0,6	0,8	0,2	0,2
Tunisie	3 900	6 676	611	735	1,4	2,7	2,9	-79	6	9,4	16,2	1,5	1,8
Turkmenistan	7 948	12 164	2 778	2 646	-10,5	0,3	..	-1	-168	..	34,2	..	7,4
Turquie	31 314	65 520	704	1 045	2,6	2,8	2,8	45	59	76,3	178,3	1,7	2,8
Ukraine	97 893	153 937	1 956	3 012	1,0	..	0,5	-12	49	..	397,3	..	7,8
Uruguay	2 637	2 955	905	912	0,2	5,8	6,4	75	65	5,8	5,6	2,0	1,7
Venezuela	35 026	54 962	2 321	2 463	-0,4	1,7	1,4	-280	-253	89,6	144,5	5,9	6,5
Viet Nam	19 348	33 750	360	448	0,7	..	0,7	7	-14	16,8	37,6	0,3	0,5
Yémen, Rép. du	1 424	2 936	167	187	0,6	..	1,3	96	-519
Zambie	4 551	5 790	793	628	-1,7	0,7	0,6	8	7	3,5	2,4	0,6	0,3
Zimbabwe	6 511	10 442	929	929	0,4	0,7	0,7	13	16	9,6	18,4	1,4	1,6
Toutes économies	6 954 847 t	9 317 404 t	1 622 w	1 684 w	2,9 w	3,1 w	3,2 w	.. w	.. w	13 640,7 t	22 653,9 t	3,4 w	4,0 w
Économies à revenu faible	1 153 366	2 063 558	480	640	3,9	-14	-9	2 126,1	5 051,8	0,9	1,5
Sauf Chine et Inde	318 233	516 471	433	486	3,7	..	0,8	302,0	690,9	0,4	0,6
Économies à revenu intermédiaire	2 030 275	2 588 365	1 852	1 801	5,0	2,4	1,7	-35	-33	2 804,5	6 871,5	3,3	4,8
Tranche inférieure	1 368 743	1 537 541	2 040	1 763	7,4	1,7	1,0	-13	-20	1 150,1	4 194,9	2,6	4,8
Tranche supérieure	661 532	1 050 824	1 557	1 861	2,8	2,8	2,6	-98	-65	1 654,4	2 676,6	4,0	4,7
Économies à revenu faible/intermédiaire	3 183 641	4 651 923	910	998	4,5	1,4	1,3	-32	-28	4 930,6	11 923,3	1,5	2,5
Afrique subsaharienne	207 332	304 286	720	670	2,3	350,7	472,1	0,9	0,8
Amérique latine et Caraïbes	376 913	557 686	1 062	1 163	2,4	3,5	3,2	-24	-35	848,5	1 209,1	2,4	2,5
Asie de l'Est et Pacifique	812 075	1 621 801	588	925	4,6	1 958,5	4 717,5	1,4	2,7
Asie du Sud	301 578	543 884	334	441	3,9	0,7	0,9	10	15	392,4	1 125,1	0,4	0,9
Europe et Asie centrale	1 339 527	1 287 193	3 349	2 739	7,6	..	0,8	7	-13	886,9	3 412,7	..	7,4
Moyen-Orient et Afrique du Nord	146 215	337 073	842	1 244	5,1	2,2	1,6	-577	-225	493,6	986,9	3,0	3,9
Économies à revenu élevé	3 771 206	4 665 482	4 792	5 346	1,6	4,1	5,0	27	24	8 710,2	10 730,6	12,3	12,3

Tableau 11. Croissance de l'économie

Économie	Taux de croissance annuel moyen (%)												
	Produit intérieur brut		Déflateur implicite du PIB		Valeur ajoutée, agriculture		Valeur ajoutée, industrie		Valeur ajoutée, services		Exportations de biens et de services		Investissement intérieur brut
	1980-90	1990-98	1980-90	1990-98	1980-90	1990-98	1980-90	1990-98	1980-90	1990-98	1980-90	1990-98	1990-98
Afrique du Sud	1,2	1,6	14,9	9,8	2,9	2,7	0,0	0,9	2,4	1,8	1,9	5,1	3,4
Albanie	1,5	1,8	-0,4	58,1	1,9	8,1	2,1	-9,7	-0,4	4,7	..	18,3	26,9
Algérie	2,7	1,2	8,1	21,4	4,6	2,6	2,3	-2,0	3,6	4,8	4,1	3,0	-0,8
Allemagne ^a	2,2	1,6	..	2,2	1,7	0,8	1,2	..	2,9	2,5	..	2,8	0,8
Angola	3,7	-0,4	5,9	921,1	0,5	-4,3	6,4	3,6	1,8	-5,7	3,7	5,9	12,6
Arabie saoudite	0,0	1,6	-4,9	1,0	13,4	0,7	-2,3	1,5	1,3	2,0
Argentine	-0,4	5,3	389,8	10,0	0,7	2,1	-1,3	4,6	0,0	3,9	3,8	9,3	12,5
Arménie	..	-10,3	..	482,8	..	0,2	..	-18,1	..	-10,8	..	2,3	-10,9
Australie	3,4	3,6	7,3	1,8	3,3	1,1	2,9	2,5	3,7	4,4	6,9	8,1	5,4
Autriche	2,2	2,0	3,3	2,5	1,1	-0,7	1,9	1,3	2,5	2,2	4,9	4,0	2,6
Azerbaïdjan	..	-10,5	..	316,5	..	-2,7	..	4,2	..	9,9	..	19,5	108,8
Bangladesh	4,3	4,8	9,5	3,6	2,7	1,5	4,9	7,0	5,0	5,2	7,7	13,7	7,0
Bélarus	..	-6,1	..	561,4	..	-5,9	..	-7,8	..	-3,8	..	-23,3	-12,2
Belgique	2,0	1,6	4,4	2,3	2,0	1,6	2,2	0,7	1,8	1,3	4,3	4,4	-0,3
Bénin	2,9	4,6	1,3	10,1	5,5	5,2	3,0	4,0	1,4	4,3	-2,4	3,3	4,6
Bolivie	-0,2	4,2	327,9	10,0	1,0	6,7	6,9
Botswana	10,3	4,8	13,6	10,3	3,3	0,1	10,2	3,1	11,7	7,1	10,6	4,9	2,0
Brésil	2,7	3,3	284,0	347,3	2,8	3,1	2,0	3,2	3,3	3,4	7,5	5,6	3,9
Bulgarie	3,4	-3,3	1,8	109,5	-2,1	-3,1	5,2	-5,5	4,5	-0,6	-3,5	2,3	-12,8
Burkina Faso	3,6	3,5	3,3	6,6	3,1	3,4	3,8	3,1	4,6	3,2	-0,4	-0,8	4,1
Burundi	4,4	-3,2	4,4	12,2	3,1	-2,4	4,5	-7,8	5,6	-2,9	3,4	0,1	-16,1
Cambodge	..	5,5	..	37,8	..	2,2	..	10,7	..	7,6
Cameroun	3,4	0,6	5,6	6,1	2,1	5,0	5,9	-3,3	2,1	0,0	5,9	-1,5	-1,6
Canada	3,3	2,2	4,5	1,6	1,2	1,2	3,1	1,8	3,6	1,8	6,3	9,0	1,5
Chili	4,2	7,9	20,7	9,4	5,9	5,2	3,5	6,8	2,9	7,7	6,9	9,8	13,9
Chine	10,2	11,1	5,9	9,8	5,9	4,3	11,1	15,4	13,7	9,3	11,5	14,9	13,4
Hong Kong, Chine	6,9	4,4	7,7	6,4	14,4	9,5	8,9
Colombie	3,6	4,2	24,8	21,7	2,9	1,6	5,0	2,9	2,8	4,9	7,5	6,8	13,6
Congo, Rép. dém. du	1,6	-5,1	62,9	1 423,1	2,5	2,9	0,9	-11,7	1,3	-15,2	9,6	-5,5	-3,5
Congo, Rép. du	3,3	1,0	0,5	7,1	3,4	1,6	5,2	0,2	2,1	1,4	5,1	4,9	4,1
Corée, Rép. de	9,4	6,2	6,1	5,1	2,8	2,1	12,1	7,5	9,0	7,8	12,0	15,7	6,3
Costa Rica	3,0	3,7	23,6	17,4	3,1	2,8	2,8	3,3	3,1	4,3	6,1	8,7	2,8
Côte d'Ivoire	0,7	3,5	2,8	8,7	0,3	2,4	4,4	5,1	-0,3	3,5	1,9	4,5	18,0
Croatie	..	-1,0	..	218,1	..	-4,4	..	-8,2	..	-3,9	..	0,9	1,2
Danemark	2,3	2,8	5,6	1,7	3,1	1,7	2,9	1,9	2,6	1,4	4,3	3,7	0,1
Égypte, Rép. arabe d'	5,4	4,2	13,7	9,7	2,7	2,9	5,2	4,2	6,6	4,1	5,2	4,3	4,2
El Salvador	0,2	5,3	16,3	9,1	-1,1	1,3	0,1	5,4	0,7	6,3	-3,4	13,2	7,7
Équateur	2,0	2,9	36,4	32,7	4,4	2,7	1,2	3,7	1,7	2,5	5,4	4,4	4,2
Érythrée	..	5,2	..	10,1	4,7
Espagne	3,0	1,9	9,3	4,2	..	-2,5	..	-0,4	..	-13,1	5,7	10,4	-1,5
Estonie	2,2	-2,1	2,3	75,5	..	-4,3	..	-5,9	..	0,5	-3,6
États-Unis	3,0	2,9	4,2	2,2	..	2,0	..	4,3	..	1,9	4,7	8,1	5,8
Éthiopie ^b	1,1	4,9	4,6	7,9	0,2	2,8	0,4	6,5	3,1	6,4	2,4	9,0	15,4
Fédération de Russie	..	-7,0	..	235,3	..	-6,9	..	-8,1	..	-4,7	..	2,0	-14,8
Finlande	3,3	2,0	6,8	1,8	-0,2	0,2	3,3	2,1	4,1	-0,1	2,2	9,2	-5,5
France	2,3	1,5	6,0	1,7	2,0	0,4	1,1	0,1	3,0	1,6	3,7	4,1	-2,0
Géorgie	0,4	-16,3	1,9	1 033,2
Ghana	3,0	4,2	42,1	28,6	1,0	2,8	3,3	4,4	5,7	5,6	2,5	10,2	2,8
Grèce	1,8	2,0	18,0	10,6	-0,1	2,0	1,3	-0,5	2,7	1,8	7,2	4,0	3,4
Guatemala	0,8	4,2	14,6	11,5	1,2	2,2	-0,2	4,3	0,9	5,0	-1,8	7,2	3,7
Guinée	..	5,0	..	5,9	..	4,4	..	1,6	..	7,8	..	2,6	5,7
Haïti	-0,2	-2,5	7,5	25,3	-0,1	-4,9	-1,7	-2,7	0,9	-0,7	1,2	-4,4	1,8
Honduras	2,7	3,6	5,7	20,8	2,7	3,2	3,3	3,8	2,5	3,8	1,1	2,2	9,1
Hongrie	1,3	-0,2	8,9	22,8	1,7	-3,8	0,2	1,1	2,1	0,3	3,6	4,9	7,3
Inde	5,8	6,1	8,0	7,5	3,1	3,4	7,0	6,7	6,9	7,9	5,9	12,4	5,9
Indonésie	6,1	5,8	8,5	12,5	3,4	2,8	6,9	9,9	7,0	7,2	2,9	8,6	4,4
Iran, Rép. islamique d'	1,7	4,0	14,4	32,5	4,5	4,8	3,3	3,8	-1,0	6,0	6,9	2,4	-0,8
Irlande	3,2	7,5	6,6	1,9	9,0	12,6	1,9
Israël	3,5	5,4	101,1	10,9	5,5	8,6	8,9
Italie	2,4	1,2	10,0	4,4	0,1	1,3	2,0	0,8	2,8	1,1	4,1	7,5	-1,9
Jamaïque	2,0	0,1	18,6	29,5	0,6	2,3	2,4	-0,4	1,8	0,2	5,4	0,0	6,0
Japon	4,0	1,3	1,7	0,4	1,3	-2,0	4,2	0,2	3,9	2,0	4,5	3,9	0,2
Jordanie	2,5	5,4	4,3	3,3	6,8	-3,1	1,7	6,8	2,0	5,3	5,9	7,8	4,4
Kazakhstan	..	-6,9	..	329,9	..	-12,7	..	-10,2	..	2,1	..	-0,3	-15,3
Kenya	4,2	2,2	9,1	15,0	3,3	1,2	3,9	2,0	4,9	3,5	4,3	2,7	4,3
Koweït	1,3	..	-2,8	..	14,7	..	1,0	..	2,1	..	-2,3
Lesotho	4,4	7,2	13,8	7,7	2,2	6,0	7,1	9,2	4,6	6,2	4,1	11,1	11,1
Lettonie	3,5	-8,5	0,0	87,7	2,3	-10,8	4,3	-15,9	3,2	-0,2	..	-0,6	-25,1
Liban	..	7,7	..	24,0	..	3,2	..	2,1	..	2,6	..	15,6	18,4
Lituanie	..	-5,2	..	111,5	..	-1,4	..	-10,1	..	-0,4
Macédoine, ERY de	..	-0,1	..	44,8	..	1,9	..	-4,6	..	-0,6	..	0,6	2,1
Madagascar	1,1	1,3	17,1	22,1	2,5	1,5	0,9	1,5	0,3	1,5	-1,7	1,3	0,4
Malaisie	5,3	7,7	1,7	4,5	3,8	2,0	7,2	10,8	4,2	8,8	10,9	13,2	10,8
Malawi	2,5	3,9	14,6	32,8	2,0	8,9	2,9	1,3	3,6	0,1	2,5	4,7	-8,0
Mali	0,9	3,7	4,5	9,2	3,3	3,3	4,3	7,6	1,9	2,2	4,8	9,2	1,5

Note : Les Notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

ÉCONOMIE

Taux de croissance annuel moyen (%)

Économie	Produit intérieur brut		Déflateur implicite du PIB		Valeur ajoutée, agriculture		Valeur ajoutée, industrie		Valeur ajoutée, services		Exportations de biens et de services		Investissement intérieur brut
	1980-90	1990-98	1980-90	1990-98	1980-90	1990-98	1980-90	1990-98	1980-90	1990-98	1980-90	1990-98	1990-98
Maroc	4,2	2,1	7,1	3,8	6,7	0,3	3,0	3,2	4,2	2,1	6,8	6,6	1,3
Mauritanie	1,8	4,2	8,4	5,9	1,7	5,0	4,9	3,4	0,4	4,6	3,6	-2,3	4,0
Mexique	0,7	2,5	72,1	19,8	0,8	1,4	1,1	3,2	0,6	2,4	7,0	14,7	2,4
Moldova, Rép. de	3,0	-14,1	..	222,5	..	-7,1	..	-13,0	..	-19,9	..	6,4	-21,9
Mongolie	5,4	0,1	-1,6	78,4	1,4	1,9	6,7	-2,0	5,8	1,2
Mozambique	-0,1	5,7	38,3	41,3	6,6	4,8	-4,5	8,5	8,1	5,3	-6,8	14,8	8,9
Myanmar	0,6	6,3	12,2	24,2	0,5	5,0	0,5	10,1	0,8	6,4	1,9	8,8	13,0
Namibie	0,9	3,5	13,9	9,5	1,8	2,9	-1,2	3,3	1,5	3,6	-0,1	5,4	4,1
Népal	4,6	4,8	11,1	9,0	4,0	2,3	8,7	7,3	3,9	9,6	3,9	16,8	6,0
Nicaragua	-2,0	4,1	422,6	67,7	-5,8	8,7	2,1	-4,8	-2,8	2,0	-7,8	10,6	9,8
Niger	-0,1	1,9	1,9	6,8	1,7	2,2	-1,7	1,7	-0,7	1,6	-2,9	-0,2	4,4
Nigeria	1,6	2,6	16,7	38,6	3,3	2,9	-1,1	1,2	3,7	3,6	-0,3	5,2	8,0
Norvège	2,8	3,9	5,6	1,8	-0,2	4,5	3,3	5,6	2,7	3,1	5,2	5,9	4,1
Nouvelle-Zélande	1,8	3,2	10,8	1,7	3,8	2,2	1,1	3,7	1,9	3,5	4,0	5,8	8,8
Ouganda	3,2	7,4	104,0	15,3	2,1	3,6	5,0	13,3	2,8	8,3	1,8	16,1	10,0
Ouzbékistan	..	-1,9	..	355,1	..	-1,6	..	-5,0	..	-0,9
Pakistan	6,3	4,1	6,7	11,2	4,3	3,8	7,3	5,0	6,8	4,6	8,4	3,2	2,7
Panama	0,5	4,3	1,9	2,4	2,5	1,7	-1,3	6,3	0,7	4,1	-0,6	0,7	12,9
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1,9	5,7	5,3	6,7	1,8	4,1	1,9	8,9	2,0	4,3	3,3	10,6	8,2
Paraguay	2,5	2,8	24,4	14,5	3,6	2,9	0,3	3,1	3,1	2,6	12,2	7,3	3,6
Pays-Bas	2,3	2,6	1,6	2,1	3,4	3,7	1,6	1,2	2,6	2,3	4,5	4,5	0,6
Pérou	-0,3	5,9	231,3	33,7	2,7	5,5	-0,9	7,1	-0,7	4,9	-1,6	8,2	11,3
Philippines	1,0	3,3	14,9	8,5	1,0	1,5	-0,9	3,6	2,8	3,8	3,5	11,0	4,4
Pologne	1,8	4,5	53,8	27,0	-0,7	-1,6	-1,3	4,7	2,8	3,0	4,5	12,3	10,6
Portugal	3,1	2,3	18,0	5,8	..	-0,4	..	0,5	..	2,3	8,7	4,8	2,2
RDP lao	..	6,7	..	12,2	3,4	4,5	6,1	11,9	3,4	6,7
République arabe syrienne	1,5	5,9	15,3	8,9	-0,6	..	6,6	..	0,1	..	7,3	5,4	8,3
République centrafricaine	1,4	1,5	7,9	5,4	1,6	3,5	1,4	0,2	1,0	-1,3	-1,2	14,3	-5,4
République dominicaine	3,1	5,5	21,6	10,6	0,4	3,6	3,6	6,1	3,5	5,6	4,5	20,4	11,8
République kirghize	..	-7,3	..	157,8	..	-1,2	..	-12,0	..	-7,2	..	-1,8	8,6
République slovaque	2,0	0,6	1,8	12,6	1,6	-0,4	2,0	-6,5	0,8	8,1	..	12,1	2,1
République tchèque	1,7	-0,2	1,5	17,1	7,0	5,0
Roumanie	0,5	-0,6	2,5	113,3	..	-0,2	..	-0,8	..	-0,2	..	6,1	-8,3
Royaume-Uni	3,2	2,2	5,7	3,0	3,9	5,5	1,4
Rwanda	2,2	-3,3	4,0	18,4	0,5	-5,2	2,5	-0,6	5,5	-2,9	3,4	-9,8	-3,9
Sénégal	3,1	3,0	6,5	6,1	2,8	1,4	4,3	4,0	2,8	3,1	3,7	2,3	2,2
Sierra Leone	0,3	-4,7	64,0	32,5	3,1	1,5	1,7	-7,8	-2,8	-3,1	2,1	-9,4	-13,3
Singapour	6,6	8,0	2,2	2,5	-6,2	2,1	5,4	8,8	7,5	8,4	10,8	13,3	9,8
Slovénie	..	1,4	..	32,3	..	0,2	..	0,8	..	3,8	..	-2,3	9,0
Sri Lanka	4,0	5,3	11,0	9,8	2,2	1,5	4,6	6,5	4,7	6,3	4,9	9,0	5,8
Suède	2,3	1,2	7,4	2,3	1,5	-1,9	2,8	-0,7	2,6	-0,1	4,3	7,6	-3,2
Suisse	2,0	0,4	3,4	1,7	3,5	1,6	-0,9
Tadjikistan	..	-16,4	..	394,3
Tanzanie ^a	..	2,9	..	24,3	..	3,7	..	1,8	..	2,3	..	10,9	-2,3
Tchad	3,7	4,6	2,9	7,3	2,3	5,4	8,1	0,0	7,7	-0,5	6,5	3,7	18,6
Thaïlande	7,6	7,4	3,9	4,8	3,9	3,1	9,8	9,0	7,3	7,1	14,1	11,1	6,5
Togo	1,7	2,3	4,8	8,8	5,6	4,5	1,1	2,6	-0,3	0,2	0,1	0,8	12,6
Tunisie	3,3	4,4	7,4	4,8	2,8	1,7	3,1	4,5	3,5	5,2	5,6	5,1	3,1
Turkménistan	..	-9,6	..	1 074,2
Turquie	5,4	4,1	45,2	79,3	1,3	1,1	7,8	5,0	4,4	4,1	..	12,1	4,2
Ukraine	..	-13,1	..	591,0	..	-21,4	..	-16,4	..	-8,6	..	-3,2	-15,4
Uruguay	0,4	3,9	61,3	40,4	0,0	4,2	-0,2	1,2	0,8	5,1	4,3	8,0	8,3
Venezuela	1,1	2,0	19,3	49,7	3,0	1,1	1,6	3,5	0,4	0,5	2,8	5,4	3,9
Viet Nam	4,6	8,6	210,8	19,7	4,3	5,1	..	13,3	..	8,8	..	27,7	28,4
Yémen, Rép. du	..	3,8	..	24,2	..	4,3	..	6,4	..	1,0	..	6,9	8,8
Zambie	1,0	1,0	42,2	63,5	3,6	-4,9	0,8	-4,7	-0,4	8,9	-3,4	2,0	12,1
Zimbabwe	3,6	2,0	11,6	22,4	3,1	3,4	3,2	-1,0	3,1	3,1	4,3	8,9	4,5
Toutes économies	3,2 w	2,4 w	2,7 w	1,2 w	.. w	2,1 w	.. w	2,0 w	5,2 w	6,4 w	2,3 w
Économies à revenu faible	6,6	7,3	4,1	3,5	7,8	11,0	8,0	7,3	5,9	11,1	9,9
Sauf Chine & Inde	4,1	3,6	3,0	2,5	4,6	5,9	5,0	4,7	2,7	7,0	5,2
Économies à revenu intermédiaire	2,6	1,9	2,6	-0,2	2,5	1,6	2,7	2,7	6,1	7,5	1,9
Tranche inférieure	..	-1,3	-2,2	..	-2,8	..	0,4	..	2,8	-4,0
Tranche supérieure	2,7	3,9	2,5	1,9	2,5	4,4	2,7	4,0	7,6	11,5	5,9
Économies à revenu faible/intermédiaire	3,5	3,3	3,4	1,7	3,7	4,2	3,7	3,7	6,1	8,4	4,2
Afrique subsaharienne	1,8	2,2	2,5	2,6	0,9	1,2	2,4	2,1	2,4	4,6	4,2
Amérique latine et Caraïbes	1,6	3,7	2,1	2,6	1,2	3,7	1,6	3,4	5,4	9,3	5,7
Asie de l'Est et Pacifique	8,0	8,1	4,4	3,5	9,5	11,5	8,8	7,9	9,6	14,0	10,6
Asie du Sud	5,7	5,7	3,2	3,2	6,8	6,5	6,5	7,1	6,6	10,5	5,7
Europe et Asie centrale	..	-4,3	-6,3	..	-5,5	..	-1,4	..	3,9	-7,5
Moyen-Orient et Afrique du Nord	2,0	3,0	5,5	1,7	0,6	2,2	2,1	3,6
Économies à revenu élevé	3,1	2,1	0,3	..	1,5	..	1,8	5,1	6,1	1,7

a. Les chiffres antérieurs à 1990 se réfèrent à la République fédérale d'Allemagne avant l'unification. b. Les données antérieures à 1992 couvrent l'Érythrée.

c. Les données ne couvrent que la partie continentale de la Tanzanie.

Tableau 12. Structure de la production

Économie	Produit intérieur brut		Valeur ajoutée en pourcentage du PIB							
	Millions de dollars		Agriculture		Industrie		Secteur manufacturier		Services	
	1980	1998	1980	1998	1980	1998	1980	1998	1980	1998
Afrique du Sud	78 744	116 730	7	4	50	38	23	24	43	57
Albanie	..	2 460	34	63	45	18	21	19
Algérie	42 345	49 585	10	12	54	47	9	9	36	41
Allemagne	..	2 142 018	..	7	24	..	44
Angola	..	6 648	..	14	..	54	..	5	..	32
Arabie saoudite	156 487	125 840	1	6	81	45	5	10	18	49
Argentine	76 962	344 360	6	7	41	37	29	25	52	56
Arménie	..	1 628	..	41	..	36	..	25	..	23
Australie	160 110	364 247	5	3	36	26	19	14	58	71
Autriche	78 539	212 069	4	1	36	30	25	20	60	68
Azerbaïdjan	..	4 127	..	19	..	44	..	9	..	36
Bangladesh	17 430	42 775	34	23	24	28	18	18	42	49
Bélarus	..	22 629	..	14	..	44	..	37	..	42
Belgique	119 938	247 076	2	1	34	27	21	18	64	72
Bénin	1 405	2 322	35	39	12	14	8	8	52	47
Bolivie	2 750	8 558	..	16	..	33	..	4	..	52
Botswana	1 105	5 690	11	4	45	46	5	5	44	51
Brsil	234 873	778 292	11	8	44	36	33	23	45	56
Bulgarie	20 040	10 085	14	23	54	26	..	18	32	50
Burkina Faso	1 709	2 581	33	32	22	28	16	21	45	40
Burundi	920	949	62	49	13	19	7	11	25	32
Cambodge	..	3 089	..	51	..	15	..	6	..	34
Cameroun	6 741	8 736	31	42	26	22	10	11	43	36
Canada	266 002	598 847	4	..	38	..	19	..	58	..
Chili	27 572	78 025	7	8	37	35	22	17	55	57
Chine	201 687	960 924	30	18	49	49	41	37	21	33
Hong Kong, Chine	28 495	166 554	1	0	32	15	24	7	67	85
Colombie	33 399	91 108	22	13	35	38	26	19	43	49
Congo, Rép. dém. du	14 922	6 964	25	58	33	17	14	..	42	25
Congo, Rép. du	1 706	1 961	12	12	47	50	7	8	42	39
Corée, Rép. de	62 803	297 900	15	6	40	43	28	26	45	51
Costa Rica	4 815	10 252	18	14	27	22	19	16	55	64
Côte d'Ivoire	10 175	11 041	26	25	20	23	13	19	54	52
Croatie	..	19 081
Danemark	67 791	174 272	5	..	29	..	20	..	66	..
Égypte, Rép. arabe d'	22 912	78 097	18	17	37	33	12	26	45	50
El Salvador	3 574	12 148	38	13	22	28	16	22	40	59
Équateur	11 733	19 766	12	12	38	34	18	22	50	54
Erythrée	..	650	..	9	..	30	..	16	..	61
Espagne	213 308	551 923	..	3	18
Estonie	..	5 462	..	5	..	27	..	17	..	67
États-Unis	2 709 000	8 210 600	3	2	33	27	22	18	64	71
Éthiopie ^a	5 179	6 568	56	..	12	..	8	..	32	..
Fédération de Russie	..	446 982	..	9	..	42	49
Finlande	51 306	125 673	10	4	40	34	28	25	51	62
France	664 596	1 432 902	4	2	34	26	24	19	62	72
Géorgie	..	5 244	24	32	36	23	28	18	40	45
Ghana	4 445	7 501	58	37	12	25	8	8	30	38
Grèce	48 613	120 304	14	..	25	..	16	..	61	..
Guatemala	7 879	19 281	25	21	22	19	17	13	53	60
Guinée	..	3 615	..	22	..	35	..	4	..	42
Haïti	1 462	2 815	..	31	..	20	48
Honduras	2 566	4 722	24	23	24	30	15	18	52	47
Hongrie	22 186	45 725	19	6	47	34	..	25	34	60
Inde	186 439	383 429	38	25	24	30	16	19	39	45
Indonésie	78 013	96 265	24	16	42	43	13	26	34	41
Iran, Rép. islamique d'	92 664	..	18	..	32	..	9	..	50	..
Irlande	20 080	80 880
Israël	21 885	100 031
Italie	449 913	1 171 044	6	3	39	31	28	20	55	66
Jamaïque	2 652	6 607	8	7	38	35	17	16	54	58
Japon	1 059 254	3 783 140	4	..	42	..	29	..	54	..
Jordanie	3 962	7 015	8	3	28	25	13	13	64	72
Kazakhstan	..	21 029	..	10	..	27	..	12	..	63
Kenya	7 265	11 083	33	29	21	16	13	10	47	55
Koweït	28 639	30 373	0	..	75	..	6	..	25	..
Lesotho	369	792	24	11	29	42	7	17	47	47
Lettonie	..	5 527	12	7	51	31	46	21	37	62
Liban	..	17 073	..	12	..	27	..	17	..	61
Lituanie	..	10 517	..	14	..	40	..	26	..	46
Macédoine, ERY de	..	2 201	..	12	..	27	..	0	..	61
Madagascar	4 042	3 749	30	31	16	14	..	11	54	56
Malaisie	24 488	71 302	22	12	38	48	21	34	40	40
Malawi	1 238	1 643	44	39	23	19	14	15	34	41
Mali	1 787	2 695	48	45	13	21	7	6	38	34

Note : Les Notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

ÉCONOMIE

Économie	Produit intérieur brut		Valeur ajoutée en pourcentage du PIB							
	Millions de dollars		Agriculture		Industrie		Secteur manufacturier		Services	
	1980	1998	1980	1998	1980	1998	1980	1998	1980	1998
Maroc	18 821	33 514	18	16	31	30	17	17	51	54
Mauritanie	709	971	30	24	26	30	..	9	44	45
Mexique	223 505	393 224	8	5	33	27	22	20	59	68
Moldova, Rép. de	..	1 872	..	31	..	35	..	28	..	34
Mongolie	..	1 043	15	33	33	28	52	40
Mozambique	3 526	3 959	48	34	30	18	..	10	22	48
Myanmar	47	59	13	10	10	7	41	31
Namibie	2 262	3 108	11	10	55	34	9	14	34	56
Népal	1 946	4 479	62	40	12	22	4	10	26	38
Nicaragua	2 144	1 971	23	34	31	22	26	16	45	44
Niger	2 509	2 048	43	41	23	17	4	6	34	42
Nigéria	64 202	41 353	21	32	46	41	8	5	34	27
Norvège	63 419	145 896	4	2	35	32	15	11	61	66
Nouvelle-Zélande	22 395	54 093	11	..	31	..	22	..	58	..
Ouganda	1 244	6 653	72	43	4	18	4	9	23	39
Ouzbékistan	..	14 194	..	28	..	30	..	13	..	42
Pakistan	23 690	63 895	30	25	25	25	16	17	46	50
Panama	3 810	9 218	9	7	19	17	11	9	72	76
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2 548	4 639	33	28	27	36	10	9	40	36
Paraguay	4 579	8 571	29	25	27	22	16	15	44	53
Pays-Bas	171 861	382 487	3	..	32	..	18	..	64	..
Pérou	20 658	64 122	10	7	42	38	20	22	48	55
Philippines	32 500	65 096	25	17	39	32	26	22	36	52
Pologne	57 068	148 863	..	4	..	26	..	17	..	70
Portugal	28 729	106 650
RDP lao	..	1 753	..	52	..	21	..	16	..	27
République arabe syrienne	13 062	17 899	20	..	23	56	..
République centrafricaine	797	1 057	40	55	20	18	7	9	40	27
République dominicaine	6 631	15 489	20	12	28	33	15	17	52	56
République kirghize	..	1 704	..	46	..	24	..	18	..	30
République slovaque	..	19 461	..	5	..	33	62
République tchèque	29 042	52 035	7	..	63	30	..
Roumanie	..	34 843	..	15	..	36	..	25	..	48
Royaume-Uni	537 389	1 357 429	2	2	43	31	27	21	55	67
Rwanda	1 163	2 082	50	34	23	23	17	16	27	43
Sénégal	2 986	4 836	19	17	15	23	11	15	66	59
Sierra Leone	1 199	647	33	44	21	24	5	6	47	32
Singapour	11 718	85 425	1	0	38	35	29	24	61	65
Slovénie	..	18 201	..	5	..	39	..	29	..	57
Sri Lanka	4 032	15 093	28	22	30	26	18	17	43	52
Suède	125 557	224 953	4	..	34	..	23	..	63	..
Suisse	107 474	264 352
Tadjikistan	..	1 990
Tanzanie ^b	..	7 917	..	46	..	14	..	7	..	40
Tchad	1 033	1 603	45	39	9	15	..	12	46	46
Thaïlande	32 354	153 909	23	11	29	40	22	29	48	49
Togo	1 136	1 510	27	42	25	21	8	9	48	37
Tunisie	8 742	22 041	14	14	31	28	12	18	55	58
Turkménistan	..	4 397
Turquie	68 824	189 878	26	15	22	28	14	18	51	57
Ukraine	..	49 677	..	12	..	40	..	6	..	48
Uruguay	10 132	20 155	14	8	34	27	26	18	53	64
Venezuela	69 417	105 756	5	4	46	43	16	17	49	52
Viet Nam	..	24 848	..	26	..	31	43
Yémen, Rép. du	..	4 318	..	18	..	49	..	11	..	34
Zambie	3 884	3 352	14	16	41	30	18	12	44	55
Zimbabwe	6 679	5 908	16	18	29	24	22	17	55	58
Toutes économies	10 939 459 t	28 854 043 t	7 w	5 w	38 w	.. w	25 w	20 w	56 w	61 w
Économies à revenu faible	801 498	1 811 106	31	21	38	41	27	29	30	38
Sauf Chine et Inde	451 756	451 051	29	25	32	33	13	18	39	42
Économies à revenu intermédiaire	2 303 442	4 420 845	13	9	41	36	25	21	46	56
Tranche inférieure	..	1 704 528	..	12	..	36	52
Tranche supérieure	1 165 003	2 816 378	11	7	42	35	26	22	47	57
Économies à revenu faible/intermédiaire	3 106 342	6 251 315	18	12	40	37	25	23	42	51
Afrique subsaharienne	270 391	316 517	18	17	39	34	16	19	43	50
Amérique latine et Caraïbes	782 173	2 076 540	10	8	40	34	29	22	50	58
Asie de l'Est et Pacifique	503 834	1 688 394	24	15	42	45	31	31	33	41
Asie du Sud	237 343	517 654	36	25	24	29	16	19	40	46
Europe et Asie centrale	..	1 137 953	..	11	..	34	55
Moyen-Orient et Afrique du Nord	10	..	53	..	9	..	37	..
Économies à revenu élevé	7 936 460	22 560 624	3	2	37	..	25	19	59	65

a. Les données antérieures à 1992 couvrent l'Érythrée. b. Les données ne couvrent que la partie continentale de la Tanzanie.

Tableau 13. Structure de la demande

Économie	Pourcentage du PIB											
	Consommation privée		Consommation des administrations publiques		Investissement intérieur brut		Épargne intérieure brute		Exportations de biens et de services		Solde des ressources	
	1980	1998	1980	1998	1980	1998	1980	1998	1980	1998	1980	1998
Afrique du Sud	50	61	13	22	28	16	36	17	36	29	8	1
Albanie	56	<i>103</i>	9	<i>11</i>	35	<i>12</i>	35	<i>-13</i>	23	<i>12</i>	0	<i>-25</i>
Algérie	43	56	14	11	39	27	43	33	34	29	4	6
Allemagne	..	58	..	20	..	21	..	22	..	27	..	2
Angola	..	48	..	39	..	25	..	13	..	57	..	-12
Arabie saoudite	22	35	16	30	22	20	62	35	71	45	41	14
Argentine	76	78	.. ^a	3	25	22	24	19	5	9	-1	-2
Arménie	..	<i>116</i>	..	<i>13</i>	..	9	..	-29	..	20	..	-38
Australie	59	63	18	17	25	20	24	21	16	21	-2	-1
Autriche	55	57	18	20	29	24	27	23	36	42	-2	-1
Azerbaïdjan	..	90	..	11	..	34	..	-1	..	25	..	-35
Bangladesh	86	80	2	4	22	21	13	15	4	14	-9	-6
Bélarus	..	59	..	19	..	26	..	22	..	60	..	-4
Belgique	64	63	18	15	22	18	19	22	57	73	-3	5
Bénin	96	81	9	10	15	16	-5	9	23	24	-20	-8
Bolivie	67	75	14	15	17	19	19	9	25	15	2	-9
Botswana	46	40	20	25	37	25	34	35	50	45	-2	10
Bésil	70	67	9	14	23	21	21	19	9	7	-2	-2
Bulgarie	55	70	6	12	34	12	39	17	36	61	5	6
Burkina Faso	95	77	10	12	17	26	-6	11	10	14	-23	-14
Burundi	91	90	9	11	14	8	-1	-1	9	6	-14	-9
Cambodge	..	87	..	9	..	16	..	4	..	30	..	-12
Cameroun	69	71	10	9	21	18	22	20	28	27	1	2
Canada	53	58	22	21	23	18	25	21	28	41	2	2
Chili	71	72	12	6	21	27	17	22	23	25	-4	-5
Chine	51	44	15	13	35	39	35	43	6	22	0	5
Hong Kong, Chine	60	60	6	9	35	30	34	30	90	125	-1	0
Colombie	70	77	10	9	19	18	20	14	16	17	1	-4
Congo, Rép. dém. du	82	83	8	8	10	8	10	9	16	24	0	2
Congo, Rép. du	47	59	18	14	36	35	36	26	60	63	0	-9
Corée, Rép. de	64	55	12	11	32	35	24	34	34	38	-7	-1
Costa Rica	66	63	18	13	27	27	16	24	26	43	-10	-3
Côte d'Ivoire	63	65	17	11	27	18	20	24	35	43	-6	6
Croatie	..	66	..	30	..	15	..	3	..	42	..	-11
Danemark	56	..	27	..	18	..	16	..	33	..	-2	..
Égypte, Rép. arabe d'	69	80	16	10	28	19	15	10	31	17	-12	-9
El Salvador	72	86	14	10	13	17	14	5	34	24	1	-12
Équateur	60	68	15	15	26	21	26	17	25	25	0	-4
Érythrée	..	81	..	48	..	41	..	-29	..	20	..	-70
Espagne	66	62	13	16	23	21	21	21	16	26	-2	1
Estonie	..	62	..	21	..	26	..	17	..	76	..	-9
États-Unis	64	68	17	16	20	18	19	16	10	12	-1	-1
Éthiopie ^b	79	77	14	14	13	20	7	9	11	16	-6	-11
Fédération de Russie	..	67	..	10	..	20	..	24	..	27	..	3
Finlande	54	53	18	22	29	17	28	25	33	40	-1	9
France	59	61	18	19	24	17	23	20	22	24	-1	3
Géorgie	56	95	13	9	29	7	31	12	2	-11
Ghana	84	77	11	10	6	23	5	13	8	27	-1	-10
Grèce	62	75	12	14	33	19	27	11	16	15	-6	-9
Guatemala	79	88	8	5	16	14	13	7	22	17	-3	-7
Guinée	..	74	..	7	..	22	..	19	..	22	..	-3
Haïti	82	97	10	7	17	10	8	..	22	8	-9	-15
Honduras	70	62	13	13	25	30	17	25	36	42	-8	-5
Hongrie	61	63	10	10	31	27	29	27	39	45	-2	0
Inde	73	71	10	11	20	23	17	18	6	12	-3	-5
Indonésie	51	63	11	7	24	31	38	31	34	28	14	0
Iran, Rép. islamique d'	53	..	21	..	30	..	26	..	13	..	-3	..
Irlande	67	53	19	14	27	18	14	33	48	76	-13	15
Israël	53	62	40	29	22	22	7	9	44	32	-16	-13
Italie	61	61	15	16	27	17	24	22	22	27	-3	4
Jamaïque	64	54	20	21	16	34	16	24	51	49	0	-9
Japon	59	..	10	..	32	..	31	..	14	..	-1	..
Jordanie	79	68	29	25	37	27	-8	6	40	50	-44	-21
Kazakhstan	..	75	..	12	..	16	..	13	..	34	..	-3
Kenya	62	72	20	15	29	18	18	13	28	26	-11	-5
Koweït	31	47	11	28	14	13	58	25	78	53	44	12
Lesotho	133	121	26	22	43	49	-59	-43	20	33	-102	-91
Lettonie	59	67	8	23	26	20	33	10	..	50	7	-10
Liban	..	98	..	15	..	28	..	-13	..	11	..	-40
Lituanie	..	67	..	20	..	28	..	14	..	50	..	-14
Macédoine, ERY de	..	83	..	12	..	20	..	4	..	45	..	-15
Madagascar	89	89	12	6	15	13	-1	5	13	21	-16	-8
Malaisie	51	42	17	11	30	32	33	47	58	118	3	15
Malawi	70	80	19	14	25	18	11	5	25	33	-14	-13
Mali	87	77	12	13	15	21	0	10	15	24	-14	-11

Note : Les Notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

ÉCONOMIE

Pourcentage du PIB

Économie	Consommation privée		Consommation des administrations publiques		Investissement intérieur brut		Épargne intérieure brute		Exportations de biens et de services		Solde des ressources	
	1980	1998	1980	1998	1980	1998	1980	1998	1980	1998	1980	1998
Maroc	68	65	18	16	24	22	14	18	17	28	-10	-3
Mauritanie	68	80	25	13	36	22	7	7	37	40	-29	-15
Mexique	65	68	10	8	27	26	25	24	11	31	-2	-2
Moldova, Rép. de	..	74	..	26	..	24	..	0	..	53	..	-24
Mongolie	44	60	29	16	63	23	27	24	21	68	-36	1
Mozambique	98	90	12	9	6	21	-11	1	11	12	-16	-20
Myanmar	82	88	.. ^a	.. ^a	21	13	18	12	9	1	-4	-1
Namibie	47	56	17	26	29	19	37	19	76	63	8	0
Népal	82	82	7	9	18	21	11	9	12	23	-7	-11
Nicaragua	82	84	20	13	17	28	-2	3	24	41	-19	-25
Niger	75	84	10	13	28	10	15	3	25	16	-14	-7
Nigéria	56	77	12	11	21	20	31	12	29	23	10	-8
Norvège	47	48	19	20	28	23	34	32	43	41	6	7
Nouvelle-Zélande	62	63	18	14	21	22	20	22	30	29	-1	1
Ouganda	89	84	11	10	6	15	0	6	19	10	-7	-10
Ouzbékistan	..	57	..	22	..	23	..	22	..	22	..	-1
Pakistan	83	77	10	10	18	17	7	13	12	16	-12	-4
Panama	52	57	18	18	28	27	31	25	51	36	2	-2
Papouasie-Nouvelle-Guinée	61	44	24	23	25	37	15	33	43	56	-10	-4
Paraguay	76	73	6	10	32	21	18	17	15	45	-13	-4
Pays-Bas	61	60	17	14	22	20	22	26	51	56	0	7
Pérou	57	68	11	12	29	25	32	20	22	12	3	-5
Philippines	67	73	9	13	29	25	24	15	24	56	-5	-11
Pologne	67	65	9	16	26	24	23	20	28	25	-3	-4
Portugal	65	65	13	18	34	24	21	17	25	31	-13	-9
RDP lao	..	81	..	7	..	29	..	11	..	24	..	-17
République arabe syrienne	67	70	23	11	28	29	10	18	18	29	-17	-11
République centrafricaine	94	84	15	12	7	14	-9	4	25	16	-16	-9
République dominicaine	77	72	8	10	25	26	15	19	19	32	-10	-7
République kirghize	..	82	..	16	..	18	..	2	..	35	..	-16
République slovaque	..	49	..	22	..	35	..	28	..	56	..	-7
République tchèque	..	51	..	20	31	34	..	28	..	58	..	-5
Roumanie	60	77	5	10	40	20	35	13	35	24	-5	-7
Royaume-Uni	59	64	22	21	17	16	19	15	27	29	2	0
Rwanda	83	96	12	11	16	10	4	-7	14	5	-12	-17
Sénégal	85	75	20	10	12	20	-5	15	27	32	-17	-5
Sierra Leone	..	93	21	8	..	8	..	-1	18	22	-10	-9
Singapour	53	39	10	10	46	37	38	51	215	..	-9	14
Slovénie	..	57	..	20	..	24	..	23	..	57	..	-1
Sri Lanka	80	72	9	10	34	24	11	17	32	36	-23	-7
Suède	51	52	29	26	21	15	19	21	29	44	-2	7
Suisse	62	61	12	14	29	20	25	24	35	40	-3	4
Tadjikistan
Tanzanie ^c	..	85	..	9	..	16	..	6	..	16	..	-10
Tchad	100	92	4	7	3	19	-9	1	17	17	-12	-18
Thaïlande	65	54	12	10	29	35	23	36	24	47	-6	1
Togo	54	81	22	11	28	14	23	7	51	34	-5	-7
Tunisie	62	61	14	15	29	25	24	24	40	42	-5	-2
Turkménistan
Turquie	77	68	12	12	18	25	11	19	5	25	-7	-6
Ukraine	..	62	..	22	..	20	..	16	..	41	..	-4
Uruguay	76	81	12	7	17	13	12	12	15	22	-6	-1
Venezuela	55	78	12	6	26	16	33	16	29	17	7	-1
Viet Nam	..	70	..	9	..	29	..	21	..	46	..	-8
Yémen, Rép. du	..	76	..	22	..	22	..	2	..	34	..	-19
Zambie	55	84	26	11	23	14	19	5	41	29	-4	-9
Zimbabwe	68	63	19	17	17	21	14	20	23	45	-3	-2
Toutes économies	61 w	63 w	15 w	16 w	25 w	20 w	24 w	21 w	20 w	25 w	-1 w	0 w
Économies à revenu faible	60	57	12	12	28	30	28	32	12	19	0	0
Sauf Chine et Inde	65	70	11	9	22	24	24	20	25	27	2	-3
Économies à revenu intermédiaire	63	63	12	14	26	24	25	23	22	22	-1	-2
Tranche inférieure	..	65	..	14	..	23	..	22	..	28	..	-2
Tranche supérieure	64	68	11	11	25	23	25	21	20	19	-1	-2
Économies à revenu faible/intermédiaire	62	65	12	12	27	25	26	24	19	21	-1	-1
Afrique subsaharienne	59	67	14	17	24	18	26	15	33	30	2	-3
Amérique latine et Caraïbes	68	70	10	10	24	22	22	20	12	14	-2	-2
Asie de l'Est et Pacifique	56	52	13	11	32	36	31	37	21	34	-1	1
Asie du Sud	76	73	9	10	21	22	15	17	8	13	-5	-5
Europe et Asie centrale	..	65	..	14	..	23	..	21	..	31	..	-2
Moyen-Orient et Afrique du Nord	45	..	18	..	27	..	38	..	42	..	11	..
Économies à revenu élevé	60	63	16	17	25	19	24	19	20	24	-1	0

a. On ne dispose pas de chiffres distincts pour la consommation des administrations publiques, qui est donc incluse dans la consommation privée. b. Les données antérieures à 1992 couvrent l'Érythrée. c. Les données ne couvrent que la partie continentale de la Tanzanie.

Tableau 14. Finances de l'administration centrale

Économie	Pourcentage du PIB										Pourcentage des dépenses totales ^b			
	Recettes fiscales courantes		Recettes non fiscales courantes		Dépenses courantes		Dépenses en capital		Excédent/déficit global ^a		Biens et services		Services sociaux ^c	
	1980	1997	1980	1997	1980	1997	1980	1997	1980	1997	1980	1997	1980	1997
Afrique du Sud	20,5	27,5	3,0	2,0	19,1	32,5	3,0	1,3	-2,3	-3,8	39,9	29,2
Albanie	..	16,6	..	4,6	..	25,5	..	5,5	..	-9,0	..	26,2	..	33,0
Algérie
Allemagne	..	26,7	..	5,0	..	32,1	..	1,3	..	-1,4	33,9	31,6	68,8	..
Angola
Arabie saoudite
Argentine	10,4	11,2	5,2	1,1	18,2	12,7	0,0	1,1	-2,6	-1,3	57,1	21,4	28,6	63,6
Arménie
Australie	19,5	23,2	2,2	1,9	21,1	25,3	1,5	0,9	-1,5	0,4	21,1	21,9	45,5	60,7
Autriche	31,2	34,4	2,6	2,8	33,3	38,6	3,3	3,1	-3,3	-4,1	25,6	24,2	70,0	65,7
Azerbaïdjan
Bangladesh	5,7	..	2,7	1,8	20,1	..
Bélarus	..	29,4	..	2,4	..	28,9	..	5,1	..	-1,9	..	29,0	..	45,7
Belgique	41,2	43,0	1,8	1,1	45,9	45,9	4,2	2,4	-8,0	-3,2	22,2	18,6	60,2	..
Bénin
Bolivie	..	15,0	..	1,9	..	18,4	..	3,5	..	-2,3	..	37,7	..	53,6
Botswana	21,9	14,7	8,0	29,5	20,3	28,5	9,5	6,8	-0,1	8,4	40,5	46,8	30,6	42,7
Brazil	17,8	..	4,8	..	18,6	..	1,6	..	-2,4	..	16,1	..	32,3	..
Bulgarie	..	25,2	..	6,8	..	30,9	..	2,6	..	2,1	..	32,9	..	42,0
Burkina Faso	10,4	..	1,2	..	9,8	..	2,3	..	0,2	..	69,4	..	30,1	..
Burundi	13,2	12,7	0,8	1,0	11,5	17,3	10,9	3,7	-3,9	-5,5	39,2	55,2	..	23,0
Cambodge
Cameroun	14,9	9,4	1,3	3,6	10,5	11,4	5,2	1,1	0,5	0,2	54,7	52,6	25,4	21,0
Canada	16,0	..	2,5	..	20,8	..	0,2	..	-3,5	..	20,9	..	43,8	..
Chili	25,6	18,9	6,4	3,8	25,3	17,3	2,7	3,5	5,4	1,9	40,2	28,8	57,6	66,2
Chine	..	4,9	..	0,6	-1,6	2,6
Hong Kong, Chine
Colombie	10,3	..	1,7	..	10,4	..	4,1	..	-1,8	..	35,2	..	44,1	..
Congo, Rép. dém. du	8,3	4,9	1,1	0,4	9,9	8,0	2,4	0,3	-0,8	0,0	65,2	94,5	22,1	1,6
Congo, Rép. du	27,0	..	8,3	..	21,8	..	17,7	..	-5,2	23,0	..
Corée, Rép. de	15,5	18,6	2,2	2,9	14,8	14,7	2,4	4,1	-2,2	-1,4	38,6	21,6	22,0	27,8
Costa Rica	16,8	23,5	1,0	3,2	21,3	27,6	5,2	2,9	-7,4	-3,9	52,2	47,1	62,4	59,6
Côte d'Ivoire	21,1	..	1,7	..	19,1	..	9,0	..	-10,8
Croatie	..	42,8	..	2,6	..	41,2	..	5,5	..	-0,5	..	47,9	..	62,6
Danemark	30,7	33,7	4,0	5,1	35,9	40,0	2,7	1,5	-2,6	-1,9	21,3	18,9	56,3	54,5
Égypte, Rép. arabe d'	28,8	21,5	15,2	13,9	39,5	27,7	10,8	6,6	-11,7	0,9	34,1	31,2	20,9	31,6
El Salvador	11,1	10,4	0,5	0,8	11,7	10,5	2,8	2,3	-5,7	-0,6	49,8	55,0	34,3	37,7
Équateur	12,3	..	0,5	..	11,9	..	2,3	..	-1,4	..	28,2	..	43,9	..
Erythrée
Espagne	22,1	28,3	1,9	2,0	23,6	34,9	2,9	1,9	-4,2	-6,0	37,6	16,4	64,8	49,2
Estonie	..	30,1	..	3,4	..	28,7	..	2,9	..	2,4	..	42,0	..	57,5
États-Unis	18,5	19,8	1,7	1,5	20,7	21,0	1,3	0,7	-2,8	-0,3	28,3	22,2	48,8	53,5
Éthiopie ^d	12,8	11,9	3,5	5,2	18,0	18,1	3,3	7,1	-3,1	-4,5	85,9	52,4	19,6	30,8
Fédération de Russie	..	17,9	..	1,1	-4,5	31,1
Finlande	25,1	28,4	2,1	5,1	25,2	38,5	3,0	1,6	-2,2	-6,3	20,4	17,6	50,3	53,6
France	36,7	39,2	2,9	2,6	37,4	44,6	2,1	2,0	-0,1	-3,5	30,1	23,6	69,4	..
Géorgie
Ghana	6,4	..	0,5	..	9,8	..	1,1	..	-4,2	..	47,3	..	35,1	..
Grèce	22,6	20,6	2,7	2,4	25,7	28,5	4,6	4,3	-4,1	-8,5	44,3	29,3	51,2	36,8
Guatemala	8,7	8,7	0,7	0,7	7,3	6,8	5,1	2,3	-3,4	-1,0	46,6	53,1	29,8	..
Guinée
Haiti	9,3	..	1,3	..	13,9	..	3,5	..	-4,7	..	81,6
Honduras	13,6	..	0,9
Hongrie	44,8	32,5	8,6	4,7	48,7	38,5	7,5	4,1	-2,8	-2,6	19,4	18,6	26,7	43,2
Inde	9,0	10,8	1,8	3,3	10,8	14,7	1,4	1,7	-6,0	-4,9	20,4	20,5	5,5	8,7
Indonésie	20,2	14,7	1,0	2,3	11,7	8,7	10,4	6,0	-2,3	1,2	23,7	27,9	11,8	36,2
Iran, Rép. islamique d'	6,9	6,7	14,7	17,8	27,7	15,7	8,0	7,6	-13,8	1,4	57,3	55,8	36,7	41,1
Irlande	30,9	32,4	3,9	1,6	40,4	34,4	4,6	3,7	-12,5	-1,4	17,3	18,1	49,3	60,3
Israël	44,9	36,8	7,3	5,8	69,7	45,1	2,9	3,4	-16,2	0,4	46,2	35,0	25,7	59,9
Italie	29,3	42,2	2,5	2,5	37,8	45,4	2,2	2,5	-10,8	-3,1	17,1	18,5	48,8	..
Jamaïque	27,8	..	1,2	-15,5
Japon	11,0	..	0,6	..	14,8	..	3,6	..	-7,0	..	12,6
Jordanie	14,0	22,4	4,0	6,3	25,9	28,0	12,1	7,0	-9,3	-1,4	39,5	60,0	23,0	44,7
Kazakhstan
Kenya	19,2	23,4	2,8	3,7	19,4	23,6	5,9	3,4	-4,5	-0,9	52,9	44,5	30,3	29,6
Koweït	2,7	1,2	86,6	..	18,9	35,8	8,9	5,8	58,7	..	40,5	..	24,0	..
Lesotho	29,4	30,7	4,8	7,0	32,9	26,5	12,4	13,3	-7,4	1,0	50,0	54,3	22,8	..
Lettonie	..	29,2	..	3,3	..	30,6	..	1,5	..	0,9	..	30,6	..	58,3
Liban	..	14,1	..	3,3	..	29,4	..	8,5	..	-20,6	..	30,8	..	17,2
Lituanie	..	25,4	..	1,0	..	25,0	..	2,4	..	-1,9	..	44,9	..	50,2
Macédoine, ERY de
Madagascar	12,9	8,5	0,3	0,2	..	10,5	..	6,8	..	-1,3	..	24,6	..	16,5
Malaisie	23,5	19,4	2,8	4,2	19,2	15,5	9,9	4,6	-6,0	3,0	33,5	40,5	26,8	42,5
Malawi	16,6	..	2,5	..	18,0	..	16,6	..	-15,9	..	32,4	..	14,2	..
Mali	8,7	..	0,8	..	11,2	..	1,7	..	-4,2	..	43,8	..	20,7	..

Note : Les Notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

ÉCONOMIE

Économie	Pourcentage du PIB										Pourcentage des dépenses totales ^b			
	Recettes fiscales courantes		Recettes non fiscales courantes		Dépenses courantes		Dépenses en capital		Excédent/déficit global ^a		Biens et services		Services sociaux ^c	
	1980	1997	1980	1997	1980	1997	1980	1997	1980	1997	1980	1997	1980	1997
Maroc	20,4	23,8	2,9	4,7	22,8	26,1	10,3	7,2	-9,7	-4,4	46,6	48,5	27,0	26,9
Mauritanie
Mexique	13,9	12,8	1,1	2,5	11,7	13,7	5,0	1,9	-3,0	-0,2	30,2	25,9	42,0	50,1
Moldova, Rép. de
Mongolie	..	17,0	..	4,8	..	16,0	..	3,7	..	-6,0	..	24,1
Mozambique
Myanmar	9,6	4,0	6,4	2,9	12,1	4,7	3,8	5,4	1,2	-3,2	26,5	18,9
Namibie
Népal	6,6	8,9	1,3	1,8	-3,0	-4,1	15,6	25,9
Nicaragua	20,3	23,9	2,4	1,5	24,8	22,3	5,7	10,9	-6,8	-0,6	59,6	28,8	33,2	..
Niger	12,3	..	2,2	..	9,5	..	9,1	..	-4,8	..	29,1	..	24,8	..
Nigéria
Norvège	33,7	32,5	3,5	9,2	32,5	35,1	2,0	1,7	-1,7	5,1	17,9	20,3	36,8	50,2
Nouvelle-Zélande	30,7	31,2	3,5	2,7	35,9	31,4	2,4	0,9	-6,7	4,0	27,1	52,7	57,0	76,5
Ouganda	3,1	..	0,1	..	5,4	-3,1	23,5	..
Ouzbékistan
Pakistan	13,3	12,9	2,9	3,1	14,5	19,9	3,1	2,8	-5,7	-7,9	36,6	50,0
Panama	18,6	15,9	6,8	10,1	25,0	23,9	5,5	3,5	-5,2	-0,7	49,7	49,2	39,6	64,0
Papouasie-Nouvelle-Guinée	20,6	..	2,4	..	29,2	..	5,2	..	-1,9	..	56,4	..	27,2	..
Paraguay	9,8	..	0,9	..	7,5	..	2,4	..	0,3	..	57,2	..	33,6	..
Pays-Bas	44,1	42,7	5,3	3,0	48,2	46,0	4,6	1,7	-4,6	-1,7	15,3	15,4	62,9	63,9
Pérou	15,8	14,0	1,3	1,7	15,0	13,1	4,4	2,4	-2,4	0,3	44,7	38,0
Philippines	12,5	17,0	1,5	2,0	9,9	16,3	3,4	2,2	-1,4	0,1	52,2	51,1	20,8	26,5
Pologne	..	35,2	..	3,4	..	39,3	..	1,9	..	-1,4	..	25,3	..	71,4
Portugal	24,1	31,1	1,9	3,1	28,7	36,2	4,4	5,3	-8,4	-2,3	32,0	40,8	46,0	..
RDP lao
République arabe syrienne	10,5	16,5	16,3	6,7	30,3	14,3	17,9	9,4	-9,7	-0,2	17,6	18,2
République centrafricaine	15,0	..	1,5	..	18,5	..	1,3	..	-3,5	..	66,0	..	28,6	..
République dominicaine	11,1	13,9	3,2	1,2	11,4	9,0	5,2	6,3	-2,6	-0,3	49,5	36,5	35,4	41,5
République kirghize
République slovaque
République tchèque	..	32,7	..	1,2	..	32,6	..	3,3	..	-1,1	..	14,3	..	71,3
Roumanie	10,1	24,4	35,2	2,1	29,8	29,1	15,0	2,9	0,5	-3,9	11,3	30,1	18,8	49,0
Royaume-Uni	30,6	33,4	4,6	2,8	36,4	39,6	1,8	2,1	-4,6	-5,3	30,2	29,6	43,7	51,7
Rwanda	11,0	..	1,8	..	9,3	..	5,0	..	-1,7	..	56,8
Sénégal	21,0	..	1,5	..	22,5	..	1,9	..	0,9	..	71,6	..	36,8	..
Sierra Leone	13,6	10,2	1,5	0,3	19,6	13,4	5,0	4,3	-11,8	-6,0	..	39,0
Singapour	17,5	15,9	7,8	8,3	15,6	11,6	4,5	5,0	2,1	11,6	47,6	36,7	24,1	23,2
Slovénie
Sri Lanka	19,1	16,2	1,1	2,3	24,7	20,7	16,6	5,0	-18,3	-4,5	30,4	39,5	23,6	33,6
Suède	30,1	36,9	4,9	5,1	37,5	43,2	1,8	1,1	-8,1	-1,3	15,8	14,0	58,2	58,1
Suisse	17,2	21,1	1,4	1,6	17,9	25,3	1,3	1,0	-0,2	-1,2	27,1	26,5	63,6	70,6
Tadjikistan
Tanzanie	51,8	..	21,9	..
Tchad
Thaïlande	13,2	16,1	1,2	1,9	14,4	11,0	4,4	7,7	-4,9	-0,9	53,3	49,8	28,0	39,1
Togo	27,0	..	4,3	..	23,7	..	8,9	..	-2,0	..	51,9	..	39,9	..
Tunisie	23,9	24,8	6,9	4,8	22,1	25,9	9,4	6,7	-2,8	-3,1	38,3	37,9	34,2	46,6
Turkménistan
Turquie	14,3	15,2	3,7	3,1	15,5	24,7	5,9	2,2	-3,1	-8,4	46,6	32,7	23,8	19,0
Ukraine
Uruguay	21,0	27,9	1,2	2,3	20,1	30,0	1,7	1,7	0,0	-1,3	46,7	28,8	61,1	74,6
Venezuela	18,9	17,5	3,4	6,4	14,9	17,4	4,0	3,4	0,0	2,2	41,9	22,8
Viet Nam
Yémen, Rép. du	..	13,3	..	24,5	..	33,6	..	5,6	..	-2,6	..	39,0	..	19,4
Zambie	23,1	17,1	1,8	1,5	33,0	14,3	4,0	7,1	-18,5	0,7	45,8	39,0	17,4	29,8
Zimbabwe	15,4	..	3,9	..	26,5	..	1,4	..	-8,8	..	55,3	..	28,5	..

a. Couvre les dons. b. Couvre les prêts moins les remboursements. c. Éducation, santé, sécurité sociale, aide sociale, logements et équipements collectifs. d. Les données antérieures à 1992 couvrent l'Érythrée.

Tableau 15. Compte des transactions courantes de la balance des paiements et réserves internationales

Économie	USD millions											
	Biens et services				Transferts				Solde des		Réserves internationales	
	Exportations		Importations		Revenu net		courants nets		transactions courantes		brutes	
1980	1997	1980	1997	1980	1997	1980	1997	1980	1997	1980	1998	
Afrique du Sud	28 627	35 440	22 073	34 626	-3 285	-2 602	239	-143	3 508	-1 931	7 888	5 508
Albanie	378	222	371	809	4	50	6	265	16	-272	..	382
Algérie	14 128	14 779	12 311	8 568	-1 869	-2 523	301	..	249	..	7 064	8 452
Allemagne ^d	224 224	590 984	225 599	558 835	914	-2 436	-12 858	-32 487	-13 319	-2 774	104 702	108 265
Angola	..	5 223	..	5 389	..	-826	..	3 841	..	3 266	..	206
Arabie saoudite	106 765	64 939	55 793	52 399	526	3 156	-9 995	-15 439	41 503	257	26 129	8 843
Argentine	9 897	29 382	13 182	34 968	-1 512	-4 190	23	347	-4 774	-9 429	9 297	24 856
Arménie	..	330	..	952	..	102	..	217	..	-303	..	328
Australie	25 755	83 703	27 089	81 891	-2 688	-14 132	-425	-270	-4 447	-12 591	6 366	16 144
Autriche	26 650	88 266	29 921	91 446	-528	-122	-66	-1 695	-3 865	-4 996	17 725	25 208
Azerbaïdjan	..	1 150	..	2 101	..	-33	..	45	..	-939	..	447
Bangladesh	885	5 096	2 545	7 677	14	-91	802	1 770	-844	-902	331	1 936
Bélarus	..	8 306	..	9 103	..	-79	..	78	..	-798	..	339
Belgique ^b	70 498	185 415	74 259	173 865	61	6 287	-1 231	-3 898	-4 931	13 939	27 974	21 013
Bénin	226	524	421	673	8	-38	151	..	-36	..	15	261
Bolivie	1 030	1 362	833	2 049	-263	-266	60	248	-6	-705	553	1 130
Botsswana	645	3 030	818	2 365	-33	-145	55	201	-151	721	344	6 025
Brésil	21 869	60 256	27 826	79 817	-7 018	-16 091	144	1 812	-12 831	-33 840	6 875	43 902
Bulgarie	9 302	6 277	7 994	5 730	-412	-357	58	237	954	427	..	3 127
Burkina Faso	210	298	577	654	-3	-33	322	..	-49	..	75	373
Burundi	..	96	..	139	..	-12	..	60	..	4	105	70
Cambodge	..	896	..	1 252	..	-43	..	188	..	-210	..	324
Cameroun	1 880	2 443	1 829	2 041	-628	-609	83	87	-495	-121	206	1
Canada	74 977	247 438	70 259	236 225	-10 764	-20 913	-42	439	-6 088	-9 261	15 462	24 023
Chili	5 968	20 608	7 052	22 218	-1 000	-2 975	113	528	-1 971	-4 057	4 128	16 014
Chine	23 637	207 251	18 900	166 754	451	-15 923	486	5 144	5 674	29 718	10 091	152 843
Hong Kong, Chine	25 585	228 877	27 017	231 485	-1 432	-2 608	..	89 620
Colombie	5 328	15 861	5 454	18 784	-245	-3 371	165	612	-206	-5 682	6 474	8 397
Congo, Rép. dém. du	380	83
Congo, Rép. du	1 021	1 800	1 025	1 368	-162	-664	-1	-20	-167	-252	93	1
Corée, Rép. de	19 815	164 920	25 152	171 300	-512	-2 455	536	667	-5 312	-8 167	3 101	52 100
Costa Rica	1 195	4 478	1 661	4 666	-212	-202	15	136	-664	-254	197	1 064
Côte d'Ivoire	3 577	4 927	4 145	3 693	-553	-849	-706	-350	-1 826	35	46	855
Croatie	..	8 199	..	11 402	..	-83	..	852	..	-2 434	..	2 816
Danemark	21 989	63 680	21 727	57 971	-1 977	-3 635	-161	-1 190	-1 875	883	4 347	15 881
Égypte, Rép. arabe d'	6 246	16 171	9 157	18 296	-318	884	2 791	4 146	-438	2 905	2 480	18 824
El Salvador	1 214	2 706	1 170	3 885	-62	-87	52	1 363	34	96	382	1 748
Équateur	2 887	6 000	2 946	5 787	-613	-1 347	30	391	-642	-743	1 257	1 739
Érythrée	..	201	..	583	..	-3	..	364	..	-21
Espagne	32 140	148 357	38 004	142 478	-1 362	-6 396	1 646	3 003	-5 580	2 486	20 473	60 881
Éstonie	..	3 609	..	4 142	..	-146	..	117	..	-562	..	813
États-Unis	271 800	937 434	290 730	1 043 473	29 580	-9 487	-8 500	-39 849	2 150	-155 375	171 413	146 006
Éthiopie ^c	569	1 017	782	1 683	7	-43	80	259	-126	-450	262	520
Fédération de Russie	..	102 196	..	90 065	..	-9 200	..	-362	..	2 569	..	12 043
Finlande	16 802	48 228	17 307	37 976	-783	-2 736	-114	-852	-1 403	6 664	2 451	10 271
France	153 197	365 342	155 915	319 781	2 680	2 693	-4 170	-8 780	-4 208	39 474	75 592	73 773
Géorgie	..	622	..	1 192	..	35	..	196	..	-339	..	192
Ghana	1 210	1 655	1 178	2 640	-83	-131	81	576	30	-541	330	457
Grèce	8 122	14 863	11 145	25 601	-273	-1 632	1 087	7 510	-2 209	-4 860	3 607	18 501
Guatemala	1 731	3 187	1 960	4 193	-44	-224	110	607	-163	-624	753	1 397
Guinée	..	741	..	834	..	-114	..	116	..	-91	..	122
Haïti	306	218	481	810	-14	-14	89	463	-101	-138	27	83
Honduras	942	2 191	1 128	2 511	-152	-212	22	260	-317	-272	159	824
Hongrie	9 671	24 514	9 152	25 067	-1 113	-1 426	63	997	-531	-982	..	9 348
Inde	11 265	44 102	17 378	59 236	356	-2 507	2 860	11 830	-2 897	-5 811	12 010	30 647
Indonésie	23 797	63 238	21 540	62 830	-3 073	-6 332	250	1 034	-566	-4 890	6 803	23 606
Iran, Rép. islamique d'	13 069	23 251	16 111	18 072	606	-410	-2	463	-2 438	5 232	12 783	..
Irlande	9 610	61 447	12 044	51 711	-902	-9 708	1 204	1 956	-2 132	1 984	3 071	9 527
Israël	8 668	30 320	11 511	38 810	-757	-2 791	2 729	6 266	-871	-5 014	4 055	22 674
Italie	97 298	310 550	110 265	261 884	1 278	-11 202	1 101	-4 040	-10 587	33 424	62 428	53 880
Jamaïque	1 363	3 192	1 408	4 005	-212	-193	121	624	-136	-382	105	682
Japon	146 980	478 542	156 970	431 094	770	55 739	-1 530	-8 834	-10 750	94 354	38 919	222 443
Jordanie	1 181	3 572	2 417	5 186	36	-209	1 481	1 852	281	29	1 745	1 988
Kazakhstan	..	7 611	..	8 279	..	-315	..	75	..	-909	..	1 965
Kenya	2 007	2 994	2 846	3 771	-194	-232	157	632	-876	-377	539	783
Koweït	21 857	16 041	9 823	12 876	4 847	6 277	-1 580	-1 507	15 302	7 935	5 425	4 678
Lesotho	90	267	475	1 080	266	318	175	..	56	..	50	575
Lettonie	..	2 871	..	3 348	..	55	..	77	..	-345	..	800
Liban	..	1 557	..	8 053	..	380	..	2 635	..	-3 481	7 025	9 210
Lituanie	..	5 224	..	6 237	..	-198	..	230	..	-981	..	1 463
Macédoine, ERY de	..	1 330	..	1 862	..	-34	..	290	..	-275	..	335
Madagascar	516	755	1 075	1 032	-44	-109	47	210	-556	1 032	9	171
Malaisie	14 098	92 897	13 526	91 521	-836	-5 074	-2	-1 094	-266	-4 792	5 755	26 236
Malawi	313	672	487	1 269	-149	-96	63	..	-260	..	76	273
Mali	262	642	519	896	-17	-51	150	126	-124	-178	26	403
* Taïwan, Chine	21 495	139 396	22 361	132 739	48	2 391	-95	-1 327	-913	7 721	4 055	94 246

Note : Les Notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

ÉCONOMIE

Économie	USD millions											
	Biens et services				Revenu net		Transferts courants nets		Solde des transactions courantes		Réserves internationales brutes	
	Exportations		Importations		1980	1997	1980	1997	1980	1997	1980	1998
Maroc	3 233	9 510	5 207	10 627	-562	-1 175	1 130	2 205	-1 407	-87	814	4 638
Mauritanie	253	407	449	414	-27	-46	90	76	-133	22	146	206
Mexique	22 622	121 831	27 601	122 424	-6 277	-12 108	834	5 247	-10 422	-7 454	4 175	31 863
Moldova, Rép. de	..	1 024	..	1 431	..	63	..	76	..	-267	..	144
Mongolie	475	624	1 272	588	-11	-5	0	77	-808	39	..	103
Mozambique	399	500	844	1 005	22	-113	56	283	-367	-359	..	608
Myanmar	539	1 439	806	2 415	-48	-64	7	430	-307	-610	409	382
Namibie	..	1 726	..	1 908	..	54	..	322	..	193	..	260
Népal	224	1 295	365	1 855	13	5	36	95	-93	-460	272	800
Nicaragua	495	863	907	1 609	-124	-222	124	367	-411	-601	75	355
Niger	617	300	956	441	-33	-21	97	31	-276	-152	132	53
Nigéria	27 071	15 994	20 014	14 213	-1 304	-3 145	-576	1 916	5 178	552	10 640	4 329
Norvège	27 264	63 213	23 749	52 286	-1 922	-1 391	-515	-1 424	1 079	8 112	6 746	18 947
Nouvelle-Zélande	6 403	18 224	6 934	18 269	-538	-5 444	96	336	-973	-5 153	365	4 204
Ouganda	329	825	441	1 651	-7	-17	-2	322	-121	-521	3	725
Ouzbékistan	..	3 980	..	4 417	..	-175	..	29	..	-583
Pakistan	2 958	9 956	5 709	14 677	-281	-2 167	2 163	3 213	-868	-3 675	1 568	1 626
Panama	3 422	8 316	3 394	8 649	-397	-419	40	160	-329	-592	117	954
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1 029	2 557	1 322	2 407	-179	-310	184	61	-289	-99	458	211
Paraguay	701	4 343	1 314	4 960	-4	87	0	47	-618	-483	783	784
Pays-Bas	90 380	216 530	91 622	193 107	1 535	4 686	-1 148	-6 123	-855	21 985	37 549	31 155
Pérou	4 631	8 356	3 970	10 842	-909	-1 602	147	681	-101	-3 407	2 804	9 882
Philippines	7 235	40 365	9 166	50 477	-420	4 681	447	1 080	-1 904	-4 351	3 978	10 789
Pologne	16 061	39 717	17 842	46 367	-2 357	-1 129	721	2 035	-3 417	-5 744	574	27 383
Portugal	6 674	32 339	10 136	40 684	-608	-245	3 006	6 713	-1 064	-1 877	13 863	21 606
RDP lao	..	417	..	715	..	-19	..	91	..	-225	..	117
République arabe syrienne	2 477	5 661	4 531	5 092	785	-504	1 520	499	251	564	828	..
République centrafricaine	201	171	327	241	3	-17	81	..	-43	..	62	146
République dominicaine	1 271	7 060	1 919	7 780	-277	-795	205	1 352	-720	-163	279	507
République kirghize	..	676	..	817	..	-65	..	68	..	-139	..	188
République slovaque	..	10 959	..	12 367	..	-124	..	173	..	-1 359	..	3 240
République tchèque	..	29 868	..	32 713	..	-791	..	365	..	-3 271	..	12 625
Roumanie	12 087	9 853	13 730	12 448	-777	-322	..	579	-2 420	-2 338	2 511	3 793
Royaume-Uni	146 072	375 033	134 200	375 128	-418	18 171	-4 592	-7 773	6 862	10 304	31 755	38 830
Rwanda	165	152	319	488	2	-16	104	260	-48	-93	187	169
Sénégal	807	1 281	1 215	1 557	-98	-62	120	166	-386	-200	25	431
Sierra Leone	275	91	471	160	-22	11	53	26	-165	-127	31	44
Singapour	24 285	156 252	25 312	144 168	-429	3 906	-106	-1 187	-1 563	14 803	6 567	74 928
Slovénie	..	10 450	..	10 631	..	131	..	88	..	37	..	3 639
Sri Lanka	1 293	5 514	2 197	6 569	-26	-165	274	832	-655	-388	283	1 998
Suède	38 151	100 989	39 878	84 779	-1 380	-6 174	-1 224	-2 736	-4 331	7 301	6 996	15 457
Suisse	48 595	120 696	51 843	107 187	4 186	13 566	-1 140	-3 360	-201	23 714	64 748	65 158
Tadjikistan	..	772	..	808	..	-68	..	20	..	-84
Tanzanie	748	1 200	1 384	1 961	-14	-124	129	341	-521	-544	20	599
Tchad	71	271	79	563	-4	-2	24	..	12	..	12	120
Thaïlande	7 939	72 415	9 996	72 437	-229	-3 480	210	479	-2 076	-3 024	3 026	29 537
Togo	550	709	691	836	-40	7	86	..	-95	..	85	118
Tunisie	3 262	8 081	3 766	8 644	-259	-863	410	785	-353	-640	700	1 856
Turkménistan	..	1 691	..	1 532	43
Turquie	3 621	52 004	8 082	56 536	-1 118	-3 013	2 171	4 866	-3 408	-2 679	3 298	20 568
Ukraine	..	20 355	..	21 891	..	-644	..	845	..	-1 335	..	793
Uruguay	1 526	4 256	2 144	4 450	-100	-208	9	81	-709	-321	2 401	2 587
Venezuela	19 968	25 120	15 130	18 282	329	-2 031	-439	-123	4 728	4 684	13 360	14 729
Viet Nam	..	11 485	..	13 465	-72	-602	17	713	-775	-1 870	..	1 986
Yémen, Rép. du	..	2 522	..	3 005	..	-636	..	1 254	..	135	..	1 010
Zambie	1 609	1 321	1 765	1 270	-205	-543	-155	..	-516	..	206	69
Zimbabwe	1 610	3 059	1 730	3 692	-61	-405	31	..	-149	..	419	310
Toutes économies	2 291 841 t	6 886 726 t	2 323 396 t	6 763 911 t								
Économies à revenu faible	100 391	410 532	125 802	407 224								
Sauf Chine et Inde	79 559	159 077	101 300	181 262								
Économies à revenu intermédiaire	509 704	1 282 683	470 588	1 335 448								
Tranche inférieure	197 222	476 598	208 570	496 002								
Tranche supérieure	312 785	805 648	267 306	838 247								
Économies à revenu faible/intermédiaire	632 929	1 693 448	596 880	1 742 630								
Afrique subsaharienne	87 905	100 807	81 894	106 398								
Amérique latine et Caraïbes	114 161	337 037	129 051	377 410								
Asie de l'Est et Pacifique	105 229	661 970	110 191	640 933								
Asie du Sud	17 314	66 540	28 820	90 646								
Europe et Asie centrale	..	347 889	..	371 154								
Moyen-Orient et Afrique du Nord	180 284	177 797	130 208	155 923								
Économies à revenu élevé	1 680 398	5 195 331	1 732 925	5 022 907								

a. Les données antérieures à 1990 se réfèrent à la République fédérale d'Allemagne avant l'unification.

b. Y compris le Luxembourg. c. Les données antérieures à 1992 couvrent l'Érythrée.

Tableau 16. Finances du secteur privé

Économie	Investissement privé % formation brute de capital fixe intérieur		Capitalisation boursière Millions de dollars		Nombre de sociétés intérieures cotées en bourse		Marge d'intérêt Points de pourcentage		Crédit intérieur du secteur bancaire % du PIB	
	1980	1997	1990	1998	1990	1997	1990	1998	1990	1998
Afrique du Sud	50,8	72,9	137 540	170 252	732	642	2,1	5,3	102,7	83,4
Albanie	2,1	7,2	..	53,2
Algérie	67,4	72,5	74,7	42,9
Allemagne	355 073	825 233	413	700	4,5	6,1	108,5	145,8
Angola	..	88,0	8,1	..	14,3
Arabie saoudite	48 213	42 563	59	70	14,4	..
Argentine	..	94,2	3 268	45 332	179	136	..	3,1	32,4	28,3
Arménie	..	53,7	..	16	..	59	..	23,5	62,3	8,2
Australie	73,5	81,8	107 611	696 656	1 089	1 219	4,5	3,4	103,5	89,4
Autriche	11 476	35 724	97	101	..	3,8	123,0	131,9
Azerbaïdjan	..	96,5	57,2	13,5
Bangladesh	57,7	67,8	321	1 034	134	202	4,0	5,6	24,1	32,8
Bélarus	12,7	..	17,7
Belgique	65 449	136 965	182	138	6,9	4,2	70,9	147,9
Bénin	..	59,5	9,0	..	22,4	7,0
Bolivie	..	58,1	..	344	..	11	18,0	26,6	30,7	67,1
Botswana	60,4	44,6	261	724	9	12	1,8	4,8	-46,4	-74,5
Brésil	89,8	88,7	16 354	160 887	581	536	89,8	53,3
Bulgarie	85,9	992	..	15	8,9	10,3	118,5	30,0
Burkina Faso	..	52,4	9,0	..	13,7	13,4
Burundi	8,1	30,9	24,5	25,4
Cambodge	..	68,9	10,5	..	7,7
Cameroun	77,8	93,7	11,0	17,0	31,2	16,8
Canada	87,4	86,3	241 920	567 635	1 144	1 362	1,3	1,6	85,8	99,0
Chili	..	80,9	13 645	51 866	215	295	8,6	5,3	73,0	65,6
Chine	43,4	49,1	2 028	231 322	14	764	0,7	2,6	90,0	120,0
Hong Kong, Chine	85,1	..	83 397	413 323	284	658	3,3	2,4	156,3	146,8
Colombie	58,2	59,1	1 416	13 357	80	189	8,8	9,7	35,9	45,7
Congo, Rép. dém. du	42,4	64,4	25,3	..
Congo, Rép. du	..	66,5	11,0	17,0	29,1	21,8
Corée, Rép. de	86,0	..	110 594	114 593	669	776	0,0	2,0	56,9	84,1
Costa Rica	61,3	80,0	475	820	82	114	11,4	9,7	29,9	46,1
Côte d'Ivoire	53,2	70,2	549	1 818	23	35	9,0	..	44,5	28,1
Croatie	..	59,6	..	3 190	1	77	499,3	11,1	..	46,4
Danemark	39 063	93 766	258	237	6,2	4,8	63,0	61,2
Égypte, Rép. arabe d'	30,1	68,4	1 765	24 381	573	650	7,0	3,7	106,8	95,5
El Salvador	44,8	77,0	..	499	..	59	3,2	4,7	32,0	40,8
Équateur	59,7	82,9	69	1 527	65	41	-6,0	10,4	17,2	45,9
Érythrée	..	53,8
Espagne	111 404	290 383	427	384	5,4	2,1	110,9	114,9
Estonie	..	74,4	..	519	..	22	..	8,6	65,0	31,6
États-Unis	86,5	85,9	3 059 434	11 308 779	6 599	8 851	114,6	162,8
Éthiopie	..	56,6	3,6	4,5	50,4	44,1
Fédération de Russie	..	76,6	244	20 598	13	208	..	24,7	..	35,6
Finlande	22 721	73 322	73	124	4,1	3,3	84,3	57,4
France	314 384	674 368	578	683	6,0	3,3	106,1	103,3
Géorgie	..	84,0
Ghana	..	46,4	76	1 384	13	21	13,2	27,7
Grèce	51,5	..	15 228	79 992	145	230	8,1	7,9	73,3	56,3
Guatemala	63,8	80,4	..	139	..	7	5,1	11,1	17,4	16,1
Guinée	..	68,5	0,2	..	5,4	6,8
Haïti	..	51,0	10,6	32,9	25,8
Honduras	62,1	72,2	40	..	26	119	8,3	12,1	40,9	28,5
Hongrie	505	14 028	21	49	4,1	3,2	82,6	..
Inde	55,1	68,7	38 567	105 188	6 200	5 843	50,6	48,2
Indonésie	..	60,5	8 081	21 224	125	282	3,3	-6,9	45,5	57,9
Iran, Rép. islamique d'	34 282	15 123	97	263	62,1	..
Irlande	24 135	..	83	5,0	5,8	57,3	100,2
Israël	3 324	39 628	216	640	12,0	5,2	106,2	82,3
Italie	148 766	344 665	220	235	7,3	4,7	90,1	93,6
Jamaïque	911	2 139	44	49	6,6	19,1	34,8	42,7
Japon	2 917 679	2 216 699	2 071	2 387	3,4	2,1	266,8	137,4
Jordanie	51,3	84,0	2 001	5 838	105	139	2,2	3,2	110,0	93,2
Kazakhstan	9,1
Kenya	54,7	61,8	453	2 024	54	58	5,1	11,1	52,9	51,7
Koweït	25 880	..	74	0,4	2,6	217,6	92,3
Lesotho	..	81,8	7,4	9,3	27,4	-27,2
Lettonie	..	89,2	..	382	..	50	..	9,0	..	15,2
Liban	..	79,3	..	2 904	..	9	23,1	6,9	132,6	134,9
Lituanie	..	88,2	..	1 074	..	607	..	6,2	..	11,7
Macédoine, ERY de	..	91,2	9,4	..	20,7
Madagascar	..	46,9	5,3	15,6	26,2	13,9
Malaisie	62,6	73,0	48 611	107 104	282	708	1,3	2,1	77,9	162,4
Malawi	21,4	27,7	8,9	18,6	17,8	6,5
Mali	..	60,8	9,0	..	13,7	14,4

Note : Les Notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

ÉCONOMIE

Économie	Investissement privé % formation brute de capital fixe intérieur		Capitalisation boursière Millions de dollars		Nombre de sociétés intérieures cotées en bourse		Marge d'intérêt Points de pourcentage		Crédit intérieur du secteur bancaire % du PIB	
	1980	1997	1990	1998	1990	1997	1990	1998	1990	1998
Maroc	..	70,4	966	15 676	71	49	0,5	..	42,9	81,7
Mauritanie	..	78,3	5,0	..	54,7	2,4
Mexique	57,0	81,5	32 725	91 746	199	198	..	14,9	36,6	34,8
Moldova, Rép. de	..	86,2	9,1	62,8	26,7
Mongolie	54	..	434	..	15,7	68,5	13,3
Mozambique	..	43,7	15,6	2,4
Myanmar	20,6	55,0	2,1	4,0	44,7	34,4
Namibie	42,0	62,2	21	689	3	13	10,6	7,8	19,5	53,9
Népal	60,2	65,8	..	200	..	98	2,5	5,1	33,4	35,9
Nicaragua	..	38,6	12,5	10,9	206,6	141,0
Niger	20,1	45,3	9,0	..	16,2	9,3
Nigéria	..	44,0	1 372	2 887	131	182	5,5	13,1	23,7	14,2
Norvège	70,3	..	26 130	66 503	112	196	4,6	0,7	67,4	62,4
Nouvelle-Zélande	69,2	87,2	8 835	90 483	171	190	4,4	4,4	74,3	104,5
Ouganda	..	63,6	7,4	9,5	17,7	7,0
Ouzbékistan	465	..	4
Pakistan	36,1	65,4	2 850	5 418	487	781	50,9	50,9
Panama	..	83,3	226	2 175	13	21	3,6	4,1	52,7	92,9
Papouasie-Nouvelle-Guinée	58,6	84,9	6,9	4,0	35,8	35,7
Paraguay	85,1	67,5	..	389	..	60	8,1	14,0	14,9	33,4
Pays-Bas	85,1	86,3	119 825	468 736	260	201	8,4	3,4	107,4	131,5
Pérou	75,6	84,7	812	11 645	294	248	2 335,0	15,7	16,2	22,0
Philippines	69,0	..	5 927	35 314	153	221	4,6	4,7	23,2	69,8
Pologne	..	86,6	144	20 461	9	143	462,5	6,3	19,5	38,6
Portugal	9 201	62 954	181	148	7,8	3,9	71,8	108,0
RDP lao	2,5	11,5	5,1	16,4
République arabe syrienne	36,1	56,6	38,5
République centrafricaine	46,5	42,2	11,0	17,0	12,9	10,6
République dominicaine	68,4	83,0	..	140	..	6	15,2	8,0	31,5	33,1
République kirghize	..	94,9	..	5	..	27	..	37,7	..	19,1
République slovaque	965	..	872	..	4,9	..	71,8
République tchèque	12 045	..	276	..	4,7	..	74,2
Roumanie	1 016	..	76	79,7	24,2
Royaume-Uni	70,0	87,0	848 866	1 996 225	1 701	2 046	2,2	2,7	123,0	129,3
Rwanda	..	18,0	6,3	..	17,1	12,1
Sénégal	58,1	70,1	9,0	..	33,8	21,8
Sierra Leone	12,0	16,7	26,3	52,1
Singapour	75,6	..	34 308	106 317	150	303	2,7	2,8	60,9	85,4
Slovénie	..	90,4	..	2 450	24	26	142,0	5,5	36,8	35,8
Sri Lanka	77,4	77,6	917	1 705	175	239	-6,4	-7,0	43,1	32,2
Suède	..	79,7	97 929	272 730	258	245	6,8	4,0	145,5	80,9
Suisse	160 044	575 338	182	216	-0,9	3,4	179,0	177,2
Tadjikistan
Tanzanie	..	83,8	18,9	39,2	13,5
Tchad	11,0	17,0	10,9	9,8
Thaïlande	68,1	67,7	23 896	34 903	214	431	2,2	3,8	91,1	159,5
Togo	28,3	85,0	9,0	..	21,3	24,9
Tunisie	46,9	49,3	533	2 268	13	34	62,5	53,3
Turkménistan
Turquie	..	78,5	19 065	33 646	110	257	25,9	34,1
Ukraine	..	0,0	..	570	32,2	83,2	24,7
Uruguay	..	72,1	..	212	36	16	76,6	42,8	60,1	41,3
Venezuela	51,4	43,6	8 361	7 587	76	91	0,5	11,3	37,4	17,5
Viet Nam	..	79,7	5,3	15,9	22,6
Yémen, Rép. du	..	63,2	62,0	35,7
Zambie	..	60,1	..	705	..	6	9,4	18,7	67,8	63,5
Zimbabwe	87,3	88,7	2 395	1 310	57	64	2,9	13,0	41,7	62,7
Toutes économies	.. w	.. w	9 398 391 s	23 540 720 s	29 189 s	40 394 s	125,2 w	126,2 w
Économies à revenu faible	47,7	55,2	54 588	387 184	7 211	8 948	60,0	86,0
Sauf Chine et Inde	..	63,0	16 021	52 352	1 011	2 341	38,1	37,4
Économies à revenu
intermédiaire	..	82,4	430 570	1 404 501	4 914	9 193	57,9	52,9
Tranche inférieure	..	70,5	176 701	524 675	2 455	4 433	57,5
Tranche supérieure	69,1	87,6	253 869	879 826	2 459	4 760	54,1	51,8
Économies à revenu
faible/intermédiaire	..	73,3	485 158	1 791 685	12 125	18 141	58,5	65,3
Afrique subsaharienne	52,0	67,3	142 594	245 652	1 011	1 077	57,5	45,5
Amérique latine et Caraïbes	70,0	84,0	78 470	608 395	1 748	2 238	59,1	41,9
Asie de l'Est et Pacifique	57,3	66,9	197 109	426 006	1 443	3 624	70,9	108,6
Asie du Sud	53,8	68,6	42 655	143 250	6 996	7 163	48,3	47,2
Europe et Asie centrale	..	75,3	19 065	243 096	110	2 711	32,9
Moyen-Orient
et Afrique du Nord	5 265	125 286	817	1 328	54,3	..
Économies à revenu élevé	8 913 233	21 749 035	17 064	22 253	140,0	140,4

Tableau 17. Rôle des administrations publiques dans l'économie

Économie	Subventions et autres transferts courants % dépenses totales		Valeur ajoutée par entreprise d'État % du PIB		Dépenses militaires % du PIB		Notation de risque ICRG ^b février 1999	Notation de crédit ^a Institutional Investor mars 1999	Taux d'imposition marginal supérieur ^a		
	1985	1997	1985-90	1990-96	1985	1995			Personnes physiques		Sociétés %
									%	Sur revenu au-delà de (dollars)	
Afrique du Sud	31	48	14,9	..	3,8	2,2	68,8	45,8	45	20 576	35
Albanie	..	48	5,3	1,1	60,5	10,7
Algérie	2,5	3,2	52,8	25,2
Allemagne	55	58	82,8	92,5	53	66 988	30
Angola	19,9	3,0	46,5	11,5
Arabie saoudite	22,7	13,5	69,0	54,4	0	..	45
Argentine	59	58	2,7	1,3	3,8	1,7	76,3	42,7	33	120 000	33
Arménie	0,9	61,0
Australie	63	69	2,7	2,5	80,0	74,3	47	32 404	36
Autriche	58	59	1,3	0,9	84,8	88,7	50	55 564	34
Azerbaïdjan	2,8	56,0	..	40	1 850	32
Bangladesh	3,1	3,4	1,7	1,7	66,0	25,0
Bélarus	..	54	0,8	59,8	11,9
Belgique	56	59	2,8	..	3,1	1,7	80,5	83,5	55	65 547	39
Bénin	2,2	1,2	..	16,3
Bolivie	27	40	13,9	13,8	3,3	2,3	67,5	28,0	25
Botswana	29	31	5,6	5,6	2,5	5,3	82,0	53,5	30	21 008	15
Bésil	42	..	7,6	8,0	0,8	1,7	61,5	37,4	25	19 459	15
Bulgarie	..	37	14,1	2,8	75,5	28,6	40	7 232	30
Burkina Faso	9	1,9	2,9	65,5	18,8
Burundi	..	11	7,3	..	3,0	4,4
Cambodge	3,1
Cameroun	14	13	18,0	8,5	1,9	..	63,5	18,1	60	12 345	39
Canada	60	2,2	1,7	82,8	83,0	29	41 370	38
Chili	51	52	14,4	8,1	4,0	3,8	74,0	61,8	45	6 748	15
Chine	4,9	2,3	75,5	57,2	45	12 077	30
Hong Kong, Chine	76,3	61,8	20	11 688	17
Colombie	48	..	7,0	..	1,6	2,6	57,3	44,5	35	38 764	35
Congo, Rép. dém. du	7	2	1,2	0,3	39,5	11,1	50	13 167	..
Congo, Rép. du	15,1	..	4,0	2,9	50,0	9,7
Corée, Rép. de	38	49	10,3	..	5,0	3,4	74,5	52,7	40	56 529	28
Costa Rica	33	23	8,1	..	0,7	0,6	76,3	38,4	25	15 746	30
Côte d'Ivoire	67,3	24,3	10	3 950	35
Croatie	..	38	10,5	70,8	39,0
Danemark	57	64	2,3	1,8	86,0	84,7	58	..	34
Égypte, Rép. arabe d'	31	25	12,8	5,7	69,0	44,4	32	13 749	40
El Salvador	11	20	1,8	..	5,7	1,1	76,8	31,2	30	22 857	25
Équateur	10,2	..	2,8	3,7	61,5	25,5	25	66 226	25
Érythrée
Espagne	55	66	2,4	1,6	79,5	80,3	48	69 216	35
Estonie	..	47	1,1	73,0	42,8	26	..	26
États-Unis	49	60	6,1	3,8	82,8	92,2	40	278 450	35
Éthiopie	7	13	6,7	2,2	57,8	16,2
Fédération de Russie	11,4	49,8	20,0	35	8 587	35
Finlande	67	65	1,7	2,0	86,5	82,2	38	56 450	28
France	64	65	11,2	..	4,0	3,1	81,8	90,8	33
Géorgie	2,4	..	10,9
Ghana	10	..	8,5	..	1,0	1,4	62,8	29,5	35	7 269	35
Grèce	35	22	11,5	..	7,0	5,5	76,3	56,1	45	55 923	35
Guatemala	14	8	1,9	2,1	1,6	1,3	68,3	27,2	25	29 221	30
Guinée	1,5	60,5	15,4
Haïti	43	1,5	2,9	55,0	11,2
Honduras	5,5	..	3,5	1,4	58,8	19,8	30	75 758	15
Hongrie	69	55	7,2	1,5	77,8	55,9	42	5 394	18
Inde	44	38	13,4	13,4	3,5	2,4	63,3	44,5	40	5 059	40
Indonésie	24	21	14,5	..	2,4	1,8	48,5	27,9	30	8 938	30
Iran, Rép. islamique d'	13	15	7,7	2,6	66,3	27,7	54	173 227	12
Irlande	57	60	1,7	1,3	87,5	81,8	46	14 493	32
Israël	33	48	20,3	9,6	64,8	54,3	50	57 387	36
Italie	57	57	2,2	1,8	80,8	79,1	46	181 801	37
Jamaïque	1	0,9	0,8	71,3	28,0	25	2 215	33
Japon	52	1,0	1,0	83,3	86,5	50	230 592	38
Jordanie	14	11	15,5	7,7	73,8	37,3
Kazakhstan	0,9	69,0	27,9	40	..	30
Kenya	18	18	11,6	..	2,3	2,3	63,8	24,1	33	384	35
Koweït	26	20	5,7	11,6	73,5	56,5	0	..	6
Lesotho	5	9	5,3	1,9
Lettonie	..	61	0,9	71,0	38,0	25	..	25
Liban	..	13	3,7	55,3	31,9
Lituanie	..	41	0,5	73,5	..	33	..	29
Macédoine, ERY de	3,3
Madagascar	..	8	1,9	0,9	66,0
Malaisie	13	24	3,8	3,0	70,8	51,0	30	38 961	28
Malawi	7	..	4,3	..	2,0	1,6	61,8	20,4	38	1 969	38
Mali	8	2,9	1,8	66,5	15,4

Note : Les Notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

ÉTATS ET MARCHÉS

Économie	Subventions et autres transferts courants		Valeur ajoutée par entreprise d'État		Dépenses militaires		Notation de risque ICRG ^a	Notation de crédit ^a Institutional Investor	Taux d'imposition marginal supérieur ^a		
	% dépenses totales		% du PIB		% du PIB				Personnes physiques		Sociétés %
	1985	1997	1985-90	1990-96	1985	1995			février 1999	mars 1999	
Maroc	15	12	16,8	..	6,0	4,3	72,3	43,2	44	6 203	35
Mauritanie	6,9	3,2
Mexique	21	43	6,7	4,9	0,7	1,0	66,3	46,0	35	25 492	34
Moldova, Rép. de	2,1	54,5
Mongolie	..	42	8,3	2,4	66,3
Mozambique	9,9	5,4	58,5	17,9
Myanmar	55,0	18,7
Namibie	29	2,1	77,8	..	35	16 461	35
Népal	1,1	0,9	..	24,4
Nicaragua	11	25	17,4	2,2	47,8	11,6	30	18 083	30
Niger	5,1	..	0,8	1,2	54,8
Nigéria	9	1,5	..	56,3	16,8	25	1 600	28
Norvège	68	69	3,1	2,7	88,3	86,8	28	6 835	28
Nouvelle-Zélande	51	38	2,0	1,3	77,5	73,1	33	19 922	33
Ouganda	2,0	2,3	63,0	20,3	30	4 316	30
Ouzbékistan	3,8
Pakistan	15	8	6,2	6,1	53,5	20,4
Panama	17	25	7,6	7,6	2,0	1,4	72,3	39,9	30	200 000	15
Papouasie-Nouvelle-Guinée	16	1,5	1,4	67,0	30,4	47	57 803	15
Paraguay	23	..	4,8	4,5	1,1	1,4	63,0	31,3	0	..	30
Pays-Bas	69	72	3,0	2,1	87,8	91,7	60	51 373	35
Pérou	11	36	6,4	5,7	6,7	1,7	66,3	35,0	30	50 036	30
Philippines	7	18	2,3	2,2	1,4	1,5	73,0	43,3	34	12 464	34
Pologne	75	62	10,2	2,3	80,5	56,7	40	14 372	36
Portugal	45	37	15,1	..	2,9	2,6	82,0	76,1	40	34 186	37
RDP lao	7,4	4,2
République arabe syrienne	21,8	7,2	71,5	23,0
République centrafricaine	4,1	..	1,8
République dominicaine	17	17	1,2	1,4	72,0	28,1	25	16 176	25
République kirghize	40	250	30
République slovaque	3,0	77,8	41,3	42	31 576	40
République tchèque	..	74	2,3	76,5	..	40	23 750	35
Roumanie	27	50	6,9	2,5	57,8	31,2	45	3 672	38
Royaume-Uni	55	56	3,6	2,8	5,1	3,0	81,3	90,2	40	44 580	31
Rwanda	1,7	5,2
Sénégal	6,9	..	2,8	1,6	63,0	21,7	50	20 821	35
Sierra Leone	5	24	0,8	6,1	29,5	6,3
Singapour	10	8	5,9	4,7	87,5	81,3	28	238 095	26
Slovénie	1,5	79,5	58,4
Sri Lanka	16	20	2,9	4,6	63,8	33,3	30	4 862	35
Suède	64	71	3,0	2,8	83,5	79,7	31	27 198	28
Suisse	..	66	2,4	1,6	87,3	92,7	13	46 382	45
Tadjikistan	3,7
Tanzanie	22	..	12,9	..	3,8	1,8	58,8	18,3	35	13 405	30
Tchad	2	2,0	3,1
Thaïlande	8	7	4,2	2,5	67,0	46,9	37	84 836	30
Togo	11	2,6	2,3	60,8	16,6
Tunisie	29	29	3,6	2,0	72,8	50,3
Turkménistan	1,7
Turquie	41	47	6,5	5,1	4,6	4,0	56,0	36,9	45	59 259	25
Ukraine	2,9	59,0	17,2	40	10 754	30
Uruguay	43	61	5,0	..	2,9	2,4	73,0	46,5	0	..	30
Venezuela	31	48	22,3	..	2,1	1,1	62,8	34,4
Viet Nam	19,4	2,6	60,3	27,8	50	5 695	25
Yémen, Rép. du	..	33	62,8
Zambie	..	15	32,2	2,8	59,8	16,1	30	1 212	35
Zimbabwe	37	..	10,8	11,3	5,7	4,0	52,0	26,5	40	3 578	38
Toutes économies	28 m	32 m	5,2 w	2,8 w	67,7 m	35,3 m
Économies à revenu faible	59,3	19,8
Sauf Chine et Inde	59,0	18,5
Économies à revenu intermédiaire	23	33	69,5	36,3
Tranche inférieure	19	25	67,9	29,2
Tranche supérieure	38	49	73,0	42,9
Économies à revenu faible/intermédiaire	64,0	28,6
Afrique subsaharienne	60,8	18,5
Amérique latine et Caraïbes	23	33	67,0	33,7
Asie de l'Est et Pacifique	67,8	38,0
Asie du Sud	16	20	62,8	25,7
Europe et Asie centrale	65,9	33,8
Moyen-Orient et Afrique du Nord	..	13	70,5	34,3
Économies à revenu élevé	55	59	83,4	80,8

a. Ces informations, qui sont protégées par copyright, sont présentées avec l'autorisation des fournisseurs de données suivants : PRS Group, 6320 Fly Road, Suite 102, P.O. BOX 248, East Syracuse, N.Y. 13057 ; Institutional Investor, Inc., 488 Madison Avenue, New York, N.Y. 10022 ; PricewaterhouseCoopers, 1177 Avenue of the Americas, New York, N.Y. 10036. Aucune de ces données ne peut être utilisée par d'autres parties que la Banque mondiale, à moins que les fournisseurs de données susmentionnés n'en aient donné préalablement l'autorisation par écrit à ces parties.

Tableau 18. Électricité et transports

Économie	Électricité						Marchandises transportées par route		Marchandises transportées par rail		Nombre de passagers, services aériens Milliers
	Consommation par habitant Kwh		Pertes de transport et distribution % production		Routes revêtues % total		par route Millions de tk		Tk par USD millions de PIB (PPA)		
	1980	1996	1980	1996	1990	1997	1990	1997	1990	1997	
Afrique du Sud	3 213	3 719	8	8	30	42	430 594	337 153	7 183
Albanie	1 083	904	4	52	..	30	1 195	80	85 396	5 523	13
Algérie	265	524	11	18	67	69	14 000	..	25 161	..	3 494
Allemagne	5 005	5 596	4	5	99	99	245 700	281 300	..	39 350	40 118
Angola	67	61	25	28	25	25	585
Arabie saoudite	1 356	3 980	9	8	41	43	4 634	4 206	11 706
Argentine	1 170	1 541	13	18	29	29	36 412	..	7 913
Arménie	2 729	905	10	38	99	100	1 533	479
Australie	5 393	8 086	10	7	35	39	82 122	..	30 075
Autriche	4 371	5 952	6	6	100	100	13 300	16 600	89 362	78 423	4 719
Azerbaïdjan	2 440	1 822	14	22	3 287	497	1 233
Bangladesh	16	97	35	30	7	12	8 032	..	1 252
Bélarus	2 455	2 476	9	16	96	98	22 128	9 065	1 297 626	624 045	843
Belgique	4 402	6 878	5	5	81	80	32 100	42 800	46 189	31 976	5 174
Bénin	36	48	220	87	20	20	75
Bolivie	226	371	10	12	4	6	37 118	..	1 784
Botswana	32	24	104
Brésil	974	1 660	12	17	10	9	56 068	..	22 012
Bulgarie	3 349	3 577	10	13	92	92	13 823	483	360 291	210 161	718
Burkina Faso	17	16	138
Burundi	18	7	9
Cambodge	8	8	..	1 200
Cameroun	167	171	7	20	11	13	33 209	34 023	362
Canada	12 329	15 129	9	7	35	35	54 700	71 473	433 765	..	22 856
Chili	876	1 864	12	9	14	14	15 882	5 998	3 622
Chine	253	687	8	7	671 824	364 633	51 770
Hong Kong, Chine	2 167	5 013	11	14	100	100
Colombie	561	922	16	22	12	12	6 227	..	2 400	..	8 342
Congo, Rép. dém. du	147	130	8	3	32 198	..	178
Congo, Rép. du	94	207	1	0	10	10	144 851	..	253
Corée, Rép. de	841	4 453	6	5	72	74	31 841	74 504	40 875	24 826	33 003
Costa Rica	860	1 349	0	12	15	17	2 243	3 070	918
Côte d'Ivoire	192	174	7	16	9	10	15 791	13 486	179
Croatie	0	2 291	..	16	80	82	2 458	470	190 170	86 593	727
Danemark	4 245	6 113	7	5	100	100	9 400	9 400	19 119	14 518	5 892
Égypte, Rép. arabe d'	380	924	13	0	72	78	31 400	31 500	23 310	..	4 282
El Salvador	293	516	13	13	14	20	1 800
Équateur	361	616	14	21	13	19	2 638	3 558	1 925
Érythrée	19	22
Espagne	2 401	3 749	9	9	74	99	151 000	186 700	22 427	15 984	27 759
Estonie	3 433	3 293	5	19	52	51	4 510	2 773	516 391	536 100	149
États-Unis	8 914	11 796	9	7	58	61	1 073 100	1 439 532	360 699	361 911	571 072
Éthiopie	16	18	8	1	15	15	2 467	..	743
Fédération de Russie	4 706	4 165	8	9	74	..	300	138	2 725 816	..	22 117
Finlande	7 779	12 979	6	4	61	64	26 300	24 100	99 052	68 994	5 598
France	3 881	6 091	7	6	..	100	137 000	158 200	49 908	39 109	41 253
Géorgie	1 910	1 020	16	23	94	94	7 370	98	152
Ghana	426	275	0	0	20	24	6 811	..	197
Grèce	2 064	3 395	7	7	92	92	12 600	12 800	6 395	1 913	6 396
Guatemala	212	364	6	13	25	28	300
Guinée	15	17	36
Haïti	41	34	26	54	22	24
Honduras	225	350	14	27	21	20
Hongrie	2 335	2 814	10	13	50	43	1 836	770	247 428	104 327	1 563
Indonésie	130	347	18	18	47	46	248 469	176 217	13 395
Indonésie	44	296	19	12	46	46	8 619	..	17 139
Iran, Rép. islamique d'	491	1 142	10	20	..	50	40 223	..	7 610
Irlande	2 528	4 363	10	9	94	94	5 100	5 500	14 322	9 132	7 677
Israël	2 826	5 081	5	4	100	100	16 663	11 947	3 695
Italie	2 831	4 196	9	7	100	100	177 900	197 600	20 795	18 420	25 839
Jamaïque	482	2 108	17	11	64	71	1 388
Japon	4 395	7 083	4	4	69	74	274 444	305 510	11 603	8 664	95 914
Jordanie	387	1 187	19	10	100	100	78 625	47 242	1 299
Kazakhstan	0	2 865	..	15	55	83	44 775	6 481	5 042 201	..	568
Kenya	92	126	16	16	13	14	75 496	..	779
Koweït	4 749	12 808	10	0	73	81	2 133
Lesotho	18	18	17
Lettonie	2 664	1 783	26	47	13	38	5 853	800	1 209 517	1 114 210	276
Liban	789	1 651	10	13	95	95	775
Lituanie	2 715	1 785	12	11	82	89	7 019	8 622	915 522	545 100	214
Macédoine, ERY de	0	2 443	59	64	1 708	1 210	287
Madagascar	15	12	542
Malaisie	630	2 078	9	11	70	75	16 313	9 416	15 118
Malawi	22	19	14 881	10 003	153
Mali	11	12	53 882	..	75

Note : Les Notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

ÉTATS ET MARCHÉS

Économie	Électricité				Routes revêtues		Marchandises transportées par route		Marchandises transportées par rail		Nombre de passagers, services aériens Milliers
	Consommation par habitant Kwh		Pertes de transport et distribution % production		% total		par route Millions de tk		Tk par USD millions de PIB (PPA)		
	1980	1996	1980	1996	1990	1997	1990	1997	1990	1997	
Maroc	223	408	10	4	49	52	2 638	2 086	72 108	55 523	2 301
Mauritanie	11	11	235
Mexique	846	1 381	11	15	35	37	108 884	165 000	64 884	53 917	14 678
Moldova, Rép. de	1 495	1 314	8	23	87	87	6 305	780	190
Mongolie	10	3	1 871	..	1 324 119
Mozambique	370	76	0	0	17	19	..	110	163
Myanmar	31	58	22	36	11	12	335
Namibie	11	8	308 833	139 137	237
Népal	13	39	29	28	38	42	755
Nicaragua	303	256	14	28	11	10	51
Niger	29	8	75
Nigéria	68	85	36	32	30	19	3 009	..	221
Norvège	18 289	23 487	9	8	69	74	7 940	11 838	12 727
Nouvelle-Zélande	6 269	8 420	13	11	57	58	51 927	..	9 597
Ouganda	12 582	11 567	100
Ouzbékistan	2 085	1 657	9	9	79	87	1 566
Pakistan	125	333	29	23	54	58	352	84 174	43 586	26 582	5 375
Panama	828	1 140	13	18	32	34	689
Papouasie-Nouvelle-Guinée	3	4	970
Paraguay	233	914	6	7	9	10	261
Pays-Bas	4 057	5 555	4	4	88	90	22 900	27 600	12 779	9 751	17 114
Pérou	502	598	13	15	10	10	7 486	..	2 328
Philippines	353	405	2	17	0	0	7 263
Pologne	2 470	2 420	10	13	62	66	49 800	95 500	475 103	284 381	1 806
Portugal	1 469	3 044	12	10	10 900	11 200	13 976	13 598	4 806
RDP lao	24	14	120	125
République arabe syrienne	354	755	18	0	72	23	48 075	29 655	599
République centrafricaine	144	60	75
République dominicaine	433	608	21	25	45	49	30
République kirghize	1 556	1 479	6	33	90	91	5 627	350	488
République slovaque	3 817	4 450	8	6	99	99	4 180	3 779	..	297 426	63
République tchèque	3 595	4 875	7	8	100	100	..	43 088	..	207 099	1 394
Roumanie	2 434	1 757	6	12	51	51	13 800	22 400	507 379	231 838	913
Royaume-Uni	4 160	5 198	8	9	100	100	136 300	153 900	17 191	..	64 209
Rwanda	9	9	9
Sénégal	97	103	11	16	27	29	51 209	..	155
Sierra Leone	11	8	15
Singapour	2 412	7 196	5	4	97	97	11 841
Slovénie	4 089	4 766	8	6	72	83	3 440	1 775	142 879	112 529	393
Sri Lanka	96	203	15	17	32	40	19	30	5 926	..	1 171
Suède	10 216	14 239	9	7	71	77	26 500	31 200	127 826	103 299	9 879
Suisse	5 579	6 919	7	7	10 400	13 000	10 468
Tadjikistan	2 217	2 292	7	12	72	83	594
Tanzanie	50	59	14	12	37	4	77 466	91 623	224
Tchad	1	1	93
Thaïlande	279	1 289	10	9	55	98	14 869	..	14 078
Togo	21	32	75
Tunisie	379	674	12	11	76	79	58 795	53 343	1 371
Turkménistan	1 720	1 020	12	11	74	81	523
Turquie	439	1 161	12	17	..	25	..	139 789	30 838	17 747	8 464
Ukraine	3 598	2 640	8	10	94	95	79 668	20 532	2 109 937	1 411 737	1 151
Uruguay	977	1 605	15	20	74	90	10 455	16 125	504
Venezuela	2 037	2 498	12	20	36	39	4 487
Vier Nam	50	177	18	19	24	25	13 526	16 352	2 108
Yémen, Rép. du	59	99	6	26	9	8	588
Zambie	1 016	560	7	11	17	73 728	56 426	235
Zimbabwe	990	765	14	7	14	47	274 759	196 429	654
Toutes économies	1 576 w	2 027 w	8 w	8 w	39 m	44 m	1 389 943 s
Économies à revenu faible	188	433	12	12	17	19	103 110
Sauf Chine et Inde	155	218	14	19	17	18	37 945
Économies à revenu intermédiaire	1 585	1 902	9	12	52	51	238 360
Tranche inférieure	1 835	1 771	8	11	54	51	102 609
Tranche supérieure	1 188	2 106	10	13	52	47	135 751
Économies à revenu faible/intermédiaire	633	886	9	12	29	30	341 470
Afrique subsaharienne	444	439	9	10	17	16	16 049
Amérique latine et Caraïbes	854	1 347	12	16	22	26	76 275
Asie de l'Est et Pacifique	260	724	8	9	24	12	143 204
Asie du Sud	116	313	19	19	38	41	22 445
Europe et Asie centrale	2 925	2 795	8	11	77	83	46 014
Moyen-Orient et Afrique du Nord	483	1 162	10	9	67	50	37 484
Économies à revenu élevé	5 783	8 121	8	6	86	92	1 048 473

Tableau 19. Communication, information, science et technologie

Économie	Pour 1 000 habitants						Hôtes internet Pour 10 000 habitants janvier 1999	Scientifiques et ingénieurs R-D Par million d'habitants 1985-95	Export. de technologie de pointe % export. produits manuf. 1997	Nombre demandes brevets déposées ^a	
	Quotidiens 1996	Radios 1996	Télévisions 1997	Lignes de téléphone principales		Ordinateurs personnels 1997				Résidents	Non- résidents
				Téléphones portables 1997	1997						
Afrique du Sud	30	316	125	107	37	41,6	34,67	938	
Albanie	34	235	161	23	1	..	0,30	..	1	18 761	
Algérie	38	239	67	48	1	4,2	0,01	..	22	48	
Allemagne	311	946	570	550	99	255,5	160,23	2 843	26	56 757	
Angola	12	54	91	5	1	0,7	0,00	
Arabie saoudite	59	319	260	117	17	43,6	0,15	..	29	27	
Argentine	123	677	289	191	56	39,2	18,28	671	15	..	
Arménie	23	5	218	150	2	..	1,01	162	
Australie	297	1 385	638	505	264	362,2	420,57	3 166	39	9 196	
Autriche	294	740	496	492	144	210,7	176,79	1 631	24	2 506	
Azerbaïdjan	28	20	211	87	5	..	0,21	165	
Bangladesh	9	50	7	3	0	0	70	
Bélarus	174	290	314	227	1	..	0,70	2 339	..	701	
Belgique	160	792	510	468	95	235,3	162,39	1 814	23	1 356	
Bénin	2	108	91	6	1	0,9	0,02	177	
Bolivie	55	672	115	69	15	..	0,78	250	9	17	
Botswana	27	155	27	56	0	13,4	4,18	5	
Brsil	40	435	316	107	28	26,3	12,88	168	18	2 655	
Bulgarie	253	531	366	323	8	29,7	9,05	318	
Burkina Faso	1	32	6	3	0	0,7	0,16	
Burundi	3	68	10	3	0	..	0,00	32	..	1	
Cambodge	..	127	124	2	3	0,9	0,06	
Cameroon	7	162	81	5	0	1,5	0,00	..	3	..	
Canada	159	1 078	708	609	139	270,6	364,25	2 656	25	3 316	
Chili	29	354	233	180	28	54,1	20,18	..	19	189	
Chine	..	195	270	56	10	6,0	0,14	350	21	11 698	
Hong Kong, Chine	800	695	412	565	343	230,8	122,71	98	29	41	
Colombie	49	565	217	148	35	33,4	3,93	..	20	87	
Congo, Rép. dém. du	3	98	43	1	0	..	0,00	2	
Congo, Rép. du	8	124	8	8	0	..	0,00	..	16	..	
Corée, Rép. de	394	1 037	341	444	150	150,7	40,00	2 636	39	68 446	
Costa Rica	91	271	403	169	19	..	9,20	..	14	..	
Côte d'Ivoire	16	157	61	9	2	3,3	0,16	
Croatie	114	333	267	335	27	22,0	12,84	1 978	19	259	
Danemark	311	1 146	568	633	273	360,2	526,77	2 647	27	2 452	
Égypte, Rép. arabe d'	38	316	127	56	0	7,3	0,31	458	7	504	
El Salvador	48	461	250	56	7	..	1,35	19	16	3	
Équateur	70	342	294	75	13	13,0	1,26	169	12	7	
Erythrée	..	101	11	6	0	..	0,00	
Espagne	99	328	506	403	110	122,1	67,21	1 210	17	2 689	
Estonie	173	680	479	321	99	15,1	152,98	2 018	24	12	
États-Unis	212	2 115	847	644	206	406,7	1 131,52	3 732	44	111 883	
Éthiopie	2	194	5	3	0	..	0,01	..	0	3	
Fédération de Russie	105	344	390	183	3	32,0	10,04	3 520	19	18 138	
Finlande	455	1 385	534	556	417	310,7	1 058,13	2 812	26	3 262	
France	218	943	606	575	99	174,4	82,91	2 584	31	17 090	
Géorgie	..	553	473	114	6	..	1,27	289	
Ghana	14	238	109	6	1	1,6	0,10	
Grèce	153	477	466	516	89	44,8	48,81	774	12	434	
Guatemala	31	73	126	41	6	3,0	0,83	99	13	2	
Guinée	..	47	41	3	0	0,3	0,00	
Haïti	3	55	5	8	0	..	0,00	3	
Honduras	55	409	90	37	2	..	0,16	..	4	10	
Hongrie	189	697	436	304	69	49,0	82,74	1 033	39	832	
Inde	..	105	69	19	1	2,1	0,13	149	11	1 660	
Indonésie	23	155	134	25	5	8,0	0,75	..	20	40	
Iran, Rép. islamique d'	24	237	148	107	4	32,7	0,04	521	
Irlande	153	703	455	411	146	241,3	148,70	1 871	62	925	
Israël	291	530	321	450	283	186,1	161,96	..	33	1 363	
Italie	104	874	483	447	204	113,0	58,80	1 325	15	8 860	
Jamaïque	64	482	323	140	22	4,6	1,24	8	67	..	
Japon	580	957	708	479	304	202,4	133,53	6 309	38	340 861	
Jordanie	45	287	43	70	2	8,7	0,80	106	26	..	
Kazakhstan	30	384	234	108	1	..	0,94	1 024	
Kenya	9	108	19	8	0	2,3	0,23	..	11	15	
Koweït	376	688	491	227	116	82,9	32,80	..	4	..	
Lesotho	7	48	24	10	1	..	0,09	2	
Lettonie	246	699	592	302	31	7,9	42,59	1 189	15	197	
Liban	141	892	354	179	135	31,8	5,56	
Lituanie	92	292	377	283	41	6,5	27,48	..	21	101	
Macédoine, ERY de	19	184	252	204	6	..	2,56	53	
Madagascar	4	192	45	3	0	1,3	0,04	11	2	7	
Malaisie	163	432	166	195	113	46,1	21,36	87	67	..	
Malawi	3	256	2	4	0	..	0,00	..	3	3	
Mali	1	49	10	2	0	0,6	0,00	

Note : Les Notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

ÉTATS ET MARCHÉS

Économie	Pour 1 000 habitants						Hôtes internet Pour 10 000 habitants janvier 1999	Scientifiques et ingénieurs R-D Par million d'habitants 1985-95	Export. de technologie de pointe % export. produits manuf. 1997	Nombre demandes brevets déposés ^a	
	Quotidiens 1996	Radios 1996	Télévisions 1997	Lignes de téléphone principales 1997	Téléphones portables 1997	Ordinateurs personnels 1997				Résidents	Non- résidents
Maroc	26	241	160	50	3	2,5	0,20	..	27	90	237
Mauritanie	1	150	89	5	0	5,3	0,06
Mexique	97	324	251	96	18	37,3	11,64	213	33	389	30 305
Moldova, Rép. de	59	720	302	145	1	3,8	1,17	1 539	9	290	20 245
Mongolie	27	139	63	37	1	5,4	0,08	943	2	114	20 882
Mozambique	3	39	4	4	0	1,6	0,08	..	8
Myanmar	10	89	7	5	0	..	0,00
Namibie	19	143	32	58	8	18,6	15,79
Népal	11	37	4	8	0	..	0,07	..	0
Nicaragua	32	283	190	29	2	..	1,47	214	38
Niger	0	69	26	2	0	0,2	0,02
Nigéria	24	197	61	4	0	5,1	0,03	15
Norvège	593	920	579	621	381	360,8	717,53	3 678	24	1 550	25 628
Nouvelle-Zélande	223	1 027	501	486	149	263,9	360,44	1 778	11	1 421	26 947
Ouganda	2	123	26	2	0	1,4	0,05	38 497
Ouzbékistan	3	452	273	63	0	..	0,10	1 760	..	914	21 088
Pakistan	21	92	65	19	1	4,5	0,23	54	4	16	782
Panama	62	299	187	134	6	..	2,66	..	14	31	142
Papouasie-Nouvelle-Guinée	15	91	24	11	1	..	0,25
Paraguay	50	182	101	43	17	..	2,18	..	4
Pays-Bas	305	963	541	564	110	280,3	358,51	2 656	44	4 884	61 958
Pérou	43	271	143	68	18	12,3	1,91	625	10	52	565
Philippines	82	159	109	29	18	13,6	1,21	157	56	163	2 634
Pologne	113	518	413	194	22	36,2	28,07	1 299	12	2 414	24 902
Portugal	75	306	523	402	152	74,4	50,01	1 185	11	105	71 544
RDP lao	4	139	4	5	1	1,1	0,00
République arabe syrienne	20	274	68	88	0	1,7	0,00	..	1
République centrafricaine	2	84	5	3	0	..	0,00	55	0
République dominicaine	52	177	84	88	16	..	5,79	..	23
République kirghize	13	115	44	76	0	..	4,04	703	24	126	20 179
République slovaque	185	580	401	259	37	241,6	33,27	1 821	15	201	22 865
République tchèque	256	806	447	318	51	82,5	71,79	1 159	13	623	24 856
Roumanie	..	317	226	167	9	8,9	7,42	1 382	7	1 831	22 139
Royaume-Uni	332	1 445	641	540	151	242,4	240,99	2 417	41	25 269	104 084
Rwanda	0	102	..	3	0	..	0,00	24
Sénégal	5	141	41	13	1	11,4	0,21	..	55
Sierra Leone	5	251	20	4	0	..	0,03
Singapour	324	739	354	543	273	399,5	210,02	2 728	71	215	38 403
Slovénie	206	416	353	364	47	188,9	89,83	2 544	16	301	21 686
Sri Lanka	29	210	91	17	6	4,1	0,29	173	..	50	21 138
Suède	446	907	531	679	358	350,3	487,13	3 714	34	7 077	76 364
Suisse	330	969	536	661	147	394,9	315,52	..	28	2 699	75 576
Tadjikistan	20	..	281	38	0	..	0,12	709	..	32	19 570
Tanzanie	4	278	21	3	1	1,6	0,04
Tchad	0	249	2	1	0	..	0,00
Thaïlande	65	204	234	80	33	19,8	3,35	119	43	203	4 355
Togo	4	217	19	6	1	5,8	0,24	..	19
Tunisie	31	218	182	70	1	8,6	0,07	388	11	46	128
Turkménistan	..	96	175	78	0	..	0,55	66	18 948
Turquie	111	178	286	250	26	20,7	4,30	261	9	367	19 668
Ukraine	54	872	493	186	1	5,6	3,13	3 173	..	3 640	22 862
Uruguay	116	610	242	232	46	21,9	46,61	688	8	25	182
Venezuela	206	471	172	116	46	36,6	3,37	208	10	182	1 822
Viet Nam	4	106	180	21	2	4,6	0,00	308	..	37	22 206
Yémen, Rép. du	15	64	273	13	1	1,2	0,01	..	0
Zambie	14	121	80	9	0	..	0,31	6	93
Zimbabwe	18	96	29	17	1	9,0	0,87	..	6	30	181
Toutes économies	.. w	380 w	280 w	144 w	40 w	58,4 w	75,22 w				
Économies à revenu faible	..	147	162	32	5	4,4	0,17				
Sauf Chine et Inde	13	133	59	16	1	..	0,23				
Économies à revenu intermédiaire	75	383	272	136	24	32,4	10,15				
Tranche inférieure	63	327	247	108	11	12,2	4,91				
Tranche supérieure	95	469	302	179	43	45,5	19,01				
Économies à revenu faible/intermédiaire	..	218	194	65	11	12,3	3,08				
Afrique subsaharienne	12	172	44	16	4	7,2	2,39				
Amérique latine et Caraïbes	71	414	263	110	26	31,6	9,64				
Asie de l'Est et Pacifique	..	206	237	60	15	11,3	1,66				
Asie du Sud	..	99	69	18	1	2,1	0,14				
Europe et Asie centrale	99	412	380	189	13	17,7	13,00				
Moyen-Orient et Afrique du Nord	33	265	140	71	6	9,8	0,25				
Économies à revenu élevé	286	1 300	664	552	188	269,4	470,12				

a. En 1996, des demandes de brevets ont également été déposées sous les auspices de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (75 par des résidents et 20 863 par des non-résidents), de l'Organisation régionale de la propriété industrielle de l'Afrique (10 par des résidents et 20 347 par des non-résidents), de l'Office européen des brevets (38 546 par des résidents et 48 068 par des non-résidents), et de l'Organisation eurasiennne des brevets (39 par des résidents et 18 055 par des non-résidents). Les informations initiales ont été fournies par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Le Bureau international de l'OMPI n'assume aucunement la responsabilité de la transformation des données fournies en vue de leur présentation dans ce tableau.

Tableau 20. Échanges internationaux

Économie	Exportations de marchandises				Exportations de services commerciaux		Importations de marchandises				Importations de services commerciaux	
	Millions de dollars		Produits manuf. en % du total		Millions de dollars		Millions de dollars		Produits manuf. en % du total		Millions de dollars	
	1983	1998*	1983	1997	1983	1997	1983	1998*	1983	1997	1983	1997
Afrique du Sud	18 508	26 322	18	43	2 669	4 882	15 813	29 268	63	64	3 360	6 050
Albanie	..	135	..	99	13	52	..	650	22	93
Algérie	12 480	9 380	1	4	649	..	10 399	9 080	71	63	2 251	..
Allemagne ^b	169 417	539 689	84	86	23 285	74 722	152 877	466 619	..	68	34 714	118 144
Angola	1 822	4 222	129	226	983	2 332	628	1 738
Arabie saoudite	45 861	38 800	..	9	4 151	4 484	39 197	23 700	84	73	16 424	13 927
Argentine	7 836	25 227	16	33	1 405	2 941	4 504	31 402	75	88	2 026	6 104
Arménie	..	235	875
Australie	20 113	55 949	15	27	3 954	18 360	21 458	64 678	69	80	6 735	18 385
Autriche	15 427	61 717	85	89	9 343	29 213	19 423	68 260	71	81	5 662	28 371
Azerbaïdjan	..	545	1 075
Bangladesh	725	3 778	66	..	164	266	2 165	6 710	41	..	329	1 184
Bélarus	..	7 016	8 509
Belgique ^c	51 939	171 703	68	76	9 589	33 431	55 313	158 843	58	74	9 119	31 606
Bénin	67	195	43	..	318	613	83	..
Bolivie	755	1 103	1	16	95	180	577	1 983	70	81	229	379
Botswana	635	2 942	84	145	735	2 261	186	339
Brsil	21 899	50 992	39	53	1 648	6 765	16 801	60 980	34	74	3 734	17 612
Bulgarie	12 140	4 275	..	61	1 059	1 308	12 290	4 980	..	50	598	1 153
Burkina Faso	58	327	10	291	735	53
Burundi	80	86	182	121
Cambodge	15	330	150	180	660	182
Cameroun	976	1 860	..	8	408	242	1 224	1 358	..	63	703	485
Canada	76 749	214 298	51	62	8 284	29 290	64 789	205 038	73	80	11 869	35 944
Chili	3 830	14 895	7	14	756	3 592	3 085	18 828	48	73	1 116	3 854
Chine	22 151	183 757	55	85	2 466	24 516	21 323	140 165	70	77	1 840	30 063
Hong Kong, Chine ^d	22 454	174 145	89	93	6 267	38 179	24 409	188 745	73	87	3 696	23 209
Colombie	3 001	10 890	18	30	819	4 053	4 963	15 840	70	79	1 214	4 171
Congo, Rép. dém. du	1 131	530	470	460
Congo, Rép. du	640	1 600	9	..	71	45	648	550	79	..	715	553
Corée, Rép. de	24 446	133 223	91	87	3 662	25 439	26 192	93 345	51	61	3 369	29 037
Costa Rica	873	4 066	26	23	264	1 490	988	4 676	66	85	249	1 135
Côte d'Ivoire	2 090	4 183	11	..	376	577	1 839	2 817	57	52	919	1 186
Croatie	..	4 541	..	72	..	3 994	..	8 383	..	73	..	1 972
Danemark	16 053	47 047	55	61	5 018	15 105	16 266	45 795	60	73	4 425	14 936
Égypte, Rép. arabe d'	3 215	3 908	12	38	2 955	9 096	10 275	13 600	63	62	2 509	5 813
El Salvador	735	1 263	21	39	127	276	892	3 112	61	67	238	354
Équateur	2 348	4 133	1	8	297	689	1 487	5 496	84	71	469	1 089
Érythrée
Espagne	19 734	109 037	69	69	11 252	43 570	29 193	132 789	37	68	4 825	24 264
Estonie	..	3 208	..	65	..	1 314	..	4 750	..	71	..	649
États-Unis	205 639	682 977	65	80	51 040	231 896	269 878	944 586	60	78	39 590	152 448
Éthiopie ^e	..	551	119	318	..	1 100	220	378
Fédération de Russie	..	73 900	..	23	..	13 898	..	59 500	..	46	..	19 082
Finlande	12 518	42 360	74	83	2 489	7 097	12 826	31 945	59	73	2 429	8 180
France	94 943	307 031	70	76	33 380	80 269	105 907	287 210	56	76	24 694	62 086
Géorgie	..	195	1 095
Ghana	1 158	1 550	0	..	35	152	1 248	1 680	28	..	91	395
Grèce	4 413	9 709	48	51	2 812	9 224	9 500	23 470	52	72	1 304	4 196
Guatemala	1 159	2 550	24	31	43	542	1 126	4 619	74	68	244	627
Guinée	488	730	70	267	1 000	204
Haïti	166	133	441	606
Honduras	672	1 580	9	20	80	328	803	2 417	67	72	154	359
Hongrie	8 770	22 940	61	46	583	4 825	8 555	25 820	59	66	447	3 634
Inde	9 148	33 210	52	73	3 167	8 679	14 061	42 850	53	51	3 622	12 277
Indonésie	21 152	48 840	6	42	546	6 792	16 352	27 420	62	73	4 228	16 214
Iran, Rép. islamique d'	19 950	13 150	478	743	18 320	13 000	4 110	2 899
Irlande	8 592	63 252	62	80	1 092	6 020	9 159	43 681	67	79	1 351	15 032
Israël	5 108	23 282	80	92	2 671	8 338	9 574	29 130	59	76	3 136	10 867
Italie	72 877	240 869	85	89	17 435	71 729	79 808	213 995	41	67	13 570	70 146
Jamaïque	718	1 352	14	26	520	1 428	1 494	3 025	49	65	384	1 146
Japon	146 965	387 965	96	95	19 560	68 136	126 437	280 531	21	54	33 540	122 079
Jordanie	580	1 750	46	..	1 102	1 717	3 036	3 910	54	..	911	1 241
Kazakhstan	..	5 410	833	..	4 300	1 081
Kenya	876	2 053	15	25	359	764	1 334	3 273	52	64	295	731
Koweït	11 504	9 700	19	4	679	1 513	7 373	8 200	83	80	2 896	4 302
Lesotho	31	170	23	..	485	980	30	..
Lettonie	..	1 812	..	61	..	1 027	..	3 189	..	62	..	637
Liban	691	716	3 661	7 060
Lituanie	..	3 755	..	60	..	1 020	..	6 025	..	66	..	850
Macédoine, ERY de
Madagascar	263	215	9	36	40	253	387	477	61	73	122	280
Malaisie	14 130	73 275	25	76	1 743	14 868	13 198	58 540	70	82	3 872	17 363
Malawi	229	530	6	..	29	..	311	760	71	..	128	..
Mali	165	518	28	62	353	811	154	324
* Taïwan, Chine	25 094	109 890	89	96	2 342	17 021	20 308	104 240	51	73	3 626	24 112

Note : Les Notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

RELATIONS INTERNATIONALES

Économie	Exportations de marchandises				Exportations de services commerciaux		Importations de marchandises				Importations de services commerciaux	
	Millions de dollars		Produits manuf. en % du total		Millions de dollars		Millions de dollars		Produits manuf. en % du total		Millions de dollars	
	1983	1998 ^a	1983	1997	1983	1997	1983	1998 ^a	1983	1997	1983	1997
Maroc	2 006	7 295	40	35	774	2 203	3 592	10 270	44	48	476	1 267
Mauritanie	292	448	20	19	240	380	170	197
Mexique	25 559	117 505	37	80	3 749	11 214	10 896	128 940	96	83	4 300	11 813
Moldova, Rép. de	..	680	1 075
Mongolie	560	418	..	10	55	47	852	443	..	65	43	87
Mozambique	132	200	..	20	636	760	..	66
Myanmar	378	866	56	..	268	2 053	70	..
Namibie	846	1 400	356	921	1 600	494
Népal	94	402	41	77	107	795	464	1 716	63	32	83	216
Nicaragua	429	610	8	33	36	124	826	1 553	66	67	101	229
Niger	299	268	324	424
Nigéria	10 357	10 360	0	..	402	786	12 254	9 900	54	..	2 211	4 694
Norvège	17 997	39 645	29	23	6 988	14 256	13 497	36 193	74	77	7 102	14 460
Nouvelle-Zélande	5 414	12 114	20	29	1 315	3 905	5 333	12 501	68	82	1 749	4 893
Ouganda	372	557	377	1 312
Ouzbékistan	..	3 940	4 205
Pakistan	3 077	8 370	63	86	668	1 463	5 329	9 170	51	52	847	2 413
Panama	321	712	9	18	976	1 382	1 412	3 097	60	71	517	1 154
Papouasie-Nouvelle-Guinée	813	2 142	2	..	62	436	1 120	1 697	50	..	314	747
Paraguay	269	1 021	7	17	134	..	546	3 050	62	65	149	..
Pays-Bas	64 684	198 212	49	67	13 133	48 529	61 652	184 148	52	68	13 824	43 812
Pérou	3 015	5 550	8	15	649	1 447	2 548	10 050	60	61	892	2 190
Philippines	4 890	29 330	52	85	1 516	15 130	7 977	31 960	60	74	1 598	14 073
Pologne	11 580	26 300	64	72	1 990	8 969	10 600	48 020	52	77	1 783	5 681
Portugal	4 599	23 503	72	84	1 427	7 523	8 240	35 082	50	73	1 131	6 148
RDP lao	41	359	150	648
République arabe syrienne	1 923	3 916	15	10	384	1 366	4 542	3 900	46	68	698	1 302
République centrafricaine	80	174	..	33	11	..	77	232	..	60	91	..
République dominicaine	785	903	20	..	451	2 071	1 471	4 716	40	..	292	956
République kirghize	..	605	..	38	835	..	48
République slovaque	..	10 665	..	76	..	2 151	..	12 965	..	60	..	2 062
République tchèque	..	26 360	..	85	..	7 033	..	28 820	..	79	..	5 305
Roumanie	10 160	8 295	..	79	727	1 398	7 640	11 820	..	67	726	1 998
Royaume-Uni	91 619	272 692	63	83	27 060	91 928	100 080	316 077	65	81	20 962	71 265
Rwanda	121	88	18	42	279	299	86	151
Sénégal	618	924	200	364	1 025	1 189	253	405
Sierra Leone	119	17	25	..	17	71	160	91	37	..	40	79
Singapour ^c	21 833	109 846	49	84	7 733	30 379	28 158	101 496	55	82	3 747	19 422
Slovénie	..	9 120	..	90	2 032	76	..	1 439
Sri Lanka	1 066	4 770	28	..	282	850	1 820	5 970	55	..	396	1 270
Suède	27 446	84 455	77	78	6 191	17 584	26 098	67 637	63	76	6 166	19 462
Suisse	25 592	78 741	91	93	8 230	25 615	29 192	80 017	73	84	4 625	14 132
Tadjikistan	..	560	725
Tanzanie	364	674	..	9	106	460	832	1 454	..	64	162	706
Tchad	105	202	157
Thaïlande	6 368	53 575	31	71	1 733	15 619	10 287	41 800	60	77	1 845	17 126
Togo	163	237	25	..	58	..	282	373	58	..	112	..
Tunisie	1 850	5 746	44	78	921	2 427	3 107	8 333	64	75	483	1 014
Turkménistan	..	650	1 015
Turquie	5 728	26 140	46	75	1 917	19 193	9 235	46 400	43	72	1 073	8 085
Ukraine	..	12 825	4 937	..	14 746	2 268
Uruguay	1 045	2 848	29	37	255	1 465	788	3 842	41	76	455	903
Venezuela	13 937	17 200	2	11	1 035	1 290	6 419	15 600	67	69	2 636	5 213
Viet Nam	616	8 980	1 526	11 015
Yémen, Rép. du	701	2 481	3 101	1 901
Zambie	836	901	79	..	851	807	321	..
Zimbabwe	1 135	2 508	..	27	124	..	1 205	3 092	..	77	409	..
Toutes économies	1 757 216 t	5 414 844 t	66 w	78 w	356 892 t	1 326 312 t	1 755 569 t	5 358 567 t	57 w	73 w	377 843 t	1 307 618 t
Économies à revenu faible	88 785	334 896	42	75	10 869	51 538	102 719	295 254	63	71	21 228	85 092
Sauf Chine et Inde	5 457	18 068	17 369	44 337
Économies à revenu intermédiaire	410 520	953 662	41	64	57 320	230 847	381 036	1 018 458	60	71	87 836	247 297
Tranche inférieure	..	329 691	27 570	101 056	205 214	370 345	35 868	103 897
Tranche supérieure	225 563	622 990	48	72	30 088	130 233	184 578	647 211	60	73	51 234	143 661
Économies à revenu faible/intermédiaire	493 984	1 288 084	42	66	68 072	282 785	482 412	1 313 145	61	71	108 707	332 063
Afrique subsaharienne	49 231	84 706	12	..	6 603	13 026	51 878	86 534	59	..	14 347	25 133
Amérique latine et Caraïbes	99 355	270 876	25	50	14 268	44 471	74 429	337 406	63	77	21 329	63 390
Asie de l'Est et Pacifique	97 271	537 234	52	78	12 292	105 518	101 854	411 054	62	73	17 773	128 602
Asie du Sud	14 868	50 743	53	75	4 457	12 396	25 032	67 304	52	52	5 329	17 494
Europe et Asie centrale	..	249 450	..	51	..	77 726	..	309 720	..	64	..	59 655
Moyen-Orient et Afrique du Nord	118 705	103 782	..	16	14 926	30 412	123 259	113 156	68	..	38 488	36 039
Économies à revenu élevé	1 274 830	4 124 433	72	81	288 345	1 043 005	1 278 838	4 040 845	56	74	271 116	977 279

a. Les chiffres de l'OMC pour 1998 sont essentiellement basés sur des estimations effectuées au début de 1999 ; pour de nombreux pays, ces estimations ont été effectuées à partir de données provisoires incomplètes et sont sujettes à révision. b. Les données antérieures à 1990 portent sur la République fédérale d'Allemagne avant l'unification. c. Y compris le Luxembourg. d. Y compris les réexportations. e. Les données antérieures à 1992 couvrent l'Érythrée.

Tableau 21. Aide et flux financiers

Économie	Millions de dollars				Dette extérieure			Aide publique au développement			
	Flux nets de capitaux privés		Investissement étranger direct		Totale		Valeur actuelle	Dollars/habitant		% du PNB	
	1990	1997	1990	1997	1990	1997	1997	1990	1997	1990	1997
Afrique du Sud	..	3 610	..	1 725	..	25 222	19	..	12	..	0,4
Albanie	31	47	0	48	349	706	22	3	51	0,5	6,7
Algérie	-424	-543	0	7	27 877	30 921	65	10	8	0,4	0,6
Allemagne	2 532	-344
Angola	237	-24	-335	350	8 594	10 160	206	29	37	3,3	10,2
Arabie saoudite	1 864	-1 129	3	1	0,0	0,0
Argentine	-203	19 834	1 836	6 645	62 233	123 221	38	6	6	0,1	0,1
Arménie	0	51	0	51	41	666	26	1	45	0,1	9,7
Australie	7 465	8 737
Autriche	653	2 354
Azerbaïdjan	..	658	..	650	..	504	10	0	23	0,0	5,0
Bangladesh	70	118	3	135	12 768	15 125	20	19	8	6,9	2,3
Bélarus	173	169	7	200	189	1 162	5	18	4	0,5	0,2
Belgique
Bénin	1	3	1	3	1 292	1 624	46 ^b	57	39	15,0	10,7
Bolivie	3	812	27	601	4 275	5 247	51 ^b	85	92	12,0	9,2
Botswana	77	95	95	100	563	562	9	117	81	4,2	2,4
Bésil	562	43 377	989	19 652	119 877	193 663	23	1	3	0,0	0,1
Bulgarie	-42	569	4	498	10 890	9 858	96	2	25	0,1	2,2
Burkina Faso	0	0	0	0	834	1 297	30 ^b	38	35	12,3	15,6
Burundi	-5	1	1	1	907	1 066	58	49	19	24,1	12,6
Cambodge	0	200	0	203	1 854	2 129	52	17	36	13,0	12,1
Cameroun	-125	16	-113	45	6 679	9 293	93	39	36	4,2	5,9
Canada	7 581	7 132
Chili	2 098	9 637	590	5 417	19 227	31 440	43	8	9	0,4	0,2
Chine	8 107	60 828	3 487	44 236	55 301	146 697	15	2	2	0,6	0,2
Hong Kong, Chine	7	1	0,1	0,0
Colombie	345	10 151	500	5 982	17 222	31 777	27	3	7	0,3	0,2
Congo, Rép. dém. du	-24	1	-12	1	10 270	12 330	215	24	4	10,5	3,2
Congo, Rép. du	-100	9	0	9	4 953	5 071	247	104	99	9,9	14,7
Corée, Rép. de	1 056	13 069	788	2 844	46 976	143 373	33	1	-3	0,0	0,0
Costa Rica	23	104	163	57	3 756	3 548	34	78	-1	4,4	0,0
Côte d'Ivoire	57	-91	48	327	17 251	15 609	141 ^b	59	31	7,5	4,7
Croatie	..	2 397	..	388	..	6 842	36	0	10	0,0	0,2
Danemark	1 132	2 792
Égypte, Rép. arabe d'	698	2 595	734	891	32 947	29 849	28	104	32	12,4	2,5
El Salvador	8	61	2	11	2 148	3 282	25	68	51	7,4	2,7
Équateur	183	829	126	577	12 109	14 918	72	16	15	1,7	0,9
Érythrée	..	0	..	0	..	76	4	..	33	..	14,8
Espagne	13 984	5 556
Estonie	104	347	82	266	58	658	14	10	44	0,3	1,4
États-Unis	47 918	93 448
Éthiopie ^a	-45	28	12	5	8 634	10 078	131	21	11	15,8	10,1
Fédération de Russie	5 562	12 453	0	6 241	59 797	125 645	27	2	5	0,0	0,2
Finlande	812	2 128
France	13 183	23 045
Géorgie	21	50	0	50	79	1 446	20	0	46	0,0	4,7
Ghana	-5	203	15	130	3 873	5 982	57 ^b	38	28	9,8	7,2
Grèce	1 005	984	4	..	0,0	..
Guatemala	44	166	48	90	3 080	4 086	21	23	29	2,7	1,7
Guinée	-1	-23	18	1	2 476	3 520	65	49	55	10,9	10,1
Haïti	8	3	8	3	889	1 057	21	27	44	5,8	11,8
Honduras	77	124	44	122	3 724	4 698	86	93	51	16,4	7,0
Hongrie	-308	2 605	0	2 079	21 276	24 373	52	6	16	0,2	0,4
Inde	1 872	8 307	162	3 351	83 717	94 404	18	2	2	0,4	0,4
Indonésie	3 235	10 863	1 093	4 677	69 872	136 174	62	10	4	1,6	0,4
Iran, Rép. islamique d'	-392	-303	-362	50	9 020	11 816	9	2	3	0,1	0,2
Irlande	627	2 727
Israël	101	2 706	294	204	2,7	1,2
Italie	6 411	3 700
Jamaïque	92	377	138	137	4 671	3 913	90	117	28	7,4	1,8
Japon	1 777	3 200
Jordanie	254	61	38	22	8 177	8 234	110	275	104	23,8	6,8
Kazakhstan	117	2 158	100	1 321	35	4 278	19	7	8	0,4	0,6
Kenya	124	-87	57	20	7 056	6 486	49	51	16	14,8	4,6
Koweït	20	3	1	0,0	0,0
Lesotho	17	42	17	29	396	660	35	83	46	13,9	7,4
Lettonie	43	559	29	521	65	503	8	1	33	0,0	1,5
Liban	12	1 070	6	150	1 779	5 036	32	71	58	7,5	1,6
Lituanie	-3	637	0	355	56	1 540	15	1	27	0,0	1,1
Macédoine, ERY de	..	8	..	15	..	1 542	75	..	75	..	6,9
Madagascar	7	13	22	14	3 701	4 105	85	35	59	13,7	24,3
Malaisie	769	9 312	2 333	5 106	15 328	47 228	48	26	-11	1,1	-0,3
Malawi	2	1	0	2	1 558	2 206	45 ^b	59	34	28,8	13,7
Mali	-8	15	-7	15	2 467	2 945	73 ^b	58	44	20,5	18,7

Note : Les Notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

RELATIONS INTERNATIONALES

Économie	Millions de dollars				Dettes extérieures			Aide publique au développement			
	Flux nets de capitaux privés		Investissement étranger direct		Totale		Valeur actuelle % du PNB	Dollars/habitant		% du PNB	
	1990	1997	1990	1997	Millions de dollars	1990		1997	1990	1997	
Maroc	341	1 303	165	1 200	24 458	19 321	53	44	17	4,2	1,4
Mauritanie	6	2	7	3	2 096	2 453	169	122	102	25,8	23,9
Mexique	8 253	20 533	2 634	12 477	104 431	149 690	37	2	1	0,1	0,0
Moldova, Rép. de	0	257	0	60	39	1 040	52	2	15	0,3	3,5
Mongolie	28	16	2	7	350	718	49	134	99	..	26,7
Mozambique	35	37	9	35	4 653	5 991	135 ^b	76	58	45,6	29,6
Myanmar	153	180	161	80	4 695	5 074	..	4	1
Namibie	29	137	91	102	5,0	5,0
Népal	-8	12	6	23	1 640	2 398	25	23	19	11,8	8,3
Nicaragua	21	157	0	173	10 708	5 677	244 ^b	101	90	39,0	22,7
Niger	9	-12	-1	2	1 726	1 579	56 ^b	52	35	16,5	18,6
Nigéria	467	1 285	588	1 539	33 440	28 455	72	3	2	1,0	0,5
Norvège	1 003	3 545
Nouvelle-Zélande	1 735	2 650
Ouganda	16	179	0	180	2 583	3 708	31 ^b	42	41	16,2	12,8
Ouzbékistan	40	435	40	285	60	2 760	11	3	6	0,3	0,5
Pakistan	182	2 097	244	713	20 663	29 664	38	10	5	2,7	1,0
Panama	127	1 443	132	1 030	6 678	6 338	88	42	47	2,0	1,5
Papouasie-Nouvelle-Guinée	204	143	155	200	2 594	2 272	41	109	78	13,5	7,8
Paraguay	67	273	76	250	2 104	2 052	20	14	24	1,1	1,3
Pays-Bas	12 352	9 012
Pérou	59	3 094	41	2 030	20 064	30 496	45	19	20	1,3	0,8
Philippines	639	4 164	530	1 222	30 580	45 433	51	20	9	2,9	0,8
Pologne	71	6 787	89	4 908	49 366	39 889	27	35	17	2,4	0,5
Portugal	2 610	1 713
RDP lao	6	90	6	90	1 768	2 320	53	44	71	20,6	19,5
République arabe syrienne	18	69	71	80	17 068	20 865	114	58	13	6,0	1,2
République centrafricaine	0	6	1	6	698	885	53	86	27	17,2	9,3
République dominicaine	130	401	133	405	4 372	4 239	27	16	9	1,7	0,5
République kirghize	0	50	0	50	4	928	39	5	52	1,1	14,1
République slovaque	278	1 074	0	165	2 008	9 989	48	1	13	0,0	0,3
République tchèque	876	1 818	207	1 286	6 383	21 456	40	1	10	0,0	0,2
Roumanie	4	2 274	0	1 215	1 140	10 442	29	11	9	0,6	0,6
Royaume-Uni	32 518	37 007
Rwanda	6	1	8	1	712	1 111	33	43	75	11,6	32,0
Sénégal	42	44	57	30	3 732	3 671	56	112	49	14,9	9,7
Sierra Leone	36	4	32	4	1 151	1 149	89	18	27	9,1	16,0
Singapour	5 575	8 631	-1	0	0,0	0,0
Slovénie	321	49	..	0,5
Sri Lanka	54	574	43	430	5 863	7 638	35	43	19	9,2	2,3
Suède	1 982	9 867
Suisse	4 961	5 506
Tadjikistan	0	20	0	20	10	901	34	2	17	0,4	5,0
Tanzanie ^c	5	143	0	158	6 447	7 177	77	48	31	30,3	13,9
Tchad	-1	15	0	15	524	1 026	35	55	31	19,9	14,3
Thaïlande	4 399	3 444	2 444	3 745	28 165	93 416	61	14	10	0,9	0,4
Togo	0	-6	0	0	1 275	1 339	59	74	29	16,4	8,4
Tunisie	-122	903	76	316	7 691	11 323	58	48	21	3,3	1,1
Turkménistan	..	847	..	85	..	1 771	59	2	2	0,1	0,4
Turquie	1 782	12 221	684	805	49 424	91 205	43	21	0	0,8	0,0
Ukraine	369	1 419	0	623	557	10 901	21	6	4	0,3	0,4
Uruguay	-192	632	0	160	4 415	6 652	32	17	17	0,7	0,3
Venezuela	-126	6 282	451	5 087	33 170	35 541	41	4	1	0,2	0,0
Viet Nam	16	1 994	16	1 800	23 270	21 629	78	19	13	4,2	4,1
Yémen, Rép. du	30	-138	-131	-138	6 345	3 856	56	37	23	9,3	7,3
Zambie	194	79	203	70	7 265	6 758	136	62	65	16,0	16,7
Zimbabwe	85	32	-12	70	3 247	4 961	52	36	29	4,2	4,1
Toutes économies	.. s	.. s	192 662 s	400 394 s	.. s	.. s	..	14 w	11 w	1,4 w	0,7 w
Économies à revenu faible	14 819	88 685	5 732	59 509	473 398	669 626	..	15	11	4,3	2,9
Sauf Chine et Inde	4 840	19 551	2 083	11 922	334 380	428 525
Économies à revenu intermédiaire	28 091	210 049	18 697	103 786	998 783 ^d	1 645 941 ^d	..	13	9	1,0	0,5
Tranche inférieure	13	10	1,5	0,9
Tranche supérieure	10	5	0,3	0,1
Économies à revenu faible/intermédiaire	42 910	298 734	24 429	163 295	1 472 181 ^d	2 315 567 ^d	..	14	11	1,5	0,9
Afrique subsaharienne	1 288	6 674	834	5 222	177 428	219 445	..	40	26	10,7	5,0
Amérique latine et Caraïbes	12 411	118 918	8 188	61 573	475 366	703 669	..	12	13	0,5	0,3
Asie de l'Est et Pacifique	18 720	104 257	11 135	64 284	286 061	654 551	..	6	4	1,0	0,5
Asie du Sud	2 174	11 110	464	4 662	129 899	154 946	..	5	3	1,5	0,8
Europe et Asie centrale	7 695	49 875	1 097	22 314	221 028	390 579	..	19	15	0,9	0,5
Moyen-Orient et Afrique du Nord	622	7 899	2 711	5 240	182 399	192 378	..	45	19	2,3	1,0
Économies à revenu élevé	168 233	237 099	601 ^e	1 034 ^e

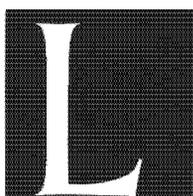
a. Les données antérieures à 1992 couvrent l'Érythrée. b. Données produites par l'analyse de la capacité d'endettement soutenable entreprise dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Les estimations de la valeur actuelle de la dette de ces pays ne couvrent que la dette publique et à garantie publique. c. Les données ne couvrent que la partie continentale de la Tanzanie. d. Comprend les données pour Gibraltar, qui ne sont pas incluses dans d'autres tableaux. e. Les données ne couvrent que Malte.

Tableau 1a. Indicateurs de base pour les autres économies

Économie	Population Milliers d'habitants 1998	Superficie Milliers de km ² 1996	Densité de population Nombre d'habitants au km ² 1998	Produit national brut (PNB)		PNB par habitant du PNB ^a		Estimations PPA		Espérance de vie à la naissance (années) 1997	Taux d'analphabétisme des adultes % de la pop. âgée de 15 ans et plus 1997	Émissions de dioxyde de carbone Milliers de tonnes 1996
				Millions de dollars 1998 ^b	Taux de croissance annuel (%) 1997-98	Dollars 1998 ^b	Taux de croissance annuel (%) 1997-98	Millions de dollars 1998	Par habitant (dollars) 1998			
Afghanistan	25 761	652,1	40 ^c	45	67	1 176
Andorre	65	0,5	144 ^e
Antigua-et-Barbuda	67	0,4	152	555	2,1	8 300	1,2	631	9 440	75	..	322
Antilles néerlandaises	213	0,8	266 ^e	75	4	6 430
Aruba	94	0,2	495 ^e	1 517
Bahamas	294	13,9	29	..	3,0	.. ^e	1,4	3 073	10 460	74	4	1 707
Bahreïn	641	0,7	929	4 912	2,1	7 660	-1,3	8 787	13 700	73	14	10 578
Barbade	266	0,4	618	2 096	2,5	7 890	2,2	3 257	12 260	76	..	835
Belize	236	23,0	10	615	0,8	2 610	-1,8	927	3 940	75	..	355
Bermudes	63	0,1	1 260 ^e	462
Bhoutan	759	47,0	16 ^c	61	..	260
Bosnie-Herzégovine	..	51,1 ^e	3 111
Brunéi	314	5,8	60 ^e	76	10	5 071
Cap-Vert	412	4,0	102	437	4,5	1 060	1,7	1 216 ^f	2 950 ^f	68	29	121
Chypre	753	9,3	82 ^e	78	4	5 379
Cisjordanie et Gaza	2 673	6,2	411 ^g	71
Comores	531	2,2	238	196	1,0	370	-1,5	787 ^f	1 480 ^f	60	45	55
Corée, Rép. dém. de	23 171	120,5	192 ^g	63	..	254 326
Cuba	11 103	110,9	101 ^g	76	4	31 170
Djibouti	653	23,2	28 ^g	50	..	366
Dominique	74	0,8	98	222	0,2	3 010	0,2	291	3 940	76	..	81
Émirats arabes unis	2 671	83,6	32	48 666	-5,7	18 220	-8,9	52 659 ^f	19 720 ^f	75	25	81 843
États fédérés de Micronésie	113	0,7	155	203	-3,1	1 800	-4,8	67
Fidji	827	18,3	45	1 745	-4,2	2 110	-5,7	2 962	3 580	73	8	762
Gabon	1 181	267,7	5	4 664	5,7	3 950	3,2	7 865	6 660	52	..	3 690
Gambie	1 216	11,3	122	413	5,0	340	2,0	1 743 ^f	1 430 ^f	53	67	216
Grenade	96	0,3	283	305	1,6	3 170	0,9	454	4 720	72	..	161
Groenland	56	341,7	0 ^d	68	..	509
Guadeloupe	431	1,7	255 ^d	77	..	1 513
Guam	149	0,6	271 ^e	77	..	4 078
Guinée équatoriale	432	28,1	15	647	36,0	1 500	32,5	1 900	4 400	50	20	143
Guinée-Bissau	1 161	36,1	41	186	-28,9	160	-30,4	872	750	44	66	231
Guyana	857	215,0	4	660	-1,5	770	-2,6	2 302	2 680	64	2	953
Guyane française	163	90,0	2 ^e	920
Île de Man	73	0,6	122 ^d
Îles Anglo-Normandes	149	0,3	478 ^e	78
Îles Caïmans	36	0,3	138 ^e	282
Îles Féroé	42	1,4	42 ^e	630
Îles Mariannes du Nord	70	0,5	140 ^c
Îles Marshall	62	0,2	310	..	-4,4	1 540
Îles Salomon	415	28,9	15	311	-7,0	750	-9,7	862 ^f	2 080 ^f	70	..	161
Îles Vierges (EU)	118	0,3	348 ^e	77	..	12 912
Irak	22 347	438,3	51 ^g	58	..	91 387
Islande	274	103,0	3	7 675	5,1	28 010	4,1	6 256	22 830	79	..	2 195
Kiribati	85	0,7	117	101	15,2	1 180	12,6	297	3 480	60	..	22
Libéria	2 969	111,4	31 ^c	47	52	326
Libye	5 330	1 759,5	3 ^d	70	24	40 579
Liechtenstein	32	0,2	200 ^e
Luxembourg	427	2,6	161	18 587	4,2	43 570	3,0	15 962	37 420	76	..	8 281
Macao	455	0,0	22 763 ^c	78	8	1 407
Maldives	262	0,3	874	323	..	1 230	67	4	297
Malte	378	0,3	1 180	3 564	4,1	9 440	3,4	5 138 ^f	13 610 ^f	77	9	1 751
Martinique	397	1,1	374 ^c	79	3	2 023
Maurice	1 159	2,0	571	4 288	4,5	3 700	3,5	10 899	9 400	71	17	1 744
Mayotte	126	0,4	315 ^d
Monaco	32	0,0	1 600 ^e
Nouvelle-Calédonie	206	18,6	11 ^d	73	..	1 751
Oman	2 322	212,5	11 ^d	73	33	15 143
Palaos	19	0,5	32 ^d	71	..	245
Polynésie française	228	4,0	62 ^c	72	..	561
Porto Rico	3 857	9,0	435 ^c	75	7	15 806
Qatar	742	11,0	67 ^e	74	20	29 121
Réunion	687	2,5	275 ^e	75	14	1 561
Saint-Kitts-et-Nevis	41	0,4	113	250	3,7	6 130	3,7	324	7 940	70	..	103
Saint-Vincent-et-les Grenadines	113	0,4	290	274	2,3	2 420	1,6	463	4 090	73	..	125
Sainte-Lucie	160	0,6	263	546	3,7	3 410	3,0	738	4 610	70	..	191
Samoa	176	2,8	62	180	1,8	1 020	0,5	607	3 440	69	..	132
Samoa américaines	63	0,2	315 ^d	282
São Tomé-et-Principe	142	1,0	148	40	2,5	280	0,2	192	1 350	64	..	77
Seychelles	79	0,5	175	507	-1,3	6 450	-2,5	827	10 530	71	..	169
Somalie	9 076	637,7	14 ^c	47	..	15
Soudan	28 347	2 505,8	12	8 221	5,0	290	2,7	38 602	1 360	55	47	3 473
Surinam	413	163,3	3	685	2,7	1 660	2,4	70	..	2 099
Swaziland	988	17,4	57	1 384	1,8	1 400	-1,3	3 540	3 580	60	23	341
Tonga	99	0,8	137	167	-1,0	1 690	-1,8	381	3 860	70	..	117
Trinité-et-Tobago	1 317	5,1	257	5 835	6,3	4 430	5,5	8 854	6 720	73	2	22 237
Vanuatu	182	12,2	15	231	2,1	1 270	-0,4	574 ^f	3 160 ^f	65	..	62
Yugoslavie, RF de (Serb./Mont.)	10 640	102,2	104 ^g	72

a. Parité de pouvoir d'achat ; voir les Notes techniques. b. Chiffres calculés par la méthode de l'Atlas de la Banque mondiale c. Égal ou inférieur à 760 dollars (considéré comme faible revenu). d. De 3 031 à 9 360 dollars (considéré comme revenu intermédiaire, tranche supérieure). e. Égal ou supérieur à 9 361 dollars (considéré comme revenu élevé). f. Chiffre estimé par régression ; les autres chiffres sont extrapolés à partir des estimations les plus récentes du Projet de comparaison internationale. g. De 761 à 3 030 dollars (considéré comme revenu intermédiaire, tranche inférieure).

Notes techniques



Les notes techniques examinent les sources et méthodes utilisées pour compiler les 149 indicateurs inclus dans cette édition des Grands indicateurs du développement dans le monde. Les notes sont organisées dans l'ordre dans lequel les indicateurs apparaissent dans les tableaux.

Sources

Les données incluses dans les Grands indicateurs du développement dans le monde sont tirées de *World Development Indicators 1999*. Les révisions des données communiquées après la date butoir de publication de cette édition ont toutefois été incluses dans la mesure du possible, et les estimations de la population et du produit national brut pour 1998 qui viennent d'être publiées sont incluses dans le tableau 1.

La Banque mondiale produit les indicateurs publiés dans *World Development Indicators* au moyen de données de sources diverses. Les données relatives à la dette extérieure sont directement communiquées à la Banque mondiale par ses pays membres en développement au moyen du Système de notification de la dette. Les autres données proviennent essentiellement des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, du Fonds monétaire international (FMI) et des rapports communiqués par les pays à la Banque mondiale. Les estimations des services de la Banque servent également à tenir les données plus à jour et à en améliorer la fiabilité. Pour la plupart des pays, les estimations relatives à la comptabilité

nationale sont obtenues auprès des gouvernements membres par le biais des missions économiques de la Banque mondiale et sont, dans certains cas, alignées par les services de cette institution sur les définitions et les concepts applicables à l'échelle internationale. La plupart des données sociales provenant de sources nationales sont extraites des dossiers administratifs normaux, d'enquêtes spéciales ou de recensements périodiques. La bibliographie qui figure après les présentes notes techniques indique les principales sources internationales utilisées.

Cohérence et fiabilité des données

Un gros effort de normalisation des données a été fait ; il est toutefois impossible d'assurer une parfaite comparabilité des données, aussi ces indicateurs doivent-ils être interprétés avec soin. De nombreux facteurs influent sur la disponibilité, la comparabilité et la fiabilité des données ; les systèmes statistiques de beaucoup d'économies en développement présentent encore des lacunes ; les méthodes, les pratiques et les définitions statistiques, ainsi que la couverture des données varient largement d'un pays à l'autre ; et les comparaisons entre pays et entre périodes posent toujours des problèmes techniques et théoriques complexes qu'il est impossible de résoudre parfaitement. Pour toutes ces raisons, si les données proviennent des sources considérées comme les plus fiables, elles doivent néanmoins être prises comme des indicateurs des tendances et des principales différences entre les

diverses économies, plutôt que comme des instruments permettant de quantifier précisément ces différences. De plus, les bureaux statistiques nationaux révisent en général leurs séries chronologiques, notamment pour les années les plus récentes, de sorte que les chiffres publiés dans différentes éditions d'une même publication de la Banque mondiale n'ont pas toujours été établis à la même époque. Il est donc recommandé au lecteur de ne pas comparer les chiffres d'éditions différentes. Celui-ci trouvera des séries de données cohérentes sur le *CD-ROM de World Development Indicators 1999*.

Ratios et taux de croissance

Les tableaux des *World Development Indicators* présentent généralement les données sous forme de ratios et de taux de croissance, et non les valeurs à partir desquelles ces derniers ont été calculés de manière à en faciliter la consultation. Les valeurs initiales figurent dans le *CD-ROM de World Development Indicators 1999*. Sauf indication contraire, les taux de croissance ont été calculés par la méthode des moindres carrés (voir la section « Méthodes statistiques » ci-après). Étant donné que cette méthode tient compte de toutes les observations sur une période, les taux de croissance qui en résultent reflètent des tendances générales qui ne sont pas indûment influencées par des valeurs exceptionnelles. Pour faire abstraction des effets de l'inflation, les taux de croissance sont calculés au moyen d'indicateurs économiques en prix constants. Les données en italique se rapportent à d'autres années ou à d'autres périodes que celles indiquées en tête de colonne — dans une fourchette allant jusqu'à deux ans avant ou après la période ou l'année considérée pour les indicateurs économiques, et jusqu'à trois ans avant ou après ladite année ou période pour les indicateurs sociaux, ces dernières données tendant à être recueillies moins régulièrement et à changer de manière moins radicale sur de courtes périodes.

Séries en prix constants

La croissance d'un pays est mesurée par l'augmentation de la valeur ajoutée produite par les personnes physiques et les personnes morales qui opèrent dans ce pays. Pour mesurer la croissance réelle, il faut donc disposer d'estimations du PIB et de ses composantes en prix constants. La Banque mondiale collecte des séries de données sur les comptes nationaux en prix constants. Ces données sont exprimées en monnaie nationale et rapportées à l'année de base retenue par le pays considéré. Pour obtenir des séries de données en

prix constants qui soient comparables, la Banque ramène les valeurs du PIB (et de la valeur ajoutée) par branche d'activité à une même année de référence (1995, à l'heure actuelle). Cette opération fait apparaître un écart de translation entre le PIB ramené à la nouvelle base et la somme de ses composantes ramenées à la nouvelle base. L'allocation de cet écart de translation étant source de distorsions pour le taux de croissance, il n'est pas procédé à cette opération.

Chiffres récapitulatifs

Les chiffres récapitulatifs par région et catégorie de revenu, indiqués à la fin de la plupart des tableaux, sont calculés par simple addition lorsque les données communiquées pour une variable sont exprimées en valeur absolue. Les taux de croissance globaux et les ratios sont généralement des moyennes pondérées. Pour les indicateurs sociaux, les données récapitulatives sont pondérées par la population ou des sous-groupes de la population, sauf celles sur la mortalité infantile qui sont pondérées par le nombre de naissances. Le lecteur est invité à se reporter aux notes relatives aux indicateurs en question pour de plus amples informations.

Lorsque les chiffres récapitulatifs portent sur un grand nombre d'années, les calculs sont fondés sur un ensemble uniforme de pays de sorte que la composition du groupe ne se modifie pas d'une année sur l'autre. Les indicateurs de groupe ne sont calculés que si les pays pour lesquels on dispose de statistiques pour une année donnée représentent au moins les deux tiers de l'ensemble du groupe, tel qu'il est défini pour l'année de référence, c'est-à-dire 1987. Tant que cette condition est remplie, les pays qui n'ont pas communiqué de données sont supposés avoir évolué de la même manière que l'échantillon constitué par le groupe ayant fourni des estimations. Le lecteur ne doit pas perdre de vue que les chiffres récapitulatifs sont des estimations des indicateurs représentatifs pour chaque rubrique, et que l'on ne peut déduire quoi que ce soit de significatif sur le comportement de tel ou tel pays à partir des indicateurs de groupe. En outre, le processus de pondération peut faire apparaître des différences entre la somme des totaux par sous-groupe et les totaux généraux.

Tableau 1. Taille de l'économie

Les estimations de la **population** sont basées sur la définition de la population telle qu'elle se présente, à savoir tous les résidents d'un pays, quel que soit leur statut juridique ou leur citoyenneté, à l'exclusion des réfugiés qui ne se sont pas installés définitivement

dans le pays d'accueil, ces derniers étant généralement considérés comme appartenant à la population de leur pays d'origine. Les indicateurs sont des estimations en milieu d'année (voir la note technique du tableau 3).

La **superficie** est la superficie totale d'un pays, y compris la superficie couverte par les eaux intérieures et les voies navigables côtières.

La **densité de population** est égale au rapport entre le nombre d'habitants en milieu d'année et la superficie des terres. La superficie des terres est la superficie totale d'un pays, non compris la superficie couverte par les eaux intérieures et les voies navigables côtières. La densité de population est calculée à partir des données les plus récentes disponibles.

Le **produit national brut (PNB)** est la somme de la valeur ajoutée brute par l'ensemble des producteurs résidents, majorée des taxes (minorée des subventions) qui ne sont pas incluses dans l'évaluation du produit, et des montants nets de revenu primaire (rémunérations des employés et revenu de la propriété) versés par des non-résidents. Les données en monnaies nationales sont converties en dollars des États-Unis courants par la méthode utilisée pour l'*Atlas* de la Banque mondiale (voir la section « Méthodes statistiques » ci-après). Le **taux de croissance annuel moyen du PNB** est calculé à partir des données en prix constants du PNB exprimé en unité de monnaie nationale. Le **PNB par habitant** est égal au PNB divisé par le nombre d'habitants en milieu d'année et est converti en dollars courants des États-Unis par la méthode de l'*Atlas*. Le **taux de croissance annuel moyen du PNB par habitant** est calculé à partir des données en prix constants du PNB exprimé en unité de monnaie nationale. Pour calculer le **PNB sur la base de la parité de pouvoir d'achat (PPA)**, on a converti le PNB en dollars des États-Unis en utilisant comme facteur de conversion la parité du pouvoir d'achat (PPA). Le dollar produit par cette opération a le même pouvoir d'achat par rapport au PNB d'un pays que par rapport au PIB des États-Unis et, pour cette raison, est parfois qualifié de dollar international.

Le PNB, qui est l'indicateur le plus général du revenu national, est égal au montant total de la valeur ajoutée par des sources nationales et étrangères revenant aux résidents de l'économie. Il représente la somme du produit intérieur brut (PIB) et des montants nets du revenu primaire versés par des non-résidents. La Banque mondiale classe les pays en fonction de leur PNB par habitant en dollars des États-Unis à des fins analytiques et pour déterminer leur éligibilité à emprunter. Elle suit la méthode de conversion de l'*Atlas* pour convertir les chiffres du PNB communi-

qués en monnaie nationale en valeurs exprimées en dollars des États-Unis. La méthode en question utilise une moyenne sur trois ans pour lisser les effets des fluctuations temporaires de taux de change (voir la section « Méthodes statistiques » ci-après pour plus de détails). Il importe ici de noter que les taux de croissance sont calculés en prix constants et en unités de monnaie nationale, et non à partir des estimations obtenues par la méthode de l'*Atlas*.

Les taux de change nominaux ne reflétant pas toujours les différences entre les prix relatifs sur les marchés internationaux, le tableau 1 indique également les chiffres du PNB convertis en dollars internationaux sur la base des taux de change de la PPA. Ces derniers permettent de comparer les niveaux des prix réels dans plusieurs pays, de la même manière que les indices des prix conventionnels permettent de comparer les valeurs réelles à différentes périodes. Les facteurs de conversion PPA utilisés ici ont été établis sur la base des dernières enquêtes sur les prix réalisées par le Projet de comparaison internationale (PCI), auquel collaborent la Banque mondiale et les commissions économiques régionales des Nations Unies. Cette série d'enquêtes, achevée en 1996, a porté sur 118 pays et utilise 1993 pour année de référence. Les estimations relatives aux pays qui n'ont pas été couverts par l'enquête ont été calculées à partir de modèles statistiques au moyen de données disponibles.

Les classements ont été établis sur la base des données relatives aux 210 pays, y compris les 78 pays inclus dans le tableau 1A, pour lesquels on ne dispose que de données fractionnaires ou qui comptent moins de 1,5 million d'habitants. Des estimations par intervalle du PNB et du PNB par habitant ont été effectuées pour un grand nombre de ces derniers, comme le Liechtenstein et le Luxembourg à qui le premier et le deuxième rangs, respectivement, ont été attribués sur la base du PNB par habitant.

Tableau 2. Qualité de la vie

La **croissance de la consommation privée par habitant** est égale au rapport entre la variation annuelle moyenne de la consommation privée et le nombre d'habitants en milieu d'année. (Voir la définition de la consommation privée donnée dans la note technique du tableau 13.) Le taux de croissance ajusté sur la base de la distribution est égal au produit de 1 moins le coefficient de Gini (voir la note technique du tableau 5) et du taux de croissance annuel de la consommation privée. On observe généralement une augmentation de la consommation privée par habitant lorsque la pauvreté diminue, mais, si la distribu-

tion du revenu ou de la consommation est très inégale, il se peut que les pauvres ne soient pas concernés par cet accroissement. La relation entre le taux de réduction de la pauvreté et la distribution du revenu ou de la consommation, mesurée par un indice comme celui de Gini, est complexe. Toutefois, Ravallion et Chen (1997 ; voir la Bibliographie) a déterminé que le taux de réduction de la pauvreté était, en moyenne, proportionnel au taux de croissance de la consommation privée ajusté en fonction de la distribution.

La **prévalence de la malnutrition juvénile** mesure le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans dont le rapport poids/âge est au moins deux écarts types en dessous de la médiane de la population de référence, c'est-à-dire d'enfants vivant aux États-Unis et jugés être bien nourris. Le rapport poids/âge est un indicateur synthétique construit à partir du rapport poids/taille (insuffisance pondérale) et du rapport taille/âge (insuffisance staturale). Les estimations de la malnutrition juvénile proviennent de l'OMS.

Le **taux de mortalité des moins de cinq ans** est égal à la probabilité qu'un enfant né l'année considérée mourra avant d'atteindre l'âge de cinq ans, si l'on applique les taux de mortalité par âge à la période considérée. Cette probabilité est représentée par le nombre de décès pour 1 000 enfants.

L'**espérance de vie à la naissance** indique le nombre d'années que vivrait un nouveau-né si les tendances de la mortalité observées à la date de sa naissance restaient inchangées tout au long de son existence.

Les données sur la mortalité par âge, telles que les taux de mortalité infantile et juvénile ou l'espérance de vie à la naissance, sont probablement les meilleurs indicateurs de l'état de santé d'une communauté à la période considérée, et sont souvent utilisées pour décrire en termes synthétiques le bien-être ou la qualité de la vie de la population. Les principales sources des données sur la mortalité sont les bureaux de l'état civil des pays ou les estimations effectuées directement ou indirectement sur la base d'enquêtes par sondage ou de recensements. En effet, les bureaux d'état civil ayant des systèmes de déclaration des données relativement complets sont assez rares, et il est nécessaire d'effectuer des estimations à partir des informations obtenues dans le cadre d'enquêtes par sondage ou calculées par des méthodes d'estimations indirectes à partir des données produites par les déclarations d'état civil, des recensements ou des enquêtes. Les estimations indirectes sont basées sur les données actuarielles regroupées sous forme de tables de vie qui peuvent ne pas être représentatives de la population considérée. L'espérance de vie à la naissance et les taux de morta-

lité par âge sont généralement des estimations basées sur les données les plus récentes produites par des recensements ou des enquêtes ; se reporter au tableau du Profil des données originales de *World Development Indicators 1999*.

Le **taux d'analphabétisme des adultes** est la proportion des personnes âgées de 15 ans et plus ne sachant pas lire en le comprenant, ni écrire intelligiblement, un texte court et simple sur leur vie quotidienne. Il est difficile de définir et de mesurer l'alphabétisme. La définition retenue ici se fonde sur le concept d'alphabétisme fonctionnel, c'est-à-dire la possibilité pour une personne d'exploiter utilement ses connaissances en lecture et en écriture dans le contexte de la société dans laquelle elle vit. Pour mesurer le taux d'alphabétisme sur la base de cette définition, il faut établir des mesures à partir de recensements ou d'enquêtes par sondage dans des conditions bien définies. En pratique, de nombreux pays estiment le nombre d'adultes analphabètes à partir des déclarations mêmes des intéressés ou d'estimations du nombre de personnes ayant achevé leur scolarité. Il importe de ce fait d'interpréter avec prudence les comparaisons des chiffres relatifs à des pays différents et, pour un même pays, les chiffres relatifs à des périodes différentes.

La **population urbaine** est la population des zones considérées comme urbaines dans chaque pays.

L'**accès à des services d'assainissement en zones urbaines** indique le pourcentage de la population urbaine qui a accès à des installations municipales ou privées d'évacuation des excréments, telles que cabinets d'aisance, latrines à chasse d'eau manuelle, fosses septiques, toilettes communales et autres dispositifs.

Tableau 3. Population et population active

La **population totale** comprend tous les résidents d'un pays, quel que soit leur statut juridique ou leur citoyenneté, à l'exclusion des réfugiés qui ne se sont pas installés définitivement dans le pays d'accueil, qui sont généralement considérés comme appartenant à la population de leur pays d'origine. Les indicateurs sont des estimations en milieu d'année. Les estimations de la population sont généralement établies à partir des recensements nationaux. Les estimations effectuées avant et après ces recensements sont le résultat d'interpolations ou de projections basées sur des modèles démographiques. Les chiffres obtenus peuvent comporter des erreurs ou être sous-estimés même dans les pays à revenu élevé ; dans les pays en développement, les erreurs peuvent être importantes en raison des difficultés de transport et de communication et de l'insuffisance des ressources nécessaires à la réalisation

d'un recensement exhaustif. Il est par ailleurs difficile de comparer les indicateurs de la population établis pour différents pays parce que les bureaux statistiques nationaux et autres organismes qui rassemblent des données utilisent différents concepts, définitions, procédures de collecte des données et méthodes d'estimation. Les données du tableau 3 proviennent des bureaux statistiques nationaux ou de la Division de la population des Nations Unies.

Le **taux de croissance annuel moyen de la population** est le taux de variation exponentiel sur la période (voir la section « Méthodes statistiques » ci-après).

La **population appartenant à la tranche d'âge 15-64 ans inclus** est la mesure généralement retenue pour déterminer le nombre de personnes formant potentiellement la population active. Dans beaucoup de pays en développement, toutefois, de nombreux enfants âgés de moins de 15 ans travaillent à temps plein ou partiel et, dans certains pays à revenu élevé, nombre de travailleurs ne partent pas à la retraite à l'âge de 65 ans.

La **population active totale** se compose des personnes qui satisfont à la définition de la population dite active de l'Organisation internationale du travail, à savoir l'ensemble des personnes qui fournissent leur travail en vue de la production de biens et de services pendant une période de temps déterminée. Elle inclut les personnes employées ainsi que celles qui sont au chômage. Bien que les méthodes suivies par les divers pays puissent différer à certains égards, la population active comprend en général les forces armées et les demandeurs d'un premier emploi, mais exclut les femmes au foyer, tous ceux qui s'occupent d'autrui, à titre bénévole, et les personnes travaillant dans le secteur informel. Les données sur la population active sont compilées par le BIT à partir des informations produites par les recensements et les enquêtes auprès de ce groupe de population. Malgré les efforts déployés par le BIT pour encourager l'utilisation de normes internationales, les données sur la population active ne sont pas totalement comparables d'un pays à l'autre et, parfois, au sein d'un même pays, car les définitions, méthodes de collecte des données, classifications et tabulations peuvent différer. Pour estimer les chiffres indiqués au tableau 3, on a multiplié les estimations de la population active de la Banque mondiale par les taux d'activité tirés de la base des données du BIT de manière à former des séries compatibles avec lesdites estimations. Cette procédure produit parfois des estimations qui diffèrent quelque peu de celles qui sont publiées dans l'*Annuaire des statistiques du travail* du BIT.

Le **taux de croissance annuel moyen de la population active** est calculé par la méthode des points extrêmes du modèle de croissance exponentiel (voir la section « Méthodes statistiques » ci-après).

La **proportion de femmes dans la population active** indique la mesure dans laquelle les femmes participent à la vie économique. Les estimations sont tirées de la base des données du BIT. Il n'est pas possible de comparer les chiffres relatifs à différents pays car, dans un grand nombre de régions, les femmes participent aux travaux de la ferme ou à d'autres entreprises familiales sans être rémunérées, et les pays emploient des critères différents pour déterminer la mesure dans laquelle elles doivent être incluses dans la population active.

La **proportion d'enfants âgés de 10 à 14 ans dans la population active** est le pourcentage d'individus appartenant à ce groupe d'âge qui participe à la vie économique ou cherche un emploi. Il est difficile d'établir des estimations fiables du nombre d'enfants qui travaillent. De nombreux pays interdisent le travail des enfants ou nient son existence, de sorte qu'il n'est pas déclaré ou pris en compte dans les enquêtes ou enregistré dans les statistiques officielles. Les données existantes ne décrivent en outre pas totalement la réalité parce qu'elles ne couvrent pas les enfants qui participent à des activités agricoles ou ménagères avec leur famille.

Tableau 4. Pauvreté

L'**année de l'enquête** est l'année durant laquelle les données utilisées ont été collectées.

La **population rurale en dessous du seuil de pauvreté national** est le pourcentage de la population rurale vivant en dessous du seuil de pauvreté rural établi par les autorités nationales. La **population urbaine en dessous du seuil de pauvreté national** est le pourcentage de la population urbaine vivant en dessous du seuil de pauvreté urbain établi par les autorités nationales. La **population totale en dessous du seuil de pauvreté national** est le pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté national. Les estimations à l'échelle du pays sont basées sur des estimations effectuées à partir d'enquêtes auprès de sous-groupes de ménages et pondérées par le nombre d'habitants.

Le **pourcentage de la population ayant moins de 1 dollar par jour (PPA)** pour subsister et le **pourcentage de la population ayant moins de 2 dollars par jour (PPA)** pour subsister sont les pourcentages de la population vivant à ces niveaux de consommation ou de revenu aux prix de 1985, ajustés sur la base de la parité des pouvoirs d'achat.

L'écart de pauvreté pour la population ayant moins de 1 dollar (PPA) par jour pour subsister et l'écart de pauvreté pour la population ayant moins de 2 dollars (PPA) par jour pour subsister sont les écarts moyens entre le seuil de pauvreté et le niveau de revenu ou de consommation effectif de tous les ménages pauvres, exprimé en pourcentage du seuil de pauvreté. Cet indicateur mesure l'intensité ainsi que la prévalence de la pauvreté.

La comparaison des données sur la pauvreté pour différents pays pose des problèmes aussi bien conceptuels que pratiques. La pauvreté est définie de manières diverses selon les pays, et il est difficile d'effectuer des comparaisons cohérentes entre les données de pays qui ont les mêmes définitions. Le pouvoir d'achat aux seuils de pauvreté nationaux est généralement plus grand dans les pays riches qui retiennent des normes plus généreuses que les pays pauvres.

On établit des seuils de pauvreté internationaux pour tenter de maintenir la valeur réelle du seuil de pauvreté à un niveau constant d'un pays à un autre. La norme de 1 dollar par jour, aux prix mondiaux de 1985 et ajustée en monnaie nationale par le biais du facteur de conversion de la PPA, a été retenue dans le *Rapport sur le développement dans le monde, 1990 : La pauvreté*, car ce chiffre est représentatif des seuils de pauvreté dans les pays à faible revenu. En effet, les facteurs de conversion de la PPA prennent en compte les prix intérieurs des biens et services qui ne font pas l'objet d'échanges internationaux. Ils sont toutefois conçus pour permettre de comparer non pas la pauvreté dans le monde, mais les agrégats des comptes nationaux des différents pays. Il n'est donc pas certain qu'un seuil de pauvreté international mesure le même degré de privation ou de besoin dans tous les pays.

La comparaison des indicateurs de pauvreté peut également poser des difficultés que ce soit au sein d'un même pays ou d'un pays à l'autre. Par exemple, le coût des denrées alimentaires de première nécessité et, plus généralement, le coût de la vie sont souvent plus élevés en zones urbaines qu'en zones rurales. La valeur nominale du seuil de pauvreté urbain devrait donc être plus élevée que celle du seuil de pauvreté rural. Or, il n'est pas toujours évident que, en pratique, la différence entre ces deux seuils reflète bien la différence entre le coût de la vie en zones urbaines et en zones rurales. Dans certains pays, la valeur réelle du seuil de pauvreté retenu pour les zones urbaines est plus élevée que celle du seuil de pauvreté rural, ce qui implique que, à ce niveau, les pauvres peuvent acheter davantage de biens de consommation. Parfois, l'écart est tellement important qu'il faut en déduire que l'incidence de la pauvreté

est plus forte dans les villes que dans les campagnes, ce qui n'est pas le cas lorsque les chiffres ne sont ajustés qu'en fonction du coût de la vie.

L'évaluation des conditions de vie des ménages pose d'autres problèmes : faut-il, par exemple, choisir le revenu ou la consommation comme indicateur de bien-être ? Il est généralement plus difficile de mesurer le revenu de manière précise, et la consommation a un rapport plus direct avec le concept de niveau de vie ; le revenu peut en outre se modifier sur une certaine période sans que le niveau de vie ne change. Toutefois, lorsque l'on ne dispose pas de données sur la consommation, il faut utiliser les données sur le revenu. D'autres difficultés tiennent au fait que les questionnaires présentés aux ménages dans le cadre des enquêtes peuvent être très différents d'une enquête à une autre, ne serait-ce qu'en ce qui concerne le nombre de catégories de biens de consommation qu'ils identifient. La qualité des enquêtes est en outre inégale, et il peut être difficile de comparer les résultats d'enquêtes similaires.

Certains autres éléments, tels que l'importance relative de la consommation de biens non marchands, rendent les comparaisons difficiles entre pays ayant atteint des niveaux de développement différents. La valeur de marché locale de la consommation en nature (y compris la consommation par un ménage de sa propre production, qui est particulièrement importante dans les économies rurales en développement) devrait être prise en compte dans l'évaluation des dépenses totales de consommation. Il importe, de même, d'inclure dans le revenu le bénéfice imputé au titre de la production de biens non marchands. Or, ce n'est pas toujours ce qui se passe en pratique, bien que cette omission ne constitue plus un problème aussi important qu'il ne l'était pour les enquêtes réalisées antérieurement aux années 80. La plupart des données incorporent maintenant des évaluations de l'autoconsommation des ménages et des revenus correspondants. Les méthodes d'évaluation diffèrent toutefois, certaines enquêtes utilisant le prix en vigueur sur le marché le plus proche tandis que d'autres retiennent le prix de vente moyen à la ferme.

Les indicateurs de la pauvreté internationaux portés dans le tableau 4 sont basés sur les estimations PPA les plus récentes tirées de la dernière version des *Penn World Tables* (National Bureau of Economic Research 1997 ; voir Bibliographie). Toute révision du facteur de conversion PPA d'un pays ayant pour effet d'incorporer de meilleurs indices des prix peut toutefois entraîner une modification radicale des seuils de pauvreté exprimés en monnaie nationale.

On a utilisé dans la mesure du possible la consommation comme indicateur de bien-être pour déterminer les individus qui sont pauvres. Lorsque seul le revenu des ménages était disponible, on a ajusté le revenu moyen en fonction soit d'une estimation de la consommation moyenne basée sur les résultats d'une enquête (si possible), soit d'une estimation basée sur les données relatives à la consommation des comptes nationaux. Cette procédure ne permet cependant d'ajuster que la moyenne ; il n'est pas possible d'effectuer des corrections pour prendre en compte l'écart observé entre la consommation et le revenu au niveau des courbes (de répartition du revenu) de Lorenz.

Les courbes des distributions empiriques de Lorenz sont tracées à partir de données pondérées par la taille du ménage, et sont donc établies par centile de population et non par ménage. Dans tous les cas, les indicateurs de la pauvreté ont été calculés à partir de données tirées de sources primaires (tableaux ou données relatives aux ménages) et non des estimations disponibles. Pour produire des estimations effectuées à partir des tableaux, il faut procéder par interpolation : on a retenu ici la méthode des courbes de Lorenz avec des fonctions flexibles, celle-ci ayant donné de bons résultats dans le passé.

Tableau 5. Répartition du revenu ou de la consommation

L'année de l'enquête est l'année pendant laquelle les données de base ont été recueillies.

Le coefficient de Gini indique la mesure dans laquelle la répartition des revenus (ou, dans certains cas, des dépenses de consommation) observée pour les individus ou les ménages d'un pays s'écarte d'une distribution parfaitement uniforme. Le coefficient de Gini mesure l'aire située entre la courbe de Lorenz (décrite dans la note technique du tableau 4) et une droite théorique représentant une situation d'égalité parfaite, et est exprimé en pourcentage de l'aire totale située en dessous de la médiane. Tel qu'il est défini ici, le coefficient de Gini décrit une situation d'égalité totale lorsqu'il est égal à zéro, tandis qu'un coefficient de 100 % indique une situation d'inégalité totale (en ce sens que le montant total du revenu ou de la consommation revient à une seule personne ou à un seul ménage).

Le pourcentage du revenu ou de la consommation est la part qui revient à chaque quintile ou décile de la population classé par niveau de revenu ou de consommation. La somme des pourcentages par quintile peut ne pas être égale à 100 parce que les données ont été arrondies.

Les séries de données sur les revenus ou la consommation des individus ou des ménages sont tirées d'enquêtes représentatives menées auprès des ménages à l'échelon national et renvoient à diverses années de la période 1982-97. Les notes de renvoi portées près de l'année de l'enquête indiquent si le classement est effectué en fonction du revenu ou de la consommation. Les distributions sont établies sur la base des centiles de population et non des ménages. Lorsqu'elles étaient disponibles, on a utilisé les données effectivement recueillies lors de l'enquête auprès des ménages pour calculer directement le pourcentage des revenus (ou des dépenses de consommation) correspondant aux différents quintiles ; sinon, ce pourcentage a été estimé sur la base des meilleurs groupes de données disponibles.

Les indicateurs de répartition ont été ajustés en fonction de la taille des ménages, et sont donc une mesure plus cohérente du revenu ou de la consommation par habitant. Aucun ajustement n'a été effectué au titre des écarts entre le coût de la vie dans des régions différentes d'un même pays, parce que les données nécessaires à ces calculs ne sont généralement pas disponibles. Pour plus de détails sur les données et méthodes d'estimation employées pour les économies à faible revenu et à revenu intermédiaire, voir Ravallion (1996 ; et Bibliographie).

Parce que les méthodes employées pour effectuer les enquêtes auprès des ménages sur lesquelles se fondent ces données et que les informations collectées diffèrent, les indicateurs de répartition ne sont pas parfaitement comparables entre pays. Bien que ces problèmes aillent s'atténuant à mesure que les méthodes d'enquête s'améliorent et sont normalisées, il demeure impossible d'effectuer des comparaisons rigoureuses. Dans le cas des économies à revenu élevé, la distribution des revenus et les indices de Gini ont été directement établis à partir de la banque de données internationale de la Luxembourg Income Study. La méthode d'estimation retenue ici est compatible avec celle employée pour les pays en développement.

Il convient de noter certains éléments qui rendent les comparaisons difficiles. Premièrement, diverses enquêtes utilisent le revenu et d'autres les dépenses de consommation comme indicateur du niveau de vie. En général, la répartition du revenu est plus inégale que celle de la consommation. Les définitions du revenu utilisées dans les enquêtes sont en outre habituellement très différentes de la définition économique du revenu (à savoir le niveau de consommation maximum compatible avec le maintien au même niveau de la capacité de production). Il s'ensuit que les

dépenses de consommation sont généralement une bien meilleure mesure du niveau de vie, en particulier dans les pays en développement. Deuxièmement, les ménages diffèrent tant par le nombre de leurs membres que par la répartition du revenu entre ces derniers. Les membres du ménage n'ont pas tous le même âge ni les mêmes besoins de consommation. Les différences qui existent à ces égards entre les pays peuvent biaiser les comparaisons des distributions.

Tableau 6. Éducation

Les **dépenses publiques au titre d'éducation** représentent le pourcentage du PNB affecté au financement, d'une part, des dépenses publiques consacrées à l'enseignement public et, d'autre part, des subventions à l'enseignement privé aux niveaux d'enseignement primaire, secondaire et universitaire. Elles peuvent ne pas comprendre les dépenses consacrées aux écoles confessionnelles, qui jouent un rôle important dans de nombreux pays en développement. Les données relatives à certains pays et certaines années se rapportent uniquement aux dépenses du ministère de l'Éducation au niveau de l'administration centrale, et n'incluent donc pas les dépenses d'éducation d'autres ministères et services de l'administration centrale, des administrations locales et autres entités.

Le **taux net d'inscription** est le nombre d'enfants en âge de poursuivre leur scolarité (tel qu'il est défini par le système de l'enseignement dans les différents pays) inscrits à l'école primaire ou secondaire, en pourcentage du nombre d'enfants en âge de poursuivre leur scolarité à ce niveau. Les données sur le nombre d'inscrits proviennent d'enquêtes réalisées chaque année, en général au début de l'année scolaire. Ils ne représentent pas le nombre d'enfants effectivement scolarisés et n'incluent pas les abandons en cours d'année. Il est difficile de comparer les taux d'inscription d'un pays à un autre en raison d'erreurs, inadvertantes ou non, concernant l'âge des individus ainsi que d'erreurs intervenant dans l'estimation des effectifs d'âge scolaire. Les structures de la population par tranche d'âge et par sexe sont établies à partir des données produites par les recensements ou les dossiers de l'état civil, qui sont les sources primaires d'information sur les populations d'âge scolaire et qui sous-enregistrent fréquemment les effectifs, surtout pour les jeunes enfants.

Le **pourcentage de la cohorte atteignant la cinquième année d'enseignement** est le pourcentage des enfants ayant commencé leur scolarité primaire qui entrent en cinquième année du primaire. Parce que l'on ne dispose pas de données sur la scolarité de

chaque élève, on estime le nombre d'élèves qui passent d'une classe à la suivante au moyen des données sur les taux moyens de promotion, de redoublement et d'abandon. Les autres flux associés aux nouveaux inscrits, aux élèves qui reprennent leurs études, qui sautent une classe, qui migrent ou changent d'établissement pendant l'année scolaire ne sont pas pris en compte. Cette procédure, qualifiée de méthode de la cohorte reconstituée, repose sur trois hypothèses simplificatrices : les individus qui ont abandonné leurs études ne les reprennent jamais, les taux de promotion, de redoublement et d'abandon restent constants sur l'ensemble de la période pendant laquelle la cohorte est inscrite à l'école ; et ces taux sont les mêmes pour tous les élèves inscrits dans une même année d'enseignement, qu'ils aient ou non précédemment redoublé une classe.

Le **nombre d'années de scolarisation escompté** est le nombre moyen d'années de scolarité traditionnelle qu'un enfant est censé avoir, y compris les années d'études universitaires et les années redoublées. Il peut aussi être considéré comme un indicateur de l'ensemble des ressources éducatives, mesurées en nombre d'années de scolarité, dont un enfant aura besoin sur toute sa période scolarisée.

Les données sur l'éducation sont compilées par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à partir des résultats officiels d'enquêtes et de rapports communiqués par les autorités nationales de chaque pays. Le champ d'application, la définition et les méthodes de collecte des données pouvant varier d'un pays à un autre et dans le temps, il importe d'interpréter avec prudence les données sur l'éducation.

Tableau 7. Santé

Les **dépenses publiques de santé** recouvrent les dépenses de fonctionnement et d'équipement portées aux budgets de l'administration centrale et des administrations locales, les emprunts et dons extérieurs (y compris les dons d'institutions internationales et d'organisations non gouvernementales) et les caisses sociales (ou obligatoires) d'assurance maladie. Peu de pays en développement étant dotés de comptes sanitaires nationaux, il est difficile de compiler des estimations des dépenses publiques de santé dans les pays où les États et les administrations provinciales ou locales contribuent au financement des services de santé. Ces données ne sont en effet pas communiquées de manière régulière et, lorsqu'elles le sont, elles sont fréquemment de piètre qualité. Certains pays considèrent que les services de santé sont des services sociaux,

et ne les incluent donc pas dans les dépenses du secteur de la santé. Les chiffres relatifs aux dépenses de santé portés au tableau 7 ont été collectés par la Banque mondiale dans le cadre de sa stratégie en matière de santé, nutrition et population. Aucune estimation n'a été effectuée pour les pays dont les données étaient incomplètes.

L'accès à une eau salubre indique le pourcentage de la population qui n'a pas trop difficilement accès à des quantités adéquates d'eau salubre (y compris les eaux superficielles traitées ou des eaux non traitées mais non contaminées provenant, par exemple, de sources, de puits sanitaires et de points d'eau protégés). Cela signifie, pour les zones urbaines, qu'il existe une fontaine ou une borne publique à moins de 200 mètres de chaque logis et, pour les zones rurales, qu'aucun membre du ménage ne doit consacrer une trop grande partie de la journée à aller chercher de l'eau. On considère qu'il faut normalement 20 litres d'eau, par personne et par jour, pour satisfaire aux besoins essentiels de l'organisme, assurer l'hygiène de la personne et du milieu. La définition de l'eau salubre évolue au cours des ans.

L'accès aux services d'assainissement indique le pourcentage de la population qui a accès à des installations adéquates d'évacuation des excréments, qui empêchent que la population, les animaux et les insectes ne soient exposés à des contacts avec ceux-ci. Les installations adéquates vont des latrines à fosse simples mais couvertes aux toilettes à chasse d'eau raccordées au système d'égout. Pour être efficaces, ces installations doivent être bien construites et bien entretenues.

Le taux de mortalité infantile exprime le nombre de décès d'enfants de moins d'un an pour 1 000 naissances vivantes au cours d'une année donnée (voir l'analyse des taux de mortalité par âge présentée dans la note technique du tableau 2).

La prévalence de la contraception indique la proportion de femmes qui pratiquent, ou dont le partenaire sexuel pratique, une forme quelconque de contraception. L'emploi de contraceptifs se mesure en principe uniquement pour les femmes mariées âgées de 15 à 49 ans. Toutes les formes de contraception sont prises en compte, des méthodes traditionnelles inefficaces aux méthodes modernes très performantes. Les enquêtes excluent souvent les femmes célibataires, ce qui peut avoir pour effet de biaiser les estimations. Les chiffres proviennent essentiellement d'enquêtes démographiques et sanitaires, et d'enquêtes sur la prévalence de la contraception.

L'indice synthétique de fécondité mesure le nombre d'enfants que mettrait au monde une femme

qui vivrait jusqu'à la fin de ses années de procréation en donnant naissance, à chaque âge, au nombre d'enfants correspondant au taux de fécondité pour cet âge. Les valeurs indiquées proviennent des registres nationaux de l'état civil ou, en leur absence, de recensements ou d'enquêtes par sondage. Lorsque les recensements et les enquêtes sont de date récente, les estimations sont jugées fiables. Comme pour les autres statistiques démographiques, il est difficile de procéder à des comparaisons internationales en raison des différences qui interviennent au niveau de la définition des données et des méthodes de collecte et d'estimation employées.

Le taux de mortalité maternelle indique le nombre de décès de femmes liés à la maternité pour 100 000 naissances vivantes. Il est difficile à déterminer parce que les systèmes d'informations sanitaires présentent souvent des carences. Pour pouvoir attribuer un décès à une cause maternelle, il est nécessaire d'avoir un certificat de décès établi à cet effet par un membre du personnel médical compétent sur la base des informations disponibles au moment du décès. Même alors, le diagnostic peut être entaché d'une certaine incertitude s'il n'est pas procédé à une autopsie. Dans beaucoup de pays en développement, la cause du décès est déterminée par des personnes non qualifiées sur le plan médical et imputée à des « causes indéterminées ». Les décès maternels ne sont souvent pas déclarés dans les zones rurales. Les données du tableau 7 sont des estimations officielles établies à partir des dossiers de l'administration, par des méthodes d'estimation indirecte sur la base de résultats d'enquêtes, ou d'estimations calculées au moyen d'un modèle démographique construit par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'OMS. Dans tous les cas, les erreurs types des taux de mortalité maternelle sont élevées, de sorte qu'il est particulièrement difficile de suivre l'évolution de cet indicateur sur une courte période.

Tableau 8. Utilisation des sols et urbanisation

Les terres sous cultures permanentes recouvrent les terres consacrées aux mêmes cultures pendant de longues périodes, et qui ne doivent pas être replantées après chaque récolte ; elles ne comprennent toutefois pas les superficies plantées en arbres destinés à la production de bois ou de grumes. Les terres irriguées sont les terres sur lesquelles de l'eau est amenée à dessein, et incluent les terres irriguées par ruissellement réglé. Les terres arables recouvrent, selon la définition de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les terres affectées aux cul-

tures temporaires (les cultures intercalaires ne sont comptées qu'une fois), les prairies temporaires de fauche ou de pâturage, les jardins maraîchers ou potagers, et les terres en jachère temporaire. Les terres abandonnées dans le cadre d'un système de culture itinérante ne sont pas incluses.

Il est difficile de comparer les données sur l'utilisation des sols dans différents pays parce que les définitions, les méthodes statistiques et la qualité des données collectées ne sont pas uniformes. Tous les pays n'utilisent pas la même définition de l'utilisation des terres. La FAO, qui est la principale organisation responsable de la compilation de ces données, ajuste souvent la définition des catégories de terres et révisé parfois les données antérieures. Les chiffres reflétant les modifications intervenues dans les procédures de recouvrement des données ainsi que les changements constatés dans l'utilisation des terres, il importe d'interpréter avec prudence les tendances observées.

Les **machines agricoles** sont les tracteurs à roues et à chenilles (à l'exclusion des motoculteurs) utilisés à des fins agricoles à la fin de l'année civile indiquée ou au premier trimestre de l'année suivante.

La **productivité agricole** recouvre la valeur ajoutée par travailleur agricole et la valeur ajoutée par hectare de terre agricole mesurées en dollars constants de 1995. La valeur ajoutée agricole inclut la valeur ajoutée par les activités forestières et la pêche. Il importe donc d'interpréter les statistiques sur la productivité agricole avec prudence. On a retenu ici la moyenne sur trois ans des indicateurs de manière à lisser les fluctuations annuelles des activités agricoles.

L'**indice de la production alimentaire** couvre les denrées alimentaires considérées être comestibles et avoir une valeur nutritive. Le café et le thé sont donc exclus de cette catégorie parce que, bien qu'ils soient comestibles, ils n'ont aucune valeur nutritive. L'indice de la production alimentaire est calculé par la FAO, qui obtient des données officielles ou semi-officielles sur les rendements, les superficies cultivées et le cheptel. Lorsqu'elle ne peut obtenir des données, elle procède par estimation. L'indice est calculé par la formule de Laspeyres, c'est-à-dire en faisant, pour chaque année, la somme des quantités produites pour chaque denrée, pondérées par le prix moyen des produits de base sur les marchés mondiaux à l'année de base. L'indice de la FAO peut différer de ceux établis par d'autres entités en raison des différences qui peuvent exister au niveau du champ d'application, des pondérations, des concepts, des périodes, des méthodes de calcul et de l'emploi des prix mondiaux.

Tableau 9. Consommation d'eau, déboisement et aires protégées

Les **ressources en eau douce** recouvrent les ressources renouvelables intérieures, y compris le débit des cours d'eau et des eaux souterraines provenant des eaux de pluie. Les ressources en eau douce par habitant sont calculées au moyen des estimations de la population de la Banque mondiale.

Les données relatives aux ressources en eau douce sont basées sur des estimations des apports d'eau aux rivières et de la réalimentation des nappes souterraines. Ces estimations sont basées sur des données provenant de sources diverses et se rapportant à des années différentes, de sorte que les comparaisons entre pays sont sujettes à caution. Ces données étant en outre collectées par intermittence, elles ne rendent pas compte des importantes variations que peut accuser le total des ressources renouvelables d'une année à l'autre. Elles ne rendent pas compte non plus des différences qui peuvent exister, au sein d'un même pays, d'une saison ou d'une région à l'autre. Les données portant sur des régions arides et semi-arides et les petits pays sont considérées comme moins fiables que celles qui concernent les zones à climat humide et les grands pays.

Les données relatives aux **prélèvements annuels d'eau douce** se rapportent au volume total des prélèvements, à l'exclusion des pertes par évaporation des réservoirs d'eau. Les prélèvements incluent aussi ceux des usines de dessalement dans les pays où ces usines contribuent pour une large part au prélèvement total. Les données se rapportent à une seule année de la période 1980-97, sauf indication contraire. Il importe d'interpréter les données avec prudence lorsque l'on cherche à comparer les prélèvements annuels d'eau douce, car les méthodes de collecte et d'estimation peuvent changer. Les prélèvements peuvent excéder les ressources renouvelables totales, lorsque des volumes considérables sont prélevés sur des usines de dessalement et des eaux souterraines non renouvelables ou que l'eau est recyclée à grande échelle. Les prélèvements à des fins agricoles et industrielles correspondent aux quantités totales prélevées pour l'irrigation et l'élevage et les prélèvements directs destinés à des usages industriels (y compris ceux qui servent au refroidissement des centrales thermiques). Les prélèvements pour usages domestiques comprennent l'eau potable, la consommation ou les ventes d'eau des communes, la consommation des services publics, des établissements commerciaux et des ménages. Les données sont estimées pour la période 1987-95 pour la plupart des pays.

L'accès à l'eau salubre indique le pourcentage de la population qui n'a pas trop difficilement accès à des volumes adéquats d'eau potable, soit directement dans leur logis, soit à une distance raisonnable de ce dernier. Les données sur l'accès à l'eau salubre sont largement utilisées bien qu'elles reposent sur des critères extrêmement subjectifs ; les termes tels que « adéquat » et « salubre » peuvent être interprétés de diverses manières par différents pays, bien que l'OMS en ait fourni une définition officielle. Même dans les pays industrialisés, l'eau traitée peut ne pas être potable. Si l'on considère que l'eau tirée d'un réseau d'alimentation communal est salubre, une fois le raccordement effectué, il n'en existe pas moins des différences de qualité et de coût (au sens large) qui ne sont pas prises en compte par les données. Il importe donc d'interpréter avec prudence les comparaisons entre pays. Les variations observées au sein d'un pays peuvent tenir à une modification des définitions et des évaluations.

Par **déboisement annuel**, on entend l'affectation permanente de zones forestières (formations naturelles ou non d'arbres) à d'autres usages : culture itinérante, culture permanente, pâturage, peuplement ou aménagement d'infrastructures. Les superficies déboisées ne comprennent ni les zones provisoirement déboisées mais qui seront replantées, ni les zones dégradées par la collecte de bois de feu, les pluies acides ou des incendies de forêt. Les chiffres négatifs indiquent une augmentation des superficies boisées.

Les estimations relatives à la superficie des zones forestières sont tirées de la publication de la FAO intitulée *Situation des forêts du monde, 1997*, qui fournit des informations sur le couvert forestier pour 1995 et des estimations révisées pour 1990. Les statistiques sur le couvert forestier dans les pays en développement sont basées sur des évaluations nationales préparées à diverses dates et qui, avant d'être présentées, ont dû être rapportées aux années de référence 1990 et 1995. Pour procéder à cet ajustement, on a utilisé un modèle de déboisement qui établit une corrélation entre la variation du couvert forestier dans le temps et certaines variables auxiliaires, telles que la croissance démographique et la densité de population, le couvert forestier initial et la zone écologique dans laquelle est située la zone forestière considérée.

Les **aires protégées à l'échelon national** sont les zones d'au moins 1 000 hectares totalement ou partiellement protégées par les autorités nationales et considérées comme parcs nationaux, monuments naturels, réserves naturelles, sanctuaires de protection d'espèces sauvages, paysages terrestres ou marins protégés, ou réserves scientifiques auxquelles le public a

un accès limité. On base le calcul des superficies totales protégées sur la superficie totale du pays. L'ampleur et le nombre des aires protégées peuvent être sous-estimés dans le cas des petits pays, où elles peuvent couvrir une superficie inférieure à 1 000 hectares. Les données ne comprennent pas les zones protégées par les seules autorités locales ou provinciales.

Les données sur les aires protégées sont compilées à partir de sources diverses par le Centre mondial de surveillance de la conservation, qui est une opération conjointe du Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Fonds mondial pour la nature et l'Alliance mondiale pour la nature. Comme elles peuvent être fondées sur des définitions différentes et être communiquées sous diverses formes, elles se prêtent difficilement à des comparaisons entre pays. Elles se rapportent en outre à diverses périodes. Le fait qu'une aire soit classée comme aire protégée ne signifie pas nécessairement qu'elle est effectivement protégée.

Tableau 10. Consommation d'énergie et émissions

La **consommation d'énergie commerciale** se réfère à la consommation apparente, qui est égale à la production intérieure plus les importations et les variations de stocks, moins les exportations et la consommation de combustibles utilisés pour des transports maritimes et aériens internationaux. Les données sur l'énergie sont compilées par l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et la Division de statistique des Nations Unies. Les données de l'AIE pour les pays non membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sont basées sur les données nationales ajustées pour correspondre aux rubriques des questionnaires remplis sur une base annuelle par les pays membres de l'OCDE. Les données de la Division de statistique des Nations Unies sont compilées essentiellement à partir des réponses aux questionnaires envoyés aux gouvernements des différents pays, complétées par les statistiques nationales officielles et par des données émanant d'organisations intergouvernementales. Lorsqu'il n'existe pas de données officielles, la Division de statistique des Nations Unies base ses estimations sur des documents établis par des spécialistes ou en vente dans le public. Il est difficile de comparer les statistiques d'un pays à un autre en raison de la diversité des sources employées.

La consommation d'énergie commerciale recouvre la consommation d'énergie primaire — avant la transformation de cette dernière en combustibles destinés à divers usages (électricité, produits dérivés du pétrole

raffiné, etc.). Elle comprend la consommation d'énergie produite par des combustibles renouvelables ou des déchets. Tous les chiffres relatifs à la consommation d'énergie commerciale, énergie et électricité primaires, sont convertis en équivalent pétrole. Pour convertir l'électricité nucléaire en équivalent pétrole, on suppose un rendement thermique théorique de 33 % ; l'électricité hydraulique est considérée comme ayant un rendement de 100 %.

Le **PIB par unité de consommation d'énergie** est le montant estimé du produit intérieur brut réel, en dollars (aux prix de 1995), produit par kilogramme d'équivalent pétrole consommé sous forme d'énergie commerciale.

Les **importations nettes d'énergie** sont égales à la différence entre la consommation et la production d'énergie mesurées en équivalent pétrole. Le signe moins indique que le pays est un exportateur net d'énergie.

Les données sur les **émissions de gaz carbonique** mesurent les émissions produites par la combustion de combustibles fossiles et la fabrication de ciment. Elles comprennent les émissions de gaz carbonique associées à la consommation de combustibles solides ou liquides, de carburants dérivés du gaz et des flambages à la torche à gaz.

Le Centre d'analyse des informations sur le gaz carbonique (Carbon Dioxide Information Analysis Center — CDIAC), qui est parrainé par le ministère de l'Énergie des États-Unis, calcule les émissions anthropiques annuelles de gaz carbonique. Ces calculs reposent sur les données relatives à la consommation de combustibles fossiles, enregistrées dans la base des données sur l'énergie dans le monde de la Division de statistique des Nations Unies et les données relatives à la fabrication de ciment de la base des données du United States Bureau of Mines. Le CDIAC recalcule tous les ans l'ensemble des séries chronologiques de 1950 à l'année en cours pour inclure les observations les plus récentes et les dernières révisions apportées à sa base des données. Les estimations ne couvrent pas les combustibles utilisés dans le cadre des transports maritimes et aériens internationaux, car il est difficile de ventiler leur consommation entre les différents pays qui bénéficient de ces transports.

Tableau 11. Croissance de l'économie

Le **produit intérieur brut** est égal à la somme de la valeur ajoutée brute, aux prix d'acquisition, par l'ensemble des producteurs résidents et non résidents de l'économie, majorée des impôts et minorée des subventions qui ne sont pas incluses dans l'évaluation des

produits. Il n'est tenu compte ni de l'amortissement des actifs fabriqués ni de l'épuisement ou de la dégradation des ressources naturelles. La valeur ajoutée est égale à la production nette d'un secteur qui s'obtient en faisant la somme de tous les produits et en déduisant les facteurs de production intermédiaires. L'origine par branche d'activité de la valeur ajoutée est déterminée sur la base de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), révision 2.

Le **déflateur implicite du PIB** mesure les variations du niveau des prix de toutes les catégories de demande finale, telles que la consommation des administrations publiques, la formation de capital et les échanges internationaux, et la consommation finale du secteur privé, qui est la principale de ces catégories. Il est calculé en prenant le rapport entre le PIB aux prix courants et le PIB à prix constants. Le déflateur du PIB peut également être calculé de manière explicite par la formule de l'indice des prix de Laspeyres en prenant les quantités de produits à la période de base comme coefficients de pondération.

La **valeur ajoutée par l'agriculture** est la valeur ajoutée par les activités correspondant aux divisions 11-13 de la CITI, y compris la foresterie et la pêche. La **valeur ajoutée par l'industrie** est la valeur ajoutée par les activités des industries extractives (divisions 10-14 de la CITI), du secteur manufacturier (divisions 15-37 de la CITI), du bâtiment (division 45 de la CITI) et des secteurs électricité, eau et gaz (divisions 40 et 41 de la CITI). La **valeur ajoutée par les services** correspond aux activités des divisions 50 à 96 de la CITI.

Les **exportations de biens et de services** représentent la valeur de tous les biens et services marchands fournis au reste du monde : marchandises, fret, assurances, voyages et autres services hors facteurs. La valeur des revenus des facteurs et de la propriété (autrefois qualifiés de services, y compris les revenus des facteurs), comme le produit des placements, les intérêts et le revenu du travail, en est exclue. Les transferts sont également exclus du calcul du PIB.

L'**investissement intérieur brut** comprend les dépenses consacrées à l'accroissement du capital fixe de l'économie, plus les variations nettes du niveau des stocks. L'accroissement du capital fixe recouvre les travaux d'amélioration foncière (clôtures, fossés, canaux d'écoulement, etc.) ; les installations et achats d'outillages et de matériels ; et la construction de bâtiments, de routes, voies ferrées, et autres infrastructures, y compris les établissements commerciaux et industriels, les immeubles de bureaux, les écoles, les

hôpitaux et des logements privés. Les stocks comprennent les quantités de marchandises détenues par les entreprises pour faire face à des fluctuations temporaires ou imprévues des niveaux de la production ou des ventes.

Les taux de croissance du PIB sont des moyennes annuelles calculées à partir de données en prix constants exprimées en monnaie nationale. Les taux de croissance par région et par catégorie de revenu sont des valeurs en dollars des États-Unis, obtenues par conversion des chiffres en monnaie nationale sur la base du taux de change officiel indiqué par le FMI pour l'année indiquée ou, dans certains cas, d'un facteur de conversion établi par le Groupe de gestion des données sur le développement de la Banque mondiale. Les méthodes employées pour calculer les taux de croissance et les facteurs de conversion sont décrites dans la section « Méthodes statistiques » ci-après. Pour de plus amples informations sur le calcul du PIB et de ses composantes sectorielles, se reporter à la note technique du tableau 12.

Tableau 12. Structure de la production

Le **produit intérieur brut** est la somme de la valeur ajoutée par tous les producteurs au sein du pays. (Une définition plus détaillée du PIB et des définitions de ses composantes à valeur ajoutée, à savoir l'agriculture, l'industrie, le secteur manufacturier et les services, sont présentées dans la note technique du tableau 11.) Depuis 1968, aux termes des directives du Système de comptabilité nationale (SCN) des Nations Unies, les estimations du PIB par origine industrielle doivent être évaluées aux prix de base (non compris toutes les taxes indirectes frappant les facteurs de production) ou aux prix à la production (y compris les taxes frappant les facteurs de production mais non compris les taxes indirectes perçues sur le produit final). Toutefois, certains pays communiquent ces données aux prix d'acquisition, c'est-à-dire au prix que paie le consommateur final, ce qui peut avoir des répercussions sur les estimations de la répartition des produits. Les chiffres portés dans le tableau ont été évalués aux prix d'acquisition pour le PIB total, et aux prix de base pour les composantes du PIB.

La compilation des comptes nationaux soulève plusieurs difficultés qui tiennent, notamment, au fait que les activités économiques sur le marché informel ou parallèle ne sont pas mesurées. Dans les pays en développement, une importante proportion de la production agricole n'est pas commercialisée (parce qu'elle est consommée par le ménage) ou est vendue sans faire l'objet d'une transaction monétaire. Les transactions

financières peuvent aussi ne pas être enregistrées. Il est fréquemment nécessaire d'estimer la production agricole de manière indirecte, par diverses méthodes donnant lieu à l'estimation des facteurs de production, des rendements et des superficies cultivées.

Dans l'idéal, la production industrielle devrait être mesurée dans le cadre de recensements et d'enquêtes auprès des entreprises effectués à intervalles réguliers. Mais, dans la plupart des pays en développement, ces enquêtes sont peu fréquentes et les informations qu'elles produisent sont rapidement obsolètes, de sorte qu'il faut effectuer de nombreux calculs par extrapolation. Le choix de l'unité d'échantillonnage, à savoir l'entreprise (les réponses pouvant être basées sur des comptes financiers) ou l'établissement (les unités de production pouvant faire l'objet de comptes distincts), influe aussi sur la qualité des données. Par ailleurs, la majeure partie de la production industrielle émane, non pas d'entreprises, mais d'opérations non constituées en société ou d'entreprises individuelles qui ne sont pas prises en compte dans les enquêtes axées sur le secteur formel. Même dans le cas des grandes branches dans lesquelles des enquêtes sont probablement plus fréquemment menées, les estimations de la valeur ajoutée sont vraisemblablement réduites par l'évasion fiscale, notamment au niveau de la taxe de consommation. Le problème s'aggrave lorsque le secteur industriel d'un pays cesse d'être placé sous le contrôle de l'État pour se restructurer dans le cadre du secteur privé, car de nouvelles entreprises se créent et un nombre croissant d'entreprises préexistantes cessent de communiquer leurs résultats. Conformément au SCN, la production doit inclure toutes les activités non déclarées ainsi que la valeur des opérations illégales et autres activités non déclarées, du secteur informel, ou de petite envergure. Il est nécessaire de collecter ces données par des moyens autres que des enquêtes conventionnelles.

Dans les secteurs dominés par d'importantes organisations ou entreprises, les données sur la production, l'emploi et les rémunérations sont généralement disponibles et raisonnablement fiables. Par contre, dans le secteur des services, il est parfois difficile d'identifier les nombreux individus qui travaillent pour leur propre compte et les entreprises individuelles, dont les propriétaires n'ont guère intérêt à répondre aux enquêtes et encore moins à déclarer la totalité de leurs revenus. La situation est encore compliquée par le fait que de nombreuses formes d'activité économique ne sont pas déclarées, comme le travail non ou peu rémunéré des femmes ou des enfants. Pour plus de détails sur les problèmes associés à l'utilisation des données

des comptes nationaux, voir Srinivasan, (1994) et Heston (1994) dans la Bibliographie.

Tableau 13.

Structure de l'économie : la demande

La **consommation privée** représente la valeur, aux prix du marché, de tous les biens et services, y compris les biens de consommation durables (tels qu'automobiles, machines à laver et ordinateurs individuels) achetés ou reçus à titre de rémunération en nature par les ménages et les institutions à but non lucratif. Elle ne comprend pas les achats de logements, mais elle inclut le loyer imputé des logements occupés par leurs propriétaires. En pratique, elle peut comprendre tout écart statistique constaté pour l'emploi des ressources.

La consommation privée est souvent estimée par différence, en déduisant du PIB toutes les autres dépenses connues. L'agrégat ainsi obtenu peut faire intervenir des écarts assez importants. La consommation privée peut être calculée séparément ; dans ce cas, les enquêtes auprès des ménages sur lesquels reposent pour une large part les estimations correspondent généralement à une seule année et ont une portée limitée. Les estimations deviennent donc rapidement obsolètes et doivent être complétées par des estimations effectuées par des procédures statistiques faisant intervenir quantités et prix. L'opération est également compliquée par le fait que, dans de nombreux pays en développement, la différence entre les versements en espèces effectués au titre des activités commerciales et ceux effectués pour le compte des ménages peut être difficile à établir.

La **consommation des administrations publiques** comprend toutes les dépenses courantes consacrées à l'achat de biens et de services (y compris les traitements et salaires) par tous les échelons des administrations publiques, mais non par la plupart des entreprises d'État. Elle comprend aussi la plupart des dépenses au titre de la défense et de la sécurité nationales, dont certaines sont désormais considérées comme des investissements.

L'**investissement intérieur brut** comprend les dépenses consacrées à l'accroissement du capital fixe du pays, plus les variations nettes du niveau des stocks. Le capital fixe et les stocks sont définis dans la note technique du tableau 11. Conformément aux directives révisées du SCN (1993), l'investissement intérieur brut comprend également les dépenses d'équipement au titre de la défense qui se rapportent à des établissements pouvant être utilisés par le public, tels que des écoles ou des hôpitaux, et les dépenses relatives à certains types de logements résidentiels pri-

vés. Toutes les autres dépenses au titre de la défense sont traitées comme des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement peuvent être estimées à partir d'enquêtes directes auprès d'entreprises et de dossiers administratifs ou par la méthode des flux de marchandises, au moyen de données sur les échanges et les activités de construction. La qualité des données sur la formation de capital fixe du secteur public dépend de la qualité du système de comptabilité nationale, qui est généralement insuffisante dans les pays en développement ; les chiffres relatifs à la formation de capital fixe du secteur privé, et surtout aux dépenses d'équipement des petites entreprises non constituées en société, sont habituellement très peu fiables.

Les estimations de la variation des stocks sont rarement complètes mais couvrent habituellement les activités ou les produits les plus importants. Dans certains pays, ces estimations sont obtenues par différence, parallèlement à la consommation privée globale. En application des conventions relatives aux comptes nationaux, il est nécessaire de procéder à des ajustements pour faire apparaître l'appréciation de la valeur des stocks par suite de l'évolution des prix. Cette opération n'est pas toujours réalisée en pratique. Dans les pays où l'inflation est soutenue, ce facteur peut être important.

L'**épargne intérieure brute** est le PIB moins la consommation totale.

Les **exportations de biens et de services** représentent la valeur de tous les biens et services marchands fournis au reste du monde (y compris les transports, voyages et autres services tels que les communications, les assurances et les services financiers). Les exportations et les importations sont compilées à partir des statistiques douanières et des données sur la balance des paiements émanant des banques centrales. Bien que les données sur les paiements au titre des exportations et des importations fournissent une description relativement fiable des transactions internationales, elles peuvent ne pas être strictement conformes aux normes d'évaluation ou aux définitions des périodes retenues pour la comptabilisation des opérations de la balance des paiements ou, ce qui est plus grave, ne pas respecter le critère du transfert de propriété. (Dans les comptes conventionnels de la balance des paiements, une transaction est considérée se produire au moment du transfert de propriété et est enregistrée à cette date.) Cette question revêt de plus en plus d'importance du fait de la globalisation des activités industrielles et commerciales. Ni les statistiques douanières, ni les comptes de la balance des paiements ne couvrent les transactions illégales qui se produisent dans de nom-

breux pays. Les voyageurs peuvent légalement passer la frontière avec des marchandises, mais le commerce navette peut avoir pour effet de biaiser encore plus les statistiques commerciales.

Le **solde des ressources** est la différence entre les exportations et les importations de biens et de services.

Tableau 14. Finances de l'administration centrale

Les **recettes fiscales courantes** comprennent les encaissements, sans contrepartie et non remboursables, correspondant à des versements obligatoires à l'administration centrale à des fins publiques. Elles comprennent aussi les intérêts perçus sur les arriérés fiscaux et les pénalités pour défaut ou retard de paiement, et sont indiquées nettes des remboursements et autres ajustements correctifs.

Les **recettes non fiscales courantes** comprennent les encaissements avec contrepartie et non remboursables correspondant à des versements obligatoires à des fins publiques, comme les amendes, les droits administratifs ou les revenus tirés par les administrations publiques des biens qu'elles possèdent ainsi qu'à des versements volontaires, sans contrepartie et non remboursables effectués à des fins publiques par des entités autres que l'administration centrale. En sont exclus les sommes provenant de dons et d'emprunts, les recouvrements de prêts antérieurs des administrations, le produit de la vente de biens de capital fixe ou de stocks, de terrains ou d'actifs incorporels, ou de dons émanant de sources autres que l'administration centrale et effectués à des fins d'équipement. Les recettes courantes englobent toutes les recettes fiscales et non fiscales courantes.

Les **dépenses courantes** recouvrent les dépenses avec contrepartie effectuées à un titre autre que l'acquisition de biens d'équipement ou de biens et services devant servir à produire des biens d'équipement. Elles recouvrent aussi les dépenses sans contrepartie effectuées dans un but autre que de permettre aux bénéficiaires d'acquérir des biens d'équipement, de dédommager les bénéficiaires des dégâts causés à des biens d'équipement ou de leur destruction, ou d'accroître les actifs financiers des bénéficiaires. Les dépenses courantes ne couvrent ni les prêts des administrations publiques, ni les remboursements à ces dernières, ni la prise de participations à des fins d'intérêt général.

Les **dépenses en capital** sont les dépenses effectuées en vue d'acquérir des biens d'équipement, des terrains, des actifs incorporels, des stocks des administrations publiques et des actifs non financiers non militaires. Elles incluent également les subventions d'équipement.

L'**excédent/déficit global** est la différence entre, d'une part, les recettes courantes, les recettes en capital et les dons publics reçus et, d'autre part, les dépenses totales et les prêts moins les remboursements.

Les **dépenses au titre de biens et services** recouvrent l'ensemble des paiements effectués au titre de biens et de services, y compris les traitements et salaires.

Les **dépenses au titre des services sociaux** recouvrent les dépenses au titre de la santé, de l'éducation, du logement, de la sécurité sociale, de l'aide sociale et des équipements collectifs. Elles recouvrent également les indemnités versées aux personnes malades et temporairement invalides pour compenser leurs pertes de revenu ; les prestations versées aux personnes âgées, aux invalides permanents et aux chômeurs ; les allocations familiales et les indemnités de maternité et pour enfants à charge ; et le coût des services d'aide sociale, comme les soins aux personnes âgées, aux invalides et aux enfants. De nombreuses dépenses visant la défense de l'environnement, comme les mesures antipollution, l'alimentation en eau, l'assainissement et l'enlèvement des ordures ménagères, sont incluses dans cette catégorie, sans être mesurées séparément.

Les données sur les recettes et les dépenses de l'administration centrale sont collectées par le FMI, qui soumet à cet effet des questionnaires aux gouvernements de ses pays membres, et par l'OCDE. En général, la définition de l'administration centrale exclut les entreprises publiques non financières et les institutions financières publiques (telles que la banque centrale). Malgré les efforts déployés par le FMI pour rationaliser et normaliser la collecte des données sur les finances publiques, les statistiques ne sont souvent pas complètes, à jour ou comparables. En raison des carences observées en ce qui concerne la portée des données, il n'est pas possible de présenter les informations à un niveau infranational, de sorte que les comparaisons entre pays peuvent prêter à confusion.

Les données sur les dépenses totales de l'administration centrale telles qu'elles sont présentées dans la publication du FMI, *Government Finance Statistics Yearbook*, constituent un indicateur de la consommation des administrations publiques de portée plus limitée que celles qui apparaissent dans les comptes nationaux parce qu'elles ne comprennent pas les dépenses de consommation des États d'une fédération et des administrations locales. Le concept retenu par le FMI pour les dépenses de l'administration centrale est en revanche plus vaste que la définition des comptes

nationaux parce qu'elle englobe les investissements intérieurs bruts et les transferts des administrations.

Les finances de l'administration centrale peuvent être présentées sur une base consolidée ou sous forme de données budgétaires. Dans la plupart des pays, les données sur les finances de l'administration centrale sont consolidées en un compte unique, mais, dans d'autres, seuls les comptes budgétaires de l'administration centrale sont disponibles. Les pays dont les statistiques sont présentées dans des comptes budgétaires sont indiqués dans le Profil des données originales des *World Development Indicators 1999*. Comme ces comptes budgétaires ne couvrent pas toujours la totalité des unités de l'administration centrale, ils donnent généralement une idée incomplète des activités de celle-ci. Un des principaux problèmes tient au fait que les opérations quasi budgétaires de la banque centrale ne sont pas prises en compte. Les pertes encourues par la banque centrale dans le cadre d'opérations monétaires et de financements consentis à des taux bonifiés peuvent engendrer d'importants déficits quasi budgétaires, de même que les opérations d'autres intermédiaires financiers, tels que les institutions publiques de financement du développement. Les données ne couvrent pas non plus les engagements conditionnels des administrations publiques au titre des régimes d'assurance et des plans de retraite par répartition.

Tableau 15. Compte des transactions courantes de la balance des paiements et réserves internationales

Les **exportations et importations de biens et services** recouvrent toutes les transactions donnant lieu au transfert de la propriété entre des résidents d'un pays et le reste du monde de marchandises diverses, de produits devant faire l'objet d'opérations de transformation ou de réparation, d'or non monétaire et de services.

Le **revenu net** englobe les rémunérations des salariés versées à des non-résidents au titre de travaux effectués pour le compte de résidents du pays considéré et réglés par ces derniers, et le revenu des investissements (recettes et paiements afférents aux investissements directs, aux investissements de portefeuille, aux autres investissements et aux avoirs de réserve). Les revenus qui proviennent de l'utilisation de biens incorporels sont classés dans les services aux entreprises.

Les **transferts courants nets** correspondent aux transactions dans le cadre desquelles les résidents d'une économie fournissent ou reçoivent des biens, des services, un revenu ou des ressources financières

sans réciprocité. Tous les transferts qui ne peuvent être dits transferts de capital sont des transferts courants.

Le **solde des transactions courantes** représente la somme des exportations nettes de biens et de services, du revenu net et des transferts courants nets.

Les **réserves internationales brutes** comprennent les avoirs constitués par l'or monétaire, les DTS, la position de réserve au FMI et les avoirs en devises sous le contrôle des autorités monétaires. La composante or de ces réserves est évaluée sur la base du cours de l'or en fin d'année à Londres (589,50 dollars l'once en 1980 et 287,80 dollars l'once en 1998).

La balance des paiements comporte deux groupes de comptes. Le compte des transactions courantes recouvre les transactions relatives aux biens et services, aux revenus et aux transferts courants. Le compte de capital et d'opérations financières enregistre les transferts de capital, les acquisitions ou cessions d'actifs non financiers non produits (comme les brevets), et les opérations portant sur des avoirs et engagements financiers. Les réserves internationales brutes sont enregistrées dans une troisième série de comptes, intitulée position des investissements internationaux, qui comptabilise les avoirs et engagements en termes de stocks.

La balance des paiements est établie sur la base d'un système d'enregistrement en partie double qui indique tous les flux de biens et services entre une économie et le reste du monde ; tous les transferts constituant la contrepartie de ressources réelles ou des créances financières sur le reste du monde ou détenues par celui-ci sans réciprocité, tels que les dons et subventions ; et toutes les variations des créances de résidents sur des non-résidents ou engagements de résidents sur des non-résidents qui résultent de transactions économiques. Toute transaction donne lieu à deux inscriptions, l'une au crédit et l'autre en débit. En principe, le solde net doit être égal à zéro, mais, en pratique, il arrive fréquemment que les comptes ne s'équilibrent pas. Dans ces cas, un montant égal mais de signe contraire est enregistré, au titre des erreurs et omissions nettes, dans le compte de capital et d'opérations financières.

Des écarts peuvent apparaître dans les comptes de la balance des paiements parce que les données proviennent de différentes sources et qu'il n'est pas possible de s'assurer qu'elles sont entièrement cohérentes. Les sources utilisées sont les statistiques douanières, les comptes monétaires du système bancaire, les statistiques sur la dette extérieure, les informations fournies par des entreprises, les enquêtes menées pour estimer les transactions relatives aux services, et les registres des opérations de change. Les différences existant entre les

méthodes d'enregistrement — par exemple en ce qui concerne les principes de chronologie, la définition des critères de résidence et de propriété, et les taux de change utilisés pour évaluer les transactions — contribuent aux erreurs et omissions nettes. Il se peut également que des transactions effectuées en contrebande ou autres types d'opérations illégales ou paralogales ne soient pas enregistrées ou le soient de manière erronée.

Les définitions et concepts utilisés sont basés sur le *Manuel de la balance des paiements*, Cinquième édition, du FMI. Cette édition donne une nouvelle définition des transferts de capital dans lesquels elle inclut certaines transactions auparavant enregistrées dans le compte des transactions courantes, telles que les remises de dettes, les transferts de capital des migrants et l'aide extérieure employée pour financer l'acquisition de biens d'équipement. Le solde du compte des transactions courantes reflète donc désormais plus exactement le produit des transferts courants nets en sus des transactions sur biens et services (antérieurement qualifiés de services autres que le revenu des facteurs) et du revenu (autrefois qualifié de revenu des facteurs). De nombreux pays continuent toutefois d'utiliser des systèmes de collecte des données basés sur les concepts et définitions de la quatrième édition. Si nécessaire, le FMI convertit les données communiquées dans le cadre des systèmes antérieurs pour les rendre conformes aux principes retenus dans la cinquième édition (voir le Tableau du Profil des données originales dans *World Development Indicators 1999*). Les valeurs de ce tableau sont exprimées en dollars des États-Unis convertis aux taux de change officiels.

Tableau 16. Finances du secteur privé

L'investissement privé correspond aux dépenses brutes du secteur privé (y compris les organismes privés sans but lucratif) effectuées en vue d'accroître ses immobilisations intérieures. En l'absence d'estimations directes de la formation brute de capital fixe intérieure du secteur privé, on estime cet agrégat en calculant la différence entre l'investissement intérieur brut total et l'investissement consolidé du secteur public. L'amortissement des actifs n'est pas pris en compte ici. L'investissement privé étant souvent estimé en faisant la différence entre deux quantités estimées (l'investissement fixe intérieur et l'investissement consolidé du secteur public), il se peut que l'investissement privé soit sous-évalué ou surévalué et que les chiffres obtenus soient erronés à terme.

La **capitalisation boursière** (également qualifiée de valeur du marché) est la somme des capitalisations

boursières de toutes les sociétés cotées sur les bourses nationales ; la capitalisation boursière d'une société est le produit du cours de l'action en fin d'année et du nombre de titres existants pour cette action. En tant qu'indicateur du degré de développement du marché boursier d'un pays, elle présente des carences conceptuelles et statistiques en raison, notamment, du manque d'exactitude des données communiquées et du manque d'uniformité des normes comptables retenues.

La rubrique des **sociétés intérieures cotées en bourse** indique le nombre d'entreprises intérieures constituées en société et cotées en bourse en fin d'année, à l'exception des sociétés d'investissement, des fonds communs de placement et autres organismes de placement collectif.

La **marge d'intérêt**, également qualifiée de marge d'intermédiation, est la différence entre le taux d'intérêt perçu par les banques sur leurs prêts à court et à moyen terme au secteur privé et le taux d'intérêt servi par les banques sur les dépôts à vue, à terme ou d'épargne de leur clientèle résidente. Les taux d'intérêt devraient indiquer la mesure dans laquelle les institutions financières réagissent à la concurrence et aux mesures d'encouragement. La marge d'intérêt peut toutefois ne pas être une mesure fiable de l'efficacité du système bancaire dans la mesure où les informations relatives aux taux sont inexactes, les banques ne suivent pas les opérations de tous les membres de leur personnel de direction, ou le gouvernement fixe les taux prêteurs et créditeurs.

Le **crédit intérieur fourni par le secteur bancaire** englobe l'ensemble des crédits fournis aux différents secteurs sur une base brute, à l'exception des concours à l'administration centrale qui sont enregistrés sur une base nette. Le secteur bancaire comprend les autorités monétaires, les banques créatrices de monnaie, et les autres institutions bancaires pour lesquelles on dispose de données (y compris les institutions qui n'acceptent pas de dépôts transférables mais contractent des engagements sous forme de dépôts à terme et d'épargne). Au nombre de ces autres institutions bancaires figurent les caisses d'épargne et de crédit et les caisses d'épargne-logement.

En général, les indicateurs présentés ici ne prennent pas en compte les activités du secteur informel, qui continue d'être une importante source de financement dans les économies en développement.

Tableau 17. Rôle des administrations publiques dans l'économie

Les **subventions et autres transferts courants** englobent tous les transferts en compte courant non remboursables et sans contrepartie aux entreprises pri-

vées et publiques, et le coût, pour le public, des déficits d'exploitation, sur la base des encaissements et décaissements, des unités de production marchande des administrations au titre de leurs ventes au public.

Pour estimer la **valeur ajoutée par les entreprises publiques**, on calcule la différence entre le produit des ventes et le coût des facteurs de production intermédiaires, ou la somme de l'excédent (solde) d'exploitation de ces entreprises et des rémunérations versées. Les entreprises publiques sont des entités économiques dont les administrations publiques sont propriétaires ou qu'elles contrôlent, qui tirent l'essentiel de leurs revenus de leurs ventes de biens et de services. Cette définition recouvre les entreprises commerciales directement gérées par un service des administrations publiques et dans lesquelles celles-ci détiennent une participation majoritaire, directement ou indirectement par le biais d'autres entreprises publiques. Elle recouvre aussi les entreprises dans lesquelles les administrations publiques détiennent une participation minoritaire, à condition qu'elles en détiennent le contrôle par suite de la répartition des actions restantes. Elle n'inclut pas les entreprises dont les activités relèvent du secteur public, comme l'éducation, les services de santé, et la construction et l'entretien des routes, qui sont financées d'autres manières, généralement à partir des ressources générales des administrations publiques. Les entreprises financières étant de nature différente, elles sont généralement exclues de la couverture des données.

Les **dépenses militaires** des membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) sont établies sur la base de la définition de l'OTAN, qui couvre les dépenses de nature militaire du ministère de la Défense — y compris les dépenses de recrutement, de formation, de construction et d'acquisition de matériels et fournitures militaires — et des autres ministères. Les dépenses à caractère civil du ministère de la Défense ne sont pas couvertes par cette définition. L'aide militaire est incluse dans les dépenses du pays donateur. Les achats à crédit de matériels militaires sont enregistrés à la date à laquelle la dette correspondante est encourue et non au moment du paiement. Les données relatives aux autres pays couvrent généralement les dépenses du ministère de la Défense, mais non les dépenses au titre de l'ordre public et de la sécurité du territoire, qui sont classées séparément.

Les définitions des dépenses militaires varient selon qu'elles incluent la protection civile, les forces supplémentaires et de réserve, les forces de police et paramilitaires, les forces à double usage telles que la police militaire et

civile, les dons militaires en nature, les pensions accordées au personnel militaire, et les cotisations de sécurité sociale versées par des entités des administrations publiques à d'autres entités de ces mêmes administrations publiques. Les données officielles peuvent ne pas couvrir certaines dépenses militaires, ne pas indiquer certains financements parce que ceux-ci ont été enregistrés dans des comptes extrabudgétaires ou que des réserves de change non déclarées ont été utilisées, ou ne pas couvrir l'aide militaire ou les importations secrètes de matériel militaire. Les données déclarées sont probablement plus complètes pour les dépenses courantes que pour les dépenses d'équipement. Dans certains cas, il est possible d'estimer de manière plus exacte les dépenses militaires en faisant la somme de la valeur estimée des importations d'armes et des dépenses militaires nominales. Cette méthode peut toutefois sous-estimer ou surestimer les dépenses d'une année spécifique lorsque le paiement des armes est effectué à une date autre que celle de leur livraison.

Les données du tableau 17 proviennent de l'U.S. Arms Control and Disarmament Agency (ACDA). La publication du FMI, *Government Finance Statistics Yearbook*, est une source primaire de données sur les dépenses au titre de la défense. Elle se base sur une définition cohérente des dépenses au titre de la défense basée sur la classification des fonctions des administrations publiques des Nations Unies et sur la définition de l'OTAN. Le FMI s'assure de la cohérence générale des données relatives aux dépenses au titre de la défense et des autres données macroéconomiques qui lui sont communiquées, mais ne peut pas toujours vérifier leur exactitude ou leur couverture. Le champ d'application des données relatives aux différents pays dépend en outre du retard avec lequel celles-ci sont communiquées ou de leurs carences. La plupart des spécialistes complètent donc les données du FMI par les évaluations des dépenses militaires réalisées de manière indépendante par des organismes tels que l'ACDA, l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, et l'Institut international d'études stratégiques. Ces organismes s'appuient toutefois dans une large mesure sur les données communiquées par les pouvoirs publics, sur des estimations confidentielles de services de renseignement de qualité variable, de sources qu'elles ne peuvent ou ne veulent révéler, et des publications des unes et des autres.

La **notation synthétique de risque ICRG** est un indice global tiré du *International Country Risk Guide* (ICRG), basé sur 22 éléments de risque. Le *International Country Risk Guide* du PRS Group col-

lecte des informations sur chaque élément, regroupe ces éléments en trois grandes catégories de risque (politique, financier et économique), et calcule un indicateur synthétique dont la valeur est comprise entre 0 et 100. Une notation inférieure à 50 indique l'existence d'un risque élevé, tandis qu'une notation supérieure à 80 témoigne d'un risque très faible. Les notations sont révisées tous les mois.

La notation de crédit d'*Institutional Investor*, qui va de 0 à 100, indique la probabilité qu'un pays n'honorera pas ses engagements envers l'étranger ; plus la notation est élevée et plus cette probabilité est faible. Les notations de crédit des pays d'*Institutional Investor* sont basées sur des informations fournies par de grandes banques internationales, dont les réponses sont pondérées par une formule qui accorde une plus grande importance à celles dont les engagements sont géographiquement plus diversifiés et dont les systèmes d'analyse sont plus perfectionnés.

Les notations de risque peuvent être très subjectives, et être influencées par des perceptions qui ne reflètent pas toujours la situation effective d'un pays. Ces perceptions subjectives déterminent toutefois le climat dans lequel s'effectuent les entrées de capitaux privés étrangers et sont donc une réalité pour les responsables de l'action publique. Les pays auxquels les agences de notation donnent une notation peu favorable n'attirent en général pas les flux de capitaux privés déclarés. Les notations de risques indiquées ici ne sont pas entérinées par la Banque mondiale et ne sont présentées qu'à des fins analytiques.

Le **taux d'imposition marginal supérieur** est le taux le plus élevé du barème appliqué au revenu imposable des personnes physiques et des sociétés. Le tableau indique également le niveau de revenu des personnes physiques à partir duquel le taux d'imposition marginal le plus élevé s'applique.

Les systèmes de recouvrement de l'impôt sont souvent complexes et prévoient de nombreuses exceptions, exemptions, pénalités et autres éléments qui influent sur l'incidence de l'impôt et, partant, les décisions des salariés, des dirigeants des entrepreneurs, des investisseurs et des consommateurs. La progressivité de l'impôt, telle que l'indique le taux marginal supérieur d'imposition du revenu des personnes physiques ou des sociétés, peut avoir un effet important en ce domaine. Les taux présentés pour les personnes physiques se rapportent généralement au revenu du travail. Dans certains pays, le taux marginal supérieur est aussi le taux de base ou un taux forfaitaire ; auquel cas, des surtaxes, déductions et autres facteurs peuvent également intervenir.

Tableau 18. Électricité et transports

La consommation d'électricité par habitant mesure la production des centrales électriques et des centrales électrocalogènes moins les pertes de distribution et la consommation des centrales en question. Les **pertes au niveau du transport et de la distribution** sont les pertes subies entre la source d'alimentation et les points de distribution, et entre les points de distribution et les lieux de consommation, y compris par suite de vols.

Les données sur la production et la consommation d'électricité sont collectées auprès des agences nationales par l'Agence internationale de l'énergie, qui les ajuste pour les rendre conformes aux définitions internationales, par exemple, pour prendre en compte les établissements qui, en sus de leur activité principale, produisent de l'électricité en partie ou en totalité pour leur propre usage. Dans certains pays, la production d'électricité effectuée pour leur propre compte par les ménages ou les petites entreprises est importante en raison de l'isolement de ces derniers ou du manque de fiabilité des réseaux d'alimentation publics, et les ajustements peuvent ne pas donner une idée exacte de la production effective.

Bien que l'autoconsommation et les pertes en réseau des centrales électriques soient ramenées à des valeurs nettes, la consommation d'électricité englobe la consommation des postes auxiliaires, les pertes des transformateurs qui sont considérés faire partie intégrante de ces postes et l'électricité produite par les installations de pompage. Elle couvre l'électricité produite par toutes les sources d'énergie primaires (charbon, pétrole, gaz, réactions nucléaires, sources hydroélectriques et géothermiques, vent, marée et combustibles renouvelables) pour lesquelles des données sont disponibles. Ni les chiffres de la production ni ceux de la consommation n'indiquent le degré de fiabilité de l'alimentation (fréquence des coupures de courant et des pannes, coefficients d'utilisation, etc.).

La rubrique **routes revêtues** indique le pourcentage des routes recouvertes d'asphalte ou de matériaux similaires employés pour la construction de routes. Celle des **marchandises transportées par route** représente le volume des biens transportés par véhicules routiers, mesuré en millions de tonnes-kilomètres. La colonne **marchandises transportées par rail** fait état du produit du tonnage de marchandises transportées et du nombre de kilomètres parcourus par million de dollars de PIB mesuré sur la base de la PPA. Le nombre de **passagers, services aériens**, couvre les passagers voyageant sur les lignes intérieures et internationales.

Les données relatives à la plupart des industries de transport ne se prêtent pas à des comparaisons internationales parce que, contrairement aux statistiques démographiques, aux comptes nationaux et aux statistiques sur le commerce international, les données sur l'infrastructure ne sont pas collectées dans tous les pays sur la même base. Les données sur les routes sont rassemblées par la Fédération routière internationale (FRI), et les données sur les transports aériens par l'Organisation de l'aviation civile internationale. La FRI se procure essentiellement ses données auprès des associations nationales de la route ; lorsqu'un pays ne compte aucune association de ce type ou que celle-ci ne communique pas ses informations, la FRI contacte d'autres organismes, tels que la direction des routes, le ministère des Transports ou des travaux publics, ou le bureau central de statistique. Les données compilées sont donc de qualité inégale.

Tableau 19. Communications, information, science et technologie

La rubrique **quotidiens** indique le nombre d'exemplaires distribués de journaux publiés au moins quatre fois par semaine, par millier d'habitants. Celle des **radios** représente le nombre estimé de récepteurs radio utilisés pour la diffusion de messages dans le public, par millier d'habitants. Les chiffres relatifs à ces deux rubriques proviennent d'enquêtes statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Dans certains pays, les définitions, les classifications et les méthodes de dénombrement ne sont pas totalement conformes aux normes de l'UNESCO. Par exemple, certains pays mesurent la circulation des journaux par le nombre d'exemplaires imprimés au lieu du nombre d'exemplaires distribués. De nombreux pays perçoivent en outre une redevance radio pour couvrir en partie le coût des émissions publiques, ce qui décourage les propriétaires de radio de déclarer les postes qu'ils possèdent. Pour cette raison, ainsi que d'autres problèmes associés à la collecte des données, les estimations du nombre de journaux et de radios sont d'une fiabilité très variable et doivent être interprétées avec prudence.

La colonne **télévisions** indique le nombre estimé des postes utilisés, par millier d'habitants. Les données proviennent de l'Union internationale des télécommunications (UIT), qui envoie chaque année des questionnaires aux organismes nationaux de radiodiffusion et de télédiffusion et aux associations qui opèrent dans ce domaine. Certains pays exigent que les postes de télévision soient déclarés aux autorités. Dans la mesure où les ménages ne déclarent pas tous les télé-

viseurs qu'ils possèdent, le nombre de postes déclarés peut sous-estimer le nombre de postes effectivement possédés.

Les **lignes de téléphone principales** sont les lignes de téléphone qui raccordent le matériel d'un abonné au réseau téléphonique public commuté, par millier d'habitants. La rubrique **téléphones portables** indique le nombre d'utilisateurs de téléphones portables abonnés à un service public de téléphonie mobile automatique qui utilise la technologie cellulaire pour brancher ses clients sur le réseau téléphonique public commuté, par millier d'habitants. L'UIT compile les données sur les lignes de téléphone principales et les téléphones portables en envoyant chaque année à cet effet des questionnaires aux administrations des télécommunications et aux sociétés d'exploitation. Ces données sont complétées par celles des rapports annuels et des annuaires statistiques préparés par les ministères des Télécommunications, les organismes de réglementation, les sociétés d'exploitation et les associations de télécommunications.

La colonne **ordinateurs personnels** indique le nombre estimé des ordinateurs autonomes conçus pour être utilisés par une personne à la fois, par millier d'habitants. L'UIT estime le nombre d'ordinateurs personnels, notamment à partir de questionnaires annuels. Dans de nombreux pays, les systèmes informatiques sont dans une très large mesure structurés autour d'unités centrales de traitement, et des milliers d'utilisateurs peuvent être branchés sur le même ordinateur ; dans ce cas, le nombre d'ordinateurs personnels sous-estime l'utilisation totale de moyens informatiques.

Les **hôtes internet** sont les ordinateurs directement reliés au réseau mondial ; un grand nombre d'ordinateurs peuvent se connecter à l'internet par l'intermédiaire d'un même hôte. Les hôtes internet sont affectés aux pays selon le code de pays d'accueil, même si ce code n'indique pas nécessairement si l'hôte est situé ou non dans le pays. Tous les hôtes non identifiés par un code de pays sont attribués aux États-Unis. Network Wizards (qui est la source de ces données à <http://www.n.w.com>) ayant changé de méthode d'enquête sur le domaine internet à dater de juillet 1998, les données présentées ici ne sont pas directement comparables à celles qui ont été publiées l'an dernier. La nouvelle méthode d'enquête est réputée plus fiable et évite les problèmes de sous-estimation qui se produisent lorsqu'une organisation interdit tout téléchargement des données de son domaine. Certains problèmes d'évaluation continuent toutefois de se poser, de sorte que le nombre d'hôtes internet indiqué

pour chaque pays doit être considéré comme une approximation.

La rubrique **scientifiques et ingénieurs R-D** donne le nombre de personnes formées dans un domaine scientifique, quel qu'il soit, dont les activités consistent à procéder à des activités de recherche et développement à un niveau de cadre (administrateurs compris), par million d'habitants. La plupart de ces emplois exigent l'obtention d'un diplôme universitaire.

L'UNESCO collecte des données sur les travailleurs scientifiques et les techniciens et sur les dépenses de R-D dans ses États membres essentiellement par le biais des réponses fournies par les autorités à des questionnaires et à des enquêtes spéciales, mais aussi à partir de rapports et de publications officielles, ainsi que d'informations tirées d'autres sources nationales et internationales. Elle indique soit le nombre de scientifiques et d'ingénieurs, soit le nombre effectif de personnes actives ayant les qualifications requises pour travailler comme scientifiques ou ingénieurs. Les données sur le nombre de personnes effectivement employées sont tirées de recensements et sont moins à jour que les indicateurs de la population active. L'UNESCO complète ces données par des estimations du nombre de personnes qualifiées pour exercer les fonctions de scientifiques ou d'ingénieurs en comptant le nombre de personnes ayant achevé les niveaux d'études 6 et 7 de la CITE (Classification internationale type de l'éducation). Les données sur les scientifiques et les ingénieurs, qui sont normalement calculées en équivalent de personnes employées à plein temps, ne peuvent prendre en compte les différences considérables observées entre les niveaux de qualité de la formation et de l'éducation.

Les **exportations de technologies de pointe** recouvrent les biens produits par des branches d'activité (définies sur la base de la classification des branches d'activité des États-Unis) qui comptent parmi les dix plus importantes en termes de dépenses de R-D. Les exportations de produits manufacturés couvrent les produits indiqués dans la Classification type pour le commerce international (CTCI), révision 1, sections 5-9 (produits chimiques et connexes, articles manufacturés classés principalement d'après la matière première, articles manufacturés, machines et matériel de transports, articles manufacturés divers, et articles et transactions non classés ailleurs) à l'exclusion de la division 68 (métaux non ferreux).

Le classement des branches d'activité est basé sur une méthode mise au point par Davis (1982 ; voir Bibliographie). Par le biais de techniques fondées sur

les échanges interindustriels, Davis a estimé l'intensité technologique des branches d'activité des États-Unis en termes des dépenses de R-D nécessaires pour produire un produit manufacturé spécifique. Cette méthode prend en compte les dépenses de R-D directes par producteur final ainsi que les dépenses indirectes par fournisseur de biens intermédiaires utilisés pour produire l'article final. Les branches d'activité, organisées sur la base de la Classification des activités économiques des États-Unis (SIC), sont classées en fonction de leur intensité technologique et les dix groupes de la SIC (codes à trois chiffres) arrivant en tête du classement ont été qualifiés de branches d'activité à technologie de pointe.

Pour produire une définition des échanges de technologies de pointe à partir de la classification des branches d'activité de Davis, Braga et Yeats (1992) ont exploité la concordance entre les catégories de la SIC et celles de la Classification type pour le commerce international (CTCI), révision 1, proposée par Hatter (1985). À cette fin, ils n'ont considéré que les catégories de la CITI (codes à quatre chiffres) ayant un coefficient de technologie de pointe supérieur à 50 %. Au nombre de ces exportations figurent les aéronefs, les équipements bureautiques, les produits pharmaceutiques et les instruments scientifiques. Cette méthode repose sur l'hypothèse relativement peu réaliste selon laquelle l'utilisation des relations interindustrielles et la structure des échanges des États-Unis ne biaisent pas la classification.

Le **nombre de demandes de brevet déposées** est le nombre de documents délivrés par une administration, décrivant une invention et créant une situation en droit dans laquelle l'invention brevetée ne peut normalement être exploitée (fabriquée, utilisée, vendue, importée) que par le titulaire du brevet ou avec son autorisation. La protection accordée aux inventions est d'une durée limitée (généralement 20 ans à partir de la date de dépôt de la demande de délivrance d'un brevet). Les informations sur les demandes de délivrance d'un brevet sont présentées séparément pour les résidents et les non-résidents. Les données sur les brevets proviennent de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, selon laquelle, à la fin de 1996, environ 3,8 millions de brevets étaient en vigueur dans le monde entier.

Tableau 20. Échanges internationaux

La rubrique **exportations de marchandises** indique la valeur FOB (franco à bord), en dollars, des marchandises fournies au reste du monde. Celle des **importations de produits manufacturés** donne la valeur CIF (coût, assurance, fret), en dollars, des mar-

chandises achetées au reste du monde. Les données relatives aux exportations et aux importations de marchandises correspondent aux produits classés aux sections 5 (produits chimiques), 6 (articles manufacturés classés principalement d'après la matière première), 7 (machines) et 8 (articles manufacturés divers) de la CTCI, à l'exception de la division 68 (métaux non ferreux) et du groupe 891 (armes et munitions). Les **services commerciaux** recouvrent tous les échanges de services, y compris les services de transport, de communication et de commerce, mais non compris les services de l'État qui recouvrent les services liés au secteur des administrations publiques (dépenses au titre des ambassades et des consulats, par exemple) et aux organisations régionales et internationales.

Les données sur les exportations et les importations de marchandises sont basées sur les statistiques douanières et peuvent ne pas totalement refléter les concepts et définitions de la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements* du FMI. La valeur des exportations enregistrée est le coût des marchandises amenées à la frontière du pays exportateur en vue de leur expédition à l'étranger, c'est-à-dire la valeur FOB. De nombreux pays collectent et présentent les données sur les échanges en dollars des États-Unis. Lorsque les données sont communiquées en monnaie nationale, elles sont converties en dollars sur la base du taux de change officiel moyen pour la période considérée. La valeur des importations est généralement donnée au coût des marchandises au moment de leur achat par l'importateur majoré du coût de leur transport et de leur assurance jusqu'à la frontière du pays importateur, c'est-à-dire le coût CIF. Les données sur les importations sont tirées des mêmes sources que celles des exportations. En principe, les exportations mondiales devraient être égales aux importations mondiales, et les exportations d'un pays devraient être égales à la somme des importations du reste du monde en provenance de ce pays. On constate toutefois des divergences à tous les niveaux en raison des différences qui existent dans les dates d'enregistrement et les définitions.

Les chiffres portés dans ce tableau ont été compilés par l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les données sur le commerce des marchandises sont tirées de *Statistiques financières internationales* – FMI, d'informations supplémentaires provenant de la base des données de la Division de statistique des Nations Unies (COMTRADE), et de publications nationales pour les pays qui ne communiquent pas leurs données au FMI. Les données sur les échanges internationaux de produits manufacturés proviennent de la base des

données COMTRADE. Lorsqu'il ne leur a pas été possible de se baser sur des chiffres de l'OMC, les services de la Banque mondiale ont estimé la part des échanges de produits manufacturés à partir des informations les plus récentes de la base des données COMTRADE. Dans toute la mesure du possible, l'OMC publie toutes les données sur les échanges de marchandises sur la base du système général du commerce, qui inclut les produits importés en vue de leur réexportation. Deux économies, à savoir Hong Kong (Chine) et Singapour, enregistrent d'importants volumes au titre des réexportations, comme indiqué dans le tableau. Les biens qui transitent par un pays mais sont destinés à un autre pays ne sont pas pris en compte. Les données sur les échanges de services commerciaux sont tirées de la base des données de la Balance des paiements du FMI et de publications nationales pour les pays qui ne communiquent pas leurs données au FMI.

Tableau 21. Aide et flux financiers

Les **flux nets de capitaux privés** englobent les flux générateurs de dette et les flux non générateurs de dette du secteur privé. Les flux générateurs de dette du secteur privé recouvrent les prêts des banques commerciales, les crédits obligataires et autres crédits consentis par le secteur privé ; les flux non générateurs de dette du secteur privé correspondent aux investissements directs étrangers et aux prises de participation. Par **investissement étranger direct**, on entend les entrées nettes de capitaux investis de manière à acquérir un intérêt durable (au moins 10 % des actions donnant droit de vote) dans une entreprise opérant dans un pays autre que celui de l'investisseur, qui permet à l'investisseur de participer effectivement à la gestion de l'entreprise. Il est égal à la somme des flux de participations, des bénéfices réinvestis, des autres flux de capitaux à long terme et des flux de capitaux à court terme tels qu'ils sont enregistrés dans la balance des paiements.

Les données sur l'investissement étranger direct sont basées sur les données de la balance des paiements présentées par le FMI, ainsi que les données communiquées par l'OCDE et diverses sources nationales officielles. La définition de l'investissement étranger direct retenue dans le monde entier est celle qui figure dans la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements* du FMI. L'OCDE a également publié une définition, formulée en consultation avec le FMI, Eurostat (Office statistique des communautés européennes) et les Nations Unies. Étant donné la multiplicité des sources et les différences qui existent au

niveau des définitions et des méthodes de présentation, il peut exister plus d'une estimation de l'investissement étranger direct pour un pays, et les données peuvent ne pas être comparables d'un pays à un autre.

Les données sur l'investissement étranger direct ne fournissent pas une image complète des investissements étrangers dans une économie. Les données de la balance des paiements sur l'investissement étranger direct ne couvrent pas les capitaux levés dans les économies hôtes, qui sont devenus une importante source de financement des projets d'investissement dans certains pays en développement. Il est aussi de plus en plus apparent que les données sur l'investissement étranger direct sont de portée limitée parce qu'elles ne couvrent que les flux d'investissement transfrontaliers qui donnent lieu à une prise de participation à l'exclusion de ceux qui ne donnent pas lieu à une prise de participation, comme les flux de biens et services intra-entreprises. Pour une étude détaillée des problèmes associés aux données, voir le volume 1, chapitre 3 des *World Debt Tables 1993-94* de la Banque mondiale.

La **dette extérieure totale** est la dette due à des non-résidents, remboursable en monnaie étrangère, en biens ou en services. Elle est la somme de la dette publique, de la dette à garantie publique, de la dette privée non garantie à long terme, du recours au crédit du FMI et de la dette à court terme. La dette à court terme englobe toutes les obligations ayant une échéance initiale ne dépassant pas un an, ainsi que les intérêts en arriérés dus au titre de la dette à long terme. La **valeur actuelle de la dette extérieure** est égale à la somme de la dette extérieure à court terme et de la valeur actualisée de la somme de tous les paiements au titre du service de la dette à long terme publique, à garantie publique et privée non garantie sur la durée des prêts en cours.

Les données sur la dette extérieure de pays à faible revenu et à revenu intermédiaire sont collectées par la Banque mondiale par le biais du Système de notification de la dette. Les services de la Banque mondiale calculent l'endettement des pays en développement au moyen des rapports soumis par ces pays pour chacun de leurs emprunts à long terme public ou à garantie publique, ainsi que des informations sur la dette à court terme collectée par les pays ou auprès de créanciers par le biais des systèmes de notification de la Banque des règlements internationaux et de l'OCDE. Ces données sont complétées par des informations sur les prêts et crédits effectués par les grandes banques multilatérales, les relevés des prêts des organismes officiels de prêt des principaux pays créanciers, et des esti-

mations des économistes chargés des pays considérés à la Banque mondiale et au FMI. Certains pays fournissent en outre des données sur la dette privée non garantie. En 1996, 34 pays avaient communiqué des données de ce type à la Banque mondiale, et des estimations ont été calculées pour 28 autres pays pour lesquels ce type d'endettement est connu pour être élevé.

La valeur actuelle de la dette extérieure est une évaluation des obligations futures au titre du service de la dette qui peut être considérée par référence à des indicateurs tels que le PNB. Pour la calculer, on actualise le service (intérêts et remboursement du principal) dû au titre de la dette extérieure à long terme sur la durée de vie des prêts en cours. La dette à court terme est prise en compte à sa valeur nominale. Les données relatives à la dette sont exprimées en dollars, après avoir été converties aux taux de change officiels en vigueur. Le taux d'actualisation de la dette à long terme est fonction de la monnaie en laquelle le prêt est remboursé et est basé sur les taux d'intérêt commerciaux de référence de l'OCDE. Le taux d'actualisation utilisé pour les prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et les crédits de l'Association internationale de développement, de même que pour les obligations envers le FMI, est un taux de référence du DTS. Si le taux d'escompte est supérieur au taux d'intérêt du prêt, la valeur actuelle sera inférieure à la valeur nominale des futures obligations au titre du service de la dette.

L'**aide publique au développement** (APD) représente les décaissements au titre des dons et des prêts (nets des remboursements du principal) accordés à des conditions concessionnelles par des organismes publics des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) et de certains pays arabes afin de promouvoir le développement économique et le bien-être social dans les pays considérés par le CAD comme étant en développement. Les prêts comportant un élément de don supérieur à 25 % sont inclus dans l'APD, de même que l'assistance et la coopération techniques. L'APD englobe également les flux d'aide (nets des remboursements) des bailleurs de fonds officiels aux économies en transition d'Europe de l'Est et de l'ex-Union soviétique et à certains pays en développement et territoires ayant un revenu plus élevé mais inclus dans la liste par le CAD. Ces flux, qui sont parfois qualifiés d'« aide officielle », sont accordés à des conditions similaires à celles de l'APD. Les données relatives à l'aide en pourcentage du PNB sont analysées sur la base des valeurs converties en dollars au taux de change officiel.

Les données se rapportent aux dons et prêts bilatéraux des pays du CAD, des organisations multilatérales et de certains pays arabes, mais ne tiennent pas compte de l'aide accordée par les pays bénéficiaires à d'autres pays en développement. Il s'ensuit que certains pays qui sont des donateurs sur une base nette (comme l'Arabie saoudite) apparaissent dans le tableau en tant que bénéficiaires.

Les données ne sont pas ventilées par type d'aide (programme, projet, ou aide alimentaire ; secours d'urgence ; aide aux opérations de maintien de la paix ou coopération technique), bien que ces différentes catégories puissent avoir un impact très différent sur l'économie. Les dépenses de coopération technique ne profitent pas toujours directement au pays bénéficiaire dans la mesure où elles contribuent à couvrir les coûts encourus au sein du pays en question au titre des rémunérations et avantages accordés aux experts techniques et des frais généraux des entreprises qui fournissent les services techniques.

Les données sur l'aide présentées au tableau 21 étant basées sur les informations produites par les bailleurs de fonds, elles ne correspondent pas aux chiffres portés par les bénéficiaires dans leur balance des paiements, qui excluent souvent en totalité ou en partie l'assistance technique, et notamment les paiements directement effectués aux expatriés par les bailleurs de fonds. De même, l'aide sous forme de dons en nature n'est pas toujours enregistrée dans les statistiques commerciales ou la balance des paiements. Bien que les estimations de l'APD incluses dans les statistiques de la balance des paiements visent à exclure l'aide purement militaire, la distinction est parfois difficile à faire, et c'est généralement la définition du pays d'origine qui prévaut.

Méthodes statistiques

La présente section décrit les méthodes de calcul du taux de croissance par la méthode des moindres carrés, du taux de croissance exponentiel (points extrêmes) et du coefficient de Gini, ainsi que la méthode suivie dans l'*Atlas* de la Banque mondiale pour calculer le facteur de conversion employé pour estimer les valeurs du PNB et du PNB par habitant en dollars.

Taux de croissance

calculé par la méthode des moindres carrés

On calcule les taux de croissance par la méthode des moindres carrés chaque fois que l'on a des séries chronologiques suffisamment longues pour que les calculs soient fiables. On ne calcule pas ce type de taux

lorsque l'on ne dispose que de moins de la moitié des observations pour la période.

On estime le taux de croissance, r , en déterminant l'équation d'une droite de régression par la méthode des moindres carrés à partir des valeurs logarithmiques de la variable pour chacune des années de la période considérée. Cette équation de régression revêt la forme suivante :

$$\text{Log } X_t = a + bt,$$

qui est la transformée logarithmique de l'équation du taux de croissance géométrique :

$$X_t = X_0(1 + r)^t.$$

Dans ces équations, X est la variable, t représente la période, $a = \text{Log } X_0$ et $b = \text{Log } (1 + r)$ sont les paramètres que l'on cherche à estimer. Si b^* est l'estimation de b produite par la méthode des moindres carrés, il suffit, pour obtenir le pourcentage moyen de croissance annuelle, r , de calculer $[\exp(b^*) - 1]$, puis de multiplier le résultat par 100.

Le taux de croissance ainsi calculé est un taux moyen représentatif des observations disponibles sur la période considérée. Il n'est pas nécessairement égal au taux de croissance effectif entre deux périodes données.

Taux de croissance

calculé à partir du modèle exponentiel

Dans le cas de certaines statistiques démographiques, couvrant notamment la population active et la population, le taux de croissance entre deux dates différentes est calculé au moyen de l'équation suivante :

$$r = \text{Log } (p_n / p_1) / n,$$

dans laquelle p_n et p_1 sont respectivement la dernière et la première observation de la période, n le nombre d'années de la période, et Log l'opérateur du logarithme népérien. Ce taux de croissance est basé sur un modèle de croissance exponentiel continue entre deux dates. Il ne prend pas en compte les valeurs intermédiaires de la série. Il convient ici de noter que le taux de croissance calculé à partir du modèle exponentiel ne correspond pas au taux de croissance annuel mesuré à des intervalles d'un an, qui est donné par la formule $(p_n - p_{n-1})/p_{n-1}$.

Le coefficient de Gini

Le coefficient de Gini indique la mesure dans laquelle la répartition du revenu (ou, dans certains cas,

des dépenses de consommation) entre les individus ou les ménages d'une économie diffère d'une répartition correspondant à une situation d'égalité parfaite. La courbe de Lorenz joint les points correspondant aux pourcentages cumulés du revenu total revenant aux différents pourcentages cumulés du nombre des bénéficiaires, en commençant par les individus ou les ménages les plus pauvres. Le coefficient de Gini est égal au rapport, en pourcentage, de l'aire située entre la courbe de Lorenz et une droite théorique décrivant une situation d'égalité parfaite, à la surface du demi-carré situé en dessous de la droite. Ce coefficient varie entre zéro, qui représente une situation d'égalité parfaite, et 100 %, qui implique une situation d'inégalité maximale.

La Banque mondiale utilise un programme d'analyse numérique, POVCAL, pour estimer les valeurs du coefficient de Gini ; voir Chen, Datt et Ravallion (1993, voir Bibliographie).

Méthode de l'Atlas de la Banque mondiale

Dans certains cas, la Banque mondiale utilise un taux de change synthétique couramment appelé facteur de conversion de l'Atlas pour calculer le PNB et le PNB par habitant en dollars des États-Unis. L'emploi de ce facteur a pour objet de réduire l'impact des fluctuations de taux de change sur les comparaisons des revenus nationaux des différents pays.

Le facteur de conversion de l'Atlas pour une année quelconque est la moyenne du taux de change effectif d'un pays par rapport aux monnaies des pays du G-5 (ou du facteur de conversion retenu) pour l'année en cause et des taux de change des deux années précédentes, compte tenu de l'écart d'inflation entre le pays concerné et les pays du G-5. Le taux de change effectif d'un pays est une moyenne de ses taux de change par rapport à la monnaie d'autres pays, généralement pondérée par les échanges du pays avec ces partenaires. Les pays du G-5 (Groupe des cinq) sont l'Allemagne, les États-Unis, la France, le Japon et le Royaume-Uni. Le taux d'inflation des pays du G-5 est représenté par la variation des déflateurs du DTS. (Le Droit de tirage spécial ou DTS est l'unité de compte du FMI.) Le déflateur du DTS est la moyenne pondérée des déflateurs du PIB exprimé en DTS des pays du G-5. Les pondérations sont déterminées par le montant de chaque monnaie entrant dans la composition d'un DTS. Elles varient dans le temps parce que la composition monétaire du DTS et les taux de change relatifs de chaque monnaie se modifient. Le déflateur du

DTS est calculé à partir de données en DTS, puis converti en dollars des États-Unis au moyen d'un facteur de conversion (de l'Atlas) du DTS en dollar.

Cette moyenne sur trois ans permet de lisser les fluctuations annuelles des prix et des taux de change pour chaque pays. On multiplie le PNB du pays par le facteur de conversion de la méthode de l'Atlas, puis on divise le PNB en dollars ainsi obtenu par le nombre d'habitants au milieu de la plus récente des trois années pour obtenir le PNB par habitant. Lorsque les taux de change officiels sont jugés peu fiables ou non représentatifs pour la période considérée, la formule de l'Atlas fait intervenir une autre estimation du taux de change (voir ci-dessous).

Les formules ci-après décrivent le mode de calcul du facteur de conversion pour l'année t :

$$e_t^* = \frac{1}{3} \left[e_{t-2} \left(\frac{p_t}{p_{t-2}} \left/ \frac{p_t^{SS}}{p_{t-2}^{SS}} \right. \right) + e_{t-1} \left(\frac{p_t}{p_{t-1}} \left/ \frac{p_t^{SS}}{p_{t-1}^{SS}} \right. \right) + e_t \right]$$

et celui du PNB par habitant en dollars pour l'année t :

$$Y_t^{\$} = (Y_t / N_t) / e_t^*$$

où e_t^* est le facteur de conversion de l'Atlas (unités de monnaie nationale par rapport au dollar) pour l'année t , e_t est le taux de change annuel moyen (unités de monnaie nationale par rapport au dollar) pour l'année t , p_t est le déflateur du PNB pour l'année t , p_t^{SS} est le déflateur du DTS en dollars pour l'année t , Y_t est le PNB courant (en monnaie nationale) pour l'année t , et N_t est la population au milieu de l'année t .

Autres facteurs de conversion

La Banque mondiale vérifie systématiquement si les taux de change officiels sont des facteurs de conversion adéquats. Elle a recours à un autre facteur de conversion lorsque l'écart entre le taux de change officiel et le taux effectivement employé dans le cadre des transactions intérieures portant sur des devises ou le commerce international des marchandises est jugé exceptionnellement important. Ce n'est le cas que pour un petit nombre de pays (se reporter au tableau intitulé Profil des données originales de *World Development Indicators 1999*). Des facteurs de conversion autres que le taux de change sont utilisés dans le cadre de la méthode de l'Atlas et, dans certains cas, dans *Les Grands indicateurs du développement* pour une année déterminée.

Bibliographie

- ACDA (Organisme de contrôle des armements et du désarmement). 1997. *World Military Expenditures and Arms Transfers 1996*. Washington.
- Ahmad, Sultan. 1992. « Regression Estimates of Per Capita GDP Based on Purchasing Power Parities. » Document de travail-Recherche sur les politiques n° 956. Banque mondiale, Département de l'économie internationale, Washington.
- . 1994. « Improving Inter-Spatial and Inter-Temporal Comparability of National Accounts. » *Journal of Development Economics* 4: 53–75.
- AIE (Agence internationale de l'énergie). 1998a. *Statistiques et bilans énergétiques des pays non membres 1995–96*. Paris.
- . 1998b. *Statistiques de l'énergie des pays de l'OCDE 1995–96*. Paris.
- Ball, Nicole. 1984. « Measuring Third World Security Expenditure: A Research Note. » *World Development* 12(2):157–64.
- Banque mondiale. 1993a. *Purchasing Power of Currencies: Comparing National Incomes Using ICP Data*. Washington.
- . 1993b. *World Debt Tables 1993–94*. Washington.
- . 1998. *Global Development Finance 1998*. Washington.
- . 1999. *World Development Indicators*. Washington.
- BIT (Bureau international du travail). Années diverses. *Annuaire des statistiques du travail*. Genève.
- . 1995a. *Evaluation et projections de la main-d'oeuvre, 1950–2010*. Genève.
- . 1995b. *Population active 1950-2000*. Genève.
- Bos, Eduard, My T. Vu, Ernest Massiah et Rodolfo Bulatao. 1994. *World Population Projections. 1994–95 Edition*. Baltimore, Md. : Johns Hopkins University Press.
- Braga, C. A. Primo et Alexander Yeats. 1992. « How Multilateral Trading Arrangements May Affect the Post-Uruguay Round World. » Document de travail-recherche sur les politiques n° 974. Banque mondiale, Département de l'économie internationale, Washington.
- Chen, Shaohua, Gaurav Datt et Martin Ravallion. 1993. « Is Poverty Increasing in the Developing World? » Document de travail-Recherche sur les politiques. Banque mondiale, Washington.
- CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement). Années diverses. *Manuel de statistiques du commerce international et du développement*. Genève.
- Conseil de l'Europe. Années diverses. *L'évolution démographique récente en Europe*. Strasbourg : Éditions du Conseil de l'Europe.
- Davis, Lester. 1982. *Technology Intensity of U.S. Output and Trade*. Washington : U.S. Department of Commerce.
- Eurostat (Office statistique des Communautés européennes). Années diverses. *Statistiques démographiques*. Luxembourg.
- FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture). 1997. *Situation des forêts du monde 1997*. Rome.
- . Années diverses. *FAO Annuaire. Production*. Collection FAO : Statistiques. Rome.
- FMI (Fonds monétaire international). 1986. *Manuel de statistiques de finances publiques*. Washington.
- . 1993. *Manuel de la balance des paiements*. 5^e éd. Washington.
- . Années diverses. *Direction of Trade Statistics Yearbook*. Washington.
- . Années diverses. *Government Finance Statistics Yearbook*. Washington.
- . Années diverses. *Statistiques financières internationales*. Washington.
- FRI (Fédération routière internationale). 1998. *Statistiques routières mondiales 1998*. Genève.
- Happe, Nancy et John Wakeman-Linn. 1994. « Military Expenditures and Arms Trade: Alternative Data Sources. » Document de travail du FMI n° 94/69. Fonds monétaire international, Département de l'élaboration et de l'examen des politiques, Washington.
- Hatter, Victoria L. 1985. U.S. *High-Technology Trade and Competitiveness*. Washington : U.S. Department of Commerce.
- Heston, Alan. 1994. « A Brief Review of Some Problems in Using National Accounts Data in Level of Output Comparison and Growth Studies. » *Journal of Development Economics* 44: 29–52.
- Institut des ressources mondiales, PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement) et PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement). 1994. *Ressources mondiales, 1994–95 : Un guide pour l'environnement mondial : L'Environnement urbain*. Ottawa et Paris : Centre international/Comité 21.
- Institut des ressources mondiales en collaboration avec le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement) et le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement). 1998. *World Resources 1998–99: A Guide to the Global Environment*. New York. : Oxford University Press.
- Institutional Investor*. 1999. New York. (Mars.)
- Luxembourg Income Study. LIS database. <http://lissy.ceps.lu/index.htm>.
- National Bureau of Economic Research. 1997. *Penn World Tables Mark 5.6*. <http://nber.harvard.edu/pwt56.html>.
- OACI (Organisation de l'aviation civile internationale). 1998. *Statistiques de l'aviation civile dans le monde, 1997, 22^e éd.* Montréal.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). 1989. *Répartition géographique des ressources financières mises à la disposition des pays en développement*. Paris.
- . 1997a. *Comptes nationaux 1960–1995*. Vol. 1, *Principaux agrégats*. Paris.
- . 1997b. *Comptes nationaux 1960–1995*. Vol. 2, *Tableaux détaillés*. Paris.
- . 1998. *Coopération pour le développement : Rapport 1997*. Paris.
- OMS (Organisation mondiale de la santé). Années diverses. *Annuaire de statistiques sanitaires mondiales*. Genève.
- . Années diverses. *Rapport trimestriel de statistiques sanitaires mondiales*. Genève.
- OMS et UNICEF. 1996. *Estimations révisées pour 1990 de la mortalité maternelle : nouvelle méthodologie*. Genève.
- ONU (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel). 1996. *International Yearbook of Industrial Statistics 1996*. Vienne.
- Organisation des Nations Unies. 1968. *Système de comptabilité nationale. Études méthodologiques*. Série F, n° 2, rév. 3. New York.
- . 1985. *Statistiques de comptabilité nationale : recueil de statistiques de répartition du revenu*. New York.
- . 1997. *World Urbanization Prospects: The 1996 Revision*. New York.
- . Années diverses. *Annuaire des statistiques de l'énergie*. New York.
- . Années diverses. *Bulletin mensuel de statistiques*. New York.
- . Années diverses. *Compte du revenu national*. Division de statistique. New York.
- . Années diverses. *Annuaire statistique*. New York.
- . Années diverses. *Update on the Nutrition Situation*. Comité administratif de coordination, Sous-comité de la nutrition. Genève.
- . Années diverses. *Population and Vital Statistics Report*. New York.
- Price WaterhouseCoopers. 1998a. *Corporate Taxes: A Worldwide Summary*. New York.
- . 1998b. *Individual Taxes: A Worldwide Summary*. New York.
- PRS Group. 1999. *International Country Risk Guide*. Février. East Syracuse, N.Y.
- Ravallion, Martin. 1996. « What Can New Survey Data Tell Us about Recent Changes in Living Standards in Developing and Transitional Economies? » Document de travail-Recherche sur les politiques de la Banque mondiale, Département de la recherche, Politiques de développement, Washington.
- Ravallion, Martin et Shaohua Chen. 1997. « Can High-Inequality Developing Countries Escape Absolute Poverty? » *Economics Letters* 56: 51–57.
- SFI (Société financière internationale). 1998. *Emerging Stock Markets Factbook 1998*. Washington.
- Srinivasan, T. N. 1994. « Database for Development Analysis: An Overview. » *Journal of Development Economics* 44(1): 3–28.
- UIT (Union internationale des télécommunications). 1998. *Rapport sur le développement mondial des télécommunications 1998 : Accès universel*. Genève.
- UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture). Années diverses. *Annuaire statistique*. Paris.
- UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance). 1999. *La situation des enfants dans le monde : 1999*. New York : UNICEF.
- U.S. Bureau of the Census. 1996. *World Population Profile 1996*. Washington : U.S. Government Printing Office.

Classification des économies par revenu et par région, 1999

Groupe de revenu	Sous-groupe	Afrique subsaharienne				Europe et Asie centrale			Moyen-Orient et Afrique du Nord		Amérique
		Afrique de l'Est et Afrique australe		Asie de l'Est et Pacifique		Europe de l'Est et Asie centrale		Reste de l'Europe	Moyen-Orient	Afrique du Nord	
Faible revenu		Angola	Bénin	Cambodge	Afghanistan	Arménie		Yémen, Rép. du		Haïti	
		Burundi	Burkina Faso	Chine	Bangladesh	Azerbaïdjan				Honduras	
		Comores	Cameroun	Corée, Rép.	Bhoutan	Moldova				Nicaragua	
		Congo, Rép. dém. du'	Congo, Rép. du	dém. de Îles Salomon	Inde	République kirghize					
		Érythrée	Côte d'Ivoire	Indonésie	Népal	Tadjikistan					
		Éthiopie	Gambie	Mongolie	Pakistan	Turkménistan					
		Kenya	Ghana	Myanmar							
		Lesotho	Guinée	RDP lao							
		Madagascar	Guinée-Bissau	Salomon							
		Malawi	Libéria	Îles Viet Nam							
		Mozambique	Mali								
		Ouganda	Mauritanie								
		Rwanda	Niger								
		Somalie	Nigéria								
		Soudan	République centrafricaine								
		Tanzanie	São Tomé-et-Principe								
		Zambie	Sénégal								
		Zimbabwe	Sierra Leone								
			Tchad								
			Togo								
Revenu intermédiaire	Tranche inférieure	Djibouti	Cap-Vert	Fidji	Maldives	Albanie		Cisjordanie et Gaza	Algérie	Belize	
		Namibie	Guinée équatoriale	Îles Marshall	Sri Lanka	Bélarus		Iran, Rép. islamique d'	Égypte, Rép. arabe d'	Bolivie	
		Afrique du Sud		États féd. de		Bosnie-Herzégovine		Irak	Maroc	Colombie	
		Swaziland		Papouasie-Nouvelle-Guinée		Bulgarie		Jordanie	Tunisie	Costa Rica	
				Philippines		Fédération de Russie		Répub. arabe syrienne		Cuba	
				Samoa		Géorgie				Dominique	
				Thaïlande		Fédération de Russie				El Salvador	
				Tonga		Géorgie				Équateur	
				Vanuatu		Kazakhstan				Guatemala	
						Lettonie				Guyana	
	Tranche supérieure	Botswana	Gabon	Corée, Rép.		Croatie	Île de Man	Arabie Saoudite	Libye	Antigua-et-Barbuda	
		Maurice		Malaisie		Estonie	Turquie	Bahreïn		Barbuda	
		Mayotte		Palaos		Hongrie		Liban		Argentine	
		Seychelles		Samoa américaines		Pologne		Oman		Barbade	
						République slovaque				Brésil	
						République tchèque				Chili	
										Grenade	
										Guadeloupe	
										Mexique	
										Panama	
								Porto Rico			
								Saint-Kitts-et-Nevis			
								Sainte-Lucie			
								Trinité et-Tobago			
								Uruguay			
								Venezuela			
Total partiel :	157	26	23	23	8	26	3	10	5	34	

Classification des économies par revenu et par région, 1999 (suite)

Groupe de revenu	Sous-groupe	Afrique subsaharienne		Asie		Europe et Asie centrale		Moyen-Orient et Afrique du Nord		Amérique
		Afrique de l'Est et australe	Afrique de l'Ouest	Asie de l'Est et Pacifique	Asie du Sud	Europe de l'Est et Asie centrale	Reste de l'Europe	Moyen-Orient	Afrique du Nord	
Revenu élevé	Membres de l'OCDE			Australie Japon Nouvelle-Zélande			Allemagne Autriche Belgique Danemark Espagne Finlande France Grèce Irlande Islande Italie Luxembourg Norvège Pays-Bas Portugal Royaume-Uni Suède Suisse			Canada États-Unis
	Non-membres de l'OCDE	Réunion		Brunéi Guam Hong Kong, Chine ^d Îles Mariannes du Nord Macao Nouvelle-Calédonie Polynésie française Singapour Taïwan, Chine		Slovénie	Andorre Chypre Groenland Îles Anglo-Normandes Îles Féroé Liechtenstein Monaco	Émirats arabes unis Israël Koweït Qatar	Malte	Antilles néerlandaises Aruba Bahamas Bermudes Guyane française Îles Caïmans (EU) Martinique
TOTAL :	211	27	23	35	8	27	28	14	5	44

a. Ex-République yougoslave de Macédoine.

b. République fédérale de Yougoslavie (Serbie/Monténégro).

c. Le 1^{er} juillet 1997, Hong Kong a été replacée sous la souveraineté de la Chine.

Source : Données de la Banque mondiale

Les groupements établis par la Banque mondiale à des fins opérationnelles et pour les besoins de l'analyse reposent principalement sur le produit national brut (PNB) par habitant. Les économies sont réparties en trois catégories : économies à faible revenu, économies à revenu intermédiaire (subdivisées en une tranche inférieure et une tranche supérieure) et économies à revenu élevé. On utilise aussi d'autres groupements analytiques, fondés sur l'appartenance géographique, les exportations et le niveau de la dette extérieure.

Les économies à revenu faible et à revenu intermédiaire sont parfois appelées économies en développement. L'emploi de cette expression est commode, mais cela ne veut pas dire que toutes les économies de ce groupe en sont au même stade de leur développement,

ni que les autres économies ont achevé leur développement ou sont parvenues à un stade plus avancé. La classification par niveau de revenu ne reflète pas nécessairement le degré de développement.

Ce tableau indique le classement de toutes les économies membres de la Banque mondiale et de toutes les autres économies comptant plus de 30 000 habitants. Les économies sont divisées en catégories de revenu en fonction du PNB 1998 par habitant calculé selon la méthode de l'Atlas de la Banque mondiale. Les groupes sont les suivants : faible revenu (égal ou inférieur à 760 dollars) ; revenu intermédiaire, tranche inférieure (compris entre 761 et 3 030 dollars) ; revenu intermédiaire, tranche supérieure (compris entre 3 031 et 9 360 dollars) ; revenu élevé (égal ou supérieur à 9 361 dollars).

L

a mondialisation et la localisation, c'est-à-dire l'intégration de l'économie mondiale et la montée des revendications d'autonomie locale, sont deux des principales forces qui dessinent les contours du développement alors que nous entrons dans le XXI^e siècle. Ces forces, qui influent sur le commerce, les flux de capitaux, l'environnement mondial, la décentralisation et le développement des villes, obligeront les pays à rechercher un équilibre dynamique au niveau international comme à l'échelon infranational.

Ce résumé de la 22^e édition du *Rapport sur le développement dans le monde* analyse comment ces forces refaçonnent le cadre international au seuil du nouveau millénaire. Le Rapport propose des règles et des structures sur lesquelles articuler une approche plus efficace et plus globale du développement, offre de précieux enseignements sur la façon dont les idées actuelles peuvent s'adapter à l'évolution de la situation et fournit des orientations aux décideurs, aux chercheurs et à tous ceux qui s'intéressent à ces questions.

Le présent rapport comprend les Grands indicateurs du développement dans le monde, un document de référence présentant les données les plus récentes.

BANQUE MONDIALE

1818 H Street, N.W.

Washington, D.C. 20433, États-Unis d'Amérique



Téléphone : (202) 477 1234

Télexcopie : (202) 477 6391

Télex : MCI 64145 WORLDBANK

MCI 248423 WORLDBANK

Site web : www.worldbank.org

Messagerie : books@worldbank.org

Editions ESKA

12, rue du Quatre-Septembre 75002 Paris

Tél. : 33 (0) 1 42 86 55 73

Fax : 33 (0) 1 42 60 45 35



BANQUE
MONDIALE

2000



Notre rêve :
un monde sans pauvreté

BANQUE MONDIALE

ISBN 0-8213-4621-0



9 780821 346211

EDITIONS ESKA

ISBN 2-86911-914-3



9 782869 119147